

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE.
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE.

ECOLE POLYTECHNIQUE D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME D'ALGER.
DIRECTION DE LA RECHERCHE ET DE LA POST-GRADUATION.

**CONTRIBUTION METHODOLOGIQUE AU
PROCESSUS D'EVALUATION DU PAYSAGE
CULTUREL.**

Cas d'étude : *Le mausolée royal maurétanien de Tipasa- Algérie.*

Thèse de Doctorat d'Etat en : « Urbanisme ».
Présentée et soutenue publiquement par :

M. Youcef CHENNAOUI

Directrice de thèse- Rapporteur :

- Mme Naïma CHABBI- CHEMROUK
PhD, Professeur à l'EPAU d'Alger.

Examineurs :

Président :

- Prof. Dr Ali HADJIEDJ. (USTHB- Alger).

Membres :

- Prof. Dr Giuseppe CINÁ. (Univ. Gênes, Italie).

- Prof.Assist. Dr. NEBEL. Sonja (Tech Univ. Berlin, Allemagne).

- Dr. Ewa AZZAG- BEREZOWSKA (Maître de conférences, EPAU- Alger).

- Dr. Ing Meriem CHABOU. (Maître de conférences, EPAU- Alger).

Invitée d'Honneur :

- Dr. Sabah FERDI (Doctorat 3^e cycle). Ex-Conservateur en Chef de la circonscription archéologique de Tipasa. Inspectrice du patrimoine culturel (Ministère de la Culture).

Janvier 2007.

Dédicaces :

Cette œuvre est dédiée à ma très chère femme ***Radhia***,
A mon adorable fille ***Yousra***,
Et à mes parents bien-aimés.

Remerciements.

Je remercie aimablement toutes les personnes qui ont eu la gentillesse de contribuer de près ou de loin à la réalisation de ce modeste travail, et particulièrement ma Directrice de thèse Mme Naima Chabbi- Chemrouk à laquelle je dois toute ma reconnaissance pour sa disponibilité, son soutien et ses recommandations fort pertinentes qu'elle n'a cessé de me prodiguer pour l'aboutissement de cette recherche.

Je tiens à remercier également, les personnes suivantes :

- *Mme Sabah Ferdi. Ex- Conservatrice en chef de la circonscription archéologique de Tipasa, pour sa documentation inédite sur le site de Tipasa .Inspectrice du Patrimoine culturel.*
- *Mr Redha Hellal. Informaticien pour ses précieux conseils d'infographie.*
- *Les responsables du centre de documentation : Städttebau Institut de l'université de Stuttgart- Allemagne.*
- *Les responsables du centre de documentation du centre UMR 5045- CNRS- Université Paul Valéry- Montpellier- France.*
- *Les responsables du centre de documentation du centre du centre CEPAGE de l'université de Bordeaux- France.*

Résumé.

Le contenu et les limites du concept du paysage culturel sont encore flous et difficiles à circonscrire, car son appréhension comporterait de multiples dimensions relevant de plusieurs disciplines.

L'intense travail théorique et pratique sur les approches paysagères de ces trois dernières décades demeure pour nous le gage et le support d'une réactualisation, donc d'une évolution de la pratique paysagère que nous devons adapter au contexte de notre cas d'étude : le mausolée royal de Maurétanie de Tipasa en Algérie.

Nous avons jugé important d'examiner la fiabilité et la validité des modèles d'évaluation paysagère et d'identifier les prétentions centrales à chacune d'eux.

Cette analyse nous a permis d'engager une réflexion critique sur les diverses méthodes d'évaluation du paysage culturel et de faire le point sur leurs outils, en les confrontant après les avoir classées par catégories de modèles :

***Paysage / Sujet ; Paysage / Objet ;
Paysage favorisant les deux pôles : Objet / Sujet.***

L'appréciation d'un paysage relève de questions subjectives, d'esthétiques en particulier, qu'il est possible de décomposer en critères objectifs.

Le complexe auquel, ils correspondent peut être appréhendé par un examen scientifique et critique des dynamiques de ses deux composantes : minérale et végétale. Dès lors, l'estimation de la valeur des paysages culturels constituera le premier jalon dans le cycle de la préservation et mise en valeur, par une représentation plus effective.

Cette conviction nous oblige à établir des actions préparatoires et opératoires permettant l'évaluation et la quantification des différentes composantes du paysage culturel.

Ainsi, d'une manière globale pour des raisons méthodologiques, l'évaluation du paysage, en dehors de la quantification des contenus des ambiances paysagères d'une part, avec l'évaluation du patrimoine historique d'autre part, devra dresser un rapport environnemental complet de la situation existante. Elle se basera encore sur une série d'identification, catalogage et évaluation de la ressource patrimoniale du territoire. Elle doit surtout rétablir les rapports de significations entre les lieux et leurs histoires, au-delà des pratiques courantes qui traitent séparément le patrimoine historique bâti du paysage naturel ; afin d'outrepasser une concession sectorielle du paysage culturel. Notre ambition est de rendre comptable ces valeurs « extensives » liées, et au cadre du milieu naturel et au cadre du milieu historico-culturelle pour un investissement global de ces deux ressources.

Pour notre part, la tâche d'évaluation scientifique du paysage culturel devrait s'accomplir à travers plusieurs phases, dont :

1. La détermination des motivations qui exigent l'acte d'évaluer. Le but de cette phase serait de sélectionner les biens historiques algériens extra-muros classés, ayant un potentiel de signification d'héritage et de manifestations paysagères.
2. L'élaboration d'un corpus de critères d'évaluation formulé spécifiquement pour un cas d'étude (ex : le mausolée Royal de Tipasa). Le but de cette seconde phase serait de reconnaître dans la sélection d'un objet d'étude, les rapports complexes qui peuvent exister entre le monument historique et ses caractères environnementaux :

géographiques et socioculturels inhérents à son aire d'appartenance, en vue d'une évaluation objective plus exhaustive.

3. L'élaboration d'un processus méthodologique d'évaluation, nous permettant d'évaluer quantitativement les diverses ressources paysagères (naturelles et culturelles) et les assigner par un score. Le but de cette phase –étant une évaluation du paysage culturel- devrait nécessairement regarder les aspects historiques et architecturaux du bien, son contexte physique et ses caractéristiques paysagères, mais encore ses significations socioculturelles et symboliques.

In fine, les enjeux politiques d'une telle approche seraient de :

1. Activer les paramètres paysagers dans la valorisation touristique des territoires, articulée dans des politiques de développement durable.
2. Drainer une conscience nouvelle aux diverses ressources du paysage culturel en vue d'une préservation et mise en valeur plus efficaces.
3. Impliquer le grand public dans l'évaluation du paysage culturel par l'estimation de ses sensibilités à son égard, en vue d'une meilleure définition de ses besoins et aspirations.

L'enjeu pratique de notre recherche serait d'aboutir à une plate-forme méthodologique permettant de valoriser la complémentarité d'approches développées par les différentes disciplines : géographie, économie, patrimoine, organisation d'information localisées SIG,..., dont le résultat pratique serait l'élaboration d'instruments opératoires facilement utilisables par l'ensemble des instances qui agissent sur le patrimoine culturel, en l'occurrence les paysages culturels.

مساهمة منهجية في سيرورة تقييم المنظر الثقافي دراسة حالة : الضريح الملكي الموريطاني لتيبازة - الجزائر

إن محتوى و حدود مفهوم المنظر الثقافي مازال ضيقة و صعبة التحديد ، لأن التطرق لهذا الموضوع يشمل عدة أبعاد تنبثق من عدة تخصصات. تعتبر الدراسات النظرية و التطبيقية للمناظر الطبيعية و الثقافية المنجزة في العقود الثلاثة الفارطة، بالنسبة لنا دعامة لاستحداث المفاهيم المتعلقة بتطور الطرق المنظرية الذي يستلزم منا تكيفها مع مضمون دراسة الحالة التي اختيرت ألا و هي : الضريح الملكي الموريطاني بتيبازة - الجزائر.

لقد رأينا أنه من الضروري فحص مدى فعالية و مصداقية نماذج تقييم المنظر الثقافي و تحديد القواعد و المفاهيم المرتبطة بكل منها. فأتاحت لنا دراستنا توجيه نظرة نقدية لمختلف طرق تقييم المنظر الثقافي و التطرق لأدواتها و هذا بعد تصنيفها :

منظر / موضوع؛ منظر / محتوى
منظر المتضمن: الموضوع + محتوى

في الواقع ، ينشأ تقدير منظر معين من عدة تساؤلات شخصية ، فنية و جمالية خاصة و التي من الممكن تقسيمها إلى معايير موضوعية .

يمكن إدراك محتوى هذه المقاييس بفضل دراسة علمية جادة تبرز عنصريها المعدني و النباتي، و من هذا المنطلق فإن تقييم القيمة الجمالية ستشكل اللبنة الأولى في نظام المحافظة على التراث الثقافي و إبراز قيمة المنظر الثقافي بفضل تمثيل أكثر فعالية.

هذا الاعتقاد يقودنا إلى القيام بمبادرات أولية و فعلية تساعدنا على تقييمه و كذا التقدير الكمي لمختلف عناصر المنظر الثقافي ، لهذا ، و بصورة مجملية و من أجل أسباب منهجية ، فإن تقييم المنظر الثقافي بعيدا عن التقدير الكمي للمحتويات الحيوية و الجمالية للمناظر من جهة ، و من جهة أخرى تقييم التراث التاريخي يستوجب علينا أن نقدم عرضا بيئيا كاملا للحالة السائدة .

هذه العملية أي التقييم ستتركز على جدول منظم يمكن من التعرف و تقييم الموارد التراثية للإقليم.

لذا يجب أن تعاد العلاقات بين الأماكن و تاريخها، غير الطرق الشائعة التي كانت تعالج التراث التاريخي بعيدا عن المنظر، من أجل أكثر شمولية في طرق التقييم.

ينصب طموحنا في جعل طريقة التقييم فعلية لاسيما ما يتعلّق بالقيم غير الثابتة و المرتبطة بإطار محيط الوسط الاجتماعي من جهة و بإطار المحيط التاريخي و الثقافي من جهة أخرى، من أجل استثمار إجمالي لهذين الموردين.

إن مهمة التقييم العلمي للمنظر الثقافي بالنسبة إلينا، يجب أن ينجز عبر ثلاث مراحل:

(1) تحديد الدوافع المتعلقة بالعملية التقييمية .و يتمثل الهدف من هذه المرحلة في اختيار النصب و المعالم الثقافية الجزائرية المصنفة و التي تتمتع بقيمة متميزة في الدلالة على الإرث و على أشكال المناظر المتعددة.

(2) إنجاز قائمة لمعايير التقييم النوعي لحالة خاصة مثل :الضريح الملكي الموريطاني لتيبازة. و يتمثل الغرض من هذه المرحلة في التعرف - عن طريق دراسة حالة خاصة - على العلاقات المتعددة بين المعلم التاريخي وخصائصه الجغرافية و الاجتماعية والثقافية من أجل تقييم أكثر دقة و أكثر موضوعية.

(3) إنجاز طريقة منهجية للتقييم تساعدنا على تقدير مختلف الموارد الخاصة بالمناظر (الطبيعية و الثقافية) و الهدف من هذه المرحلة هو إبراز مدى أهمية و ضرورة الاعتناء بالنواحي التاريخية و العمرانية للمعلم، و قدرتها على التعبير عن قيمتها الاجتماعية والثقافية و الرمزية.

أما الأبعاد السياسية لهذه الطريقة المنهجية فإنها تتلخص فيما يلي:

1. تنشيط المعايير المتعلقة بالمناظر الثقافية في تقييم النشاط السياحي المندرج في إطار سياسات التنمية المستدامة .
2. خلق وعي جديد من أجل المحافظة على مختلف موارد المنظر الثقافي.
3. إشراك الجمهور العريض في تقييم المنظر الثقافي عن طريق إبراز انتمائهم إليه من خلال تحديد إحساسهم اتجاهه.

(4) أما البعد العلمي لهذا البحث فهو الوصول إلى إعداد طريقة منهجية تمكن من تقييم تفاعل وتكامل الدراسات المنجزة من طرف تخصصات مختلفة مثل: الجغرافية، الاقتصاد، التراث...، و التي تساعد بشكل فعلي في إعداد وسائل عملية لحماية و تأهيل التراث الثقافي.

Abstract

The content and limits of the concept of “cultural landscape” are not yet sufficiently clear and still difficult to circumscribe. Its apprehension encompasses different dimensions related to several fields.

The intense theoretical and practical studies on the landscape approaches of the last three decades show the concern of both practitioners and researchers for a comprehensive framework to be used for the evaluation of cultural landscapes.

In Algeria, cultural heritage in general, and some cultural landscapes in particular are subjected to important decays. Some listed monuments such as “the royal mausoleum of Maurétanie “in Tipasa might even lose the main features that helped their listing on the World Cultural Heritage List.

By addressing the issue of “cultural landscapes evaluation” the research work presented in this thesis aims at analysing the reliability and validity of the different models of landscape evaluation used in some European countries in order to adapt them to the Algerian context.

The different model analysed were classified according to their conceptualisation of the notion of landscape:

- Landscape / Subject
- Landscape/ Object
- Landscape /Subject/ Object

The appreciation of a landscape is usually based on subjective aspects. The main argument is to find a way of translating this subjectivity into more objective and measurable criteria.

Indeed, the evaluation of a cultural landscape constitute the first step for its preservation and conservation; therefore establishing a methodology for the identification of the different components of a landscape, and its appraisal from all the different aspects (environmental, historical and social) should become an operational tool in all decision making process.

The introduction of the concept of “cultural landscape” as encompassing both natural and cultural heritage should also help in changing conventional attitudes towards historical settlements and monuments, as it considers both heritage resources as complementary and equally vital for sustaining our cultural heritage.

In this research work, the main argument is that the evaluation of the cultural landscape should be achieved through several phases, mainly:

- Determination of the motivations that justify the evaluation act. The aim of this phase is to select the Algerian historical settings listed as historical monuments and having significant landscaping potentials.
- Elaboration of a set of evaluation criteria specific for the case study, ex: The Royal mausoleum of Tipasa. The aim of this second phase would be to identify the different relationships which might exist between the historical monuments and its environment (social, cultural and geographical) and thus, enable an objective and detailed evaluation.
- Elaboration of a methodological evaluation process that helps to evaluate quantitatively (by attributing a mark) the varied landscaping resources (natural and cultural). The aim of this phase being that a cultural landscape evaluation should necessarily look at the architectural as well as the historical aspects of the monument, his physical context, his landscaping characteristics and his socio cultural attributes.

In fine, the political stakes of such an approach would be:

- To activate the landscape parameters for the tourist valorisation of the varied territories, with an emphasis on their sustainability
- To stress on the various resources of the cultural landscape that can help the initiation of more effective and sustainable conservation projects.
- To involve the general public in the evaluation of the cultural landscape which would help a better identification of their needs, values, attitudes and aspirations towards their landscapes.

The practical outcome of this research work would be to establish a methodological platform based on the valorisation of complementary approaches developed by the various fields related to cultural heritage such as geography, economy, GIS..., and that could be used by the different actors involved in cultural landscape to develop their own specific and context related tools.

AVANT-PROPOS

Le débat international manifeste aujourd'hui une nouvelle sensibilité à l'égard des paysages culturels, en tant que sources de scènes et de récits historiques et de témoignages que la société civile devrait se réapproprier par le biais d'une représentation et d'une planification plus responsables.

Les recherches entreprises dans ces directions d'identification et d'évaluation du paysage culturel, bénéficient de l'apport de différentes disciplines, sous couvert institutionnel national ou international, aux thèmes de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine culturel. A cet effet, on discerne dans la pluralité des apports de ces études, une convergence de programmes de valorisation centrés sur une nouvelle conscience de la « valeur » du patrimoine, qui reposait, autrefois, sur des énoncés génériques d'ordre général et sur de simples mesures de sauvegarde et de rudimentaires actions de maintenance et d'entretien ; mais qui exige de nos jours des actions plus adventives orientées vers le grand public. Pratiquement, toutes les prétentions de ces recherches opérationnelles sur le patrimoine culturel tendent à dépasser le simple recensement des « Biens » sous forme de catalogue et proposent une vision globale par « Systèmes » ou « réseaux » de valeurs.

Le paysage culturel doté de ses multiples ressources territoriales que l'on considère reproductibles, ne sont pas pour autant inépuisables, tout au contraire, elles sont le plus souvent des ressources non renouvelables, à l'image de certaines ressources patrimoniales ou naturelles endémiques se révélant très vulnérables sous le poids d'une exploitation mal contrôlée ou d'une consommation irréfléchie.

Certaines politiques territoriales reconnaissent les priorités seulement aux thèmes d'exploitation, d'habitat et de profit, prônant par là une meilleure « qualité de la vie » aux citoyens, en fonction de certains paramètres qui n'ont rien à voir avec les réseaux de signification historique, culturelle et symboliques qui renforcent les ancrages des individus à leur milieu. Il s'agit plutôt d'identifier et d'évaluer –sinon de mesurer- l'utilité sociale de ce qui n'est pas facilement monnayable.

Nous assistons en Algérie, depuis les trois dernières décades à une planification du territoire qui favorise une priorité des paramètres de développement urbanistique au dessus de ceux de protection et de sauvegarde de l'environnement (C.f loi sur l'aménagement du territoire N° 87-03 du 27- 06- 1987 et la loi sur l'urbanisme N° 90-29 du 1- 12- 1990) ; si bien que le rapport entre urbanisme et protection du patrimoine n'a pas toujours été correct. En outre, même lorsque la politique environnementale a proposé la création de parcs naturels ou de zones protégées, seul l'environnement naturel a été valorisé au détriment de ses aspects culturels et anthropiques. (C.f décret N° 83-458 du 23 juillet 1983 fixant le statut-type des parcs nationaux).

Quant au « **Paysage Culturel** », qui figure sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité comme une nouvelle catégorie de bien culturel à protéger, le seul résultat que l'on a pu obtenir a consisté à signaler à l'opinion publique des portions du territoire sélectionnées selon des critères esthétiques, et non pas l'ensemble de l'environnement qui mérite d'être sauvegardé et valorisé en tant que tel, en tant que lieu abritant des témoignages, des signes de l'histoire et de l'œuvre de l'homme qui le rendent unique, en entretenant le « **Genius loci** ».

En effet, l'aménagement du territoire établi selon la logique de zonages n'avait pas répondu aux spécificités historico-culturelles des sites ; les monuments ont toujours été considérés comme des faits isolés, sans tenir compte du contexte environnemental de référence.

L'entrée en vigueur de la loi sur le patrimoine culturel N° 98-04 du 15 juin 1998 à travers ses différents décrets d'application, avait imposé un nouveau modèle de gestion des zones archéologiques et des secteurs sauvegardés par l'identification des ressources présentes sur le territoire et l'instauration d'un instrument de gestion spécifique, en l'occurrence le plan de sauvegarde et de mise en valeur des sites archéologiques PPSMVSA et le plan de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés PPSMVSS.

Une telle approche implique, pour des raisons structurelles, l'identification de ces secteurs patrimoniaux homogènes résultant de l'analyse des caractéristiques du territoire.

Pour l'heure, il nous est apparu nécessaire de définir les caractères et les valeurs de ce paysage culturel qui caractérisent un territoire. La qualité de la vie ne se résume pas seulement au degré de salubrité du milieu, elle doit considérer aussi les besoins de la communauté en termes culturels et identitaires. Ces besoins incluent les valeurs d'héritage qui devraient être préservés et compris

Ainsi, nous soutenons dans le cadre de cette recherche que l'évaluation des paysages culturels devra constituer le premier jalon dans le cycle de sa préservation et mise en valeur, par la reconnaissance objective de l'ensemble de ses valeurs historico-culturelles et paysagères.

Cette conviction nous oblige à établir des actions **préparatoires** et **opératoires** permettant l'évaluation et la quantification objectives des différentes composantes du paysage culturel.

TABLE DES MATIERES

- Avant- Propos.

Pages

Chapitre Introductif : Segmentation du champ de notre recherche.

1. <u>Un état de la question sur la temporalité du thème de : « L'évaluation paysagère ».</u>	02
2. <u>Présentation de la recherche :</u>	
1. La problématique générale.....	09
2. La problématique spécifique.....	12
3. Les hypothèses.....	17
4. Les Objectifs de la recherche.....	18
5. Les résultats pratiques attendus.....	18
6. Les Articulations Méthodologiques.	18

Première Partie : Le paysage culturel : Synthèses critiques.

A. Un état des lieux : La problématique actuelle du contexte algérien.

Chapitre 1. Problématique de la ville et de l'environnement : « Le processus d'urbanisation en Algérie dans ses relations avec le patrimoine historique et le paysage ».

1. 1. Le processus d'urbanisation en Algérie dans ses relations avec le patrimoine historique.....	28
1.1.1. L'origine du problème : « L'approche coloniale française face au patrimoine archéologique ».....	29
1.1.2. Les centres historiques et le patrimoine archéologique de l'Algérie indépendante.....	32
1. 2. La problématique actuelle de la ville à son environnement naturel: « Le processus d'urbanisation en Algérie dans ses relations avec le site et le paysage ».....	33

Chapitre 2.

2.1. Problématique législative : Pouvoirs et processus décisionnels.....	38
2.2. Problématique normative : Contraintes du système réglementaire ; Outils d'aménagement et de gestion du territoire.....	46
2.2.1. Les instruments d'aménagement.....	46
2.2.2. Les Instruments d'Urbanisme.....	47
2.2.3. Les Instruments Sectoriels.....	48

Conclusion partielle des chapitres 1 et 2.....	56

B. Un état des savoirs : La problématique théorique et pratique des méthodes d'évaluation paysagère.

Chapitre 1. La patrimonialisation du paysage et les méthodes d'évaluation.

1. L'évolution de la notion de « Paysage » à travers l'histoire : De la considération picturale à la question environnementale.....	59
2. Ce qui est patrimoine culturel, aujourd'hui ?	
2.1. L'élargissement du concept de patrimonialisation.....	67
2.2. Les contenus et les limites de la réglementation officielle sur le patrimoine culturel : <i>La conception de la notion de « Patrimoine culturel » : Chronologie historique.</i>	
2.2.1. Le cadre International.	
A. La conférence d'Athènes de 1931.....	69
B. La charte de Venise en 1964.....	70
C. La convention internationale sur la protection du patrimoine mondial naturel et culturel.....	71
2.2.2. Le cadre National.	
A. La loi sur le patrimoine culturel 98-04.....	74
3. Les méthodes d'évaluation du paysage culturel : Bilan critique.	
3.1. Introduction.....	75
3.2. Inventaire des modèles d'évaluation paysagère et leurs résultats pratiques.....	75
3.2.1. Les modèles esthétiques –formels : <i>La perception visuelle et le lien mental.</i>	76
3.2.2. Les modèles descriptifs : <i>La configuration structurale et le lien d'usage.</i>	78
3.2.3. Les modèles publics de préférence : <i>La configuration sémantique et le lien socioculturel.</i>	79
3.2.4. Les modèles prédictifs à tendance intégrée.....	81

Chapitre 2: Les théories de perception du paysage culturel : La notion de signification, de cognition et de représentations mentales.

1. Considérations théoriques.	
1.1. Introduction.....	89
1.2. La mécanique de la vision.....	90
1.2.1. Le Parcours de l'œil.....	92
1.2.2. Le paysage mobile.....	97
2. Les approches perceptuelles du paysage.	
2.1. Les approches sensorielles.....	101
2.2. Les Approches Cognitives.....	106
2.3. Le paysage culturel dans les études environnementales post-behaviouristes : <i>Les notions de nature de la culture et de son usage.</i>	112
2.3.1. La Nature de la Culture.....	112

2.3.2. L'usage de la « Culture ».....	113
2.3.3. L'approche de l'Environnement –Behaviour-Studies :(EBS).....	115
Conclusion partielle des chapitres 1 et 2.....	116

Deuxième Partie : Application au cas d'étude : Le Mausolée royal de Tipasa- Algérie.

A. Elaboration d'un corpus de critères d'évaluation.

Chapitre 1 :

1. Le cadre universel. Confrontation de méthodes d'approches d'évaluation : Analogies et différences.....	123
2. Elaboration d'une batterie d'indicateurs paysagers.	
2.1. Pour quels indicateurs environnementaux et culturels ?.....	134
2.2. Première catégorie : Les indicateurs environnementaux.....	135
2.3. Deuxième catégorie : Les indicateurs culturels.....	137
3. Définition des critères d'évaluation	
3.1. Interrogations sur l'intérêt pour les gestionnaires de disposer de critères dépendant autant du regard et de la sensibilité du public.....	139
3.2. Base méthodologique à l'évaluation ex-ante.....	139
3.3. Définition du contenu des critères d'évaluation paysagers.....	143
3.4. Le système de notation des valeurs et de son barème.....	159
3.5. Systèmes de cotation cartographique des valeurs paysagères.....	162

Chapitre 2 : Définition de modèles de représentation sociale du paysage.

2.1. L'évaluation des formes de perception du public au paysage du cas d'étude au moyen du sondage.....	166
2.1.1. Déroulement du sondage d'opinion.....	166
2.1.2. Interprétation des résultats : « Pour une définition de modèles de représentation sociale du paysage ».....	168
2.2. L'évaluation de mi-parcours.	
2.1.1. Confirmation des hypothèses.....	179
2.2.2. Pondération de nos critères d'évaluation.....	189

B. L'évaluation finale du cas d'étude.

Chapitre 1 :

1. Définition de l'aire d'étude : Les limites physiques du paysage culturel du Mausolée royal de Tipasa.....	196
2. Elaboration des grilles d'évaluation finale selon les deux catégories de critères.	
2.1. Par Les critères environnementaux.....	199
2.2. Par les critères culturels.....	257

Chapitre 2 : L'évaluation finale, dite : ex-post.....	346

CHAPITRE CONCLUSIF : *Elaboration d'un processus méthodologique normatif d'évaluation du paysage culturel.*

Chapitre 1: Définition des concepts : Les notions de Normes et de jugement de Valeur ; de l'Utile et de la préférence.

1.1. La formation de la valeur.....	352
1.2. La dialectique : Norme/ Valeur.....	355
1.3. L'Utile et la Préférence.....	356
Conclusion du chapitre.....	357

Chapitre 2 : Esquisse d'un processus méthodologique normatif d'évaluation paysagère.

2.1. Réflexions sur les besoins des questionnaires pour ce processus d'évaluation.....	359
2.2. Définition des valeurs d'appréciation du paysage culturel.....	360
2.3. Modalités d'élaboration d'un processus normatif d'évaluation du paysage culturel.....	363

Conclusion générale..... 373

- **Bibliographie générale.**

- **Liste des figures, diagrammes et tableaux.**

- **Glossaire et liste des abréviations utilisées.**

- **Les annexes :**

Annexe 1 : Questionnaire de l'enquête par le sondage d'opinions.

Annexe 2 : Bilan critique des méthodes d'évaluation du paysage.

Fiches techniques.

CHAPITRE INTRODUCTIF.

Segmentation Du Champ De Notre Recherche.

1. UN ETAT DE LA QUESTION SUR LA TEMPORALITE DU THEME DE :

« L'EVALUATION PAYSAGERE »

Globalisation, pression économique et développement urbanistique rapide, menacent aujourd'hui, les diversités culturelles existantes qui soutiennent la pérennité de beaucoup de paysages.

Le défi qui existe actuellement n'est pas à la valeur ajoutée aux paysages culturels, mais à celles ajoutées aux processus de la gestion du territoire qui soutiennent le paysage culturel.¹

Aujourd'hui, l'UNESCO soutient fortement l'idée que la conservation des valeurs d'héritage devra être associée aux paysages culturels en ayant des prestations économiques, environnementales et sociales positives, et où la communauté jouera un rôle important dans une logique de développement durable de ces ressources.

Il y a une idée erronée que l'héritage culturel demeure un fragment isolé de l'histoire, en étant l'apanage réservé des spécialistes. La nouvelle loi sur le patrimoine culturel 98-04 en Algérie, considère « biens d'héritage » tous ceux qui incluraient des endroits ou des bâtiments groupés ou isolés ayant une valeur historique, scientifique, culturelle, sociale, archéologique, architecturale, ou esthétique.²

Le concept d'un paysage culturel suppose dès lors qu'une grande partie de l'environnement aurait valeur culturelle. La planification dans un environnement historique exigerait une approche analytique minutieuse pour que chaque valeur doive être individuellement identifiée et contrôlée.

Aujourd'hui, lors des étapes des études de projets de planification territoriale en Algérie, le patrimoine culturel n'est pas considéré en juste proportion comme une composante environnementale essentielle du territoire, selon ce que préconise la réglementation en vigueur, susmentionnée.

L'environnement est le plus souvent décrit et retenu comme exempt de présence contemporaine, de participation sociale, ou de signification communautaire.

Le patrimoine culturel est fréquemment reconsidéré lors des étapes finales de la planification et de développement territoriaux et locaux, plutôt qu'étapes initiales, en tant que données essentielles d'un environnement. Ceci rend difficile toute bonne volonté de décisions sur le développement des ressources patrimoniales en tant que ressources non renouvelables qui demeurent le plus souvent marginalisées et compromises.

¹ C.f Philips. A (2003): « *Why living in landscapes matter to nature conservation* ». In: ATP Bulletin: *The journal of the preservation of technology*, Association for Preservation Technology International, Vol XXXIV, N° 1. Pp 5- 10.

² Ordonnance N° 67-281 du 20 décembre 1967 relative aux fouilles et à la protection des sites et monuments historiques et naturels. Titre 4 : Des sites et monuments naturels. Articles 77 à 114. Loi N° 98-04 du 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel. Titre 2, chapitre 2, sur le classement des biens culturels immobiliers, article 16 à 40, chapitre 3 sur les secteurs sauvegardés, articles 41 à 45.

Dés lors, une question fondamentale s'impose à nous :

Pourquoi évalue t-on les paysages culturels ?

*« La valeur est une notion culturellement définie. Ainsi la conservation des paysages culturels pourrait se révéler si précieuse et importante pour certaines cultures, mais pas pour d'autres. La valeur dans les paysages culturels demeure continuellement tributaire du contenu qu'une culture lui attribue, ou pourrait potentiellement l'affecter ».*³

Toute la richesse de la littérature produite sur l'identification des paysages culturels, met en exergue que les valeurs ont contenus des composantes du contexte, ainsi par voie de conséquence l'identification et la gestion devraient également être détaillées du contexte.

Jusqu'ici les discussions académiques ont été en grande partie concentrées sur la définition et l'identification des paysages culturels plutôt que de se concentrer sur la gestion des paysages culturels.

En articulant et en comprenant le contexte et les valeurs mis en corrélation, représentés par les paysages culturels ; un processus plus riche et plus soutenu pour l'identification et la gestion peuvent être conçus telles que : « *des directives et des stratégies de gestion qui devraient satisfaire les besoins particuliers de protection de chaque type de valeur et de son expression physique* ». ⁴

Il y a un besoin de créer un meilleur ajustement entre les approches paysagères courantes et les valeurs d'héritage. La qualité de la vie ne se résume pas seulement au degré de salubrité du milieu, elle doit considérer aussi les besoins de la communauté en termes culturels et identitaires. Ces besoins incluent les valeurs d'héritage qui devraient être préservés et compris.

La culture et le paysage sont deux notions fortement reliées entre elles. La culture est soutenue par le paysage, car c'est le lieu où se conforment souvent nos pratiques et nos croyances, en devenant des valeurs autour des ressources, marques physiques de certains appuis identitaires.

Nous verrons ci-après que l'idée de paysage culturel n'est pas récente, est qu'elle remonte aux premiers travaux des géographes du siècle dernier, en ayant pris au fil du temps des connotations diverses.

Or, ce qui est nouveau c'est : « ***La reconnaissance de ces paysages en tant qu'entités patrimoniales, contenant des caractères et des processus nécessitant une protection, une conservation, donc une gestion*** » ⁵.

La complexité de l'aménagement du territoire de manière générale, et celle des paysages naturels et culturels tout particulièrement, ne peut se gérer qu'à travers des instruments adéquats. Les chartes et conventions⁶ que se soit à l'échelle nationale ou internationale sont par exemple de plus en plus utilisées pour coordonner l'action des différents acteurs concernés par l'action sur le paysage.

³ Op.cit P 12. Alanen et Melnick (2000): « *Preserving Cultural landscape in America* ». The John Hopkins University Press, USA.

⁴ Op.cit P 18. Lennon (2001): "Identifying and assessing cultural landscapes. Australian practice in a global context". In: Cotter, Boyd and Gardiner (2001): *Heritage landscapes. Understanding place and communities*. Southern Cross University Press, Lismore. Pp 11- 24.

⁵ Op. Cit P 12, ICCROM (2003): « *The challenge of cultural landscapes* ». In: ICCROM Newsletter, N° 29, Juin 2003, Rome.

⁶ Convention Européenne du paysage, 2000

Etablir des stratégies qui s'appuient sur la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel en l'intégrant au développement local et régional sont ainsi devenues les soucis majeurs de l'ensemble des acteurs intervenants sur le territoire.

En Algérie, le Comité National de l'Environnement CNE qui est un organe consultatif chargé d'esquisser des politiques environnementales applicables à l'aménagement du territoire a été créé en 1974. Cependant, le premier texte concernant le paysage dans son acception écologique n'apparut qu'en 1982 avec la promulgation de la loi cadre 83-03 relative à la protection de l'environnement.

Et ce n'est que bien plus tard, avec la promulgation de la loi du 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire, que des projets directement liés à la préservation et valorisation des paysages ont été initiés, il s'agit notamment du :

- ❖ Projet d'élaboration d'une stratégie et d'un programme national sur la diversité biologique,
- ❖ Projet de planification et de gestion des zones sensibles,
- ❖ Projet de développement durable du littoral algérien en collaboration avec le Plan d'Action pour la Méditerranée.

Or, la nouvelle loi sur le patrimoine culturel 98-04 du 15 juin 1998, est venue dans son article 28 clarifier davantage la notion de sites archéologique par rapport à l'ordonnance précédente 67-281 en édictant que : « *Les sites archéologiques sont définis comme des espaces bâtis et non bâtis qui n'ont pas fonction active et qui témoignent des actions de l'homme ou des actions conjuguées de l'homme et de la nature, y compris les sous-sols y afférents et qui ont une valeur historique, archéologique, religieuse, scientifique, ethnologique ou anthropologique* ». Plus loin, la notion de nouvelles catégories de biens patrimoniaux sont désignées par le vocable de « Parcs Culturels », dans l'article 38 qui stipule que : « *Sont classés en parcs culturels les espaces caractérisés par la prédominance et l'importance des biens culturels qui s'y trouvent et qui sont indissociables de leur environnement naturel* ».

La problématique déclinée par notre sujet de thèse s'appuie sur l'idée que la préservation des paysages et la valorisation des patrimoines peuvent devenir des axes fondamentaux pour les politiques de développement locaux et régionaux.

Le sujet de notre recherche a investi un domaine assez nouveau celui de l'intégration du paysage culturel en tant que nouvelle catégorie de biens patrimoniaux. Il s'inscrit d'une part, dans la nouvelle optique de la Charte Européenne des paysages (2000) qui élargit la notion de patrimoine en y intégrant le paysage culturel.

La charte européenne des paysages, parmi l'éventail de ses propositions juridiques pour la sauvegarde des variétés paysagères de l'Europe, demande que soit « *reconnu juridiquement Le paysage en tant que composante essentielle du cadre de vie des populations, expression de leur diversité de leur patrimoine commun culturel et naturel et fondement de leur identité* ».

Depuis plus de 25 ans, l'UNESCO plaide pour une prise en charge des paysages culturels dans des stratégies de développement endogènes harmonieux et équitables

« *Les paysages culturels représentent les ouvrages combinés de la nature et de l'homme. Ils illustrent l'évolution de la société et des établissements humains au cours des âges, sous l'influence de contraintes et des atouts présentés par leur environnement naturel et les forces sociales, économiques et culturelles successives, tant intérieures qu'extérieures.* » UNESCO, 1992.

A cet effet, l'UNESCO distingue trois types de « Paysages Culturels ». Les parcs et les jardins créés intentionnellement, les paysages culturels associatifs qui sont naturellement en communion avec un phénomène religieux, historique ou culturel ; et enfin les paysages culturels évolutifs vivants, où le savoir traditionnel et le patrimoine culturel ont dans leur nature, une validité propre ainsi qu'une capacité à choisir et à promouvoir leur développement avec leur propre logique. Il y a donc une symbiose entre la géographie naturelle et son contenu culturel.

Le contenu et les limites du concept de paysage culturel sont encore flous et difficiles à cerner, car son appréhension comporterait de multiples dimensions relevant de plusieurs disciplines.

L'union internationale de conservation de la nature : IUCN⁷ avait décrit la relation entre culture et paysages en ces termes :

Le Paysage	=	La Nature	+	Les Gens
Le Paysage	=	Le Passé	+	Le Présent.



Le Paysage	=	Des attributs physiques (Vues panoramiques, Nature, Patrimoine historique)
+		Des Valeurs associées (Sociales et culturelles).

En tant que tels, nous regardons la nature par une image culturellement déterminée. Cronin articule les points de vues de plusieurs disciplines dans l'énoncé, que : « *le monde normal est plus dynamique, bien plus variable et bien davantage empêtré avec l'histoire humaine que la croyance populaire reconnaît typiquement (...). L'évidence indique que la nature est une construction profondément humaine* ». ⁸

Hardesty pense que le conflit surgit quand les gens avec des valeurs différentes essayent d'employer le même paysage de manières incompatibles. ⁹

Or, selon Mayne-Wilson, le souci ici ne demeure pas technique ; celui de gestion des paysages, mais plutôt ceux inhérents aux processus de changements politiques requis pour la conservation du paysage. ¹⁰

⁷ Op.cit. Philips .A (2002): « Management guidelines for IUCN, Category V Protected areas: Protected landscapes/ seascapes. IUCN Gland. Switzerland and Cambridge, UK. XV. P 05.

⁸ Op.cit p 2. Ibid supra note 3.

⁹ C.f Hardesty (2000): « Ethnographics landscapes. Transforming nature into culture ». In: Alanen et Melnick (2000): « *Preserving Cultural landscape in America* ». The John Hopkins University Press, USA.

¹⁰ C.f Mayne- Wilson (2001): « Understanding and managing cultural landscapes ». Australia, Typed document unpublished.

Des paysages culturels ont été étudiés par de nombreuses et différentes disciplines. Chacune d'elles a apporté sa propre pensée et ses prétentions en analysant la valeur et la gestion culturelles des paysages.

Les scientifiques environnementaux et ceux de la géographie physique à titre d'exemple, considèrent les paysages culturels comme étant l'anthèse¹¹ des paysages normaux - formés et affectés par le matériel des gens qui modifient un milieu.

D'autre part, les géographes culturels voient les paysages comme : « *une transformation des idéologies sociales et politiques dans la forme physique* ». ¹²

Or, les archéologues le comprennent comme l'utilisation des différentes parties du paysage qui demeure structuré par les besoins du système social. ¹³

Tandis que les historiens, eux comprennent le paysage comme le milieu à lire comme un texte pour déceler les événements, les idées, les pratiques qui constituent la culture qui l'a créé. ¹⁴

Il est également important de rappeler que les structures traditionnelles du patrimoine établies à différents niveaux, en font des paysages culturels des objets façonnés appartenant à un système ; c'est-à-dire, qu'ils demeurent à la fois un processus et un produit. ¹⁵

Un paysage culturel comportera toujours quelques éléments originaux, en tant que parti patrimonial, significatif d'un continuum historique qui s'illustre à travers plusieurs stratifications. ¹⁶

« *La mesure du changement du paysage, à la différence de la transition archéologique ou architecturale, se concentre sur des périodes plus ou moins longues. De même, un paysage peut être un système en soi et également peut faire partie d'un ensemble plus grand* ». ¹⁷

C'est dans ce sens que Lennon (2001) étaye son discours sur les valeurs par le fait que les paysages culturels peuvent être en danger lors d'une planification territoriale, en raison que celles-ci ont de nombreux composants qui contribuent à : « *la richesse et la diversité du paysage culturel au travers de strates des récits multiples et diversifiées contribuant aux thèmes, aux périodes et aux modèles* ». ¹⁸

Dans la conservation des paysages culturels, il est important de comprendre la dynamique de ces valeurs culturelles, car elles appartiennent comme on l'a vu à un système complexe de relations.

Les recherches opérationnelles sur les paysages culturels dans les deux dernières décennies se sont concentrées sur la compréhension de ces systèmes dans des logiques cognitives, plutôt que la clarification de ces valeurs inhérentes aux paysages culturels. ¹⁹

Ceci a eu comme conséquence : « *la simplification de la correspondance des rapports à ces valeurs, ce qui peut engendrer la négation des qualités spécifiques et très idiosyncrasiques* ²⁰ d'un paysage qui caractérisent un endroit. ». ²¹

¹¹ Selon le Larousse 1998, Anthèse : « *est l'ensemble des phénomènes qui accompagnent l'épanouissement d'une fleur* ».

¹² C.f Rougerie, G et Beroutchachvili, N (1991) : « *Géosystèmes et paysages. Bilan et méthodes* ». Edition Armand Colin. Paris.

¹³ Ibid note 9 supra.

¹⁴ Ibidem note 9 supra.

¹⁵ Ibid note 3 supra.

¹⁶ Ibid note 7 supra.

¹⁷ Op.cit P 16. Ibid note 3 supra.

¹⁸ Op.cit p 17. Ibid note 4.

¹⁹ Ibidem note 3.

²⁰ Selon la définition du Larousse 1998, L'idiosyncrasie : « *caractères propres au comportement d'un individu particulier* ».

²¹ Op.cit P 17. Ibid note 3.

La définition des valeurs d'un paysage dépend essentiellement de son contexte socioculturel et aux principes de ses références reconnues, encore valables dans la réalité d'un milieu social. Celles-ci se présentent en tant qu'une des composantes des diverses ressources naturelles ou patrimoniales d'une collectivité.

Or, les études écologiques considèrent l'évaluation d'un paysage comme étant un procédé diagnostique dont par évidence « les facteurs de perturbation » sont considérés comme agents déséquilibrants causant l'instabilité des écosystèmes.

Aujourd'hui, notre recherche a tenté d'affronter les problèmes inhérents à l'évaluation du paysage sans négliger de considérer qu'il existe diverses possibilités d'attribution d'une valeur au paysage, qui dépendent de : ***points de vue de celui qui l'attribue, du contexte et de celui qui effectue l'évaluation.*** Dès lors, les difficultés d'évaluation dépendent du :

- Nombre élevé des éléments à considérer.
- La sélection dans les divers secteurs disciplinaires des critères les plus opportuns pour l'évaluation.
- L'utilisation des paramètres, indicateurs, indices qui permettent la confrontation entre eux.
- La relativité des évaluations, malgré l'adoption de modèles mathématiques.

Par principe de base, il est reconnu que l'identification des paysages culturels devrait être du ressort des gouvernements qui les portent d'abord sur la liste du patrimoine national.

Cependant, au vu des paragraphes suivants consacrés au concept de patrimonialisation du paysage, nous avons déjà apprécié que le concept du patrimoine culturel est beaucoup plus large, intégrant en son sein des composantes naturelles et culturelles très diversifiées et qu'il ne s'agit guère seulement d'une illustration d'un événement historique d'une communauté.

Dès lors, l'enjeu scientifique d'une telle recherche serait donc d'élaborer une plate forme méthodologique pour l'évaluation paysagère.

Cette plate forme nous permettra non seulement d'apprécier « ***Qu'est ce qu'on évalue*** », mais encore « ***Comment prendre en charge ces valeurs*** » dans l'optique d'une meilleure valorisation du paysage culturel.

Aujourd'hui, en accédant au statut ***d'objet patrimonial***, le paysage culturel en tant que ressource acquiert ***une valeur économique***, en devenant une source d'emploi. Dans cette perspective, le paysage culturel est alors reconnu comme objet de gestion, et à ce titre, il peut être évalué.

L'évaluation²² d'un paysage peut être finalisée par la reconnaissance des :

- Valeurs / éléments émergents ou particuliers d'un paysage.
- Impacts / risques qui peuvent déterminer ou affecter leurs systèmes naturels ou anthropiques.
- Limites d'exploitation de ses diverses ressources.
- Compatibilité/ incompatibilité des usages par rapport aux projets d'interventions.
- Capacité/ non capacité d'un paysage aux transformations.
- Mesures nécessaires pour sa protection/ valorisation.
- Succès des projets et de leurs modalités de gestion.

²² Op .cit P 48. . Mazzino.F et Gherzi .A (2003) : « Per un atlante dei paesaggi italiani ». Edit Alinea editore, Florence.

Tous les spécialistes conviennent que le paysage culturel est le résultat latent d'un ensemble de processus complexes à caractères sociaux, économiques et écologiques. Ils s'accordent également pour observer qu'il est doublement culturel. D'abord, parce qu'il demeure l'expression physique de la rencontre d'une culture avec le territoire et ensuite parce que le regard culturellement déterminé retient la réalité. Il constitue un des constituants majeurs de la mémoire collective d'une société.

L'architecte participe implicitement ou de façon explicite à la préservation, transformation, ou création du paysage. L'enseignement et la recherche en architecture et en urbanisme en sont donc interpellés et interrogés. Cette interrogation nous paraît essentielle parce que toutes les stratégies de préservation des paysages culturels sont vouées à l'échec si elles ne sont pas suivies par des actions de valorisation.

Le vrai défi de l'avenir serait probablement la légitimation de « l'intervention paysagère » et sa généralisation au sein de tous les projets d'aménagement urbanistique et territorial.

2. PRESENTATION DE LA RECHERCHE.

1. La Problématique Générale :

A l'étranger, l'évaluation des paysages culturels fait partie de ce qui peut être considéré aujourd'hui comme des thèmes d'actualité. En effet, si l'on en juge par l'intérêt que leurs portent actuellement, soit les universités à travers des recherches académiques en post-graduation, soit les instances administratives de gestion qui agissent sur les patrimoines culturels, à travers la commande aux bureaux d'expertise spécialisés, d'études d'impact sur les paysages pour des fins d'aménagement.

Cependant, le contenu du concept du paysage culturel demeure jusqu'à ce jour difficile à circonscrire, car son appréhension comporterait des dimensions très variées qui relèvent le assez souvent de plusieurs disciplines.

Partant d'une vision conservatrice des paysages historiques soulignant toujours la distinction : patrimoine bâti / patrimoine naturel, le paysage culturel est devenu dans sa notion actuelle un organisme global ayant des extensions de significations historiques et socioculturelles plurielles.¹

*« Il participe ainsi largement aux processus de patrimonialisation et constitue souvent le support de la reconnaissance de caractéristiques identitaires, à des échelles de territoires diverses, d'essence géographiques (terroirs, vallées) ou liées à des projets (pays). Il s'inscrit alors comme un moteur de développement économique ».*²

Depuis l'indépendance de l'Algérie en 1962, la planification territoriale et urbanistique avait octroyé toute priorité aux paramètres de développement des secteurs économiques productifs ou à ceux de l'habitat ; complètement dissociées de toute politique de protection et de sauvegarde du patrimoine historique, si bien que le rapport entre urbanisme et protection de l'environnement n'a pas toujours été correcte.

Des actions dites de : “*Préservation et mise en valeur des monuments et sites historiques*”³ restèrent stériles, car il s'agissait d'un épisode isolé se limitant seulement à une identification, répertoriage et classement du bien. Bien que ces actions demeurent fort indispensables dans la perspective de la préservation, aucun travail poursuivant cela n'a été fait dans le sens de la revalorisation touristique et la requalification urbaine de ce patrimoine classé.

En outre, même lorsque la politique environnementale avait proposé la création des parcs ou zones protégées, seul l'environnement naturel a été valorisé au détriment de son aspect anthropique.⁴

¹ : C.f. UNESCO/ ICOMOS, Expert Group, World heritage convention, Operation Guidelines, February, 1995. Secretary Of interior Standards for treatment of historic properties with guidelines for treatment of cultural landscapes

² Op. Cit. . Appel à communication : “*L'évaluation du paysage: Une utopie nécessaire*”, 15-16 Janvier 2004. CNRS, Montpellier, France. P1.

³ La protection des monuments et sites historiques fut codifiée par une législation spécifique. Il s'agit de l'Ordonnance N° 67- 281 du 20/12/1967.

Les mesures préconisées par cet instrument législatif sont le classement définitif ou l'inscription sur l'inventaire supplémentaire pour les biens ponctuels. C.f art 22 à 51 de l'Ord de 1967.

⁴ Loi N° 87-03 relative à l'aménagement du territoire.

- Décret N° 85-227 du 05 janvier 1985 relatif au corps d'inspecteurs chargés de la protection de l'environnement.

Quant aux « *Paysages Culturels* », qui figurent aujourd'hui sur la liste du patrimoine universel de l'humanité, en tant qu'une nouvelle catégorie de biens à protéger, l'unique résultat d'identification que l'on ait pu obtenir, consistait à les signaler dans les outils normatifs de réglementation urbanistique par une terminologie obsolète, telle que : **Zones à protéger**, en fonction de leurs vocations agricoles, pittoresques, naturelles ou historico-culturelles.

Ce sont des portions du territoire qui sont sélectionnées selon des critères esthétiques, voire à partir de certaines contraintes de protection des abords du bien historique extra-muros, et non pas en tant qu'aires abritant des signes de l'histoire et des récits de témoignages de l'œuvre et des individus.

Par ailleurs, la mise sur friche des vestiges archéologiques extra-muros en Algérie, a eu un impact négatif : le détachement du bien historique de son contexte de référence, d'où le contenu des témoignages incomplets ; et son rejet du cycle de développement de son territoire d'appartenance.

Cependant, le citoyen a noté un intérêt très faible pour les relations du site ou du monument avec son environnement global, qui sans doute revêt autant d'importance que les qualités intrinsèques du bien en question.

Le résultat de cette attitude fut un détachement du bien de son contexte de référence. Ces vestiges sont devenus des fragments incompréhensibles, incapables d'éclaircir le présent et surtout de donner au contemporain un caractère qui puisse les rendre reconnaissables.

Concernant la mise en valeur des ressources paysagères culturelles ou naturelles, aucune directive pratique n'a été élaborée pour ces zones, eu égard à leurs diversités qu'on avait énuméré supra.

Seule l'introduction récente en termes de *conservation intégrée* et *développement durable* a permis de réunir, en termes de valorisation, les zones classées, en réinsérant les ressources patrimoniales dans le processus de planification⁵. Il est donc permis de croire qu'une sensibilisation à ces ressources est maintenant assurée et qu'il s'agit de poursuivre sur ce chemin en faisant surtout appel à la concertation entre les acteurs concernés lors du processus d'aménagement du territoire.

En effet, le concept du patrimoine culturel a largement évolué en Algérie, depuis la promulgation de la loi de 1998⁶. Sa prise en charge devient de plus en plus le centre d'intérêts des différentes instances politiques du pays. Les décrets exécutifs N° 03- 324 du 05 octobre 2003 avaient établi les modalités d'établissement des plans permanents de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés: (PPSMVSS) et de protection et mise en valeur des sites archéologiques : (PPMVSA), en édictant même des mesures particulières de protection des biens culturels immatériels.

-
- Décret N° 96-59 du 27 janvier 1996 relatif à la création de l'inspection générale de l'environnement.
 - Décret N° 96-60 du 27 janvier 1996 relatif à la création des inspections de l'environnement de wilaya.
 - Décret N° 93-165 du 10 juillet 1993, réglemente les émissions atmosphériques de fumée, gaz, poussière, odeurs et particules solides des installations fixes et de nature à incommoder la population, à compromettre la santé ou la sécurité publique, à manière à nuire aux végétaux et à la production agricole ainsi que la conservation des constructions, des monuments historiques et naturels.
 - Décret N° 90-78 du 27 février 1990 relatif aux études d'impact sur l'environnement.

⁵ La loi 2001-01 relative à l'aménagement du territoire et son développement durable, Art 04. Celui-ci stipule que : « la protection et la valorisation des espaces et des espaces écologiquement et économiquement sensibles ainsi que la protection, la mise en valeur et l'utilisation rationnelle des ressources patrimoniales, naturelles et culturelles et leurs préservation pour les générations futures ».

⁶ La loi de 98-04 du 15 juin 1998. Journal officiel N° 44 du 04/06/1998.

Aujourd'hui, les contenus des concepts philosophiques du patrimoine culturel sont définis en général, à travers tout l'arsenal juridico normatif qui a été élaboré jusqu'ici ; or, la problématique de sa mise en valeur se pose avec acuité en termes pratiques, aux différentes instances de l'urbanisme et de la construction (DUCH, SUCH, ...) ⁷, et aux organismes de protection et de gestion du patrimoine (ANAPMSH, circonscriptions archéologiques) ⁸. Dès lors, comment concilier les opérations de planification du territoire avec la protection des paysages culturels ? Tel est le dilemme qui continue à créer des problèmes et des tensions, d'un côté entre les collectivités locales et les archéologues ; et de l'autre côté entre les archéologues et les aménageurs : urbanistes et architectes.

Du fait que **l'histoire** et **le paysage** se présentent sur le territoire comme des structures spatiales ; quelles valeurs représentent-elles pour **le projet** et **la société** ?

En Algérie, le plan directeur d'aménagement et d'urbanisme (PDAU) ⁹ identifie et délimite des **zones à protéger** en fonction de leurs vocations : agricoles, pittoresques, naturelles ou historico-culturelles ; conformément à la réglementation en vigueur ¹⁰.

Ce plan se fonde dans son élaboration sur une logique de zoning, selon des critères essentiellement économiques et sociaux, où chaque zone ou partie du territoire sera affectée à une fonction d'urbanisation future ou pas, de préservation des terres agricoles ou de classement du patrimoine, dans un processus de décision qui vient souvent en aval.

La conception du PDAU selon cette logique de zoning reste le plus souvent trop générique pour l'ensemble des secteurs, en l'occurrence celui des secteurs non urbanisables, au vu des termes de références et d'affectation qu'il comporte et que nous avons énuméré ci-dessus.

Par ailleurs, nous notons une absence de toute normative d'identification et d'évaluation des ressources paysagères naturelles et culturelles, au delà de la séparation et conflit des compétences, soulignant toujours une parcellisation disciplinaire entre le patrimoine bâti / patrimoine naturel. Ceci eut un impact négatif : le détachement du bien historique extra-muros de son contexte de référence, d'où le contenu des témoignages incomplets.

Selon De Villiers. Ch : « *La discontinuité du processus de décision est dû à l'inexistence de la logique des secteurs qui résulte de la combinaison des intérêts financiers particuliers et des pratiques bureaucratiques* » ¹¹. Chacune des instances participe à la production de l'environnement bâti, en adoptant sa propre logique spatiale. Cette logique des secteurs se trouve dans tous les niveaux de la planification, notamment entre celui des finances et celui des plans d'urbanisme. Selon l'auteur – et ceci reste valable pour le cas de notre pays- la logique des secteurs exclue le plus possible toute superposition ou articulation des tâches avec celles des autres instances, par optimisation de son seul profit.

⁷ DUCH : Division d'urbanisme, de la construction et de l'habitat. Organisme départemental (Wilaya).

SUCH : Subdivision de la précédente. Organisme communal.

⁸ ANAPMSH : Agence nationale d'archéologie et de préservation et mise en valeur des monuments et sites historiques.

⁹ PDAU : Plan directeur d'aménagement et d'urbanisme.

¹⁰ Loi N° : 90-29 du 01/12/1990. Décret N° : 91-177, du 28/05/1991, déterminant le contenu du PDAU

¹¹ Le cas de l'Algérie demeure similaire à celui français, du fait que l'Algérie ait pris comme référence pour sa réglementation urbanistique le modèle français.

Op. Cit, P 36. Devilliers, Ch (1988) : « *Le projet urbain en question. Continuité et discontinuité* ». Edit Eyrolles, Paris.

2. La Problématique Spécifique.

Le concept actuel du patrimoine culturel est un résultat du processus lié au développement de la société contemporaine, de ses valeurs et de ses conditions. La tendance doit aujourd'hui comprendre le patrimoine culturel physique dans son plus large sens en tant que contenant de tous les signes qui documentent les activités et les accomplissements du temps et de la société.

*« (...) Tout récemment, l'attention à cet héritage a augmenté en raison de la destruction causée par des guerres, des désastres, et en raison aussi à certains changements principaux de la société. L'augmentation explosive de la population et de la pauvreté résultante, la tendance mondiale de l'urbanisation, la consommation inconsidérée des ressources non renouvelables, le manque d'entretien des ressources renouvelables et le manque de gestion des déchets appropriée sont devenus un souci international. Considérant que le patrimoine culturel physique est l'une des ressources non renouvelables les plus importantes au monde, un effort spécial est nécessaire pour réparer l'équilibre entre nos besoins et sa protection ».*¹²

Ainsi, cette notion de « *patrimoine culturel* », s'est échelonnée et maturée depuis près de 80 ans, depuis la charte d'Athènes, en 1931. Une notion qui a depuis connue diverses extensions tant typologique, du moment qu'on est passé du monument objet au paysage culturel ; tant géographique, en passant du patrimoine classé national à celui universel ; tant sociétale, en démarrant de la valeur testimoniale et culturelle à la valeur économique et environnementale. Aujourd'hui, selon l'UNESCO¹³ : « *La notion de patrimoine culturel englobait traditionnellement les monuments et sites et tenait surtout compte de leurs valeurs esthétiques et historiques. Aujourd'hui, les monuments sont également considérés par leurs valeurs symboliques, sociales, culturelles et économiques. Les éléments intangibles ne sont plus ignorés et de nouvelles catégories sont apparues* ».

Le terme de « *paysage culturel* » a intégré le lexique officiel des différentes instances de protection du patrimoine culturel et historique internationales.

Ainsi, le paysage culturel est défini comme : « *un secteur géographique, doté de ses ressources naturelles : végétales et faunistiques, voire esthétiques, et culturelles, liées soit à un événement historique, soit à une activité anthropique* ».

Considérant que le concept du patrimoine culturel est maintenant compris dans un sens beaucoup plus large, les stratégies spécifiques pour la protection et la conservation sont susceptibles de changer considérablement selon le contexte et les valeurs liées à chaque monument ou site historique. Néanmoins, les principes généraux de la bonne pratique en matière de conservation servent de base à l'identification et à la protection des ressources d'héritage.

Le site archéologique de Tipasa avec son mausolée royal a été classé sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité le 17 décembre 1982. Il y figure parmi les six autres sites : Tassili (1982), Djemila (1982), Timgad (1982), Qualâa des Beni Hamad (1980), Vallée du M'Zab (1982) et la Casbah d'Alger (1992).

Le site archéologique de Tipasa revêt une singularité géologique, écologique, historique et de culture agraire qui sont intégrés dans un milieu naturel de façon à former une entité

¹²C.f Jukka Jokilehto et Feilden Bernard . M (1993): « *Management guidelines for world cultural heritage sites* ». Edition ICCROM, Rome.

¹³ C.f UNESCO (2003) : « *Nouvelles notions du patrimoine : Itinéraires culturels* ». In : [http :mirror_us.unesco.org](http://mirror_us.unesco.org).

représentative. Telles furent les critères selon lesquelles le site a été porté sur la liste du patrimoine universel.

Dés 1984, date de l'accession de Tipasa au rang de Chef-lieu de Wilaya, le rapport : croissance urbaine/ préservation du patrimoine a débouché sur de nouvelles agglomérations indifférentes à l'égard des sites archéologiques, dont une consommation dévastatrice du territoire et de ses valeurs.

Les agents de dégradation du patrimoine archéologique et naturel de Tipasa sont d'ordres différents : physiques, naturels et anthropiques.

Divers documents provenant de l'agence nationale d'archéologie et de protection des monuments et sites historiques (ANAPMSH) ou de la circonscription archéologique de Tipasa, alertent quotidiennement sur les atteintes causées aux patrimoines historique et archéologique¹⁴.

En 2001, le Comité du patrimoine mondial a considéré que le site de Tipasa ne répondant plus aux articles : 1, 5,11¹⁵ de la convention internationale sur le patrimoine mondial, ratifiée par l'Algérie ; avait décidé de le porter sur la liste du patrimoine en péril, au vu de son état de vulnérabilité et de ***l'altération de son image***.¹⁶

Les politiques mises en œuvre ponctuelles et fragmentaires, ne permettaient pas de relever le défi de la réalisation du processus de requalification des sites archéologiques et naturels de Tipasa. Ceci est dû à l'inadéquation et à la difficulté d'application des outils traditionnels de réglementation urbaine adoptés jusqu'ici, dans un site à composantes archéologiques, historiques, culturelles et paysagères plurielles.

A la reconnaissance de cette valeur universelle, s'est rehaussé le prestige du site de Tipasa, qui impose aujourd'hui, à sa tutelle et ses gestionnaires des devoirs de protection et de mise en valeur plus efficaces.

Dans le monde d'aujourd'hui, Les thèmes de : « ***L'évaluation des paysages culturels*** » sont d'actualité, si l'on en juge par l'intérêt que leurs portent les instances politiques des pays d'Europe et d'Amérique (Canada et USA)¹⁷.

En Algérie, l'absence de signification culturelle et l'isolement des vestiges historiques constituent tout autant de critiques portées à nos politiques culturelles et urbanistiques, souvent résultat d'une réflexion abstraite déterminée aussi bien par une attitude conservativo-conservatrice des responsables du patrimoine, et par la tare des programmes numériques de construction et de spéculation foncière, plutôt que reflet d'une manière de vivre et des aspirations et besoins des utilisateurs.

L'évaluation des paysages culturels pourrait trouver une assise réglementaire dans la nouvelle loi sur le patrimoine culturel : 04/98 du 15 juin 1998. Les décrets d'application régissant ceci trouveront une réponse à différents niveaux dans notre recherche.

L'appréciation d'un paysage relève souvent de questions subjectives, d'esthétiques en particulier, liées surtout à des notions de préférence et d'appréciation individuelle, qu'il est possible de décomposer aujourd'hui en critères objectifs.

¹⁴ Nous citons à titre d'exemple non exhaustif :

- Dégradation des vestiges archéologiques ; démolition de la huilerie antique (18/12/1995) ; constructions illicites à Ste Salsa (06/11/1995).

¹⁵ C.f « *La convention du patrimoine mondial culturel et naturel* ». UNESCO, Paris, le 16 novembre 1972.

¹⁶ La levée du site de la liste du patrimoine mondial en péril s'est faite en juillet 2006, après notre dépôt de thèse pour évaluation en décembre 2005.

¹⁷ Se rapporter à notre bibliographie thématique en fin du mémoire.

Le complexe auquel, ils correspondent peut être appréhendé par un examen scientifique et critique des dynamiques des deux composantes essentielles du paysage culturel: celles minérale et végétale.

Nous soutenons que l'évaluation des paysages culturels devra constituer le premier jalon dans le cycle de sa préservation et mise en valeur, par la reconnaissance objective de l'ensemble de ses valeurs historico-culturelles et paysagères.

Cette conviction nous oblige à établir des actions **préparatoires** et **opératoires** permettant l'évaluation et la quantification objectives des différentes composantes du paysage culturel.

Ainsi, les portées pratiques et politiques de cette recherche seraient de :

- Créer une approche méthodologique d'évaluation des paysages culturels.
- Etudier à travers une habileté scientifique les connections organiques qui peuvent exister entre le patrimoine historique et ses caractères environnementaux, géographiques et socioculturelles.
- Drainer une conscience nouvelle aux diverses ressources du paysage culturel en vue d'une préservation et mise en valeurs plus efficaces.
- Impliquer le grand public dans l'évaluation du paysage culturel par l'estimation de ses sensibilités à son égard, en vue d'une meilleure définition de ses besoins et ses aspirations.

Dans le monde, l'intense travail théorique sur les approches paysagères de ces trois dernières décennies demeure pour nous le gage et le support d'une réactualisation, donc d'une évolution de la pratique paysagère que nous devons adapter au contexte de notre cas d'étude.

Divers modes d'approches et registres de conception méthodologiques sont disponibles pour l'évaluation des paysages.

Notre démarche considère le paysage culturel comme une manifestation de ces deux composantes : minérale et végétale ; et préconise d'individualiser toutes les combinaisons et les connexions typiques qui structurent le paysage et le formalisent. Ainsi, d'une manière globale pour des raisons méthodologiques, l'évaluation du paysage en dehors de la quantification des contenus des ambiances du paysage d'une part, avec l'évaluation du patrimoine historique d'autre part devra dresser un rapport environnemental complet de la situation existante du patrimoine bâti extra-muros.. Elle se basera encore sur une série d'identification, catalogage et évaluation critique du patrimoine archéologique et culturel du territoire. Elle doit rétablir les rapports de significations entre les lieux et leurs histoires, au-delà des pratiques courantes qui traitent séparément le patrimoine historique bâti du paysage naturel.

- Les critères du choix du cas d'étude :

« Le mausolée royal Maurétanien de Tipasa en Algérie ».

Le site archéologique de Tipasa (le parc Ouest et le parc de Sainte Salsa) avec son mausolée royal a été classé sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité le 17 décembre 1982.

Le choix d'un cas d'étude en l'occurrence le mausolée royal de Tipasa, prisé à la fois du point de vue paysager, environnemental et monumental, n'était pour nous qu'un prétexte pour approcher nos objectifs assignés par l'élaboration d'une plate forme méthodologique d'évaluation du paysage culturel.

Les capitaux d'héritage du paysage culturel sont ceux des racines territoriales les plus profondes. Par contre, ces paysages culturels dépendent fortement de la qualité de leur identification et description. Nous soutenons donc qu'il existe d'autres capitaux à relever au niveau des deux parcs archéologiques. Or, pour des raisons initialement de disponibilité

d'informations récoltées depuis plusieurs années sur ce site ou encore la commodité d'accessibilité au site et de notre présence in situ - au vu que nous habitons la région - constituait pour nous une raison supplémentaire pour le choix de ce mausolée en tant que site d'application.

Par ailleurs, l'inscription du site de Tipasa sur la liste du patrimoine en péril, nous avait interpellé à cette époque en 2001 ; où nous voulions par le biais de cette recherche concourir à la légitimation de l'analyse paysagère et son intégration dans le cadre du plan de gestion que proposent aujourd'hui les experts de l'UNESCO, en tant que moment crucial d'identification des valeurs patrimoniales diverses que recèlent le territoire du Mausolée royal, retenu par son échelle pour un tel exercice d'application, en tant qu'objet d'étude maîtrisable.

- Les questionnements de la problématique spécifique :

A l'issue d'un examen critique de la situation actuelle de l'Algérie et après avoir établi un état de la question universel sur le thème de l'évaluation des paysages culturels ; nous nous sommes posé une série de questionnements qui nous ont aidé à définir notre problématique spécifique de recherche.

1. Tout paysage protégé, doit –il être un paysage ayant une valeur ?

Certes, le paysage fut reconnu comme un objet de gestion et à ce titre, depuis trois décades, on avait tenté de l'évaluer sur des critères scientifiques¹⁸.

2. Qui doit définir le caractère et quantifier cette valeur ? Est ce le domaine réservé des spécialistes ou de toute une société ?

La dichotomie sur l'évaluation du paysage s'est parachevée par un dualisme cartésien, fondant deux modèles d'approches distinctes ; l'un subjectif centrée sur le sujet : l'homme en tant qu'observateur, voire consommateur ; l'autre objectif centré sur la nature ou le monument : l'objet d'observation.

3. Devrait-on nécessairement élargir le contexte de référence du bien historique extra-muros à son paysage d'appartenance ?

Oui, car les paysages culturels sont comme des fenêtres idéologiques, interpellant une mémoire collective, renvoyant à des évocations du passé : identité, appartenance, origine, terroir, ...

4. Peut-on parler d'une universalité des outils d'évaluation et les appliquer ainsi à notre cas d'étude ?

Il existe aujourd'hui, un large registre de méthodes d'évaluation du paysage naturel et culturel qui pose le problème de leurs synthèse et complémentarité.

Le bilan critique des méthodes d'évaluation paysagère, développées ces trois dernières décennies, nous a permis de distinguer les travaux qui mettent en évidence les liens entre l'objet et le sujet, en tentant de comprendre les relations existantes entre les formes des paysages et leurs représentations sociales.

En général, les méthodes d'évaluation du paysage posent deux problèmes, d'ordre pratique et philosophique.

1. Pratique : *Objectivité contre subjectivité.*

Les carences scientifiques des modalités d'élaboration des critères d'évaluation du paysage, expérimentées dans les pays anglo-saxons et européens¹⁹ traduisent des phénomènes ethnosociologiques et de sensibilités socioculturelles qui leurs sont propres.

¹⁸ Op.Cit note (2). Plusieurs colloques scientifiques (Ibid note 2) ont donné à cet état d'esprit un intérêt pragmatique étant à la mesure du thème de « l'évaluation du paysage ». Un sujet autant plus d'actualité et captivant que la polémique qu'il a suscitée avec son sous-titre : « *une utopie nécessaire* ».

¹⁹ : C.f Rougerie, G et Beroutchachvili, N (1991) : « *géosystèmes et paysages. Bilan et méthodes* ». Ed Armand Colin, Paris. 302 pages. Un ouvrage qualifié de synthétique et critique, qui nous a permis de cerner la trajectoire

2. Philosophique : ***Significations socioculturelles.***

Les conceptions actuelles considèrent que l'appréciation du paysage par le sujet demeure tributaire de ses acquis d'ordre éducationnel et culturel. Cependant la manifestation du paysage culturel est fondée sur des interdépendances structurelles entre :

Forme construite / Forme perçue / Forme représentée²⁰.

Dés lors, primo, l'image « perçue » n'est pas tout entière donnée par les objets, mais telle préconçue par le sujet lui même, selon son ordre éducationnel et culturel.

Secondo, l'image « représentée » est formée de signes sous-jacents, d'une part aux structures physiques et d'autre part aux représentations symboliques.

Le bilan critique des méthodes d'évaluation du paysage, développées ces trois dernières décennies, nous a permis de distinguer les travaux qui mettent en évidence les liens entre l'objet et le sujet, en tentant de comprendre les relations existantes entre les formes des paysages et leurs représentations sociales.

Les carences scientifiques des modalités d'élaboration des critères d'évaluation du paysage, expérimentées ailleurs dans le monde, traduisent des phénomènes ethnosociologiques et des sensibilités socioculturelles qui leurs sont propres.

Ainsi, Primo, quel serait leur degré de pertinence pour notre société algérienne ?

Secondo, Les conceptions actuelles considèrent que l'appréciation du paysage par le sujet demeure tributaire de ses acquis d'ordre éducationnel et culturel.

Cependant, peut-on valoriser la complémentarité d'approches méthodologiques développées par les différentes disciplines et les parfaire pour notre cas d'étude ?

In fine, Sur quels critères devrait se baser une évaluation scientifique, afin d'insérer le patrimoine bâti extra-muros (cas du mausolée royal de Tipasa) dans des niveaux de témoignages plus complets ?

de la notion du paysage dans les diverses disciplines scientifiques. L'ouvrage paru au début des années 1990, voulait attiser l'intérêt patent de quantification des paysages prônés aussi bien dans le domaine des sciences appliquées que celui des sciences humaines

²⁰ C.f Bailly, A.S (1986): « *Espace et représentations mentales* », In : Représentations spatiales et dynamiques urbaines et régionales. Pp 5-35, Univ Québec, Montréal, 1986.

C.f Bailly, A.S et Raffestin, C et Reymond, H (1980) : « *les concepts du paysage : problématique et représentations* ». In : L' Espace géographique, N° 04, Paris, 1980. Pp 277-286.

3. Les Hypothèses.

Dés lors, afin de clarifier les significations historico-culturelles de notre cas d'étude, en l'occurrence le Mausolée Royal de Tipasa, et l'insérer dans des niveaux de témoignages plus complets, nous avons voulu investir le domaine du second moment du triptyque de la perception, à savoir : **LE MESSAGE**.

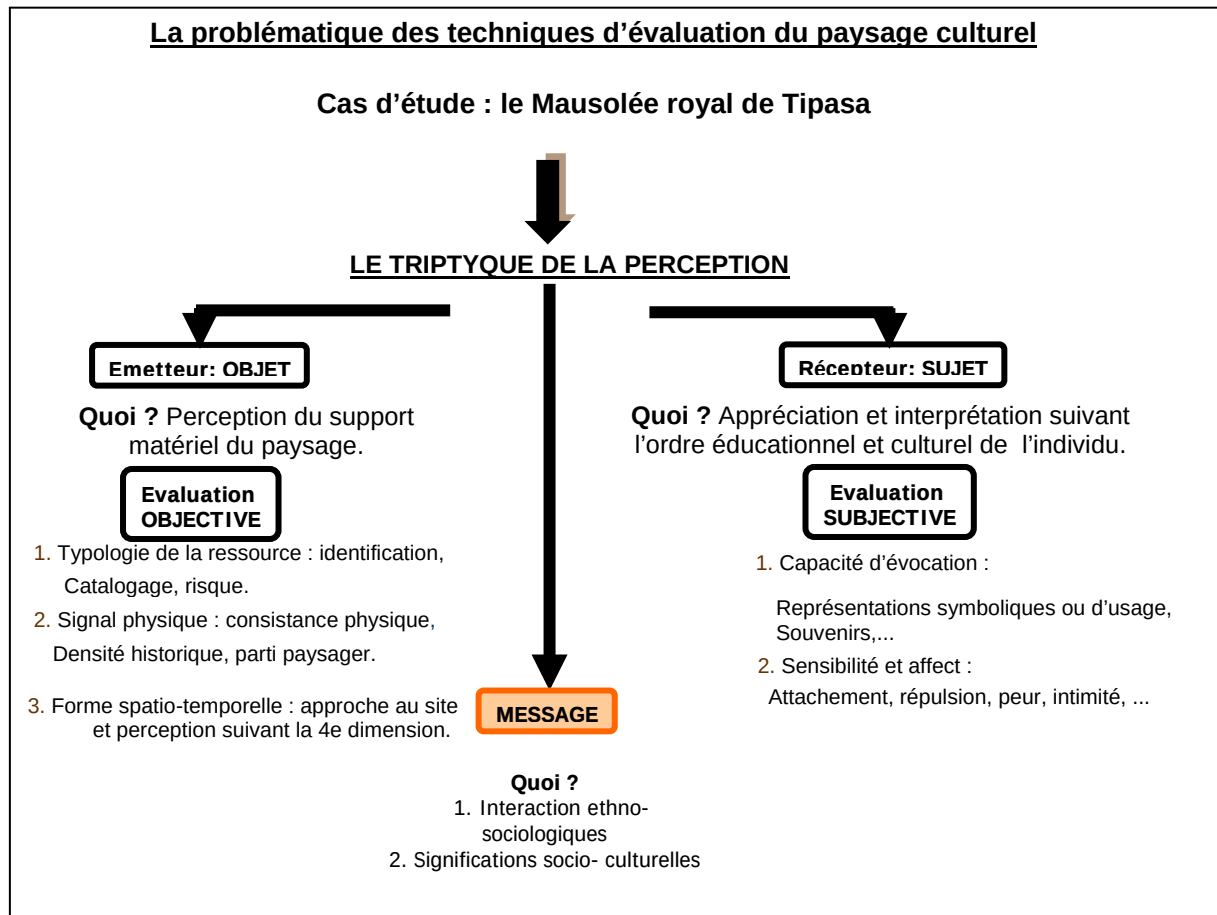


Diagramme 1 : Présentation des trois domaines du triptyque de la perception du paysage.
(Etabli par l'auteur).

Ainsi, les hypothèses que nous établissons en vue de leur vérification ultérieure, se présentent comme suit :

1. Il n'existe guère d'universalité de critères d'évaluation du paysage, car chaque milieu socio culturel demeure spécifique.
2. La manifestation du patrimoine culturel est fondée sur des interdépendances structurelles, entre :

Forme construite / Forme perçue / Forme représentée.

3. L'image « *perçue* » n'est pas tout entière donnée par les objets, mais telle préconçue par le sujet lui-même, selon ses acquis éducationnels et culturels.
4. L'image « *représentée* » est formée de signes sous-jacents, d'une part aux structures physiques et d'autre part aux représentations symboliques.

4. Les Objectifs De La Recherche.

Suite aux hypothèses formulées en amont et aux questions précédemment soulevées, la présente recherche se fixe comme objectifs principaux de:

1. Déterminer les motivations qui exigent ***l'acte d'évaluer***.
2. Fournir ***une plate- forme méthodologique*** permettant de valoriser la complémentarité des approches méthodologiques développées par différentes disciplines pour l'évaluation paysagère de notre cas d'étude. Cette dernière définira toutes les modalités qui composent un processus méthodologique normatif, en tant qu'outil d'aide à la décision et à l'action de préservation et de mise en valeur du paysage culturel.
3. Définir une batterie ***d'indicateurs paysagers***, valable pour le cas du paysage culturel de notre cas d'étude.
4. Œuvrer à l'élaboration de ***critères d'évaluation paysagère*** et leurs échelles d'évaluation pour l'élaboration des fiches d'évaluation du paysage culturel inhérent à notre cas d'étude.

5. Les Résultats Pratiques Attendus.

1. L'élaboration d'un corpus de critères d'évaluation, formulé spécifiquement pour notre cas d'étude.

2. L'élaboration d'un ***processus méthodologique normatif d'évaluation***, nous permettant d'évaluer quantitativement les diverses ressources paysagères : naturelles et culturelles et les assigner dans des grilles normatives.

6. Les Articulations Méthodologiques.

Notre recherche visait à comprendre les différents moyens par lesquels les populations (ou groupes d'intérêt) concernées expriment elles-mêmes les "valeurs" de l'environnement. Elle visait également à présenter les résultats de manière à maximiser leur pertinence pour les communautés et les décideurs politiques impliqués. Le souci de rigueur scientifique et de clarté dans la communication n'étant pas suffisants, une attention a aussi été accordée à la définition des valeurs.

Nous étions confrontés à la nécessité d'explicitier les dimensions clés sociales, écologiques, et économiques du problème de l'évaluation du paysage culturel de notre cas d'étude, qui étaient demeurées cachées derrière les structures de gestion établies du site.

La coopération avec les services archéologiques du site de Tipasa dont le souci est de parvenir à un nouveau plan de gestion du site, tel stipulé par les experts de l'UNESCO, avait procuré à notre recherche une dimension de légitimité et de pertinence scientifiques. L'objectif étant l'élaboration d'une méthode d'analyse et d'évaluation du paysage culturel du mausolée royal de Tipasa, pouvait constituer une contribution positive envers la sauvegarde et la mise en valeur de ce patrimoine mondial. Ceci donnerait aussi à la définition d'un processus normatif d'évaluation du paysage culturel une grande portée pratique, à la fois immédiate et potentielle pour les autres cas d'espèces en Algérie.

Pour atteindre ces objectifs, la méthodologie de travail adoptée est la suivante :

- Une première enquête est partie du recensement des caractères du territoire de notre cas d'étude à travers l'examen des ressources naturelles et culturelles. Ainsi, le premier outil

d'analyse a été l'inventaire systématique des archives, des documents historiques, cartographiques, iconographiques et photographiques comparés sur place pour permettre la lecture des aspects essentiels du territoire du mausolée, que ce soit de l'architecture du monument, des lotissements agricoles, ou encore d'affleurements géologiques et environnementaux.

- Une deuxième démarche a consisté à mener une enquête par voie de sondage d'opinion. Cette tentative visait à identifier les valeurs du territoire telles que perçues par le grand public. Une telle enquête nous a permis de dresser une sorte d'inventaire raisonné des représentations sociales que les individus se font du paysage du mausolée royal de Tipasa.

Parmi les objectifs d'un tel travail, nous citons ceux-ci:

1. C'est un moyen de vérification de nos hypothèses, afin d'élaborer une batterie d'indicateurs paysagers spécifiques à notre cas d'étude.
2. Un moment de confrontation des résultats obtenus des différents échantillons de populations et des spécialistes, afin de minimiser toute subjectivité dans le jugement de valeur.

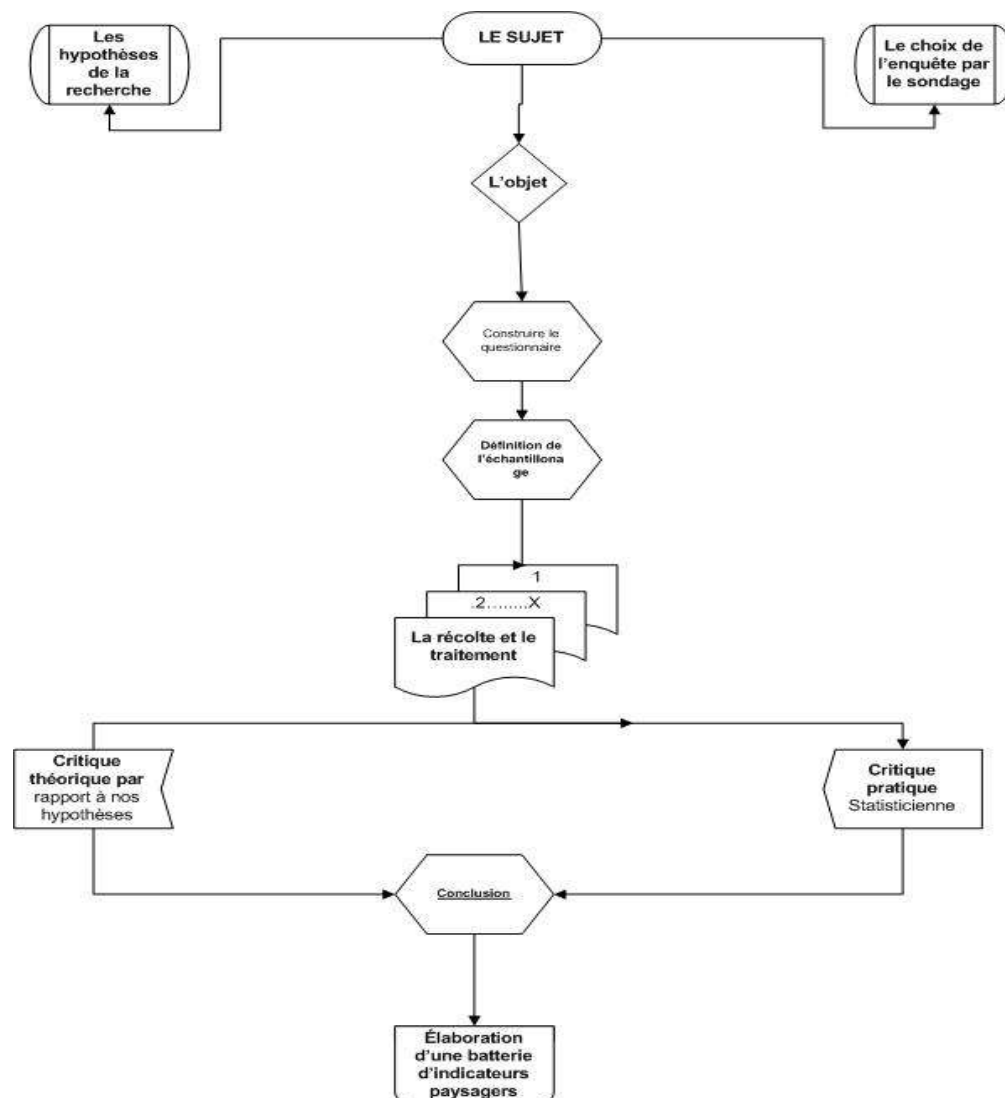


Diagramme 2 : Protocole d'élaboration du sondage d'opinion corrélié aux hypothèses de travail. (Établi par l'auteur).

Dans le but d'une meilleure récolte d'informations qui seraient en rapport avec nos objectifs d'identification des formes de perception du public au paysage de notre cas d'étude, la construction du questionnaire²¹ a été articulé autour de ces quatre aspects :

1. Identification de la personne : son niveau intellectuelle, son genre, ...
2. Les raisons de fréquentation et les centres d'intérêts manifestés à notre site d'étude.
3. Les opinions de cette personne sur les formes de rapports qui le lient au site.
4. Les formes de signification ou de perception personnelles que lui inspire le site.

Le choix de poser des questions relativement larges et d'utiliser un support visuel très réduit vers la fin du sondage, a délibérément été fait pour saisir les différentes conceptions de la notion de paysage, sans imposer d'approche particulière.

Des éléments de définition sont apparus au fil de l'interprétation des résultats, éclairant ainsi les fondements de l'évaluation paysagère. Les résultats ont montré l'existence de différents niveaux de perception. Le premier s'exprime en des termes visuels qui font ressortir l'importance de l'environnement général du site, de la relation entre le relief et l'implantation du monument au site. Dans un deuxième temps, les préférences paysagères reposent sur le poids accordé par l'observateur aux différents aspects culturels de préférence ou perceptuels de type émotionnels.

Ces observations nous ont permis d'esquisser des modèles de représentation sociale du paysage, basés sur les résultats du sondage.

En effet, une des perspectives de ce travail de recherche est de pouvoir intégrer ces modèles de représentation sociale dans une méthodologie plus globale d'évaluation du paysage qui inclue aussi bien des aspects objectifs que subjectifs du public profane.

Comme le but de notre enquête par le sondage d'opinion était de recueillir des informations qualitatives sur les représentations sociales du paysage, nous avons tantôt choisi le sondage au moyen de questions fermées à choix multiples, tantôt une enquête de type semi-directif (Blanchet & Gotman, 1992)²² afin de ne pas trop structurer le discours de l'enquêté.

Nous avons de fait corrélé les objectifs recherchés de ce sondage à nos hypothèses de recherche établies en amont, en guise de moyen de vérification de celles-ci. Ceci bien sur dans le sens de ce qui nous intéresse aussi dans l'identification :

- o Des éléments de définition et de caractérisation du paysage du « Tombeau de la chrétienne ». L'objectif était de déterminer quelle(s) approche(s) les acteurs, les usagers avaient de leur paysage ? Quels étaient les éléments de sa reconnaissance et à quelle(s) échelle(s) ils les identifiaient ? L'attention a également été portée, à un niveau plus théorique, sur les différentes significations que la notion de paysage recouvrait chez eux et à quelles dimensions thématiques elles faisaient référence.
- o De la construction du jugement de valeur sur le paysage: en interrogeant les interlocuteurs sur les qualités et les faiblesses de leur paysage (Zube et al, 1989)²³, le but était d'identifier les différentes valeurs associées à l'appréciation du paysage et de comprendre leur légitimité.

Une question ouverte a donc été rédigée à la fin du sondage pour couvrir chacun de ces deux thèmes, en demandant à la personne de qualifier le tombeau par un qualificatif.

²¹ Voir un exemplaire du questionnaire dans les annexes.

²² C.f Blanchet, A., Gotman, A. (1992) : « *L'enquête et ses méthodes : l'entretien* ». Edit Nathan, Paris.

²³ C.f Zube, E.H., Friedman S., Simcox D.E (1989): "Landscape change – Perceptions and physical measures". In: *Environmental Management* 13. Pp 639-644.

Le cas échéant, des éclaircissements étaient demandés. Le choix a délibérément été fait d'utiliser uniquement vers la fin du sondage un support photographique très réduit, alors que cette technique est couramment employée dans l'analyse paysagère. La raison principale est que nous voulions déterminer sur quels éléments les personnes interrogées se basaient pour construire leur perception du paysage, sans leur imposer d'office une approche visuelle.²⁴

Notre travail a entrepris la recherche sur l'évaluation en la considérant comme étant un processus de science sociale comportant à la fois découverte et action.

Pour toutes les instances impliquées, l'élaboration d'un processus normatif d'évaluation du paysage culturel peut apporter sa contribution à la connaissance, et à partir de là, à l'action politique ; donc à un changement social plus important et positif.

Ainsi le choix d'une méthode et celui de la façon d'appliquer les "outils" analytiques d'évaluation, devraient relever d'un domaine scientifique pragmatique et rigoureux. Une politique pertinente en matière de préservation et de mise en valeur du paysage culturel est nécessairement un acte social chargé d'un poids à la fois culturel et politique.

Afin de progresser dans nos objectifs assignés en amont, nous avons adopté une méthodologie synthétique pour l'élaboration d'un processus normatif d'évaluation du paysage culturel.

Partant de notre hypothèse première vérifiée qui stipulait qu' : « **Il n'existe guère d'universalité de critère d'évaluation du paysage, car chaque milieu socio culturel demeure spécifique** » ; et qu'une différence fondamentale est à établir entre les normes et les valeurs ; nous sommes parvenus à reconnaître que les normes sont universellement obligatoires dans leur domaine d'application et qu'elles ne peuvent être définies ici, alors que les valeurs indiquent seulement ce qui est préférable et convenu collectivement ; nous sommes donc en droit d'être plus ou moins d'accord avec la proposition d'un processus méthodologique normatif.

Maintenant, peut-on partir de l'étude d'un cas spécifique pour aboutir en fin de parcours à une généralisation, voire à une conceptualisation. Certes, les recherches opérationnelles récentes²⁵ avaient démontré en suffisance qu'il s'agit de nos jours de renverser la pyramide méthodologique classique dont le sommet se retrouverait dès lors à la base. Si dans le cas classique, le départ de la recherche de sa base générale : bibliographique et d'analyse de tous les cas d'espèces, exigeaient un moment de confrontation et de comparaison des résultats avec les autres cas analogues pour enfin arriver au sommet de la pyramide qui constituerait le moment de conceptualisation ; il s'est avéré qu'en inversant cette pyramide, le point de départ de toute recherche opérationnelle serait l'analyse d'un cas d'étude précis. Le moment de comparaison situé au milieu de la pyramide serait dès lors similaire à celui du cas classique. Enfin la base étant située dans ce cas-ci en haut, constituerait le moment de conceptualisation, voire de généralisation. En effet, la pyramide classique présentait le risque de s'étaler à la base dans les généralités sans toutefois atteindre le sommet. Or, le cas inverse, nous présente toutes les chances de monter vers la base située en haut et aboutir ainsi à une conceptualisation.

²⁴ La structure du questionnaire de notre sondage avait pris comme références les résultats de plusieurs travaux à caractère opérationnel, nous citons en l'occurrence :

- CDC consultants (2000): « *Tourisme et développement local autour de Bibracte. Contribution à la définition d'une stratégie* ». Expertise réalisée pour le compte de la société mixte nationale Mont Beuvray. France.
- Chételat, J. (2000) : « *L'image du paysage sylvo-pastoral: quelques clefs de compréhension de l'attrait des pâturages boisés* ». In : *La Forêt*, n°9, p. 19. <http://wslar.epfl.ch/rubrique/year2000/Rubr0900.html>

²⁵ C.f Imbert. M et al. Dir. (1987) : « *Cognitive Science in Europe* », Edition Springer Verlag.

Suite à une analyse critique de ces deux parcours méthodologiques, nous avons convenu de les combiner tous les deux, afin d'approcher nos objectifs assignés en amont, en l'occurrence : l'élaboration d'un processus normatif d'évaluation du paysage culturel.

Pour ainsi dire, la pyramide classique représenterait pour nous toute la construction du soubassement théorique et des méthodologies existantes, inhérentes au processus de l'évaluation paysagère. D'autre part, la pyramide inversée représenterait le corpus cognitif obtenu de notre exercice pratique d'application sur le cas d'étude. In fine, nous retournerons à travers un troisième moment à notre pyramide classique qui illustrerait notre moment de conceptualisation d'élaboration d'un processus normatif d'évaluation du paysage.

Le schéma que nous présentons dans le chapitre conclusif, résume le parcours méthodologique de la pyramide inversée que nous avons adoptée dans notre définition de ce processus méthodologique normatif.

Ainsi, pour résumer d'une manière succincte la structuration de notre mémoire, nous ramenons ici son contenu global repris d'une manière plus détaillée par notre table des matières, comme suit :

- La première entité de la recherche : correspondant au chapitre introductif et à la section (B) de la première partie, comportera :

A. Un état de la question sur la temporalité du thème de « **L'évaluation Paysagère** » par rapport aux enjeux de la préservation des paysages culturels.

B. Un état des savoirs universels, où on établira un bilan critique sur les méthodologies d'évaluation des paysages connues jusqu'ici, on adoptant une approche historico philologique.

Cette approche historico philologique se base sur la consultation détaillée de l'ensemble des textes de publication scientifique relative à ce thème.

Cependant, à la grande diversité des approches et des points de vues différents et à la multiplication des études qui ont engendré une énorme somme de renseignements qui posent aujourd'hui le problème délicat de leur synthèse, nous avons jugé utile d'établir ce bilan critique qui nous définira une synthèse critique et ouvrira les perspectives méthodologiques à entrevoir pour le futur. Ce serait un apport premier de notre part dans le cadre de cette recherche.

Cette partie de notre recherche préconise d'examiner la fiabilité et la validité des modèles d'évaluation du paysage en identifiant à chaque fois les prétentions centrales de chacune d'elles. Les intentions, procédés et outils de chaque méthode d'évaluation paysagère qui animent des expériences diverses amorcées dès le début du 20^e siècle sont analysées et rapportées dans des fiches mises en annexe.

Cette section nous permettra d'engager aussi, une réflexion critique sur ces méthodes d'évaluation paysagère et de faire le point sur leurs outils, en les confrontant, après les avoir classé par catégories de modèles.

Notons, qu'à l'issue de cette période de dichotomie qui s'est parachevée par un dualisme cartésien sur la perception du paysage jusqu'à la seconde moitié des années 1980, s'est dessinée une troisième voie, en favorisant les deux pôles : **Objet / Sujet**, dont des recherches actuelles d'indicateurs paysagers pluridisciplinaires, qui tentent de circonscrire les diverses dimensions des paysages culturels.

C. Dans cette partie, la présentation de la problématique spécifique inhérente au contexte national, se fera à travers un exposé des motifs qui sera établi en rapport aux trois niveaux respectifs : législatif, normatif et urbanistique.

C'est l'étude de la question du patrimoine culturel en Algérie par rapport aux acteurs publics en examinant d'une part toutes les politiques publiques en cette matière.

- La seconde entité de la recherche: Considérations théoriques.

Cette seconde entité s'articulera autour de plusieurs chapitres distincts :

C'est l'analyse de quelques notions fondamentales de relation très étroite avec nos trois concepts retenus : ***Normative – Evaluation - Perception***.

Il s'agit de l'étude de :

- L'évolution de la notion de « Paysage culturel » à travers l'histoire.
- Ce qui est patrimoine culturel aujourd'hui ? l'élargissement du concept.
- La problématique de la perception du paysage culturel : La notion de signification, de cognition et de représentations mentales.
- Les notions de l'utile et de la préférence et de l'usage de la culture.
- Les notions de normes et de valeurs de jugement.

- La troisième entité de la recherche comportera : Une application au cas d'étude.

- Le premier chapitre de cette entité consisterait en :

1- L'élaboration d'une batterie d'indicateurs paysagers d'une manière théorique générale, selon une méthode d'approche holistique –quantitative. C'est-à-dire ramener la connaissance du particulier, de l'individuel à celle de l'ensemble, du tout dans lequel s'inscrit notre cas d'étude.

2- La proposition par la suite d'un corpus normatif de critères d'évaluation pour notre cas d'étude, en fixant un contenu pour chaque critère d'évaluation.

- Le Second chapitre ira dans :

1. Une vérification des hypothèses au cas par cas, selon une approche pragmatique, en utilisant comme base le soubassement théorique établi en amont dans les chapitres précédents. D'autre part le recours à l'enquête par le sondage constituera un second moyen pour la vérification de nos hypothèses. Cette phase de vérification se réalisera en deux temps :

1- le réajustement des critères d'évaluation par :

A- une pondération par un coefficient pour les critères d'évaluation préétablis.

B- une confrontation des méthodes d'approches d'évaluation du cadre universel : Analogies et différences. Celle-ci justifiera la non universalité des critères d'évaluation, car ceux-ci demeurent spécifiques au contexte socioculturel de chaque pays.

2- Une application au cas d'étude par l'élaboration des grilles d'évaluation par tous les critères préétablis avec une interprétation des résultats en guise d'exemple d'illustration pratique.

- **La quatrième entité de la recherche comportera : L'élaboration d'un processus méthodologique normatif d'évaluation paysagère.**

- C'est la définition des modalités d'élaboration d'un processus méthodologique normatif d'évaluation paysagère, pouvant être capitalisable et généralisable pour les autres cas de figures en Algérie.

Nous tenons ici à clarifier le fait que notre processus normatif d'évaluation méthodologique que nous proposerons à la fin de notre travail en tant que résultat principal de notre recherche, est destiné essentiellement pour toute opération d'évaluation paysagère en vue d'un éventuel classement d'un paysage culturel. Or, nous avons préconisé intentionnellement de proposer à la fin de notre processus méthodologique normatif, en phase d'analyse ex-post, un second moment d'évaluation paysagère qui aurait ici un dessein d'évaluation des alternatives de valorisation des paysages culturels. Ce dit moment, ne faisant pas partie de notre processus d'évaluation paysagère, a été présenté d'une manière générique afin d'illustrer brièvement le contenu d'un autre épisode de l'évaluation paysagère, qui pourrait faire l'objet d'un autre sujet de thèse ou constituer un thème éventuel pour une recherche post-doctorale.

En général, les processus d'évaluation tendent le plus souvent à déterminer d'une part, ce qui doit être considéré beau ou laid, valable ou sans valeur ; d'autre part, ce qui est ou n'est pas une composante de notre héritage ; ce qui devrait être sauvegardé de ce qui pourrait être débarrassé.

Dès lors, les questions auxquelles nous avons tenté de répondre à travers d'abord la définition des concepts de base inhérents à cette notion de jugement de valeurs, furent :

1. ***De quelles manières les valeurs et les normes instillées par un fond culturel, peuvent-elles déterminer la perception et l'évaluation des paysages culturels ?***
2. ***Quels seraient les critères et les normes appropriées aujourd'hui, pour l'évaluation des paysages culturels, du point de vue social et culturel ?***

La définition du concept « Norme » et « Valeurs » est présentée ici au lecteur d'une façon rapide, car on y reviendra au sein de notre chapitre conclusif sur ces diverses considérations.

Ainsi, les valeurs varient selon les personnes et les communautés humaines et sont évolutives dans le temps : la notion de valeur est ainsi donc relative. Pour une personne ou pour une communauté, l'échelle des valeurs peut être rapportée à une échelle des « biens » : il y a pluralité des valeurs comme des Biens.

Si les valeurs sont des attentes résistantes aux révisions cognitives, alors il doit être possible de passer des valeurs d'une culture à celles d'une autre, mais par révision. Cela suppose qu'on change la structure des attentes. Ce furent pour nous l'extrapolations des indicateurs paysagers environnementaux et culturels, dont les contenus de leurs critères devaient être selon nous spécifiques et non universels. Ce sont les caractères de ces critères qui furent rehaussés en fin de parcours en tant que valeurs spécifiques.

Or rien ne dit qu'il soit aisé ensuite de parcourir le chemin inverse. Une comparabilité des valeurs au sens fort exigerait que l'on puisse aller d'une culture à l'autre et réciproquement sans difficulté. Une comparabilité au sens faible exige seulement la possibilité du changement dans un sens, mais pas celle du retour.

La rationalité axiologique utilise donc les faits pour réviser nos attentes de valeurs. Et nos valeurs réelles sont celles qui résistent à juste titre aux révisions que leur infligent la réalité et nos engagements pour d'autres fins. Mais le processus de révision des attentes par les faits obéit à des exigences similaires dans le domaine cognitif et dans le domaine des valeurs, si

bien que la rationalité axiologique s'avère une manifestation particulière de la rationalité en général.

Ainsi, selon nous c'est le processus méthodologique proposé qui deviendrait normatif.

La mise en branle, d'une telle analyse épistémologique et philosophique des concepts : Norme, Valeur, nous ont permis de cerner l'évolution d'une attitude devenue une discipline en soi, en l'occurrence : l'Axiologie : *« Si des valeurs vraies existent, alors l'ensemble de nos attentes, de la révélation de leur résistance à leur insatisfaction, qui ne se fait pas sans émotions, et de leur mise à l'épreuve des révisions cognitives, forme un processus qui devrait rendre probable leur détection. (...), C'est en effet seulement la suite infinie du processus qui nous certifierait que les valeurs que nous sommes parvenus à isoler restent toujours stables. »*²⁶.

²⁶ C.F © 2003, Encyclopædia Universalis France S.A. Tous droits de propriété industrielle et intellectuelle réservés.

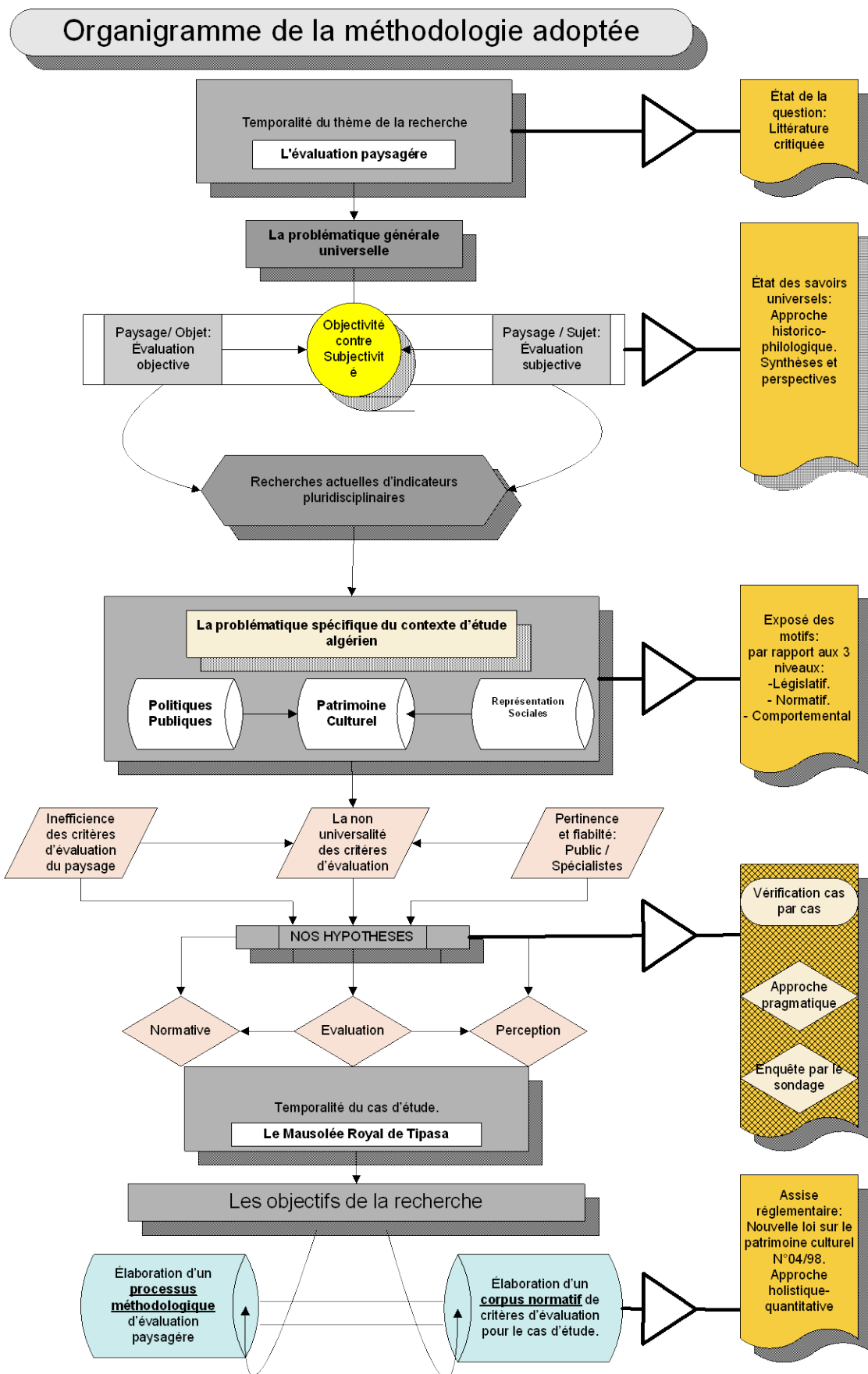


Diagramme 4 : Schéma des articulations méthodologiques. (Établi par l'auteur).

PREMIERE PARTIE :

Le Paysage Culturel : Synthèses Critiques.

A. Un Etat des Lieux :

La problématique actuelle du contexte algérien.

CHAPITRE 1.

PROBLEMATIQUE DE LA VILLE ET DE L'ENVIRONNEMENT : « *Le processus d'urbanisation en Algérie dans ses relations avec le patrimoine historique et le paysage* ».

1. 1. Le processus d'urbanisation en Algérie dans ses relations avec le patrimoine historique.

En Algérie, il se trouve plus de 500 sites classés patrimoine national, dont 07 sur la liste du patrimoine mondial : Tassili, Tipasa, Djemila, Qualaà des Beni Hammad, Vallée du M'Zab et casbah d'Alger. Ainsi, à la reconnaissance de cette valeur universelle, s'est rehaussé le prestige de ces sites, qui a imposé à sa tutelle et ses gestionnaires des devoirs de protection et de mise en valeur plus efficaces.

Hélas, les politiques mises en œuvre, ponctuelles et fragmentaires, ne permettaient pas de relever le défi de la réalisation du processus de requalification des sites archéologiques et historiques urbains en Algérie. Ceci est dû à l'inadéquation et la difficulté d'application des outils traditionnels de réglementation urbaine dans des villes à composantes archéologiques, historiques, culturelles et paysagères plurielles.

L'intérêt primordial fut la transmission de ce legs historico-culturel aux générations futures. Cette optique d'identification et de préservation du patrimoine, a connu une crise à son tour, au delà du chaos urbain -produit de la politique urbanistique d'après l'indépendance en 1962- déterminé par la spéculation foncière et l'urgence de construction des cités d'habitat.

Le propos sur l'urbanisme moderne en Algérie avec ses mécanismes, que nous nous proposons de détailler ici, demeure nécessaire et capital pour la compréhension de son enjeu et sa participation dans les événements qui ont causé la marginalisation du patrimoine archéologique au sein de notre environnement, depuis les premiers moments de l'occupation coloniale.

Nous assistons depuis la dernière décade à une forte demande de terrains à urbaniser, liée aux rythmes des extensions nouvelles et des constructions des cités résidentielles. Les terrains qui furent les plus convoités sont ceux situés en pleine ville, en l'occurrence les sites archéologiques et leurs abords.

Divers documents provenant de l'agence nationale d'archéologie et de protection des monuments et sites historiques (ANAPMSH), alertent quotidiennement sur les atteintes causées aux patrimoines historique et archéologique.¹

Aujourd'hui, la problématique de l'archéologie urbaine se pose en termes pratiques aux différentes instances de l'urbanisme et de la construction (DUCH, SUCH, ...)², et aux organismes de protection et de gestion du patrimoine (ANAPMSH, circonscriptions

¹ : C.f M.S : « *La mémoire en lambeaux* ». Le quotidien El Watan du 16/04/1997.

Le journaliste cite à titre d'exemple :

- Sour El-Ghozlane : Démolition du mur antique : 22/03/1995.
- Tipasa : Dégradation des vestiges archéologiques ; démolition de la huilerie antique (18/12/1995) ; construction illicite à Ste Salsa (06/11/1995).
- Tlemcen : Lotissement à l'intérieur du petit bassin Al-Kiffane (époque médiévale) (21/03/1995) ; démolition de battisses médiévales au fondouk Sidi Mansour (29/03/1995).
- Constantine : Ain El Bey. Extension de l'aéroport et démolition des vestiges romains. (28/12/1994).
- Tebessa- Morsot : Construction d'habitations sur le site archéologique (25/12/1997).

² : DUCH : Division d'urbanisme, de la construction et de l'habitat. Organisme départemental (Wilaya).
: SUCH : Subdivision de la précédente. Organisme communal.

archéologiques).³ Dès lors, comment concilier les opérations d'aménagement urbain et la protection du patrimoine archéologique dans un site urbain ? Tel est le dilemme qui continue à créer des problèmes et des tensions, d'un côté entre les collectivités locales et les archéologues ; et de l'autre côté entre les archéologues et les aménageurs : urbanistes et architectes.

1.1.1. L'origine du problème : « L'approche coloniale française face au patrimoine archéologique ».

La reconnaissance des vestiges archéologiques de l'Algérie remonte au 11^e siècle de J.C avec Ibn Hawkel, géographe arabe, qui évoquait la présence de ruines antiques çà et là.⁴ Après le 11^e siècle, tous les écrits des géographes –ayant sillonné le Maghreb – notamment ceux d'El Bekri (11^e S)⁵ et d'El Idrissi (12^e S)⁶, avaient porté sur la géographie naturelle du territoire, la toponymie des lieux, où l'archéologie avait occupé une place très restreinte.

Ceci peut s'expliquer aujourd'hui par deux facteurs essentiels :

1. La longue période d'abandon et de stase (du 06^e au 10^e siècles) de la région du Maghreb central et l'occupation sporadique de cette région par quelques cités état, avait contribué à l'enfouissement ou à la dégradation des vestiges des civilisations antiques déchues.
2. Ou bien, le peu d'intérêt porté par les géographes arabes à l'étude du patrimoine antique.

Or, c'est avec Thomas Shaw, voyageur et naturaliste anglais qui parcourut le Maghreb central durant la première moitié du 18^e siècle que s'effectuèrent les premières notations à caractères archéologiques.

Les préoccupations de T. Shaw avaient conduit ce dernier à focaliser son attention sur les aspects végétales et faunistiques des régions visitées et de laisser une faible part à l'observation archéologique, hormis quelques fois, où il privilégiait tantôt une inscription, tantôt un monument bien conservé.⁷

*« Au passage, Shaw note la présence de ruine (...). Un des soucis de Shaw est de donner une carte quelque peu précise de l'Algérie actuelle, comparée à celle des anciens, inaugurant ainsi un usage qui devient la règle de conduite des historiens aux lendemains de la conquête ».*⁸

Cependant, il a fallu l'arrivée des Français pour que se développent d'une manière plus ou moins systématique et scientifique l'inventaire puis les recherches archéologiques.

La définition du patrimoine antique de l'Algérie s'est opérée après de multiples tâtonnements et par la formulation de divers projets, malheureusement à fondement idéologique visant en premier lieu l'ordre symbolique et culturel du colonialisme. Ceci avait porté de graves préjudices à notre patrimoine, en privilégiant seulement la strate romaine au détriment des strates antérieures : numides ou postérieures : berbero-islamiques.

Dès les premiers moments de l'expédition coloniale, la découverte des monuments de l'Algérie avait constitué un objectif principal parmi ceux inhérents à la conquête militaire.

³ ANAPMSH : Agence nationale d'archéologie et de préservation et mise en valeur des monuments et sites historiques.

⁴ C.f Ibn Hawkal (1964): « Configuration de la terre », « Kitab Surat Al-Ard ». Trad J.H Kramers et G. Wiet, Paris.

⁵ C.f El Bekri. A.O (1911): « Description de l'Afrique septentrionale ». Ed et Trad De Slane .

⁶ : C.f El Idrissi. M. Ch (1866) : « Description de l'Afrique et de l'Espagne ». Ed et Trad. Dozy et De Goeje.

⁷ C.f Fevrier. P.A (1986) : « Approches du Maghreb romain ». 2 tomes, Ed Edisud, Aix en Provence. Pp 26-30.

⁸ Op. Cit p 29. Ibid supra.

Un corps spécifique formé d'architectes, d'archéologues ou de dessinateurs fut intégré aux troupes du génie militaire. La mission de ces architectes consistait en un travail systématique de relevé, de description et d'analyse des vestiges antiques. Citons les travaux de Amable Ravoisié, Delamare, ou d'Edmont Duthoit entre 1840- 1880.⁹, nous laissant de remarquables relevés et restitutions d'état initial de ces monuments. Leurs missions consistaient aux : « *Repérage des monuments, fouilles, indications des tracés de voies antiques, des ponts de communication, recueils des inscriptions (...). Les planches de publication représentent en majorité les monuments remarquables de l'architecture antique de l'Algérie : temples, arcs de triomphe, portes, théâtres, thermes, cirques, hippodromes, ponts, aqueducs. Chaque ville ou site visité est présenté selon une vue d'ensemble signalant les ruines et les éléments du paysage, puis selon des vues partiels des édifices les plus caractéristiques* ». ¹⁰ . (Voir Figs. de 1 à 6).

Ceci ne s'est pas réalisé souvent dans une optique entière de préservation du patrimoine archéologique, car bon nombre de vestiges furent l'objet de démolition ou de transformation ou le cas échéant d'extraction des matériaux de construction pour leurs nouvelles édifications. La construction de villages de colonisation, causa bien des dommages aux sites archéologiques. La disponibilité des matériaux de construction in situ, à la portée des bâtisseurs avait parfois prévalu sur l'objectif scientifique lié aux fouilles et à l'étude des sites archéologiques. Citons le cas de Tazoult –Lambèse (pénitencier de 1850) ou de Tizirt (village colonial avec un port de pêche) pour ne citer que ces deux exemples.

Les ingénieurs du génie militaire adoptèrent deux attitudes dans la réalisation des projets d'aménagement urbanistiques lors de la première période de 1840 à 1870 :

1. En premier lieu, ils avaient transformé la structure des villes préexistantes, en ménageant l'existant selon des règles d'alignement et de régularité, effectués par des opérations de percement de voies et de réaligement pour des raisons de contrôle et de salubrité.
2. En second lieu, capitaliser au maximum des assiettes libres intra-muros afin de réaliser la ville orthogonale et défensive.

La colonisation française, en dressant en face d'elle « la ville européenne », siège du pouvoir politique et économique avait soustrait au centre historique son rôle dévoué. L'architecture sur papier du 19^e siècle et les percées urbaines gérées au cordeau, imposaient une conception différente d'un espace ouvert sur l'extérieur avec une place d'armes, de larges avenues et des bâtiments monumentaux. Ceux-ci ne pouvaient être disposé aisément sans heurt sur le substrat du centre historique.¹¹

L'organisation des hommes des arts, d'histoire et de lettres en mouvement associatif –sociétés savantes- avait permis d'attirer l'attention des pouvoirs publics de l'époque et apporter aux plans du génie militaire quelques modifications. En effet, au cours de réalisations des plans

⁹ C.f Collectif : *"Figures de l'Orientalisme en architecture"*. Oulebsir. N (1994): « La découverte des monuments d'Algérie. Les missions d'Amable Ravoisié et d'Edmond Duthoit, 1840-1880 ». Pp 57-76. In : REMMM, 73-74.

- C.f Oulebsir, N (2004) : « *Les usages du patrimoine : Monuments, musées et politiques coloniales en Algérie, 1830- 1930* ». Ed De la maison des sciences de l'homme, Paris, 415 pages.

- Koumas H et Nefa Ch (2003): « *L'Algérie et son patrimoine. Dessins français du XIX^e siècle* ». Ed Du Patrimoine, Paris.

¹⁰ Op .cit p 64, Ibid note (7).

¹¹ Dès 1865, le pouvoir impérial de Napoléon 3, ordonna de cesser de démolir les centres historiques et de développer des entités nouvelles en dehors de ceux-ci.

C.f Julien. Ch. A (1979):« Histoire de l'Algérie contemporaine ». Edit PUF, Paris. Pp 388-452.

d'aménagement urbanistiques, les ingénieurs du génie militaire furent confrontés aux réalités des découvertes de vestiges archéologiques, les poussant soit à les intégrer dans leurs projets, soit de changer complètement de sites d'implantation. Nous citons le cas du théâtre de Cherchell, qu'on voulait intégrer à la place du champ de manœuvres dans une des propositions du génie en 1840. Cette proposition fut immédiatement abandonnée, vu le coût élevé de cette opération.¹²

Par ailleurs : « *Une des difficultés de la recherche est venue de l'implantation de villes nouvelles sur des sites antiques, ce qui nous a valu d'ignorer presque tout de Guelma, de Sétif, de Tébessa ou d'Aumale (Sour El Ghoulane), pour ne citer que quelques unes de ces agglomérations de la colonisation* ». ¹³

La dichotomie dans la perception du patrimoine archéologique ne s'est pas concrétisée seulement à travers des exemples négatifs de préservation, car on peut d'autre part en cette même période, citer des cas d'aménagement heureux où on avait concilié : patrimoine/nouvelles réalisations dans des aménagements cohérents ; certes souvent drapés dans des messages idéologiques afin de légitimer un peu plus la présence coloniale française en Algérie de manière historico-culturelle.¹⁴

Les colons ont réalisé la place de Cherchell –Dite Place Romaine- afin de reconstituer le forum antique de Caesarea de Maurétanie non retrouvé au début de la colonisation.¹⁵

Des colonnes et des fragments d'architecture antiques furent recueillis des divers sites archéologiques et disposés en allées afin de restituer l'image virtuelle de ce forum. La fontaine est à son tour un assemblage très ingénieux d'éléments d'architecture : vasques, chapiteaux et moulures de têtes colossales. Elle devient un élément exceptionnel, disposée au centre géométrique de celle-ci. L'église (1870) se veut encore par son architecture, une réplique du temple de saturne de Rome. Or, le musée (1908) obéit à l'esprit d'une domus romaine par son organisation autour d'un atrium. Sa façade composant une des parois de la place, se propose en présentoir, où sont accrochés des morceaux d'architecture (architraves et frises) de belles factures.

Par là même, on apprend que dès 1853, à Sétif, il y a : « *collection de 143 monuments de toute espèce qui font l'ornement d'une promenade publique devenue plus tard le jardin d'Orléans et qui constitua le seul musée de la ville pendant longtemps ; s'y ajoutaient des pierres encastrées dans les murs des bâtiments nouveaux* »¹⁶.

N'est ce pas là, les prémices d'un nouveau concept muséographique inhérent à une conservation intégrée du patrimoine archéologique ?

Le patrimoine historique s'est vu catégoriquement occulté des plans d'aménagement urbanistiques, nous parvenant à l'aube de l'indépendance en 1962, en vestiges figés, incapables d'évoquer à l'usager –citadin un récit , voire un sens qui le rend reconnaissable en tant que composante de son identité historico-culturelle.

¹² Ravoisié avait proposé un intéressant plan d'aménagement de la nouvelle ville de Philippeville (Rusicada, actuellement Skikda) ; en intégrant tous les vestiges antiques mis au jour dans la structure urbaine

¹³ Op. Cit. p 37. Ibid note (7).

¹⁴ Parmi les argumentations fournies par le colonialisme français à l'opinion publique, on note l'objectif de la refondation de l'empire romain et la reconquête des anciens territoires chrétiens du Maghreb.

¹⁵ : Il a fallu attendre la campagne de fouilles Algéro -Britannique de 1977 pour la mise au jour d'une partie de ce forum antique.

C.f Potter .W et Benseddik .N (1993) « *Les fouilles du forum de Cherchell. 1977-1981* ». 6^e Bulletin de l'archéologie algérienne, Anapmsh, Alger.

¹⁶ Op.cit p 40. Ibid note (7).

1.1.2. Les centres historiques et le patrimoine archéologique de l'Algérie indépendante.

Aux différentes phases d'extension et de développement de la ville survenues après l'indépendance, le destin du centre historique au sein de ce grand couvert d'expansion urbaine fut sa marginalisation. Or, outre ceci, quelques facteurs anthropiques et naturels sont venus accélérer et majorer sa dégradation.

La prise de conscience de l'importance des centres historiques comme entités urbaines englobant plusieurs références historiques et monuments - marques physiques d'une civilisation disparue - ont polarisé l'attention des organismes de sauvegarde du patrimoine culturel dès 1967.¹⁷

L'intérêt primordial fut la transmission du legs historico-culturel aux générations futures. Cette optique d'identification et de préservation du patrimoine, a connu une crise à son tour, car on ne s'est intéressé qu'à la valeur artistique du bien historique. Cette valeur unique satisfait à la rigueur l'exotisme d'un décor et de formes, loin d'obéir aux autres paramètres de l'approche scientifique qui rétablira l'équilibre interne entre les différents composants de la ville. Des actions dites de : "*Préservation et mise en valeur des monuments et sites historiques*", restèrent stériles, car il s'agissait d'un épisode isolé se limitant seulement à une identification, répertoriage et classement du bien. Bien que ces actions demeurent fort indispensables dans la perspective de la préservation, aucun travail poursuivant cela n'ait été fait dans le sens de la revalorisation touristique et la requalification urbaine de ce patrimoine classé.

Cependant, l'usager citoyen a noté un intérêt très faible pour les relations du site ou du monument avec son environnement global, qui sans doute revêt autant d'importance que les qualités intrinsèques du bien en question. Une vision des choses, d'une époque à laquelle, on lui reproche d'avoir instauré des barrières physiques et artificielles entre les biens archéologiques, architecturaux et naturels. Le résultat de cette approche fut un détachement du bien de son contexte de référence. Ces vestiges sont devenus des fragments incompréhensibles, incapables d'éclaircir le présent et surtout de donner au contemporain un caractère qui puisse le rendre reconnaissable.

A cet égard, la prolifération systématique de quelques modèles d'urbanisation qui demeurent étrangers aux caractères particuliers des sites historiques avoisinants, avaient impulsé une confusion et une hétérogénéité dans la dialectique ancien / nouveau. La rupture de la continuité historique se manifestait par des logiques d'implantation et des typologies architecturales, accentuant ainsi le fossé.

La ville algérienne contemporaine ne se manifeste pas seulement dans l'étendue quantitative par rapport au site mais encore dans l'intensité et la vitesse de sa croissance, ce qui avait restreint le centre historique à un petit nucléon urbain. Cette croissance rapide - souvent mal contrôlée et gérée - donne naissance à la ville sans limites, car c'est l'ensemble des quartiers spontanés légaux ou illicites implantés selon la disponibilité des zones, et c'est l'ensemble des grands ensembles aux types standards, implantés selon la disponibilité des terrains qui caractérisent la ville par lots, abstraite, éloignée et anonyme. Cette ville contemporaine perd sa forme homogène, elle se fragmente et s'effrite. On peut se référer dans ce paysage sans

¹⁷ La protection des monuments et sites historiques fut codifiée par une législation spécifique. Il s'agit de l'Ordonnance N° 67- 281 du 20/12/1967.

Les mesures préconisées par cet instrument législatif sont le classement définitif ou l'inscription sur l'inventaire supplémentaire pour les biens ponctuels. C.f art 22 à 51 de l'Ord de '67.

adresse à l'exemple des extensions de la ville de Tlemcen (Mansourah), Sétif, Tébessa ...¹⁸.
(Voir Figs. de 7 à 10).

1.2. La problématique actuelle de la ville à son environnement naturel:

« Le processus d'urbanisation en Algérie dans ses relations avec le site et le paysage ».

Le chaos urbain, produit de la nouvelle doctrine en architecture et en urbanisme fut souvent engendré par une réflexion trop abstraite, déterminée par la spéculation foncière, plutôt que reflet d'une manière de vivre et des besoins des usagers.

Le propos sur le processus d'urbanisation en Algérie dans ses relations avec le site et le paysage dotée de ces mécanismes opératoires, que nous nous proposons de détailler ici, en second lieu, demeure nécessaire et capital pour la compréhension de son enjeu et sa participation dans les événements qui ont causé la dégradation de l'environnement naturel en général.

A l'origine de la crise actuelle de la ville algérienne porteuse de hauts risques sur le plan social et économique, on relève une conjonction de facteurs imputables essentiellement à l'explosion démographique, à l'exode rural, à l'urbanisation anarchique, ainsi qu'aux effets pervers d'une industrialisation mal contrôlée qui ont rarement pris en considération le paramètre environnemental.

La cité précoloniale s'est vue catégoriquement occultée des plans d'aménagement urbanistiques, nous parvenant à l'aube de l'indépendance en 1962, en quartiers populaires dilués dans la structure urbaine moderne, concrétisant une somme de dualités : morphologique, démographique, fonctionnelle et culturelle¹⁹.

Depuis 1962, la démographie algérienne est en perpétuelle évolution. Le nombre de cette dernière de 10.2 millions d'habitants est passée à 16.2 millions en 1967 ; est estimée à 29 millions en 1998 et atteindrait 53 millions en l'an 2025.²⁰

Environ 9 millions d'habitants occupent 30% des communes côtières avec toutes les menaces sur le milieu littoral déjà vulnérable. Si le taux d'urbanisation est passé de 40% en 1966 à 60% en l'an 2000, la taille des villes, par voie de conséquence a évolué selon un rapport de croissance exponentiel sans harmonie ni avec le patrimoine historique existant, ni avec son environnement naturel.

Aux différentes phases d'extension et de développement de la ville après l'indépendance, le destin du noyau initial et ses nouvelles périphéries au sein de ce grand couvert d'expansion urbaine fut sa dénaturation. Nous résumons les causes et les effets à travers les points suivants²¹ :

1. Une forte augmentation des infrastructures de communication, de production et d'exploitation qui était liées au rythme des percées et extensions ex-nihilo.
2. L'apparition de nouvelles technologies du bâtiment insufflant la standardisation de la construction.
3. La croissance des implantations territoriales et des villes, due principalement à la croissance démographique et à l'exode rural.
- 4 L'impossibilité de satisfaire la très forte demande en logement- le taux d'occupation par logement dépassant souvent le 7.76 - dont on assiste à la prolifération des

¹⁸ C.f Chennaoui, Y, (2001) : « *La crise actuelle de la ville Algérienne entre hégémonie du passé et légitimité du nouveau* ». In : Actes du Séminaire International : Enseignement et pratique de l'architecture; Quelles perspectives! EPAU, Alger, 2001. Pp313-321.

¹⁹ C.f Msefer . J, (1984). : *Villes islamiques, cités d'hier et d'aujourd'hui*. Edit Conseil international de la langue Française avec Coll IAMed, Paris.

²⁰ Sources ONS, 1989 : Office National des Statistiques.

²¹ Op cit note 18 supra.

constructions illicites et des bidonvilles qui ont complètement déstructuré le tissu urbain et dénaturé le paysage de nos villes.

5. L'installation de la population originaire dans la ville européenne, avait provoqué une perturbation socioculturelle par le fait de l'exode rural.

6. Le transfert quasi-total des activités productives et d'échanges au nouveau centre urbain avait induit le non investissement dans le centre ancien, ce qui a causé sa dévitalisation économique.

7. La difficulté de l'accessibilité mécanique dans certains centres historiques et la vétusté des réseaux divers, avaient posé avec acuité aux instances concernées beaucoup d'obstacles pratiques et financiers pour la réalisation des travaux d'entretien et de maintenance. (Voir Figs. 11 et 12).

Avec un linéaire côtier de plus de 1200 Kms, le littoral Algérien offre une façade maritime remarquable, jalonnées de caps et de golfs qui nous laissent le souvenir d'une suite ininterrompue de sites exceptionnels. Falaises colorées de multiples végétations, tombant à pic dans la mer, un maquis aux odeurs et couleurs agréables où se cascaden plusieurs ruisseaux, des criques rocheuses décorées souvent d'un croissant de sable. Ce sont les belles corniches de la Dahra, de Jijel, de Bejaia et de Mostaganem, qui forment les plus beaux aspects de la cote algérienne, et augmentent l'attrait touristique du pays.

Aujourd'hui, par suite à la croissance démographique galopante, à l'industrialisation et à l'urbanisation anarchique ; le littoral algérien devient le réceptacle de différentes sources de pollutions : *«Les eaux usées se jettent directement à la mer. A cela s'ajoutent la pollution industrielle (fumée de gaz et poussières) due aux grands complexes industriels installés à proximité des grands centres suburbains côtiers, une pollution marine due au trafic maritime qui se pratique à proximité des cotes .Les conséquences immédiates sont des atteintes graves au rivage dont de nombreuses études font ressortir des formes de dégradation et d'érosion spectaculaires dues à l'exploitation abusive ou clandestine du sable de mer »*²².

La quasi-majorité des eaux marines situées aux environs des centres urbains et même au delà sont souvent devenues impropres à la baignade et constituent un danger pour la santé publique en période estivale.

*« La plupart des usines réalisés ont été en effet mal implantées et les critères d'implantation établis à l'époque obéissaient, le plus souvent à des considérations politiques qui, en tout état de cause, ne prenaient pas en compte les préoccupations environnementales »*²³.

Cette véritable littoralisation du peuplement est liée évidemment à la concentration des activités dans les plus grandes villes, du nord du pays, surtout dans sa frange littorale

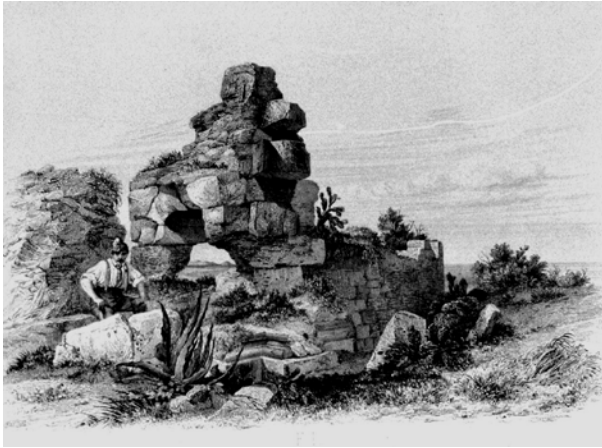
*« Ce sont là, en termes d'environnement, les pressions qui menacent les équilibres et les ressources de la frange physiquement privilégiée du pays et notamment, sa partie littorale. Sur 18.8 millions d'habitants que regroupe la zone tellienne, il faut en effet souligner que les trois métropoles côtières (Alger, Oran, Annaba) et les grandes villes du littoral en regroupant à elles seules bien plus du tiers avec 8 millions d'habitants ; cette situation crée donc d'énormes pressions et menaces sur les plaines littorales, qui abritent ces métropoles et grandes villes »*²⁴. Devant la gravité d'une telle situation, un programme d'aménagement côtier est en cours d'élaboration avec, comme première étape, la préservation et l'aménagement de la zone côtière allant de Bou-Ismaïl à Zemmouri ²⁵.

²² C.f. Collectif. Revue : *Algérie, Environnement*, N° 02, 1999. Edit Le secrétariat d'état de l'environnement. Plan d'aménagement côtier, p15.

²³ Op. ; Cit. . Serradj. M. L'environnement comme question urbaine. In : *Revue des collectivités locales*, N° 02, 1997 : « Préoccupation majeure des pouvoirs publics », P 10.

²⁴ Op.cit Ibid note 23, p 17

²⁵ C.f, Ibid note 23, p 15.



1.



2.

Fig. 1. Croquis de Ravoisié à Cherchell.
Fig. 2. Un arc de triomphe à Cuicul (Actuelle Djemila).

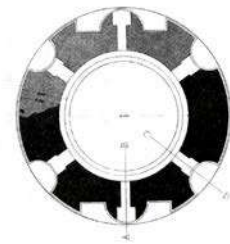
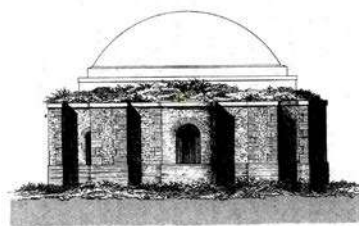


Fig. 3. Un Mausolée à Rusicadae (Actuelle Skikda).

Sources : Figs 1, 2, 3 : Ravoisié. A. (1848) : « *Exploration scientifique de l'Algérie dans les années 1840, 1841, 1842. Architecture, sculpture et beaux-arts* ». 3 vols, Paris.

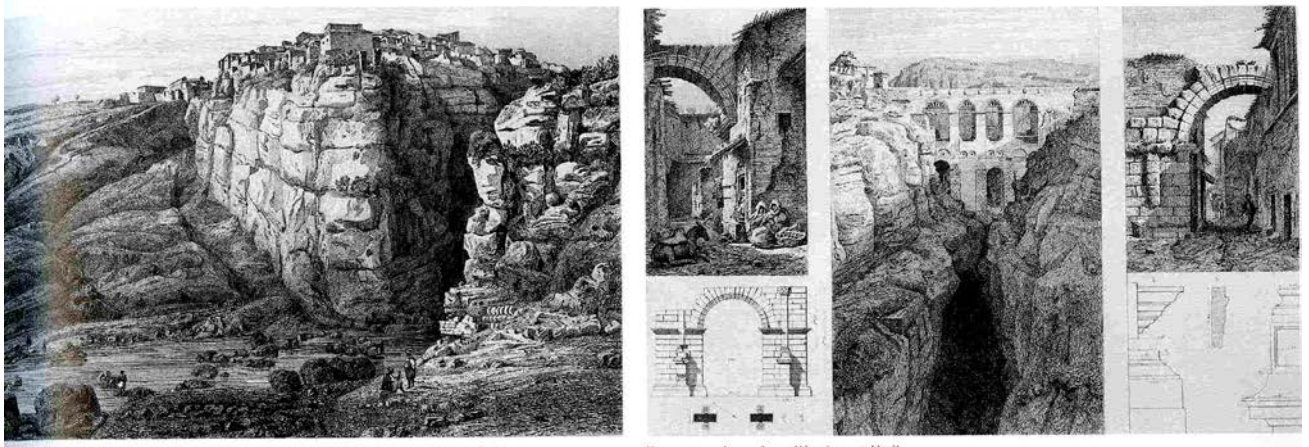
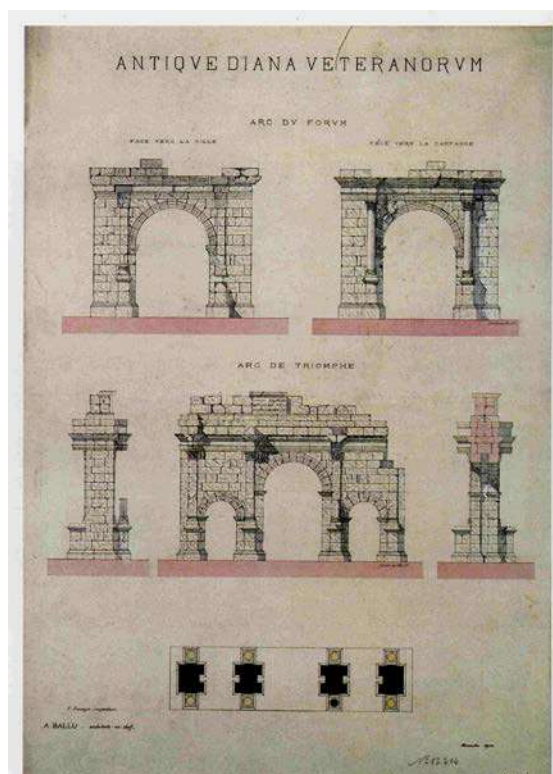
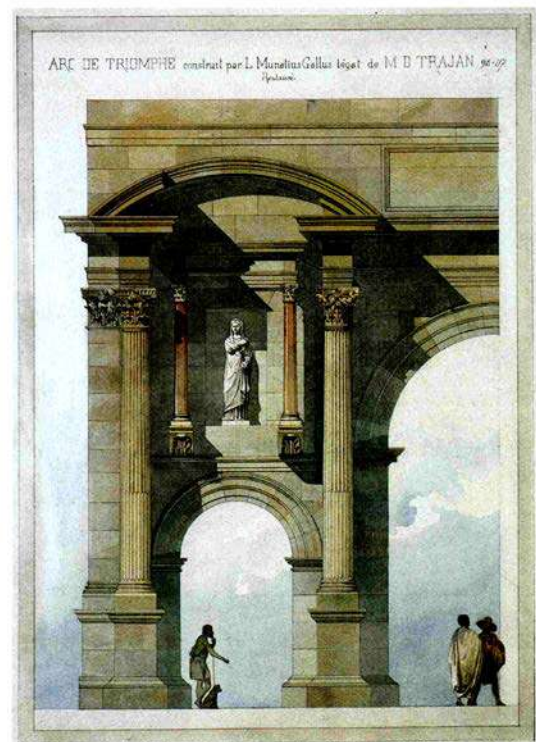


Fig. 4. Constantine. (Delamare. A (1848-1851)).



5.



6.

Fig. 5. Timgad : Elévations, coupe et plan de l'arc de triomphe. (s.d)
Figs. 5 et 6. Elévation, projet de restauration idéale de l'arc de Diana Veteranorum. (Ballu. A (1900)).

Sources : Fig. 4. Delamare. A (1846-1851) : « *Exploration scientifique de l'Algérie dans les années 1840, 1841, 1842* ». Publiée par ordre du gouvernement et avec le concours d'une académie scientifique, Ed Firmin Didot, 3tomes en 2 volumes.

Figs 5 et 6. Koumas. H et Nafa. Ch (2003) : « *L'Algérie et son patrimoine. Dessins français du XIXe siècle* ». Ed Du Patrimoine, Paris.



Fig. 7. Mansourah à Tlemcen (Algérie).



Fig. 8. Tébessa (Algérie).



Fig. 9. Skikda (Algérie).



Fig.10. Sidi El Houari à Oran (Algérie).

Forme de marginalisation du patrimoine historique. (Photos de J. Lange (1989). Diapothèque Epau.).



Fig.11. HLM à Arzew (Algérie).

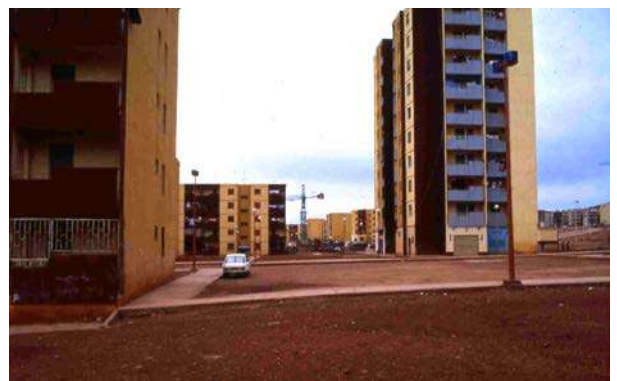


Fig. 12. HLM à Arzew (Algérie).

Standardisation de la construction et anonymat architectural. (Photos de J. Lange (1989). Diapothèque Epau.).

CHAPITRE 2.

2.1. PROBLEMATIQUE LEGISLATIVE : Pouvoirs et processus décisionnels.

Le cadre juridique et institutionnel demeure un élément déterminant dans la protection de l'environnement et la promotion du patrimoine culturel en particulier.

C'est dans cette démarche d'identification des critères utilisables dans la définition des valeurs du paysage culturel, que les clauses de la convention internationale de 1972 sur la protection du patrimoine mondial culturel et naturel de l'UNESCO, ratifiée par l'Algérie ; qui stipule que: « (...) pour l'identification des monuments , des complexes et des sites plus représentatifs de la nature , du génie et de l'histoire des peuples du monde , devrait sous tendre à des actions différenciées de conservation , de restauration et de valorisation »¹.

Celle-ci avait dès lors, indiqué quelques critères généraux pour la définition des valeurs du paysage culturel en tant qu'éléments significatifs de l'identité des lieux. (Voir Tableau N° 1 ci-dessous).

Dans ce cadre s'est défini une motivation pour les valeurs : historique, artistique, scientifique ethnologique et anthropologique, et s'est défini un critère de classement d'importance des valeurs, en l'occurrence celle universelle au niveau mondial.

D'autre part, cette convention sur le patrimoine mondial culturel et naturel de l'UNESCO, offre au-delà de ça des indications utiles pour la détermination des impacts et des risques qui peuvent constituer une menace de disparition des valeurs naturelles et socioculturelles en distinguant les déterminants aux transformations dues aux agents naturels ou anthropiques. De ces derniers, nous citons :

- Les altérations profondes dues aux causes connues.
- L'abandon pour causes de calamités, cataclysmes, grands incendies, tremblements de terre, éruptions volcaniques, modification du niveau des eaux, inondations et marées hautes.
- Les grands projets d'utilité publique.
- Le développement urbain ou touristique rapides.
- Les changements de propriété ou d'usage des sols.

Au-delà de ces considérations générales, se reconnaît au sein de cette convention la nécessité d'identification des valeurs des paysages culturels, telles que :

1. L'importance des éléments paysagers qualificatifs de l'entité territoriale.
2. L'importance de la variété des caractères paysagers : géomorphologiques, historiques, culturels et de végétations en tant que constituants des valeurs du paysage ; à ce titre, on cite l'exemple des peintures rupestres dans leurs milieu naturel d'appartenance, les complexes architecturaux et des jardins, les espèces animales et végétales endémiques.
3. La singularité des caractères paysagers particuliers dans leurs modalités d'implantation et d'intégration au site.
4. L'état de conservation du patrimoine culturel et naturel inhérents aux caractères physiques du paysage, à la pérennité de ses usages et de ses traditions de la culture locale. L'intégrité du paysage ici serait tributaire du grade de permanence, d'altération ou de disparition de ses éléments significatifs.

¹ Convention du patrimoine mondial culturel et naturel, UNESCO, Paris, 16 novembre 1972

Patrimoine Culturel	Valeurs	Patrimoine Naturel	Valeurs
<u>Monuments :</u> Œuvres architecturales, sculptures, fresques ou peintures murales. Inscriptions, grottes, groupes d'éléments de valeur universelle exceptionnelle.	- Historique. - Artistique. - Scientifique.	<u>Monuments Naturels :</u> Formations géologiques /Biologiques de valeur exceptionnelle.	- Esthétique. - Scientifique.
<u>Complexes :</u> Groupes de constructions isolées ou réunies singuliers par rapport à l'architecture, à son caractère unitaire ou à son intégration dans le paysage.	- Historique. - Artistique. - Scientifique	<u>Formations géologiques ou physiographiques :</u> Habitats d'espèces animales ou végétales. Exactitude des foyers d'habitats en tant que valeur universelle exceptionnelle.	- Scientifique pour la protection.
<u>Sites :</u> Œuvre de l'Homme. Zone ou créations conjuguées de la nature et de l'homme. Zones archéologiques de valeur universelle exceptionnelle.	- Historique. - Esthétique. - Ethnologique. - Anthropologique.	<u>Sites/ Zones naturelles :</u> Exactitude des limites physiques de valeurs exceptionnelle universelle.	- Scientifique pour la protection et la conservation des beautés scéniques naturelles.

TAB. 1 : Identification des éléments de patrimoine culturel et naturel dans : « La convention du patrimoine mondial culturel et naturel », Unesco, Paris, le 16 novembre 1972. (Tableau traduit par l'auteur).

Sources : Mazzino.F et Gheri .A (2003) : « Per un atlante dei paesaggi italiani ». Edit Alinea editore, Florence. P 52.

L'Algérie ne souffre pas d'une carence de lois ou d'institutions ayant des compétences dans le domaine de l'environnement en général. A ce titre, un arsenal juridique de plus de 300 textes fut enregistré durant les deux dernières décades. La loi relative à la protection de l'environnement promulguée le 05 février 1983 constitue un texte basique et très important, car on avait défini pour la première fois le principe de la prise en charge de l'impact de l'environnement sur le processus de développement socio-économique.

L'environnement « *aux coordonnées variables* » fut tantôt inscrit dans les limites d'une structure technique et opérationnelle, tantôt rattaché à un département ministériel. Le réaménagement institutionnel intervenu depuis 1996, avec la création pour la première fois en l'an 2000 d'un ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, s'est concrétisé par l'élaboration d'un plan national pour l'environnement, l'adoption par le gouvernement de la stratégie d'actions prioritaires, la création des inspections et des laboratoires de wilayas².

Nous relevons que la protection des milieux naturels relève parfois de plusieurs départements qui souvent agissent, hélas, en solo. Cette harmonisation et renforcement du cadre institutionnel fut atteint lors de la création d'un ministère liant et mettent en rapport l'aménagement du territoire à l'environnement dans l'optique d'une politique de développement durable.

Parmi les institutions de concertation intersectorielle : Le Haut Conseil de l'Environnement et du développement durable (le HCDEDD), crée par décret présidentiel N° 94-465 du 25 décembre 1994, présidé par le chef du gouvernement, comporte une commission juridique et économique qui est chargée, entre autres, de :

1. « *Réaliser des études prospectives en vue de définir des objectifs environnementaux de développement durable* ».
2. « *Proposer des instruments tant normatifs qu'économiques et financiers à même de permettre une meilleure protection de l'environnement* ».
3. « *Elaborer et proposer une stratégie de planification intégrée des établissements humains* »³.

Le parachèvement et la stabilisation du dispositif institutionnel chargé de l'environnement ont pour corollaire de nombreuses structures nationales et locales qui exercent des compétences environnementales, soit de manière spécifique dans un secteur particulier, soit de manière partielle résultant de certaines de leurs activités⁴. A ce titre, on cite :

- Le ministère de la santé et de la population.

² C.f. Secrétariat d'état chargé de l'environnement (1997) : *Action 21, Algérie*. Edit ENAG, Alger.

³ Op.cit. Collectif (1999) : « Institutions, structures et missions du secteur de l'environnement ». In : Algérie, Environnement. N° 01, 1999. Pp 16 et 19.

⁴ C.f. : Loi N° 90-08 du 07 avril 1990 relative à la commune.

- Loi N° 90-09 du 07 avril 1990 relative à la Wilaya.

- Loi N° 87-03 relative à l'aménagement du territoire.

- Loi N° 84-12, relative au code forestier.

- Loi N° 90-29, relative à l'aménagement et à l'urbanisme.

- Décret N° 85-227 du 05 janvier 1985 relatif au corps d'inspecteurs chargés de la protection de l'environnement.

- Décret N° 96-59 du 27 janvier 1996 relatif à la création de l'inspection générale de l'environnement.

- Décret N° 96-60 du 27 janvier 1996 relatif à la création des inspections de l'environnement de wilaya.

- Décret N° 93-165 du 10 juillet 1993, réglemente les émissions atmosphériques de fumée, gaz, poussière, odeurs et particules solides des installations fixes et de nature à incommoder la population, à compromettre la santé ou la sécurité publique, à nuire aux végétaux et à la production agricole ainsi que la conservation des constructions, des monuments historiques et naturels.

- Décret N° 90-78 du 27 février 1990 relatif aux études d'impact sur l'environnement.

- Décret N° 93-164 du 10 juillet 1993 définissant la qualité requise des eaux de baignades

- Le ministère du Tourisme
- Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.
- Le ministère de l'équipement.
- Le ministère de L'agriculture.
- Le ministère de la pêche et des ressources halieutiques.
- Le ministère des Transports.
- Le ministère des ressources hydriques.

Le renforcement législatif et réglementaire avait pour dessein la mise en conformité du cadre réglementaire avec les objectifs suivants relatifs à l'aménagement du littoral, qui nous intéressent ici, tels que :

1. *«La mise en œuvre d'une nouvelle loi-cadre sur l'environnement et le développement durable.*
2. *« Elaboration d'une loi relative à l'aménagement et le développement durable ».*
3. *« Elaboration d'une loi relative à la protection du littoral »*⁵.

Dès lors, la création de l'Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable : ONEDD mentionné supra constitue une institution ayant les capacités de protection de l'environnement. Encore, le conservatoire national du littoral se présentera comme un deuxième maillon dans la chaîne de la préservation de la zone littorale en tant que ressource à valeur écologique et patrimoniale. Ses missions seront de :

1. *« Effectuer des études au profit de wilayas et communes littorales ».*
2. *« Elaborer des critères et identifier des sites naturels et balnéaires éligibles à des actions de protection ».*
3. *«Agir en tant que régulateur des transactions foncières »*⁶.

Par ailleurs, le concept de patrimoine culturel a largement évolué en Algérie, depuis la promulgation de la loi de 1998 ⁷. Sa prise en charge devient de plus en plus le centre d'intérêt des différentes instances du pays. L'inscription de quelques sites archéologiques sur la liste du patrimoine mondial, cas de Tipasa, Djemila, Timgad, avait apporté dès 1982 un cadre juridique permanent pour la sauvegarde des sites revêtant une valeur exceptionnelle. Ainsi, à la reconnaissance de cette valeur, s'est rehaussé le prestige du site de Tipasa, qui avait imposé à sa tutelle et ses gestionnaires des devoirs de protection et de mise en valeur plus efficace.

Le site de Tipasa (Les deux parcs archéologiques avec le mausolée royal) fut classé sur la liste du patrimoine mondial en 1982, car : *« il revêt une singularité géologique, écologique, historique et de culture agraire qui sont intégrés dans un milieu naturel de façon à former une entité représentative »*.⁸ Ainsi, à la reconnaissance de cette valeur, s'est rehaussé le prestige de ce site, qui a imposé à ses tutelles et ses gestionnaires des devoirs de protection et

⁵ Op.cit. Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement. *Rapport sur l'état et l'avenir de l'environnement*. Mai 2001. Pp. 104-114.

⁶ Ibid. Op. Cit note (4).

⁷ Ordonnance N° 67-281 du 20 décembre 1967: Titre IV; des sites et monuments naturels, articles 77 à 114 ; titres VI ; traite des organismes de classement des commissions nationales et départementales, articles 128 à 138. La Loi sur la protection du patrimoine culturel N° 98-04 du 15 juin 1998.

⁸ Tipasa : site classé par l'UNESCO au patrimoine mondial de l'humanité le 17 décembre 1982.

C.f Khelifa. A (2003) : *« Algérie : Les sites du patrimoine mondial »*. Catalogue de l'exposition. Edit Une année de l'Algérie en France, Alger.

de mise en valeur plus efficaces. Dès 1984, date de l'accession de Tipasa au rang de Chef-lieu de Wilaya, le rapport : croissance urbaine/ préservation du patrimoine a débouché sur de nouvelles agglomérations indifférentes à l'égard des sites archéologiques, dont une consommation dévastatrices du territoire et de ses valeurs. Les agents de dégradation du patrimoine archéologique et naturel de Tipasa sont d'ordres différents : physiques, naturels et anthropiques. De ces derniers, on cite :

- La « squattérisation » des sites archéologiques. On signale sur l'ensemble du site classé, près de 300 familles d'indus occupants.
- L'urbanisation anarchique dans la bande des 200 mètres du secteur de sauvegarde, entourant le site.
- Le péril du nouveau projet d'aménagement du port de plaisance sur l'intégrité de l'image et du substrat sub-aquatique du site du port phénicien.
- La surconsommation du paysage et la détérioration du cadre végétal : composante du site classé.

En 2001, le Comité du patrimoine mondial a considéré que le site de Tipasa ne répondant plus aux articles : 1, 5 et 11 de la convention internationale sur le patrimoine mondial⁹, ratifiée par

⁹ **CONVENTION POUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL**

I - DEFINITIONS DU PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL

ARTICLE 1

Aux fins de la présente Convention sont considérés comme "patrimoine culturel" :

- les monuments : œuvres architecturales, de sculpture ou de peinture monumentales, éléments ou structures de caractères archéologiques, inscriptions, grottes et groupes d'éléments, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science,
- les ensembles : groupes de constructions isolées ou réunies, qui, en raison de leur architecture, de leur unité, ou de leur intégration dans le paysage, ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science,
- les sites : œuvres de l'homme ou œuvres conjuguées de l'homme et de la nature, ainsi que les zones y compris les sites archéologiques qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue historique, esthétique, ethnologique ou anthropologique.

ARTICLE 2

Aux fins de la présente Convention sont considérés comme "patrimoine naturel" :

- les monuments naturels constitués par des formations physiques et biologiques ou par des groupes de telles formations qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue esthétique ou scientifique,
- les formations géologiques et physiologiques et les zones strictement délimitées constituant l'habitat d'espèces animale et végétale menacées, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation,

II - PROTECTION NATIONALE ET PROTECTION INTERNATIONALE DU PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL

ARTICLE 5

Afin d'assurer une protection et une conservation aussi efficace et une mise en valeur aussi active que possible du patrimoine culturel et naturel situé sur leur territoire et dans les conditions appropriées à chaque pays, les Etats parties à la présente Convention s'efforceront dans la mesure du possible :

- (a) d'adopter une politique générale visant à assigner une fonction au patrimoine culturel et naturel dans la vie collective, et à intégrer la protection de ce patrimoine dans les programmes de planification générale ;
- (b) d'instituer sur leur territoire, dans la mesure où ils n'existent pas, un ou plusieurs services de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel et naturel, dotés d'un personnel approprié, et disposant des moyens lui permettant d'accomplir les tâches qui lui incombent ;
- (c) de développer les études et les recherches scientifiques et techniques et perfectionner les méthodes d'interventions qui permettent à un Etat de faire face aux dangers qui menacent son patrimoine culturel ou naturel ;
- (d) de prendre les mesures juridiques, scientifiques, techniques, administratives et financières adéquates pour l'identification, la protection, la conservation, la mise en valeur et la réanimation de ce patrimoine ; et
- (e) de favoriser la création ou le développement de centres nationaux ou régionaux de formation dans le domaine de la protection, de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel et d'encourager la recherche scientifique dans ce domaine.

ARTICLE 11

l'Algérie. Dès lors, on avait décidé de le porter sur la liste du patrimoine en péril, vu qu'il menace ruine, en plus de l'altération de son image.

Les politiques mises en œuvre ponctuelles et fragmentaires, ne permettaient pas de relever le défi de la réalisation du processus de requalification des sites archéologiques et naturels de Tipasa. Ceci est dû à l'inadéquation et à la difficulté d'application des outils traditionnels de réglementation urbaine- ceux d'analyse et de projet- adoptés jusqu'ici, dans une ville à composantes archéologiques, historiques, culturelles et paysagères plurielles.

Par ailleurs, dans la nouvelle loi sur le patrimoine culturel 98 /04 du 15 juin 1998, les énonciations sur la valeur du paysage culturel demeure peu explicites. Il ne s'agit pas à notre sens, d'une simple agrégation de caractères généraux d'un environnement, il s'agit plutôt en réalité de tensions, de compromis et de participation effectives.

Or, les textes d'application qui se sont suivis, n'avaient pas insisté sur les modalités adéquates d'évaluation des valeurs du paysage culturel en tant que ressources patrimoniales, devant être orientées vers des actions actives de protection et de valorisation.

La problématique environnementale est globale et indivisible. Elle se situe au croisement de la politique et du technique et revêt un caractère nodal. Elle est à caractère horizontal et relève souvent du développement local et régional. Ce maillage institutionnel exigerait plutôt un suivi intersectoriel et une gestion de proximité quotidienne. *«Les efforts entrepris par exemple en matière de législation (loi de 1983 notamment) n'ont pas eu l'impact souhaité, les textes ayant été élaborés dans un contexte économique et politique dépassé par les réformes»¹⁰.*

Il faut noter aujourd'hui, que le Droit, à lui seul, est incapable de résoudre tous les conflits d'intérêts que suscite la problématique environnementale. L'action législative et réglementaire

1. Chacun des Etats parties à la présente convention soumet, dans toute la mesure du possible, au Comité du patrimoine mondial un inventaire des biens du patrimoine culturel et naturel situés sur son territoire et susceptibles d'être inscrits sur la liste prévue au paragraphe 2 du présent article. Cet inventaire, qui n'est pas considéré comme exhaustif, doit comporter une documentation sur le lieu des biens en question et sur l'intérêt qu'ils présentent.

2. Sur la base des inventaires soumis par les Etats en exécution du paragraphe 1 ci-dessus, le Comité établit, met à jour et diffuse, sous le nom de "liste du patrimoine mondial", une liste des biens du patrimoine culturel et du patrimoine naturel, tels qu'ils sont définis aux articles 1 et 2 de la présente convention, qu'il considère comme ayant une valeur universelle exceptionnelle en application des critères qu'il aura établis. Une mise à jour de la liste doit être diffusée au moins tous les deux ans.

3. L'inscription d'un bien sur la liste du patrimoine mondial ne peut se faire qu'avec le consentement de l'Etat intéressé. L'inscription d'un bien situé sur un territoire faisant l'objet de revendication de souveraineté ou de juridiction de la part de plusieurs Etats ne préjuge en rien les droits des parties au différend.

4. Le Comité établit, met à jour et diffuse, chaque fois que les circonstances l'exigent, sous le nom de "liste du patrimoine mondial en péril", une liste des biens figurant sur la liste du patrimoine mondial pour la sauvegarde desquels de grands travaux sont nécessaires et pour lesquels une assistance a été demandée aux termes de la présente convention. Cette liste contient une estimation du coût des opérations. Ne peuvent figurer sur cette liste que des biens du patrimoine culturel et naturel qui sont menacés de dangers graves et précis, tel que menace de disparition due à une dégradation accélérée, projets de grands travaux publics ou privés, rapide développement urbain et touristique, destruction due à des changements d'utilisation ou de propriété de la terre, altérations profondes dues à une cause inconnue, abandon pour des raisons quelconques, conflit armé venant ou menaçant d'éclater, calamités et cataclysmes, grands incendies, séismes, glissements de terrain, éruptions volcaniques, modification du niveau des eaux, inondations, raz de marée. Le Comité peut, à tout moment, en cas d'urgence, procéder à une nouvelle inscription sur la liste du patrimoine mondial en péril et donner à cette inscription une diffusion immédiate.

8. Le Comité définit les critères sur la base desquels un bien du patrimoine culturel et naturel peut être inscrit dans l'une ou l'autre des listes visées aux paragraphes 2 et 4 du présent article.

6. Avant de refuser une demande d'inscription sur l'une des deux listes visées aux paragraphes 2 et 4 du présent article, le Comité consulte l'Etat partie sur le territoire duquel est situé le bien du patrimoine culturel ou naturel dont il s'agit.

7. Le Comité, avec l'accord des Etats intéressés, coordonne et encourage les études et les recherches nécessaires à la constitution des listes visées aux paragraphes 2 et 4 du présent article.

¹⁰ Op.cit. Noui. A.(1997) : « *Agir au lieu de réagir* ». In : Revue des collectivités locales : *Environnement, Enjeux*, N° 02, 1997. P 05.

demeure incontournable, car elle définit le cadre légal pour la stratégie nationale de protection de l'environnement ; mais exige pour qu'elle produise des effets probants, qu'elle soit conjuguée avec d'autres actions de recherche, vulgarisation et de dissémination par la concertation et la sensibilisation.

La commune- structure de gestion de proximité- devrait contribuer à la protection de l'environnement, alors que cette prérogative demeure non encore explicite dans le présent code communal. Ce dernier ne définit pas clairement les prérogatives de la commune en matière de gestion rationnelle des ressources patrimoniales et naturelles, néanmoins, il lui reconnaît des compétences pour protéger le cadre de vie - utile à la préservation de la santé du citoyen et de son milieu- par la lutte contre les pollutions et les nuisances diverses¹¹.

La préservation de l'environnement par rapport aux faits d'aménagement du territoire, obéit vraisemblablement à un modèle centralisé représenté par plusieurs sujets publics centraux (tutelle, ministères, observatoire, ...), généralement compétents pour un ensemble de fonctions au moins, les fonctions de recherche, protection et conservation.

Relevons que d'autres administrations centrales (ministères évoqués supra) peuvent à divers titres, participer au processus de gouvernance environnementale au niveau sectoriel, qu'intersectoriel, en créant en fait une séparation entre zones techniques/ scientifiques, zones de la gestion économique et budgétaire des ressources et des activités d'exploitation et d'offre de service.

L'analyse de ce modèle révèle que ce dernier se caractérise par la diversité des comportements au sein de chaque administration, et éventuellement aux conflits de compétence vu le chevauchement des différents rôles. Le caractère critique et spécifique à ce modèle est en effet lié à la présence de multiples sujets compétents en matière de fonction de protection de l'environnement, tant institutionnellement autonomes (observatoire, haut conseil, associations culturelles, ...), qu'internes à l'administration elle-même (ministères, directions, ...) et donc qui opèrent au même niveau administratif et avec la même autonomie dans la prise de décisions, d'où une difficulté éventuelle de coordination entre les différents sujets impliqués. La possibilité de superposition des tâches, et par suite, une perte d'efficacité dans les stratégies d'intervention. La structure responsable de la prise de décision se présente donc plutôt complexe et articulée et entraîne des retombées négatives sur le degré de coordination des décisions et d'intégration des fonctions de préservation de l'environnement au niveau local¹². (Voir Fig. 13).

Il est tout à fait évident que le succès de la préservation du patrimoine culturel n'est réalisable que si le secteur avec l'ensemble des acteurs fait preuve de cohérence dans leurs diverses approches multisectorielles. Le gage pour un tel succès pour nous, est de se prémunir d'instruments et de moyens adéquats visant à mieux approcher l'environnement et de cerner sa composante paysagère.

¹¹ Notons la transformation des bureaux d'hygiène communaux en services communaux de l'environnement et de l'hygiène.

¹² C.f Valentino.P, (2001) : *L'approche intégrée aux sites archéologiques. Rapport régional d'analyse comparée*. Euromed Héritage Programme. PISA/ Imed, juin 2001. Cas d'étude : *Cherchell, Algérie* ; Equipe de recherche- action : M. Richa. M et Chennaoui. Y, Chercheurs Seniors.

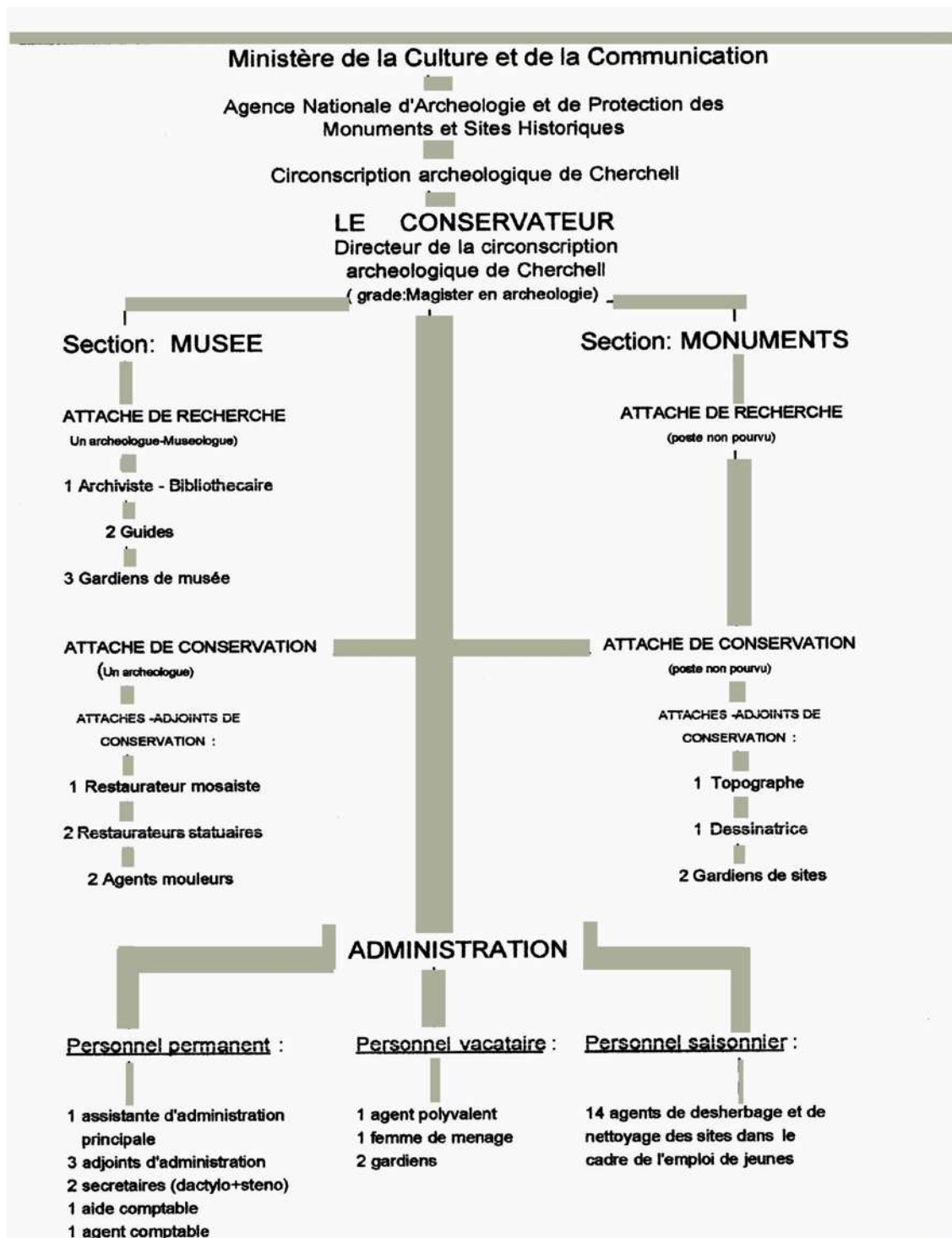


Fig. 13 : Organigramme-type de fonctionnement d'une circonscription archéologique en Algérie, cas de Cherchell :

Parcellisation disciplinaire des sections et absence de passerelles pour une complémentarité des tâches.

Source : Valentino.P, 2001 : *L'approche intégrée aux sites archéologiques. Rapport régional d'analyse comparée*. Euromed Héritage Programme. PISA/ Imed, juin 2001. Cas d'étude : *Cherchell, Algérie* ; Equipe de recherche- action : M. Richa. M et Chennaoui. Y, Chercheurs Seniors..

2.2. PROBLEMATIQUE NORMATIVE : Contraintes du système réglementaire ; Outils d'aménagement et de gestion du territoire.

La politique d'aménagement du territoire en Algérie est menée au moyen d'un ensemble de schémas et de plans d'aménagement constituant un réseau d'instruments techniques complémentaires. Ils sont reliés les uns aux autres à travers une succession respectueuse et réflexive.

Une analyse rapide du contenu de ces instruments révèle non seulement la précarité actuelle des outils d'évaluation et d'estimation du territoire, mais également les gisements non encore exploités d'analyse et de recherche pour le projet intégré au sein de l'optique d'un développement durable : « *Fiabilité du PDAU, regroupement de communes, perspectives d'aménagement régional, soulèvent autant d'interrogations irrésolues que s'impose l'évidence d'innover dans les méthodes et leurs instrumentation* »¹.

2.2.1. Les instruments d'aménagement : (Voir Figs. 14 et 15).

A. Le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT). (Codifié par la loi N° 87-03 du 27- 06- 1987).

Son objectif consiste en une vision prospective du développement global à long terme (10 à 20 ans), des régions et micro-régions. Il définit les appropriations générales des sols, l'infrastructure générale et sa distribution (transport, énergie, télécommunication,...) et les directives de gestion des différents secteurs (agriculture, tourisme,...).

B. Le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRAT). (Codifié par la loi N° 87-03 du 27- 06- 1987).

C'est un plan prospectif sur 5 à 10 ans et son objectif vise la complémentarité inter et intra régionale. Le territoire national est subdivisé en sept régions et chacune d'entre-elles devant faire l'objet d'un SRAT. La wilaya de Tipasa à titre d'exemple est située dans la région du centre au niveau du premier anneau qui gravite autour d'Alger, et qui comprend les wilayas de Tipasa, Boumerdes et Blida. Le second anneau plus ample que le premier, comprend les wilayas de Chlef, Ain-Defla, Médéa, Bouira et Tizi-ouzou.

C. Le Plan D'Aménagement de Wilaya (PAW).

Il vise à court et à moyen termes l'identification spatio-temporelle des actions d'aménagement et leurs stratégies de mise en œuvre.

D. Le Schéma de développement et d'aménagement du Littoral (SDAL).

Ce dernier répond parfaitement à la préoccupation grandissante de dégradation du littoral, car malheureusement celui-ci devient le réceptacle de tous les déchets. Parmi ces objectifs globaux, on cite :

- La définition des normes et des principes d'aménagement intégré du littoral.
- L'identification des sites les plus remarquables du patrimoine côtier.
- L'interdiction de l'extraction du sable des plages et des dunes côtières.

¹ Op. ; Cit. . Serradj. M (1997). : « *L'environnement comme question urbaine* ». In : Revue des collectivités locales, N° 02, 1997. P 12.

Une première zone pilote de Tipasa, d'Alger et de Boumerdes est concernée sur une longueur de 200 Kms par un plan d'aménagement côtier spécifique, dit : PAC. Parmi les objectifs du programme de cette recherche-action, on cite :

- «La maîtrise et la réduction des retombées négatives du développement économique sur le milieu marin et les ressources côtières ».
 - «La protection du milieu, en agissant en amont sur les problèmes de dégradation ».
- « La mise en valeur par un aménagement cohérent lui assurant une attraction touristique fort appréciable »².

2.2.2. Les Instruments d'Urbanisme :

A. Le Plan Directeur d'aménagement et d'Urbanisme (PDAU). (Codifié par l'article 18 de la loi N° 90-29 du 1- 12- 1990) :

Son objectif consiste en la détermination de :

1. La destination d'usage des sols sur l'ensemble du territoire d'une commune.
2. Des zones d'interventions sur le tissu urbain et l'identification des zones à protéger en fonction de leurs vocations : agricole, pittoresque, naturelle, paysagère ou historico-culturelle. Son contenu comporte (Décret N° 91-177 du 28- 05- 1991) :
 - Un rapport d'orientation qui présente l'analyse de la situation, les perspectives de développement et les options d'aménagements souhaitables.
 - Un règlement qui fixe pour chaque zone les conditions de constructions et identifie les périmètres où doivent s'effectuer les études de POS.
 - Un dossier graphique comprenant :
 - Un plan d'état de fait, faisant ressortir le cadre bâti actuel, les voiries et les réseaux les plus importants.
 - Un plan d'aménagement délimitant :
 1. Les secteurs urbanisés, urbanisables, d'urbanisation future et non urbanisable.
 2. Certaines parties du territoire, le littoral, les terres agricoles à potentialités élevées ou bonnes et les territoires à caractère naturel et culturel classés conformément aux lois en vigueur, (la loi N° 90-29 du 1- 12- 1990).
 3. Les périmètres des POS : plan d'occupation des sols.
 4. Un plan des servitudes à maintenir, à modifier ou à créer.
 5. Un plan d'équipement faisant ressortir le tracé des voiries, d'adduction en eau potable et d'assainissement les plus importants, ainsi que la localisation des équipements collectifs et ouvrages d'insert public.

B. Le Plan d'Occupation des Sols. (POS). (Codifié par l'article 18 de la loi N° 90-29 du 1- 12- 1990).

Son objectif consiste à définir :

- Le droit d'usage des sols et de construction de la parcelle.
- La nature et l'importance de la construction.
- Les règles relatives à l'aspect extérieur des constructions.
- Les espaces publics, les installations d'intérêt général, les voiries et réseaux divers.

² C.f. Collectif. Revue : Algérie, Environnement, N° 02, 1999. Edit Le secrétariat d'état de l'environnement. Plan d'aménagement côtier, p09.

C .f Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Rapport sur l'état et l'avenir de l'environnement, Mai 2001.

- Les servitudes.
- Les zones, les sites et les monuments classés, à protéger d'après les lois en vigueur.

Un dossier graphique comprenant :

1. Un plan de situation, échelle : 1/ 2000e ou 1/ 5000e.
2. Un plan topographique, échelle : 1/500e ou 1/ 1000e.
3. Un plan des contraintes géotechniques du territoire concerné, échelle : 1/500e ou 1/1000e.
4. Un plan d'état des lieux du cadre bâti existant par catégories, de la voirie, et des servitudes.
5. Un plan d'aménagement pour chaque option - au nombre de trois-, échelle : 1/1000e.
6. Un plan de composition urbaine, échelle du 1/500e.

2.2.3. *Les Instruments Sectoriels :*

1. Le plan communal de développement (PCD).
2. Le plan de modernisation urbaine (PMU).

La notion de développement durable reposant sur une meilleure articulation des différentes politiques sectorielles devrait être le point de mire de tout projet d'amélioration de cette loi-cadre.

Compte tenu de la multiplicité et de la diversité des textes juridiques existants, la portée des dispositions de protection de l'environnement sont examinés à travers leur domaine de présence et de pertinence dans les différents plans d'aménagement et de réglementation urbaine, à savoir la gestion de l'espace et l'aménagement du territoire, la protection du patrimoine naturel, archéologique et historique.

Dans le cadre du PDAU et du POS, la commune doit localiser les terres agricoles à préserver en coordination avec le ministère de l'agriculture et avec la direction des forêts, en établissant encore un plan d'aménagement de la forêt.

La conservation, la protection et l'utilisation rationnelle de l'espace sont mises en œuvre dans le cadre de la politique nationale d'aménagement du territoire par l'état, la wilaya et particulièrement la commune conformément à ses prérogatives (voir les différents règlements relatifs supra).

Ainsi, les actions préconisées par la commune pour protéger son environnement et réaliser son aménagement, doivent être insérées dans les instruments d'urbanisme, qu'elle est tenue d'adopter pour une meilleure affectation des sols ; pour rationaliser l'utilisation de l'espace ; pour préserver son bassin agricole et protéger les périmètres sensibles, les sites et les paysages.

« Les instruments d'urbanisme, le PDAU et le POS, sont établis à l'initiative et sous la responsabilité du président de l'APC et adoptés par délibération de l'Assemblée Populaire Communale. Ils doivent obligatoirement protéger et préserver le littoral, les territoires présentant un caractère naturel, culturel ou historiques marqués et les terres agricoles à potentialités élevées »³.

Parmi, les points faibles que nous reconnaissons dans les contenus des deux instruments de réglementation urbaines, PDAU et POS, ceux-ci :

³ Op.cit Sefiane .A (1997) : « *Les fondements juridiques de la participation de la commune à la protection de l'environnement* ». In : Revue des collectivités locales, N° 02, 1997. P 33.

- Une carence des dits instruments actuels dans l'intervention sur les tissus urbains historiques non classés , non concernés par un PPSMV, car celui-ci reste spécifique et non encore généralisé.
- Une attitude sectorielle des problèmes, vu que l'élaboration de ces plans se fait encore dans la logique du Zoning.
- Une confusion entre le niveau de la planification urbaine et les techniques de mise en valeur et gestion du territoire et de la ville.
- L'inadéquation de ces instruments dans les cas des sites à composante archéologique et paysagère spécifiques. Ceci est dû à l'absence d'outils d'évaluation et de contrôle, nous les institutions en tant que valeurs à promouvoir.
- Les options du POS sont souvent génériques, vagues et imprécises.

« L'apport possible du POS, comme instrument de qualification urbaine, est entravé par la logique «descendante» de l'aménagement urbain : SNAT >SRAT >PAW >PDAU >POS ». Bien qu'elle vise une cohérence de l'acte d'aménagement (chaque niveau doit être compatible avec le niveau qui le précède), cette logique peut être une source d'appauvrissement d'une démarche dans laquelle l'échelle de détail ne sera qu'un aboutissement négligeable. En d'autre termes, le risque est grand d'accorder plus d'importance, dans les études, aux échelles majeures (nationales et régionale) dont l'impact à l'échelle locale est peu important »⁴.

La nouvelle loi sur la protection du patrimoine culturel a été promulguée le 15 juin 1998. Elle a pour objectifs, de définir le patrimoine culturel de la nation algérienne, d'édicter les règles générales de sa sauvegarde et de sa mise en valeur, en fixant aussi les conditions de leur bonne mise en œuvre.

La présente loi définit les différents biens culturels⁵, composés de :

- Biens culturels immobiliers.
- Biens culturels mobiliers.
- Biens culturels immatériels.

A. Les biens culturels immobiliers :

Cette catégorie de biens comprend :

- « Les monuments historiques se définissent comme toute création architecturale isolée ou groupée qui témoigne d'une civilisation donnée, d'une évolution significative et d'un événement historique.

Sont concernés, notamment les oeuvres monumentales architecturales, de peinture, de sculpture, d'art décoratif, de calligraphie arabe, les édifices ou ensembles monumentaux à caractère religieux, militaire, civil, agricole ou industriel, les structures de l'époque préhistorique, monuments funéraires, cimetières, grottes, abris sous-roche, peintures et gravures rupestres, les monuments commémoratifs, les structures ou les éléments isolés ayant un rapport avec les grands événement de l'histoire nationale »⁶.

- Les sites archéologiques sont définis : « comme des espaces bâtis ou non bâtis qui n'ont pas de fonction active et qui témoignent des actions de l'homme ou des actions conjuguées de l'homme et de la nature, y compris les sous-sols y afférents et qui ont une valeur historique, archéologique, religieuse, artistique, scientifique, ethnologique ou anthropologique.

Il s'agit notamment, des sites archéologiques, y compris les réserves archéologiques et les parcs culturels »⁷.

⁴ Op. .cit. Saidouni. M (2000) :«Eléments d'introduction à l'urbanisme : histoire, méthodologie, réglementation ». Edit Casbah, Alger. P 216.

⁵ Op. cit Art 03, Loi N° 98-04.

⁶ Op.cit, ibid supra, Art 17.

⁷ Op.cit , Ibid supra, Art 28.

• Les ensembles urbains ou ruraux : « *concernent les secteurs sauvegardés tels que les casbahs, médinas, ksour, villages et agglomérations traditionnelles caractérisées par leurs prédominances de zones d'habitat, et qui par leur unité architecturale et esthétique, présentent un intérêt historique, architectural et artistique ou traditionnel de nature à en justifier la protection, la restauration, la réhabilitation et la mise en valeur* ».

D'autre part, la loi 98-04 a également défini les composantes des biens culturels mobiliers. Ceux-ci comprennent notamment :

- « *le produit des explorations et des recherches archéologiques, terrestres et subaquatiques;*
- *les objets d'antiquité tels qu'outils, poteries, inscriptions, monnaies, sceaux, bijoux, habits traditionnels, armes et restes funéraires;*
- *les éléments résultant du morcellement des sites historiques;*
- *le matériel anthropologique et ethnologique;*
- *les biens culturels liés à la religion, l'histoire des sciences et techniques, l'histoire de l'évolution sociale, économique et politique;*
- *les biens d'intérêt artistiques tels que :*
- *peintures et dessins, faits entièrement à la main sur tout support en toutes matières;*
- *estampes originales, affiches et photographies en tant que moyen de création originale;*
- *assemblages et montages artistiques originaux, en toutes matières, productions de l'art statuaire et de la sculpture, en toutes matières, objets d'art appliqué dans des matières telles que le verre, la céramique, le métal, le bois, etc...*
- *les manuscrits et incunables, livres, documents ou publications d'intérêt spécial;*
- *les objets d'intérêt numismatique (médaillles et monnaies) ou philatélique;*
- *les documents d'archives, y compris les enregistrements de textes, les cartes et autre matériel cartographique, les photographies, les films cinématographiques, les enregistrements sonores et les documents lisibles par machine »⁸*

Les mesures de protection prévues par la loi 98-04 se résument aux actions suivantes :

- **L'inscription sur l'inventaire supplémentaire**⁹ : « *Elle concerne les biens culturels immobiliers possédant un intérêt du point de vue de l'histoire, de l'archéologie, des sciences, de l'ethnographie, de l'anthropologie, de l'art ou de la culture et appelant une préservation* ».
- **le classement** : c'est une mesure de protection définitive, qui concerne les immeubles bâtis ou non bâtis situés dans une zone de protection. Cette procédure de classement prévoit un champ de visibilité fixé au minimum à deux cents mètres de profondeur. (200 mètres).

La création des secteurs sauvegardés fut dotée par un instrument spécifique, en l'occurrence le plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur PPSMVSS, tenant lieu au plan d'occupation des sols.

Cette capacité de gérer par une normative ce processus fut codifié dans un plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés : PPSMVSS, dans la nouvelle loi sur le patrimoine culturel de 1998; articles 10 à 45, en lieu du plan d'occupation des sols : POS.¹⁰

L'objectif prioritaire qui s'est dégagé des finalités d'un PPSMVSS, déterminé dans le décret exécutif N° 03-324 du 05 octobre 2003, fut l'élaboration d'un nouvel instrument qui déterminerait au détail toutes les options du projet requises les secteurs sauvegardés, depuis la restructuration jusqu'à la restauration technique et entretien programmé des vestiges.

Le PPSMVSS est un instrument qui fixe des règles applicables à l'urbanisme et à la construction, en précisant :

⁸ Op.cit, Ibid supra, Art 50.

⁹ Op.cit, Ibid supra, Art 10.

¹⁰ La loi de 98-04 du 15 juin 1998. Art 41 à 44.

- Les modalités d'occupation des sols par rapport aux contraintes archéologiques et de protection des abords : zones non- aedificandi.
- Les prescriptions techniques de structures : Altius Tolendi et permis de démolir.
- Les invariants typologiques architecturaux et de détails et de choix des matériaux.

En résumé, le PPSMVSS demeure un instrument qui résume les contraintes aux transformations pour la conservation intégrée des préexistences et la conformation du nouveau. Il constitue le support géométrique sur lequel se greffera le nouveau projet. C'est un outil technique indispensable qui permet le contrôle morphologique et architectural de tout composant se situant à l'intérieur du périmètre de classement et au-delà, dans les abords du secteur sauvegardé.

L'intérêt primordial est la transmission de ce legs historico-culturel aux générations futures. Cette optique d'identification et de préservation du patrimoine , a connu une crise à son tour, au delà du chaos urbain produit de la politique urbanistique d'après l'indépendance en 1962-déterminé par la spéculation foncière et l'urgence de construction des cités d'habitat.

État du patrimoine culturel en Algérie

		Très mauvais	mauvais	Assez bon	bon
A	Patrimoine dans sa globalité	31.5%	45%	22%	1.5%
B	Patrimoine classé UNESCO	23%	47%	24%	6%
C	Patrimoine à valeur touristique	33%	44%	22%	1 %
D	Patrimoine à valeur sociale	23%	47%	28%	2 %

Source : Rapport sur l'état et l'avenir de l'environnement 2000, p 168.

A l'interaction des deux systèmes normatifs universel et national mentionnés en encadrés ci-dessous, se sont définies d'une manière générale les valeurs d'un paysage culturel, qui dérive avant tout des caractéristiques distinctives du lieu, qui le rend identifiable et reconnaissable en relation à son contexte d'appartenance.

- Les Instruments du Cadre Normatif International :

- Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel. Paris 16 novembre 1972.
- UNESCO/ ICOMOS, Expert Group, World heritage convention, Operation Guidelines, February, 1995. (*Groupe d'experts d'UNESCO/ICOMOS, Directives D'Opération De Convention D'Héritage Du Monde, Février 1995*)
- Convention européenne du paysage (2000), ratifiée par 18 pays. Elle reconnaît, identifie et protège l'importance des paysages culturels.
- Management guidelines for IUCN, Category V, Protected areas: Protected landscapes/ seascapes. United Kingdom 2002.

- ICOMOS (1965) : « Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites ». Venise, 1964, Actes du congrès international des architectes et des techniciens des monuments historiques.
- Convention internationale pour la tutelle du patrimoine archéologique. La Valette, 1992.
- Charte Euro- méditerranéenne sur la valorisation intégrée du patrimoine culturel. Euromed héritage, MEDA1, Rome 2002. (Version préliminaire).
- Charte euro-méditerranéenne des paysages de la méditerranée. Pescara, Italie, Mai 2005. (version préliminaire).

- Le Cadre Législatif National :

- Ordonnance N° 67-281 du 20 décembre 1967 relative aux fouilles et à la protection des sites et monuments historiques et naturels. Titre 4 : Des sites et monuments naturels. Articles 77 à 114.
- Loi N° 98-04 du 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel. Titre 2, chapitre 2, sur le classement des biens culturels immobiliers, article 16 à 40, chapitre 3 sur les secteurs sauvegardés, articles 41 à 45.
- Décret exécutif N° 2001-104 du 23 avril 2001 portant fonctionnement de la commission nationale et de la commission de wilaya des biens culturels, articles 2 à 24.
- Décret exécutif N° 2003-324 du 05 octobre 2003 portant modalités d'établissement des plans permanents de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés (PPSMVSS), articles 2 à 25.

- Ordonnance N° 66-62 du 26 mars 1966 relative aux zones et aux sites touristiques.
- Décret N° 83-458 du 23 juillet 1983 fixant le statut type des parcs nationaux.

- Loi N° 83-03 du 05 février 1983 relative à la protection de l'environnement. Chapitre 2 sur les réserves naturelles et les parcs nationaux, articles 17 à 26. Titre 3 sur la protection des milieux récepteurs, articles 32 à 73 des chapitres 1 à 4 relatifs à la protection de l'atmosphère, de l'eau, de la mer et des délits et des peines.
- Loi 2001- 01 relative à l'aménagement et le développement durable du territoire. Article 04. « *Un développement harmonieux de l'ensemble du territoire selon les spécificités et les atouts de chaque espace régional* ».

A cette résultante normative, s'est défini un processus d'analyse à travers la connaissance, fournit par des présuppositions nécessaires pour la définition des valeurs paysagères et des éléments compromis, dégradés ou vulnérables par rapport à l'intégrité d'un paysage et aux significations des caractères de valeurs à conserver ou à valoriser, voire à la perte de ses qualités, en vue d'une réhabilitation ou d'une requalification. De ces valeurs, l'on reconnaît aujourd'hui d'une manière générale celles-ci¹¹ :

1. **La valeur culturelle :** Les quelques critères retenus pour l'identification de la valeur culturelle sont :
 - La conservation des traditions d'une mémoire collective dans le sens d'appartenance au lieu ou à une communauté, exemple pérennité des fêtes, des traditions et des us d'une culture populaire.
 - La présence de structures ou d'établissements de manufacture ou agricole de production à caractère traditionnel et historique par la divulgation des produits du terroir.
 - Le maintien des valeurs sociales et communautaires.
2. **La valeur d'identité / Diversité du paysage :** Les quelques critères retenus pour l'identification de cette valeur sont :
 - La conscience des valeurs du paysage en tant que composantes de l'identité d'une communauté, des visiteurs occasionnels ou des habitués.
 - La facilité de lier une partie du lieu ou d'un paysage à un système structural plus vaste, capable d'étayer un récit historique ou de favoriser un sens d'orientation dans le temps et l'espace.
3. **La valeur scientifique et écologique :** Les quelques critères retenus pour l'identification de la valeur scientifique et écologique sont :
 - La richesse et la diversité biologique de la faune et de la flore.
 - L'émergence des caractères géomorphologiques.
 - La stabilité des écosystèmes.
 - Le régime hydrique et la qualité de l'eau.
 - La résistance du couvert végétal au feu et incendies.
4. **La qualité de la vie :** Les quelques critères retenus pour l'identification de la qualité de vie sont :
 - Les conditions de stabilité hydrogéologique.
 - La qualité du climat.
 - La qualité de l'air, de l'eau et du sol.
 - L'accroissement de la valeur des biens et des services agricoles, industriels, commerciaux et résidentiels.
 - La présence des services sociaux.
 - Les coûts des services sociaux.
 - Le recyclage des déchets et l'économie de l'énergie.
 - La réduction ou l'élimination des divers types de pollutions.
 - La présence d'un réseau d'infrastructures de transport public.
 - La présence des services primaires et secondaires.
 - La durée et le temps des déplacements.

¹¹ .C.f Mazzino.F et Ghersi .A (2003) : « Per un atlante dei paesaggi italiani ». Edit Alinea editore, Florence. Pp 52-54.

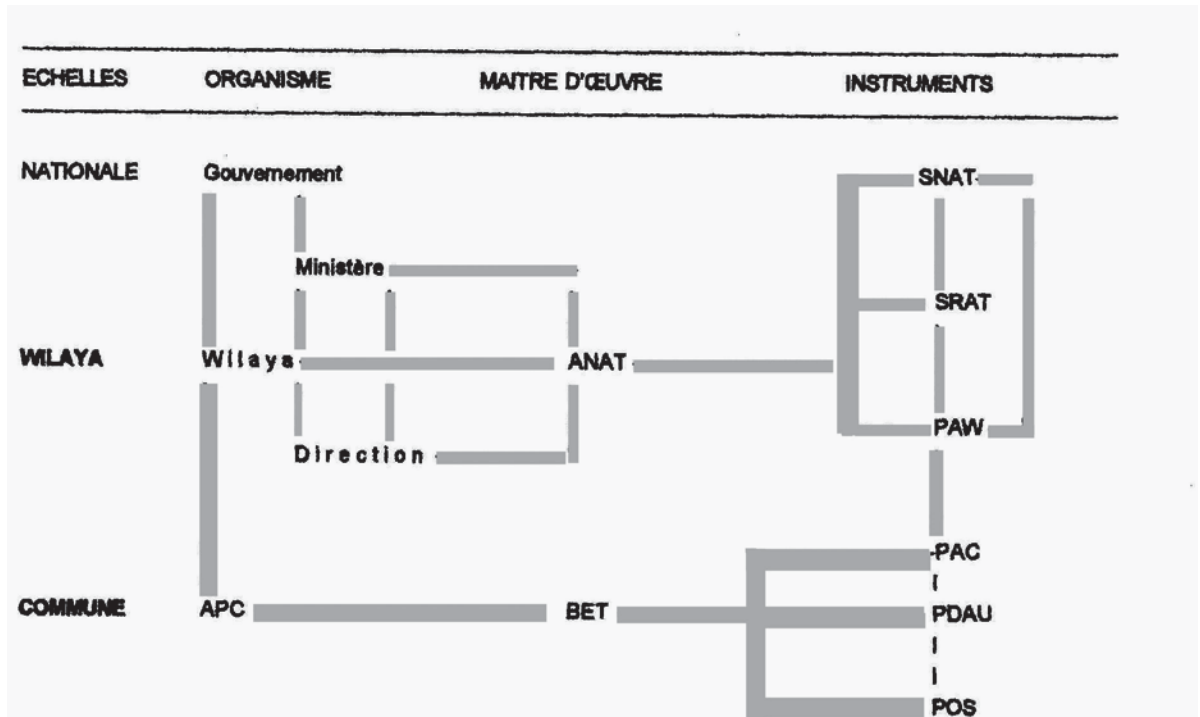


Fig. 14. Processus habituel d'aménagement du territoire et de l'urbanisme, impliquant aussi bien les acteurs publics que privés.

Source : Valentino.P, 2001 : *L'approche intégrée aux sites archéologiques. Rapport régional d'analyse comparée.* Euromed Héritage Programme. PISA/ Imed, juin 2001. Cas d'étude : *Cherchell, Algérie* ; Equipe de recherche- action : M. Richa. M et Chennaoui. Y, Chercheurs Seniors.

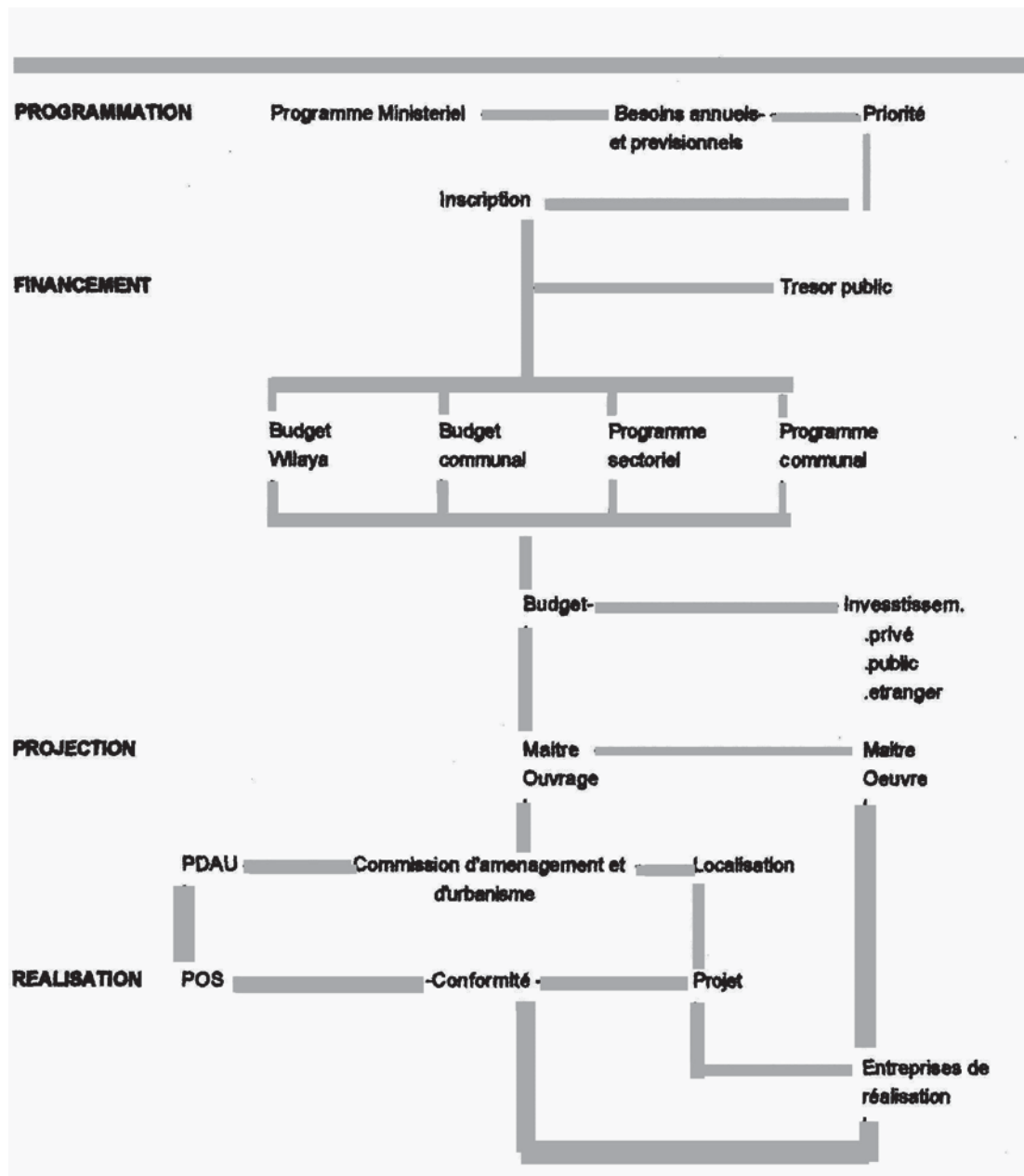


Fig. 15. Processus de production du cadre bâti en Algérie, impliquant aussi bien les acteurs publics que privés.

Source : Valentino.P, 2001 : *L'approche intégrée aux sites archéologiques. Rapport régional d'analyse comparée*. Euromed Héritage Programme. PISA/ Imed, juin 2001. Cas d'étude : Cherchell, Algérie ; Equipe de recherche- action : M. Richa. M et Chennaoui. Y, Chercheurs Seniors.

Conclusion partielle des chapitres 1 et 2.

*« Protection du patrimoine, développement urbain et création architecturale seront les thèmes majeurs de la problématique urbaine dans les années à venir, souligne t-on dans le même ordre d'idée. Les lieux de mémoire, l'identité des ensembles historiques et traditionnels sont considérés du reste comme les garants de l'avenir des centres urbains et ruraux. Le patrimoine urbanistique devient, par conséquent, la référence qui permet de se situer dans le temps et dans un monde où la civilisation à venir est irréversiblement une civilisation urbaine ».*¹

Nous assistons depuis la dernière décade à une forte demande de terrains à urbaniser, liée aux rythmes des extensions nouvelles et des constructions des cités résidentielles. Les terrains qui furent les plus convoités sont ceux situés en pleine ville, en l'occurrence les sites archéologiques et leurs abords.

Sur la loi d'aménagement et de développement durable du territoire, N° 2001-01 ; Il était tout à fait nécessaire de faire adapter les textes réglementaires aux nouvelles exigences et orientations qui se sont dessinés suite à l'adoption de l'Algérie du nouveau concept de développement durable. Pour cela, il a fallu opérer à la révision de la loi de 1987 relative à l'aménagement du territoire, afin de l'aligner aux options de cette nouvelle politique d'aménagement du territoire qui avait retenu comme principe fondamentale : *« Un développement harmonieux de l'ensemble du territoire selon les spécificités et les atouts de chaque espace régional »*².

Cette loi reprend quasi-systématiquement l'articulation des différents instruments d'aménagement du territoire selon son schéma classique : du schéma national d'aménagement du territoire (SNAT) aux plans d'aménagement de wilaya (PAW).

Or, il y a lieu de signaler que cette loi s'est affichée d'une manière très franche le principe de la mise en valeur et de l'utilisation rationnelle des ressources patrimoniales, naturelles et culturelles, en vue de les préserver pour les générations futures.

A cet effet, cette loi préconise un instrument privilégié à cela, en instaurant le schéma directeur des zones archéologiques et historiques. Ce dernier définit : *« les modalités de développement des activités et des infrastructures touristiques compte tenu des spécificités et potentialités des régions, ainsi que les besoins économiques et culturels »*³.

Notons par là, que cette loi, na pas encore été suivie par les textes d'application qui viennent préciser son contenu pratique et opérationnel.

La prolifération de constructions illicites autour de certains biens naturels et archéologiques se caractérise par un tel phénomène de phagocytose qui demeure constant et graduel. Cela perdure en la mauvaise pratique, voire parfois en la non application de la réglementation de gestion urbanistique respectueuse en ces situations environnementales aux composantes végétales et minérales spécifiques.

¹ Op. Cit. Meziani. A : *«Patrimoine : Pour une altérité culturelle »*. In : El-Watan, du 21/06/1997.

² Op. cit. Loi 2001- 01 relative à l'aménagement et le développement durable du territoire. Article 04.

³ Op.cit, Loi N° 2001-01, Art 38.

Le développement d'une politique d'aménagement du cadre de vie et des espaces verts passe par : *«L'adoption d'une charte environnementale urbaine par les élus locaux qui consacrerait, notamment pour les grandes agglomérations, les fondements d'une politique de gestion urbaine cohérente qu'il conviendra de mener pour conserver un environnement de qualité et assurer un développement durable de la ville »*⁴.

L'absence d'une politique de promotion de richesses paysagères (naturelles, archéologiques, et mythiques) empêche la préservation de l'environnement. Dès lors, plusieurs actions peuvent être retenues dans le processus d'un développement durable basé sur la ressource environnementale. Aujourd'hui, il est prioritaire de passer par une évaluation scientifique et objective de toutes les composantes du pays.

⁴ Ibid op.cit note 22, « Rapport sur l'état... ». P 113.

PREMIERE PARTIE :

Le Paysage Culturel : Synthèses Critiques.

B. Un Etat des Savoirs :

**La problématique théorique et pratique des méthodes d'évaluation
paysagère.**

CHAPITRE 1.

LA PATRIMONIALISATION DU PAYSAGE ET LES METHODES D'EVALUATION ;

1. L'évolution de la notion de « Paysage » à travers l'histoire:

De la considération picturale à la question environnementale.

Le chapitre suivant vise à donner essentiellement une idée générale sur le concept de paysage chez des cultures différentes. Un exposé succinct où l'historique des civilisations humaines nous montrera que ce concept est adopté différemment à partir de plusieurs critères : idéologiques, philosophiques et pratique de l'espace.

Jusqu'à la fin du 19^e siècle, le paysage était l'affaire d'initiés ; or une prise en compte réelle et collective a émergé effectivement depuis le début du 20^e siècle, par la conjonction d'apports de phénomènes socio-économiques pluriels, tels que :

- Le développement de moyens de locomotion plus rapides.
- Les mouvements de colonisations et leurs campagnes d'explorations scientifiques corollaires.
- L'apparition et la diffusion de la photographie puis du cinéma plu tard.
- Le rôle de la presse comme support de vulgarisation de masse.

Il est vrai que jusqu'à nos jours, une certaine confusion et ambiguïté règne autour de la signification du mot « paysage ». « Le fait que dans le passé des langues aussi importantes que le latin et le grec ne possédaient pas de mots pour le désigner, est aussi révélateur »¹.

Qu'est ce qu'un paysage ?

La définition attestée dans la langue française depuis le 16^{ème} siècle, reprise par le Larousse² ; stipule que : « Le paysage : Etendue de terre qui s'offre à la vue - une telle étendue caractérisée par son aspect : paysage montagneux, urbain ». Or, le précis d'écologie est parti plus loin, en définissant la notion de paysage comme suit : « *Le paysage est une surface hétérogène, constituée par un ensemble d'écosystèmes qui se répètent (souvent mais pas toujours) ça et là sous des formes identiques et qui sont en interaction. La dimension d'un paysage est variable* »³.

Construire pour les grecs de l'antiquité ne répondait pas seulement au besoin fondamental de sécurité de l'homme, mais encore de le relier à son contexte spatio-temporel avec le majeur souci d'harmoniser les constructions aux paysages. Le temple, l'habitation et la cité sont des milieux artificiels intégrés dans l'espace de nature. La mise en scène architecturale basée sur l'harmonie globale et les proportions des éléments architectoniques des temples dressés sur le flanc ou les sommets des collines, offrait à l'observateur un champ d'admiration et de contemplation très grand.

¹ Op.cit, Neuray. C (1982) : « *Des paysages, pour qui ? Pourquoi ? Comment ?* ». Edition Les presses agronomiques de Gembloux, Gembloux. P 11.

² Op.cit. *Le petit Larousse illustré*. Edition Larousse (1997), Bordas, Paris.

³ Op.cit. Dajoz. R (1996) : « *Précis d'écologie* ». Edition Dunod, 6^e édition, Paris.

Ce fut un signe avant-coureur de composition avec le paysage naturel qui se perpétua par intermittence dans les époques historiques ultérieures.

Au-delà de ça; C. Norberg Schultz structure une phénoménologie de l'atmosphère⁴ en distinguant : « *les atmosphères changeantes, telles les variations liées aux temps et aux saisons, de celles plus profondes, que l'on appelle hiérophanies « d'ordre mythiques ».* Les grecs comme les romains agissent conformément à l'atmosphère du lieu et l'intégrant dans leurs conceptions du sacré. Notons que le génie du lieu est une notion romaine »⁵.

Plusieurs études décrivent l'influence réciproque entre paysage géographique et pratique religieuse en Asie orientale. Le paysage est né en Chine dès le 3^e siècle avant J.C au travers de l'usage de plusieurs vocables, dans la littérature écrite et orale, décrivant et chantant les beautés de la nature. La représentation picturale est l'un des vecteurs de manifestation du paysage. « *Le paysage à la chinoise n'est donc jamais devenu morphologie de l'environnement. Il a toujours intimement associé l'homme à la nature* »⁶. (Voir Figs 16 et 17).

Or, dans l'Inde, la notion de paysage fut synonyme de « milieu de vie », saisi plutôt essentiellement dans ses ressources alimentaires et médicinales.

Pour ce qui est du concept « **Nature** » dans la pensée islamique, interprétation de l'organisation physique du territoire prend la forme d'une étendue infinie.

« *C'est le ciel que l'Islam représente; un ciel qui est moins voûte que lumière, conformément à l'affirmation du Coran : « Dieu est la lumière du ciel et de la terre ». Ainsi la nature du monde islamique est vide de lieux, illimitée et la terre étendue comme extensions* »⁷.

D'autres données utiles à la compréhension des caractéristiques naturelles du territoire de l'Islam, nous ont été livrées par l'analyse des aspects anthropo-géographiques de ce que l'on appelle : « **Dar el Islam** »⁸ : « *Une zone qui n'est pas tant délimitée par des systèmes montagneux ou par d'autres barrières de types physico géographiques, mais plutôt par la présence de sociétés paysannes consolidées et liées à un climat* »⁹.

Tout en soutenant l'idée que l'Islam est unité, il n'est point facile pour A. Petruccioli de définir une attitude non contradictoire de l'Homo Islamicus en des situations historiques et géographiques diverses envers la nature, en l'occurrence le paysage, le territoire¹⁰. (Voir Figs 18 et 19).

Il postule que si l'attitude de ce dernier est essentiellement gnostique¹¹ par la croyance, impliquant un abandon de toute considération mystique des phénomènes naturels et que tout

⁴ : Le petit Larousse illustré définit l'atmosphère comme « étant un milieu environnant, ambiance particulière à un lieu et dont on subit l'influence ». Id.op.cit note (2)

⁵ Op.cit. Norberg Schultz . C (1997) : « *L'art du lieu* ». Edition Le moniteur, Paris. .Pp .238-239.

⁶ Op.cit. Berque. A (1994) : « *Paysage, milieu, histoire* ». In : collectif : « *Cinq propositions pour une théorie du paysage* ». Edition Champ Vallon, Seyssel. P 21.

⁷ Op ;cit Id note (5) . p 93.

Verset coranique, Coran, XIV, 35.

⁸ C.f Petruccioli .A (1993) : « *Dar El Islam* ». Edition Mardaga, Belgique,

Pour ce qui est du concept « Nature » dans la pensée islamique sur l'organisation physique du territoire et ses rapports réflexifs sur le développement des structures urbaines, des techniques hydrauliques et agricoles et l'art du jardin.

⁹ Op.cit. Cuneo. P (1993) : « *Introduction à l'urbanisme en pays d'Islam et à l'histoire des villes du Maghreb au moyen âge* ». Edition CASP. Cours de Post-graduation. Epau d'Alger, Rome, P 35.

¹⁰ C.f Micara. L et Petruccioli. A (1986) : « *Methodologie di analisi degli insediamenti storici nel mondo islamico* ». In: Bollitino d'ARTE, N°: 39-40, di 10/11, 1986. Edizione IPZS, Libreria dello stato, Roma.

¹¹ La définition du terme selon le dictionnaire Le Petit Larousse (1998): Gnostique : « Doctrine d'un ensemble de sectes chrétiennes hétérodoxes des trois premiers siècles de notre ère, qui professait un dualisme radical et fondait

demeure géré par la force divine d'Allah ; il surgit de l'autre côté une instruction fondamentale de la connaissance objective de la nature afin de justifier la force de la création divine. Ceci apparaît très clair à travers les descriptions coraniques ou encore de ceux des savants musulmans ayant approchés la géographie, l'astronomie, ... Dans toutes ces descriptions, les vergers et les cités - labour par excellence de l'homme- deviennent la contraposition du désert, grand espace de la solitude .

La nature hostile du désert et le mode nomade de ces hommes, contribuèrent à orienter dans un monde univoque les tentatives de projeter le paysage islamique dans une sphère culturelle de savoir-faire. L'ingéniosité du Fellah réside dans ses capacités de production d'un espace de vie, en y adoptant des systèmes d'irrigations et de protections. Dès lors, le paysage n'est pas saisi ici comme une contrepartie de la cité, mais plutôt comme la non ville. Ceci n'est pas un symbole mais un mode de vie qui se concrétise à différentes échelles par des barrières distinctes depuis la protection végétale des jardins, aux remparts, aux murs aveugles des habitations.

*«L'insertion de la cité islamique au sein d'un environnement géographique à dominante désertique, aride et sèche d'une part, le rôle des jardins dans la projection du paradis sur terre, telles qu'elle est illustrée par la tradition coranique d'autre part, expliquent l'importance des espaces plantés dans le site urbain »*¹². Ainsi, il sera de règle que la zone périphérique de l'emprise urbaine, la cité par une ceinture verte configurée par l'ensemble des jardins potagers et maraîchers exploités par les citadins, devient l'espace potentiel pour les extensions ultérieures.

Les descriptions et les explications de l'aspect naturel de la surface de la terre par les géographes et les voyageurs dans diverses contrées du monde islamique contribuèrent étroitement à l'affermissement de la connaissance des spécificités des paysages. L'étude des conditions offertes par le milieu naturel en ayant recours à la géomorphologie, à la climatologie, à la biologie,..., furent synthétisées dans des ouvrages donnant des renseignements généraux sur la géographie des régions, mais restèrent exclusivement littéraires¹³.

Ceci du fait que : « Dans les milieux sunnites, on recule même devant la représentation de n'importe quel être vivant, par respect du secret divin contenu dans toute créature, ..., l'aniconisme — c'est le terme qui convient ici et non pas celui d'iconoclasme ; devient en quelques sorte coextensif du sacré. Il est même un des fondements, sinon le fondement de l'art sacré de l'Islam »¹⁴.

L'art de la miniature transcrit les éléments du paysage grâce à l'expérience sensible usuelle de la chose, en deux dimensions et par des jeux de rabattements sur les deux plans vertical et horizontal ; donc en lignes et en surfaces colorées. C'est selon le point de vue du sujet représenté que les choses s'ordonnent. Cet art figuratif ayant ses propres limites, a joué un rôle périphérique, n'ayant pas participé amplement à l'essor de la discipline au-delà de son apport

le salut de l'homme sur un rejet de la matière, soumise aux forces du mal, ainsi que sur une connaissance supérieur (gnose) des choses divines ».

¹² Op.cit Msefer. J (1984) : « *Villes islamiques, cités d'hier et d'aujourd'hui* ». Edition Conseil International de la langue Française, Paris, Pp 25,26.

¹³ Pour le cas du Maghreb, on cite d'intéressants travaux de géographes et de voyageurs, dès le 10^e siècle.

C.f .Bakri. (Abu Ubaid Al) : « *Kitab al mamalik wa'l masalik*.Edition », Edition et traduction Mac Guckin De Slane (1965) : « *Description de l'Afrique Septentrionale* », Paris.

C.fJ bn HawqaLKitab : « *sourat al-Ard* ». Traduction Wiet et Kramers (1964) : « *Configuration de la terre.* » Beyrouth, Paris. C.f. Idrisi (Al) : « *.Descriptions de l'Afrique et de l'Espagne* », texte arabe et traduction d'après les Mss. Par Dozy.R et De Goeje.M, (1866). Réimpression, Leiden, (1968).

¹⁴ Op.cit Burckhardt . T (1985) : « *L'art de l'Islam. Langage et signification* ». .Edition Sindbad, Paris. p 66.

descriptif. Or, c'est plutôt avec la perspective mathématique que le rationalisme scientifique s'introduisit dans l'art¹⁵.

La renaissance italienne correspond en Europe à une sorte de renouvellement de l'esprit humain, à l'affranchissement -dans une certaine mesure - de la pensée, au raffinement des moeurs, sous l'influence des textes et des monuments de l'antiquité. Le mouvement d'esprit représenté par le courant philosophique humaniste de la renaissance est caractérisé par un effort, celui de relever la dignité de l'esprit humain et le mettre en valeur ; alors que cet intérêt fut adressé au moyen âge à dieu seulement, et que l'homme n'était qu'une étape de la création divine. Nous résumons les nouveaux concepts de base de la conception de l'art au 15e siècle - Le Quattrocento- comme suit :

- Le perfectionnement des techniques de travail augmente **la valeur** des matériaux nobles et en confère aux matériaux ordinaires.
- Le « **Beau** » n'est pas une forme définitive, mais plutôt un devenir continu et cyclique.
- « **L'art** » devient l'outil opératoire pour comprendre les phénomènes qui résident dans :
 1. **La société** : La reconnaissance d'un ordre hiérarchisé gérant la ségrégation sociale. Chacun vaut pour ce qu'il fait.
 2. **La nature** : C'est le lieu de la vie et la source de la matière sur laquelle s'exerce le travail humain.
 3. **L'histoire** : est la science qui rend compte du mouvement et des conséquences de « **L'Agir** ».
 4. **L'homme** : l'homme est considéré comme sujet du « **Connaître** » et de « **L'Agir** ».

A cette époque, on assiste au développement d'une thématique nouvelle liée à l'intégration de l'architecture du monument avec ses lignes et ses contours dans le paysage naturel. Le cas de Santa Maria Del Fiore (Brunelleschi 1436) illustre dans le tas des espèces l'harmonie des ses dimensions d'abord à l'échelle de la ville puis avec l'arrière plan de l'horizon circulaire que forment les collines du paysage de Florence.

C'est vers la moitié du 18e siècle que les Anglais ont découvert Rome. Voyager était à la mode et est devenu un phénomène de haute société. On manifestait dès lors une préférence pour les paysages de ruines classiques. L'influence des architectures antiques et des sujets mythologiques confortèrent la thématique de ces paysages de ruines classiques. « La nouveauté et l'originalité des thèmes peints pour Poussin et Lorrain fascinaient les Anglais grands amateurs de la nature »¹⁶. (Voir Figs 20 et 21, planche 1).

Dès la période illuministe, l'art ne sera plus un élément de contemplation et de représentation. Il sera dès lors une recherche de sa propre nature et de ses objectifs. Sa vision de l'art serait subjective du paysage réel très proche de l'expressionnisme, mettant en exergue les contradictions entre les aspects moraux et technologiques de la civilisation industrielle. « *De ce fait, c'est en tant que forme visuelle autonome que le paysage a fait son apparition en Europe ; et cette forme n'a été nommée que par la suite, au contraire de ce qui s'est passé en*

¹⁵ En architecture islamique, le paysage est incarné dans ses édifices qui se concrétisent en forme, tandis que les figures et les organisations spatiales restent plus générales.

¹⁶ C.F. Parramon. J. Ma. (1977) : « *Comment peindre le paysage* ». Edition Bordas, Paris, Op. ; Cit Parramon. J. Ma et Fresquet. G (1975) : « *Comment peindre à l'aquarelle* ». Edition Bordas, Paris, p 09.

Chine. Le mot lui-même de paysage dans les langues européennes, est postérieur de plusieurs décennies aux premiers tableaux de paysages »¹⁷. (Voir Figs 22 et 23, planche 2).

Ainsi, la dichotomie se parachève avec un dualisme cartésien sur la perception du paysage pendant le 20^e siècle, fondant deux catégories d'approches distinctes ; l'une subjective centrée sur l'homme, le sujet, comme point de départ, l'autre objective centrée sur la nature : « l'objet d'observation ».

A. Le paysage - Sujet :

Plusieurs approches se situent dans ce pôle, en avançant l'homme comme seul centre d'intérêt, c'est-à-dire qu'elles s'intéressent essentiellement aux systèmes de valeurs des individus et aux façons dont ils s'approprient les différentes composantes du paysage à travers leurs expériences socioculturelles en particulier. Il se trouve qu'il en existe des sociétés paysagères et d'autres pas. Les approches suivantes privilégient le pôle subjectif s'intégrant au réseau de significations et valeurs individuelles et collectives que l'on se fait du paysage. A ce titre, des philosophes, des historiens d'art ou des géographes retraçant l'évolution des paysages.

B. Le paysage –Objet :

Le paysage, compris comme un simple objet d'étude, reste encore aujourd'hui le point central de nombreuses recherches. Dès lors, il n'est plus assimilé uniquement aux éléments végétaux qui le composent, mais à l'ensemble du géosystème, qui comprend l'hydrosystème, le relief, la géologie, le climat, ...

Cependant, les limites de telles approches développées dans le cadre du paysage-objet sont évidentes : le territoire n'est appréhendé que sous son angle purement morphologique. Elles adoptent un point de vue réducteur, concernant le paysage culturel, car on évacue l'homme, ainsi que toutes les relations émotionnelles qui le lient à l'espace.

C. Le paysage : Sujet / Objet :

Synthèses des deux approches précédentes, elles s'efforcent de comprendre les relations existant entre les formes des paysages et ses représentations sociales.

Mettant le lien entre l'objet et le sujet, ces approches tentent de comprendre les signifiants culturels et symboliques du paysage, en consacrant une large part aux faits de perception et aux approches sensorielles¹⁸.

¹⁷ Ibid, op.cit note (06). p 23.

¹⁸ Sur les méthodes d'évaluation du paysage culturel, voir chapitre critique ci-après.



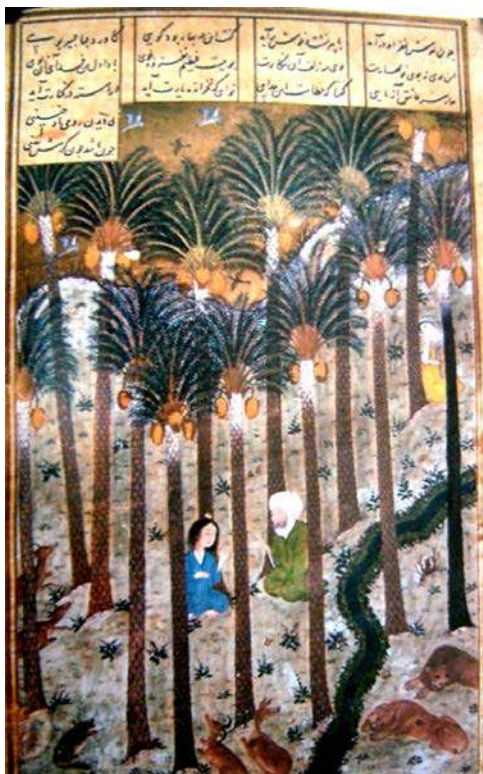
16



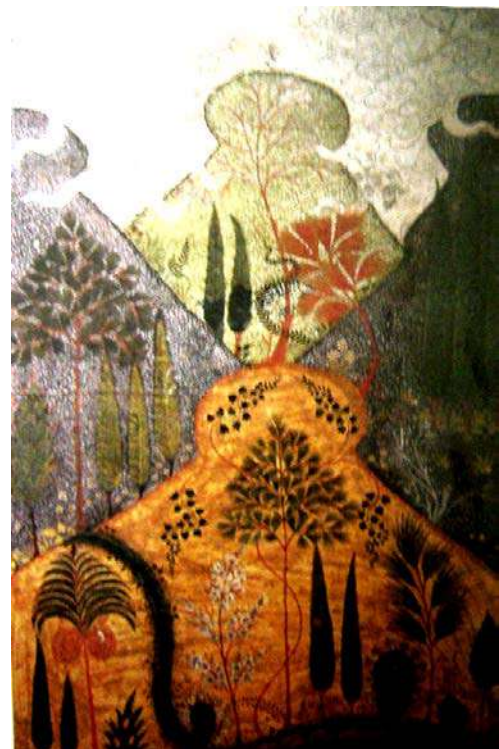
17

Figs. 16 et 17 : Paysage peint, période Tang (618-907 J.C).

Sources: The Avery Brundage Collection, Museum of Asian Art, San Francisco, California.
Encyclopédie Encarta.



18



19

Figs. 18 et 19 : Paysage fantastique et idyllique : représentation idéale du paradis selon les textes coraniques, Iran, fin du 14^e siècle de J.C

Sources : Catalogue du Musée de l'art turc et islamique d'Istanbul.

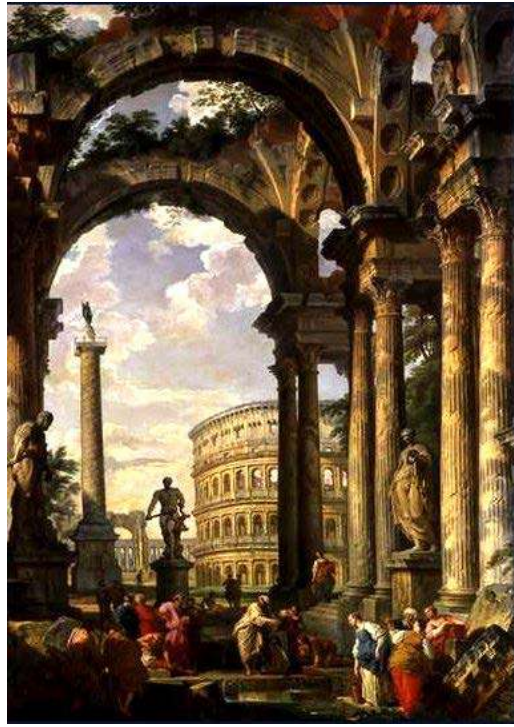


Fig. 20 : Capriccio, G. P. Pannini : catalogue d'exposition, musée du Louvre, Réunion des Musées nationaux, Paris, 1992.



Fig. 21. Paysage avec Énée à Délos, C. Lorrain. Marcel Roethlisberger, *Toute l'oeuvre peinte de Claude Lorrain*, Flammarion, Paris, 1986.

Intérêts des artistes peintres aux paysages des ruines classiques à l'époque Neo-classique du 18^e siècle. (Planche 1).

Sources : © 2003 Encyclopædia Universalis France S.A. Tous droits de propriété intellectuelle et industrielle réservés.



Fig. 22. Paysage avec Énée à Délos, C. Lorrain

Marcel Roethlisberger, *Toute l'oeuvre peinte de Claude Lorrain*, Flammarion, Paris, 1986.



Fig. 23. Marine avec Apollon et la Sibylle de Cumes, C. Lorrain

Intérêts des artistes peintres aux paysages des ruines classiques à l'époque Neo-classique du 18^e siècle. (Planche 2).

Sources : © 2003 Encyclopædia Universalis France S.A. Tous droits de propriété intellectuelle et industrielle réservés.

2. Ce qui est Patrimoine Culturel, aujourd'hui ?

2. 1. L'élargissement du concept de patrimonialisation.

Le concept actuel du patrimoine culturel est un résultat du processus lié au développement de la société contemporaine, de ses valeurs et de ses conditions. La tendance doit aujourd'hui comprendre le patrimoine culturel physique dans son plus large sens en tant que contenant de tous les signes qui documentent les activités et les accomplissements du temps et de la société.

*« ...Tout à fait récemment, l'attention à cet héritage a augmenté en raison de la destruction causée par des guerres, des désastres, et en raison des mutations socioculturelles de la société. L'augmentation explosive de la population et de la pauvreté résultante, la tendance mondiale de l'urbanisation, la consommation inconsidérée des ressources non renouvelables, le manque d'entretenir les ressources renouvelables et le manque de gestion des déchets appropriée sont devenus un souci international. Considérant que le patrimoine culturel physique est l'une des ressources non renouvelables les plus importantes au monde, un effort spécial est nécessaire pour réparer l'équilibre entre nos besoins et sa protection ».*¹

Le terme « Patrimoine » en latin « *Patrimonium* », désignait à l'origine cet héritage familial immobilier ou mobilier qu'on transmettait de père en fils.

Dès le début des années 1970, on avait retenu tout d'abord le terme de « *patrimoine historique* », pour désigner cet ensemble de l'héritage artistique de l'humanité.²

Par la suite, F. Choay est partie définir le patrimoine comme étant :

*« L'expression qui désigne un fond destiné à la jouissance d'une communauté élargie aux dimensions planétaire et constitue par l'accumulation continue d'une diversité d'objets qui rassemble leur commune appartenance au passé : œuvres et chefs d'œuvres des beaux arts et des arts appliqués, travaux et produits de tous les savoirs faire des humains ».*³

Près de deux siècles se sont écoulés depuis l'émergence du nouvel intérêt au patrimoine architectural. Il convient aujourd'hui, de faire le point sur les évolutions qu'ont connues les diverses doctrines et les pratiques développées dans le domaine de la sauvegarde et mise en valeur du patrimoine historique.

L'attention, autrefois accordée seulement aux monuments les plus prestigieux en tant qu'œuvres d'art, s'est portée ensuite vers les ensembles historiques jusqu'à un passé récent vers les paysages culturels en tant que biens de l'environnement.

Le concept étant de relier le bien historique à ses milieux d'appartenances respectives : la ville et le territoire afin de l'insérer dans des niveaux de témoignages plus complets.

¹C.f Jukka Jokilehto et Feilden Bernard . M (1993): « *Management guidelines for world cultural heritage sites* ». Edition ICCROM, Rome.

² En Italie, on a assisté à une évolution sémantique du terme « patrimoine historique » depuis l'époque de la renaissance, où on désignait le monument majeur aux qualités artistiques par « œuvre d'art » (*Opera dell'arte*), puis plus tard par « bien historique ».

En France, la création du premier poste d'*Inspecteur des Monuments historiques*, remonte à 1830. La loi du 31 décembre 1913, qui complétée et modifiée, est venue instituer le classement des monuments, objets mobiliers et œuvres d'art jugés les plus remarquables.

³ Op cit , Choay. F (1992) : « *L'Allégorie du patrimoine* ». Edition Du Seuil, Paris. P 9.

Par ailleurs, aucune époque historique n'est privilégiée, car c'est l'ensemble des stratifications du bâti, de la ville et même du territoire qu'illustre le continuum de l'histoire.

Ainsi, cette notion de « *patrimoine culturel* », s'est échelonnée et maturée depuis près de 80 ans, depuis la charte d'Athènes, en 1931. Une notion qui a depuis connue diverses extensions tant typologique, du moment qu'on est passé du monument objet au paysage culturel ; tant géographique, en passant du patrimoine classé national à celui universel ; tant sociétale, en démarrant de la valeur testimoniale et culturelle à la valeur économique et environnementale. Aujourd'hui, selon l'UNESCO⁴ : « *La notion de patrimoine culturel englobait traditionnellement les monuments et sites et tenait surtout compte de leurs valeurs esthétiques et historiques. Aujourd'hui, les monuments sont également considérés par leurs valeurs symboliques, sociales, culturelles et économiques. Les éléments intangibles ne sont plus ignorés et de nouvelles catégories sont apparues* ».

Dés lors, le patrimoine culturel se compose de différents types de propriétés qui se relient à une variété d'arrangements, et inclut les oeuvres d'art importantes, des monuments et des lieux, mais également de grands secteurs et paysages historiques.

Par conséquent, les concepts liés à leur définition, qualités et valeurs, et la politique appropriée du traitement, sont toujours d'actualité et devraient être clairement définis.

Les recommandations de l'UNESCO et quelques autres organismes internationaux, peuvent être prises comme référence de base pour une telle définition. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (l'UNESCO) définit les paysages culturels comme : oeuvres combinées de la nature et de l'homme. Ils demeurent l'illustration de l'évolution du temps et de la société. Sous l'influence des contraintes physiques et/ou des forces sociales, économiques et culturelles successives- indogènes ou exogènes- ces derniers requièrent des valeurs d'héritages spécifiques⁵.

Le terme de « paysage culturel » a intégré le lexique officiel des différentes instances de protection du patrimoine culturel et historique internationales.

Ainsi, le paysage culturel est défini comme : « un secteur géographique, doté de ses ressources naturelles : végétales et faunistiques, voire esthétiques, et culturelles, liées soit à un événement historique, soit à une activité anthropique ».

A cet effet, on reconnaît quatre types généraux de paysages culturels.

1. **Les paysages historiques** relatifs à un monument, pouvant être situé en milieu urbain (paysage urbain : townscape) ou rural.
2. **Les paysages vernaculaires historiques.** sont ceux qui ont évolué par l'utilisation d'un peuple dont les activités ou l'usage ont formés ce paysage. Ces paysages peuvent être une propriété simple telle qu'une ferme avec son exploitation agricole ou un hameau rural.
3. **Les paysages ethnographiques** qui demeurent inhérents à un événement ou une activité, historique. Ceux-ci contiennent une variété d'éléments culturels (traditions, coutumes et us, événement historique ou religieux,...) qui peuvent être définis comme ressources d'héritage.⁶

⁴ C.f UNESCO (2003) : « *Nouvelles notions du patrimoine : Itinéraires culturels* ». In : <http://mirror.us.unesco.org>.

⁵ C.f (Groupe d'experts d'UNESCO/ICOMOS, *Directives D'Opération De Convention D'Héritage Du Monde*, Février 1995)

⁶ Des exemples sont typiquement associés aux emplacements religieux américains indigènes (cas de certaines tribus indiennes). *Secrétaire des normes d'intérieurs pour le traitement des propriétés historiques avec des directives pour le traitement de paysages culturels* 1996.

4. Et enfin, **les paysages historiques planifiés** sont des paysages intentionnellement conçus ou présentés selon des concepts d'aménagement d'architecture, d'urbanisme ou de paysagisme (exemple : Arts des jardins), illustrant des traditions reconnues de conception.

Les paysages culturels indiquent des aspects de l'histoire et du développement du territoire par leur forme, leurs dispositions sur le site et les manières avec lesquelles les résidents ou les usagers ont modifié cet environnement selon leurs besoins mutants. L'aspect du paysage aujourd'hui peut être lié au développement social, économique, et culturel d'un territoire.

Considérant que le concept du patrimoine culturel est maintenant compris dans un sens beaucoup plus large, les stratégies spécifiques pour la protection et la conservation sont susceptibles de changer considérablement selon le contexte et les valeurs liées à chaque monument ou site historique. Néanmoins, les principes généraux de la bonne pratique en matière de conservation servent de base à l'identification et à la protection des ressources d'héritage.

2.2. Les contenus et les limites de la réglementation officielle sur le patrimoine culturel.

La conception de la notion de « Patrimoine culturel » : Chronologie historique.

2.2.1. Le cadre International :

A. La conférence d'Athènes de 1931.

Ce fut la première conférence consacrée à la conservation et la protection des monuments historiques. Les actes connus sous le nom de la charte d'Athènes furent publiés en 1933.

Le grand mérite apporté par cette charte fut considérable, quand celle –ci a séparé la notion de *monument majeur isolé* comme œuvre prestigieuse, du *bâtiment mineur* du passé ; chacun d'eux ayant une valeur de témoignage d'une civilisation disparue.

*« Chargées d'un message spirituel du passé, les œuvres monumentales des peuples demeurent dans la vie présente le témoignage vivant de leurs traditions séculaires. L'humanité, qui prend chaque jour conscience de l'unité des valeurs, les considère comme un patrimoine commun et, vis-à-vis des générations futures, se reconnaît solidairement responsable de leur sauvegarde. Elle se doit de les leur transmettre dans toute la richesse de leur authenticité ».*⁷

En effet, cette charte recommande le respect de l'œuvre historique, l'entretien permanent et régulier de l'édifice, après avoir donné une première forme aux deux principes fondamentaux de la conservation des monuments historiques.

Il s'agissait en l'occurrence, de :

- 1. L'authenticité** : Qui signifie que la restauration doit se subordonner à la vérité archéologique en recherchant une réalité historique incontestable.
- 2. Le respect des apports successifs du temps** : Ce dernier nous a conduit à conserver les marques de la diversité historique : la non modification de partis architecturaux, la variété des techniques utilisées sont des témoignages de la vie du monument qu'il convient de préserver.

D'autres recommandations visaient, outre le maintien de l'authenticité historique, celle de la pérennité spatiale des abords des monuments.

⁷ Op cit : Office international des musées (1933) : « *La Charte d'Athènes sur la conservation des monuments d'art et d'histoire. Athènes 1931* ». Introduction, P1.

Sur ce point, la charte recommande de : « *respecter dans la construction des édifices le caractère et la physionomie des villes, surtout dans le voisinage des monuments anciens, dont l'entourage doit être l'objet de soins particuliers. Même certains ensembles, certaines perspectives particulièrement pittoresque, doivent être préservées* ». ⁸. Ainsi, on avait abordé la question de l'environnement construit inhérent un monument historique qu'il fallait préserver lors de nouvelles édifications dans le champ des abords immédiats des monuments historiques.

Les désastres de la seconde guerre mondiale 1939- 1945, ont particulièrement éprouvé les monuments historiques. Ainsi, l'ampleur des destructions dans toute l'Europe, avait nécessité, une fois la paix revenue de déterminer à travers la convention de La Haye en 1954, de mieux définir le concept de restauration dans ces cas de figures, car là, le principe était devenu synonyme à la reconstruction à « *l'identique* » ou à l'abandon de « *la ruine* » compensé par une construction nouvelle sans rapport avec le modèle disparu ou mutilé ⁹.

La convention de La Haye avait élargie le concept de bien culturel à un réseau de signifiants plus grand, englobant en son sein un ensemble de caractères historique, artistique et culturel.

L'année 1962, constitue un prélude dans le domaine de la sauvegarde des beautés et caractères des paysages et des sites historiques. Nous citons dans ce cadre la série de recommandations publiée par l'UNESCO le 11-12- 1962, relatives à la sauvegarde des beautés des paysages ; en attirant l'attention sur la valeur esthétique, ludique et écologique des paysages, constituant ainsi une des conditions positives de la qualité de vie des populations. Notons, qu'en cette même année, André Malraux promulgue une loi relative à la conservation et l'aménagement des zones urbaines historiques, incluant le site classé et ses abords, appelé : **Secteurs sauvegardés**. ¹⁰

B. La charte de Venise en 1964.

Peut-être le document international, le mieux connu en matière de politique de préservation demeure : *la charte internationale pour la conservation et la restauration des monuments et des sites*, connues sous le nom de charte de Venise de 1964, résultant de la deuxième réunion internationale des architectes et des techniciens des monuments historiques, tenue à Venise en 1964. Ce document, bien qu'un rapport court, est devenu une référence fondamentale pour des politiques de conservation dans le monde entier.

Pour toutes les questions abordées, la charte de Venise s'est bornée à formuler des orientations générales aux problèmes concrets de l'entretien des monuments et leurs rôles dans la société. La sensibilité et l'esprit critique se sont portés sur des questions plus complexes et nuancées, à savoir celle des valeurs formelles, civiques ou sociales que peut avoir un patrimoine culturel. La valeur indissociable de *la partie* pour le *tout*, que doit véhiculer le message testimonial d'un patrimoine, ...

Or, le second congrès de Venise en 1964 est venu élargir la portée philosophique du premier document de la charte d'Athènes, en redéfinissant les concepts. Sur cela, le bien culturel fut redéfini dans l'article N° 1 , comme suit : « *La notion de monument historique comprend la création architecturale isolée, aussi bien que le site urbain ou rural qui porte des*

⁸ Op. cit, ibid note 7. P2.

⁹ Centre national de documentation pédagogique (1980) : « *La restauration des édifices* ». Edition Diathèque ART, Rouen.

¹⁰ Loi sur les secteurs sauvegardés du 4 Août 1962.

*témoignages d'une civilisation particulière, d'une évolution significative ou d'événement historique. Elle s'étend non seulement aux grandes créations mais aussi aux œuvres modestes qui ont acquis avec le temps une signification culturelle ».*¹¹

Ce fut à notre avis un degré de maturité intellectuelle qu'on avait atteint en cette période, en reconsidérant le patrimoine culturel dans sa diversité et ses valeurs plurielles.

La prise de conscience acquise dès le congrès de Venise, s'est affirmée lors de plusieurs symposiums internationaux organisés entre 1965 et 1968. Nous citons tout d'abord, celui organisé en Espagne, à Palma de Mallorca en 1965 sur les méthodes et les critères d'identification et de protection du patrimoine culturel européen.

Un second symposium fut organisé à La Haye en 1967 sur le thème de « La conservation du patrimoine culturel et l'aménagement du territoire ».

Tout ceci dénote de l'aspect très important que prennent ces questions de préservation du patrimoine culturel qui devaient dès lors, être nécessairement réticulées dans les politiques d'aménagement du territoire.

C. La convention internationale sur la protection du patrimoine mondial naturel et culturel.

En 1972, L'UNESCO étend la responsabilité de la protection du patrimoine naturel et culturel à toute l'humanité, en élargissant le concept de patrimoine commun au « *patrimoine universel* »¹².

Les deux aspects novateurs ramenés par cette convention sont comme suit :

1. Le rapport intrinsèque établi, par conséquent entre le patrimoine naturel et culturel, pour son intégration à tous les niveaux de la planification (urbanistiques, sectorielles, ...).
2. La disposition d'un cadre légal juridico administratif et financier, qui incombent aux gestionnaires des sites portés sur la liste du patrimoine mondial, des devoirs de protection et de mise en valeur plus efficaces.

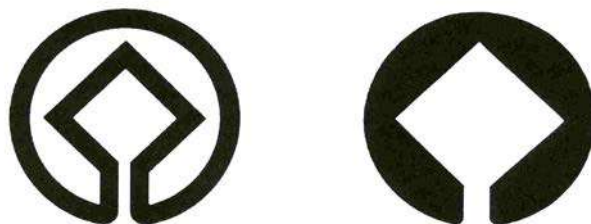


Fig. 24. Figure de l'emblème officiel du patrimoine mondial

Sources: Jukka Jokilehto et Feilden Bernard. M (1993): "Management guidelines for world cultural heritage sites". Edition ICCROM, Rome. P 10.

¹¹ Op. cit ICOMOS (1965) : « Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites ». Venise, 1964, Actes du congrès international des architectes et des techniciens des monuments historiques.

¹² Convention internationale sur la protection du patrimoine mondial naturel et culturel, adoptée le : 16-11- 1972. Celle-ci est ratifiée en date du 30-06-1994 par 137 états membres.

L'emblème adopté pour la désignation du patrimoine universel¹³, a été dessiné par Mr Michel Olyff. Il symbolise parfaitement cette notion d'interdépendance existant entre l'héritage naturel et celui culturel. Ainsi, le carré central illustre toute forme créée par l'homme, le cercle représente la nature ; les deux sont intimement liés. L'emblème est rond comme la terre, mais en même temps il représente le symbole de protection.¹⁴

Par là, la nouvelle conception de la notion de patrimoine culturelle trouve son assise philosophique dans ce qui est appelé « *La partie pour le tout* ».

Les secteurs historiques et leurs environnements, les monuments historiques et leurs environnements bâtis ne sont au fait, qu'une partie d'un ensemble plus vaste, qu'est cette ressource d'héritage. En particulier, il est important de considérer que la vraie signification dans les villes et les villages historiques est dans la fusion des activités humaines autant que les bâtiments et les autres éléments physiques et spatiaux qui les formalisent.

La notion de « **Tout : entier** » des secteurs historiques ne devrait pas être considéré ainsi seulement par rapport à un cadre architectural ou urbanistique ; il devrait également inclure les fonctions culturelles, sociales et économiques qu'ils recèlent.

Depuis les années 1980, on assiste un développement d'une prise de conscience à l'intérêt du rapport d'interdépendance entre l'environnement construit et celui naturel.

La question de protéger les paysages culturels est devenue, par conséquent plus significative dans beaucoup de pays, où les secteurs industrialisants aux développements rapides, prenaient le dessus sur les autres caractères de ces régions. Ce développement moderne ignore souvent les valeurs existant du contexte historique, culturel et écologique ; dicté par les lois de la productivité, plutôt que reflet des besoins et des aspirations des populations.

La convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique dite « Convention de Londres », révisée à Malte en 1992, est venue plaider sur la nécessaire articulation du projet de sauvegarde des biens archéologiques au processus de la planification territoriale, en insistant sur le fort besoin d'élaborer des études d'impact de tout projet sur l'environnement.

Au fait, cette convention avait trouvé une assise normative déjà dans la charte européenne de l'aménagement du territoire « *Charte de Toremolinos* »¹⁵, qui avait reconnu que la notion de l'aménagement du territoire devrait être l'émanation d'une conjonction spatiale des rapports socio-économiques, culturelles et écologiques de la société.

En l'an 2000, une autre convention fut adoptée à Florence¹⁶, en Italie sur la protection des paysages, insistant en outre sur les mesures d'intégration de l'aménagement paysager dans l'aménagement du territoire, que dans les politiques sectorielles ; sur la nécessité des activités de vulgarisation et de dissémination du public aux paysages culturels, en vue d'une meilleure socialisation¹⁷.

¹³ C.f : *Operational guidelines*, Section VI, Article 103- 106.

Op. cit, Jukka Jokilehto et Feilden Bernard . M (1993): « *Management guidelines for world cultural heritage sites* ». Edition ICCROM, Rome. P 10.

¹⁴ C.f Ibid note supra.

¹⁵ La charte de Toremolinos a été adoptée en Espagne, le 02 Mai 1983. Celle –ci constitue un texte fondamental qui avait défini pour la première fois sur le plan européen les grands objectifs qui devraient orienter les politiques d'aménagement du territoire, l'amélioration du cadre de vie des citoyens , ainsi que l'organisation des activités anthropiques sur le socle de l'espace physique.

¹⁶ Cette convention fut adoptée le 20 octobre 2000, à Florence, dite « *La convention européenne des paysages* ».

¹⁷ Op.cit ibid. supra : « *Le paysage résulte de la conjonction de multiples facteurs, tant naturels que culturels, qui ont évolué dans l'espace et dans le temps, qui se poursuivent par des processus dynamiques perçus par l'homme de façon variée.*

En 2002, la conférence européenne des ministres chargés de l'aménagement du territoire avait adopté les recommandations relatives aux principes directeurs sur le développement territorial durable pour l'espace de l'union européenne (UE).

Ainsi, le patrimoine culturel et naturel représente, telle qu'il a été reconnu par le Schéma de Développement de l'espace communautaire (SDEC) : « *Un facteur économique qui gagne en importance pour le développement régional. La qualité de la vie dans les villes, leurs alentours et le milieu rural, intervient de plus en plus dans les choix de localisation des entreprises. Les curiosités naturelles et culturelles représentent également un atout essentiel pour le développement du tourisme* ». ¹⁸

Ceci dénote de l'intérêt porté dorénavant au couple : valorisation du patrimoine culturel/ Développement économique, par le biais d'un tourisme culturel dont la population, les collectivités locales ou les investisseurs contribueront en synergie au renforcement de l'identité régionale de leur territoire.

En cette même année 2002, une charte euro- méditerranéenne sur la valorisation intégrée du patrimoine culturel, a été adoptée à Rome en Italie lors de la conférence finale ¹⁹ du projet PISA (Programmation Intégrée dans les Sites Archéologiques).

Elle stipule dans son article 04 qu' : « *Afin de soutenir le développement local fondé sur la valorisation du patrimoine culturel, il est nécessaire de définir une nouvelle stratégie de gestion du patrimoine culturel en utilisant l'outil de la programmation intégrée* ». ²⁰

La recherche action PISA a démarré de la thèse selon laquelle les opportunités de développement local durable basé sur la valorisation intégrée du patrimoine archéologique en adéquation avec la réalité socioculturelle, économique et politique du territoire de référence, existent mais ne sont pas exploitées.

La recherche action PISA ²¹ avait contribué à :

1. Vérifier la possible intégration « managmentale » entre le patrimoine archéologique, le territoire et l'économie locale sur lesquelles s'insère ce patrimoine.
2. Approfondir les techniques d'analyses sur l'approche intégrée aux sites archéologiques du point de vue de leur conservation, gestion et valorisation.
3. Identifier des actions ponctuelles intermédiaires et esquisser la nature et le programme du projet-pilote retenu dans ce but.

Ainsi, l'objectif de la programmation serait, selon la dite charte de :

1. Rendre plus efficaces les activités de conservation des ressources culturelles.
2. Accroître le rôle des ressources culturelles dans le renforcement de l'identité culturelle des populations et des pays dans laquelle elles sont situées.
3. Contribuer à la création d'une identité et d'une culture euro –méditerranéenne.
4. Favoriser la croissance globale de la qualité territoriale en faisant aussi la promotion des actions représentatives de la culture contemporaines.
5. Soutenir les processus de développement économique au niveau local et à plus grande échelle.

En Europe, il forme un tout, incluant tout autant l'image des activités socio-économiques ou culturelles que celles des espaces vitaux et de leurs composantes naturelles telles que la faune et la flore ».

¹⁸ Op.cit ibid note supra.

¹⁹ Conférence finale du projet Euromed Héritage, MEDA1 : PISA (Programmation intégrée dans les sites archéologiques), Rome du 28 Février au 1^{er} Mars 2002.

²⁰ Op.cit Art 04, P1, Charte Euro- méditerranéenne sur la valorisation intégrée du patrimoine culturel. Version préliminaire.

²¹ C.f Richa. M et Chennaoui. Y (2002) :« *La programmation intégrée aux sites archéologiques* » Recherche – Action. Cas d'étude : Cherchell, Algérie ». Rapport final. Projet PISA, EUROMED Héritage, MEDA 1.

6. Qualifier et spécialiser les offres locales pour les rendre plus compétitives par rapport aux offres concurrentes.²²

2.2.2. Le cadre National :

A. La loi sur le patrimoine culturel 98-04 :

Contrairement à l'ordonnance 67- 281 du 20 décembre 1967 relative aux fouilles et à la protection des sites et monuments historiques et naturels, la nouvelle loi 98-04 du 15 juin 1998 sur la protection du patrimoine culturel avait pour objectifs, de définir le patrimoine culturel de la nation algérienne, d'édicter les règles générales de sa sauvegarde et de sa mise en valeur, en fixant aussi les conditions de leur bonne mise en œuvre.

Dès lors, la présente loi définit les différents biens culturels²³, en les dissociant en trois catégories de biens culturels :

- Biens culturels immobiliers.
- Biens culturels mobiliers.
- Biens culturels immatériels.

Par ailleurs, cette loi préconise un instrument privilégié à cela, en instaurant un instrument réglementaire de gestion et d'aménagement des zones archéologiques et historiques. Ainsi, la création des secteurs sauvegardés fut dotée d'un instrument spécifique, en l'occurrence le plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur PPSMV, tenant lieu de plan d'occupation des sols. Cette capacité de gérer par une normative ce processus fut codifiée dans un plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés : PPSMVSS, dans la nouvelle loi sur le patrimoine culturel de 1998; articles 10 à 45, en lieu du plan d'occupation des sols : POS.²⁴ L'objectif prioritaire qui s'est dégagé des finalités d'un PPSMVSS, déterminé dans le décret exécutif N° 03-324 du 05 octobre 2003, fut l'élaboration d'un nouvel instrument qui déterminerait au détail toutes les options requises au projet pour les secteurs sauvegardés, depuis la restructuration jusqu'à la restauration technique et entretien programmé des vestiges. Nous avons déjà relaté les contraintes et les aspects positifs de ce cadre normatif réglementaire dans les chapitres précédents de la première partie de notre recherche²⁵.

²² Op.cit, Ibid note supra, Art 08, P2.

²³ Op. cit Art 03, Loi N° 98-04.

²⁴ La loi de 98-04 du 15 juin 1998. Art 41 à 44.

²⁵ C.f Chapitre 1 et 2 de la première partie : « Un état des lieux : *La problématique actuelle du contexte algérien* ».

3. Les méthodes d'évaluation du paysage culturel : Bilan critique

3.1. Introduction.

A travers le monde, l'évolution du concept de patrimoine culturel est assez récente, car elle s'est échelonné et maturée depuis près de vingt ans. Partant d'une considération naturaliste ou géographique du paysage, le paysage culturel est devenu dans sa notion actuelle un organisme global ayant des extensions de significations historiques et socioculturelles plurielles¹.

A la très grande diversité des approches d'évaluation du paysage aux points de vue différents et à la multiplication des études qui engendrent une énorme somme de renseignements, se pose aujourd'hui le problème délicat de leur synthèse.

Ainsi, une dichotomie s'est parachevée vers la fin du 20^e siècle avec un dualisme cartésien sur la perception du paysage, en fondant deux catégories de modèles d'approches ; l'une subjective centrée sur le sujet : ***l'homme*** comme point de départ, l'autre objective centrée sur l'objet : ***la nature*** comme objet d'observation ou de consommation.

Il nous est apparu important d'examiner la fiabilité et la validité de tous ces modèles d'évaluation du paysage afin d'identifier leurs outils et leurs prétentions centrales.

3. 2. Inventaire des modèles d'évaluation paysagère et leurs résultats pratiques.

L'intense travail théorique et pratique sur les approches paysagères de ces trois dernières décades demeure pour nous le gage et le support d'une réactualisation, donc d'une évolution de la pratique paysagère que nous devons adapter au contexte de notre cas d'étude : le mausolée royal de Maurétanie de Tipasa en Algérie. Nous avons jugé important d'examiner la fiabilité et la validité des modèles d'évaluation paysagère et d'identifier les prétentions centrales à chacune d'eux². Cette analyse nous a permis d'engager une réflexion critique sur les diverses méthodes d'évaluation du paysage culturel et de faire le point sur leurs outils, en les confrontant après les avoir classées par catégories de modèles :

Paysage / Sujet ; Paysage / Objet ; Paysage favorisant les deux pôles : Objet / Sujet.

¹ C.f. UNESCO/ ICOMOS, Expert Group, World heritage convention, Operation Guidelines, February, 1995. Secretary Of interior Standards for treatment of historic properties with guidelines for treatment of cultural landscapes

² Les intentions, procédés et méthodes de chaque méthode d'approche d'évaluation du paysage ont été analysés et synthétisés dans des fiches qu'on retrouve en annexe N° 2.

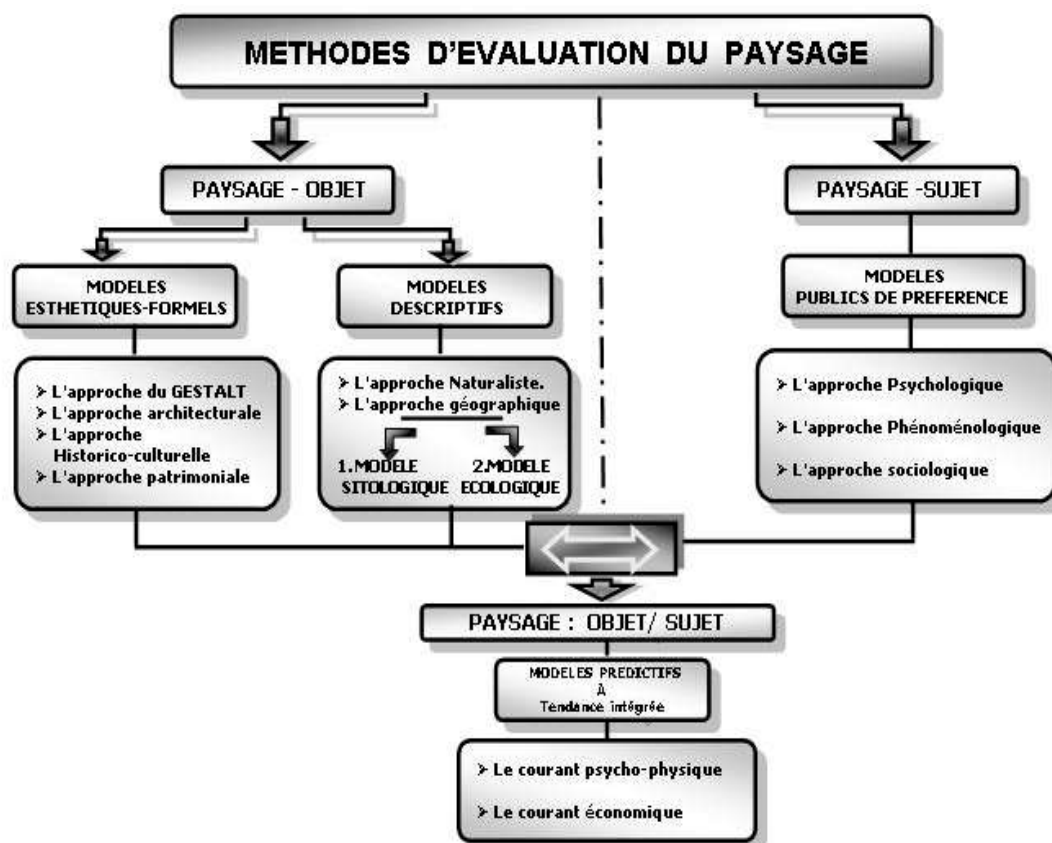


Diagramme 5 : *Typologie des différentes catégories de méthodes d'évaluation paysagère.*
(Établi par l'auteur).

3.2.1. Les modèles esthétiques –formels : *La perception visuelle et le lien mental.*

La vue se révèle être une fonction de découverte et de conquête intellectuelle ; on dit qu'elle demeure un acte cognitif. Le mode perceptif reste encore en vigueur aujourd'hui, reposant principalement sur une saisie psycho-sensorielle et sur des choix d'estimations intuitifs. Ces démarches demeurent intéressantes lorsqu'elles définissent les valeurs scéniques des paysages, induites essentiellement par la mécanique de la vision.

Selon la Gestalt théorie, le paysage se définit principalement comme un spectacle appréhendé selon des processus sensori-moteurs du sujet. Sa valeur optimale dépendrait de critères prédéfinis selon « **la loi de la bonne forme** ». Il n'existe pas de règle absolue mais la qualité du paysage demeure tributaire de la disposition de ses composantes minérales et végétales selon l'équilibre et la compensation des masses³. (Voir Fig. 25).

³ « La disposition asymétrique et la vue de 3/4 (appliquée à la peinture) procurent une plus grande diversité tout en alliant la variété dans l'unité ». Op. cit P 23. Parramon, J. Ma (1985): « *Comment peindre le paysage ?* » Ed Bordas, Barcelone.

C.f. Koffka, K (1935): « *Principles of gestalt psychology* », Harcourt Brace, New York, 1935.

Kohler, W (1964): « *La psychologie de la forme* », Ed Gallimard, Paris, 1964.

A partir des années 1960, certains travaux définissaient déjà une approche architecturale aux paysages, visant à établir des critères auxquels devrait se référer tout jugement esthétique existant entre l'architecture et son environnement.

François. J (1965)⁴, avait défini une approche régionaliste vivifiée par un sens pittoresque romantique. Il voulait vérifier les propriétés des rapports hiérarchiques entre l'espace bâti et l'espace non bâti, en définissant les types de constructions, les couleurs et les matériaux « **compatibles avec un environnement donné** ». Les critères pour les jugements du « **BEAU** » furent sans fondements, confondus le plus souvent avec les préceptes de l'art de bâtir traditionnel.

Ajoutées à ces travaux, de nouvelles recherches adoptèrent le creuset de la géographie régionale à partir des années 1970, jusqu'à la fin des années 1980, mettant l'accent sur le couple de force : « **Le Vu** » et « **Le Vécu** » dans la définition des paysages culturels. Cette pensée portée sur la géographie culturelle avait défini des notions spatiales différentes pour les écoles de pensées. La notion de « **Région** » en Europe et la notion de « **Territoire** » en Amérique, avaient posé des ambiguïtés spatiales et sémantiques ardues. Plus tard, Raffestin. C (1977) règle ce problème, en départageant la chose comme suit : « *Le paysage ne représente que « le Vu », alors que la territorialité atteint « Le Vécu » ; le langage du paysage est celui des formes et des fonctions, alors que le langage de la territorialité est celui des relations* »⁵.

D'autre part, pendant cette même période, s'est définie une approche dite historico-culturelle à consonance artistique, postulant cette fois-ci deux notions privilégiées : « **L'ambiance** » et « **L'atmosphère** ». Etant en face d'une grande profusion de paysages-images ; ceux-ci ont engendré une multiplicité de repères chez les sujets. Des repères qui demeurent inhérents à l'histoire et aux racines des individus ; renvoient le plus souvent à des récits ou des évocations du passé selon le degré de perception de l'observateur. Les enjeux de cette approche furent d'ordre politiques ; c'est à dire la promotion touristique de certains paysages par l'usage des affiches et placards publicitaires, voire normatifs par l'élaboration d'une réglementation technique afin de préserver l'environnement visuel des paysages classés contre le mitage.

Les limites des outils de cette approche puisés des sciences humaines n'avaient pas pris en considération le décodage des idéologies et les conceptions culturelles qui sont sous jacentes à ces paysages, car ces derniers furent appréhendés d'un point de vue statique tels des toiles de fond.

Les paysages -images se veulent des vecteurs de valeurs patrimoniales et sociétales, mais hélas, leurs interprétations furent décalées par rapport à la manière dont se façonne aujourd'hui l'espace ou la société, impulsés par un contexte socioculturel mutant par rapport à un nouvel ordre mondial et aussi par rapport à des flux migratoires d'un autre genre⁶.

L'évolution du concept du patrimoine aux paysages à partir des années 1980, est venue considérer par conséquent : « **Biens de l'environnement** » : « *Tout bien qui présente une singularité géologique, écologique, d'usage au territoire, de valeur de civilisation qui intégré dans le milieu naturel, de façon à former une entité représentative* »⁷.

La culture et le patrimoine en général, sont devenus, au cours de ces dernières années, importants en tant que vecteurs de développement touristique. L'Europe est largement la

⁴ C.f François. J (1965) : « *Paysage et architecture* », Ed Art et techniques, Bruxelles, 1965.

⁵ Ibid note (5). Op.cit.

⁶ C.f Eptein, J (1981) : « *Paysages-images et idéologie* ». In : Les annales de la recherche urbaine, N° 10-11, Ed Dunod, 1981

⁷ Op.cit. Francheschi., N (1985) : « *Rapport de la commission N° XXXIX* », Dec, 1985, Italie.

première aire géographique au monde, très riche en ses ressources historico-culturelles et naturelles. Principalement, en Italie, étant plus consciente et active dans la promotion touristique, on a fait abstraction des séparations des compétences disciplinaires qui soulignaient la distinction entre patrimoine historique bâti / patrimoine naturel, pour une insertion plus large du bien dans des niveaux de témoignages plus exhaustifs.

Toutes ces considérations testimoniales ont donné une exégèse simple et carrée dont les thèmes : identification – risque et mise en valeur constituaient les objectifs prioritaires dans cette approche⁸. Hormis les analyses d'évaluation des diverses structures de permanence historique ou d'usage, aucun aspect ne fut accordé à la capacité d'évocations ou de symboliques que requièrent ces paysages. D'ailleurs, le débouché pratique de cette évaluation paysagère est l'élaboration d'un outil normatif, le plan de paysage : un moyen aidant à la gestion et à la prise de décisions. Ainsi, si on consulte au détail la démarche de cette évaluation, on se rend compte qu'elle ne considère que les caractères physiques inhérents au bien immobilier, nous informant très peu sur les formes de rapports qu'il entretient avec son unité paysagère.

Cependant, on note au sein de cette approche italienne une absence de **tous critères** scientifiques étant à la base de la définition de l'unité paysagère respective à son monument. Plusieurs notions sont avancées ; tantôt on parle d'unité paysagère comprenant plusieurs unités élémentaires à caractère physique, d'habitat ou de végétation, tantôt on parle d'unité ambiante (?), tantôt d'aire homogène (?), en utilisant comme base les cartes d'état major (IGM) aux 1/25.000e mises à jour pour les régions.

3.2.2. Les modèles descriptifs : La configuration structurale et le lien d'usage.

Le postulat de base de départ retient que le paysage ici est essentiellement un objet physique d'étude et que l'action de l'homme est mesurée plutôt comme une contrainte sur cet objet.

A cet effet, cette catégorie de modèle englobant en son sein diverses disciplines : biologie, pédologie, climatologie, géomorphologie, écologie,..., ont eu à évaluer les diverses dimensions de cet écosystème en usant de tous les moyens de mesure rationnels propres à chaque discipline, afin d'approcher une évaluation plus objective et mieux quantifiable.

L'emprise quasi-totale de la discipline géographique sur ces diverses approches avait exclu toute considération d'esthétique du paysage et fut ainsi restreint dans son sens physionomiste et appréhendé dès lors, que sous son angle purement morphologique : c'est le paysage objet. On avait par voie de conséquence évacué le sujet (l'homme) de toutes les relations émotionnelles qui le lient au paysage⁹.

Dès la seconde moitié des années 1980, diverses approches furent développées en Europe, notamment en France, relevant plus du domaine de la sitologie. Deux tendances s'affichent au sein de ce courant, l'un considérant le rapport : structure géométrique / type chromatique à partir des rapports visuels, en se basant dans l'évaluation sur les règles de la psychologie des formes qui s'apparente beaucoup à celle de la Gestalt théorie ; la seconde aux fins d'aménagement est partie analyser le rapport : géographie / système agraire en évaluant les typologies des pratiques agraires et leurs conséquences sur l'organisation des territoires.

⁸ C.f Bottino, F (1987): « *Il piano paesistico dell'Emilia Romagna* », In: Urbanistica, N°:87, 1987. Pp 46-80.

C. f Bottini, F (1988): « *Il piano territoriale di coordinamento paesistico* », In: Parametro, N°: 163-164, 1988.

⁹ C.f Phipps, M (1981): « *Theory and landscape analysis* ». In: Perspectives in landscapes ecology. PUDOO, Wageningen,. Pp 57-64.

« Toutes ces démarches s'efforcent de prendre en compte l'ensemble des formes paysagères produites par l'agriculture. Or, elles se limitent à de simples formulations de concepts qu'à une véritable contribution méthodologique (...). L'idée fait son chemin depuis les années 1990, en y fédérant plusieurs spécialités : agronomie – géographie physique – paysagisme »¹⁰.

Ecologie et paysage sont de plus en plus liés : la planification écologique dans son terme anglophone « Landscape Ecology » (écologie du paysage) montrent qu'il demeure aujourd'hui concevable d'allier les différentes composantes du paysage à des fonctions écologiques (Mc Arthur & Wilson 1967) ; (Burgen & Sharpe 1981).

Toute la littérature technique, considère que c'est l'ouvrage de Mc Harg, I (1969)¹¹, un architecte –paysagiste travaillant en milieu urbain, qui a été le véritable fondateur de ce courant de pensée. En France, la première méthodologie d'évaluation initiée sur ce modèle a été adoptée entre 1973 et 1977 par Falque, M (ancien étudiant de Mc Harg) et Tarlet, J au moyen d'analyse multisectorielle statique¹². Plus tard, Thenail, C (1996)¹³ soutenait l'idée de « **La durabilité écologique d'un paysage** », en liant des aspects d'esthétique, de perception et de patrimoine, afin de pallier aux carences de l'approche écologique sur le plan social. (Voir Fig. 26).

A partir de là, la durabilité écologique est tributaire de : **Patrimoine** et d'**Esthétique** favorisant le fonctionnement écologique. Cette démarche tend encore une fois vers les beautés scéniques des paysages prônés auparavant par d'autres auteurs qu'on avait évoqué supra.

L'analyse repose sur des considérations d'ordre purement visuel, en laissant de côté le phénomène de perception et de signification développées déjà par Lynch, K dès les années 1970¹⁴. Parmi les points positifs de cette démarche sont : les évaluations du degré de visibilité et des qualités des vues. Or, elle demeure une démarche d'aménagement, car elle est amputée de toute part affective ou sémiotique des sujets, en considérant que les éléments physiques que composent l'environnement. Nous remarquons une hésitation patente dans cette démarche d'évaluation, car le propos oscille de l'objet à l'affect, de la forme au signe, du visuel au rationnel écologique, de la structure au fonctionnement.

3.2.3. Les modèles publics de préférence : La configuration sémantique et le lien socioculturel.

Diverses approches sont venues dans le second pôle du paysage sujet, pour compléter l'analyse de l'environnement de l'homme selon des dimensions couvrant la subjectivité des individus.

La démarche psychologique fait appel aux théories de la forme, celles de la perception sur le plan psychologique, en décelant les systèmes de valeurs et leurs normes esthétiques liées au paysage en général.

¹⁰Op.cit. Ibid note (5).

C.f Deffontaines, J.P (1986) : "Un point de vue d'agronome sur le paysage. Une méthode d'analyse du paysage pour l'étude de l'activité agricole ». In: Lecture du paysage, Paris. Pp 33-52.

¹¹ C.f Mc Harg, I.L (1969) : « *Design with nature* » Doubleday Nat, Hist Press, Garden City, New York, 1969. Trad Franç, Cahiers IAURIF, Paris, 1979.

¹² C.f Tarlet, J (1984) : "La planification écologique". In: Economia, Paris.

¹³ : <http://indicateurs.paysage.tree.tr/tra/historique.html>

¹⁴ C.f Lynch, K (1971) : « *The image of the city* ». MIT, Cambridge, USA, Trad franc Dunod, Paris.

Parmi ces travaux, nous citons ceux de Kevin Lynch¹⁵ auxquels des éléments théoriques de psychologie et de psychologie sociale sont probantes pour illustrer cette démarche rationnelle des problèmes d'esthétiques des paysages. Le concept de base de cette école de pensée « Behaviouriste » (comportementale) sous tend des démarches plurielles, telles celles de Lynch. K, Kates, Wager, Tandy, ...¹⁶

Partant de la notion de « **Lisibilité du paysage** », Lynch. K arriva à formuler une sorte de loi considérée comme étant un facteur sécurisant essentiel pour des choix de décisions d'opérations d'aménagement ou de gestion. Le recours au questionnaire et au sondage des populations est essentiel pour décrypter d'une façon subjective volontaire les types de repères qu'en font les individus aux paysages d'études. (Voir Fig. 27).

Aujourd'hui, on s'est rendu compte que l'intervention des sciences humaines dans l'évaluation des paysages, est considérée comme un moyen de compréhension des habitudes et mécanismes psychosociologiques et non comme des instruments opérationnels. Or, ce que nous déplorons dans ces démarches est la quantification arithmétique de phénomènes de sensibilités (attachement, peur, répulsion, ...) et d'appréciation (affect), étant eux-mêmes intangibles et subtils.

Dès la fin des années 1970, le courant phénoménologique s'est distancé des écoles de pensée psychologiques américaines et anglo-saxonnes.

L'objectif prioritaire que s'est fixé cette approche étant celui de déceler les représentations mentales des usagers que se font des paysages et leurs diverses expressions spatiales. D'où, on note l'émergence de la notion de « **Lieu** » et de « **Genius Loci** », termes supplantant « **Paysage** » et même celui « **Espace** ». Cette approche à caractère purement théorique –non opératoire– a au moins permis de découvrir le caractère abstrait des paysages culturels. Il fut pour nous difficile de cerner avec précision la teneur des signes de l'hermeutique paysagère, car ce fut souvent une subjectivité au dessus de l'objectivité dans les opérations d'évaluation, au-delà du front polémique et des variations de pensées doctrinales propre à chaque courant. Ceci dit, on analyse les images perçues dans une optique informationnelle selon les expériences du sujet pour déceler le réseau de significations y afférant¹⁷.

D'autre part, l'approche sociologique est venue privilégier les représentations sociales comme étant les seuls et uniques critères d'évaluation possibles, sans toutefois intégrer dans la ligne de compte les données des configurations spatiales dans la perception du paysage.

¹⁵ C.f Lynch, K (1982): "Voir et planifier, L'aménagement qualitative de l'espace", Ed Dunod, Paris.

¹⁶ C.f Tandy, C.V.R (1969): « *Landscape evaluation technique* », Landscape consultants, Croydon (Kent).

C.f. Wager, J (1987) : « *Evaluation des ressources paysagères* ». In ; Annales de Gembloux, Belgique, N° 02, 1987. Pp 71-80

¹⁷ C.f Epstein, J (1981) : « *Paysages-images et idéologie* ». Ibid supra note (11).

Berque. A (1984) : « *Paysage-empreinte, paysage-matrice, éléments de problématique pour une géographie culturelle* ». In : Espace géographique, N° 01, Paris, 1984. Pp 33-34.

Tuan, Yi. Fu (1975): "Images and mental maps "Annals of the assoc of Amerc geographers, N° 65, Minneapolis, 1975. Pp 205-213.

Bailly, A.S. Ibid supra note (6).

Norberg Schultz, C (1997): "L'art du lieu", Ed Le Moniteur, Paris, 1997.

L'approche sociologique permet d'enrichir l'analyse par l'apport de divers supports d'investigation : enquêtes ethnosociologiques, enquêtes de fréquentation par voie de questionnaire direct ou indirect, par des analyses de préférence de photographies,...¹⁸

Cette approche relève la valeur au « **Propre** » et à « **L'Ordonné** » comme seuls critères d'évaluation. Leur quantification étant subjective car : « *la tendance pour le sociologue tend à fixer son analyse sur le décodage des représentations de paysages à partir de supports essentiellement iconographiques : dessins, cartes postales, photos, affiches ou spots publicitaires, ... Ainsi, on note une pauvreté de réflexions orales liées à des souvenirs ou à des usages individuels ou collectifs, qui peuvent être recueillis lors des interviews* »¹⁹.

3.2.4. Les modèles prédictifs à tendance intégrée.

Dès le début des années 1970, apparaît des approches mettant en évidence les liens entre l'objet et le sujet, en tentant de comprendre les relations existant entre les formes du paysage et ses représentations sociales.

Le courant psychophysique aborde le complexe paysage selon ses deux aspects matériels : le support objectif avec ses composantes biotiques et abiotiques ; et aspects immatériels : univers de l'homme formé de signes divers. (Voir Fig. 28).

Parmi celles-ci, on cite la méthode conno-dénotative de Bailly. AS (1986)²⁰ au Québec. Ses études portaient d'abord sur le milieu urbain (1980), se sont étendues sur le paysage (1986), en conjuguant deux types d'approches, l'une « dénotative » portant sur le support matériel du paysage et l'autre « connotative » qui s'appuie sur la détection des signifiants culturels et symboliques du paysage.

Concernant les paysages culturels, un groupe de géographes québécois avait engagé une évaluation paysagère afin de quantifier des phénomènes d'ordre social et émotionnel en termes de préférences du public et en termes aussi écologiques. Or, ces études ne requéraient aucun caractère directif à enjeux pratiques. Une grande part de subjectivité caractérisa ces travaux, car celle des individus fut maintenue en priorité dans les procédures d'analyse du paysage « **Vécu** ». Or, le paysage « **Vu** » fut approché à partir d'indicateurs visuels selon les préceptes de « Lisibilité » préconisés par Lynch.K, mais dont l'innovation réelle résidait dans la détermination des connotations et interprétations propres de l'observateur à l'égard du paysage, décelées par voie de sondage et questionnaires. (Voir Fig. 29).

Les recherches de Flatry- Mury. H (1984)²¹ se positionnent entre les recherches de Neuray. G (1982)²² et celles de Bailly .A.S, en combinant d'une part le quantitatif calculé par des évaluations mathématiques des vues paysagères et d'autre part avec le qualitatif, en n'abandonnant pas tout à fait l'aspect subjectif des sujets. Ainsi, la notation des différents

¹⁸ C.f Chalié, S (1995) : « *La démarche sociale en matière de paysage* ». In : Rev de geogr Alpine, N° 15, 1995.

C.f Shaffer, E.L et Mietz, J (1970):" *it seems possible to quantify scenic beauty in photographs* ", USDA, For Ser, RES, Paper N° 162.

¹⁹ C.f Kalaora, B (1993) : « *Le musée vert. Radiographie du loisir en forêt* », Ed L'Harmattan, Paris, 2^e Ed, 1993.

²⁰ C.f Bailly, A.S. Ibid note (6).

C.f Bailly, A.S (1989) : " *L'imaginaire spatial. Plaidoyer pour la géographie de représentations* ". In : Espace-temps, N° 40-41, Paris, 1989. Pp 53-58.

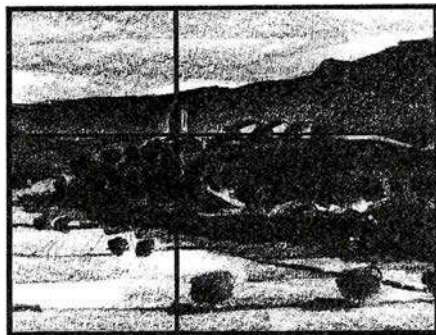
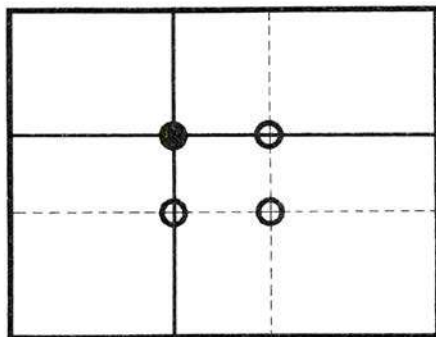
²¹ C.f Flatres-Mury, H (1984) : « *L'évaluation des paysages bretons* », In : Lire le paysage, lire les paysages, Univ de St Etienne, CIEREC, 1984. Pp 39-58.

²² C.f Neuray, G (1982) : « *Des paysages, pour qui ? Pourquoi ? Comment ?* », Presses universitaires de Gembloux, Belgique, 1982.

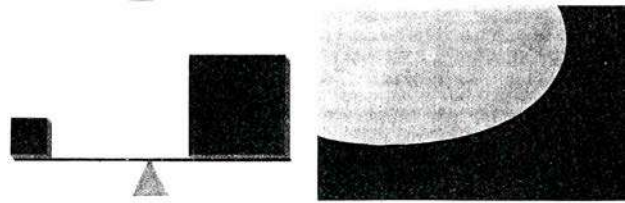
composants paysagers repose seulement sur la notion d'attractivité contrairement à la démarche de Bailly .A.S, qui évalue les aspects intangibles de l'affect par une échelle de valeurs prédéfinie. (Voir Fig. 30).

D'autre part, des méthodes socio-économiques sont allées évaluer financièrement les ressources scéniques du paysage, en le considérant comme un bien collectif, dont sa valeur pourrait être déterminée par différents modes d'analyse économiste à caractère prévisionnel, exemple, les analyses SWOT et les évaluations d'impacts.

La motivation de l'activité économique aux paysages culturels se justifie aujourd'hui, face à un temps de loisirs plus grand et des durées de travail plus écourtées (semaine de 35 heures en France). Parmi les méthodes d'évaluation, celles qui calculent le temps et l'argent qu'un individu consacre pour passer un moment à un endroit, ou celles qui évaluent les valeurs foncières d'un paysage par rapport aux revenus de ses consommateurs : la vue en belvédère sur la mer par exemple doit avoir une valeur monétaire, donc un prix. Aujourd'hui, plusieurs études d'évaluation sont commanditées par les collectivités locales qui veulent emboîter le pas du tourisme agro-environnemental et l'utiliser en tant que vecteurs de développement durable ; par l'usage de l'ensemble de leurs potentialités, aspects pittoresques, patrimoine, produits du terroir,...



A.

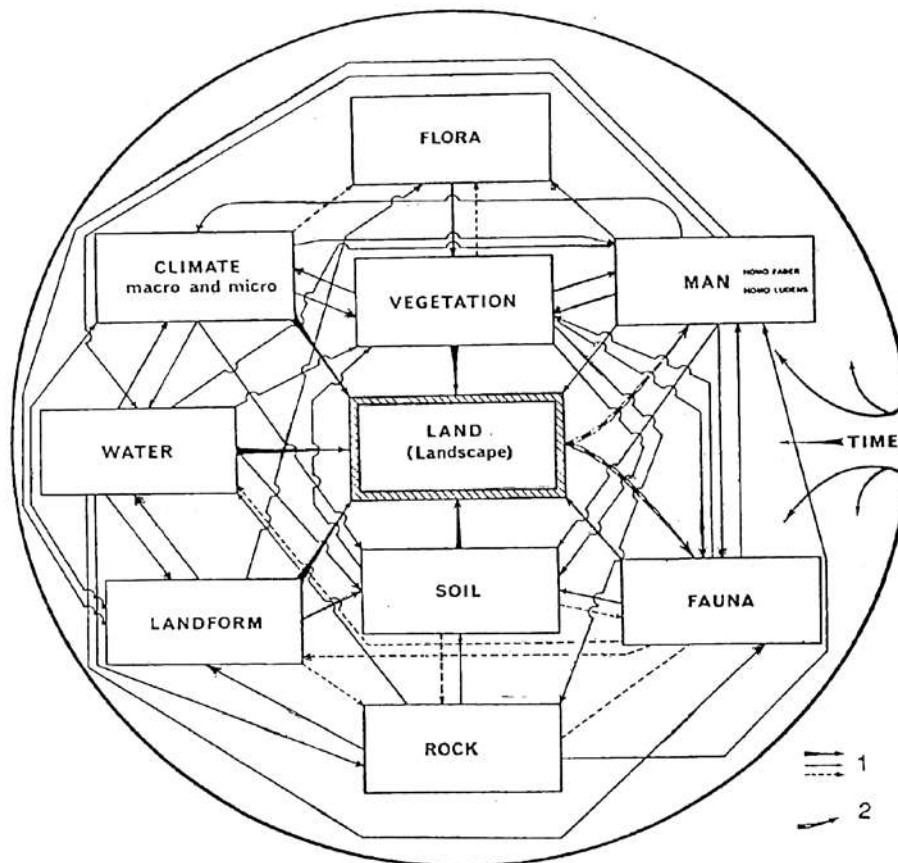


B.

Fig. 25: Les facteurs qui déterminent l'unité dans la variété dans l'art pictural.

- A. Organisation des composants du paysage dans l'espace : composante minérale et végétale. Quelle est la meilleure disposition de ces composantes ? Il n'existe pas de règle absolue.**
- B. Equilibre et compensation des masses. La disposition asymétrique et la vue de $\frac{3}{4}$ (appliquée à la peinture), procurent une plus grande diversité, tout en alliant la variété dans l'unité, selon la règle de la théorie du gestalt.**

Sources: Parramon. J.Ma (1985) : « Comment peindre le paysage », Edit Bordas, Barcelone. Pp 23 et 25.



Modèle d'un paysage dans un contexte écologique :

Les facteurs et les attributs qui entrent en jeu dans la construction d'un paysage. Leurs interrelations distinguent :

1. *Les rapports de dépendances à des degrés divers.*
2. *Des rétroactions, dont seules sont figurées les deux principales.*

Fig. 26: La notion de durabilité écologique d'un paysage.

Sources : Berroutchachvili. B et Rougerie. G (1991): « Géosystèmes et paysages : Bilan et méthodes ». Edit A. Collin, Paris. P 77.

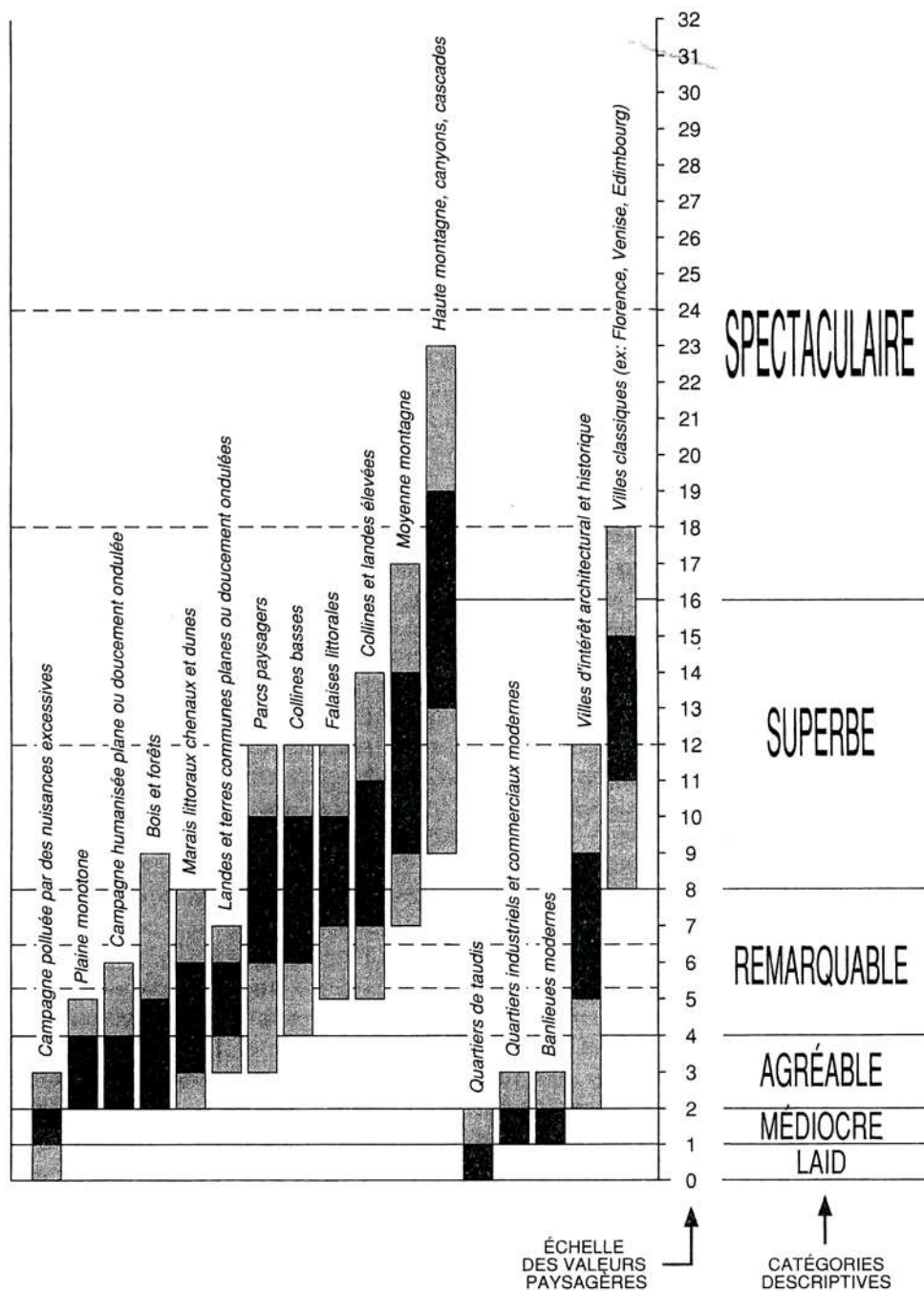


Fig. 27. La lisibilité du paysage: Un facteur sécurisant essentiel.
 Graphique établi d'après le test des « Vues en Diapositives », pour l'évaluation paysagère de K. Fines (1982).

Sources : Berrouthachvili. B et Rougerie. G (1991): « Géosystèmes et paysages : Bilan et méthodes ». Edit A. Collin, Paris. P 193.

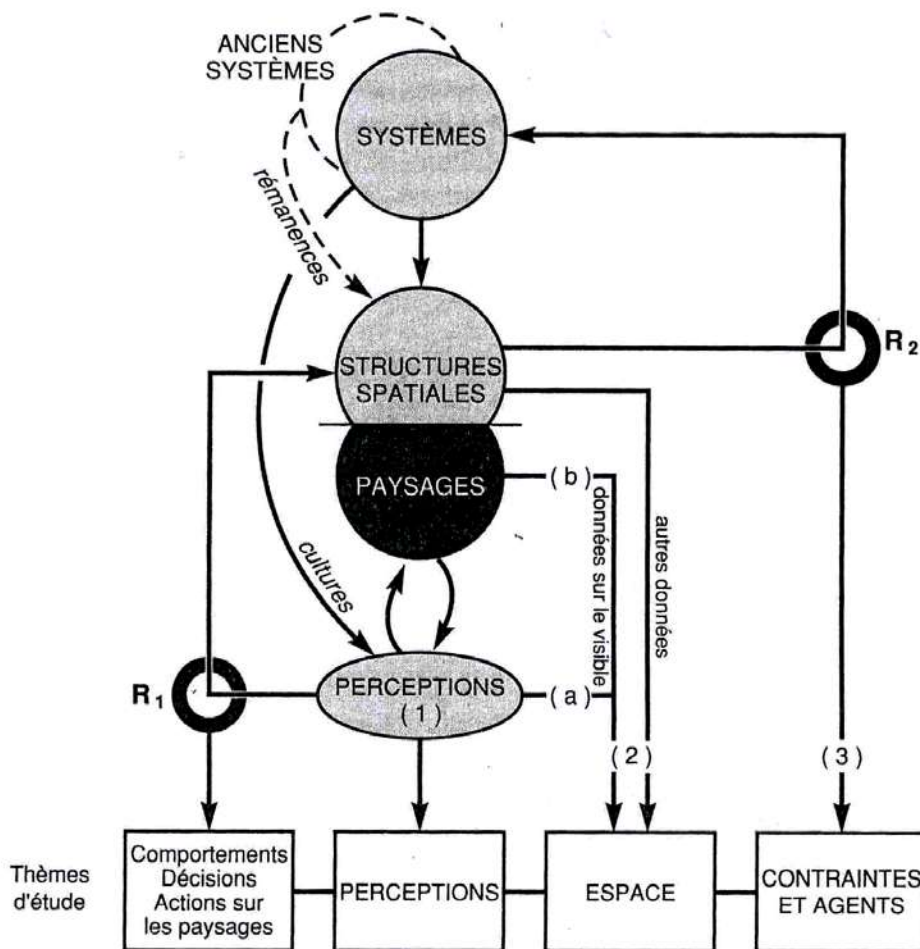


Fig. 28. Le courant Psycho-physique : Etudes moderne de l'environnement : Le complexe « Paysage ».

« Le paysage dans ce schéma, est l'apparence (incomplète) d'une structure spatiale qui correspond à un certain état d'un système : structure et système jouant le rôle de « signifié ». Il peut être approché par les perceptions (a), diverses et marquées par des cultures liées aux systèmes, ainsi que par des analyses directes (b), qui s'ajoutent à d'autres données concernant la structure mais qui ne sont pas inscrite dans le paysage. Des boucles de rétroaction, à partir de ces approches, mènent à des attitudes qui peuvent se traduire dans le paysage en agissant sur la structure (R₁), voire sur le système dont elle dépend (R₂) ». (Extrait de R. Brunet (1974)).

Sources : Berroutchachvili. B et Rougerie. G (1991): « Géosystèmes et paysages : Bilan et méthodes ». Edit A. Collin, Paris. P 158.

NOM DU SECTEUR :			
Lorsque vous vous promenez dans ce secteur vous paraît-il ?			
Très peu (1) ou exclusivement (7) :			
1 2 3 4 5 6 7	administratif		
1 2 3 4 5 6 7	commercial		
1 2 3 4 5 6 7	industriel		
1 2 3 4 5 6 7	résidentiel		
1 2 3 4 5 6 7	de passage		
1 2 3 4 5 6 7	de rencontre		
1 2 3 4 5 6 7	récréatif		
L'espace vous semble-t-il :			
Économiquement :			
pauvre	1 2 3 4 5 6 7	riche	
dominé	1 2 3 4 5 6 7	dominant	
simple	1 2 3 4 5 6 7	complexe	
Socialement :			
uniforme	1 2 3 4 5 6 7	contrasté	
ségrégatif	1 2 3 4 5 6 7	interactif	
inanimité	1 2 3 4 5 6 7	animé	
contraint	1 2 3 4 5 6 7	libre	
risqué	1 2 3 4 5 6 7	sûr	
Culturellement :			
banal	1 2 3 4 5 6 7	marqué	
Géographiquement ou urbanistiquement :			
périphérique	1 2 3 4 5 6 7	central	
dépouillé	1 2 3 4 5 6 7	chargé	
fermé	1 2 3 4 5 6 7	ouvert	
ancien	1 2 3 4 5 6 7	moderne	
horizontal	1 2 3 4 5 6 7	vertical	
disparate	1 2 3 4 5 6 7	harmonieux	
terne	1 2 3 4 5 6 7	lumineux	
triste	1 2 3 4 5 6 7	gai	
silencieux	1 2 3 4 5 6 7	bruyant	
anarchique	1 2 3 4 5 6 7	maîtrisé	
En regard de la vie moderne :			
inadapté	1 2 3 4 5 6 7	adapté	
(Entourez les chiffres correspondant aux descripteurs pertinents)			
		Les odeurs sont-elles :	
désagréables	1 2 3 4 5 6 7	agréables	
puantes	1 2 3 4 5 6 7	naturelles	
		Les rues sont-elles :	
courtes	1 2 3 4 5 6 7	longues	
étroites	1 2 3 4 5 6 7	larges	
encombrées	1 2 3 4 5 6 7	vides	
		Les places vous paraissent-elles :	
petites	1 2 3 4 5 6 7	vastes	
animées	1 2 3 4 5 6 7	mornes	
		Les limites du secteur vous paraissent-elles :	
floues	1 2 3 4 5 6 7	marquées	
		Le secteur dans son ensemble vous paraît-il :	
repoussant	1 2 3 4 5 6 7	attirant	
désécurisant	1 2 3 4 5 6 7	sécurisant	
sale	1 2 3 4 5 6 7	propre	
petit	1 2 3 4 5 6 7	grand	
artificiel	1 2 3 4 5 6 7	naturel	
		Vous y sentez-vous :	
isolé(e)	1 2 3 4 5 6 7	intégré(e)	
		Vous déplacez-vous :	
difficilement	1 2 3 4 5 6 7	facilement	
		Vous orientez-vous :	
difficilement	1 2 3 4 5 6 7	facilement	
		Vous repérez-vous :	
difficilement	1 2 3 4 5 6 7	facilement	
		Autres descripteurs pertinents :	
		1 2 3 4 5 6 7	
		1 2 3 4 5 6 7	
		1 2 3 4 5 6 7	
		1 2 3 4 5 6 7 ...	
Tous comptes faits, quel nom, quel label pourriez-vous donner à ce quartier ?			
Remarques :			

Source : Adapté de A.S. Bailly et al., 1986.

Fig. 29. La méthode Conno-dénotative de Bailly. A (1986).
Grille sémantique définie pour un quartier.

Sources : Berroutchachvili. B et Rougerie. G (1991): « Géosystèmes et paysages : Bilan et méthodes ». Edit A. Collin, Paris. P 196.

A

Notation globale		Remarques générales					
Total .../20		Par secteurs de vision (chacun de 90°)					
Ampleur de vue	Longueur de vues :	Notes	1	2	3	4	
Total .../20	de 0 à 100 m	0	---	---	---	---	---
	100 m à 1 km	1	---	---	---	---	---
	1 à 2 km	2	---	---	---	---	---
	2 à 4 km	3	---	---	---	---	---
	4 à 10 km	4	---	---	---	---	---
	> 10 km	5	---	---	---	---	---

Effet du relief Total .../30								
Dénivelée	Notes	Pente	Notes	Nombre de plans	Notes	Organisation des structures	Notes	Détail remarquable
> 200 m	5	> 100 %	5	> 5	5	grand ensemble structuré	5	de 1 à 10 points
100 à 200	4	75 à 100	4	4	4	x éléments hiérarchisés	4	
50 à 100	3	50 à 75	3	3	3	élément complexe	3	
20 à 50	2	20 à 50	2	2	2	élément sinueux	2	
10 à 20	1	10 à 20	1	1	0	élément rectiligne	1	
< 10 m	0	< 10 %	0			désordonné	0	

Effet du couvert Total .../30								
Présence d'eau	Notes	Aspect sauvage	Notes	Variété des masses	Notes	Harmonie des structures	Notes	Détail remarquable
sur :		sur :						
> 3/4 surface	4-5	> 3/4 surf.	3-4-5	> 5	3-4-5	ajustement total	5	de 1 à 10 points
1/2 à 3/4 "	5	1/2 à 3/4 "	4	4	4	" approché	2-3-4	
1/4 à 1/2 "	4	1/4 à 1/2 "	3	3	3	un secteur aberrant	1-2-3	
1/10 à 1/4 "	3	1/10 à 1/4 "	2	2	2	désordonné	0	
< 1/10 "	2	< 1/10 "	1	uniforme	0			
ponctuel	1	ponctuel	0,5					

Effet de l'occupation humaine (points d'appel, sauf espaces cultivés)					Positif : (sur 10 points)	Total (+) + (-)...	
					Négatif : (" " ")		
"Effet de voisinage" (évaluation globale)					Positif : (sur 10 points)	Total (+) + (-)...	
					Négatif : (" " ")		
					Total : /100		

B

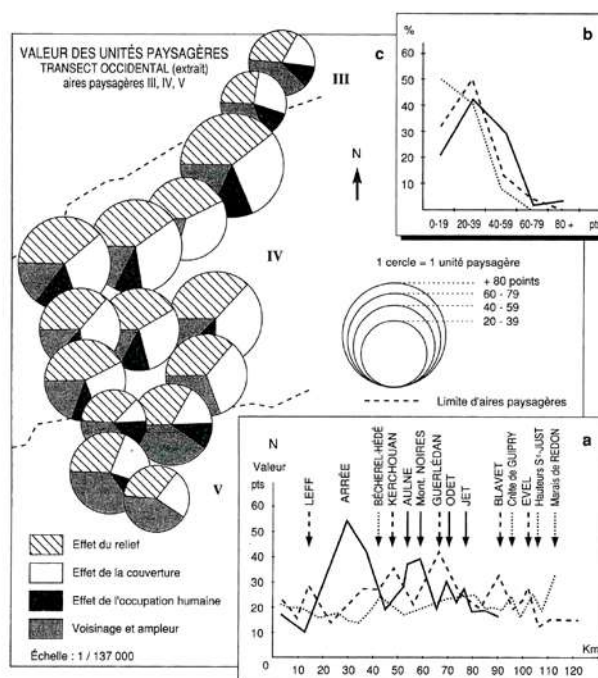


Fig. 30. La méthode d'évaluation de Flatrés- Mury. H (1984).

A. Grille d'évaluation paysagère. B. Expression cartographique de la valeur visuelle d'aires paysagères selon cette méthode.

Sources: Berroutchachvili. B et Rougerie. G (1991): « Géosystèmes et paysages : Bilan et méthodes ». Edit A. Collin, Paris. Pp 200- 202.

CHAPITRE 2.

LES THEORIES DE PERCEPTION DU PAYSAGE CULTUREL : La notion de signification, de cognition et de représentations mentales.

1. Considérations théoriques :

1.1. Introduction.

Toute la littérature des trois dernières décades sur la perception des paysages culturels tend à démontrer que celle-ci demeure fondée sur les interdépendances structurelles entre :

Forme construite / forme perçue / forme représentée.

Le terme de paysage, par définition de base : " *portion d'espace visible d'un seul regard* ", englobe en fait de nombreuses significations.

Le terme paysage est doté d'un fort pouvoir suggestif. Un paysage existe en effet d'abord par le sujet qui l'appréhende. Notre perception d'un paysage varie selon notre position d'observateur dans l'espace mais aussi en fonction de notre histoire, de nos images mentales qui se réfèrent souvent à des symboles identitaires. Chacun se construit donc sa propre perception du paysage en faisant des corrélations entre :

" Paysage vu ", " paysage vécu " et " paysage représenté ".

Le processus de perception du paysage par nos sens implique forcément un filtrage et un traitement des informations reçues par l'individu ou le groupe en fonction de ce qu'il est, de ses expériences antérieures et de son milieu socioculturel.

Le paysage "**réel**" (Pinchemel, 1987)¹, le "**lieu grandeur nature**" (Berque, 1995)², le "**pays vivant**", le "**paysage-objet**" ou paysage "**in situ**" (Brossard et alii, 1994)³, le versant "**factuel**" du paysage (Berque, 1995).

Ces expressions sont utilisées pour tenter d'exprimer que le paysage est autre chose qu'une image ou qu'un "phénomène", c'est en fait un ensemble de stimuli perceptibles par nos sens et qui correspondent à une position réaliste, en considérant toutefois, le paysage comme un fait objectif (Besse, 2000)⁴.

Cette conception des choses, autrefois sans alternative, a marqué tout le courant positiviste. Elle se fonde sur notre **expérience perceptive**, qui nous informe qu'il existe bien "quelque chose" en dehors de nous. Mais pouvons-nous atteindre cette chose, et dans quelle mesure ? C'est tout le débat sur la **subjectivité** de l'observateur et sur l'illusion du réel.

« *Le paysage n'est pas un simple regard sur les choses, c'est une vue qui nous touche. (...) Le paysage est une expérience charnelle et sentimentale, que le sentiment soit esthétique et / ou nostalgique ou autre encore, des lieux ; cet amour ou ce dégoût, sont des formes et des révélations de notre appartenance au monde* ».⁵

¹ Pinchemel P. (1987) : « *Lire les paysages* », Paris, Documentation française et CNDP, coll. Documentation photographique, vol. 6088.

² Berque A.(1995) : « *Les raisons du paysage, de la Chine antique aux environnements de synthèse* », Paris, Hazan.

³ Brossard T., Joly D., Laffly D., Vuillod P., Wieber J-C. (1994).: « *Pratique des systèmes d'information géographique et analyse des paysages* ». IN : Revue internationale de Géomatique, 3-4, pp. 243-256.

⁴ Op .Cit. Besse J.-M., (2000) : « *Voir la terre, six essais sur le paysage et la géographie* », Paris, Actes Sud / École Nationale Supérieure du Paysage / Centre du paysage. P 99.

⁵ Op. cit d'Angio et alii,(2001) : « *Le paysage, réalité ou chimère ?* », sur le site de l'IUFM d'Aix-Marseille. www.aix-mrs.iufm.fr/formations/filieres/hge/gd/gdgeographie/notions/paysage/paysage.htm

Limiter l'étude du paysage à son aspect géographique reviendrait à omettre une grande partie du sujet. Il est intéressant de remarquer que la perception collective du paysage évolue tout au long de l'histoire. Le travail de lecture du paysage culturel ne saurait donc être complet sans une étude interdisciplinaire. Par ailleurs, le paysage culturel ne peut se réduire aux données visuelles physiques, de notre environnement. Le paysage culturel se construit sur des données sociales et culturelles directement liées à l'observateur et à sa relation d'usage avec le territoire considéré.

Ainsi, là où certaines personnes voient un paysage familier pour lequel elles éprouvent un certain attachement, d'autres l'identifieront avant tout comme un espace de production agricole. De la même manière, des personnes qui vivaient en ville et qui s'installent en milieu rural n'auront pas la même relation au territoire, à l'espace, que les personnes qui y vivent depuis toujours. Ces différentes catégories d'individus voient les mêmes choses mais leurs perceptions restent différentes.

1.2. La mécanique de la vision.

Avant de présenter les différentes théories et approches de perception, nous devons obligatoirement aborder quelques questions fondamentales sur la mécanique de la vision.

La première : **Comment s'opère la vue à travers l'organe de l'œil humain ?**

Deuxièmement : **À travers quels mécanismes, sommes-nous capables d'appréhender la complexité du monde qui nous entoure ?**

Les éclairages scientifiques de quelques neurophysiologistes de cette dernière décennie, nous livrent une explication très explicite du phénomène de la vision.

Selon, cette explication : « *notre cerveau pourrait être comparé à un gigantesque ordinateur connecté à un appareil photographique hypersensible : chaque stimulation lumineuse des cônes (sensibles aux couleurs) et des bâtonnets (sensibles aux effets de profondeur) qui couvrent notre rétine (rete signifie « réseau » en latin), restimulerait un point correspondant sur une aire de projection visuelle du cortex cérébral. C'est ce qu'on appelle la « théorie de l'écran intérieur », dans laquelle notre cerveau est une sorte de salle de cinéma* ». ⁶ (Voir Fig. 31).

Le cône de vision est généré, au-delà vers l'extérieur de l'œil, par des lignes d'horizon et des lignes obliques, nous déterminant le champ de vision que nous sommes dans la capacité de percevoir. Celui-ci demeure pour l'espèce humaine tributaire de la position de cet organe de l'œil au devant de la boîte crânienne. Dès lors, le cône de vision chez certains animaux rapaces demeure beaucoup plus grand que celui des humains, car ici la position des globes oculaires est latérale ce qui leur permet de percevoir tout danger ou proie dans un champ de vision plus grand. ⁷ (Voir Fig. 32).

Ainsi, à travers l'appareil visuel, les images extérieures seraient d'abord projetées sur un écran intérieur, et ensuite interprétées par notre conscience.

⁶ Op. Cit. P 6. Vereycken . K (1996) : « *L'invention de la perspective* ». In : *Fusion*, N° 60, Avril, 1996. Pp 5-20.

⁷ L'étendue du champ visuel d'un animal dépend de la position de ses yeux sur la tête. Chez l'homme et les autres primates, les yeux sont placés sur devant de la tête, et le champ visuel est d'environ 200° (un peu plus d'un demi-cercle). Mais chez le lapin, qui a les yeux sur les côtés de la tête et très en arrière, il est de 360° (un cercle complet) : le lapin voit derrière sa tête !

Collection Microsoft ® Encarta ® 2005. © 1993-2004 Microsoft Corporation. Tous droits réservés.

Cette théorie avait au fait, depuis longtemps généré un dualisme philosophique propre à Aristote, Descartes puis Newton, où « **L'esprit-sujet** » : l'homme interprète objectivement « **La matière-objet** » qu'est le monde.⁸

Mais que vois t-on ? L'esprit ou la matière, le repos ou le mouvement, ou encore autre chose ?

L'homme voit bien plus que des « formes » disposées dans un décor. La vue semble plutôt opérer selon le principe du moindre action, en décelant seulement les lignes maîtresses de l'objet perçu. Les fonctions supérieures de l'esprit humain nous amènent tout de suite à l'essentiel, c'est-à-dire percevoir la primauté des processus de transformation, processus où esprit et matière ne font qu'un.

Comment notre vision organise-t-elle l'image qui lui parvient ?

Les progrès des sciences cognitives permettent à l'heure actuelle de décomposer la "reconnaissance visuelle" en six phases : (Voir Fig. 33).

1. Détection des lignes et des bords.
2. Regroupement en ensembles géométriques (contours, régions, surfaces).
3. Extraction des propriétés géométriques tridimensionnelles de l'objet.
4. Représentation structurale invariante (par ex. indépendante du point de vue optique de l'observateur).
5. Mise en relation avec le répertoire mental de représentations, permettant de reconnaître qu'il s'agit d'un objet "réel".
6. Accès à un système sémantique qui identifie l'objet.

*« Donc la vision est bien autre chose qu'un enregistrement de données optiques. Notre oeil n'est pas une caméra. (...) Le paysage est dans le sujet (notre cerveau) comme il est dans l'objet (les choses de l'environnement). Nous reconnaissons les objets qui nous entourent par inférence, c'est-à-dire par une mise en relation du donné optique avec un stock d'informations qui dépendent de notre mémoire et non pas de l'environnement objectif ».*⁹

Dans cette conception, nous constatons que la mémoire est considérée comme une banque de données qui chercherait à faire coïncider l'image reçue avec une image connue et répertoriée : elle interpréterait l'image vue. L'image mentale est cependant plus qu'une image cognitive. Elle est vivante. Les sensations qui y sont associées la modifient en permanence (impression d'être entouré, ou perdu, ou bousculé,...; association avec des événements vécus,...).

Cette capacité d'identifier les choses, de les "voir", est liée au **langage** qui dénomme, et donc propre à chaque culture. Il y a donc des "choses" que nous ne voyons pas parce que nous n'avons pas de mots pour les faire exister. Les esquimaux disposent de cinquante mots pour ce que nous appelons "neige" et ils sont bien plus attentifs aux rapports entre les objets qu'aux objets eux-mêmes. Les japonais disposent d'un vocabulaire pour désigner les espaces entre les objets, ce que les occidentaux n'ont pas.¹⁰

La perception d'un paysage demeure aussi tributaire de certaines conditions d'observation. La manière dont on observe un paysage détermine largement la lecture que l'on en fait. La position de l'observateur par rapport à un site est primordiale. La vision est modifiée selon

⁸ Ibid note supra. « L'œil cherche immédiatement à donner une signification à ces taches. Une fois le sens établi, il n'est plus possible de faire marche arrière ». P 06.

⁹ Op.Cit. Berque. A (1995) : « Les raisons du paysage, de la Chine antique aux environnements de synthèse ». Edit Hazan, Paris.

¹⁰ C.f Hall. E (1996) : « La dimension cachée ». Edit Points, Paris.

qu'on se trouve sur un point haut et que l'on domine le paysage ou qu'on se trouve au plus bas niveau et que l'on est dominé par lui.

Très naturellement, un être humain recherchera la contemplation d'un panorama et la sensation de dominer un espace en installant son belvédère au sommet d'une colline ou d'une montagne. En outre, il cherchera le plus possible à réduire de son champ visuel un avant-plan trop horizontal et à se rapprocher du bord extrême d'un point de vue : une déclivité très marquée, même si elle procure le vertige, accroît ce sentiment de domination.

L'environnement sensoriel peut se révéler tantôt sécurisant, tantôt hostile. Un paysage se perçoit par tous les sens : la sensation tactile du froid ou du chaud, le calme d'un site ou sa saturation par le bruit, des odeurs agréables ou désagréables influent sur la position physique d'un observateur autant que sur son état émotionnel.¹¹

La durée de l'observation, selon qu'elle est courte ou longue, fait varier la perception d'un paysage et le souvenir qu'on en conservera. Lorsque le climat émotionnel y est propice, un temps d'observation long favorise bien sûr la compréhension d'un site et sa contemplation.

1.2.1. Le Parcours de l'œil.

La perception visuelle d'un paysage est conditionnée en outre par les caractéristiques propres à chaque individu : un enfant, par exemple, possède un champ visuel plus réduit qu'un adulte : une vue corrigée par des lunettes ne peut remplacer une bonne vue naturelle. Toutefois, l'œil réagit devant un paysage selon des constantes. Ainsi, il recherche des vues longues pour échapper à la fatigue et préfère des espaces en profondeur s'étendant sur des kilomètres à des espaces limités ou contrariés par de multiples obstacles. Le regard d'un observateur appréhendera un paysage selon quatre modalités¹² : (Voir Fig. 34).

- ***l'accommodation*** : l'œil passe de l'observation proche à l'observation lointaine par un phénomène de contraction du cristallin. Il négligera toutefois rapidement le premier plan qui lui est proche, trop riche en détails divers et sujet à des modifications rapides, pour porter la vision sur les plans suivants.
- ***le balayage*** : l'œil effectue une série de sauts très rapides pour compenser la limitation du champ visuel.
- ***les points d'appel*** : en fonction de leurs contrastes de lumière, de couleurs ou de formes, ils attirent l'œil qui les fixe, puis balaie les alentours de manière saccadée.
- ***la focalisation*** : l'œil est immédiatement attiré par un point plus remarquable que d'autres.

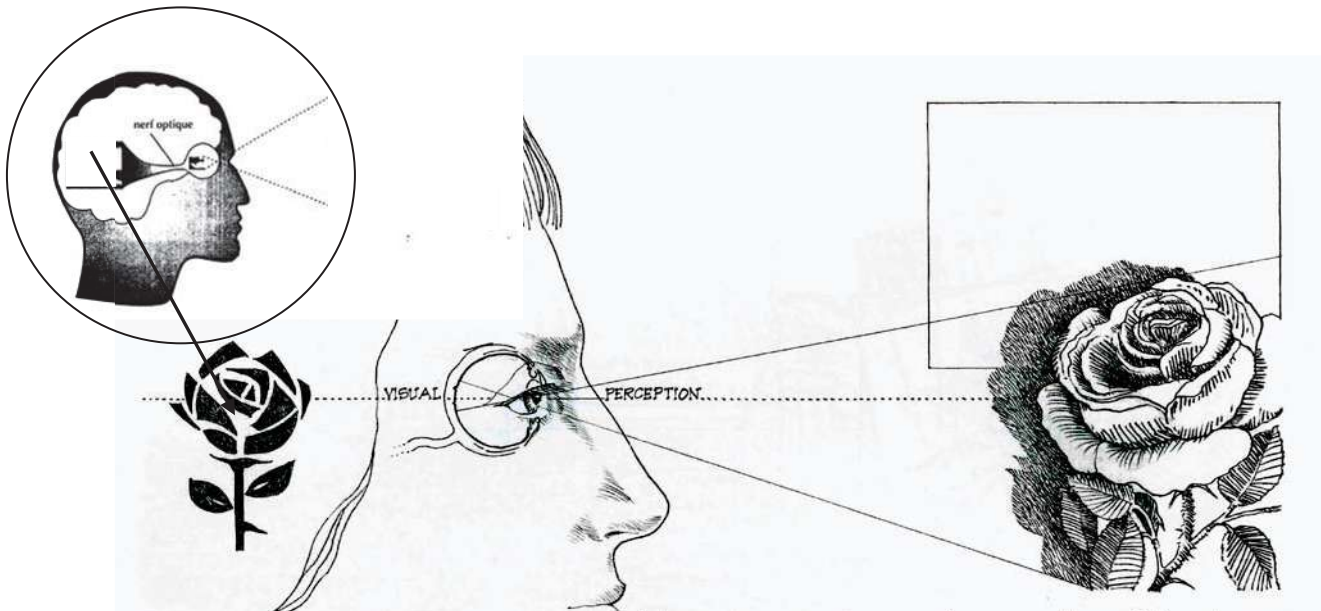
Selon, D. K Francis Ching¹³ : « nous percevons habituellement notre monde selon des notions préconçues de ce que nous comptons ou croyons être hors de là. Ces préjugés perceptuels rendent notre vie plus simple et saine. Nous ne devons pas prêter une pleine attention à chaque stimulus visuel comme si nous le voyons pour la première fois, chaque jour. Au lieu de cela, nous pouvons choisir seulement ceux qui fournissent des informations concernant nos besoins momentanés ».

Ce genre expéditif de voir nous amène, cependant, à notre utilisation commune des étiquettes, images stéréotypées, et clichés visuels.

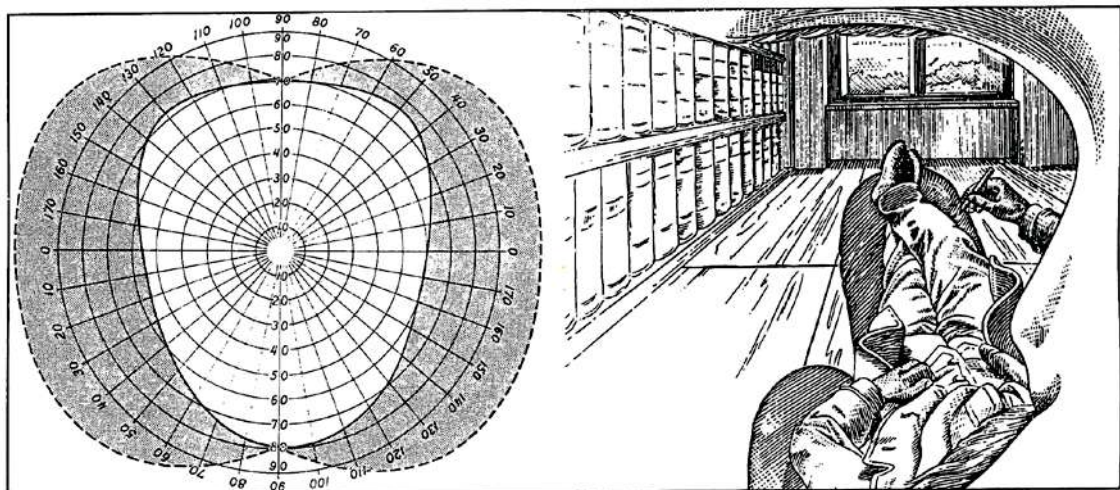
¹¹ C.f. SCÉRÉN – CNDP (1997) : « *Le paysage dans tous ses sens* ». Documentation pédagogique. Paris .

¹² Ibidem note supra.

¹³ C.f. Ching Francis. D.K (1990): « *Drawing. A creative process* ». Edit Van Nostrand Reinhold, New York.



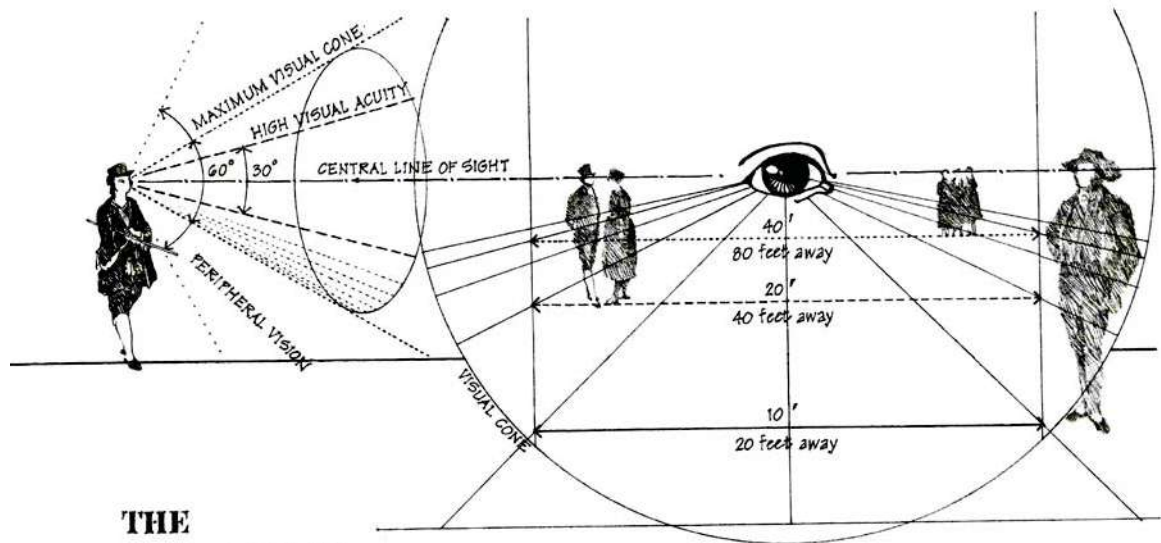
1. La mécanique de la vision. (Figure recomposée par l'auteur).



**2. La vision bi oculaire stéréoscopique, avec l'abaque de champ de vision des deux yeux.
A droite, illustration d'un champ de vision de l'œil gauche.**

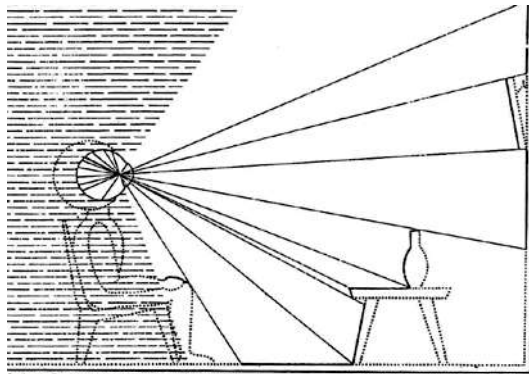
Fig. 31. La mécanique de la vision sur le plan neurophysiologique.

Sources Fig. 1. Petite figure encadrée. Vereycken. K (1996) : « *L'invention de la perspective* ». In : *Fusion* N° : 60, Mars-Avril 1996. P 06. Grande figure. Francis Ching. DK : « *Drawing. A creative process* ». Edit Van Nostrand Reinhold. New york. P 103. Fig. 2. Gibson. JJ (1973): « *Die sienne und der Prozes der Wahrnehmung* ». Bern, Stuttgart. Pp 53 et 158.

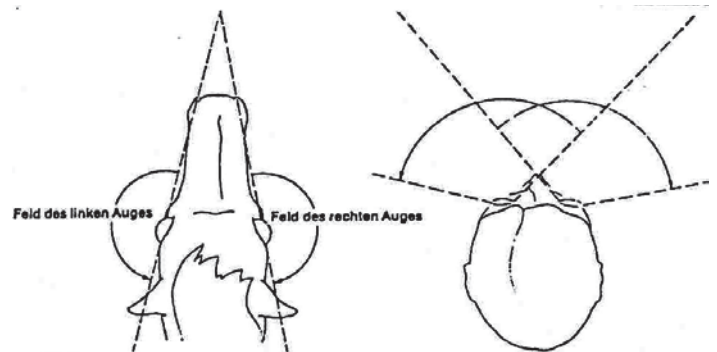


THE ELEMENTS OF PERSPECTIVE: CONE OF VISION

1.



2.



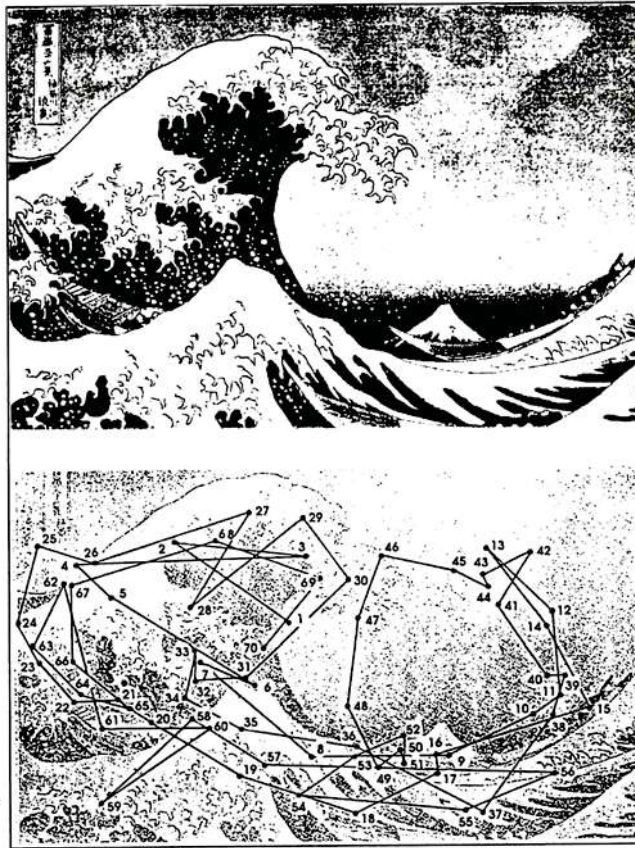
3.

Fig. 32. Le cône de Vision.

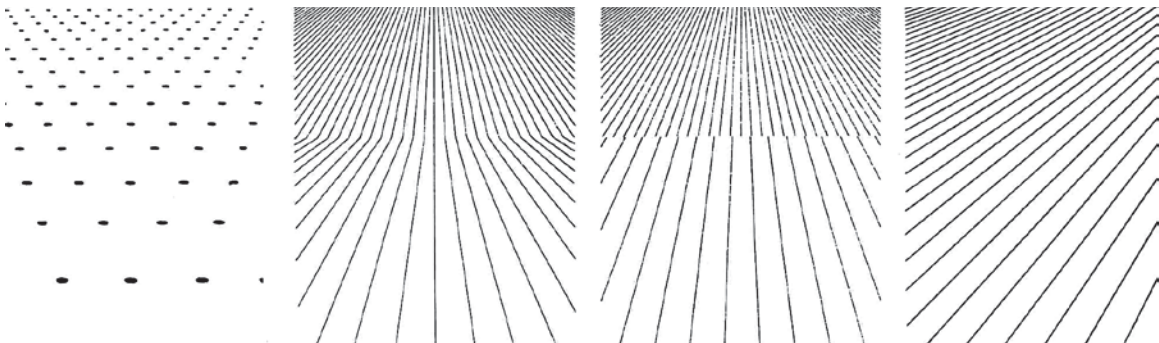
- 1 Et 2. Le champ de vision sur les deux plans horizontal et vertical.
3. Champs de vision comparés chez l'homme et le cheval.

Sources: Fig. 1. Francis Ching. DK : “ *Drawing. A creative process*”. Edit Van Nostrand Reinhold. New york. P 101.

Fig. 2 et 3. Gibson. JJ (1982): « *Wahrnehmung und Umwelt. Der ökologissche Ansatz in der Umweltwahrnehmung*”. München, Wien, Baltimore. Pp 80 et 220.



1.

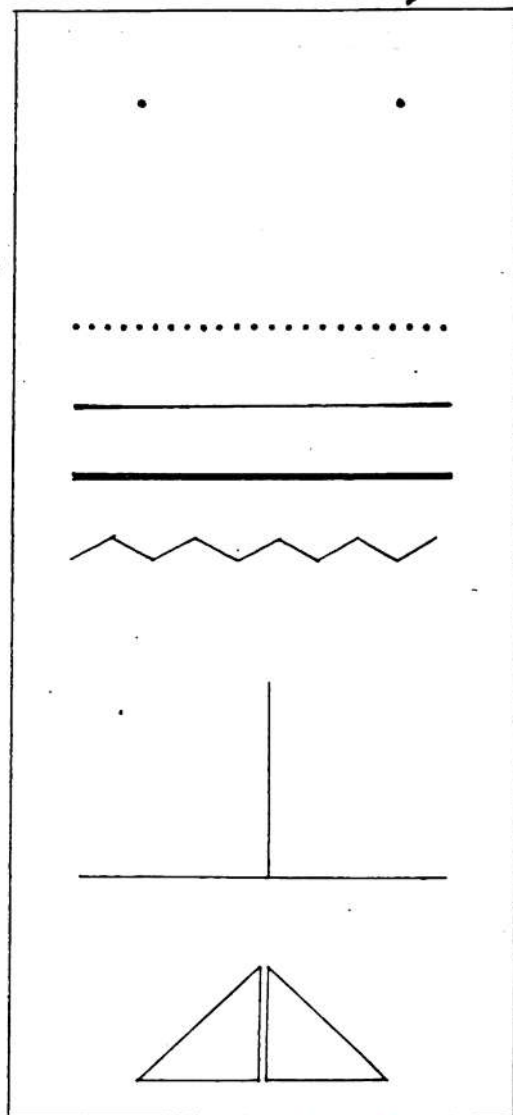


2.

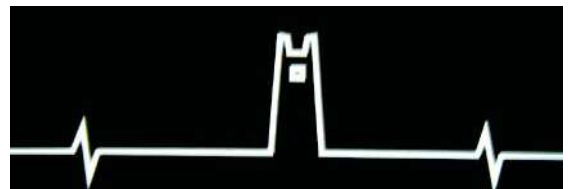
Fig. 33. Le processus de la reconnaissance visuelle.

1. Le parcours de l'œil par balayage des points et des lignes majeurs de l'objet.
2. La détection des lignes et des bords et le regroupement en ensembles géométriques (contours, régions, surfaces), cas des champs agricoles.

Sources: Gibson. JJ (1982): « *Wahrnehmung und Umwelt. Der ökologissche Ansatz in der Umweltwahrnehmung* ». München, Wien, Baltimore. Pp 235 et 134, 139, 147.



1.



2.

Fig. 34. Les Dynamiques des Formes Visuelles.

1. Sur les dynamiques des formes visuelles, De Saumarez. M (1964) avait écrit :

- La succession des points génère une ligne, une chaîne. Ceci indique une position ou une direction dans l'espace.
- La forme dégradée ou en Zig - Zag indique le mouvement.
- La forme verticale indique l'érection vers le ciel, le degré d'exploit de l'expérience humaine.
- La forme pyramidale indique le pouvoir impulsé par les lignes diagonales.

Sources: Fig. 1. De Saumarez. M (1964): « *Basic Design: The dynamics of visual forms* ». Edit Studio Vista, London. Pp 20 -22.

Figs. 2. Graphiques puisés de l'affiche : « *Au rythme du patrimoine* ». Ministère de la communication et de la culture. Mois du patrimoine 18 Avril- 18 Mai 2001.

1.2.2. Le paysage mobile.

Le déplacement introduit le mouvement dans la perception des paysages et crée des rythmes et des séquences qui font que le paysage « bouge ». Le mode de déplacement et la vitesse sont ici essentiels : à pied, un observateur maintient ses repères dans un espace de vision très large (il peut tourner la tête dans de nombreux sens) et crée des rythmiques supportables entre les éléments du paysage ; à vélo, la nécessité de regarder devant soi et la vitesse créent une succession d'impressions différentes ; en voiture, à grande allure, l'angle de vision est sensiblement réduit (40° contre 100° habituellement), le point de concentration du regard s'éloigne (la route occupe 28 % de la vision et le paysage n'intervient que pour 17 %, au lieu de 83 % à faible allure) et la vitesse accroît le sentiment de monotonie créé par le ruban de la route.¹ (Voir Fig. 35).

Les déplacements de l'observateur par rapport au lieu lui donnent à voir une série de paysages différents mais qui tous contiennent les images d'éléments spécifiques au lieu. Il peut ainsi concevoir que tous ces paysages se rattachent à une même réalité, à un même lieu.

Le cas de figure ici n'est plus ce spectateur, immobile, contemplant le paysage à partir d'un point d'observation déterminé. Il s'agit ici d'une perception statique. (Voir Fig. 35).

Or, dans la réalité, l'homme est rarement immobile ; le plus souvent il se déplace. Entre lui et le paysage observé, les positions relatives évoluent sans cesse ; des éléments se rapprochent et semblent être mobiles sur un arrière-plan immobile ; la structure perçue ne cesse de se modifier et de se réorganiser.

Ce phénomène se marque d'autant plus que la vitesse de déplacement de l'observateur augmente. La largeur de vue se rétrécit, les détails périphériques deviennent moins perceptibles. Les grands repères visuels aident alors le voyageur à se situer dans l'espace.

Dans ce sens Neuray. G (1982)² avait défini une logique visuelle du tracé de la route qui aide l'automobiliste à se situer et à s'orienter.

*« Si la route s'élève, elle doit avoir une raison visuellement perceptible de s'élever. Le manque de logique visuelle conduit à des difficultés de repérages (perte de tracé). Des éléments clarifiant le tracé de la route la rendent plus facile à suivre et sont pour cette raison essentiels dans la vision du conducteur ».*³

Ceci dit, l'œil étant très sensible à la limitation du regard, l'apparence et le cadrage de la route prennent plus d'importance. La perception diffère lorsque la route est en déblai, lorsqu'elle est bordée de constructions, lorsqu'elle passe sous un pont, ... (Voir Fig. 36).

Notons par ailleurs, que les conditions climatiques concourent à donner, d'une saison à l'autre ou d'un moment de la journée à un autre, différents aspects aux paysages.

Un paysage contemplé dans la brume matinale diffère du même paysage vu au coucher de soleil. Les couleurs et les textures du couvert végétal du printemps octroient au paysage des aspects spécifiques que celles de la saison hivernale.

Au niveau de la perception, les conditions atmosphériques, l'heure du jour, l'époque de l'année sont des paramètres qui influencent notre manière d'être dans le paysage et donc notre perception, et réciproquement : un paysage terne sous le soleil peut devenir morose par temps

¹ Ibidem note supra 11.

² C.f Neuray. G (1982) : « *Des paysages. Pour qui ? Pourquoi ? Comment ?* ». Edit Presses agronomiques de Gembloux, Gembloux, Belgique.

³ Op. cit, Ibidem note supra. P 280.

d'orage et nous inciter à presser le pas, plutôt que de flâner tranquillement. Le temps que nous passons en contact avec le paysage est aussi un facteur important (durée, fréquence).

La perception du paysage intègre d'une part toute la subjectivité de l'observateur, d'autre part toute celle des acteurs du paysage lorsqu'il s'agit de l'interpréter⁴. Les éléments culturels interviennent en effet à deux niveaux :

1- au niveau de la personne qui est en contact avec le paysage : les éléments culturels conditionnent, biaisent, orientent sa perception, sa réflexion et sa communication : « *je perçois et j'analyse ce paysage avec une structure mentale particulière, qui va s'exprimer dans la manière dont je vais représenter le paysage, et qui va se trouver ou non en résonance avec la structure mentale de mes interlocuteurs* ». ⁵

2- au niveau du paysage : par exemple, la structure du paysage exprime quelque chose de la structure mentale des groupes humains qui ont eu le pouvoir de l'organiser : « *Le paysage est le résultat stratifié historiquement de l'intégration des différents modes d'occupation du sol qui se succèdent, chacun représentant l'interprétation, l'exploitation, la mise en forme qu'un groupe social fait de son espace physique* ». ⁶

Les paysages sont aussi le résultat d'un certain nombre de croyances, religieuses ou non, qui sacralisent ou diabolisent des objets ou des lieux, qui conduisent à marquer l'espace d'une certaine manière, ostentatoire ou discrète, qui dictent une configuration particulière aux constructions humaines, qui conduisent les hommes à éviter certains lieux ou au contraire à les fréquenter davantage.

Les croyances, ce sont aussi toutes les idées non démontrables qui peuvent orienter l'action dans un sens ou dans un autre, comme le fait de croire que la technique, la technologie peut ou non venir à bout de tout problème avec la nature, qu'elle peut ou non nous permettre de prévoir l'avenir, etc. Certaines croyances sont à ce point partagées depuis longtemps par un grand nombre de personnes qu'elles en deviennent des mythes.

L'observateur va lui aussi être influencé dans son attitude, sa perception, et lire le paysage en fonction de ses croyances multiples, dont bien souvent il n'a pas conscience, ayant l'illusion qu'il a une conception "naturelle" ou scientifique des choses. "***C'était bien mieux avant***", "***il y a des années que nous n'avons pas eu un été aussi caniculaire***", "***tout peut s'expliquer par ce que je vois***", "***ce que je vois, c'est la réalité***", etc.

Les croyances concernent également la posture pédagogique adoptée par l'enseignant : posture réaliste (le paysage est distinct de l'observateur, nous pouvons accéder à la réalité par une analyse objective) ou posture interactionniste (la connaissance de la réalité est celle qu'un observateur a de sa propre expérience de la réalité; il n'a accès qu'à ses représentations mentales du paysage, et celles-ci vont contribuer à produire du territoire). ⁷

⁴ C.f Patourne. C. (2004): « *Le concept de paysage une mosaïque d'éléments pour le construire* » Thèse de doctorat en sciences géographiques ». Université de Liège, Belgique.

⁵ Ibid note supra.

⁶ C.f . Pinchemel P. et alii. (1987). : « *Lire les paysages* », Documentation française et CNDP, coll. Documentation photographique, vol. 6088, Paris.

⁷ Ibid note 17 supra.

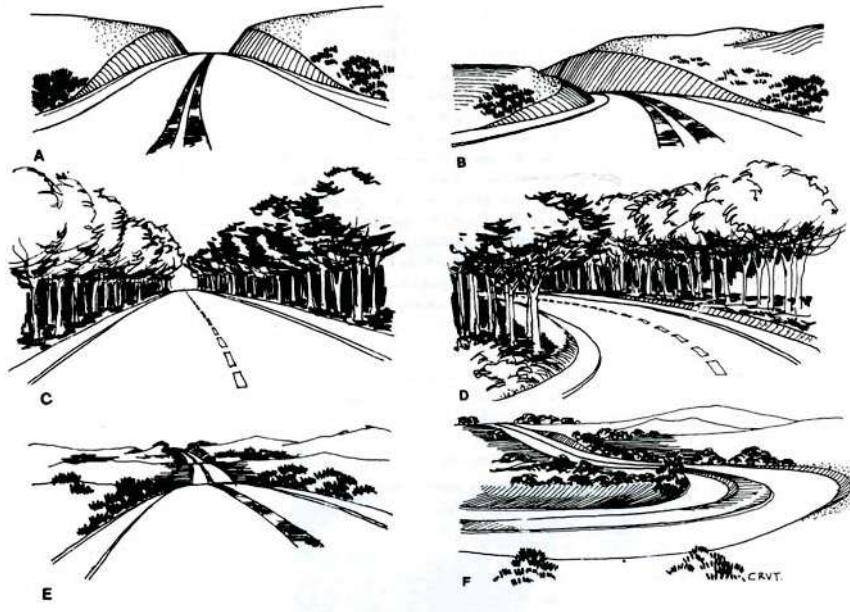


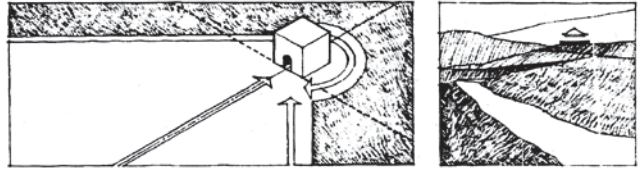
Fig. 35. La perception du paysage : Le Tracé des Routes.

- A. Une traversée rectiligne de la ligne de crête créant une brèche dans l'horizon. B. Une traversée en courbe dissimule l'aboutissement de la route mais maintient la continuité du paysage. C. Un tracé rectiligne à travers une forêt crée un effet de tunnel, en éveillant un sentiment de claustrophobie.**
- D. Une pénétration en courbe est meilleure. E. Un tracé rectiligne dans un paysage ondulé pose des problèmes visuels. F. Des courbes dans le plan horizontal, des variations de niveaux dans le plan vertical permettent d'associer la route au paysage.**

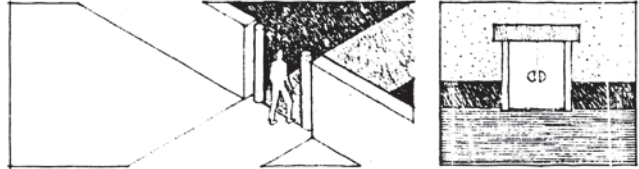
Sources : Dessins Tandy. C (1975). Op.cit. Neuray. G (1982) : « *Des paysages. Pour qui ? Pourquoi ? Comment ?* ». Edit Presses agronomiques de Gembloux, Belgique. P 281.

A. Eléments de circulation.

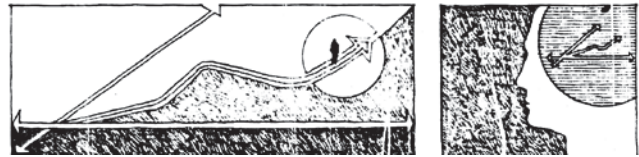
1. L'approche à l'édifice.
La longueur de la vue.



2. L'accès à l'édifice.
De l'extérieur vers l'intérieur.

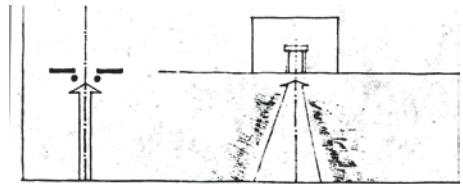


3. La configuration du parcours.
La séquentielle des espaces.

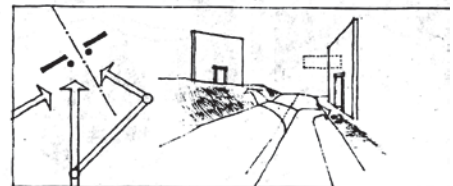


B. Eléments d'accès.

1. L'approche frontale.
Le parcours axial et direct.



2. L'approche oblique.
Le parcours indirect et séquentiel.



3. L'approche en spirale.
*L'introduction de la 4^e dimension
Le temps.*

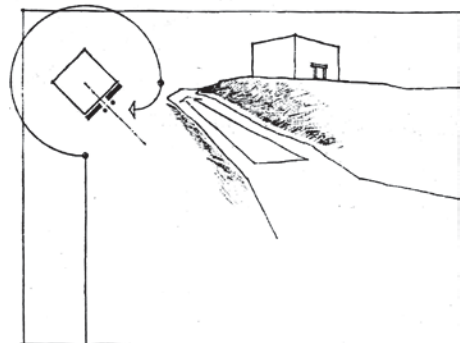


Fig. 36. L'approche à l'édifice.

Sources: Francis D.K Ching (1978): « *Architecture, Form, Space and order* ». Edit Reynolds, New York. Pp 247 et 249.

2. Les approches perceptuelles du paysage.

2.1. Les approches sensorielles :

C'est dans cette direction que des approches diverses avaient trouvé des appuis théoriques dont l'objectif pratique fut celui de pouvoir féconder une esthétique paysagère élémentaire.

L'analyse : « *Fonde celle-ci sur des règles qui s'apparentent à celle de la psychologie de la forme : ainsi, l'importance de points d'appel, des groupements, du fond, dans la perception que l'on a d'un paysage (...). La structure est un paramètre essentiel, elle repose sur un certain degré de cohérence dans les axes, figurés ou virtuels, que l'on peut déceler entre ces composants* »¹.

La question de la spécificité des méthodes descriptives et représentatives des ambiances paysagères invitait non seulement à édifier des typo-morphologies, mais aussi à chercher à user dans des substrats théoriques divers.

« *On peut représenter le développement actuel des connaissances sur l'environnement perceptible par un schéma radial (...); un phénomène d'ambiance situé, s'incorpore en six modes complémentaires : il est signal physique, forme spatio-temporelle, perception, représentation, élément d'un code ou d'une norme, instrument d'interaction sociale. Chacun des modes requiert des techniques d'investigation, des méthodes d'analyse et des langages spécialisés, non équivalents* »².

La perception inclus le critère de modalité morphologique du site et que ces composantes sont partie intégrante du processus de formalisation de l'espace, d'où la définition plurielle des ambiances paysagères.

Les concepts de la « Gestalt-théorie » inhérents aux figures et aux fonds restent bien plus pertinents pour les essais de description des paysages.

Kaschmitz Von Weinberg distingue : « *Notre sens de la matière formée de celui de l'espace accompli, ce qui nous permet de former et de percevoir des corps dans l'espace, soit des enveloppes formant directement l'espace* »³.

Le modèle psychologique suppose que le sujet dispose à priori de schémas (idéogrammes mentaux) topologiques et géométriques, acquis par expérience et progressivement élaborés, qui lui permettent d'identifier, de reconnaître puis de classer la perception. Nous citons parmi les plus élémentaires de ces notions : les caractères à fonction syntaxique, sémantique, pragmatique et de signalisation⁴.

- Pour l'essentiel, le postulat méthodologique de ses approches repose sur le traitement de ces affaires de perception dans une optique informationnelle.

Dans le paysage, « *tout est signe, ou plutôt indices, révélant, pour qui sait lire, non seulement les structures mais aussi les dynamiques* »⁵, tout autant que les liens, matériels ou affectifs,

¹ Op.cit. Rougerie. G et Beroutchachvili. N (1991) : « *Géosystèmes et paysages : Bilan et méthodes* ».Edit Armand Colin, Paris. p 203.

² Op.cit. P 308. Augoyard. J.F (1995) : *L'environnement sensible et les ambiances architecturales*. In: L'espace Géographique, 1995, N° 04. Pp 302-318.

³ C.f. Kaschnitz Von Weinberg. G (1961): "Romische Kunst. Nach Manuskripten Herausgegeben von Helga von Hintze". Hambourg.

⁴ C.f. Engel. D, Yagals R et U.T (1980): « *Analyse structurale de l'espace urbain* ». In : Architecture d'Aujourd'hui, N° 153 : « *La ville* ».

⁵ Op.cit P 24. Guillaume P., Sourp R. (1999) : « *50 activités avec le paysage, de l'école au collège* », Toulouse, CRDP Midi-Pyrénées.

révélateurs du vécu des hommes.

Le paysage est ici considéré comme une réalité en soi, qu'il convient de découvrir.

Pour G. Golledger (1992)⁶, lorsque nous nous trouvons quelque part, notre regard va commencer tout de suite à donner du sens à ce qui nous environne : nous cherchons des choses qui semblent différentes, ou parce qu'elles ont une forme, une structure que nous croyons pouvoir reconnaître, qui nous dit quelque chose. Si rien ne nous accroche, nous créons quelque chose qui puisse représenter pour nous a « *sense of location* ». Ces choses auxquelles nous donnons du sens ont des propriétés de distance, direction, orientation, proximité, lien et association, à la fois par rapport à des repères spatiaux qu'il appelle de manière évocatrice des "ancres", et par rapport à chacun d'entre nous. Pour organiser le chaos, nous pouvons créer une autre ancre, établir une relation entre elle et l'initiale (par exemple en créant un chemin) et poursuivre le processus d'ordonnement de la masse d'information bombardant nos sens. Même quand toutes les choses apparaissent étranges et difficiles à identifier, étant donné nos normes perceptuelles bien établies, nous pouvons au moins identifier et utiliser l'environnement dans lequel nous nous trouvons nous-mêmes.

Dans ce sens, les travaux de G. Cullen⁷ sur les paysages urbains avaient mis en exergue l'importance des formes par leurs dispositions particulières. Une importance relative de chacun des éléments qui le composent et la qualité de ses relations avec les autres. La nature de chaque élément et sa situation qui lui est attribuée dans cet ensemble, permettront de déterminer sa valeur et son rôle, même sa raison d'être dans la composition.

G. Cullen avait défini la valeur et la qualité de ces diverses relations qui structurent le paysage, en reconnaissant deux modalités de perception du paysage urbain et architectural - dont ces notions s'appliquent parfaitement au cas du paysage culturel- et qui sont :

1. La saisie par la forme : L'appréhension du paysage se réalise à travers des séquences visuelles diverses, dont :

- Des séquences géométriques : C'est le cas des volumes minéraux ou végétaux différents créant ainsi une dynamique.
- Des séquences d'espaces ou d'entités : Ayant chacun son existence propre, leurs perceptions peut ici révéler leurs limites ou leurs seuils.
- Des séquences rythmiques : c'est la cadence dans la succession des éléments et leur disposition.

-

2. La possession par la vision : C'est la seconde manifestation du récit du paysage, par la vue en perspective, la vue voilée, le rétrécissement, la clôture, l'anticipation, ... (Voir les figures). En voici quelques définitions⁸ :

- La vue grandiose : Elle relie l'observateur au paysage lointain, ce qui produit une sensation de pouvoir et d'omniprésence.
- La vue close : Elle peut être banale, mais se révéler riche en introduisant mystère et interrogation.

⁶ Golledger G. (1992): "Place Recognition and Wayfinding : Making Sense of Space", In: *Geoforum* 23, n° 2, pp. 199-214.

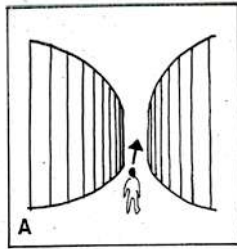
⁷ C.f Cullen. G (1968): « *Townscape* ». Edition MIT Press . Cambridge. USA.

⁸ C.f De Sausmarez. M (1964): « *Basic design : The dynamic of visual form* ». Edition Studio Vista, London. Pp 20-22.

-
- La récession : C'est l'éloignement trop rigide et proportionnel, venant en opposition à un alignement diffus.
 - L'anticipation : C'est le cas de certaines scènes ou vues qui éveillent notre curiosité avec ce qu'elles sous-entendent.
 - Le point focal : Il permet d'orienter l'espace. La notion d'échelle est d'importance dans le comportement d'un point de l'espace comme étant une émergence.
 - La conscience spatiale : **ICI** et **LA-BAS** : Elle permet de lier le proche et le lointain grâce aux plans de vues des images perçues. Deux cas de figures peuvent se présenter dans ce cas :
 1. Un ici connu avec un là-bas connu : les relations qui peuvent les lier peuvent être du genre de : ponctuation – changement de niveau- échappée visuelle-étrangement, ...
 2. Un ici connu avec un là-bas inconnu : générant des effets d'anticipation, de non lieu, d'infini,...

Cette théorie très proche de celle de la psychologie des formes avait fourni des outils de lecture indispensable à l'observateur qui a besoin de se retrouver dans un environnement donné. (Voir Figs. 37 et 38).

**A. La vue par anticipation par rétrécissement,
Ou sommet de cote.**



B. La vue bloquée : L'effet de clôture.

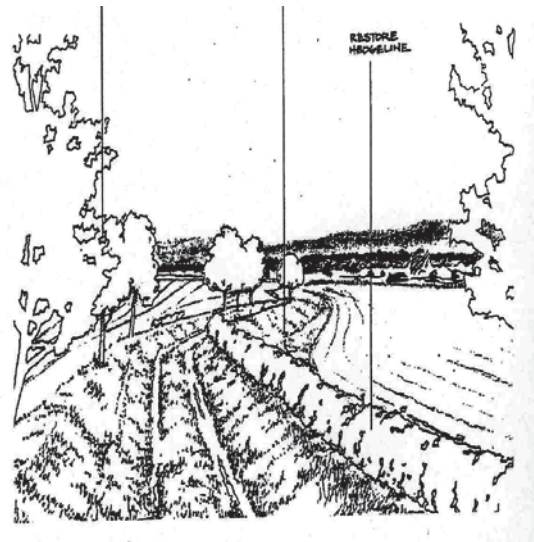
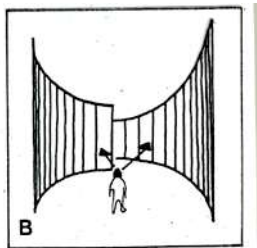
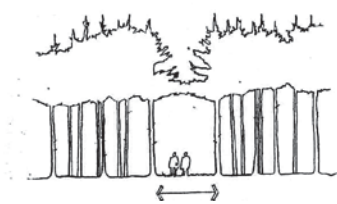
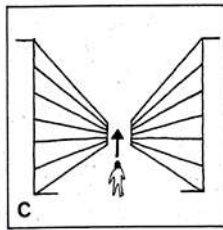


Fig. 37. La possession par la vision

C'est la seconde manifestation du récit du paysage, par la vue en perspective, la vue voilée, le rétrécissement, la clôture, l'anticipation,...

Sources de certaines figures : Francis D.k Ching (1978). Op. cit supra ; Cinà. G (2000) : « *La pianificazione paesistica : aspetti operativi, consertativi gestionale* ». In : « *Urbanistica* », N° 114, Pp 46-49.

C. La vue en perspective.



D. La vue voilée.

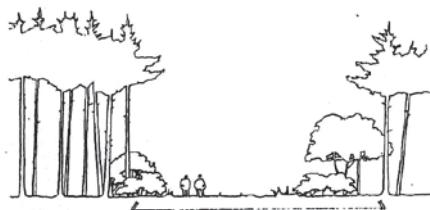
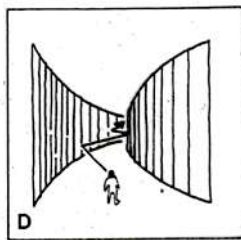


Fig. 38. La possession par la vision

C'est la seconde manifestation du récit du paysage, par la vue en perspective, la vue voilée, le rétrécissement, la clôture, l'anticipation,...

Sources de certaines figures : Francis D.k Ching (1978). Op. cit supra ; Cinà. G (2000) : « *La pianificazione paesistica : aspetti operativi, consertativi gestionale* ». In : « *Urbanistica* », N° 114, Pp 46-49.

2.2. Les Approches Cognitives :

La perception ici demeure une interaction complexe entre nos sens et notre esprit. Le postulat de base stipule que nous percevons à travers des filtres de sens¹ et d'esprit.

« *Nous ne percevons jamais quoi que soit entièrement. Nous ne comprenons jamais quoi que soit complètement* ». Dès lors **Nature** et **Culture** agissent simultanément sur nos sensations et nos sentiments pour l'appréhension des paysages culturels.

Le paysage perçu, ou paysage en tant que représentation mentale qui se forge en nous, tout comme le paysage communiqué, ou paysage en tant que représentation explicite ou fragmentaire d'un paysage mental, sont le fruit et témoignent d'un certain nombre de "filtres" propres à chaque individu.

La métaphore du filtre, empruntée aux lois de la physique, est très couramment utilisée (notamment Bailly² (1980 et 1986), Belayew et alii³ (1995); Brunet (1974)⁴; Paulet⁵ (2002); Schmitz⁶ (1999); Sourp⁷ (1999)) et permet de saisir facilement la situation lorsque nous utilisons par exemple une grille de lecture particulière pour décrire ou analyser un paysage. Ces filtres méthodologiques, tout comme les filtres matériels, sont "quelque chose d'extérieur", installé volontairement par "l'observateur", que nous pouvons identifier aisément, critiquer, améliorer.

La métaphore est peut-être un peu moins pertinente lorsqu'on parle du "**filtre de nos émotions**", des "**filtres sensoriels**", ... Pour rester dans le champ métaphorique de l'appareil photographique, l'on pourrait situer les émotions ou notre appareil sensoriel au niveau de la pellicule, d'une pellicule qui serait intimement liée à l'appareil : l'on va saisir plusieurs images avec la même pellicule, et changer de pellicule signifie changer d'appareil, ce qui implique un certain coût, tandis qu'on peut changer de filtre à chaque image⁸. (Voir Fig. 39).

Toute métaphore comporte évidemment ses limites, mais cette distinction "filtres, pellicule sensible, appareil" permet de mettre en évidence le niveau plus ou moins important de conscience de ce qui nous agit, tant dans la perception que dans la communication. Lorsque nous choisissons un instrument, une technique, une méthodologie, nous choisissons un filtre pour percevoir, ou représenter le paysage. (Voir Fig.40).

Si nous évoquons le terme "paysage", notre cerveau réagit aussitôt, cela éveille des choses en nous, confusément, dont nous pouvons expliciter certains éléments⁹.

¹ Aujourd'hui, on ne se limite plus aux cinq sens d'Aristote. On parle de sens « kinesthésique » : le corps en mouvement dans l'espace. Celui-ci intervient de manière forte dans le contact avec les paysages : Il s'agit de l'équilibre, coordination, sens de l'espace, de l'orientation, la vision périphérique, ...

C.f Thuriot. E (1999) : « *Des pré requis sensoriels pour suivre à l'école ?* In : Paris, Cahiers pédagogiques. Des sens à la sensibilité, Quelle éducation ? N° 374.

² C.f Bailly. A, Raffestin. C et Raymond. H (1980) : « *Les concepts du paysage : Problématique et représentations* ». In : « L'Espace géographique », N° 04, 1980, Paris. Pp 277- 286.

³ Belayew D., Caudron T., Dalose P., Delporte T., Jacques C. (1995) : « *Lecture géographique du territoire rural - les outils de la lecture paysagère* », Namur, CEFOD, FUNDP.

⁴ Brunet R. (1974) : « Espace, perception et comportement », IN : L'Espace géographique, 3, pp. 189-204.

⁵ Paulet J.-P (2002) : « *Les représentations mentales en géographie* », Paris, Anthropos, coll. Géographie, 152 p.

⁶ Schmitz S. (1999) : « *Les sensibilités territoriales : contribution à l'étude des relations homme-environnement* ». Thèse de doctorat en sciences géographiques à l'Université de Liège.

⁷ Sourp R. (1992) : « *L'analyse du paysage : une didactique pour la géographie* ». Thèse de doctorat - Université de Toulouse Le Mirail.

⁸ Ibidem note 17 supra. Patourne. C (2004).

⁹ Ibidem note 17 supra. Patourne. C (2004).

Le terme de représentation mentale, né dans le champ des sciences cognitives, désigne, un "**déjà là**" conceptuel qui serait le terreau à partir duquel peuvent s'ancrer d'éventuelles modifications de cette représentation.

A cet effet, Patourne. C (2004), affirme qu' : « *Il est à regretter cependant que chez certains auteurs, le terme désigne seulement la part conceptuelle des connaissances, en négligeant la part affective. C'est comme si nous devions dissocier ce que nous avons appris par notre vécu, dans la globalité de notre être ressentant et pensant, pour ne considérer comme digne d'intérêt que le "résidu sec" de nos idées. Le terme "engramme" désigne la trace émotionnelle de ce que nous avons vécu* ».

Dans les années 1960, le terme de "**représentation sociale**" est né, pour désigner les représentations que construisent les groupes sociaux à propos d'objets sociaux comme la santé ou l'environnement, par exemple.

Dans le domaine de l'éducation relative à l'environnement, lorsqu'il est question de représentations, c'est dans la globalité évoquée supra, ce qui a nécessairement une incidence sur le plan méthodologique (Cottureau¹⁰ (1999); École et Nature¹¹ (1997)). Demander à un élève : " Complète la phrase "un paysage, c'est..." " Ou "Raconte-moi tes rencontres avec les paysages au cours de ta vie" sont deux façons de recueillir les représentations de l'élève, mais l'une s'adresse uniquement à son cerveau gauche, tandis que l'autre va balayer les deux, mais en partant de son vécu, de ses émotions.

Synthétisant l'apport de la théorie des représentations sociales pour l'**ErE** : (Education relative à l'environnement), C. Garnier et L. Sauvé¹² gardent la définition suivante : « *Une représentation est un phénomène mental qui correspond à un ensemble plus ou moins conscient, organisé et cohérent, d'éléments cognitifs, affectifs et du domaine des valeurs concernant un objet particulier. On y retrouve des éléments conceptuels, des attitudes, des valeurs, des images mentales, des connotations, des associations, etc. C'est un univers symbolique, culturellement déterminé, où se forment les théories spontanées, les opinions, les préjugés, les décisions d'action, etc.* »

Il est important de concevoir les liens entre la représentation et l'agir dans un rapport dialectique : « *Une représentation se construit, se déconstruit, se reconstruit, se structure et évolue au cœur de l'interaction avec l'objet appréhendé, alors même que l'interaction avec l'objet est déterminée par la représentation que le sujet en construit* ».¹³

Par ailleurs, dans une perspective socioconstructiviste, on reconnaît que les représentations sont socialement construites. Sauvé et Machabée stipule à cet effet qu' : « *elles se structurent au cours de processus d'échange et d'interactions avec le groupe social de référence* »¹⁴.

¹⁰ Cottureau D.(1999) : « *Formation ou formation ?* ».

www.ecole-et-nature.org/encre_verte/35/formateur_ou_formateur.htm, dans *L'Encre verte*, N° 35 (www.ecole-et-nature.org/encre_verte/).

¹¹ Collectif Réseau Ecole et Nature, (1997) : « *Alterner pour apprendre* », Montpellier, éd. École et Nature, 69 p. www.ecole-et-nature.org/~ressources/ouvrages/alterner_pour_apprendre/index.html

¹² Op. Cit P 66. Garnier C., Sauvé L., (1999) : « *Apport de la théorie des représentations sociales à l'éducation relative à l'environnement* » - Conditions pour un design de recherche, Éducation relative à l'environnement - regards, recherches, réflexions, Arlon, FUL, pp. 65-77.

¹³ Ibidem note supra.

¹⁴ Op.Cit P 183. Sauvé L., Machabée L. (2000) : « *La représentation : point focal de l'apprentissage, Éducation relative à l'environnement : Regards - Recherches – Réflexions* », vol. 2, Arlon, Fondation Universitaire Luxembourgeoise, pp. 183-194

Le recueil des représentations permet, dans un projet de développement du territoire intégrant différents acteurs concernés, de mettre à jour les réticences, les motivations, les blocages selon Dubost et Lizet¹⁵, (1995), mais aussi les émotions selon Loiseau et alii¹⁶, (1993).

Lorsque nous sommes en face d'un paysage, nous sélectionnons toute une série d'éléments pour recomposer une image mentale très personnelle. La partie inconsciente de notre esprit, celle qui s'exprime dans le rêve, a un rôle considérable dans notre appréhension du paysage. Ainsi, par définition, l'image mentale est : La partie imagée de nos représentations mentales. Forme d'organisation des connaissances dans la mémoire qui conserve certaines caractéristiques spatiales comme les relations topologiques et dans certains cas les distances. (...). Elles peuvent servir à organiser des informations qui n'ont pas un caractère spatial. Elles concernent seulement la mémoire dite opérationnelle. Richard¹⁷, (1990).

En nous, les mots, la pensée, qui classifient, nomment, étiquettent, isolent, effacent, « *recomposent à leur idée, en image, le pays au seuil duquel on se trouve, et c'est cette image qui prend le pas, qui nous retient, qui nous hante, alors qu'en tant qu'image, elle ne sait rien du temps vécu, de la finitude* ». Bonnefoy¹⁸, (1990).

Les images mentales jouent un rôle important dans les opérations de transfert par analogie. La façon dont se construisent les images mentales spatiales intéresse particulièrement les chercheurs qui se préoccupent de mieux connaître les processus d'orientation dans l'espace. Seule la construction des **cartes mentales** (statiques ou dynamiques) semble être prise en compte (voir par exemple les travaux de Berthoz et Mazoyer¹⁹). Elles sont nécessairement acquises par le parcours dans l'espace, jalonné de repères visuels, ou par un parcours réalisé mentalement grâce à l'imagination, sur base de récits ou de documents imagés (photos, cartes). À cet égard, le paysage n'est apparemment pas considéré comme un repère en tant que tel, peut-être parce qu'il peut difficilement s'inscrire dans une carte mentale, faisant davantage référence à une saisie globale, à une vue d'ensemble. Pourtant, avoir le réflexe de porter un regard paysager sur l'espace à parcourir est souvent efficace en termes de repérage, puisqu'il permet de saisir une direction générale à suivre.

La description des lieux dans un roman va stimuler notre imagination et produire toutes sortes d'images fugaces qui seront tissées avec d'autres fragments d'images issus de notre mémoire, pour composer progressivement un paysage cohérent. C'est en ce sens que C. Tauveron²⁰ (1999) propose de revisiter la description de paysage dans le cadre scolaire : « *il conviendrait de leur apprendre que la description n'a pas pour fonction de "faire voir" mais de "donner à voir" au sens de permettre au lecteur de construire ses propres images mentales à partir des stimuli donnés* ».

¹⁵ Dubost F., Lizet B., (1995) : « *Pour une ethnologie du paysage, Paysages au pluriel : pour une approche ethnologique des paysages* », In : *Cahier*, n°9, pp. 223-240.

¹⁶ Loiseau J.-M., Terrasson F., Trochel Y. (1993) : « *Le paysage urbain* », Paris, éd. Sang de la Terre.

¹⁷ Richard J.-F. (1990) : « *Les activités mentales* », Paris, Edit A. Colin, coll. Psychologie.

¹⁸ Op. Cit P 15. Bonnefoy Y. (1990) : « *Existe-t-il des hauts lieux ?* ». In : *Hauts Lieux*, Crépu M. et Figuier R. (dir), Paris, Autrement, série Mutations, n° 115, pp. 14-19.

¹⁹ Berthoz A, Mazoyer B. (1998) : « *Sens du mouvement, mémoire du corps* », CNRS, Caen.

²⁰ Tauveron C. (1999) : « *Et si on allait voir du côté des écrivains ?* ». In : *Décrire dans toutes les disciplines*, Paris, *Cahiers pédagogiques*, n° 373, pp. 19-21.

Les **mythes paysagers** sont nombreux et puissants. Au niveau des éléments du paysage, certains sont présents dans pratiquement toutes les cultures : le mythe de la terre ou de la forêt vierge, de l'île déserte, du désert infranchissable, de la nature intacte, de la source enchantée, des marécages maléfiques, de la montagne domaine des dieux, du jardin d'Éden, ... Dans ce sens, Andreotti²¹ (1997) est convaincu que : « *les racines de ces mythes sont mêlées à celles des différentes religions et que de là proviennent des critères éthiques, esthétiques et mystiques qui ont influencé de manière importante non seulement la détermination de notre paysage culturel mais aussi la perception intellectuelle que nous en avons* ».

Certains mythes sont davantage liés à des **contes et légendes** et ont une portée géographique plus restreinte mais néanmoins transnationale (mythe de Robin des bois dans les régions d'Europe occidentale, mythe de la sirène dans les rivières d'Afrique subtropicale, mythe des monstres de toutes sortes un peu partout dans le monde et dans différents types d'habitat). L'analyse des oeuvres littéraires, picturales, photographiques ou cinématographiques, ou encore des représentations paysagères présentes dans les **jeux électroniques** est riche d'enseignement pour décoder les mythes véhiculés à chaque époque, dans chaque culture.

Un certain nombre de **mythes à propos de notre histoire** conditionnent également notre perception du paysage : à propos de la façon dont les hommes vivaient autrefois (mythe de l'homme des cavernes, mythe du paradis rural perdu), à propos des événements qui se sont déroulés dans telle ou telle région (mythes de la terre originelle d'un peuple, mythes liés aux grandes batailles), à propos des processus de transformation du paysage et des sociétés (mythe du grand cataclysme naturel ou social, mythe de la génération spontanée, mythe de l'évolution naturelle, mythe de l'éternel recommencement, mythe de Sisyphe,...)²².

²¹Op. Cit P 83. Andreotti G. (1997) : « *Aspects généraux du rapport entre paysage et religion* ». In : *Géographie et Cultures*, n° 23, Paris, L'Harmattan, pp. 77-88.

²² Ibidem note 29 supra.

Le système de « filtres »

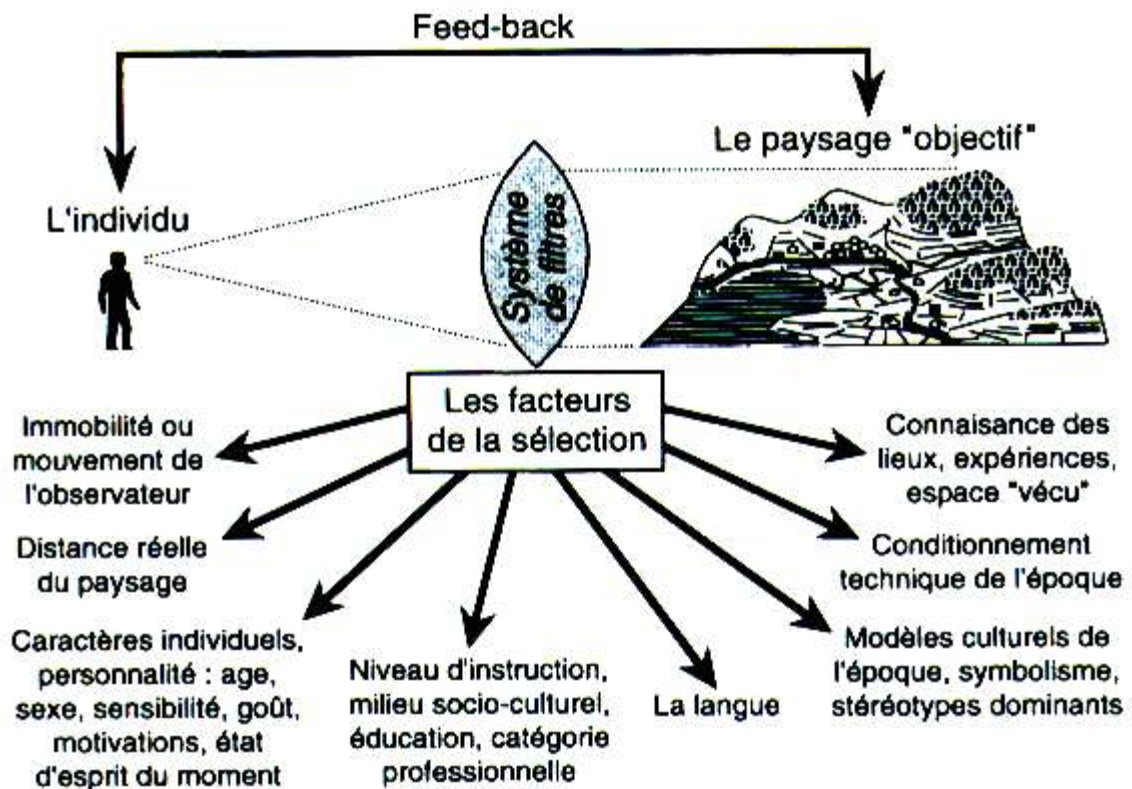
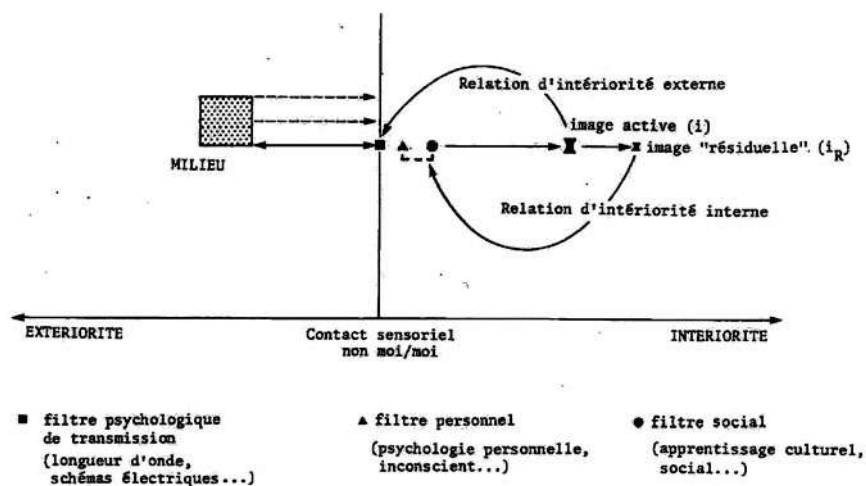
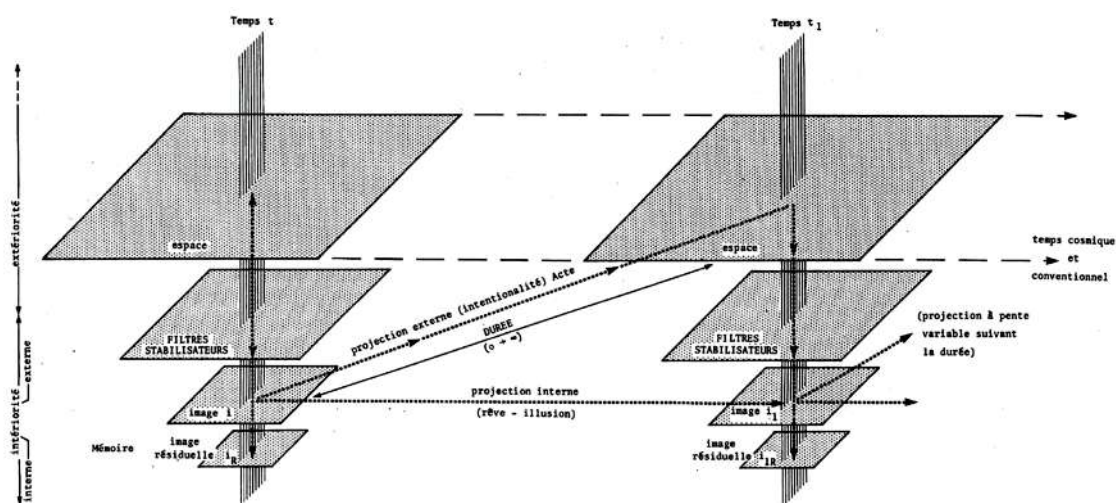


Fig. 39. Diagramme des systèmes de filtres pour la perception du paysage.

Source : Paulet. J.P (2002) : « *Les représentations mentales en géographie* », Paris, Anthropos, p. 8.



1. Analyse des relations sujet- milieu.



2. Processus cognitif dans le temps et dans l'espace.

Fig. 40. Diagrammes des systèmes de perception du paysage par les différents filtres.

Sources : Bailly. A, Raffestin. C et Reymond. H (1980) : « *Les concepts du paysage : Problématique et représentations* ». In : *L'espace géographique*, N° 04, Paris. Pp 281 et 283.

2.3. Le paysage culturel dans les études environnementales post-behaviouristes¹ : Les notions de nature de la culture et de son usage.

2.3.1. La Nature de la Culture :

Amos Rapoport soutient l'idée que la « **Culture** », n'est pas un « **Objet** », mais une idée, un concept, une construction : « *Un label pour beaucoup d'objets auxquels les gens y pensent, y croient* ». ²

Partant chercher, une origine au terme « **Culture** », Rapoport signale qu'en effet son apparition dans les dictionnaires anglais est assez récente et ne date que du début des années 1920, mais qui intégrait le langage pour désigner certains produits du terroir, certaines personnes cultivées aux goûts raffinés,...

Or, il nous livre celle de l'anthropologue E.B. Taylor (1871) qui stipule que la culture est : « *l'ensemble du complexe, incluant la connaissance, la croyance, l'art, le droit, la morale, les coutumes, aussi d'autres capacités et habitudes acquises par l'individu en tant que membre de la société* ».

Le terme demeure encombré par l'histoire polysémique des diverses définitions que le mot culture évoque dès qu'il apparaît soit dans le discours quotidien, soit dans les écrits savants.

Kroeber et Kluckhohn, dès 1952, ont dressé l'inventaire des multiples manières d'utiliser le terme « culture » depuis le XVIII^e siècle au cours duquel il a commencé à être appliqué aux sociétés humaines.

Deux types de définitions³ peuvent être retenus de leur recensement : une définition restreinte, restrictive même, qui utilise le terme de culture pour la description de l'organisation symbolique d'un groupe, de la transmission de cette organisation et de l'ensemble des valeurs étayant la représentation que le groupe se fait de lui-même, de ses rapports avec les autres groupes et de ses rapports avec l'univers naturel.

Une définition plus large, reprenant en partie celle de Taylor – mais qui n'est pas contradictoire avec la première – utilise le terme de culture aussi bien pour décrire les coutumes, les croyances, la langue, les idées, les goûts esthétiques et la connaissance technique que l'organisation de l'environnement total de l'homme, c'est-à-dire la culture matérielle, les outils, l'habitat et plus généralement tout l'ensemble technologique transmissible régulant les rapports et les comportements d'un groupe social avec l'environnement.

« *Cette constellation sinon cette saturation de sens du terme culture peut s'expliquer à partir de l'analyse de ce qu'il y a de commun dans un prélèvement sur la somme des utilisations de ce mot* »⁴.

¹ Les résultats de recherche de l'imminent Architecte- anthropologue Amos Rapoport sur l'environnement et la culture nous ont fourni une importante assise théorique et de définition de certains concepts inhérents à l'importance de la culture et ses échelles de pertinences pour une société. Rappelons que ces travaux sont devenus une discipline en soi connue sous le terme : EBS (Environmetal –Behaviour- Studies).

Nous retrouverons une excellente synthèse de ces travaux dans :

C.f. Rapoport. A (2003): « *Culture, Architecture and design* ». In: Architectonics. Mind, land and society. N° 05, Edition UPC, Barcelona.

² Op. Cit Ibid note 1 supra, P 131.

³C.F © 2003, Encyclopædia Universalis France S.A. Tous droits de propriété industrielle et intellectuelle réservés.

⁴ Ibidem note 3 supra.

De cette question : « Qu'est ce la culture ? », Rapoport. A (2003)⁵ est parti reconnaître trois types de définitions :

- **La première catégorie de définitions** : décrit la culture comme étant le mode de vie d'une société, intégrant leur idéaux, normes, règles, comportements habituels,...
- **La seconde catégorie** : la définit comme un système de conceptions des choses, transmis symboliquement à travers les différentes générations, par le biais d'une acculturation des immigrants, ou d'une socialisation des enfants. Cette transmission s'effectue à travers le langage par exemple, mais aussi à travers l'environnement bâti et ses appropriations.
- **La troisième catégorie** : définit la culture comme étant l'ensemble des significations des diverses adaptations écologiques, l'usage des ressources, c'est-à-dire l'exploitation des divers éco-systèmes pour le bien être des habitants.

Les raisons de la culture sont de fournir une ossature qui donnerait une signification aux objets –particuliers mis en relation entre eux au sein de cette ossature guide.

A cet effet, l'auteur attire l'attention sur le fait d'existence d'une multitude de définitions au terme « Culture », relevant du domaine de plusieurs disciplines. Or, les définitions données en amont ne sont guère contradictoires, mais au contraire elles demeurent complémentaires.

Rapoport. A plaide dans tout son discours sur la non-universalité de la culture. Le début du 21^e siècle s'affiche à consonance de globalisation dont son processus tend à neutraliser les effets des frontières délimitant les territoires respectifs des différents pays du monde, pour rendre possible, une plus libre et performante mobilité économique, financière et culturelle.

Les effets pervers d'un tel processus sur le développement culturel que génèrent l'accès aux technologies des communications et à la « pensée universelle », seraient l'émergence de phénomènes de contradictions socioculturelles et d'anonymat identitaire.

2.3.2. L'usage de la « Culture ».

Toute la littérature jusqu'à présent dénote de l'importance de la culture dans la vie des sociétés. Or, le paradoxe qu'on retrouve dans la réalité, est : pourquoi elle est si peu utilisée dans son développement ?

Le principal du propos de Rapoport repose sur le principe d'établir une relation entre la culture et l'environnement.

Ainsi, l'Environment –Behaviour-Studies (EBS) est considéré comme étant une étude scientifique des relations comportementales à l'environnement. Son développement fut établi sur la base d'une expansion rapide des études comportementales behavioristes de ce dernier siècle.

Le concept de « paysage culturel » reconnu dans la globalité de ses composantes environnementales, est selon cette théorie (EBS) qu'une interaction de relations entre : esprit-culture et territoire.

Cette théorie reprend la notion de filtre comme moyen de perception des paysages culturels. Or, elle considère que ces filtres ne sont que le résultat d'une acculturation établie sur une large échelle d'une région.⁶ (Voir Fig. 40).

Chaque fait géographique d'un environnement est un **système complexe** dans lequel de multiples composantes visibles et invisibles sont en interrelations et interactions permanentes. La démarche systémique de l'EBS, rappelle d'abord qu'un phénomène environnemental ne dépend jamais d'un seul facteur mais d'un complexe de facteurs, eux-mêmes interdépendants.

⁵ Ibidem note 1 supra.

⁶ C.f. Rapoport. A (2003): « Culture, Architecture and design ». In: Architectonics. Mind, land and society. N° 05, Edition UPC, Barcelona.

En effet, les éléments pris un par un, décrits minutieusement n'ont de sens, qu'en relation avec les autres. Ce qui importe dans ces analyses, c'est le **fonctionnement du système**, pas la nature des éléments. De plus, la démarche EBS montre que si l'on modifie un seul des éléments du système, on touche plus ou moins à tous les autres, même si on ne le voulait pas au départ.

Aborder des faits d'un **point de vue systémique** nous amène à étudier les conséquences multiples des actions des sociétés humaines dans leurs espaces.

La somme des attributs que confère au paysage culturel une qualité intrinsèque serait que l'illustration du lien entre une perception sélective par un « choix » d'une communauté sont mis en rapport avec les spécificités de ces environnements particuliers, selon ses différents types et échelles.

L'inventaire de tous les composants physiques socio culturels et tant d'autres, du paysage culturel sont classés puis évalués pour le compte d'une évaluation qualitative de ces environnements.

L'idée : « *d'un idéal peuple vivant dans une idéale vie dans un idéal environnement* », impose à ces études EBS la prédisposition d'une grille de critères d'évaluation pour la sélection de la meilleure alternative de projet comme étant l'ultime choix.

Les différents acteurs : agriculteurs, propriétaires, promoteurs immobiliers, entreprises industrielles ou commerciales, services publics, responsables politiques, touristes, habitants, promeneurs,..., enseignants : sont tous acteurs du paysages, mais avec des degrés d'impact, d'implication et de responsabilité divers, avec chacun ses stratégies.

Le terme "acteurs" fait référence ici à l'approche systémique, où il désigne les acteurs sociaux (individus, groupes d'individu, institutions, entreprises) qui interviennent ou sont concernés d'une manière ou d'une autre dans le système considéré, en l'occurrence le paysage, avec chacun leurs besoins (de sécurité, d'identité, d'appartenance, de réalisation, ...), leurs projets et leurs systèmes culturels de référence pour les voir, les évaluer, les produire, les aménager, les gérer...

P. Claval (1995)⁷ préconise en tant que telle la porte d'entrée des acteurs comme un des axes de lecture culturelle du paysage : la lecture de l'enchevêtrement des regards, des revendications et des droits qui font du paysage une **construction sociale**.

« *Conflits, rapports de force, préférences, projets des "princes" ou projets anonymes, idéologies sous-jacentes : l'axe des acteurs est éminemment politique* ». Si nous sommes des acteurs auteurs-usagers du paysage, nous sommes également des acteurs constituants du paysage, puisque nous en faisons partie, et des acteurs transformés par le paysage, qui nous constitue à son tour. En tant qu'enseignant, animateur ou guide touristique, nous sommes aussi des acteurs-médiateurs du paysage.

M. Kessler (1999)⁸ caractérise la diversité des approches subjectives du paysage en classant les acteurs en cinq types de personnalités ou d'attitudes : l'explorateur, l'aventurier, le touriste, le spectateur et le voyageur-promeneur.

Le voyageur s'intéresse au lieu et est changé par son expérience ; il est le seul pouvant accéder à une approche "authentique", c'est-à-dire "une attitude dans laquelle contemplation signifie sagesse et perception, relation intime avec la physique du pays".

L'explorateur parcourt le paysage pour le découvrir, mais sans le contempler; à la recherche d'informations scientifiques, il n'est pas changé par son voyage.

L'aventurier est celui qui agit dans le paysage, qui l'exploite à l'échelle locale; habitant le

⁷ Claval P. (1995) : « *L'analyse des paysages, Géographie et Cultures* », Spécial Paysages, L'Harmattan, Paris, vol. 13, pp. 55-75.

⁸ Kessler M. (1999) : « *Le paysage et son ombre* » Edit PUF, coll. Perspectives critiques, 88 p.

pays, sa perspective est prioritairement pratique et non esthétique. Le conquérant (politique ou militaire) est un aventurier qui administre les choses à grande échelle.

Le spectateur de photographies ou de peintures est, quant à lui, dans une relation purement esthétique.

Enfin, **le touriste** est présenté comme une sorte de barbare acculturé, qui jouit de la consommation frénétique d'images sans contempler, sans découvrir, et ne capte que fugitivement un paysage. Ceci dit, d'après l'EBS, les différents critères doivent nous mener aux divers résultats d'interconnexions entre les besoins et aspiration de la population avec les nécessités d'infrastructures ; en vue d'une meilleure stratégie de production de l'environnement. L'expression "**évaluation du paysage**" peut avoir un double sens dans les études EBS. "**Evaluer**" un paysage culturel est une reformulation de l'expression "**expliquer**" un paysage.

La préférence pour le terme "évaluer" marque la reconnaissance du caractère éminemment subjectif de ce travail. Parmi les aspects positifs de l'approche EBS appliquée aux paysages, fut celui de lui reconnaître d'emblée une assise culturelle, situer le propos sur un plateau d'échange de vues plutôt que d'insinuer qu'il existe une vérité dans la façon de présenter les choses. "**Le paysage culturel, c'est un texte qu'il s'agit de rendre lisible**". Mais il faut expliciter le point de vue adopté, les grilles d'évaluation utilisées, les présupposés philosophiques à la base de l'analyse. C'est, au fait, reconnaître les inéluctables erreurs intellectuelles liées à toute connaissance, en dépit des outils de contrôles rationnels que s'est fixés cette approche. (Voir Fig. 41).

2.3.3. L'approche de l'Environnement –Behaviour-Studies (EBS).

Dans les centres de découverte de l'environnement, l'expression "interprétation" (du paysage, notamment) est devenue courante. L'interprétation est prise ici au sens linguistique du terme : c'est **traduire le monde dans la langue des visiteurs**. Venue des USA, cette méthode repose sur le constat que la simple fourniture d'information ne garantit pas que le message soit capté. Il convient de provoquer le public, d'en appeler à un trait de sa personnalité ou à son expérience, de tenir compte de ses représentations mentales et de son style d'apprentissage.

La méthode prônée repose parfois sur une croyance un peu simpliste : l'accès à la compréhension de l'évolution du paysage et de sa genèse, via un travail d'interprétation, conduira nécessairement à apprécier les changements du paysage dans le passé et potentiellement dans le futur, et donc à des comportements de protection.

On le sait aujourd'hui, cette porte d'entrée intellectuelle ne convient pas à tout le monde. Un élément clé à toujours garder à l'esprit : le paysage est le domaine privilégié de la communication émotionnelle.

Cette notion de partage renvoie à un constat important des travaux de recherche sur les méthodes interprétatives : les résultats d'un travail d'interprétation sont bien plus efficaces dans un contexte de sensibilisation ou d'apprentissage collectif, en l'occurrence l'approche EBS. En effet, c'est rejoindre l'individu dans son fonctionnement quotidien, où les interactions sont constantes entre lui et les autres, pour se forger une opinion ou pour adopter un comportement. « *Remplacer l'interprétation dans son contexte culturel serait davantage susceptible d'avoir un effet en termes de compréhension, d'appréciation profonde, de stimulation du fait de se sentir concerné, et de renforcement d'une décision politique d'agir collectivement pour gérer ce dont il est question* »⁹.

⁹ C.f O'Riordan T., Wood C., Shadrake A. (1993): "Landscapes for Tomorrow", In: *Journal of Environmental Planning and Management*, vol. 36, n° 2.

Conclusion partielle des chapitres 1 et 2.

Nous avons vu que l'appréciation d'un paysage relevait au départ de considérations subjectives, d'esthétiques en particulier, que certaines méthodes d'approches à caractère environnemental avaient pu décomposer en critères objectifs. Par là même, l'évaluation du paysage comporte de multiples dimensions qui relèvent de plusieurs disciplines. Ainsi, Le complexe auquel, ils correspondent a été appréhendé certes à travers un examen scientifique et critique, mais en dissociant le plus souvent les dynamiques de ses deux composantes : une première minérale patrimonial et une seconde végétale écologique.

Cependant, lors de cette dernière décade, nous avons assisté à l'émergence de l'intérêt économique vers les paysages, en oeuvrant vers le processus de leur patrimonialisation. Ceci a été codifié dans plusieurs pays européens (C.f Loi sur le paysage en Italie, en France, ...). Le paysage culturel s'inscrit alors comme un moteur de développement économique. C'est dans cette perspective que le paysage fut reconnu comme un objet de gestion, et à ce titre plusieurs méthodes d'approches furent diligentées afin de l'évaluer selon des critères scientifiques.

Cette analyse des différents modèles de méthodes d'évaluation du paysage, nous a permis d'engager une réflexion critique sur ces dernières, en faisant le point sur leurs outils et leurs prétentions principales. Ainsi, d'une manière globale pour des raisons méthodologiques, l'évaluation du paysage, en dehors de la quantification des contenus des ambiances paysagères tendait surtout à dresser un rapport environnemental complet de la situation existante pour des fins d'aménagement ou de cognition théoriques pour ce qui relève des approches psychosensorielles. Nous soutenons que l'évaluation d'un paysage culturel devrait surtout rétablir les rapports de significations entre les lieux et leurs histoires, au-delà des pratiques courantes qui traitent séparément le patrimoine historique bâti du paysage naturel ; afin d'outrepasser une concession sectorielle du paysage culturel.

Notre ambition est de rendre comptable ces valeurs « extensives » liées, et au cadre du milieu naturel et au cadre du milieu historico-culturelle pour un investissement global de ces deux ressources.

Toute la littérature technique reconnaît aujourd'hui, que parmi les problèmes fondamentaux inhérents au domaine de l'esthétique des paysages sont ceux du manque de théories appliquées de perception de paysage.

Les théories perceptuels, développées lors de ces trois dernières décades, furent toutes fondées sur une structure cognitive, fournissant une série de concepts théoriques afin d'améliorer l'évaluation scénique des paysages. C'est une structure qui décrit des processus cognitifs fondamentaux influençant le degré de préférence et de perception humaine du paysage.

Un tel modèle avait suscité un intérêt positif surtout sur ces affaires de traitement de l'information, proposé par Kaplan¹⁰ en 1982.

Une graduation multidimensionnelle (MDS) a été employée pour confirmer le degré de mystère en photographies et de dimensions affectives, affectant la perception du paysage.

Les résultats pratiques de ces recherches soutiennent fortement que le traitement de l'information de « Kaplan's Model » peut effectivement être considéré comme base

¹⁰ Kaplan, S. and Kaplan, R.(1982):" *Cognition and Environment: Functioning in an Uncertain World*". Prager Publishers. New York.

théorique fiable et complète pour améliorer des procédures d'évaluation de paysage. En outre, ces recherches démontrent, comment le mystère peut être validé en utilisant l'entrée publique, en employant plus tard cette donnée pour développer les mesures d'identification et de description des variables physiques de paysage pour tracer des valeurs perceptuelles de mystère dans le paysage culturel ou rural.

Les paysages culturels représentent le continuum historique des modes d'utilisation du territoire, apports et produits de plusieurs générations. Les paysages culturels demeurent des expressions de l'évolution des valeurs culturelles humaines, des normes codifiées par les communautés et des attitudes qui y découlent.

La manifestation du paysage culturel, indiquées par le visuel, ne sont pas seulement engendrés par les vestige historiques, mais aussi par les modes d'usage du sol qui représentent des images communes d'utilisation du paysage. Les arrangements des parcelles agricoles constituent aussi des indicateurs de la façon dont l'homme a évolué dans son environnement.

Devant la nécessité d'une bonne préservation et gestion du paysage culturel, il est important de partir comprendre la signification socioculturelle de ces derniers.

Les techniques de gestion visuelles fournissent un modèle utile pour traiter des valeurs culturelles intangibles en identifiant et en évaluant ces attributs d'héritage culturel.

Plusieurs tentatives dans ce domaine furent élaborées durant les deux dernières décades Afin de développer un langage commun en ce qui concerne les procédures terminologiques d'abord, puis théoriques et appliquées pour l'évaluation du paysage.

Zube et Taylor¹¹ (1982) concluent fortement que des théories perceptuels développés dans le cadre du paradigme cognitif, constitue une « recherche de la signification individuelle, voire sociale d'une communauté liée aux paysages et à leurs spécificités ». L'information est reçue par l'observateur humain, en temps réel ou selon son expérience passée, peut déboucher sur une future prospection d'espérance.

Les modèles cognitifs d'évaluation sont extrêmement importants en améliorant des procédures scéniques d'évaluation parce qu'ils évaluent la qualité de paysage en utilisant une structure théorique explicite décrivant des processus cognitifs fondamentaux influençant le degré de préférence de perception humaine envers un paysage.

Un tel modèle dans le paradigme cognitif de traitement de l'informationnel de Kaplan, Stephen et Rachel Kaplan¹² (1982 et 1989), reste basé sur la perception visuelle, mais qui avait inclus les capacités mentales et éducationnelles de l'individu, pour élargir le faisceau de signification culturelles inhérents à ces paysages.

Après, la recherche sur l'évaluation visuelle s'est concentrée sur le processus de base de compréhension de la perception humaine du paysage. Il y a eu peu de travail entrepris pour s'appliquer sur cette compréhension théorique des attitudes des individus, voire des profanes envers les paysages culturelles plus précisément.

Tout récemment, avec les progrès technologiques dans les systèmes d'information géographique (SIG), de nouvelles opportunités pratiques furent saisies afin d'évaluer la perception humaine et les appliquer pour des fins de procédures d'évaluation, élaborées pour le compte de programmes sectoriaux de protection et de gestion des ressources scéniques et culturelles des paysages.

¹¹C.f Zube, E.H., Sell, J.L. & Taylor, J.G.(1982):"Landscape Perception: Research Application and Theory". In: Landscape Planning, Vol. 9:1.

¹²C.f. Kaplan, S. and Kaplan, R. (1982):" Cognition and Environment: Functioning in an Uncertain World". Prager Publishers. New York.

Un système graphique spatial fournissant aux gestionnaires et chercheurs spécialistes un outil qui peut être utilisé pour traduire des projections publiques et/ou culturelles en modèles réels qui ira mieux argumenter des approches de programmation de la planification territoriale, à la gestion des paysages culturels.

Ceci peut être accompli en employant des SIG pour lier les modèles comportementaux de la perception visuelle humaine avec les modèles biophysiques (sylviculture) pour la gestion du paysage. . Certes, les SIG fournissent des possibilités spatiales sophistiquées d'analyse, or le vrai défi est celui de saisir d'abord la perception des individus et leurs expériences à leur environnement.

Les travaux entrepris par Brown et Itami¹³ (1982) en Australie , avait incorporé à la méthodologie développée par Itami en 1979, des procédures pour l' évaluation de la qualité scénique déjà développés dans le modèle de Kaplan décrit ci-dessus. Le point de départ se base sur le degré de préférence du public au paysage comme base théorique.

Dans ce cas d'étude pilote, les chercheurs ont identifié un certain nombre de variables de paysage qui furent reliées aux composants physiques paysagers, selon des procédures quantitatifs prédéfinis, pour mesurer et tracer la qualité scénique du paysage.

Le travail de Brown/Itami demeure fort significatif car, il constitue pour la première fois, une tentative de combinaison des paramètres de la psychologie environnementale à ceux architecturaux, écologiques, ..., dans un cadre cohésif.

Après cela, plusieurs recherches furent conduites par Herbert¹⁴ (1981) qui est parti examiner la validité de l'étude de Brown/Itami en Australie, sur un paysage semblable au Michigan par la perception publique. Cette étude a fourni l'appui fort pour le modèle « de traitement » informationnel de Kaplan comme cadre pour les modèles scéniques de qualité.

L'étude d'Herbert a illustré qu'il y avait une corrélation forte entre des variables du paysage de son cas d'étude et celui australien. Son étude a cependant conclu que la compréhension du composant de mystère pourrait fournir une contribution importante à l'application du modèle proposée par Brown/Itami en Australie pour l'évaluation scénique.

Comme celles de l'étude d'Herbert, d'autres études préliminaires ont été entreprises sur le composant de mystère pour comprendre plus loin des variables physiques du paysage, affectant la perception de l'individu. La recherche conduite en 1985 sur les composants d'investigation de mystère par Gimblett¹⁵, pour la définition d'un modèle d'aménagement rural dans l'Ontario au Canada. Le mystère s'est avéré être ici un attribut uniformément perçu par les individus. En outre, ces chercheurs ont identifié des variables mesurables de paysage qui contribuent à la perception du mystère.

Basé sur l'analyse des photographies et du Modèle employé par Gimblett (1985), une étude fut entamée par Wright et Fitzgibbon¹⁶ (1984)-qui ont trouvé , après des rapports structuraux parmi les variables physiques du paysage- que le degré de perception du mystère :

1) Diminue avec la distance perçue.

2) La perception du mystère reste tributaire du degré d'appréciation physique du paysage.

¹³ Brown, T.J. and Itami,R.M.,(1982): "*Landscape Principles Study: Procédure for Assessment and Management- Austrailia*". In: *Landscape Journal*. :Fallpp. 113-121.

¹⁴ Herbert, Joseph E. (1981).:"*Visual Resource Analvsis: Préférence and Prédiction in Oakland Countv. Michigan*". Unpublished MLA. Thesis. University of Michigan. Ann Arbor, Michigan.

¹⁵ Gimblett, H.R.Jtami, R.M. and Fitzgibbon, J.E. (1985):"Mystery in an Information Processing Model of Landscape Préférence". In: *Landscape Journal*. Volume 5, Number 2, Fall 1985.

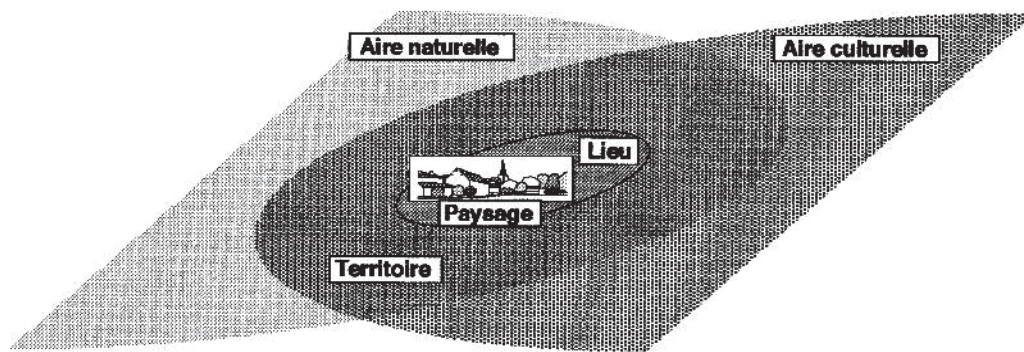
¹⁶ Wright, J.D., Itami, R.M. and Fitzgibbon, J.E.(1984).:"An Investigation of the Variables Effecting the Perception of Mvsterv in Rural Landscape Scenery". Unpublished Research Report. University of Guelph, Guelph, Ontario.

3) La perception du mystère reste tributaire du degré d'approche au paysage par son accessibilité, sa compréhension, ...

In fine, notre analyse des diverses approches paysagères, dénote de la viabilité pratique d'inclusion des dimensions des caractères émotionnels de l'individu dans les procédures d'évaluation paysagère.

Cependant, la question se pose toujours quant à la façon dont la perception du paysage culturel peut changer dans différentes compositions du paysage. Cette compréhension est cruciale si un modèle d'évaluation doit être construit aujourd'hui, pour les applications de la planification territoriales ou de la gestion et préservation du paysage culturel.

Toutes les recherches passées sur la qualité perceptuelle ou scénique des paysages furent concentrées principalement sur l'analyse du paysage selon ses points de vue, de spécifier ses aperçus « viewsheds », basées essentiellement selon la mécanique de la vision ou du degré de préférence des individus.



Situation du paysage à l'intersection des domaines naturel et culturel comme étant le résultat de la perception du lieu.

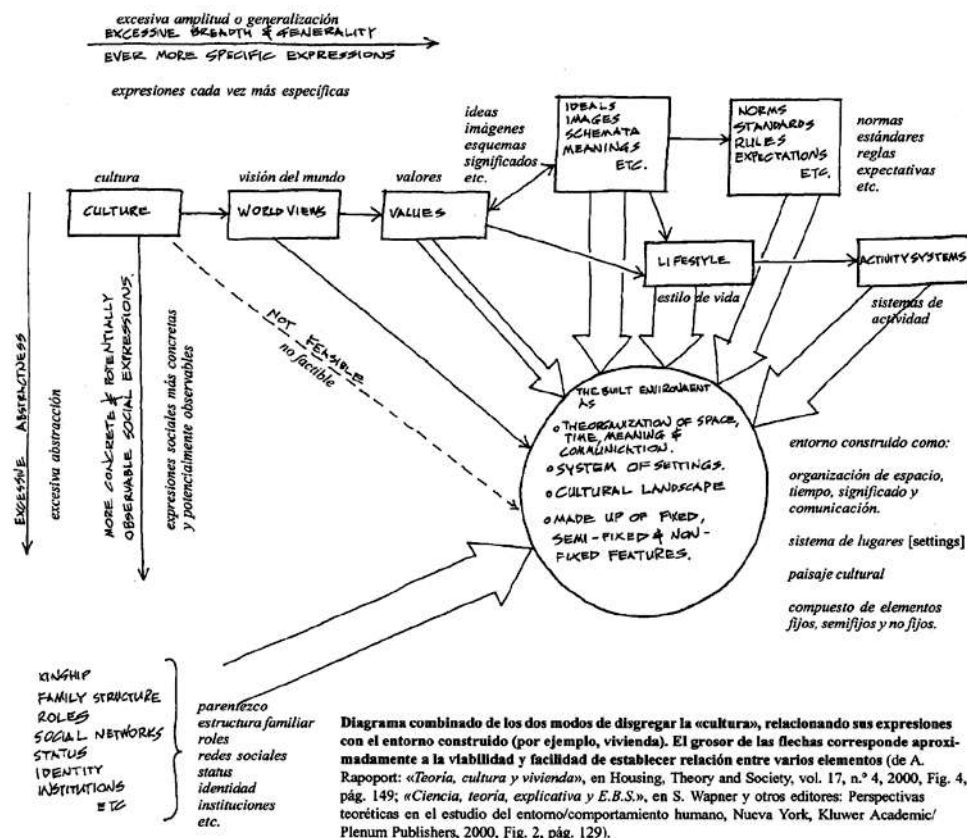
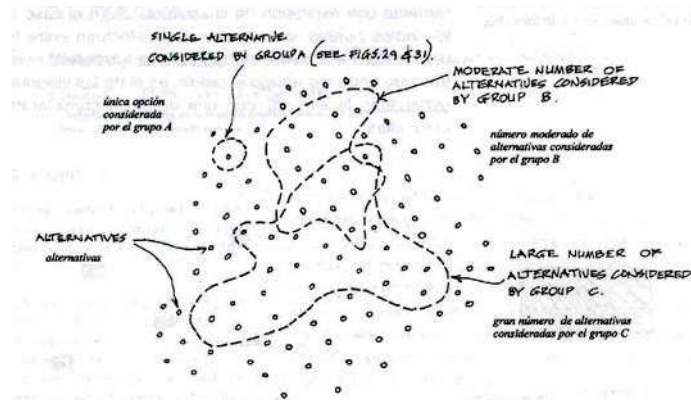


Fig. 41. Diagramme combiné de deux « cultures démantelées », mis en relation à l'environnement bâti.

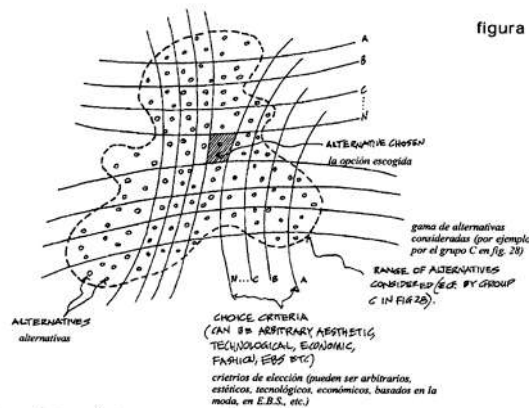
La largeur des flèches correspond approximativement à leurs degrés de faisabilité.

Sources: 1. Belayew (2002). 2. Rapports. Amos (2003): « Culture, Architecture and design ». In: Architectonics. Mind, land and society. N° 05, Edition UPC, Barcelona. P 166.



Limitaciones culturales de las alternativas de elección (ver fig. 32 y 33).

CULTURAL CONSTRAINTS ON ALTERNATIVES AMONG WHICH CHOICES ARE MADE (SEE FIGS. 32 & 33)



CHOICE CRITERIA (A, B, C...N) USED TO ELIMINATE ALTERNATIVES REMAINING IN ONE (THE CHOICE MODEL OF DESIGN) (BASED IN PART ON A. RAPOPORT, HUMAN ASPECTS OF URBAN FORM, OXFORD, PERSGAMON, FIG. 1.7, p.17).

Críterios de elección (A, B, C...N) utilizados para eliminar alternativas hasta reducirlos a uno (el «modelo electivo de diseño»), basado en parte en: A. Rapoport: Aspectos humanos de la forma urbana, Oxford, Pergamon, Fig. 1.7, pág. 17).

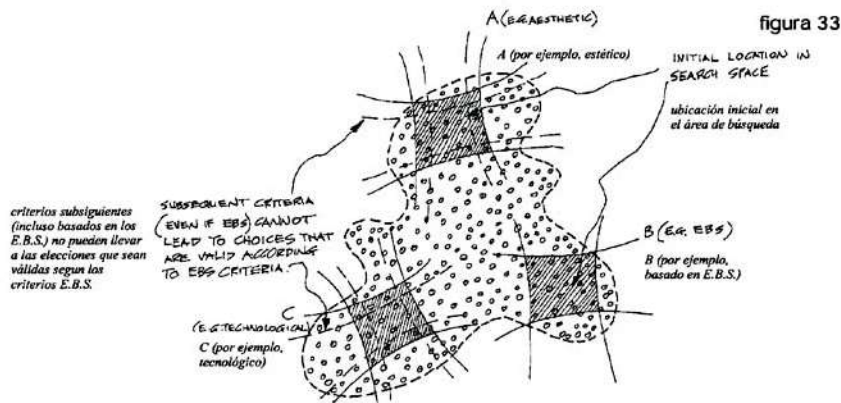


Fig. 42. Diagrammes d'évaluation selon les critères de choix dans l'EBS

1. Délimitations culturelles des alternatives de choix.
2. Les critères de choix utilisés pour l'élimination des alternatives pour celle optimale.
3. Importance de l'ordre d'application des différents critères de choix.

Sources: Rapoport. Amos (2003): « Culture, Architecture and design ». In: Architectonics. Mind, land and society. N° 05, Edition UPC, Barcelona. Pp 109, 113 et 117.

DEUXIEME PARTIE :

Application au cas d'étude : *Le Mausolée royal de Tipasa- Algérie.*

A. Elaboration d'un corpus de critères d'évaluation.

CHAPITRE 1.

1. LE CADRE UNIVERSEL : *Confrontation de méthodes d'approches d'évaluation.* *Analogies et différences.*

Les études de cas que nous avons consultées ont été pour nous l'occasion d'évaluer les espoirs qui pouvaient être placés dans des méthodes ou des outils particuliers pour obtenir des informations sur les valeurs que les individus ou des populations concernés attachent aux caractéristiques de leur environnement.

Nous avons remarqué par la même que la signification politique aussi bien que scientifique des choix méthodologiques avaient fait l'objet d'une mise au point, montrant comment le choix de la méthode, la réalisation de l'étude et la diffusion des résultats peuvent - et devraient - constituer autant d'éléments de délibération à l'intérieur d'un processus social élargi.

Ce sont le plus souvent des études qui ont pour vocation de mettre en évidence les processus sociaux et les méthodes analytiques permettant l'évaluation des aménités environnementales et des capitaux naturels et culturels patrimoniaux dans le cadre des politiques de conservation et de durabilité de l'environnement.

Toutes les évaluations comme autant les choix à opérer ont été abordés "du point de vue de la complexité" ; c'est à dire dans une perspective multidimensionnelle reflétant la variété des approches à travers lesquelles un problème peut être considéré et le spectre des intérêts individuels et collectifs qui peuvent être impliqués.

Le recours à chaque fois au sondage d'opinions où les personnes peuvent exprimer des opinions - à la fois en tant qu'individus ou en tant que membres d'une communauté - sur les dimensions de la valeur rattachées à l'identité collective, était nécessaire.

Les énonciations de la valeur en matière d'environnement émergent de processus socio politiques, souvent à l'occasion de controverses et de conflits. Tous les choix et toutes les décisions - individuels et collectifs - peuvent être considérés comme des énonciations implicites et explicites de la valeur. Il ne s'agit pas d'une simple agrégation des préférences ; ce sont plutôt des tensions, des négociations et des compromis.

Différents processus sociaux d'évaluation environnementale tendront à mettre en avant différentes réponses en termes d'évaluation. Les pratiques d'évaluation ont de plus grandes chances d'être socialement légitimes et politiquement utiles quand elles sont réalisées en ayant conscience des dimensions sociales et institutionnelles de la formation de la valeur.

C'est dans ce contexte qu'une évaluation paysagère de l'arc jurassien en France en tant qu'entité géographique, reconnu comme une unité assez homogène, avec cependant des nuances aussi bien au niveau de son étendue que de sa composition interne, fut entreprise afin de faire ressortir les spécificités régionales et l'identification de ces caractères.

L'objectif de cette étude était de fixer un cadre de référence pour l'évaluation du paysage et d'identifier un catalogue de préférences paysagères sur la base de regroupements sociaux. Le concept 'paysage' ne s'est pas avéré être un mot-valise autant qu'on pouvait s'y attendre. Il

exprime le rapport qualitatif des sociétés à leurs territoires (Veuve, 1998)¹ et son appréciation réside dans la complémentarité des approches basées sur la forme et le contenu. Elle repose sur la construction de représentations, issues d'expériences concrètes de l'espace auxquelles sont associées différentes significations, à la fois personnelles et culturelles. Notons ici que, contre toute attente, aucun des interlocuteurs sondés n'avait confondu biodiversité et paysage, comme c'est souvent le cas. C'est précisément dans la démarche de légitimation du paysage que les critères écologiques et environnementaux s'inscrivent, dans la mesure où ils ne sont pas explicitement des éléments visibles du paysage (Neuray, 1982)², mais qu'ils requièrent des connaissances spécifiques demandant un effort de conceptualisation important.

Cette étude avait fait ressortir l'importance de l'interface sensorielle comme porte d'entrée privilégiée pour caractériser le paysage. De même, la reconnaissance de frontières est un phénomène crucial dans la délimitation des paysages. Pour abstraite qu'elle puisse être sur le terrain de ce cas d'étude, cette notion révèle toute l'importance du contexte culturel dans le processus de représentation et d'identification. Des nuances dans la politique territoriale peuvent amener des différences visibles dans la configuration du paysage, comme celles mises en évidence par Miéville-Ott (2000)³ entre les exploitations agricoles suisses et françaises dans le Jura. Ainsi, l'ancrage régional, voire local, constitue un cadre d'expérience privilégié, dans lequel l'observateur peut se raccrocher à des éléments spatiaux de reconnaissance pour construire son interprétation. (Voir fig. 43).

*« Les enquêtés s'attachent à décrire le paysage qui les entoure, c'est-à-dire à la fois leur 'zone d'influence' et leur cadre de vie. A cet échelon-là, les idées s'affirment et le discours devient plus engagé. Dès lors, il existe plusieurs niveaux de représentation du paysage qui s'emboîtent ; à chacun d'entre eux correspond un cadre politique, économique et social particulier qui oriente le jugement ».*⁴

Le paysage apparaît comme la conjonction d'une trame territoriale globale et d'éléments caractéristiques de détail, à laquelle l'observateur associe ses différentes interprétations. L'adaptation des pratiques territoriales au milieu, et parfois l'affranchissement de certaines contraintes, révèle ainsi les traces d'une utilisation passée de l'espace en même temps que l'existence d'enjeux politiques et économiques actuels. Bien que la dynamique paysagère soit difficile à mesurer par les acteurs, du fait de la lenteur des processus d'évolution de la forêt et du milieu rural d'une manière générale, mais aussi des effets indirects de certains facteurs sur le paysage, les gestionnaires sont assez conscients des changements en cours.

L'appartenance culturelle de l'individu à un groupe social détermine une deuxième dimension de l'appréciation paysagère. Les préférences sont conditionnées par des logiques d'acteurs, sensibles à des préoccupations particulières dont les effets se traduisent dans le paysage. Les acteurs s'organisent autour des rapports de propriété envers le territoire, définis par l'usage qu'ils en font et l'utilité qu'ils y trouvent. Le paysage est perçu à travers des codes culturels forts qui fonctionnent comme des critères de reconnaissance identitaire. L'identification, réelle ou symbolique, avec des éléments signifiants du paysage agit comme une condition indispensable à la valorisation de celui-ci.

¹ C.f Veuve. L., (1998) : « *La gestion du paysage* ». Lausanne, Rapport établi dans le cadre du plan directeur cantonal vaudois, 15 p.

² C.f Neuray G. (1982) : « *Des paysages: Pour qui ? Pourquoi ? Comment ?* ». Gembloux, Les Presses Agronomiques du Gembloux.

³ C. f Miéville-Ott V (2000) : « *Les éleveurs du Jura face à l'écologisation de leur métier* ». In : *Le Courrier de l'environnement de l'INRA*, n°40, 10 p.

⁴ Op. Cit. Chételat. J et Ley. E (2002) : « *Intégration des représentations sociales dans la gestion du paysage jurassien* ». In : *cybergeog*, N° 228, Novembre 2002.

La diversité des représentations sociales qui en découlent témoigne de la multiplicité des approches paysagères. Bien que parfois contradictoires, elles ont toutes leur valeur et leur légitimité propres, qu'il faut intégrer dans les processus de gestion. L'opposition entre les aspects économiques d'exploitation du territoire et ceux, non monétaires, du paysage, apparaît au cœur du problème.

Par ailleurs, Il s'est avéré d'après leur enquête que la rationalité fonctionnelle apparaît chez les acteurs comme une logique privilégiée de production du paysage, au regard des considérations culturelles et environnementales. En effet, la première catégorie de gens voit la viabilité des pratiques agricoles et forestières comme une condition indispensable au maintien des paysages sylvo-pastoraux, par les mesures d'entretien qu'elles apportent. Ces dernières sont donc considérées comme le corollaire d'une activité de production de biens et non pas comme une fin en soi. Cependant, l'évolution actuelle des pratiques rurales, qui pose la gestion du paysage comme une prestation de service rétribuée en tant que telle, amène une rupture avec les traditions et est comprise comme une trahison ou une négation des efforts des anciens pour rendre la terre productive.

Les représentations sociales du paysage de ce groupe d'acteurs sont par conséquent intimement liées à leur identité professionnelle, menacée de disparaître ou d'être radicalement changée. Pour le second groupe, moins résistant au changement, le paysage est le fait d'activités territoriales adaptées au contexte d'aujourd'hui. La recherche de la rentabilité ne peut se limiter aux pratiques traditionnelles mais doit passer par une plus grande multifonctionnalité dans l'utilisation des ressources. L'attribution d'une place plus grande aux activités d'accueil, d'animation et de promotion touristique contribue à valoriser le paysage de manière plus diversifiée.

Malgré l'accent mis par les acteurs sur les aspects de rationalité et de fonctionnalité, le paysage n'est plus considéré aujourd'hui comme la simple résultante d'activités économiques sur le territoire, mais bien comme l'un des objectifs de développement durable. Ainsi, l'analyse des représentations paysagères des gestionnaires du territoire et leur conceptualisation sous la forme de modèles s'avèrent très utiles pour mieux comprendre l'articulation des différents éléments et enjeux présents dans le paysage. Cette approche constitue dès lors une ouverture intéressante pour mieux intégrer les préférences, aux côtés de composantes plus objectives, dans les processus d'évaluation du paysage, à la base de toute intervention spatiale. La dimension largement qualitative des représentations paysagères ainsi que leur pluralité rendent cependant cette tâche difficile.

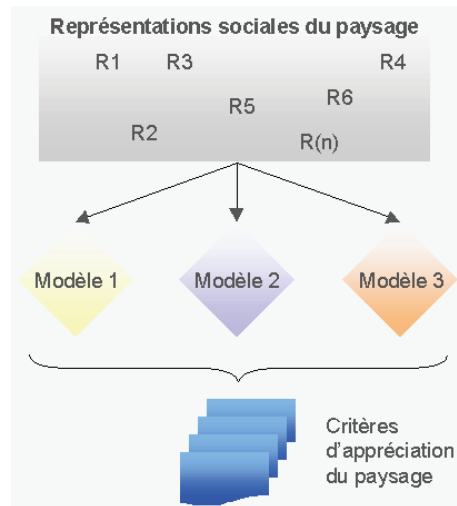
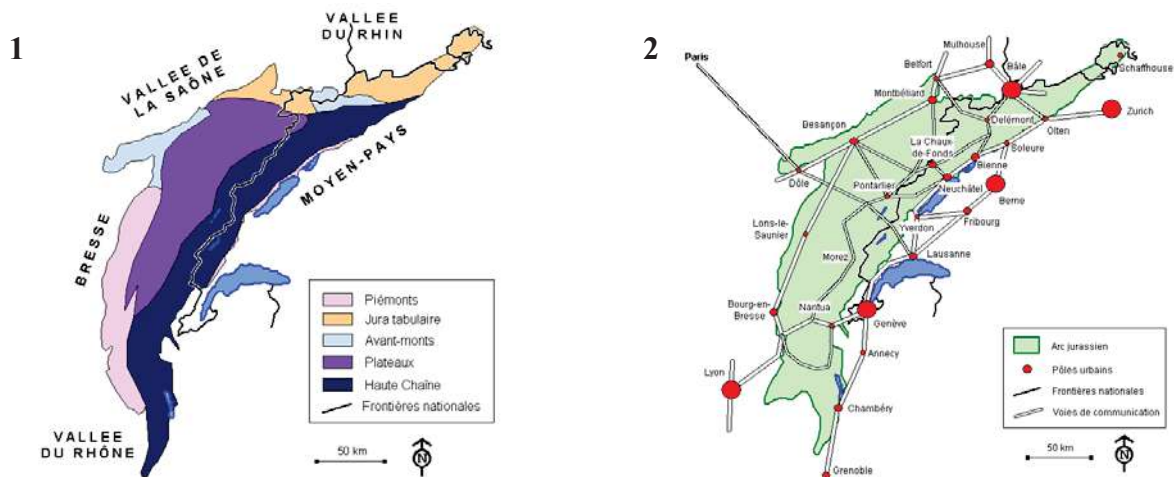


Fig. 43. Schéma simplifié d'évaluation du paysage: les différentes représentations sociales des acteurs ont été regroupées en modèles explicatifs synthétiques, sur la base desquels des critères d'appréciation du paysage peuvent être déterminés.



1. **Représentation schématique des grandes unités de l'arc jurassien (simplifié de Blant, 2001).**
2. **Réseau routier et pôles urbains de l'arc jurassien (adapté de Fallet & Schuler, 1996).**

Sources : Chételat. J et Ley. E (2002) : « *Intégration des représentations sociales dans la gestion du paysage jurassien* ». In : cybergeog, N° 228, Novembre 2002.

Un second exemple que nous avons consulté fut celui d'un cas des états du Commonwealth. Ici, l'environnement fut rapporté dans un système de soutien à : « *une stratégie nationale pour un développement écologiquement soutenable* ».

Il est à noter que l'Australie a honoré ses engagements environnementaux internationaux, par l'installation d'une commission devant élaborer un rapport sur *les indicateurs environnementaux du patrimoine naturel et culturel* (Pearson et autres 1998)¹. Le rapport reconnaît la corrélation entre l'héritage naturel et celui culturel, en établissant encore six éléments d'héritage à évaluer. Il s'agit des :

- Aires ayant valeur de patrimoine naturel.
- Etablissements indigènes qui nous informent sur l'évolution des pratiques ethnosociologiques et historiques des aborigènes.
- Etablissements indigènes importants pour les cultures vivantes.
- Langues indigènes.
- Endroits historiques d'héritage.
- Patrimoine matériel indigène.

A cet effet, Pearson (1998) précise qu'il y a deux distinctions à établir, celles relatives aux valeurs culturelles et à celles environnementales. Il s'agit de l'état de l'environnement naturel physique d'importance culturelle, et de celui dont le caractère relève de son importance culturelle liée à un établissement ou un usage de l'environnement.

Le développement des indicateurs culturels pour les tropiques humides avait cherché à capturer tous aspects aux valeurs culturelles.

Ainsi, on avait produit un cadre des critères de niveau (sous-nationaux) régionaux et des indicateurs de gestion de forêt soutenable en Australie (Commonwealth de l'Australie 1998)². Un des sept critères fut celui de : "l'entretien et perfectionnement des avantages socio-économiques multiples à long terme pour satisfaire les besoins des sociétés", qui inclut plusieurs autres critères secondaires d'importance particulière pour les valeurs culturelles indigènes. Ces derniers incluent :

- Les valeurs culturelles, les besoins sociaux et de chant religieux ;
- Les besoins d'emploi et de communauté ;
- La participation indigène à la gestion.

L'application de ces critères et indicateurs comme mécanisme pour l'identification des droits et des intérêts du peuple autochtone dans la forêt australienne a été discutée plus d'avantage par Peeler (1998)³.

¹ Pearson, M., D. Johnston, J. Lennon, I. McBryde, D. Marshall, D. Nash and B. Wellington (1998): "Environmental Indicators for National State of the Environment Reporting: natural and cultural heritage", Environment Australia, Canberra.

² C.f. Review Steering Committee (1998): "Which Way Our Cultural Survival – The Review of Aboriginal Involvement in the Management of the Wet Tropics World Heritage Area", Wet Tropical management Authority, Cairns.

Smyth, D.M. (2000): "Monitoring Culture: towards the development of cultural indicators for the Wet Tropics World Heritage Area". Discussion Paper, Rainforest Cooperative Research Centre, James Cook University, Cairns.

Wet Tropics Management Authority (2000): "State of The Wet Tropics Reporting", WTMA, Cairns.

³ Peeler, L. (1998) : "Criteria and Indicators for Ecologically Sustainable Forest Management – An Aboriginal Australia Perspective". In *Proceedings of International Conference on Indicators for Sustainable Forest Management*, International Union of Forestry Research Organisations, in collaboration with CIFOR and FAO, published by Natural Resources and Environment, Melbourne

Le tableau ci-dessous nous récapitule les catégories et les éléments culturels prioritaire, avec les indicateurs potentiels et les méthodes suggérées pour rassembler l'information appropriée.

Valeur Culturelle	Indicateur
<u>A : Droits au pays</u> A1 : Propriété du sol. A2 : Accès, chasse, pêche, et campings. A3 : Appartenance, identité et liberté individuelles.	A1.1 Secteur de terre Indigène possédée comme pourcentage de terre traditionnelle d'un groupe particulier ; A1.2 Identification du terrain. Taux de rendement. A2.1 L'endroit : les voies d'accès public à identifier. A2.2 Le nombre de voies d'accès et des pistes qui ont été ouvertes ou fermés pendant un an. A2.3 Le nombre d'autorisations et des accords permettant l'accès à l'intérieur de domaines privés. A3.1 Type des usages requis pour exercer des droites traditionnelles ; A3.2 Autorisations d'enterrements à l'intérieur de domaines privés identifiées et enregistrées ; A3.3 Propriétaires reconnus en tant que propriétaires traditionnels.
<u>B : Usages du sol.</u> B1 : Gestion des tropiques humides WHA B2 : Profits et bénéfices du pays	B1.1 Participation aux travaux pour les peuples indigènes sous la commande indigène ; B1.2 Connaissance et participation indigène dans des programmes de reboisement ; B1.3 Nombre des peuples indigènes locaux aux prises de décisions et des plans de développement. B1.4 , Nombre et fréquence et niveau des réunions entre la communauté de Jumbun et l'autorité humide de gestion de tropiques et d'autres agences. B1.5 Nombre des travaux permanents pour les propriétaires traditionnels avec des organismes gouvernementaux par exemple comme gardes forestières B2.1 Type des travaux pour les peuples indigènes aux entreprises d'exploitation touristique.
<u>C : Langue</u> Pratiques linguistiques.	C1.1 Nombre des manifestations publiques des langues minoritaires indigènes ; C1.2 Niveau de mise en valeur de cet acquis au sein de la communauté et à travers ses générations. C1.3 Nombre porté sur les programmes de langue dans les écoles locales et la communauté locale ; C1.4 Incitations pour apprendre la langue –par exemple en éducation et tourisme C1.5 L'utilisation des noms de langue pour les endroits, les fleuves etc.. C1.6 L'ampleur de la langue enregistrée et celui de sa transmission.
<u>D : Histoire De Compréhension</u> Histoire locale.	D1.1 Disponibilité et utilisation des supports d'informations Mémoriaux D1.2 services commémoratifs pour des événements passés (par exemple les massacres). D1.3 Nombre au sujet de l'histoire locale. D1.4 Nombre de programmes indigènes d'études dans les écoles.

TAB. 2 : Les valeurs culturelles et les types d'indicateurs développés par Jumbun Community. (Traduit par l'auteur).

Sources: Smyth, D.M. (2000):” *Monitoring Culture: towards the development of cultural indicators for the Wet Tropics World Heritage Area*”. Discussion Paper, Rainforest Cooperative Research Centre, James Cook University, Cairns.

Plusieurs de ces indicateurs potentiels identifiés par des personnes chez Jumbun, sont ceux qui se relient aux interdépendances fondamentales de la culture, tels que la propriété du sol, de l'accès aux emplacements et au soutien de l'entretien des dialectes locaux, plutôt que ceux des mesures directes d'éléments spécifiques de culture, tels que la connaissance, la croyance ou les pratiques culturellement ancrées.

Ces priorités avaient représenté des impératifs courants des populations : Girramay, Jirrbal et des personnes de Gulngay, et le degré avec lequel leurs valeurs, droits et intérêts sont actuellement identifiés dans des arrangements de législation, de gestion et de gouvernance.

Ceci souligne la nécessité de passer en revue la convenance des indicateurs culturels avec le temps, et la nécessité de développer les indicateurs appropriés avec des groupes culturels particuliers aux endroits particuliers.

Les gens de Jumbun en Australie, avait inclus la catégorie "de l'histoire de compréhension" dans l'identification de l'héritage national colonial et post colonial, afin de réaliser à juste valeur l'identification des valeurs culturelles indigènes, en tant que composantes de la culture nationale du pays.

Cette inclusion d'une compréhension partagée de l'histoire, entre les communautés indigènes et non indigènes, représente une nouvelle catégorie des valeurs culturelles non incluses dans n'importe laquelle des suites nationales ou internationales des indicateurs culturels passés en revue pour cette étude.

Bien que la recherche courante soit un processus pilote pour l'identification des valeurs culturelles à travers les tropiques humides, les indicateurs développés par des personnes chez Jumbun ne peuvent pas être appliqués automatiquement à d'autres groupes culturels ailleurs dans la région. Cependant, la méthodologie appliquée chez Jumbun peut être appliquée ailleurs, et d'autres groupes culturels peuvent souhaiter considérer l'applicabilité des indicateurs culturels pilotes à leurs propres besoins.

La prochaine étape du projet doit rassembler les données nécessaires pour chaque indicateur, négocie l'accord sur l'accès et le stockage des données. De là, commence le processus d'application de ces indicateurs à la gestion de la région humide d'héritage du monde des tropiques.

Par ailleurs, ce processus de développer des indicateurs culturels avait déjà eu un impact sur la participation de la communauté de Jumbun dans la gestion de son héritage.

Le troisième cas d'étude que nous avons consulté est norvégien. C'est une recherche-action qui tendait à élaborer des indicateurs paysagers pour la préservation des paysages ruraux et agricoles de la Norvège, en utilisant une méthode dite des 3 Q.

Les enjeux pratiques d'une telle recherche sont similaires à ceux classiques déjà connus, en l'occurrence ceux de sauvegarde des caractères spécifiques des paysages et de les prémunir d'outils réglementaires de gestion territoriaux. (Voir Fig. 44).

Ainsi, le 3 Q programme envisageait de :

- Donner une ossature guide pour le développement de ces paysages ruraux.
- Contrôler si les objectifs environnementaux sont atteints.
- Fournir une plate-forme pour une politique environnementale.
- Engager une étude comparative avec d'autres pays afin de percevoir la validité des mesures préconisées.

Le 3 Q programme intégrait en son sein plusieurs actions corrélées aux objectifs assignés en amont. Il s'agissait de :

-
- D'utiliser comme support photographique : la photo d'interprétation aérienne.
 - La définition des catégories d'indicateurs paysagers et du contenu de leurs critères d'évaluation.
 - Surveillance de la consommation du sol sur un cycle de 05 ans.

A cet effet, les différentes catégories d'indicateurs avaient inclus ceux-ci :

1. Structure spatiale et biodiversité :

- o Typologie du couvert végétal agricole et non agricole.
- o Fragmentation des aires agricoles et non agricoles (dimension polygonale).
- o Diversité et hétérogénéité paysagères.
- o Occurrence et type des limites et contours du paysage.
- o Forme de la lotisation agricole.
- o Occurrence des zones d'établissements humains ruraux.
- o Habitats endémiques d'espèces floristiques et faunistiques.

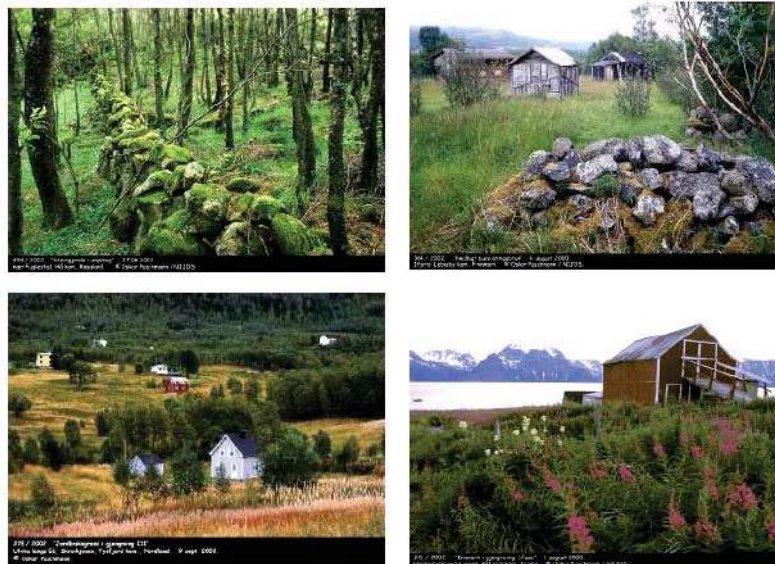
2. patrimoine historique et d'héritage :

- o Typologie de la ressource patrimoniale historiques.
- o Degré de permanence de la ressource patrimoniale.

3. Accessibilité :

- o Caractère et type du réseau de communication.
- o Distances du réseau de communication par rapport à certains lieux importants.

Ceci dit, cette recherche avait mis l'accent sur la nécessité d'élargir l'évaluation paysagère à d'autres cercles de compétences non centralisées et aux populations locales afin d'approcher un degré d'évaluation plus objective. Par la même, cette dernière avait exigé l'intégration des caractères naturels et culturels de ces paysages ruraux en tant que valeurs à promouvoir. Notons que le réel enjeu politique d'une telle démarche fut plutôt à caractère prospectif dans le sens d'une réelle emphase des paysages ruraux dans l'optique d'un développement durable.



Photos: Oscar Puschmann, NIJOS

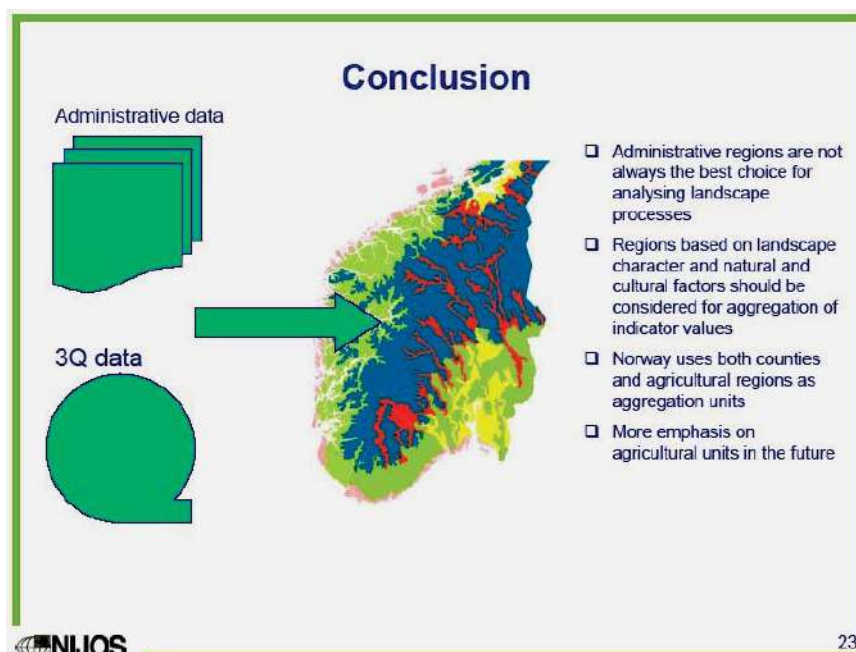
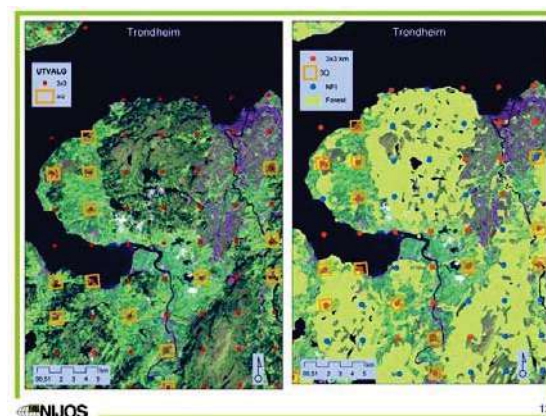
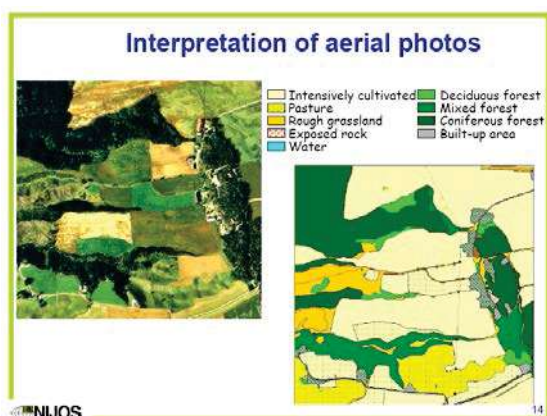


Fig. 44. Illustration d'une méthode d'approche d'évaluation paysagère. Cas de la Norvège.

Sources: Arnt Kr. Gjertsen et Wendy Fjellstad (2002) : « Rural indicators. Agricultural landscape monitoring in Norway ». Pdf Document.

En guise de conclusion.

En conclusion, nous avons reconnu que toutes ces méthodes réduisent le paysage à ses constituants auxquels sont attribués des points. Par sommation, éventuellement pondérée, des cotations partielles, on obtient une mesure de la qualité visuelle du paysage.

Les problèmes posés par cette démarche sont de plusieurs ordres :

- choix subjectif des composantes à prendre en compte;
- quantification de la qualité de la composante;
- harmonisation des échelles de valeur ;
- pondération subjective des composantes.

Les composantes généralement prises en compte tentent de révéler un « goût commun » de la population. Aux deux composantes de base retenues dans les travaux consultés, le landform et le landuse (c'est-à-dire la morphologie du relief et la nature de la couverture du sol), sont souvent ajoutés aux différents paramètres. Certaines études en considèrent plus de 30 critères, dont certains tentent de quantifier les caractères subjectifs du paysage (variété, harmonie, effet global...).

L'analyse statistique permet alors de déterminer les critères les plus pertinents en considérant, peut-être abusivement, que les paramètres retenus ne sont pas corrélés.

La plupart des méthodes analytiques d'évaluation sont souvent empiriques, lourdes, longues et coûteuses. Elles nécessitent notamment des inventaires et des calculs poussés.

Actuellement beaucoup d'études paysagères combinent les deux approches, globale et analytique, afin d'en cumuler les avantages respectifs. C'est en effet à ce jour, le type d'approche le plus utilisé qui fournit des résultats des plus probants.

Notons enfin, que tous les aspects que les méthodes mesurent peuvent ne pas inclure les variables qui réellement déterminent notre réaction esthétique. Un paysage esthétiquement plaisant serait celui qui offre de riches possibilités de découvertes, nous donnant la possibilité d'utiliser nos capacités d'exploration.

Différents types de paysages pouvant répondre à cette nécessité, la valeur esthétique n'est pas inaliénablement attachée aux objets physiques que nous percevons dans le paysage, mais bien à leur charge symbolique.

On dit que, la manière dont les valeurs esthétiques sont exprimées dans des paysages spécifiques peut être sujette à des changements de mode en cours ; or les valeurs elles-mêmes se trouveraient dans les lois instinctives, immuables et sous-jacentes du monde biologique. Dans ce cas, ce sont d'autres critères d'évaluation que ceux retenus par les méthodes classiques qu'il faudrait utiliser. En guise de conclusion, le tableau ci-dessous nous résumera toutes ces démarches d'évaluation paysagère, auquel nous pouvons s'y référer.

133

2. ELABORATION D'UNE BATTERIE D'INDICATEURS PAYSAGERS.

2.1. Pour quels indicateurs environnementaux et culturels ?

Dans les discussions sur les paysages culturels, la valeur d'héritage constitue l'épicentre des considérations d'identification en tant que patrimoine culturel. Or, celle-ci demeure une notion traditionnelle prise en tant qu'unique capital culturel, en l'assimilant en grande partie à une ressource patrimoniale « établie » relativement à certaines présences de centres historiques, de monuments ou de lieux culturels.

Ces capitaux d'héritage du paysage culturel sont ceux des racines territoriales les plus profondes. Par contre, ces paysages culturels dépendent fortement de la qualité de leur identification et description. Nous soutenons donc qu'il existe d'autres capitaux à relever. Par conséquent, le but de cette étape de notre recherche, est d'identifier quelques mesures synthétiques développées avec nos objectifs assignés en amont, en l'occurrence :

Connaissance – Interprétation – Evaluation ;

qui pourraient donner une indication de valeurs de cet acquis culturel global ; pour enfin les porter dans un processus méthodologique général.

Notons que compte tenu de la diversité des paysages culturels, et que chaque type demeure spécifique, toutes généralisations faites pour créer des indicateurs pourraient mener à une perte décisive d'informations sur les spécificités qu'imprègnent chaque cas d'étude.

C'est pour ces raisons que nous avons opté de réajuster nos critères d'évaluation par une pondération numérique, après interprétation des résultats de notre sondage qui nous a révélé une primauté d'un aspect par rapport à un autre pour ce qui concerne notre cas d'étude. Nous y reviendrons plus bas.

Les analyses et les planifications environnementales et écologiques ont déjà adopté divers types d'indicateurs pour évaluer l'état d'un paysage et les effets des transformations produites par l'homme, l'analyse des risques et des compatibilités environnementales.¹

Par définition, l'usage des indicateurs se base essentiellement sur l'application de la connaissance scientifique des sciences de l'environnement voire économique en vue d'obtenir, à travers des paramètres quantitatifs ou qualitatifs, un cadre descriptif se référant aux divers éléments, facteurs, phénomènes environnementaux et paysagers.². Celle-ci s'avère être une opération très complexe.

En effet, l'adoption des indicateurs demeure un des thèmes les plus débattu dans le milieu des analyses environnementales et paysagères, parce qu'ils existent diverses problématiques aux connexions plurielles entre elles quant aux usages de ces indicateurs, par exemple :

- L'importance relative d'attribuer à certains caractères des indicateurs singuliers.
- La difficulté de formuler une synthèse interdisciplinaire des divers résultats spécifiques à certains caractères.
- La difficulté d'intégrer des critères de type quantitatif à ceux de type qualitatif.
- La réalisation des relevés dans des intervalles temporels plus opportuns.

¹ C.f Moldan. F, Billharz. S et Matravers. R (1977): « Sustainability indicators. Report of the project on indicators of sustainable development “. New York.

² Op.cit P 92. Finke. L (1993): « Introduzione all'ecologia dell paesaggio ». Edit F. Angeli, Milano.

- La sélection d'indicateurs plus significatifs en relation avec le niveau numérique des paramètres définis par des disciplines différentes : environnementales, naturelles, socio-économiques.
- La difficulté de divulguer parfois au grand public la lecture et l'interprétation des indicateurs.
- La difficulté d'approcher une évaluation objective absolue.
- La difficulté d'évaluation économique des ressources patrimoniales historiques dans des niveaux de développement locaux ou régionaux.

Cette complexité d'interconnexion des indicateurs est évidente. Ceux-ci pourraient être regroupés dans deux catégories distinctes, exemples :

2.2. Première catégorie : Les indicateurs environnementaux :

Les indicateurs environnementaux sont des outils pour aider les gestionnaires environnementaux, les propriétaires, les groupes d'intérêt et la communauté en général à juger de l'état d'un secteur protégé, ou d'une région environnementale ou d'un pays en entier. Des indicateurs sont employés pour mesurer des aspects particuliers de l'environnement comme indication de salubrité environnementale générale.

*« Les indicateurs environnementaux sont des mesures d'examen médical, de produit chimique, biologiques ou socio-économiques qui représentent mieux les éléments principaux d'un écosystème complexe ou d'une réalité environnementale. Un indicateur est enfoncé dans un cadre interprétatif bien développé et a la signification au delà de la mesure qu'elle représente ».*³

De ce groupe d'indicateurs environnementaux, nous reconnaissons :

1. Les bios indicateurs : (la faune et la flore)

Sont retenus pour identifier la biodiversité, les effets de transformations sur les espèces pour une meilleure compréhension de la qualité des écosystèmes.

1. Les indicateurs géologiques :

Sont utilisés pour mesurer le degré de vulnérabilité et de risque hydrogéologique et les possibles prévisions des calamités naturelles.

2. Les indicateurs écologiques :

Sont utilisés pour estimer l'état de salubrité des écosystèmes, les potentiels d'évolutions et leurs résistances aux changements fonctionnels et anthropiques ; la biodiversité et ses caractères.

3. Les indicateurs d'usage du milieu :

Sont importants pour évaluer les usages et les types d'activités mis en relation aux compatibilités du milieu.

Une approche commune à concevoir les indicateurs environnementaux, est celle qui repose sur le modèle de "Pression-Condition-Réponse". En identifiant quelques indicateurs, ce modèle arrive à relever le degré des menaces ou des pressions à l'environnement. Certains donnent une indication de la condition de l'état actuel de l'environnement, tandis que d'autres indiquent le niveau de la réponse par le choix d'alternatives optimales pour parer aux pressions ou aux conditions contraignantes.

³ Op.cit P 34. Pearson, M., D. Johnston, J. Lennon, I. McBryde, D. Marshall, D. Nash and B. Wellington (1998): "Environmental Indicators for National State of the Environment Reporting: natural and cultural heritage", Environment Australia, Canberra.

Théoriquement, les indicateurs environnementaux se présentent pour contrôler une situation contre tout risque, en identifiant l'éventail de valeurs naturelles, y compris celles culturelles associées à des modes d'usage traditionnels ou locaux d'agriculture ou d'établissement humain. Ceux-ci ont été identifiés dans ce présent tableau suivant.

1^{er} Indicateur : Identification des valeurs de nature.
Rareté : Présence d'éléments en nombre très réduit et/ou concentré dans quelques sites/aires particulières. Diversité : Présence de caractères ou d'éléments particuliers et distinctifs. Intégrité : Conservation/ Permanence des caractères distinctifs des systèmes naturels ou anthropiques. Stabilité : Efficience du fonctionnement des écosystèmes en mode d'autorégulation. Qualités visuelles : Valeurs scéniques, panoramiques, beautés du paysage.
2^e Indicateur : « Criticité »⁴.
Dégradation : Perte, défiguration des ressources naturelles, culturelles et qualité visuelle, de valeurs esthétique et d'identité. Fragilité : Situations d'instabilité des composants chimiques, physiques et biologiques jusqu'à endommager les rapports et l'organisation des écosystèmes naturels et anthropiques. Réduction, séparation des éléments naturels de ceux d'écosystèmes. Capacité de charge : Dimensions d'une population/ communauté, des usages/activités qui peuvent perdurer à un écosystème sur la base des ressources disponibles.
3^e Indicateur : Identification des usages/ activités compatibles.
Vocation : Aptitude/ Capacité/ Tendance vers des déterminants d'usages ou d'activités. Potentialité : Possibilité d'usage des ressources en réponse aux exigences sociales. Vulnérabilité : Fragilité, intolérance, propension insuffisante aux transformations.

TAB 4 : Indicateurs environnementaux généraux pour l'évaluation du paysage.
(Tableau traduit par l'auteur).

Sources : Mazzino.F et Gheri .A (2003) : « Per un atlante dei paesaggi italiani ». Edit Alinea editore, Florence. P 48.

⁴ Nous reprenons ici le terme « criticité » de la langue italienne pour désigner tout phénomène ou aspect critique, faute d'existence de son équivalent en français.

2.3. Deuxième catégorie : Les indicateurs culturels:

Les indicateurs culturels sont des attributs mesurables de culture qui fournissent des informations sur l'état ou le taux de changement d'une culture. Comme ceux des indicateurs environnementaux, ces indicateurs culturels peuvent être classés par catégorie comme indicateurs de pression, de condition ou de réponse.

Les indicateurs -développés pour surveiller ces valeurs d'héritage- sont donc d'importance aux stratégies de préservation et de mise en valeur des paysages culturels.

1^{er} Indicateur : Identification des valeurs de connaissance.
Typologie de la ressource patrimoniale : Connaissance de la nature physique et historique du bien et de sa structure dans son ensemble et de son évolution à travers les âges.
Chronologie des recherches scientifiques et archéologiques : Intérêts divers portés au bien historique ou à son environnement avec estimation de son support de publication.
Identification générale : Date précise ou présumé de construction. Nom officiel selon le découpage administratif et noms locaux ou officieux utilisés par le voisinage ou dans la région.
Identification juridique : Type de propriétés avec délimitation des périmètres de classement et leurs champs de visibilité par rapport au bien historique et à son ensemble.
Localisation géographique : Situation (à l'intérieur ou entre) des limites de découpage administratif.
2^e Indicateur : Signification architecturale du bien.
Style architectural : Reconnaissance dans l'objet des codes architecturaux inhérents à une époque esthétique, émanant d'une société donnée. Reconnaissance des spécificités et/ou des affinités qui imprègnent le bien architectural par rapport aux autres cas d'espèces (régions culturelles limitrophes ou écoles stylistiques majeures).
Modèle de conception et de construction: Inscription de l'architecture du bien dans des structures géométriques, stylistiques et constructives déterminées. Reconnaissance de l'apport d'une culture « Majeure » importée et la spécificité d'un savoir-faire local.
Nom de l'architecte ou du constructeur : Indication de toute signification que tient toute personne qui a conçu ou ordonné l'édification pour l'identification du rapport d'association du bien à un modèle ou une période architecturale reconnue.

3^e Indicateur : Contexte d'appartenance.
Rapport : Site/ Paysage : Rapport d'implantation du bien dans son milieu paysager par rapport soit à des attributs géomorphologiques du site, soit à des principes de composition architecturale ou d'art urbain, soit à d'autres paramètres à définir.
Rapport de voisinage : Rapport de continuité spatiale et d'association du bien au voisinage.
Importance visuelle et symbolique : Caractères spécifiques de repères et d'orientation par rapport au voisinage. Charges symboliques pour une communauté. Significations culturelles pour le voisinage à travers les publications littéraires et tout support de vulgarisation.
4^e Indicateur : Intégrité.
Intégrité architecturale : Grade de permanence ou de transformation des structures physiques du bien architectural.
Intégrité stylistique : Etat de conservation, de modification ou d'altération des composants stylistiques du bien, mis en rapport à ses structures architecturales.
Intégrité d'usage : Degrés de pérennité des fonctions d'origine. Rapport de transformation : fonction/ espace.
Intégrité constructive : Etat de conservation des structures matérielles (matériaux, textures, couleurs, ...). Cas typique et authentique d'une période historique.
Intégrité de l'image : Authenticité historique de l'image du bien, sous le poids des diverses opérations de conservation du patrimoine et leurs rapport aux types de transformations.

TAB 5 : Indicateurs culturels généraux pour l'évaluation du paysage.

(Tableau traduit et établi par l'auteur).

Sources: www.vancouver.bc.ca/Planning.html (Dernière modification: le 27 Octobre 2003).

3. DEFINITION DES CRITERES D'EVALUATION.

3.1. Interrogations sur l'intérêt pour les gestionnaires de disposer de critères dépendant autant du regard et de la sensibilité du public.

Ce chapitre identifie les commentaires principaux reçus sur les critères d'évaluation préétablis initialement comme première étape à toute évaluation ex-ante.

Elle décrit les commentaires incorporés aux critères d'évaluation préétablis qui seront discutés ultérieurement lors de la confrontation avec les résultats obtenus des sondages en vue d'une redéfinition de ces critères par pondération numérique lors de l'étape suivante.

Nous savons que l'intention première ici est que tous les experts devraient être en possession des critères communs qui doivent découler logiquement des indicateurs prédéfinis en amont.

Nous présentons ici une des méthodologies les plus usuelles pour l'évaluation paysagère ex-ante qui sous-tend le plus souvent et cela d'après toute la littérature technique que nous avons consulté, des stratégies de programmation environnementales à enjeux de développement durable.

Le défi du développement régional soutenable se situe dans la nécessité de faire des changements de certaines politiques qui sont critiques pour l'environnement, et il est ainsi nécessaire d'intégrer des objectifs environnementaux dès les premiers moments de la planification.

À cet effet, l'intégration de l'environnement comme objectif horizontal comprend l'adoption, par tous les secteurs et les politiques considérés dans la programmation, de certaines mesures avec les objectifs environnementaux qui contribuent au développement socio-économique devant être en harmonie avec l'environnement d'une part et le patrimoine historique d'autre part.

3.2. Base méthodologique à l'évaluation ex-ante :

La conception de la méthodologie est basée sur le système continu d'amélioration, car toutes les étapes d'évaluation sont intimement reliées. Nous comprenons ce processus à travers trois moments respectifs et réflexifs, composés d'une part des évaluations : Ex ante et à posteriori et d'autre part d'une évaluation de mi-parcours dite aussi : mi évaluation de limite, que les spécialistes considèrent comme un audit, du fait que nous confrontons ici les résultats de l'auto-évaluation ex-ante avec ceux des sondages des populations.

L'évaluation de mi-parcours est une occasion d'améliorer les critères d'évaluation afin d'atteindre l'objectif de minimiser au maximum le degré de subjectivité dans l'évaluation finale. Cette évaluation de mi-parcours fonctionne comme audit de tiers, car elle doit garantir une entière liberté d'opinion pour les populations sondées.

Nous résumons ce processus méthodologique dans ce diagramme.

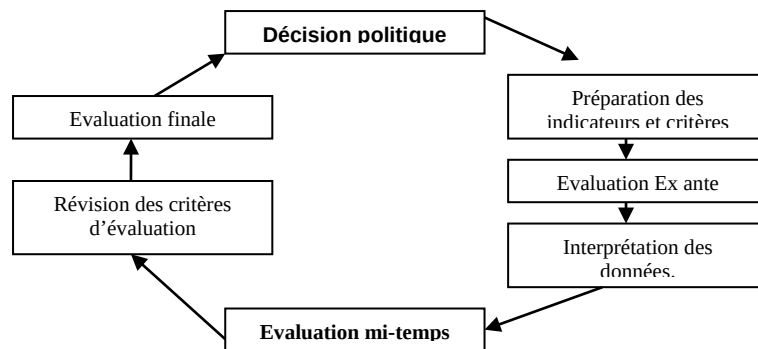


Diagramme 6 : Processus méthodologique de l'évaluation paysagère adopté.
(Etabli par l'auteur).

En somme, l'évaluation paysagère est divisée en trois phases, dont chacune requière plusieurs objectifs :

- **La phase 1 :** Il s'agit au fait de trois moments respectifs que compose l'évaluation paysagère antérieure dite ex-ante pour améliorer les contenu des critères d'évaluation. Selon le diagramme présenté ci-dessus, le premier moment n'est qu'une élaboration quasi-théorique par les spécialistes et les gestionnaires d'indicateurs environnementaux et culturels avec leurs critères, dont les contenus devraient être réexaminés lors des moments ultérieurs. Le moment d'évaluation est un moment clé dans ce processus, car il devra aboutir à une auto-évaluation des spécialistes lors de l'interprétation des données.

La phase 2 : Il s'agit là, d'un moment d'une évaluation de mi-parcours qui n'est qu'une confrontation détaillée des résultats du sondage des populations avec l'évaluation ex-ante précédente des spécialistes, dans le but d'une meilleure crédibilité des critères d'évaluation par rapport à l'objectif horizontal de l'intégration environnementale à son milieu d'appartenance socioculturel. Ceci se finalise par un réajustement par pondération numérique des critères d'évaluation, voire parfois par l'inclusion de nouveaux critères.

La phase 3 : La rédaction du rapport final d'évaluation s'élabore en rehaussant ces critères d'évaluation au grade de critères normatifs valables pour le cas d'étude.

Nous récapitulons ce discours dans le présent tableau, suivis d'un schéma nous résumant les articulations méthodologiques générales.

PHASE	OBJECTIFS
Phase 1 : Phase de définition théorique.	Objectif 1.1. Elaboration d'une batterie d'indicateurs paysagers.
	Objectif 1.2. Validation d'évaluation environnementale antérieure ex-ante des spécialistes.
Phase 2 : Phase de concordance et d'analyse d'impact d'intégration socioculturel.	Objectif 2.1.Efficacité des mesures correctives et d'intégration/ aux Indicateurs préétablis.
	Objectif 2.2.Évaluation des formes de perception du public à son environnement.
	Objectif 2.3.Participation du public dans la prise de décisions avec les autorités environnementales compétentes.
Phase 3 : Phase de synthèse normative.	Rédaction du rapport final de l'évaluation, après réajustement des critères d'évaluation.

TAB 6. Tableau synthétique des objectifs respectifs à chaque phase du processus d'évaluation paysagère.

Sources : Tableau élaboré et réadapté par l'auteur sur la base des articles de :

- Environmental Authorities Network. (1999): "*Strategic Environmental Assessment of Regional Development Plans: 2000-2006*". Common Basic Methodology. Madrid.
- Manteiga, L. & Sunyer, C. (2003): "*Quantification for environmental impact: Methodology and practical aspects*". IV European Conference on Evaluation of the Structural Funds 18-19 September 2000 Edinburgh.

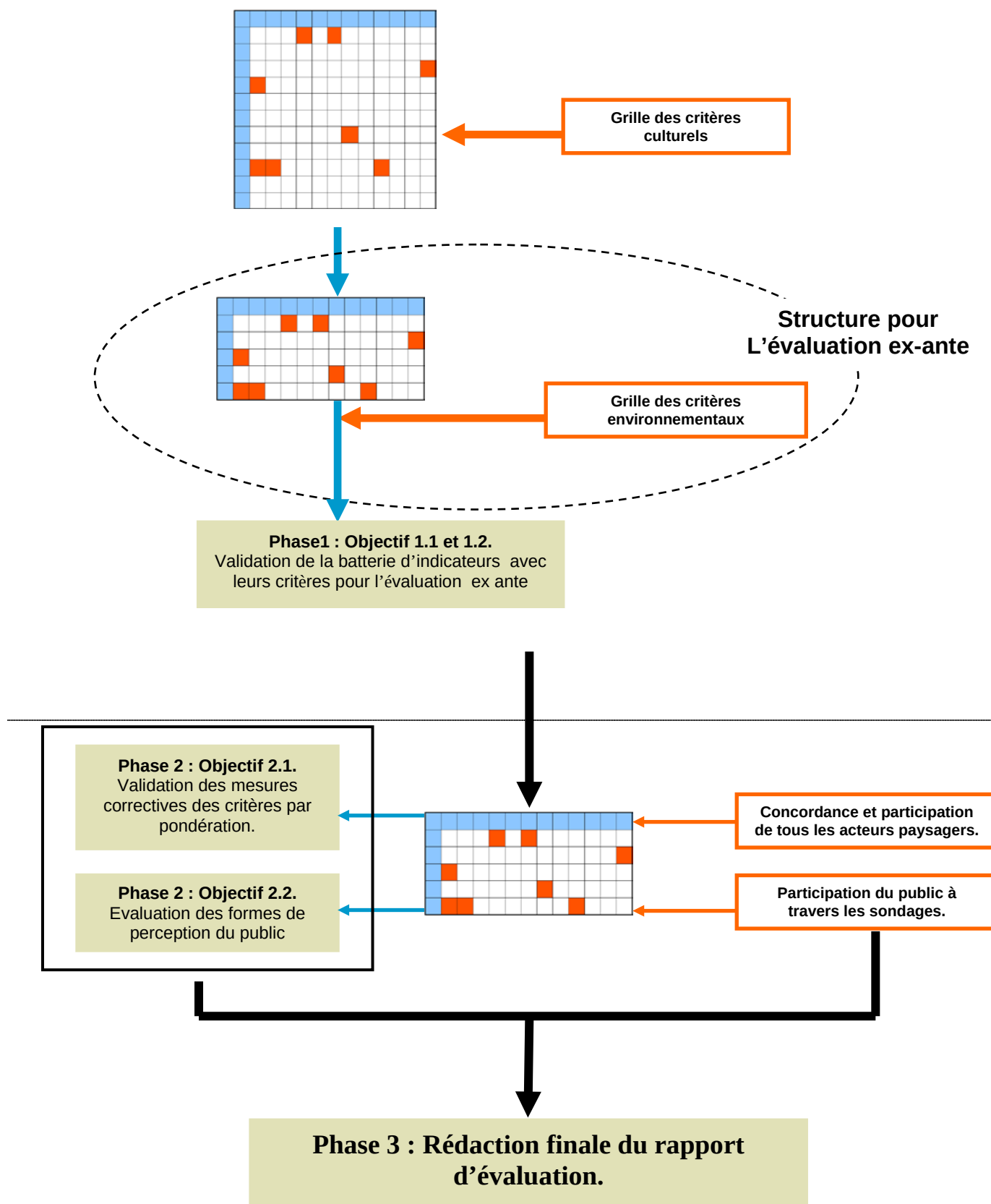


Diagramme 7 : Définition des objectifs respectifs à chaque phase du processus d'évaluation paysagère.
(Etabli par l'auteur)

2.3. Définition du contenu des critères d'évaluation paysagers.

Sur la base de cette batterie d'indicateurs paysagers englobant en leur sein une série de critères d'évaluation, on procède généralement ici à déterminer le contenu de chaque critère avec la détermination des modalités d'évaluation de base.

En général, les contenus des critères d'évaluation sont étayés par des commentaires explicatifs et sont marqués par des **indices d'appréciation**, en considérant une des quatre catégories d'indices usuellement utilisés, à savoir :

- **E** : Excellent.
- **T.B** : Très bien.
- **B** : Bien.
- **F/I** : Faible à insuffisant.

Nous reconnaissons dans ces grilles d'évaluation, deux types d'indices :

- Des indices d'appréciation qualitative, voire quantitative de type **E, T.B, ...**
- Des indices de référence de qualité, mentionnés spécifiquement pour chaque critère en « **gras** ».

Ce système est connu par la plupart des professionnels impliqués dans les procédures d'inventaires et d'évaluation, sous des formes parfois assez modifiées à causes des spécificités propres à certaines disciplines.

En conformité aux objectifs de l'évaluation ex-ante, cette phase de définition des contenus des critères d'évaluation précise les aspects caractéristiques à évaluer pour chaque indicateur, devant être accompli ici dans cette phase par les spécialistes.

- **Première catégorie des critères environnementaux:**
- **1^{er} Indicateur : Identification des valeurs de nature.**

1. Rareté et Diversité :

E	Singularité spécifique de type géologique, minéralogique et paléontologique en faisant du site un monument naturel. Singularité particulière floristique et faunistique relative à un écosystème local différencié.
T.B	Singularité particulière de type géologique, minéralogique, paléontologique, faunistique et floristique du site, étant en relation de proximité ou de dépendance à un écosystème originaire plus large.
B	Caractéristiques principales et usuelles de type géologique, minéralogique, paléontologique, faunistique et floristique du site, inhérents à un écosystème local.
F/I	Caractéristiques ordinaires à anodines sans valeurs particulières.

La rareté est un critère de valeur potentiel, considérant certains attributs paysagers spécifiques ou insolites par rapport à l'ensemble en tant que forces octroyant aux paysages un sens particuliers. La rareté et la diversité sont deux critères d'évaluation qui peuvent être établis selon plusieurs niveaux de références : local, régional ou national.

Il y a certainement des rapports très étroits qui s'établissent entre le paysage et les différents champs de la géomorphologie et de l'écologie. Ces derniers constituent les dispositifs faisant partie avec les autres attributs des caractères du paysage. Ils peuvent s'illustrer aussi sous formes de multiples manifestations visuelles, apportant une contribution particulière aux caractères du paysage.

Le critère de diversité ira analyser toutes les aires du secteur en question, en vue d'apprécier la plus ample gamme d'habitats d'espèces animales et végétales inclus dans des écosystèmes qui maintiennent des diversités génétiques des variétés traditionnelles des plantes et des animaux. Or, le critère de rareté focalisera son attention sur l'appréciation des aires d'habitats typiques d'espèces animales et végétales d'un écosystème à risque, soumis à diverses pressions environnementales.

2. Intégrité et stabilité :

E	Espèces représentatives ou endémiques d'habitats floristiques et faunistiques de valeur universelle exceptionnelle écologique protégée , rentrant dans un processus écologique et biologique continu.
T.B	Espèces représentatives ou endémiques d'habitats floristiques et faunistiques de valeurs particulières pour les recherches écologiques et la compréhension de l'écosystème régional ou local .
B	Espèces représentatives ou endémiques d'habitats floristiques et faunistiques caractéristiques d'un écosystème local .
F/I	Caractéristiques ordinaires à anodines sans valeurs particulières.

Le critère d'Intégrité est un moyen pour analyser le grade de : Conservation/ Permanence des caractères distinctifs des systèmes naturels ou ceux anthropiques établis par l'homme, en vue d'une seule exploitation de ses ressources. Or, celui de Stabilité évaluera le niveau d'efficacité du fonctionnement des écosystèmes en mode d'autorégulation dans le sens de la reconnaissance du spectre des possibilités de renouvellement de ces ressources naturelles. La dégradation locale peut se produire ici sous l'effet du flux de visiteurs mal contrôlé et guidé, le risque des incendies et l'invasion des espèces exotiques par des microbes pathogènes.

3. Qualités visuelles :

E	Singularité morphologique du site prédominante et reconnaissable, présentant une diversité dans le couvert végétal . Elément de référence visuel , se livrant en panorama à valeur esthétique .
T.B	Caractère morphologique du site diversifié, présentant une diversité réduite du couvert végétal . Présence d'un élément singulier bâti , présentant une congruence esthétique avec le paysage.
B	Caractère morphologique du site peu diversifié, présentant une uniformité du couvert végétal de basse qualité . Mauvaise intégration des constructions avec le paysage.
F/I	Caractère morphologique du site monotone , présentant un couvert végétal uniforme , où les constructions présentent un aspect de précarité visuelle avec le paysage.

L'intégration d'un tel critère s'est révélée dans les études opérationnelles consultées, très utile pour l'interprétation des exigences de la collectivité surtout sur le profil esthétique, de la

qualité du milieu historique, avec comme une des conséquences l'insertion des caractères visuels du paysage dans la préservation et la planification du paysage et l'évaluation de l'impact environnemental.

« *La perception visuelle est strictement corrélée à l'appréciation esthétique, la considération du paysage sous ce profil n'est certainement pas nouvelle : l'intérêt pour la qualité scénique du paysage s'est manifestée dans les arts picturaux, dans la littérature, dans l'art des jardins et aussi dans les arts urbains* ». ¹

Aujourd'hui, on peut dire que l'appréciation esthétique d'un paysage est plus diffusé et commune à l'opinion publique en relation avec d'autres types de perceptions, en constituant peut être pour beaucoup un mode empirique d'évaluation des valeurs, de la dégradation et du désordre d'un paysage, qui correspond effectivement à sa fragilité structurale, d'où la nécessité d'une analyse scientifique objective.

- 2^e Indicateur : « *Criticité* ».

1. Dégradation et fragilité :

E	Aucun risque d'érosion ou de dénudation des sols. Pas de risques prévisibles d'incendies ravageurs. Faible probabilité de fragmentation et rupture des écosystèmes. Bon usage anthropique de l'environnement.
T.B	Faible risque d'érosion ou de dénudation des sols. Risques prévisibles d'incendies ravageurs avec existence des possibilités de maîtrise . Faible probabilité de fragmentation et rupture des écosystèmes. Usage anthropique de l'environnement présentant des impacts peu négatifs pour l'ensemble.
B	Probabilité moyenne de risque d'érosion ou de dénudation des sols. Risques prévisibles d'incendies ravageurs avec existence limitée des possibilités de maîtrise des feux . Faible à moyenne probabilité de fragmentation et rupture des écosystèmes. Usage anthropique de l'environnement présentant des impacts négatifs pour l'ensemble.
F/I	Probabilité critique de risque d'érosion ou de dénudation des sols. Risques omniprésents d'incendies ravageurs. Probabilité accrue de fragmentation et rupture des écosystèmes. Usage anthropique de l'environnement présentant une inadéquation quasi-totale pour l'ensemble.

Le critère de dégradation est un outil d'évaluation de toutes : perte, défiguration des ressources naturelles, culturelles et qualité visuelle, de valeurs esthétique et d'identité.

Il nous renseigne encore sur les niveaux de réduction et de séparation des éléments naturels de ceux d'écosystèmes.

Or, le critère de fragilité, nous livre un état d'appréciation sur les situations d'instabilité des composants chimiques, physiques et biologiques, allant jusqu'à endommager les rapports et l'organisation des écosystèmes naturels et anthropiques.

2. Capacité de charge :

¹ Trad. par l'auteur de : Op. Cit. P 35. Mazzino.F et Gherzi .A (2003) : « Per un atlante dei paesaggi italiani ». Edit Alinea editore, Florence.

E	Importance potentielle des effets des ressources et des équipements territoriaux et environnementaux sur les activités de gestion du site d'étude. Représentation des effets des usages du territoire impliquant ceux des activités de gestion du site. Capacité de charge du site aux grands flux de visiteurs conséquente .
T.B	Importance appréciable des effets des ressources et des équipements territoriaux et environnementaux sur les activités de gestion du site d'étude. Représentation des effets des usages du territoire impliquant peu et de manière indirecte ceux des activités de gestion du site. Capacité de charge du site aux flux de visiteurs existante .
B	Importance moyenne des effets des ressources et des équipements territoriaux et environnementaux sur les activités de gestion du site d'étude. Représentation des effets des usages du territoire impliquant peu et de manière indirecte ceux des activités de gestion du site. Capacité de charge du site aux flux de visiteurs réduite nécessitant des mesures adéquates d'accueil.
F/I	Importance faible à inexistante des effets des ressources et des équipements territoriaux et environnementaux sur les activités de gestion du site d'étude. Représentation et effets des usages du territoire n'impliquant pas du tout ceux des activités de gestion du site. Capacité de charge du site aux flux de visiteurs très réduite .

Le critère d'évaluation de la capacité de charge nous indique sur un niveau qualitatif, les types des usages/activités qui peuvent perdurer à un écosystème, voire à un site historique sur la base des ressources disponibles.

Nous présentons ici un inventaire exhaustif de ses dernières, établie selon une recherche-action² :

Les ressources et dotations territoriales et environnementales.

Les systèmes d'établissement sur le territoire: Les aspects concernant plutôt le nombre et l'importance des modalités d'établissement sur le territoire (résidences, services, activités économiques...).

Les réseaux d'infrastructures: Toutes les infrastructures physiques d'aménagement du territoire (voirie, transports, égouts, réseaux hydriques, électriques, de télécommunications...).

Les ressources monumentales: Les ressources monumentales du bassin territorial de référence. Il peut s'agir de ressources archéologiques, centres ou bâtiments historiques, musées, lieux de culte...).

Autres ressources culturelles et environnementales: Les autres ressources culturelles peuvent être classées de la manière suivante: us et coutumes, fêtes, activités et événements artistiques et spectacles, artisanat, gastronomie locale...

- Dotations et équipements territoriaux : Les dotations à considérer sont celles qui visent directement la jouissance du site.

- Accessibilité des visiteurs au site: Distances et liaisons des points d'accès au site (entrées) avec le réseau routier et de transport principal. Parkings (dimensions, qualités et liaisons). Signalisation routière et indications du site.

² Valentino, P.A (2002): « Rapport régional d'analyse comparée ». Projet PISA : Programmation intégrée aux sites archéologiques. Euromed héritage, MEDA1. Pp 119- 123.

Voir : www.pisanet.org

- **Structures d'accueil:** Ces structures comprennent: hôtels, commerces, centres de congrès, espaces d'exposition, services touristiques et d'accueil (agences, guides, syndicats d'initiative)...
- **Infrastructures pour les loisirs:** Cinémas, théâtres, parcs thématiques, jardins, espaces équipés pour des spectacles...
- **Équipements culturels, éducatifs et de formation:** Les équipements culturels et de formation comprennent: bibliothèques, espaces d'exposition, services culturels et centres sociaux, établissements scolaires, centres de formation professionnelles, universités, centres et laboratoires de recherche...
- **Accessibilité aux informations - services en réseau:** Centres et points d'information (virtuels, télématiques...), panneaux publicitaires...
- **Ressources humaines :** Il faut considérer les visiteurs potentiels du site, résidant dans le bassin territorial spécifique de référence.
- **Structure démographique:** Classes d'âge, composition par sexe, dynamiques démographiques...
- **Niveaux d'instruction:** Primaire, secondaire, supérieur, universitaire...
- **Classes d'activité, emploi, niveaux de revenus:** Population active et inactive, distribution des salariés par secteur, distribution des salariés par qualifications professionnelles, revenus, moyens...
- **Usages du territoire :** L'usage du territoire du point de vue de son impact sur le site et vice-versa ; usages agricoles, y compris l'élevage et les usages liés à la gestion des zones forestières ; usages industriels ; usages tertiaires.

- **3^e. Indicateur : Identification des usages/ activités compatibles.**

1. Vocation et potentialité :

E	Richesse et diversification des ressources patrimoniales, culturelles et environnementales, constituant des potentiels significatifs pour la valorisation du site. Cohérence d'articulation des fonctions économiques locales avec celles de gestion du site, dans un processus de gestion et d'exploitation au sein de plan de développement locaux.
T.B	Richesse et diversification des ressources patrimoniales, culturelles et environnementales, constituant des potentiels significatifs pour la valorisation du site. Carences d'articulation des fonctions économiques locales avec celles de gestion du site, dans un processus de gestion et d'exploitation au sein de plan de développement locaux.
B	Diversification limitée soit des ressources patrimoniales, et culturelles soit environnementales, pouvant constituer des potentiels pour la valorisation du site. Absence d'intégration d'articulation des fonctions économiques locales avec celles de gestion du site, dans un processus de gestion et d'exploitation au sein de plan de développement locaux.
F/I	Carences d'articulation et de définition des fonctions du système économique local par rapport à la demande locale, qui entrave de manière critique la valorisation du site.

Description des fonctions et des politiques du système économique local³

³ Ibid note supra.

C'est dans ce contexte que l'on a identifié les relations entre le site et le secteur productif local (entendu comme production de biens et de services pour faire face aussi bien aux exigences imposées par la gestion du site, qu'aux exigences des usagers) et entre le site et le marché de l'emploi et vice-versa.

Dans ce contexte externe aussi, le territoire ou « bassin » de référence peut être différent pour chaque site analysé, et de plus, sur un même site, il pourrait être différent pour chacune des relations analysées. L'extension du rayon d'attraction considéré devait donc être indiquée et motivée dès le départ, et à chaque fois que l'on aurait jugé nécessaire de la modifier.

1-Activités productives :

1. Secteur de la recherche: Les centres publics et privés de recherche qui coopèrent avec les activités du site.
2. Secteur du projet et des professions libérales: Les titres professionnels du secteur privé qui collaborent aux activités de gestion du site.
3. Métiers du patrimoine: Les entreprises artisanales créées ou en mesure d'être créées par le site.
4. Secteur de l'industrie chimique: Les entreprises du secteur impliquées ou en mesure d'être impliquées dans la gestion du site.
5. Secteur de l'industrie mécanique: Les entreprises du secteur impliquées ou en mesure d'être impliquées dans la gestion du site.
6. Autres secteurs industriels (à spécifier dans la sphère économique régionale): Les entreprises d'autres secteurs, impliquées ou en mesure d'être impliquées dans la gestion du site mais ne faisant pas partie des secteurs déjà pris en considération.
7. Artisanat: Les entreprises artisanales impliquées ou en mesure d'être impliquées dans les activités de reproduction des objets offerts au visiteur.
8. Autres secteurs artisanaux (à spécifier dans la sphère du tourisme local): Autres entreprises artisanales impliquées ou en mesure d'être impliquées dans la gestion du site ou dans les services au visiteur et ne faisant pas partie des entreprises prises explicitement en considération.
9. Secteur de l'informatique: Les entreprises du secteur impliquées ou en mesure d'être impliquées dans la gestion du site ou dans les services offerts au visiteur.
10. Secteur de l'édition: Les entreprises du secteur impliquées ou en mesure d'être impliquées dans la gestion du site ou dans les services offerts au visiteur.
11. Secteur de la communication: Les entreprises du secteur impliquées ou en mesure d'être impliquées dans la gestion du site ou dans les services offerts au visiteur.
12. Secteur agricole, agroalimentaire et agro-industriel local: Les entreprises du secteur créées ou en mesure d'être créées à partir de la demande des usagers.
13. Secteur de la restauration: Les entreprises du secteur créées ou en mesure d'être créées à partir de la demande des usagers.
14. Secteur hôtelier et accueil: Les entreprises du secteur créées ou en mesure d'être créées à partir de la demande des usagers.
15. Secteur des services touristiques (tour operator, etc.): Les entreprises du secteur créées ou en mesure d'être créées à partir de la demande des usagers.
16. Secteur du commerce : Les entreprises du secteur créées ou en mesure d'être créées à partir de la demande des usagers.

2-Activités culturelles et loisirs :

1. Activités musicales: Les activités du secteur créées ou en mesure d'être créées à partir de la demande des usagers.

2. Activités théâtrales: Les activités du secteur créées ou en mesure d'être créées à partir de la demande des usagers.
3. Activités cinématographiques: Les activités du secteur créées ou en mesure d'être créées à partir de la demande des usagers.
4. Congrès: Les activités du secteur créées ou en mesure d'être créées à partir de la demande des usagers.
5. Autres activités (à spécifier au niveau régional) : Autres activités créées ou en mesure d'être créées à partir de la demande des usagers et ne faisant pas partie des activités spécifiées précédemment.

3-Marché du travail :

1. Niveau et composition du chômage: Impacts des fonctions créées dans le site sur les niveaux et sur la composition du chômage et vice versa.
2. Niveau et composition de l'emploi: Impacts des fonctions créées dans le site sur les niveaux et sur la composition de l'emploi et vice versa.
3. Titres professionnels: Impacts des fonctions créées dans le site sur les niveaux et sur la composition des titres professionnels et vice versa.
4. Processus de formation : Impacts des fonctions créées dans le site sur la demande et sur l'offre de formation.

2. Vulnérabilité :

E	Approche pluridisciplinaire efficiente : intégration des compétences et simplification des procédures avec une clarté sur les usages intégrés et concertés du territoire. Existence d'une planification intersectorielle globale de gestion de risque et de protection des ressources contre certains types d'aléas.
T.B	Stratégies et initiatives occasionnelles valorisant l'intégration des compétences avec la simplification des procédures sur les usages intégrés et concertés du territoire. Existence d'une planification sectorielle de gestion de risque et de protection des ressources contre certains types d'aléas.
B	Absence de coordination permanente institutionnelle et professionnelle. Existence d'une planification sectorielle de gestion de risque et de protection des ressources contre certains types d'aléas.
F/I	Cloisonnements et conflits de compétences institutionnels et disciplinaires, entre administrations et la population.

Il s'agit ici d'établir une évaluation par ce critère de vulnérabilité pour reconnaître à priori des niveaux d'estimation de: fragilité, intolérance ou de propension qui soient insuffisants ou à risques aux transformations, induites par des paramètres d'appropriation ou d'exploitation incohérentes des ressources paysagères.

L'origine de la notion de vulnérabilité, élaborée dans le cadre des sciences des sols et du génie civil, et son importation relativement récente dans le domaine des biens culturels et de la conservation des sites et monuments historiques n'est pas immédiatement évidente en dehors du cercle des experts. Elle demeure une notion aux retombées importantes à un niveau plus global, par rapport à la gestion du patrimoine et aux choix stratégiques d'aide à la décision qui s'y rapportent.

Il s'agit ici de détecter les facteurs de vulnérabilité sur la base d'une analyse précise de l'état actuel de conservation de ces ressources patrimoniales. Il en découle une nouvelle prise de conscience quant à l'importance de la prévention dans le domaine plus large de la mise en valeur des biens culturels.

Notons que parmi les facteurs générateurs de risques pour les biens culturels, on peut opérer une distinction entre facteurs d'origine naturelle et facteurs d'origine anthropique, directe ou indirecte.

1. Les facteurs naturels :

- Séismes : phénomènes de sismicité.
- Volcanisme : phénomènes éruptifs liés au volcanisme.
- Phénomènes hydrogéologiques : éboulements et glissements de terrain, remontées des eaux de nappes d'eau.
- Enfouissement dans les sites littoraux par glissement des berges maritimes.
- Facteurs climatiques : ruissellements pluviaux, crues, cycle de gélivité, vents avec aérosols de l'air.
- Facteurs biologiques liés à la présence d'une végétation adventive non contrôlée.

2. Les facteurs anthropiques :

- Pollution atmosphérique et de l'eau, pluies acides.
- Transformation du territoire ou du site due au taux élevé d'anthropisation.
- Usages des sols non compatibles.
- Tourisme non contrôlé et charge anthropique des visiteurs.
- Vandalismes et vols.
- Opération de conservation et d'entretien inadéquates ou manquées.
- Absence de toute opération d'entretien.

L'évaluation par ce critère requiert tout d'abord l'acquisition d'informations détaillées sur les éléments à risques⁴, ce qui implique deux possibilités d'analyse du dommage : la première consiste en une description générale et synthétique des dommages qui concernent la totalité de la structure du paysage, la seconde se penche d'une manière plus détaillée sur les détériorations concernant une partie du site ou sa totalité.

⁴ Les typologies en sont nombreuses : populations, bâtiments, objets archéologiques, environnement, activités économiques, services publics et infrastructures. Une quantification économique des biens est nécessaire, même si dans le cas des biens culturels les paramètres à adopter ne sont pas définis.

- **Deuxième catégorie des critères culturels:**

1^{er} Indicateur : Identification des valeurs de connaissance :

ce dernier est un rapport succinct écrit, pouvant être étayé par un dossier graphique et photographique.⁵

Il devra couvrir ces rubriques susmentionnées dans le tableau présenté en amont. Il s'agit de :

Typologie de la ressource patrimoniale : Connaissance de la nature physique et historique du bien et de sa structure dans son ensemble et de son évolution à travers les âges.

Chronologie des recherches scientifiques et archéologiques : Intérêts divers portés au bien historique ou à son environnement avec estimation de ce support de publication.

Identification générale : Date précise ou présumé de construction. Nom officiel selon le découpage administratif et noms locaux ou officieux utilisés par le voisinage ou dans la région.

Identification juridique : Type de propriétés avec délimitation des périmètres de classement et leurs champs de visibilité par rapport au bien historique et à son ensemble.

Localisation géographique : Situation (à l'intérieur ou entre) des limites de découpage administratif.

- **2^e Indicateur : Signification architecturale du bien.**

1. Style et typologie Architecturales :

E	Excellent exemple d'un style architectural reconnu ou d'une typologie architecturale héritée et rare d'une période historique du pays ou d'une région géographique.
T.B	Un très bon exemple d'un style architectural reconnu ou d'une typologie architecturale notable pour une période historique du pays ou d'une aire culturelle historique.
B	Un bon exemple d'un style ou d'une typologie architecturale reconnus usuellement au niveau régional ou local.
F/I	Un exemple moyen à médiocre d'un style ou d'une typologie architecturale commune, reconnues au niveau local.

La description du style architectural du bien historique est une reconnaissance des codes architecturaux de l'objet inhérents à une époque esthétique, émanant d'une société donnée à une période historique donnée.

La description du bien est un moyen d'appréciation visuelle des caractéristiques formelles, matérielles et ornementales, caractéristiques d'un âge ou d'une période de développement historique.

⁵ A titre indicatif, nous y reviendrons en détail ultérieurement sur les modalités de relevé et de représentation des valeurs du paysage. Les modalités de cotation et de représentation du paysage culturel constituent un autre thème qui ne rentre pas directement dans le sillage de notre thème de recherche.

On peut dire qu'un bâtiment qui illustre les caractères typiques d'un style ou d'un modèle architectural particuliers, est un excellent exemple ou au contraire un médiocre exemple, lorsqu'on parvient à apprécier ses caractères selon les aspects formelles ou esthétiques, en jugeant son degré de mérite et de représentativité par rapport aux modèles semblables reconnus à un niveau local ou national, voire régional à plus grande échelle.

C'est la reconnaissance des spécificités et/ou des affinités qui imprègnent le bien architectural par rapport aux autres cas d'espèces (régions culturelles limitrophes ou écoles stylistiques majeures).

Il s'agit ici d'un jugement de valeur sur le degré de rareté relatif à une typologie architecturale à laquelle le bien historique appartient.

2. Modèle de conception et de construction architecturales :

A. Modèles de conception architecturale.

E	De conception exceptionnelle en comparaison avec les autres cas d'espèce présents aux niveaux national ou régional.
T.B	De conception semblable à d'autres exemples de qualité architecturale spéciale reconnue.
B	De conception architecturale qui inclus plusieurs attributs fonctionnels et esthétiques spécifiques.
F/I	De conception architecturale sans signification ou qualités spéciales.

Le soulèvement d'un certain nombre de questions sur l'architecture du bâtiment, son inscription urbaine, ou son implantation au site, ses principes de composition géométriques et d'organisations spatiales, devrait nous :

1. Inciter à approcher l'œuvre architecturale par une observation minutieuse et un examen direct à travers ses relevés.
2. Confronter l'œuvre ou certaines de ses parties avec d'autres cas d'espèces locaux ou régionaux.
3. déceler dans ses caractéristiques de conception architecturale, de modénature de ses façades et de ses proportions, les principes opératoires utilisés qui nous permettront d'inscrire son architecture dans des structures géométriques et stylistiques déterminées.
4. Déceler dans la filiation des éléments culturels la transmission des éléments du langage architectural d'une civilisation donnée et ses influences diverses véhiculées à travers le Maghreb, puis le bassin méditerranéen.

B. Modèles de construction architecturale :

E	De construction réalisée de matériaux uniques ou rares , ou bien illustrant une mise en oeuvre historiquement primitive et novatrice.
T.B	De construction spécifique qui illustre parmi les rares exemples qui existent la pérennité d'un savoir-faire constructif spéciale et notable.
B	De construction typique relative à une période historique caractérisant une aire culturelle géographique.
F/I	De construction anodine sans intérêt spécial.

Le soulèvement d'un certain nombre de questions sur les systèmes constructifs du bâtiments, nous induit à :

1. Reconnaissance de l'apport d'une culture « Majeure » importée et la spécificité d'un savoir-faire local.
2. Reconnaître les codes techniques inhérents à une époque historique, émanant d'une société donnée.
3. formuler des questions à partir des attributs fonctionnels, formels et symboliques sur les éléments construits et éventuellement sur leur origine.

3. Nom de l'architecte ou du constructeur.

E	De maître d'oeuvre d'un architecte, ingénieur ou constructeur connu , ayant apporté une contribution architecturale significative et novatrice sur le plan architectural ou constructif, étant d'un apport culturel à la ville, à la région ou à la nation.
T.B	De maître d'oeuvre d'un architecte, ingénieur ou constructeur connu et avéré , dont ses œuvres sont d'importance considérable pour l'histoire de la ville, de la région ou de la nation.
B	De maître d'oeuvre d'un architecte, ingénieur ou constructeur connu et avéré , dont son œuvre est d'importance relative pour le bâtiment ou le développement de la ville.
F/I	De maître d'oeuvre d'un architecte, ingénieur ou constructeur inconnu , et sans signification d'acte d'édification notable.

Le nom du maître d'œuvre d'un architecte, ingénieur ou d'un constructeur connu et avéré pourrait éventuellement être connu à travers les diverses sources d'informations, telles que, à titre indicatif non exhaustif:

- Les sources épigraphiques : Inscriptions, Dédicaces, Pierres tombales,
- Documents juridiques : Actes de propriétés, livres fonciers et cadastres.
- Documents juridico-religieux : Actes wakf, Habous pour les aires culturelles islamiques traditionnelles.
- Documents iconographiques: Archives des grands projets d'architecture, ...

Toutes ces indications nous livrent des significations que tient toute personne qui a conçu ou ordonné l'édification pour l'identification du rapport d'association du bien à un modèle ou une période architecturale reconnue.

- **3^e Indicateur : Contexte d'appartenance.**

1. Rapport : Site/ Paysage :

E	Paysage historique intact , constitué de nombreux dispositifs fort significatifs qui sont directement liés soit à un modèle d'usage du sol, soit à la conception du bâtiment, soit ayant un rapport historique notable au site géographique, relatifs à une certaine manière de faire reconnue d'une époque historique.
T.B	Paysage historique partiellement altéré , constitué de nombreux dispositifs significatifs qui sont directement liés soit à un modèle d'usage du sol, soit à la conception du bâtiment, soit ayant un rapport historique assez apparent au site géographique, relatifs à une certaine manière de faire reconnue d'une époque historique.
B	Paysage historique muté , constitué d'un ou de deux dispositifs significatifs qui sont directement liés soit à un modèle d'usage du sol, soit à la conception du bâtiment, soit ayant un rapport historique reconnaissable au site géographique, relatifs à une certaine manière de faire reconnue d'une époque historique.
F/I	Aucuns dispositifs de paysage énumérés supra ou de rapport significatif reconnaissables du site, ou du bâtiment à son paysage.

L'analyse rapport d'implantation du bien ou du site dans son milieu paysager par rapport soit à des attributs géomorphologiques du site, soit à des principes de composition architecturale ou d'art urbain, soit à des modalités d'usage du sol d'antan, nous livre une évaluation sur le grade du rapport d'appartenance du bien à son site.

2. Rapport de voisinage :

E	Groupeement de bâtiments ou d'une partie importante contiguë au bien , contribuant à une excellente lecture visuelle de l'ensemble , illustratif d'un modèle architectural ou d'une époque historique reconnus.
T.B	Groupeement de bâtiments ou d'une partie importante contiguë au bien , de style architectural ou d'époque historique similaires, pris dans une aire d'usage compatible .
B	Groupeement de bâtiments ou d'une partie importante contiguë au bien , de style architectural ou d'époque historique similaires, pris dans une aire d'usage incompatible ; ou bien groupeement de bâtiments ou d'une partie importante non contiguë au bien , pris dans aire d'usage compatible
F/I	Groupeement de bâtiments ou d'une partie importante ne faisant pas partie du contexte du bien , ni de son style architectural, ni de son époque historique, pris dans aire d'usage incompatible .

L'évaluation du rapport de voisinage est une appréciation qualitative du rapport de continuité spatiale et d'association du bien à son voisinage.

C'est un niveau d'appréciation d'appui et d'ancrage du bien à son voisinage selon l'importance de la ressource patrimoniale à son site, à sa ville ou à sa région toute entière.

3. Importance visuelle et symbolique :

E	Bâtiment comme repère d'importance civile pour un secteur géographique ; bâtiment de valeur symbolique et de signification historique et ethnique pour une ville ou une région.
T.B	Bâtiment comme repère d'importance civile pour un secteur géographique local ; bâtiment de valeur symbolique et de signification historique et ethnique pour une aire locale.
B	Bâtiment comme repère d'importance civile pour un secteur de voisinage ; bâtiment de valeur symbolique et de signification historique et ethnique pour une aire de voisinage.
F/I	Bâtiment sans aucune importance de signification symbolique ou de repère.

C'est un niveau d'appréciation du degré d'influence ethnique du bâtiment selon ses différents rayons d'influence locale ou régionale. En outre, notons qu'il peut y avoir une association historique civique avec une personne, un groupe social ou un événement à travers le réseau des mythes, des us et traditions socioculturelles, etc. Comme son emplacement à un endroit pourrait consolider son grade de repère symbolique ou d'orientation liés à des modalités de mobilité ou d'itinéraires. En somme, cette évaluation nous situera les caractères spécifiques de repères et d'orientation par rapport au voisinage. Elle définira aussi toutes les charges symboliques pour une communauté avec leurs réseaux de significations culturelles pour le voisinage à travers les publications littéraires et tout autre support de vulgarisation.

- 4^e Indicateur : Intégrité.

1. Intégrité architecturale et stylistique :

E	Bâtiment ne présentant aucune modification qui altère les caractères de son organisation architecturale et de ses composants stylistiques.
T.B	Bâtiment présentant une ou plusieurs modifications , dont l'effet est reconnaissable mais n'altère pas de manière significative les caractères de son organisation architecturale et de ses composants stylistiques.
B	Bâtiment présentant des transformations importantes dues à une adjonction de plusieurs modifications mineures , dont l'effet altère les caractères de son organisation architecturale et de ses composants stylistiques.
F/I	Bâtiment présentant des transformations trop importantes qui altère considérablement les caractères de son organisation architecturale et de ses composants stylistiques.

Notons qu'une évaluation de ces aspects est réalisée sur la base d'une comparaison qu'on doit établir avec l'état originel et initial du bien, en se basant sur les différentes sources d'informations que nous détenons. Or, dans le cas contraire, de non disponibilité de telles données, nous pouvons opérer par extrapolation des caractères puisés des autres cas d'espèces, en ménageant toutefois les affinités ou les spécificités qu'imprègnent notre objet d'étude.

Cependant, du fait que les bâtiments évoluent avec le temps, beaucoup de bâtiments peuvent avoir des changements qui sont d'importance architecturale ou historique.

Certains de ces changements ultérieurs peuvent être d'importance équivalente ou même plus grande que les caractères du bâtiment original, du fait que nous considérons aujourd'hui ces transformations d'évolutives allant dans le sens logique du processus typologique architectural du bien, mais pas souvent pathologiques altérant considérablement les caractères du bien.

Il s'agit d'une analyse du grade de permanence ou de transformation des structures physiques du bien architectural et de leur état de conservation, de modification ou d'altération des composants stylistiques du bien, mis en rapport à ses structures architecturales.

Dans ce cas-ci l'évaluation doit être faite avec l'identification totale des périodes de développement historique du bâtiment. Une compréhension et une appréciation de l'histoire architecturale et culturelle du bâtiment détermineront l'unique période dominante avec les différentes périodes successives de réaménagement ou de transformation venues avec le temps, citées le plus souvent par des changements de mode de vie et des besoins des utilisateurs nouveaux.

Les critères ci-dessus identifieront l'importance des valeurs des ressources architecturales patrimoniales sur la base d'un examen plus exhaustif de ses caractères, rehaussant ou justifiant son potentielle d'héritage.

2. Intégrité d'usage :

E	Bâtiment ayant toujours la même fonction d'origine , pouvant être directement lié par sa vocation à un établissement humain de type historique et d'importance civique.
T.B	Bâtiment ayant perdu sa fonction d'origine , pouvant être directement lié par sa vocation à un établissement humain de type historique et d'importance civique.
B	Bâtiment ayant perdu sa fonction d'origine , dissocié par sa vocation à un établissement humain de type historique et d'importance civique.
F/I	Bâtiment ne présentant aucunes ou peu d'associations connues par sa vocation à un modèle historique reconnaissable dans le secteur local ou régional.

L'évaluation par ce critère d'intégrité d'usage du bien par rapport à son environnement stipule qu'il faudrait partir rechercher l'ensemble des associations connues du bien par sa vocation et sa fonction d'origine au sein de sa sphère environnementale à laquelle il fut destiné.

Notons que parfois certaines fonctions d'origine à certains bâtiments se dissipent sous les injures de l'action de l'homme et du temps, mais il arrive qu'elles soient supplantées par d'autres groupes ethniques dans ou au voisinage du bien, en perpétuant des traditions fort ancestrales. A ce titre, nous citons l'exemple du rituel de sacrifice d'animaux en guise

d'offrande à un saint patron organisé au voisinage de certains temples antiques à l'intérieur des sites archéologiques. Les exemples de ce genre ne manquent pas en Algérie et en Tunisie. Il s'agit donc ici d'analyser le degré de pérennité des fonctions d'origine, en appréciant le rapport de transformation des associations d'appartenance par la fonction par rapport à son environnement social et géographique global.

3. Intégrité constructive :

E	Bâtiment ne présentant aucune modification qui altère les caractères de ses composants constructifs et de nature des matériaux. Le bâtiment illustre le cas typique et authentique d'une période historique.
T.B	Bâtiment présentant un ou plusieurs modifications constructives , dont leur effet est reconnaissable mais n'altère pas de manière significative les caractères de sa logique structurelle générale. Le bâtiment illustre le cas typique de l'évolution des techniques constructives successives.
B	Bâtiment présentant des transformations importantes dues à une adjonction de plusieurs modifications structurelles mineures , dont l'effet altère les caractères de sa logique structurelle originelle.
F/I	Bâtiment présentant des transformations trop importantes qui altère considérablement les caractères de sa logique structurelle originelle.

L'évaluation encore du bien par ce critère d'intégrité constructive nous livre d'abord un état des lieux sur l'état de conservation des structures matérielles (matériaux, textures, couleurs,...), en analysant si le bien en question constitue un cas typique et authentique d'une période historique inhérente à une ville, une région ou à tout le pays.

La continuité des matériaux et appareillages constructifs, demeure une manifestation du récit architectural du monument. Ils illustrent l'évolution technique et stylistique qui a sanctionné l'histoire d'un monument.

L'échelle d'investigation ici est plus fine pour l'appréciation et l'évaluation de ces stratifications historiques

4. Intégrité de l'image :

E	Bâtiment ayant gardé son authenticité historique grâce des opérations de conservation justes se subordonnant à sa vérité archéologique , effectuées selon les principes fondamentaux universels de préservation du patrimoine historique.
T.B	Bâtiment présentant une ou plusieurs modifications de ses partis architecturaux et constructifs , dont l' effet est reconnaissable mais n'altère pas de manière significative générale les caractères de son image.
B	Bâtiment présentant des transformations importantes de ses partis architecturaux et constructifs , et dont l' effet altère de manière réversible les caractères de son image.
F/I	Bâtiment présentant des transformations trop importantes , ayant encouru des falsifications sous l'effet d'opérations de conservation erronées qui altèrent de manière irréversible les caractères de son image.

En matière d'évaluation de l'intégrité de l'image du bien sous le poids des diverses opérations de préservation : restauration, anastylose, consolidation, ... ; les conceptions ont sensiblement évolué. Notre politique repose aujourd'hui sur deux grands principes :

1. L'authenticité : Signifie que la restauration doit se subordonner à la vérité archéologique et rechercher une réalité historique incontestable.

2. Le respect des apports successifs du temps : Nous conduit à conserver les marques de la diversité historique : la modification de partis architecturaux, la variété des techniques utilisées sont des témoignages de la vie du monument qu'il convient de préserver.

L'évaluation ici devra se baser sur les principes fondamentaux sur lesquels se basent les normes actuelles de la conservation du patrimoine historique, codifiées à travers les différentes chartes et conventions universelles citées supra.

3.4. Le système de notation des valeurs et de son barème :

Ayant vu que le mode d'évaluation étant défini avec une grande précision ; par voie de conséquence, le manuel d'utilisation devrait aussi indiquer le mode de cotation de chaque type de réponse.

Dans une grande partie des évaluations ex-ante, la cotation aboutit à un score qui traduit la performance sur une échelle numérique. On se contente de définir des classes de réponses sans nécessairement établir un ordre entre ces classes, et l'on pratique une « analyse de contenu ».

L'étalonnage de ce test d'évaluation ici, consiste à déterminer la performance moyenne qu'on peut attendre des groupes de référence, en l'occurrence les spécialistes ici, qu'il paraît intéressant de considérer et les variations auxquelles on peut s'attendre par rapport à cette moyenne. C'est pour autoriser cette comparaison que les conditions doivent être bien codifiées.

La note brute est obtenue par le simple calcul numérique des réponses. L'utilité de la note est cependant limitée puisqu'elle n'indique pas la performance du critère, mais plutôt sa comparaison ultérieure aux quotients des normes qui servent à établir des comparaisons. Les manuels de tests d'évaluation comprennent des tables de normes qui indiquent le registre des notes brutes escomptées. Les données normatives sont établies et discutées à priori par le groupe des experts dans un esprit délibératif.

Pour l'essentiel, les notes attribuées correspondent en général à des classes d'évaluations d'éléments ou de variété, combinant ainsi *quantitatif et qualitatif*. Au total, un crédit de 100 points est affecté à l'ensemble d'une seule batterie d'indicateurs d'évaluation. Nous avons vu que nous avons déterminé deux catégories : une première celle d'indicateurs environnementaux, la seconde celle d'indicateurs culturels. Dès lors le total de ces deux dernières ferait un score total de 200 points, sanctionnant ainsi tout le test d'évaluation.

Dans cette phase d'évaluation ex-ante, chaque indice dispose d'une échelle de notation de 05 points ou exceptionnellement de 20 points, à part celui inférieure **F/I** qui est sanctionné par un zéro.

Pour saisir le principe de cotation de chaque indice d'appréciation, nous avons recouru au principe de coter au maximum du score l'indice **E** (Excellent), pouvant avoir selon les cas le score de 20, 10 ou 05 points. Or, l'indice **B** (Bien) pourra avoir selon les cas que la moyenne de son score maximum, à savoir : 10, 05 ou 02 points pour avoir ici un nombre entier. Concernant l'indice supérieur **T.B** (très Bien), ce dernier aura selon les cas le score de la moyenne ajoutée à sa moitié, exemple pour un critère de 20 points, son indice **T.B** aura 15 points.

Nous illustrerons ici d'une manière synthétique plus exhaustive tout le barème de notation.

- **Première catégorie d'indicateurs environnementaux.**

-

Comprenant 03 indicateurs avec 07 critères d'évaluation. **(100 points).**

1^{er} Indicateur : Identification des valeurs de nature.

[Score maximum de 40 pts]

	E	T.B	B	F/I
1. Rareté et Diversité	20	15	10	0
2. Intégrité et stabilité	10	08	05	0
3. Qualités visuelles	10	08	05	0

2^e Indicateur : Criticité.

[Score maximum de 30 pts]

1. Dégradation et Fragilité	20	15	10	0
2. Capacité de charge	10	08	05	0

3^e Indicateur : Identification des usages/activités compatibles.

[Score maximum de 30 pts]

1. Vocation et potentialité	20	15	10	0
2. Vulnérabilité	10	08	05	0

Score total: 100

TAB. 7: Premier tableau théorique du barème de notation par les critères environnementaux. (Etabli par l'auteur).

- **Deuxième catégorie d'indicateurs culturels.**

Comprenant 03 indicateurs avec 11 critères d'évaluation. **(100 points).**

1^{er} Indicateur : Signification architecturale du bien.	E	T.B	B	F/I
[Score maximum de 40 pts]				
1. Style et typologie architecturale.	10	08	05	0
2. Modèle de conception architecturale.	10	08	05	0
3. Modèle de construction architecturale.	10	08	05	0
4. Nom de l'Architecte ou du Constructeur.	10	08	05	0
2e Indicateur : Contexte d'Appartenance.				
[Score maximum de 30 pts]				
1. Rapport Site/ Paysage.	10	08	05	0
2. Rapport de voisinage.	10	08	05	0
3. Importance visuelle et symbolique.	10	08	05	0
3e Indicateur: Intégrité.				
[Score maximum de 30 pts]				
1. Intégrité architecturale et stylistique.	10	08	05	0
2. Intégrité d'usage.	05	03	02	0
3. Intégrité constructive.	05	03	02	0
4. Intégrité de l'image.	10	08	05	0
Score Total:	100			

Score Total global de l'évaluation : 200 points.

TAB. 8 : Premier tableau théorique du barème de notation par les critères culturels.
(Etabli par l'auteur).

Une fois les scores totaux établis respectivement pour les deux catégories d'indicateurs paysagers, on procède à une interprétation des résultats d'évaluations selon un canevas préétabli toujours par les spécialistes et les experts. Ce dernier nous récapitule les scores dans des fourchettes d'écarts relatives à trois types d'évaluation. Il s'agit du :

- **Type A** : Selon le degré d'écart de ses scores, celui-ci nous indique un niveau de valeurs très appréciable à excellent du paysage évalué.
- **Type B** : Celui-ci nous indique un second niveau de qualité de valeurs qui demeurent appréciable à moyen, pouvant présenter des potentiels à promouvoir.
- **Type C** : Ce dernier, nous indique un niveau inférieur de qualité de valeurs du paysage culturel, qui présenteraient beaucoup d'insuffisances et d'aspects critiques.
-

Catégories d'indicateurs	Ecart des scores	Type
Indicateurs environnementaux	60 - 100	A
	40 - 59	B
	20 - 39	C
Indicateurs culturels	70 - 100	A
	50 - 69	B
	20 - 49	C

TAB. 9 : Canevas théorique des écarts de points. (Etabli par l'auteur).

3.5. Systèmes de cotation cartographique des valeurs paysagères :

L'estimation de la valeur des paysages avait par ailleurs exigé de développer toute une méthode de relevé puis de cotation cartographique des diverses ressources paysagères qui permettrait de dresser un rapport environnemental complet de la situation existante capitalisables pour l'élaboration du plan normatif du paysage.

Aujourd'hui, avec le développement considérable des technologies de représentation informatisée, toute une méthodologie avait été développée dans une autre direction d'investigation et d'interprétation qui furent possible grâce à une complémentarité d'approches méthodologiques développées par différentes disciplines : géographie, économie, patrimoine, organisation d'information localisées SIG, ..., dont l'enjeu pratique fut celui d'aboutir à des instruments facilement utilisables par l'ensemble des instances qui agissent sur le paysage culturel.

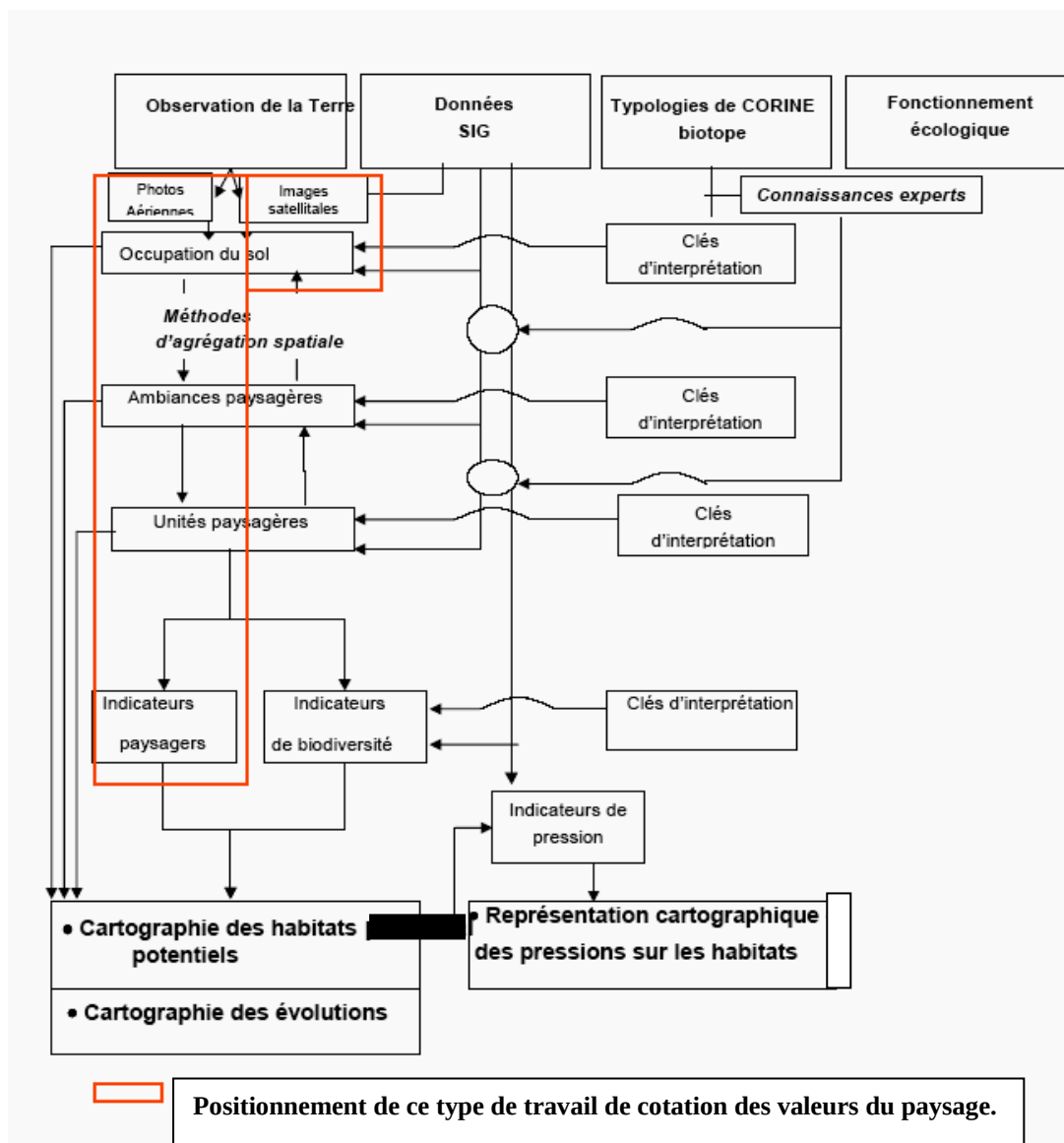
Ce thème constitue une autre direction méthodologique dans notre recherche, car elle obéit comme on le voit ci-dessous à des postulats méthodologique qui appartiennent aujourd'hui presque à une discipline distincte des sciences géographiques classiques. Nous avons voulu intégrer cette indication juste pour illustrer brièvement les modalités de représentation graphique de ses valeurs paysagères, qui peuvent s'ouvrir ultérieurement sur d'autres directions de recherches académiques.

En guise d'illustration, nous présentons ici un tableau synthétique des modalités graphique de représentation des valeurs paysagères selon la méthode SIG.

Banque de donnée pour la sélection de représentation des valeurs paysagères			
Catégorie	Nom du dossier	Description	Type de donnée
Caractères du paysage			
Paysage de valeur patrimoniale à caractère historique	Patrimoine Bâti	Patrimoine Bâti	POINT
Paysage de valeur patrimoniale à caractère culturel.	CULT_RELIGION	Caractère religieux/Spirituel. Associés à des lieux de pèlerinage.	POINT, POLYGON
	CULT_FOLKORE	Caractère folklorique/culturel associés à des lieux.	POINT, POLYGON
	CULT_AUTRES	Caractères associés à d'autres manifestations.	POINT, POLYGON
Paysage de valeur patrimoniale à caractère naturel.	NAT CON_Parc naturels	Caractères de parcs ou de forêts.	POLYGON
	NATCON_maquis	Caractères de maquis	POLYGON
	NATCON_prairie	Caractères de prairie	POLYGON
	NATCON_marécages	Aires marécageuses	POLYGON
	NATCON_Boues	Aires boueuses.	POLYGON
	NATCON_cours d'eau	Cours d'eau	LINE, POLYGON
	NATCON_MANGROVE	Aires de Mangrove littorales	POLYGON
Valeurs scéniques, panoramiques, beautés du paysage.	POSVAL_PICS. POSVAL_Crêtes	Pics/ crêtes	POINT,LIGNE
	POSVAL_GEOMORPH	Caractères géomorphologiques spécifiques.	POINT, LIGNE, POLYGON
	POSVAL_HYDROLOG	Cascades/cours d'eau/marées	POINT, LIGNE, POLYGON
	POSVAL_BUILDING	Batiments-repère/structures	POINT
Pollutions visuelles, avec aspects négatifs.	A évaluer		
Valeurs du paysage			
Valeurs scéniques du paysage	Valeur SCENIQUE	Paysages à valeurs scéniques	POLYGON
Paysage avec un sens du lieu particulier.	Valeur du LIEU	Paysage avec un sens du lieu particulier.	POLYGON
Paysages avec des qualités visuelles négatives.	NEGATIVE_VALUE	Paysages avec des qualités visuelles négatives.	POLYGON

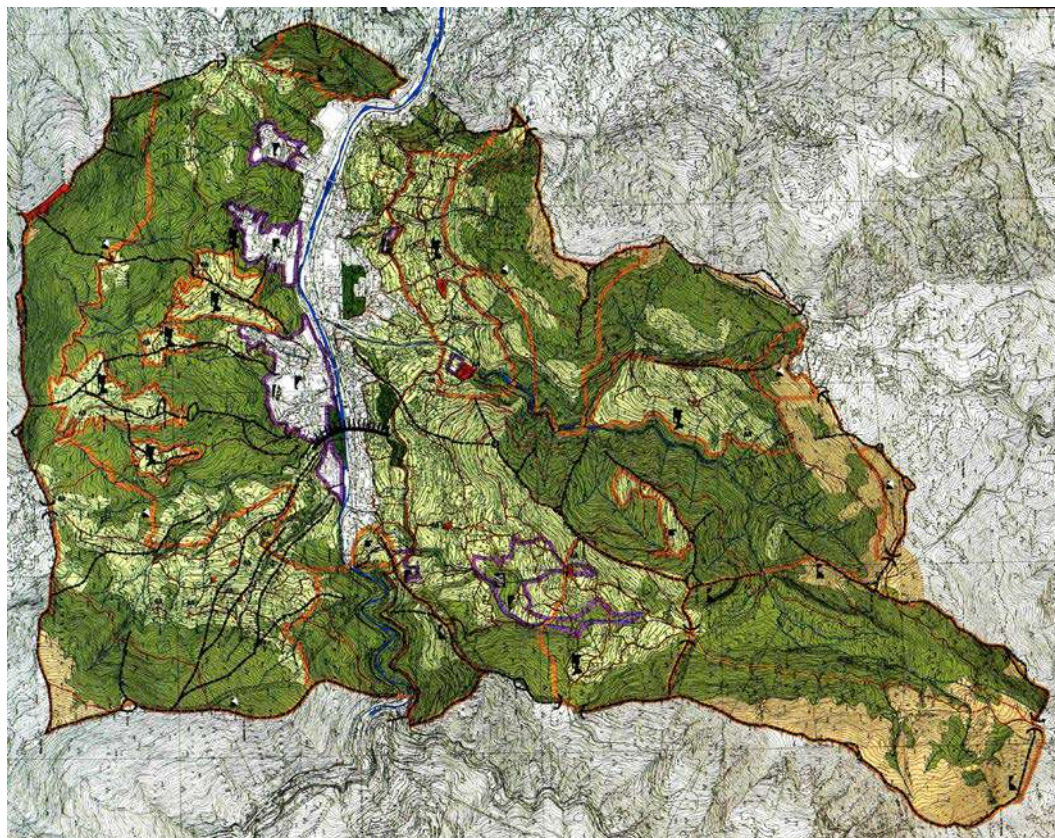
TAB 10. A : Tableau récapitulatif des modalités de représentation des valeurs paysagères en mode SIG. (Traduit de l'auteur).

Sources: Stephen Brown (2001): "*Landscape Architecture and EcoSchemes*". Edit Urbis-ERM Hong Kong Limited.



TAB. 10.B : « Contribution à la définition d'une méthode pour l'évaluation de l'évolution des sites Natura 2000. Application au Parc National du Mercantour. France ».

In : www.espaces-naturels.fr



CARTA AMBITO PAESISTICO STRUPPA - CARTA DEI VALORI

VALBISAGNO		LIVELLO DI AMBITO PAESISTICO scala 1:5000-1:10000			ANALISI DEI VALORI PAESISTICO AMBIENTALI								
UNITA' DI PAESAGGIO		SISTEMA NATURALE		SISTEMA ANTROPICO		VALORE					DEGRADO		
paesaggio naturale	PRATERIA	crinali principali selle cime affioramenti rocciosi impluvi		percorsi escursionistici emergenze storico architettoniche									
		reticolo idrografico crinali secondari versanti affioramenti rocciosi		percorsi storici manufatti rurali									
paesaggio agricolo	AGRICOLA STRUTTURATO	reticolo idrografico crinali secondari versanti fondovalle affioramenti rocciosi		percorsi storici emergenze storico architettoniche permanenze agricole di matrice storica									
		reticolo idrografico fondovalle piana alluvionale crinali secondari tessere e macchie ecologiche affioramenti rocciosi		emergenze storico architettoniche tessuto urbano									
paesaggio urbano	URBANO NON STRUTTURATO												

Fig. 45. Un exemple d'une carte de cotation des valeurs paysagères, avec sa légende de représentation.

Sources : Mazzino.F et Gheresi .A (2003) : « Per un atlante dei paesaggi italiani ». Edit Alinea editore, Florence. Pp 78- 79.

CHAPITRE 2.

DEFINITION DE MODELES DE REPRESENTATION SOCIALE DU PAYSAGE.

2.1. L'évaluation des formes de perception du public au paysage du cas d'étude au moyen du sondage.

Compte tenu de la diversité des paysages culturels, dont chaque type demeure spécifique ; toutes généralisations faites pour créer des indicateurs pourrait mener à une perte décisive d'informations sur les spécificités qui imprègnent chaque cas d'espèce.

C'est pour ces raisons que nous avons opté de réajuster nos critères d'évaluation par une pondération numérique, après interprétation des résultats de notre sondage qui nous a révélé une primauté d'un aspect par rapport à un autre pour ce qui concerne notre cas d'étude.

Nous avons déjà vu que l'évaluation de mi-parcours est une occasion d'améliorer les critères d'évaluation afin d'atteindre l'objectif de minimiser au maximum le degré de subjectivité dans l'évaluation finale. Cette évaluation de mi-parcours fonctionne comme audit de tiers, car elle doit garantir une entière liberté d'opinion pour les populations sondées.

Il s'agit là, d'un moment d'une évaluation de mi-parcours qui n'est qu'une confrontation détaillée des résultats du sondage des populations avec l'évaluation ex-ante précédente des spécialistes, dans le but d'une meilleure crédibilité des critères d'évaluation par rapport à l'objectif horizontal de l'intégration environnementale à son milieu d'appartenance socioculturel. Ceci se finalisera ultérieurement par un réajustement par pondération numérique des critères d'évaluation, voire parfois par l'inclusion de nouveaux critères.

2.1.1. Déroulement du sondage d'opinion :

Une enquête par sondage a été menée auprès de 100 personnes ayant une relation directe avec le site de notre étude, telle qu'une activité de gestion ou de production liée au territoire, ou une relation indirecte de voisinage ou de villégiature, dans le but de mieux comprendre les représentations sociales du paysage du mausolée royal de Tipasa. **Quatre vingt cinq (85) personnes** avaient répondu à notre questionnaire, les quinze autres avaient refusé ou rendu le questionnaire blanc, ce qui représente un taux de refus de **17,64 %**.

L'argument principal dans le choix des personnes sondées, est que les sujets devaient recouvrir des situations sociales les plus diverses possibles. Nous avons définis trois catégories de personnes, selon un échantillon par quotas :

1. Les résidents de la région de Tipasa et de Cherchell avec ceux ayant des activités liées au territoire d'étude. **(40 personnes).**
2. Les visiteurs au vestige du « Tombeau de la chrétienne ». **(40 personnes).**
3. Les gestionnaires potentiels de la circonscription archéologique de Tipasa. **(05 personnes)**

Dans le but d'une meilleure récolte d'informations qui seraient en rapport avec nos objectifs d'identification des formes de perception du public au paysage de notre cas d'étude, la construction du questionnaire a été articulé grosso modo autour de ces quatre aspects :

1. Identification de la personne : son niveau intellectuel, son genre, ...
2. Les raisons de fréquentation et les centres d'intérêts manifestés à notre site d'étude.
3. Les opinions de cette personne sur les formes de rapports qui le lient au site.
4. Les formes de signification ou de perception personnelles que lui inspire le site.

Le choix de poser des questions relativement larges et d'utiliser un support visuel très réduit vers la fin du sondage, a délibérément été fait pour saisir leur conception de la notion de paysage, sans imposer d'approche particulière.

Des éléments de définition sont apparus au fil de l'interprétation des résultats, éclairant ainsi les fondements de l'évaluation paysagère. Les résultats ont montré l'existence de différents niveaux de perception. Le premier s'exprime en des termes visuels qui font ressortir l'importance de l'environnement général du site, de la relation entre le relief et l'implantation du monument au site. Dans un deuxième temps, les préférences paysagères reposent sur le poids accordé par l'observateur aux différents aspects culturels de préférence ou perceptuels de type émotionnels.

Ces observations nous ont permis d'esquisser des modèles de représentation sociale du paysage, basés sur les résultats du sondage.

En effet, une des perspectives de ce travail de recherche est de pouvoir intégrer ces modèles de représentation sociale dans une méthodologie plus globale d'évaluation du paysage qui inclue aussi bien des aspects objectifs que subjectifs du public profane.

Etant donné les moyens à disposition pour réaliser ce sondage, la disponibilité des personnes contactées, et la condition préalable d'effectuer le sondage à des périodes différentes de l'année, nous avons dû restreindre l'échantillonnage au nombre cité supra.

En effet, nous avons réalisé notre sondage pendant trois périodes respectives de l'année :

- Une première période coïncidant avec les vacances scolaires d'hiver et de fin d'année : **du 18 décembre 2004 au 02 Janvier 2005**. Ce fut une première approche à travers un pré sondage, confondu plutôt avec le typique sondage en boule de neige. Ce sondage a été réalisé sur vingt cinq (25) personnes des trois catégories désignées ci haut selon un quota préétabli ; afin de revenir sur les formulations des questions et les rectifier selon la version que nous présentons ci-joint.
- Une seconde période coïncidant avec les vacances scolaires de printemps : **du 21 Mars au 06 Avril 2005**.
- Une troisième et ultime période allant par intermittence durant les week-ends du : Mercredi **01 juin 2005** au Vendredi **03 juin 2005**, du Mercredi **22 Juin** au Vendredi **24 Juin 2005** et enfin du Mercredi **06 Juillet** au Vendredi **08 Juillet 2005**. Le choix de ces dates de week-end a été fait délibérément afin d'effectuer les sondages sur les visiteurs in situ.

Le nombre relativement restreint et hétérogène de personnes consultées au cours de ce sondage demande donc une certaine prudence dans l'interprétation des résultats. Quand bien même l'appartenance des enquêtés à différents milieux professionnels dont ils sont les relais assure une certaine représentativité à l'échantillon, notre but n'était pas de faire ressortir les points de vue dominants, mais leur variété, car tous ont leur légitimité, selon (Rougerie & Beroutchachvili, 1991)¹. C'est pourquoi nous avons opté pour une démarche qualitative qui nous permette, sans avoir recours à des méthodes statistiques trop rigoureuses, d'identifier, au-delà d'un discours convenu, les mécanismes de représentation du paysage, sans prétendre à une exhaustivité statisticienne.

Comme le but de notre enquête par le sondage d'opinion était de recueillir des informations qualitatives sur les représentations sociales du paysage, nous avons tantôt choisi le sondage au

¹ C.f Rougerie.G et Beroutchachvili. N (1991) : « Géosystèmes et paysages : Bilan et méthodes ». Edit Armand colin, Paris.

moyen de questions fermées à choix multiples, tantôt une enquête de type semi-directif (Blanchet & Gotman, 1992)² afin de ne pas trop structurer le discours de l'enquêté.

Nous avons fait corrélé les objectifs recherchés de ce sondage à nos hypothèses de recherche établies en amont, en guise de moyen de vérification de celles-ci. Ceci bien sûr dans le sens de ce qui nous intéresse aussi dans l'identification des :

- o Eléments de définition et de caractérisation du paysage du « Tombeau de la chrétienne ». L'objectif était de déterminer quelle(s) approche(s) les acteurs, les usagers avaient de leur paysage ? Quels étaient les éléments de sa reconnaissance et à quelle(s) échelle(s) ils les identifiaient ? L'attention a également été portée, à un niveau plus théorique, sur les différentes significations que la notion de paysage recouvrait chez eux et à quelles dimensions thématiques elles faisaient référence.
- o La construction du jugement de valeur sur le paysage: en interrogeant les interlocuteurs sur les qualités et les faiblesses de leur paysage (Zube et al, 1989)³, le but était d'identifier les différentes valeurs associées à l'appréciation du paysage et de comprendre leur légitimité.

Une question ouverte a donc été rédigée à la fin du sondage pour couvrir chacun de ces deux thèmes, en demandant à la personne de qualifier le tombeau par un qualificatif.

Le cas échéant, des éclaircissements étaient demandés. Le choix a délibérément été fait d'utiliser uniquement vers la fin du sondage un support photographique très réduit, alors que cette technique est couramment employée dans l'analyse paysagère. La raison principale est que nous voulions déterminer sur quels éléments les personnes interrogées se basaient pour construire leur perception du paysage, sans leur imposer d'office une approche visuelle.⁴

2.1.2. Interprétation des résultats :

« Pour une définition de modèles de représentation sociale du paysage »

A l'issue du dépouillement du sondage, et après interprétation des données et leur classement, nous avons parvenu à définir des modèles de représentation sociale du paysage qui appartiennent à des groupes de sujets distinctifs. Une analyse plus fine des résultats a permis d'identifier des similitudes ainsi que des distinctions notoires dans les résultats des sondages.

Pour procéder à ces regroupements et recoupements des résultats, nous avons repris notre typologie des contenus et avons cherché, par répétition des tentatives, à identifier des ensembles de personnes ayant, de manière assez stable, des schèmes⁵ de pensée communs. L'identification de compatibilités interpersonnelles à l'intérieur de plusieurs catégories thématiques a débouché sur la définition de groupes de perceptions cohérentes.

² C.f Blanchet, A., Gotman, A. (1992) : « *L'enquête et ses méthodes : l'entretien* ». Edit Nathan, Paris.

³ C.f Zube, E.H., Friedman S., Simcox D.E (1989): "Landscape change – Perceptions and physical measures". In: *Environmental Management* 13. Pp 639-644.

⁴ La structure du questionnaire de notre sondage a été basée sur différents travaux à caractère opérationnel, nous citons en l'occurrence :

CDC consultants (2000): « *Tourisme et développement local autour de Bibracte. Contribution à la définition d'une stratégie* ». Expertise réalisée pour le compte de la société mixte nationale Mont Beuvray. France.

Chételat, J. (2000) : « *L'image du paysage sylvo-pastoral: quelques clefs de compréhension de l'attrait des pâturages boisés* ». In : *La Forêt*, n°9, p. 19. <http://wslar.epfl.ch/rubrique/year2000/Rubr0900.html>

⁵ Définition du Larousse (1998) : Schème : « *Dans la philosophie kantienne, représentation qui permet de faire la liaison entre les catégories de l'entendement et les phénomènes sensibles. Structure générale d'une chose d'un processus, etc.* ».

Le tableau 11 ci-dessous nous illustre un contexte largement masculin dans cette catégorie de sujets des visiteurs, du fait du caractère un peu isolé du mausolée, par rapport au parc archéologique de Tipasa, sis en plein centre ville. Ceci, nous pousse à dire que les femmes se rendent dans notre site d'étude toujours accompagnées, en couples ou en famille. Alors, qu'elles se rendent au parc archéologique toutes seules en groupes de filles.

TAB. 11: Taux des personnes sondées par rapport au genre et aux catégories des sujets. (Etabli par l'auteur).

Formation		Activité Exercée
Ingénieur.	11	Informatique, électronique, agronomie, gestion des forêts, ...
Architecte / Géographe.	06	Construction/ Aménagement du territoire.
Médecin / Biologiste.	05	Santé et prévention.
Enseignant / Instituteur.	15	Formation scolaire et technique.
Artiste.	03	Arts graphiques.
Archéologue/ historien.	05	Gestion du patrimoine local.
Scolaires/ Etudiant.	18	Formation scolaire et technique.
Profession libérale.	12	Agriculteur, artisan, commerçant, entrepreneur en bâtiment, tourisme,...
Retraité ou sans emploi.	10	Recherche d'emploi avec diplôme, ou sans.
Total	85	

Catégories/ Genre	Résidents	Gestionnaires du site	Visiteurs
Hommes	26 %	04 %	36 %
Femmes	22 %	03 %	12 %
Total	47 % (soit 40 pers)	6 % (soit 05 pers)	47 % (40 pers)

TAB. 12 : Description de l'échantillon selon la formation et l'activité des individus. (Etabli par l'auteur).

Notre sondage avait couvert des profils professionnels très diversifiés. Il s'agissait de personnes exerçant une activité liée au territoire de la wilaya de Tipasa, que ce soit comme employé du service public, ou ayant une fonction libérale privée. Tous n'exercent pas une influence directe sur le paysage de notre cas d'étude.

Ayant pris lors des calculs deux classes d'âges cumulées, nous remarquons pour la catégorie des visiteurs, un taux considérables de jeunes âgés de 15 à 30 ans, illustrant un taux de fréquentation du site considérable par rapport aux autres sujets. Nous y reviendrons sur l'explication plus tard.

Catégories / Classe d'âge	Résidents	Gestionnaires	Visiteurs
Entre 15 et 30 ans.	12 %	03 %	25 %
Entre 31 et 50 ans.	18 %	04 %	18 %
De 51 ans et plus.	18 %	00 %	05 %

TAB. 13: Taux des classes d'âges des personnes sondées par rapport aux catégories des sujets. (Etabli par l'auteur).

Domaines d'intérêt / Catégorie des sujets	Résidents	Visiteurs
Archéologie (Civilisation punique et romaine).	22 %	28 %
Histoire (En général).	18 %	25 %
Architecture	03,5 %	04 %
Nature et Environnement.	25 %	18 %
Sports et Loisirs	00 %	05 %
Paysage	33 %	38 %

TAB. 14: Taux des degrés d'intérêt aux domaines cités selon les catégories des sujets. (Etabli par l'auteur).

Remarques : Nous avons pris en considération dans le calcul ici les deux degrés 3 et 4 confondus. Le total peut être supérieur à 100 %, car il se trouve qu'un sujet ait plusieurs domaines d'intérêt

Les raisons / Catégories des sujets.	Résidents	Visiteurs
Nature, Paysage.	33 %	47 %
Promenade, Marche.	33 %	23,5 %
Visite du vestige.	24 %	24 %
Pique-nique.	09,5 %	14 %
Curiosité	09,5 %	16 %
Vues panoramiques	20 %	21 %
Rêve, méditation.	12 %	06 %
Autre : Lieu paisible et intime.	00 %	16,5 %

TAB. 15: Les principales raisons de présence des sujets au Mausolée royal de Tipasa, dit : « Tombeau de la chrétienne ». (Etabli par l'auteur).

Remarques : Nous avons pris en considération dans le calcul ici les deux degrés 3 et 4 confondus. Le total peut être supérieur à 100 %, car il se trouve qu'un sujet ait plusieurs domaines d'intérêt. Nous ne présentons ici que des taux significatifs des domaines qui dépassent les 05 %.

En comparant, les tableaux 13,14 et 15, nous déduisons avec une confirmation de visu que la tranche d'âge de 15 à 30 ans des visiteurs du site, se porte essentiellement sur la promenade et la nature. Or, il nous semble important de signaler ici un phénomène de fréquentation par les jeunes couples, recherchant un lieu paisible et intime, qui a été révélé dans notre sondage.

Le taux calculé de la saison préféré pour venir au mausolée royal de Tipasa, toutes catégories d'individus confondus, avait révélé un taux de **74 %** pour le printemps, et de **12 %** pour l'automne. Ce qui justifie à nos yeux la quasi désertion du site par les visiteurs en été, que nous avons aussi remarqué lors de notre troisième période du sondage effectuée au courant du mois de juillet 2005. De ce fait, on a remarqué qu'il y a un phénomène de « Beau Temps » recherché au printemps, et que les températures élevées de l'été, font emporter la fréquentation de la mer sur celle de notre cas d'étude.

Par ailleurs, les résultats des tableaux 16 et 17 présentés ci-dessous, recoupés avec ce qui a été dit ci haut, nous livre une idée sur les motifs recherchés et les aspects qui retiennent l'attention des individus lors de la visite de notre site d'étude.

Types d'aspects/ catégories des sujets.	Résidents	Visiteurs
Atmosphère générale du site.	43 %	53 %
Beauté du site	41 %	52 %
Sentiers de découverte.	07 %	47 %
La végétation	43 %	48 %
Le panorama	36 %	42 %
Architecture, matériaux.	36 %	44 %
Autres : Précisez :	00 %	00 %

TAB 16: Les aspects qui ont retenu l'attention des sujets par catégories de sujets.
(Etabli par l'auteur).

Remarques : Nous avons pris en considération dans le calcul ici les deux degrés 3 et 4 confondus. Le total peut être supérieur à 100 %, car il se trouve qu'un sujet ait éprouvé plusieurs types d'attention à la fois.

Motifs / catégories de sujets.	Résidents	Visiteurs.
Passage à proximité.	00 %	35 %
Prendre de l'air.	29 %	43 %
L'évasion.	14 %	22 %
Le pique-nique.	06 %	11 %
L'intérêt à la nature (faune et flore).	21 %	14 %
La nostalgie aux souvenirs.	14 %	21 %
Autres : Intimité.	04 %	23 %

TAB 17 : Les motifs de visite libre du site (sans la visite du vestige). (Etabli par l'auteur).

Le total peut être supérieur à 100 %, car il se trouve qu'un sujet ait plusieurs motifs de visite à la fois.

La deuxième catégorie de renseignements recherchés portait sur l'identification des formes de signification ou de perception personnelles qu'inspire le site pour les sujets.

En effet, la première appréhension du vestige commence sur sa crête à partir de la route nationale. Ceci du moins pour les individus véhiculés qui viennent au mausolée royal de Tipasa de Cherchell, en empruntant la route nationale N° 11, ou de Attatba –Sidi Rached, en empruntant le chemin de wilaya N° 07, comme le montre les photos ci dessous.



La perception visuelle du mausolée sur sa crête apparaît très évidente à partir du chemin de wilaya N° 07, comme le montre si bien ces photos. Cette perception peut se réaliser encore plus loin d'El-Affroun, à partir de la route nationale N° 42.
(Photos de l'auteur, Décembre 2004).

Le second moment de perception du mausolée pour l'ensemble des personnes sondées comme on le remarque dans le tableau ci dessous, apparaît plus évident au fur et à mesure sur la route qui nous y mène.



La perception visuelle du mausolée se fait au fur et à mesure, sur le chemin communal N° 40 qui nous y mène, comme le montre si bien ces photos.
(Photos de l'auteur, Mars 2005).

Niveau de perception	Sur sa crête, à partir de la route nationale	Au fur et à mesure, sur la route qui nous y mène.	Une fois arrivé sur place
Taux	38 %	62 %	00 %

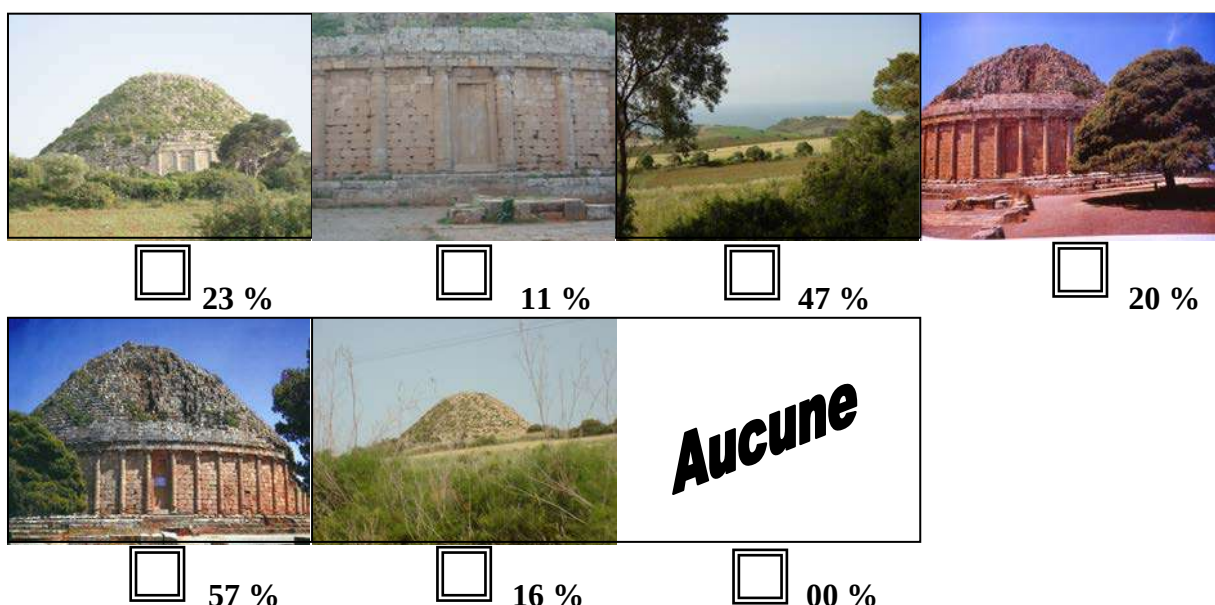
TAB.18: Détermination du niveau de perception du « Tombeau de la chrétienne ». (Etabli par l'auteur).

On ne fait ici aucune distinction entre les catégories des sujets

Par ailleurs, nous avons tenté d'identifier les types d'émotions ou d'évocations qu'éprouvent les différents sujets au mausolée royal de Tipasa. En effet, le tableau 19 présenté ci dessous nous illustre un taux de 29 % de sentiment d'attachement lié certainement une évocation de souvenirs (25 %) pour les résidents. Certes, au-delà de l'évocation du vestige en tant que témoignage historique pour les deux catégories de sujets, un lien s'instaure entre le sentiment d'attachement et l'émotion des souvenirs pour les résidents. Or, pour les visiteurs, c'est plutôt un sentiment d'intimité lié au rêve qui est ressenti par ces derniers.

Types d'émotions/ catégories de sujets.	Résidents	Visiteurs
Emotions :		
Attachement.	29 %	21 %
Répulsion.	07 %	00 %
Peur.	02 %	14 %
Intimité.	07 %	22 %
Aucune.	05 %	06 %
Evocations :		
Témoignage historique.	23 %	27 %
Souvenirs.	25 %	20 %
Mythe.	23 %	19 %
Aucune.	00 %	00 %

TAB. 19: Typologie des émotions qui inspirent les sujets. (Etabli par l'auteur).



TAB. 20 : Taux relatif à la seule image de visite conservé dans l'esprit des sujets. (Etabli par l'auteur).

L'unique utilisation d'un support photographique se situe au niveau de cette interrogation du public sur la seule image de visite qu'ils ont conservé dans leurs esprits. Le fort taux de 57 %

accordé à la cinquième photo, nous illustre l'intérêt accordé par les différents sujets au monument en tant que vestige antique. Il inspire par son échelle, sa grandeur et la robustesse de ses matériaux (qualificatifs recueillis du sondage), beaucoup de récits et de liens que nous allons évoquer après. Or, le taux de **47 %** de la troisième photo, demeure encore non négligeable, car il nous illustre le degré d'intérêt au paysage et à la nature manifesté par les différents sujets.

En guise de conclusion partielle à notre sondage, nous avons établi un tableau récapitulatif, nous résumant les traits caractéristiques des deux catégories de sujets par rapport à quelques aspects inhérents aux centres d'intérêt et degrés de perception du public.

Ainsi, il ressort de ce tableau, ce qui suit :

- L'identité des visiteurs au site est une population essentiellement jeune qui vient rechercher en ces lieux à travers la visite du vestige une évasion, une curiosité, une atmosphère privilégiant intimité et rêve pour les jeunes couples. Le lieu de provenance de certains visiteurs de la wilaya d'Alger, nous explique les raisons réduites d'intérêt à la nature par ces sujets, car au fait on peut expliquer ceci par le fait de présence de beaucoup de bois et de forêts dans la wilaya d'Alger. Nous citons en l'occurrence la forêt de Bainem, le bois des arcades, ..., étant plus proches d'Alger.
- L'intérêt accordé au site du vestige par les résidents, expliquerait le mode de visite dominant ici, car le site se livre aussi pour certaines activités de loisirs et de détente lors du printemps par l'organisation de pique-nique. Au-delà de ça, on a reconnu un besoin de ressourcement lié aux souvenirs constituant ainsi les points forts de ces visites.
- Le lien de complémentarité de signification historique et paysagère de l'antiquité, existant entre le parc archéologique de Tipasa et le mausolée royal, demeure très forts pour les deux catégories de populations sondées, au vu des qualificatifs recueillis : tels que : rappel, analogie des matériaux, ...
- La durée de visite pour les deux catégories de visiteurs demeure supérieure à deux heures, ce qui dénote que la découverte du site ne se limite pas en la seule visite du vestige, mais un milieu très riche par ses composantes végétales et faunistiques et son panorama viennent circonscrire le mausolée, et retenir les visiteurs pour des durées de temps assez longues.

	Les Résidents.	Les Visiteurs.
Identité		
Les moins de 30 ans.	31 %	43 %
Les plus de 51 ans.	18 %	11 %
Centres d'intérêt	Nature, Paysage, Histoire, loisirs et détente.	Histoire, visite du vestige, curiosité.
Caractère de la visite		
Lien : Parc archéologique de Tipasa/ « Tombeau de la chrétienne ».	60 %	62 %
Durée de visite > 2 heures	53 %	70 %
Mode de visite dominant	Visite du site	Visite du vestige
Points forts de la visite	Atmosphère, panorama, beauté du site, ressourcement/ souvenirs.	Evasion, atmosphère, curiosité, Intimité/ rêve.

TAB 21 : Tableau récapitulatif : Les traits caractéristiques des deux catégories de sujets sondés. (Etabli par l'auteur).

A la lumière des résultats de notre sondage, nous avons ainsi développé trois modèles de représentation sociale du paysage qui les caractérisent en mettant en lumière différentes perceptions. Chacune, chacun traite les informations issues du paysage d'une manière qui lui est propre, mais qui peut aussi varier en fonction du moment; nous pouvons ainsi naviguer entre pensée rationnelle et pensée magique, laisser davantage de place à notre intuition, saisir le paysage dans une pensée métaphorique, être submergé par les symboles qu'il dégage, songer à ce qu'il convient pratiquement de faire, filer vers une pensée philosophique ou poétique, ...

Ainsi de ces catégories de perceptions du paysage, nous avons reconnu :

- Une tendance " conservatrice " : « **Le lien culturel** ».

Les maîtres mots furent ici : **Héritage - Juba 2 - Amazigh - Berbère - passé - avenir - paternité - identité / histoire nationale - appartenance - transmission - mémoire – valeurs** ; témoignant à la fois d'un attachement à un héritage, à un lieu.

Ces mots clés font partie du discours à propos de la question du patrimoine, qui se situe dans un continuum temporel : *"Se demander ce que nous allons laisser à nos enfants, c'est s'interroger sur ces fragments du monde dont nous avons hérité nous-mêmes des générations précédentes et auxquels nous sommes attachés"*.

Cette tendance irait dans la perspective d'une préservation des valeurs patrimoniales selon leur valeur historique héritée. Le modèle de référence est celui d'un paysage d'apparence naturelle bien que créé par des ancrages historiques patrimoniaux.

Les adhérents farouches à cette tendance sont, de par leur engagement professionnel, liés de très près et depuis assez longtemps à la préservation du patrimoine culturel. La gestion du paysage est donc envisagée ici sous l'angle de la sauvegarde.

Les paysages culturels faisant partie du débat international et leur statut en tant qu'objet patrimonial reflète bien l'évolution des idées plus générales en la matière, mais ne semble pas qu'il soit perçu dans notre environnement d'étude de la même ardeur. Or, ce qui a été remarqué ici, c'est que « le tombeau de la chrétienne », pour reprendre son appellation péjorative générale, représente un "hauts lieux" de l'histoire, au vu de son classement sur la liste du "patrimoine mondial de l'humanité". Ceci demeure une chose fort approuvée et revendiquée par la population du moins celle lettrée.

Une tendance " pragmatique " : « **le lien mental** ».

Les maîtres mots furent ici : **Repère – échelle – proportions – matériaux - résistance-rappel et analogie - filiation à une culture - appartenance à une civilisation révolue.**

Elles sont nécessairement acquises par le parcours dans l'espace et dans le temps, jalonnés de repères historiques, ou par un parcours réalisé mentalement grâce à l'imagination, sur la base d'un acquis éducationnel et d'instruction par des récits ou de documents imagés (guide, photos, cartes) ou même d'expériences personnelles.

À cet égard, le paysage n'est apparemment pas considéré ici comme un repère en tant que tel, peut-être parce qu'il ne peut être facilement circonscrit dans des limites physiques cernées par la vue uniquement. C'est plutôt le vestige qui est repère.

Les adhérents à cette tendance se basent sur la vue en tant que moyen de saisie psychosensorielle, qui demeure corrélé à travers des filtres cognitifs divers. Nous avons reconnu dans notre étude, qu'il s'agissait de filtre sensoriels, tributaires de plusieurs facteurs : connaissance des lieux, expériences, espace « vécu », modèles culturels de l'époque, symbolismes, stéréotypes dominants, ...

Les paysages culturels ont une identité, composite et sans cesse recomposée, mais qui fait que nous pouvons les reconnaître et les intégrer dans la vaste carte mentale de notre être au monde, comme autant de points de repères indispensables et fondateurs de notre identité spatiale.

Les vestiges sont comme des balises souvent isolées mentalement les unes des autres, il nous appartient de les relier entre elles par toutes les voies de sens possibles, pour constituer un réseau de paysages articulés, une mosaïque animée et complexe.

Une tendance " romantique " : « **Le lien émotionnel** ».

Les maîtres mots furent ici : **Mythe- mystère - Cléopâtre Séléné (?) - Chrétienne (?) majestueux – impressionnant – imposant – important – beau – magnifique**, définissant le paysage comme un produit culturel chargé d'émotion.

L'expérience personnelle véhicule une symbolique propre, configurée par une série de sensations plus ou moins marquées qui varient à chaque fois, selon la saison ou l'état d'esprit de l'observateur. Le modèle de référence reconnu ici est celui d'un paysage à forte

composante identitaire, qui reflète, dans ses différentes grammaires, les modes de vie changeants des populations.

Notre paysage d'étude, contient peut-être des éléments qui entrent en écho avec un souvenir (souvenir d'un lieu, d'un événement, d'une personne...), le plus souvent inconsciemment, provoquant parfois cette sensation de "déjà vu", et contribuer à nous procurer une émotion agréable ou désagréable, nous apaiser ou nous mettre mal à l'aise, sans que nous sachions pourquoi.

La dimension émotionnelle par exemple, particulièrement marquée dans la tendance romantique, est présente à différents degrés chez l'ensemble de nos sujets sondés, même si certains avaient une certaine retenue à évoquer la dimension esthétique du paysage, dont le caractère subjectif leur semblait peut-être contraire à une pratique raisonnée du territoire.

L'expression directe des émotions fut difficile pour certains. Pour comprendre une prise de position ("c'est beau, c'est laid"), il peut s'avérer efficace de demander quels sont les éléments qui touchent particulièrement, et ce qu'ils symbolisent chacun, ou leur agencement. *"Il sera plus commode de dérouler l'expression symbolique, de faire dire pourquoi ce petit détail évoque la plénitude, des souvenirs heureux, une chaleur, un contact ou bien aussi une désorganisation, le froid, la dureté, l'angoisse, la désorientation, etc., en fait toutes les gammes positives et négatives de notre sensation de présence au monde"*.

Les émotions positives ou négatives devant le paysage relèvent chez l'individu d'une sphère touchant la vie privée, les pulsions profondes. (...) Elles sont exprimées de façon symbolique par rapport à un paysage autant "rêvé" que perçu".

Au niveau de la perception, les conditions atmosphériques, l'heure du jour, l'époque de l'année sont des paramètres qui influencent notre manière d'être dans le paysage et donc notre perception, et réciproquement : un paysage terne sous le soleil peut devenir dantesque par temps d'orage et nous inciter à presser le pas, plutôt que de flâner tranquillement. Le temps que nous passons en contact avec le paysage est aussi un facteur important.

En conclusion à ceci, disons que les aspects liés à l'héritage naturel et culturel, à la mixité de l'occupation du sol, à l'adaptation des pratiques au territoire ou encore à la diversité écologique et visuelle peuvent trouver leur prolongement dans des indicateurs existants ou qui sont encore à créer.

2.2. L'évaluation de mi-parcours.

2.1.1. Confirmation des hypothèses.

C'est une phase de vérification des hypothèses au cas par cas, selon une approche pragmatique, en utilisant comme base le soubassement théorique établi en amont dans les chapitres précédents. Ce soubassement théorique nous a été capital pour la définition de certains concepts inhérents aux valeurs paysagères.

D'autre part le recours à l'enquête par le sondage avait constitué un second moyen pour la vérification de nos hypothèses.

Notons que dans l'évaluation antérieure ex-ante, ces aspects de perception du public au paysage culturel ont été abordé, en identifiant leurs incidences potentielles sur l'environnement paysager.

Il est maintenant nécessaire de valider, si ces mesures sont appropriées pour l'évaluation paysagère de notre cas d'étude, en pondérant certains des critères environnementaux et culturels par un coefficient numérique.

Rappelons que pendant l'évaluation antérieure ex-ante, ces critères d'évaluation paysagère ont été identifiés d'une manière univoque.

À cet effet, nous avons jugé nécessaire de vérifier la validité de nos hypothèses préétablies en amont, afin de réajuster les critères qui s'y rapportent par des mesures correctives valables pour notre cas d'étude, en l'occurrence le mausolée royal de Tipasa. Ceci considérera comme on l'a déjà signalé supra :

- L'application efficace des mesures correctives des critères et l'intégration du jugement de valeur du public en tant qu'évaluation de mi-parcours.
- L'appréciation de la pertinence de certains critères pour notre cas d'étude.
- Au besoin, faire des propositions pour améliorer leur application et efficacité.

Pour rappel, les hypothèses que nous avons établies en vue de leur vérification ultérieure, se présentent une à une comme suit :

1. La non existence de critères d'évaluation normatifs universels :

Cette première hypothèse fut formulée comme suit : « ***Il n'existe guère d'universalité de critères d'évaluation du paysage, car chaque milieu socio culturel demeure spécifique*** ».

Le point de départ de notre investigation était de chercher à comprendre les voies par lesquelles les populations ou les groupes d'intérêt concernés (les gestionnaires du site et les spécialistes) expriment eux-mêmes les "valeurs" du paysage culturel du cas d'étude. Les investigations et les analyses scientifiques ont été développé, en partie en se référant à des normes "internes" environnementales, patrimoniales et écologiques de cohérence et de rigueur et, en partie, en se référant à des considérations "externes" liées au contexte social et culturel particulier au site d'étude.

Par esprit pragmatique imposé par le souci d'approcher une neutralité axiologique et minimiser toute forme de subjectivité, nous avons saisi que, quand des outils d'analyse bien structurés sont employés dans un processus d'enquête par le sondage, un processus de "double apprentissage" s'instaure. La méthode d'investigation choisie -corrélée à nos hypothèses-

structure l'enquête, et le chercheur apprend également la réalité à travers l'écoute de ce qui est dit à partir "d'autres points de vue scientifiques" sur la situation et la méthode de la recherche elle-même. Ceci nous a imposé de consulter des études de cas analogues puisées du contexte international, afin de saisir les affinités et analogies pouvant exister entre ces critères, ou au contraire les différences et les spécificités locales, justifiant notre hypothèse de la non universalité des critères d'évaluation du paysage culturel.

Pour le public profane impliqué, le processus d'évaluation paysagère peut apporter sa contribution au savoir, et à partir de là, à l'action politique, d'où un changement social plus important. Ainsi le choix d'une méthode et celui de la façon d'appliquer ces critères analytiques d'évaluation, ne sauraient être considérés comme un problème purement scientifique. Un chercheur qui tente de justifier les activités des autres en s'appuyant sur leurs seules bases scientifiques, ne prend pas complètement en compte les dimensions socio culturelles de son contexte d'étude. Une politique pertinente en matière de valorisation des paysages culturels est nécessairement un acte social chargé d'un poids à la fois culturel et politique.

Les études de cas que nous avons consultées et analysées, ont été l'occasion pour nous pour évaluer les espoirs qui pouvaient être placés dans des méthodes ou des outils particuliers pour obtenir des informations sur les valeurs que les individus ou les populations concernés attachent aux caractéristiques de leur environnement paysager.

La signification politique aussi bien que scientifique des choix méthodologiques avaient fait le plus souvent, l'objet d'une mise au point, montrant comment le choix de la méthode, la réalisation de l'étude et la diffusion des résultats peuvent - et devraient - constituer autant d'éléments de concertation et de délibération à l'intérieur d'un processus social élargi.

Il visait également à présenter les résultats de manière à maximiser leur pertinence pour les communautés et les décideurs politiques impliqués.

Le souci de rigueur scientifique et de clarté dans la communication n'étant pas suffisants, une attention a aussi été accordée à la perception par les gestionnaires du site concernés du sens de nos résultats et de nos arguments.

Nous étions confrontés au courant de cette recherche à la nécessité d'explicitier les dimensions clés sociales et culturelles du paysage culturel d'étude plutôt que celles écologiques et environnementales liées au problème de son évaluation, qui étaient demeurées cachées et dissimulées derrière les structures de gestion pré-établies. Ce qui a procuré à l'étude une dimension de légitimité et de pertinence.

On a formulé avec succès des méthodes d'analyse et de mise en œuvre en harmonie avec la culture locale, et la recherche sur l'évaluation du paysage a ainsi été acceptée localement au niveau de la circonscription archéologique de Tipasa comme une contribution positive envers une prise en charge réelle de notre patrimoine culturel.

De cette partie de vérification ultérieure de l'hypothèse de la « **Non universalité des critères d'évaluation** » pour notre cas d'étude, ressortirait l'importance de pertinence et fiabilité de ces critères par rapport au couple : Public / Spécialistes.

2. La manifestation du patrimoine culturel est fondée sur des interdépendances structurelles, entre : *Forme construite* / *Forme perçue* / *Forme représentée*.
3. L'image « *perçue* » n'est pas tout entière donnée par les objets, mais telle préconçue par le sujet lui-même, selon ses acquis éducationnels et culturels.
4. L'image « *représentée* » est formée de signes sous-jacents, d'une part aux structures physiques et d'autre part aux représentations symboliques.

Aujourd'hui, on peut dire que l'appréciation esthétique d'un paysage est plus diffusée et commune à l'opinion publique en relation à d'autres types de perceptions, en constituant peut être pour beaucoup un mode empirique d'évaluation des valeurs, de la dégradation et du désordre d'un paysage, qui correspond effectivement à sa fragilité structurale, d'où la nécessité d'une analyse scientifique objective.

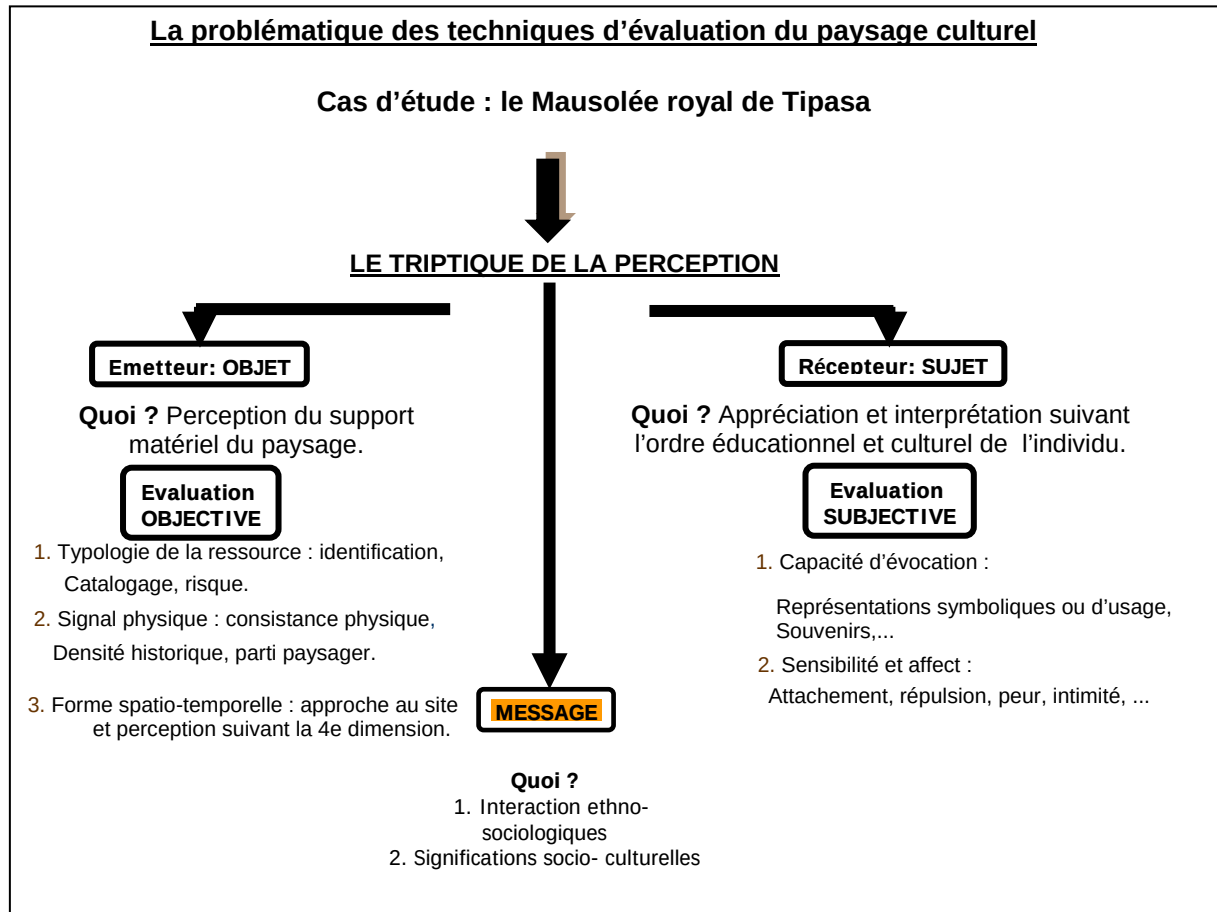
Un émetteur >>>>>>>>>>>> Un message >>>>>>>>>>>> Un récepteur.

Ainsi, pour clarifier les significations historico-culturelles de notre cas d'étude, en l'occurrence le Mausolée Royal de Tipasa, et l'insérer dans des niveaux de témoignages plus complets, ceux de la collectivité ou du sujet, nous avons voulu investir le domaine du second moment du triptyque de la perception, à savoir : **LE MESSAGE**.

181

Ainsi, au-delà du cadre de l'évaluation objective du monument qui avait abordé l'objet à travers une évaluation de ses caractères physiques, telle déjà définie dans les diverses grilles d'évaluation normatives élaborées supra ; le second cadre qui nous a interpellé à travers cette recherche fut celui du domaine de l'évaluation subjective du sujet récepteur.

L'organigramme que nous avons dressé pour indiquer notre cheminement méthodologique, nous indique l'importance de l'ordre ethno-sociologique et socio-culturel dans le processus de l'évaluation du paysage culturel.



Notons que cette structure a amené des chercheurs depuis les années 1980, de disciplines différentes, à analyser cette structure selon des paradigmes différents.

Nous présentons ici, brièvement quelques exemples :

Selon toutes la littérature théorique consultée, telle que déjà analysée dans nos chapitres précédemment, certains auteurs, tels que :

- Bailly. A (1980 et 1986)², avait stipulé que : « *les fondements de l'expérience cognitive, sont partiellement corrélés avec les trois filtres* :

1- le filtre physiologique : assurant la transmission de l'information.

2- le filtre personnel : parachève le tri du « message » et interprète l'information, en fonction des dispositions de la personnalité.

² C.f Bailly, A.S (1986): « *Espace et représentations mentales* », In : Représentations spatiales et dynamiques urbaines et régionales. Pp 5-35, Univ Québec, Montréal, 1986.

C.f Bailly, A.S et Raffestin, C et Reymond, H (1980): « *les concepts du paysage : problématique et représentations* ». In : L' Espace géographique, N° 04, Paris, 1980. Pp 277-286.

3- le filtre social : réalise la confrontation entre l'image mentale ainsi formée et les acquis d'ordre éducationnel d'appréciation ».

En même temps, M. Collot (1986)³, est parti affirmer que : « *les filtres agissent sur : « le SENS » de l'information perceptive à partir d'idées ou conceptions socioculturelles pré-conçues* ».

Plus tard, S.D.Kipman (1987)⁴ stipule à travers ses recherches que : « *les codes du langage et des signes du monde extérieur (...) se réalisent d'après un apprentissage culturel commun* ».

En effet, tout ce complexe d'icônes et de symboles présents dans les divers supports de représentation du mausolée royal de Tipasa, comme on l'a déjà mentionnée supra, tout comme ce réseau de métaphores et de narrations mythiques galvaudée d'une génération à une autre, donnent à ce dernier des formes de significations et de représentation mentales qui demeurent personnelles aux sujets.

G. Olsson (2000)⁵ esquisse à travers ses graphiques présentés ci- dessous un premier schéma qui contient deux implications, toutes les deux relèvent du discours sur le paysage culturel. Ils regardent le rapport entre signifiant et signe et le rapport entre signe et signifié.

Dés lors, il définit :

- *Signe et réalité territoriale* : Le rapport entre signe et réalité (signifié), qui investit le rapport entre niveau ontologique et niveau de la sémiotique du territoire, est un élément nodal de la discussion. Il démontre à travers la première figure comment est ce que le rapport entre le signe et l'objet (ici, la réalité territoriale) consiste en une séquence d'une métaphore disposée le long d'une trajectoire temporelle.
- *Signe et signifié* : dans ce présent cas, le rapport entre les deux éléments , celui de la représentation (signe) et celui de l'idéologie ou de la méta narration (signifié), est la clé de la discussion. Selon Olsson, le signifié peut être considéré comme une séquence de métonymiques⁶ de signifiés attribués aux signes et disposés le long d'une trajectoire temporelle.

Par voie de conséquence, le triangle de discussion sur le paysage culturel induit à considérer contextuellement deux séquences, une métaphore et une métonymique.

³ C.f Collot. M (1986) : « *Point de vue sur la perception des paysages* ». In : *L'espace géographique*, 3, Paris. PP : 211- 217.

⁴ C.f Kipman. S.D (1987) : « *La perception piégée par la pensée* ». In : *Les cinq sens*, N° spécial, Sciences et vie, paris. Pp 68- 73.

⁵ C.f Olsson.G (2000) : « *Mappa Mundi Universalis. A commentary on the power of cartographic reason* ». In: Uppsala International contemporary Art Biennale". Uppsala, Suede.

⁶ La métonymie, selon le Larousse 1998 : « *est la figure de rhétorique par laquelle on désigne la cause pour l'effet, l'effet pour la cause, le contenant pour le contenu, la partie pour le tout, etc.* »

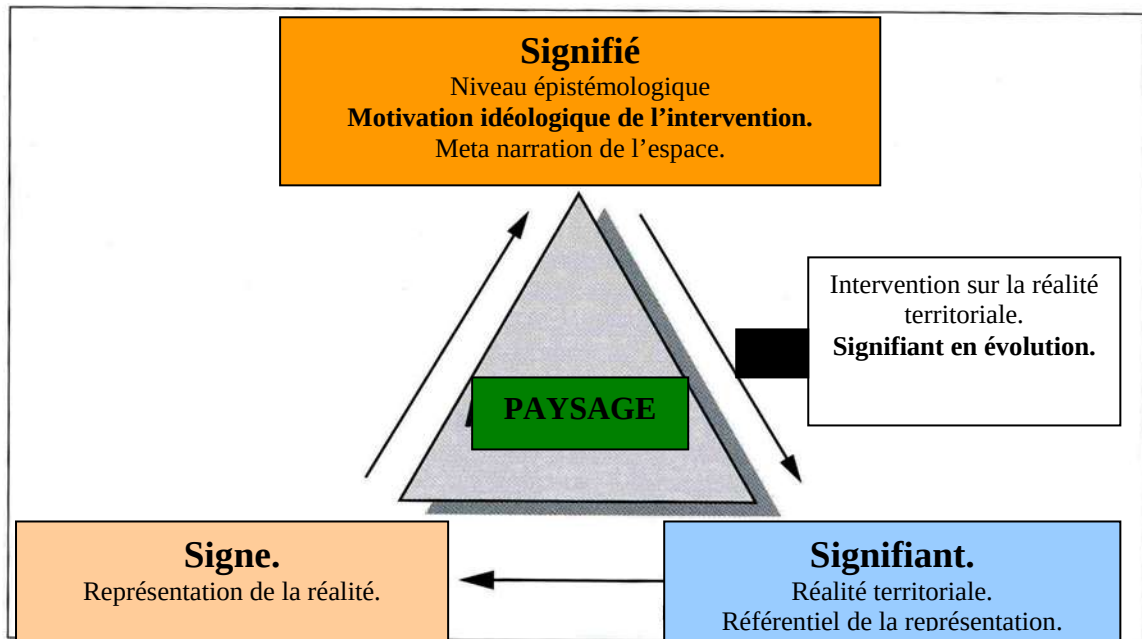


Diagramme 8: Rapport entre signifiant, signe et signifié dans la représentation du paysage, selon G. Olsson (2000). (Traduit par l'auteur).

Sources : Mazzino.F et Gherzi .A (2003) : « *Per un atlante dei paesaggi italiani* ». Edit Alinea editore, Florence. P 98.

Partant, plus loin dans sa réflexion, Olsson. G nous livre une interprétation du paysage culturel, selon une connaissance qui allie science, art et religion. Il stipule que :

- *La connaissance scientifique* : En assimilant la réalité à **A**, la représentation de la réalité à **B** et la connaissance scientifique reposant sur la relation **A = B**.

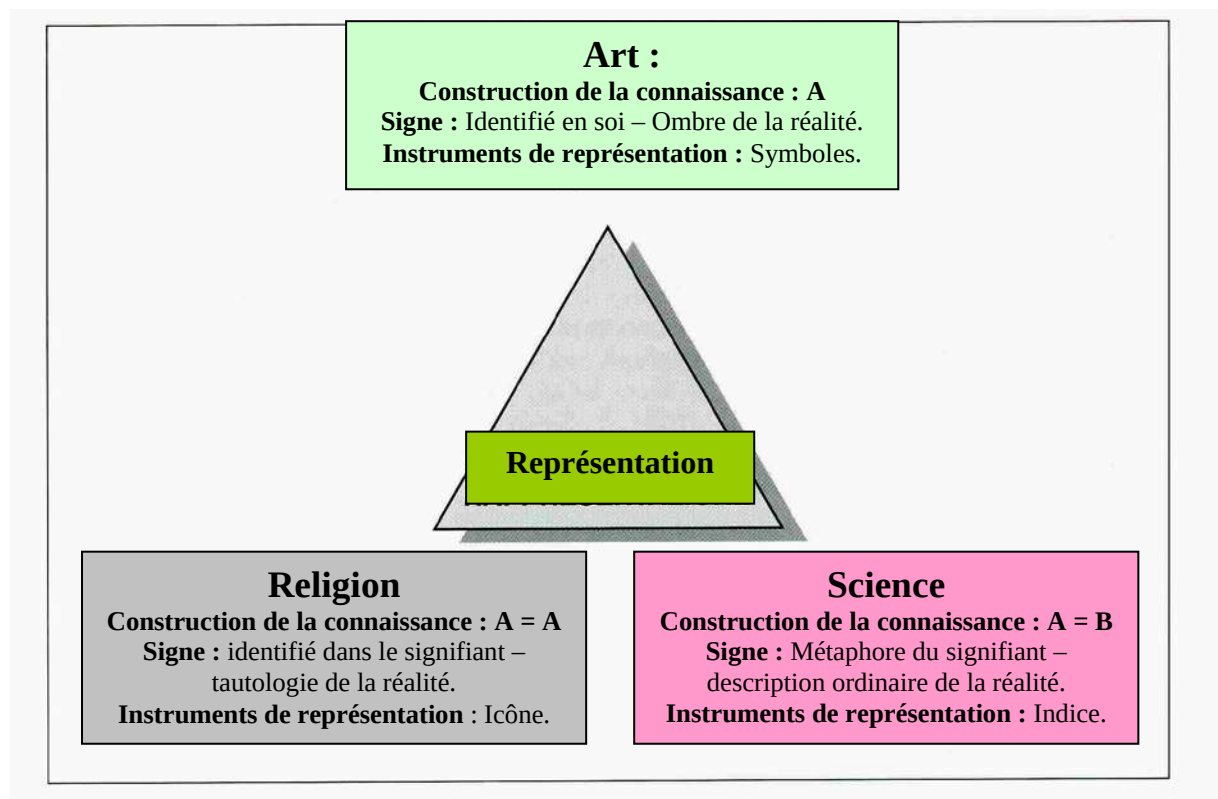


Diagramme 9 : Construction de la connaissance dans la science, dans l'art et dans la religion, selon G. Olsson. (Traduit par l'auteur).

Sources : Mazzino.F et Gherzi .A (2003) : « *Per un atlante dei paesaggi italiani* ». Edit Alinea editore, Florence. P 124.

Selon Olsson, l'instrument de la représentation ici est *l'indice*, repris comme un ordre ou une norme qui nous informe comme une clé d'interprétation rationnelle du paysage.

Du moment qu'à travers la connaissance scientifique, le signe devient *une histoire métaphorique d'une réalité*, ce type de connaissance s'exhibe toujours en représentations diverses (en mythes par exemple), ce qui impliquerait des transformations ontologiques continues au paysage.

De l'autre côté du triangle, Olsson définit le rapport entre la religion et l'art par une ligne de communication ici, constituée par un réseau de métaphore que l'art s'approprie dans ses divers modes d'expressions graphiques. Le signe devient par convention ici une icône dans la religion, ou symboles dans les arts picturaux.

- *La connaissance de l'Art* : C'est une connaissance qui n'est guère rationnelle mais plutôt intuitive, dont l'expression n'a pas toujours de référentiel à l'instar de l'icône pour la religion. Cette connaissance se manifeste à travers des symboles, à savoir des signes ayant la fonction de nous conduire vers un signifié prédéterminé, mais plutôt vers un réseau de signifiants indéterminés. Ce qui leur octroie dans l'art le caractère de signes ambiguës, car ils restent l'apanage d'un public averti.

Notons ici que le rapport science/ art est repris par une discipline qu'est l'histoire de l'art qui tente de codifier les symboles utilisés par l'art en indice de connaissance rationnels.

Or, J.C Wieber (1987)⁷, pensait que les images perçues des paysages sont résultat : « *des archétypes médiatisés ou mythiques* ».

Par ailleurs, on avait déjà su qu'avec le développement du tourisme culturel dès le début des années 1970, que certains paysages « grand public » sont médiatisés et vulgarisés aux moyens des supports de dissémination très diversifiés, en vue du seul profit économique. C'est ce qu'affirme M. Ronai (1976)⁸, dès cette époque, en déclarant que certains paysages très connus et convoités ne sont que l'œuvre orchestrés : « *des manipulations économiques ou politiques volontaristes : consommations, politiques de promotions, spots publicitaires,...* »

A partir de ma participation à ce cheminement interdisciplinaire, je voudrais indiquer que nous avons puisé dans des substrats théoriques divers, pour valider nos hypothèses préétablies en amont. Ceci dit, qu'en est-il pour notre cas d'étude ?

Certes, toutes nos hypothèses trouvent leur validation en prenant en considération le soubassement théorique indiqué supra, confronté à nos résultats de notre sondage.

- La première hypothèse stipulait que : « *La manifestation du patrimoine culturel est fondée sur des interdépendances structurelles, entre : **Forme construite** / **Forme perçue** / **Forme représentée**.* » ; c'est dans cette direction que notre analyse de perception du paysage du « Tombeau de la chrétienne » a trouvé des appuis théoriques dont l'objectif pratique est de pouvoir féconder des critères d'évaluation valables pour notre cas d'étude.

« **L'image « perçue** » n'est pas tout entière donnée par les objets, mais telle préconçue par le sujet lui-même, selon ses acquis éducationnels et culturels. ». En effet, tous les chercheurs pensent que le développement actuel des connaissances sur l'environnement perceptible se réalise à travers une progression radiale ; un phénomène d'ambiance situé, s'incorpore en six modes complémentaires : il est signal physique, forme spatio-temporelle, perception, représentation, élément d'un code ou d'une norme, instrument d'interaction sociale.

En effet, le mausolée royal de Tipasa constitue en soi une partie imagée de nos représentations mentales. Chargé de significations plurielles, comme on l'a si bien reconnu à travers les résultats de notre sondage ; ces significations se concrétisent à travers plusieurs formes d'organisation de connaissance dans la mémoire et l'esprit des gens. Le mausolée royal de Tipasa conserve certaines caractéristiques spatiales comme ses relations topologiques à son site et à son histoire mythique. Ainsi, nous avons reconnu que ses significations peuvent encore servir à organiser des informations qui n'ont pas un caractère spatial. Elles concernent seulement la mémoire dite opérationnelle, comme le stipule Richard J.F, (1990)⁹. Ainsi, en nous même, ce sont les mots, la pensée, qui classifient, nomment, étiquettent, isolent, ou effacent une interprétation d'un paysage. Les images mentales jouent un rôle important dans les opérations de transfert par analogie, comme on l'a si bien reconnu dans notre sondage, ou par la couleur et la texture des blocs de pierre du mausolée, beaucoup d'individus profanes rapprochent l'histoire ou la période de ce dernier au site archéologique de Tipasa.

⁷ C.f Wieber. J.C : « *Le paysage. Questions pour un bilan* ». Bull. A.G.F, 2. Pp 146-155.

⁸ C.f Ronai. M (1976) : « *Paysages (1)* ». In : *Hérodote*, N°1, Paris. Pp 125- 159.

⁹ C.f Richard J.F (1990): « *Les activités mentales* ». Collection Psychologie, Edition A. Collin, Paris.

- « **L'image « représentée** » est formée de signes sous-jacents, d'une part aux structures physiques et d'autre part aux représentations symboliques ».

Comme on l'a si bien vu à travers notre soubassement théorique, le modèle psychologique suppose que le sujet dispose à priori de schémas (idéogrammes mentaux) topologiques et géométriques, acquis par expérience et progressivement élaborés, qui lui permettent d'identifier, de reconnaître puis de classer la perception. Nous citons parmi les plus élémentaires de ces notions : les caractères à fonction syntaxique, sémantique, pragmatique et de signalisation.

Cette analyse, menée à différentes échelles de représentation de notre cas d'étude (Iconographie, arts picturaux, pictogrammes signalétiques, mythes et narrations, ...), avait mis en évidence toute la logique qui découle de cette prise en considération du volet de la perception nous menant à des opérations mentales que les sujets détiennent et qui ne sont pas seulement des représentations d'un état des lieux, mais plutôt des constructions de représentations personnelles, issues d'expériences concrètes de l'espace auxquelles sont associées différentes significations, à la fois personnelles et culturelles.

Par ailleurs, notre analyse a fait ressortir l'importance de l'interface sensorielle comme issue d'entrée privilégiée pour caractériser un paysage. On relève pour notre cas la primauté du visuel sur les autres sens. Au vu de la culture de l'image, omniprésente dans la société contemporaine, les descriptions faites par nos personnes sondées, se rattachent toutes à des représentations physiques du bien (échelle, proportions, matériaux, ...) ou des manifestations d'ambiances du lieu (grandeur, panorama, intimité, mythe, ...), même si quelques signes auditifs et d'odorat ont été également mentionnés, comme par exemple le silence de la campagne, les senteurs du bois de pins d'Alep, ... Pour abstraite qu'elles puissent être sur le terrain, ces notions de perceptions révèlent toute l'importance du contexte socioculturel dans le processus de représentation et d'identification des paysages culturels.

Ainsi, l'ancrage régional, voire local, avait constitué pour nous un cadre d'expérience privilégié, dans lequel on a relevé que l'observateur peut se raccrocher à des éléments spatiaux de reconnaissance pour construire son interprétation. Les enquêtés s'attachent à décrire le paysage qui les entoure, c'est-à-dire à la fois leur 'zone d'influence' et leur cadre de vie. Dès lors, il existe plusieurs niveaux de représentation du paysage qui s'emboîtent ; à chacun d'entre eux correspond un cadre politique, économique et social particulier qui oriente le jugement. (Voir les catégories de perception présentées supra).

Une lecture plus analytique apparaît sous-jacente à l'appréciation esthétique, qui met en relation la morphologie du terrain et l'utilisation du sol. Le relief forme la matrice du paysage en cela qu'il définit les conditions d'agencement du territoire, et constitue la dimension objective de l'expérience paysagère. Le paysage apparaît comme la conjonction d'une trame territoriale globale et d'éléments caractéristiques de détail de végétation, à laquelle l'observateur associe ses différentes interprétations.

L'environnement physique est perçu à travers des filtres de plusieurs types qui déterminent la construction des représentations du paysage. Ceux-ci sont d'origine biologique, culturelle et psychologique. Les sentiments de sécurité et de mystère (Kaplan & Kaplan (1998)¹⁰ ; Lynch

¹⁰ Kaplan, R., Kaplan S. (1989): "The experience of nature. A psychological perspective". Cambridge University Press, 340 p.

& Gimblett (1992)¹¹ évoqués par nos personnes sondées au sujet des caractères du lieu offrent à notre analyse des degrés d'appréciation supplémentaires. La dualité largement reconnue d'apparence naturelle du mausolée royal de Tipasa, bien que d'origine anthropique, s'exprime ainsi de manière ambivalente : l'idée d'un milieu sauvage et vierge attise les peurs et réveille les fantasmes archaïques d'une nature hostile, alors que la présence de la main humaine, à travers les différents aménagements du site, amène une certaine maîtrise des éléments qui agissent comme des objets de reconnaissance familiers et sécurisants.

*« L'affectivité peut étouffer la connaissance, mais elle peut aussi l'étoffer. Il y a une relation étroite entre l'intelligence et l'affectivité : la faculté de raisonner peut être diminuée, voire détruite, par un déficit d'émotion; l'affaiblissement de la capacité à réagir émotionnellement peut être même à la source de comportements irrationnels ».*¹²

L'appartenance culturelle de l'individu à un groupe social détermine une deuxième dimension de l'appréciation paysagère. Les préférences sont conditionnées par des substrats culturels et éducationnels qui sont propres aux individus. Le paysage est perçu à travers des codes culturels forts qui fonctionnent comme des critères de reconnaissance identitaire. L'identification, réelle ou symbolique, avec des éléments signifiants du paysage agit comme une condition indispensable à la valorisation de celui-ci. Associés à une certaine idée du monde et de la société, ils contribuent de ce fait fortement à nourrir l'inconscient collectif. Enfin, la dimension psychologique, plus difficile à saisir, amène, par le biais d'expériences vécues et de souvenirs personnels, des nuances dans ce jugement. Ces trois degrés d'appréciation, instinctif, culturel et psychologique, définissent ensemble l'origine de l'appréciation du paysage de notre cas d'étude.

La diversité des représentations sociales qui en découlent témoigne de la multiplicité des approches paysagères par le public. Bien que parfois contradictoires, elles ont toutes leur valeur et leur légitimité propres, qu'il faut intégrer dans les processus d'évaluation. Les représentations sociales sont donc largement influencées par une perspective de préservation du patrimoine culturel, dans laquelle le paysage reflète un équilibre identitaire et social. Le paysage ici est le reflet d'une histoire particulière, témoin d'un patrimoine, d'un héritage et d'une culture bien vivante, qui agit comme un révélateur identitaire. C'est cette relation d'identification, reposant sur des bases à la fois sensibles et symboliques, qui importent le plus dans les représentations sociales des individus.

Il est difficile de définir précisément un profil de sujets pour chaque modèle de représentation du paysage. L'origine professionnelle des individus par exemple est relativement hétérogène dans chacun des groupes. On peut toutefois dire que les personnes adultes relativement âgées qui entretiennent un rapport très proche avec le site entrent plutôt dans la tendance "conservatrice"¹³. Les jeunes générations ainsi que les personnes ayant un regard plus extérieur au Mausolée royal de Tipasa, se retrouveront dans les deux autres modèles de tendances citées auparavant, en l'occurrence celle « romantique »..

Notons encore qu'il existe potentiellement autant de représentations sociales que de groupes différents et que la liste proposée en amont n'interdit pas d'envisager d'autres modèles. Le désir de voir se refléter les représentations paysagères, passées ou présentes, dans notre cas

¹¹ Lynch J.A., Gimblett R.H., (1992): "Perceptual values in the cultural landscape: a spatial model for assessing and mapping perceived mystery in rural environments". *Journal of Computers, Environment and Urban Systems*, 16: 453-471.

¹² Op.cit P 06. Morin E., (1999).: « Les sept savoirs nécessaires à l'éducation du futur », UNESCO, Paris.

¹³ Nous renvoyons le lecteur au chapitre 3 partie 4.

d'étude est apparu comme un souci commun, illustrant l'effet de miroir de la perception homme/ espace à la base même du concept.

La variété des significations, de la plus simple à la plus fouillée, montre bien les significations multiples et ambiguës associées à notre paysage d'étude, ainsi que les différentes manières de les aborder. L'émergence d'arguments plus émotionnelle au sein même de ce discours rationaliste invalide toute approche strictement écologique dans la perception de notre paysage par le public profane.

Quoi qu'il en soit cependant, aucun paysage n'a *a priori* de valeur en soi, elle lui est donnée par des personnes, à un moment donné, ce qui pose la question de la durée, du passage du temps, et de notre propre passage.

Il est important de concevoir les liens entre la représentation mentale et la manifestation physique du paysage dans un rapport dialectique. Ceci dit, le propos se confirme pour notre cas d'étude, car : « *Une représentation se construit, se déconstruit, se reconstruit, se structure et évolue au coeur de l'interaction avec l'objet appréhendé, alors même que l'interaction avec l'objet est déterminée par la représentation que le sujet en construit* »¹⁴. Par ailleurs, on reconnaît que les représentations sont socialement construites : elles se structurent au cours de processus d'échange et d'interactions avec le groupe social de référence.

Le recueil de ces représentations nous a permis de valider nos hypothèses que nous avons préétablies en amont, et ainsi par voie de conséquence partir pondérer les critères d'évaluation qui s'y rattachent. In fine, ceci nous amène à valider enfin notre première hypothèse sur la non universalité des critères d'évaluation, car on vient de justifier en suffisance que **chaque milieu socio culturel demeure spécifique** ; et que la perception du paysage culturel demeure tributaire du sujet qui l'appréhende.

2.2.2. Pondération de nos critères d'évaluation.

Comme convenu dans notre processus méthodologique d'évaluation, nous avons décidé de réajuster seulement par pondération numérique nos critères d'évaluation désignés ci-dessous, en les sanctionnant par un coefficient de deux (02).

Le choix d'un coefficient égal à deux (02), a été délibérément fait pour des raisons purement pratiques. Du moment que notre démarche se veut être pratique et facilement utilisable par l'ensemble des instances qui agissent sur le paysage culturel en optant pour des démarches d'évaluation paysagère, nous avons jugé plus facile de ramener le coefficient de pondération à un unique poids de deux pour les critères ayant une importance relative au dessus des autres. A notre sens, nous pensons que mettre plusieurs coefficients, serait inutile, dont le risque pourrait être une complication des modalités de calcul des scores à l'issue de l'opération d'évaluation.

Dés lors, en reprenant et nos résultats de confirmations de nos hypothèses au moyen de l'enquête par le sondage d'opinion ; et notre état des savoirs établi en amont ; il en est advenu de nouveaux poids numérique pour ces critères relatifs aux différents aspects énumérés supra, dont ceux corrélés à nos hypothèses.

¹⁴ Op.cit p 66. Garnier. C et Sauvé. L (1999) : « *Apport de la théorie des représentations sociales à l'éducation relative à l'environnement. Conditions pour un design de recherche, Education relative à l'environnement, regards, recherche, réflexions* ». Arlon, FUL. Pp 65- 77.

De ces derniers, nous avons retenu ceux-ci pour la :

- Première catégorie d'indicateurs environnementaux :

- 1^{er} Indicateur : Identification des valeurs de nature. Qualités visuelles. (Coefficient 02).

- 3^e Indicateur : Identification des usages/activités compatibles. Vulnérabilité. (Coefficient 02).

- Deuxième catégorie d'indicateurs culturels.

1^{er} Indicateur : Signification architecturale du bien. 1. Style et typologie architecturale. (Coefficient 02).

2^e Indicateur : Contexte d'Appartenance. 1. Rapport Site/ Paysage. (Coefficient 02).

2. Rapport de voisinage. (Coefficient 02). 3. Importance visuelle et symbolique. (Coefficient 02).

3^e Indicateur: Intégrité. 4. Intégrité de l'image. (Coefficient 02).

Ainsi, de cette pondération numérique, le nouveau barème de notation serait dès lors comme suit :

Première catégorie d'indicateurs environnementaux.

Comprenant 03 indicateurs avec 07 critères d'évaluation. (120 points).

1^{er} Indicateur : Identification des valeurs de nature. E T.B B F/I

[Score maximum de 50 pts]

1. Rareté et Diversité	20	15	10	0
2. Intégrité et stabilité	10	08	05	0
3. Qualités visuelles (Coefficient =02)	20	16	10	0

2^e Indicateur : Criticité.

[Score maximum de 30 pts]

1. Dégradation et Fragilité	20	15	10	0
2. Capacité de charge	10	08	05	0

3^e Indicateur : Identification des usages/activités compatibles.

[Score maximum de 40 pts]

1. Vocation et potentialité	20	15	10	0
2. Vulnérabilité (Coefficient =02)	20	16	10	0

Score total: **120**

TAB. 22 : Tableau théorique définitif et réajusté du barème de notation par les critères environnementaux. (Etabli par l'auteur).

- **Deuxième catégorie d'indicateurs culturels.**
Comprenant 03 indicateurs avec 11 critères d'évaluation. (150 points).

1^{er} Indicateur : Signification architecturale du bien. E T.B B F/I

[Score maximum de 50 pts]

1. Style et typologie architecturale. (Coefficient =02)	20	16	10	0
2. Modèle de conception architecturale.	10	08	05	0
3. Modèle de construction architecturale.	10	08	05	0
4. Nom de l'Architecte ou du Constructeur.	10	08	05	0

2e Indicateur : Contexte d'Appartenance.

[Score maximum de 60 pts]

1. Rapport Site/ Paysage. (Coefficient =02)	20	16	10	0
2. Rapport de voisinage. (Coefficient =02)	20	16	10	0
3. Importance visuelle et symbolique. (Coef= 02)	20	16	10	0

3e Indicateur: Intégrité.

[Score maximum de 40 pts]

1. Intégrité architecturale et stylistique.	10	08	05	0
2. Intégrité d'usage.	05	03	02	0
3. Intégrité constructive.	05	03	02	0
4. Intégrité de l'image. (Coefficient =02)	20	16	10	0

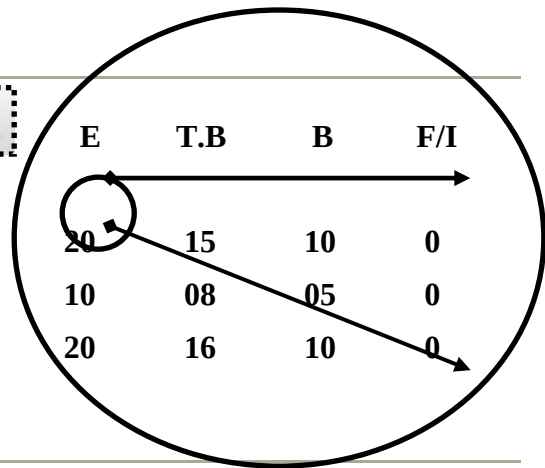
Score Total: **150**

TAB. 23 : Tableau théorique définitif et réajusté du barème de notation par les critères culturels. (Etabli par l'auteur).

1^{er} Indicateur : Identification des valeurs de nature.

[Score maximum de 50 pts]

1. Rareté et Diversité
2. Intégrité et stabilité
3. Qualités visuelles (Coefficient =02)



2^e Indicateur : Criticité

[Score maximum de 30 pts]

1. Dégradation et Fragilité
2. Capacité de charge

20	15	10	0
10	08	05	0

3^e Indicateur : Identification des usages/activités compatibles.

[Score maximum de 40 pts]

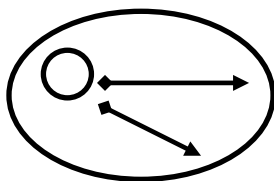
1. Vocation et potentialité
2. Vulnérabilité (Coefficient =02)

20	15	10	0
20	16	10	0

Score total:

120

Légende :



: Premier moment de pondération par les indices.



: Deuxième moment de pondération des indicateurs par les scores.



: Troisième pondération de certains critères par les coefficients.

Schématisation du système hiérarchique de pondération numérique.
(indicateurs environnementaux).

1^{er} Indicateur : Signification architecturale du bien

[Score maximum de 50 pts]

1. Style et typologie architecturale. (Coefficient =02)
2. Modèle de conception architecturale.
3. Modèle de construction architecturale.
4. Nom de l'Architecte ou du Constructeur.

E	T.B	B	F/I
20	16	10	0
10	08	05	0
10	08	05	0
10	08	05	0

2e Indicateur : Contexte d'Appartenance.

[Score maximum de 60 pts]

1. Rapport Site/ Paysage. (Coefficient =02)
2. Rapport de voisinage. (Coefficient =02)
3. Importance visuelle et symbolique. (Coef= 02)

20	16	10	0
20	16	10	0
20	16	10	0

3e Indicateur: Intégrité.

[Score maximum de 40 pts]

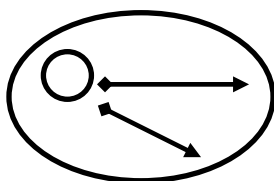
1. Intégrité architecturale et stylistique.
2. Intégrité d'usage.
3. Intégrité constructive.
4. Intégrité de l'image. (Coefficient =02)

10	08	05	0
05	03	02	0
05	03	02	0
20	16	10	0

Score Total:

150

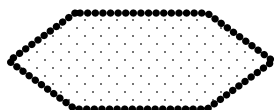
Légende :



: Premier moment de pondération par les indices.



: Deuxième moment de pondération des indicateurs par les scores.



: Troisième pondération de certains critères par les coefficients.

Schématisation du système hiérarchique de pondération numérique.
(Indicateurs culturels).

En résumé, notons que le système hiérarchique de pondération numérique des différents critères d'évaluations que nous avons retenu, intégrerait, en définitif trois moments respectifs. Ces derniers se présentent comme suit :

1. Un premier système de pondération des différents critères d'évaluation par des indices d'appréciation allant conventionnellement de E= Excellent à F/I= Faible à Insuffisant. Leur poids numérique varie selon la somme des poids de la seconde pondération qui s'en suivra.
2. Un deuxième système de pondération des indicateurs par des poids numériques globaux qui varient d'un indicateur à l'autre selon son caractère in situ apprécié en amont par les spécialistes.
3. Un troisième système de pondération numérique de certains critères par un coefficient numérique préétabli à 02 afin d'éviter toute complexité des opérations de calcul des scores totaux. Cette pondération reste tributaire de l'évaluation de mi-parcours qui définira la primauté d'un critère au dessus de l'autre, comme on l'a déjà mentionné supra.

Comme on l'avait signalé auparavant, une fois les scores totaux établis respectivement pour les deux catégories d'indicateurs paysagers, on procède à une interprétation des résultats d'évaluations selon un canevas préétabli toujours par les spécialistes et les experts. Ce dernier nous récapitule les scores dans des fourchettes d'écarts relatives à trois types d'évaluation. Il s'agit du :

- **Type A** : Selon le degré d'écart de ses scores, celui-ci nous indique un niveau de valeurs très appréciable à excellent du paysage évalué.
- **Type B** : Celui-ci nous indique un second niveau de qualité de valeurs qui demeurent appréciable à moyen, pouvant présenter des potentiels à promouvoir.
- **Type C** : Ce dernier nous, indique un niveau inférieur de qualité de valeurs du paysage culturel, qui présenteraient beaucoup d'insuffisances et d'aspects critiques.

Catégories d'indicateurs	Ecarts des scores	Type
Indicateurs environnementaux	80 - 120	A
	60 - 79	B
	40 - 59	C
Indicateurs culturels	100 - 150	A
	80 - 99	B
	50 - 79	C

TAB. 24: Canevas réajusté des écarts de points. (Etabli par l'auteur).

Notons ici, que les degrés d'écart des deux totaux, qui étaient de l'ordre de 20 points pour les indicateurs environnementaux et de 50 points pour les indicateurs culturels ont été rajoutés respectivement aux anciens écarts numériques, mentionnées de nouveau dans le tableau ci dessus.

DEUXIEME PARTIE :

Application au cas d'étude : *Le Mausolée royal de Tipasa- Algérie.*

B. L'évaluation finale du cas d'étude.

CHAPITRE 1.

DEFINITION DE L'AIRE D'ETUDE : Les Limites physiques du paysage culturel du Mausolée Royal de Tipasa.

Définir où commence un paysage culturel où il finit ; quelles sont ses limites ? ; constitue toujours des aspects très controversés dans la définition des paysages culturels.

Pratiquement, il est retenu que l'identification des limites peut être fondées sur des considérations autres que celles d'identification du patrimoine historique usuellement utilisées.

« Les frontières peuvent également sembler parfois être aléatoires à un observateur occasionnel parce qu'elles ne suivent pas les tracés physiques du paysage. Les décisions sur des frontières se relient assez souvent à d'autres considérations d'identification, en rapport à des critères de classification et en réponse à des besoins de gestion appropriée ».¹

En effet, Mayne-Wilson (2001) avait identifié cinq types de frontières :

- **Les Frontières littérales** : Un paysage isolé dans un type différent de paysage, qui partage peu de qualités avec le reste. Ici, les frontières sont claires et facilement définies par les dispositifs ou les limites cadastrales de propriétés de terre. Notons qu'on peut aussi se référer aux emplacements historiques d'origine des paysages.
- **Les Frontières (biophysiques) normales** : Le Paysage physique peut-être défini ici par une structure ou un élément physique naturel constituant ainsi une frontière appropriée, par exemple, un lit d'un cours d'eau, des gorges d'une falaise, ...
- **Les Frontières écologiques** : Elles sont reliées aux frontières biophysiques et aux processus écologiques majeurs.
- **Les Frontières scéniques** : la frontière peut le plus convenablement être placée pour entourer des échappées visuelles contenant des qualités scéniques de valeur d'héritage... Dans ce cas-ci, les frontières physiques peuvent être plutôt complexes et répandues, et peuvent encore se prolonger au delà des échappées visuelles en raison de la probabilité des influences environnementales d'autre au lointain, changeant la qualité scénique dans la captation visuelle.
- **Les Frontières non continues** : Ici le paysage fait partie d'une région physique amalgamé, où la qualité de valeur d'héritage se présente de manière discontinue et dissipée dans l'espace, soit de façon naturelle ou par isolement des structures d'un monument, résultant par exemple, des pratiques et des modes d'usage des sols différents, ayant modifiées les structures spatiales d'origine.

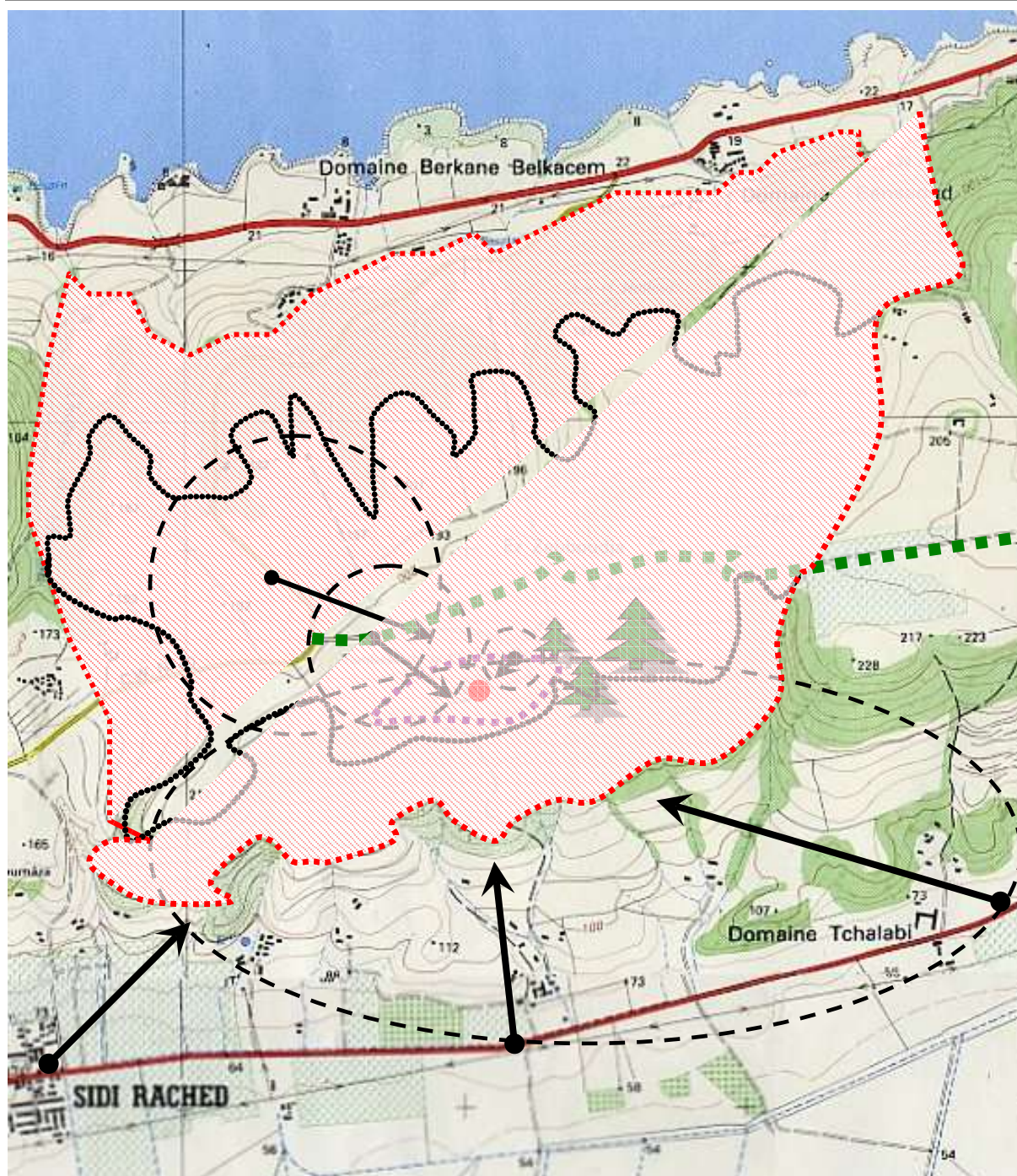
Dans ces cas, les valeurs importantes peuvent se rattacher à la continuité des valeurs normales, visuelles ou historiques entre ces emplacements d'isolement.

¹ Op.cit p 14. Mayne- Wilson (2001): « Understanding and managing cultural landscapes ». Australia, Typed Document intra universitaire, non publié.

Les paysages culturels se prolongent souvent au delà des frontières de configuration du terrain. L'identification des valeurs dans un paysage culturel devrait être identifiée premièrement par la recherche historique, puis comparée aux dispositifs de présence sur le site, plutôt que l'inverse.

L'identification ici devrait considérer le rapport entre l'objet patrimonial se situant au dedans des limites et le paysage environnant qui contribuent de son extérieur à une meilleure clarification de ses significations.

A partir de ces considérations, nous avons pu définir l'unité paysagère de notre cas d'étude. Ainsi, à l'issue d'une superposition des différentes limites citées supra, nous avons réussi à délimiter ces contours. Par ailleurs, notons que pour certaines évaluations environnementales, nous avons été obligé d'outrepasser ces limites à d'autres plus vastes, englobant celles du découpage administratif des trois communes de Tipasa, Sidi Rached et de Ain Tagourait.



..... : Limites physiques de l'unité paysagère d'étude.

⊙→ : Frontières scéniques.

■ ■ ■ ■ ■ : Frontières littérales.

..... : Frontières physiques : Pente > 20 %.

..... : Limites physique du plateau du mausolée.

Fig. 46. Carte géographique de l'aire d'étude du paysage culturel du Mausolée royal de Tipasa (établie par l'auteur). Echelle d'origine : 1/ 25.000°.

Elaboration des grilles d'évaluation par :

Les Critères environnementaux

2.1

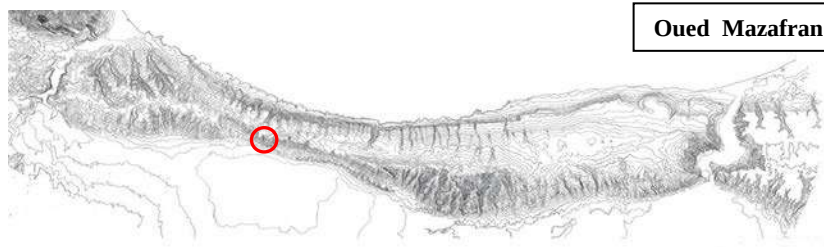


Coefficient 1 Note / 20	<u>1^{er} Indicateur</u> : Identification des valeurs de nature. <u>1. Rareté et Diversité.</u>
	<u>Identification :</u> « De par son histoire géologique, morphologique et tectonique, le Sahel occidental d'Alger, sur lequel se trouve le mausolée royal de Tipasa, se confond (quoique juxtaposé) avec d'autres unités géographiques nettement individualisées. Il ne constitue dans ce cas précis qu'une partie intégrante et le prolongement naturel de ces unités géographiques. D'une manière générale, cinq systèmes ou régions naturelles se juxtaposent : • Du Nord au Sud : Sahel occidental d'Alger — Plaine de la Mitidja — Atlas tellien. • D'Ouest en Est : Le Massif du Chenoua — Le Sahel occidental — Le Massif de la Bouzaréah — Le Sahel oriental. » « Le Sahel occidental beaucoup plus développé à l'Est qu'à l'Ouest, déroule une série de collines allongées de plus en plus basses vers l'Ouest. De Tipaza à Koléa, le Sahel consiste en une seule ride d'orientation W.S.W - E.N.E, jalonnée de plateformes sommitales dont les altitudes en quelques points dépassent 260 m (Tombeau de la Chrétienne = 264 mètres). La topographie prolongée à l'Est de la cluse de l'oued Mazafran, par celle du Sahel d'Alger se présente d'une manière beaucoup plus confuse. L'élargissement notable de celui-ci dans cette zone est dû à l'existence d'un deuxième axe anticlinal en bordure de la Mitidja. A ce niveau, le tracé du Sahel change sensiblement d'orientation au profit d'une direction S.W. - N.E. Les versants sud et nord présentent une assez nette dissymétrie morphologique ; ceux du Sud sont beaucoup plus raides que les versants nord, où le niveau de base (niveau actuel de la mer) est atteint par des paliers successifs (étagement topographique), plus ou moins nombreux et plus ou moins bien développés selon les zones. Les pentes sont souvent plus accentuées que ne le laissent supposer les faibles altitudes et les formes adoucies. Elles sont comprises en général entre 3 et 12 %, mais celles de 20 % ne sont pas rares non plus (forêt de Baïnem, entre Birtouta et Douéra, Tombeau de la Chrétienne, etc.) ». (Saoudi. N (1989)).



Versant du Sahel de Tipasa, coté nord. Pente entre 3 % et 12 %

Oued du Nador



Oued Mazafran

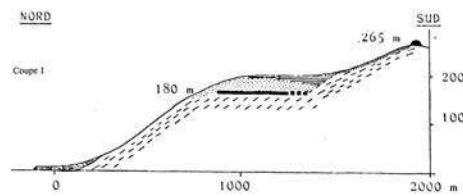


**Localisation du Mausolée royal de Tipasa.
Carte établie par l'Auteur.**

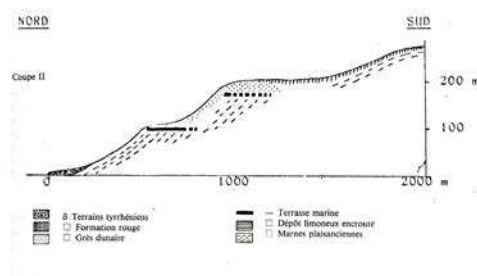


Versant du Sahel de Tipasa, coté Sud. Pente > 20 %

« Sur le méridien du Tombeau de la Chrétienne, et vers 180 m d'altitude, se localise une corniche qui domine la rupture de pente de 30 m d'altitude. Le versant auquel elle se raccorde est taillé exclusivement dans les marnes plaisanciennes, dont la partie supérieure présente un faciès plus sableux similaire à celui décrit au niveau des coupes de Kouali. Ce faciès jaune stérile des coupes ouest correspondrait donc plus vraisemblablement au Plaisancien terminal (partie supérieure des marnes) et non pas au faciès astien comme il a été suggéré au départ. Nous noterons que ce faciès se caractérise essentiellement par une sédimentation très fossilifère ». (Saoudi. N (1989)).



1.



2.

Coupes du Mausolée royal de Tipasa. (Saoudi. N (1989)).

Vue 1 : Versant nord du Mausolée royal.

Vue 2 : Criques rocheuses de Kouali.

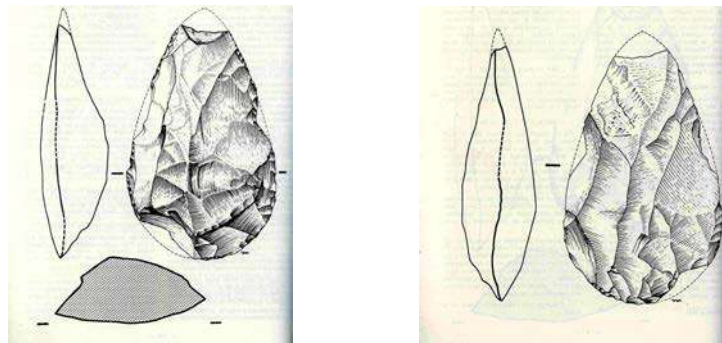
« Cette coupe se situe en retrait (plus au Sud) par rapport à la corniche. Cette terrasse marine est coiffée à cet endroit par une formation limono-argileuse de plus de 3,50 m d'épaisseur, ravinant fortement le substratum marin. Ce dépôt encroûté se caractérise par la couleur (rouge décoloré), ainsi que par les éléments qu'il remanie dans sa masse (débris de grès marin lumachellique et morceaux de croûtes zonaires).

Vers la corniche apparaît une puissante formation dunaire accusant une épaisseur de plus de 10m. Fortement diaclasée, cette unité chapeaute le replat de 200 m lequel semble être le résultat de l'entablement que matérialise la terrasse marine de 180 m. La formation limoneuse encroûtée s'agence *a priori* immédiatement par-dessus le niveau marin. Mais reprenant un matériel de la grande dune, elle ne peut correspondre qu'à un stade plus récent. Nous notons en effet, qu'une importante croûte termine la formation dunaire et que certains débris ont été repris par la formation rouge limoneuse. Par ailleurs dans d'autres coupes l'agencement de ces deux formations est fort suggestif ». (Ibidem supra).

Aperçu préhistorique

« Anciennement et fréquemment sillonnés, les pays du Sahel (plaine de la Mitidja et Sahel) n'ont fourni que de très rares vestiges préhistoriques du paléolithique inférieur. Les quelques bifaces récoltés (au nombre de six),- constituent un legs beaucoup trop succinct pour servir de matière à réflexion et à analyses de l'occupation humaine qu'il reflète.

En face de ce hiatus archéologique, le problème reste entier, en comparaison avec "l'explosion" de l'Atérien littoral. Le premier biface "sahélien" a été signalé en 1881 par Sir John Lubbock. Il a été récolté à 400 m au Nord de K'bar-Er-Roumia (Tombeau de la Chrétienne). C'est une pièce en silex brun foncé de petite taille : L = 10,6 cm; l = 5,3 cm.



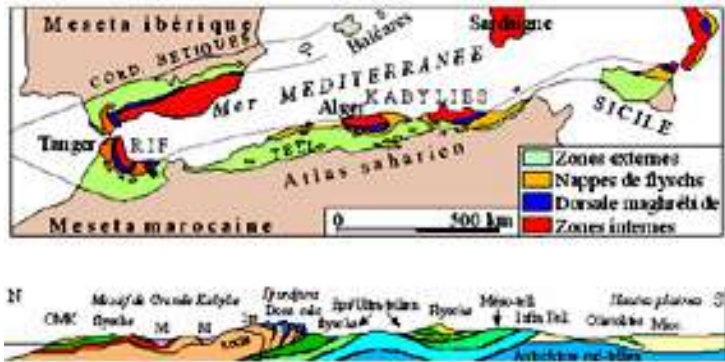
Exemple de deux bifaces récoltés plus loin sur le Sahel dans la région de Mahelma. (Faces supérieures. Dessins Y. Assié).

Evaluation

T.B
15 / 20 points.

Singularité particulière de type géologique, minéralogique, paléontologique, faunistique et floristique du site, **étant en relation de proximité ou de dépendance à un écosystème originaire** plus large.

Le Sahel occidental d'Alger est d'une importance capitale dans la compréhension des mécanismes climato-sédimentaires ainsi que dans la reconstitution des paysages quaternaires. La région offre en effet, une succession de terrain quasi-continue, depuis le Pliocène inférieur (faciès plaisancien) jusqu'à l'actuel, pouvant constituer ainsi, de zone de référence à l'échelle de la Méditerranée.

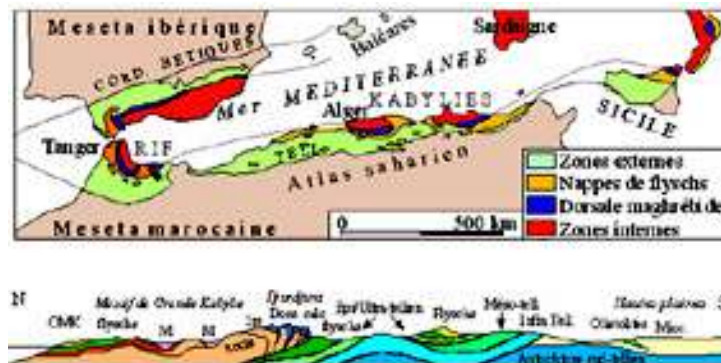


« Les études menées sur le Sahel attestent du caractère récent du paysage actuellement observable. C'est en effet, au post-Sicilien (Pléistocène moyen), en raison d'une tectonique récente très active, que s'individualisent les traits généraux des Pays du Sahel. Les formes et formations traduisent cette influence ; issues du balancement du niveau eustatique, leur disposition dans l'espace est surtout le résultat de ces mouvements orogéniques : molasse, brèches, stratigraphie différenciée suivant les transects, phénomène d'étagement et de superposition d'une même série sédimentaire, niveaux marins transgressifs inverses (bilan négatif d'une transgression), répétition dans le temps du phénomène sédimentaire, intercalaire gréso-limoneux, sont autant d'éléments déterminants de l'impact de la tectonique récente ».

Sur le plan de la morphologie

« Cette terrasse marine se localise sur le palier moyen et sur une importante surface d'abrasion que suggère son étendue et la disposition, latéralement, des formations décrites. Cette morphologie est dominée, et c'est là l'élément essentiel, par un autre replat sur lequel a été bâti le Tombeau de la Chrétienne culminant à 265 m d'altitude et constituant la partie sommitale du Sahel à cet endroit ».

Ce replat correspond à une morphologie généralisée sur les parties hautes de la ride sahélienne dont les altitudes oscillent autour de 260 m. Ce palier supporte, à l'exemple de Bérard ou de Bou-Haroun, une terrasse marine qui correspond, elle, incontestablement au Calabrien. Celle de 180 m ne pourrait de ce fait, en aucune manière être attribuée à cet étage, et ferait par conséquent partie du cycle sicilien.



« Les études menées sur le Sahel attestent du caractère récent du paysage actuellement observable. C'est en effet, au post-Sicilien (Pléistocène moyen), en raison d'une tectonique récente très active, que s'individualisent les traits généraux des Pays du Sahel. Les formes et formations traduisent cette influence ; issues du balancement du niveau eustatique, leur disposition dans l'espace est surtout le résultat de ces mouvements orogéniques : molasse, brèches, stratigraphie différenciée suivant les transects, phénomène d'étagement et de superposition d'une même série sédimentaire, niveaux marins transgressifs inverses (bilan négatif d'une transgression), répétition dans le temps du phénomène sédimentaire, intercalaire grésolo-limoneux, sont autant d'éléments déterminants de l'impact de la tectonique récente ».

Sur le plan de la morphologie

« Cette terrasse marine se localise sur le palier moyen et sur une importante surface d'abrasion que suggère son étendue et la disposition, latéralement, des formations décrites. Cette morphologie est dominée, et c'est là l'élément essentiel, par un autre replat sur lequel a été bâti le Tombeau de la Chrétienne culminant à 265 m d'altitude et constituant la partie sommitale du Sahel à cet endroit ».

Ce replat correspond à une morphologie généralisée sur les parties hautes de la ride sahélienne dont les altitudes oscillent autour de 260 m. Ce palier supporte, à l'exemple de Bérard ou de Bou-Haroun, une terrasse marine qui correspond, elle, incontestablement au Calabrien. Celle de 180 m ne pourrait de ce fait, en aucune manière être attribuée à cet étage, et ferait par conséquent partie du cycle sicilien.

Ce qui reste incontestable même si le palier de K'bar-Er-Roumia ne supporte aucune terrasse marine plus ancienne (mais le fait de ne pas l'avoir localisée ne veut absolument pas dire qu'elle ne s'y trouve pas).

Sur le plan de l'extension spatiale de cette terrasse

« Le paysage actuellement observable dans la région de Tipasa est de date récente. Il est lié à l'édifice structural né du soulèvement du massif du Chenoua, soulèvement s'inscrivant dans le cadre de la tectonique alpine, se prolongeant par les phases de réajustements pléistocènes et holocènes (Toute la phase quaternaire de 5 M.A à l'actuel) ». (Saoudi. N (1992)).

Bibliographie :

- Saoudi. N et Betrouni. M (1992): « *Sur les risques physiques et dynamiques des sols de Tipasa* ». PPSMVSS de Tipasa.
- Saoudi. N (1989) : « *Pliocène et Pléistocène inférieur et moyen du Sahel occidental d'Alger* ». Edit Enal, Alger.

Coefficient 1
Note / 10

1^{er} Indicateur : Identification des valeurs de nature.

2. Intégrité et stabilité :

Identification :

Nous retrouvons dans l'agglomération du mausolée royal de Tipasa les principales formations végétales caractéristiques du bassin méditerranéen.

Le pin d'Alep qui donne des forêts denses représente encore d'importants boisements au niveau du plateau du mausolée ou encore sur les versants du Sahel jusqu'au contrebas du littoral. A cela se mêle un maquis formé par de petites futaies et d'arbres d'espèces variées de genêts, genévriers, oliviers sauvages et caroubiers. Les Eucalyptus plantés à l'époque coloniale bordent la route qui nous mène au mausolée dès l'embranchement de la RN 11. Sur le versant nord, le long des prés littoraux pousse une végétation luxuriante où se mêlent arbres fruitiers et cultures maraîchères.



1



2



3



4

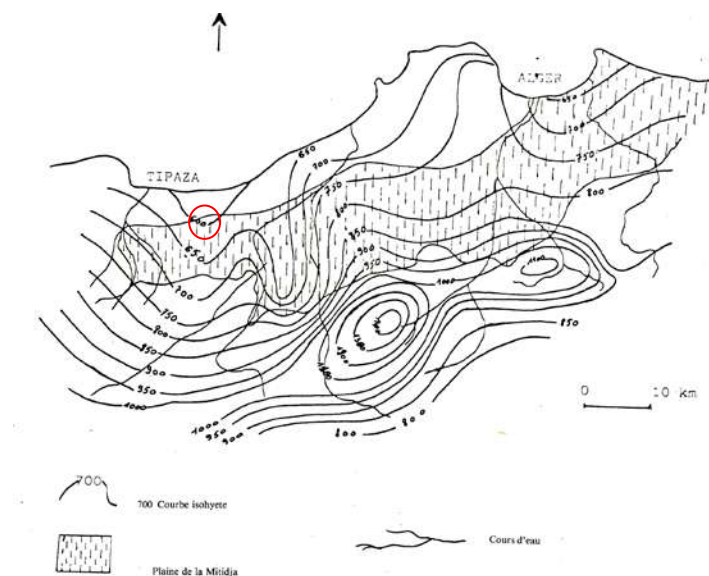
Les principales formations végétales du paysage du mausolée royal de Tipasa.

1. Bois de pin d'Alep. 2. Maquis du versant sud. 3. Eucalyptus en bordure de route. 4. Arboriculture du versant nord. (Photos de l'auteur 2005).

Au niveau de cette zone agroécologique, toutes les cultures maraîchères sont pratiquées. Le système de production est généralement intensif. Les plaines sublittorales constituent des zones agroécologiques assez particulières, compte tenu du fait que les sols sont généralement lourds mais le climat reste relativement favorable. Dans ces plaines, la polyculture et l'élevage bovin constituent les principales activités. Les cultures maraîchères, les cultures fourragères, les céréales et l'arboriculture fruitière se côtoient en fonction des disponibilités en eau, des besoins de la région et de l'adaptation des cultures pratiquées.

L'eau d'irrigation provient surtout des puits (nappes phréatiques); cet important facteur de production conditionne l'intensification et le système de culture mis en place. Le climat du mausolée royal de Tipasa est sensiblement identique à celui des autres régions côtières du Tell. Il se définit par des caractéristiques méditerranéennes : été chaud et humide, hiver doux, printemps et automne orageux. Les températures en hiver oscillent entre 10° et 20° C. En été, elles sont très atténuées par les brises marines. Le climat est plus doux qu'à Alger, dont la différence peut atteindre les 05° C, car le mausolée doit la douceur de son climat à sa situation culminante sur sa crête (265 m) et aussi à sa situation abritée des influences intérieures grâce à l'Atlas Blidéen plus loin.

Les vents dominants sont d'ouest en Hiver et d'est et nord-est en été. La moyenne annuelle des pluies se situe entre 400 et 600 mm. Ces intensités sont légèrement plus fortes que celle de Tipasa ville, vu la situation d'altitude du mausolée.



Carte de pluviométrie de la région du Sahel (Saoudi. N (1989)).

Le climat et la végétation avaient conditionné une population

ornithologique nombreuse et variée. Celle-ci se compose d'espèces pour la plupart migratrices venues d'Europe ou d'Afrique du Sud chercher la clémence du climat.

Parmi les plus fréquentes, nous citons :

- Les hirondelles : Elles nichent en colonies dans des nids maçonnés. Résidant en Afrique centrale, elles reviennent nicher en Afrique du nord à partir du mois de mai jusqu'à octobre.
- Les chardonnerets et les rouges-gorges sont des populations sédentaires aux plumages gais et multicolores. Il convient d'ajouter d'autres oiseaux nocturnes telles que le hibou.



Quelques espèces ornithologiques du mausolée.

Plusieurs types d'insectes se prolifèrent plus favorablement du printemps à l'automne. A ce titre, nous citons quelques espèces typiques de papillons et de guêpes.



1



2

Quelques espèces d'insectes caractéristiques de l'Afrique du nord.
1. Papillon dit Robert Le Diable (*Polygonia C-Album*). 2. guêpe.

Des sangliers, des chacals et des lièvres sont relativement nombreux

	dans ce massif du Sahel, arrivant jusqu'au bois du mausolée. Sur les prés, on y voit souvent des troupeaux d'ovins et caprins cherchant de l'herbe, accompagnés par des pasteurs.    1 2 3 Quelques espèces de la faune que peuple le cadre naturel du mausolée. 1. Lièvre. 2. Tortue. 3. Sanglier.
Evaluation T.B. 08/ 10	Espèces représentatives ou endémiques d'habitats floristiques et faunistiques de valeurs particulières pour les recherches écologiques et la compréhension de l'écosystème régional ou local. « Les pins d'Alep du groupe "halepensis" représentent un capital forestier majeur sur le pourtour de la Méditerranée. D'après LE HOUEROU (1980) ils occupent en effet environ 6,8 millions d'hectares et du point de vue des surfaces ne sont surpassés que par les chênes sclérophylles et caducifoliés (environ 8 millions d'hectares chacun). Ces pins offrent par ailleurs, des exigences écologiques très modestes pour des productivités faibles mais acceptables, ce qui a entraîné les forestiers à les utiliser à très grande échelle comme essences de reboisements. Nous n'évoquerons ici que le volet écologique au sens le plus large et tenterons de fournir un aperçu aussi synthétique que possible des problèmes qui se posent. Il convient de remarquer qu'au cours de la dernière décennie, l'intérêt scientifique mais aussi forestier s'est considérablement accru vis-à-vis de ces essences, et qu'il est bon de chercher actuellement à établir un bilan, aussi incomplet soit-il sur certaines questions, notamment les aspects écophysologiques ». <u>Sur le plan écologique et phytosociologique</u> De nombreux ouvrages ont été récemment consacrés à ces essences ; signalons en particulier pour le pin d'Alep les travaux de KADIK (1983) en Algérie et d'ACHHAL et all. (1980) au Maroc. Le moment paraît donc bien choisi pour tenter de dégager les

caractères écologiques majeurs de ces espèces, mais aussi des structures forestières qu'elles déterminent.

« Pin d'Alep, *Pinus halepensis* : C'est une espèce largement répandue sur le pourtour méditerranéen, où son aire de répartition a été précisée par de nombreux auteurs et en particulier par NAHAL (1962). C'est une essence fréquente surtout en région méditerranéenne occidentale, mais qui se rencontre également en divers points du bassin méditerranéen oriental. Ses forêts occupent sans doute au total plus de 33 millions d'hectares.

Les pays du Maghreb constituent la zone où il offre son plus grand développement puisqu'on le rencontre à peu près partout sur les massifs montagneux, à l'exception cependant du Maroc atlantique ainsi que des zones littorales du Tell constantinois et de Kroumirie (...) ».



Carte de répartition géographique du pin d'Alep (*Pinus halepensis*) et du *Pinus brutia*

VALEUR ECOLOGIQUE

Quezel. P (1986) envisage successivement les problèmes liés à la zonation altitudinale, aux exigences géomorphologiques et édaphiques et à la valeur bioclimatique.

A - Zonation altitudinale

Les pins du groupe "halepensis" comme d'ailleurs les autres essences, ont tendance à occuper certaines ceintures altitudinales correspondant à des étages de végétation, et bien entendu à des ensembles bioclimatiques, qui se retrouvent sur tout le pourtour de la Méditerranée. Cette notion d'étage de végétation a été précisée par GAUSSEN (1926), par SCHMID (1966); et par de nombreux autres auteurs (OZENDA, 1974 - QUEZEL, 1974). Sans entrer dans le détail, rappelons qu'il est possible d'envisager sur le pourtour méditerranéen, les étages altitudinaux suivants:

- Etage infra méditerranéen (sensu BENABID, 1976) ;
- Etage thermo méditerranéen ou méditerranéen in-
- Etage euro -méditerranéen ou méso méditerranéen ;
- Etage supra méditerranéen ou méditerranéen supérieur ;

- Etage montagnard méditerranéen;
- Etage euro-méditerranéen inférieur.

« Ces étages qui correspondent surtout à des critères thermiques, dont les rapports avec les variantes thermiques définis par EMBERGER à propos de ses étages bioclimatiques (cf. infra) sont évidents mais actuellement encore difficiles à codifier, varient bien entendu avec la latitude et ne sont pas présents partout sur le pourtour méditerranéen.

Les pins du groupe "halepensis" se développent essentiellement aux étages thermo et méso-méditerranéens sur tout le pourtour de la Méditerranée, c'est à dire entre 0 et 300-600 m en Méditerranée septentrionale, et 0 et 1200-1 400 m en Méditerranée méridionale ». (QUEZEL, 1980).

B - Signification géomorphologique et édaphique

« Le pin d'Alep peut végéter sur des substrats extrêmement varies, il est cependant possible de mettre en évidence certaines préférences pour chacune de ces espèces.

Le pin d'Alep affectionne essentiellement, sur toute l'étendue de son aire, les substrats marneux et calcaro- marneux (calcaires en plaquettes) où il trouve en particulier des sols profonds, facilement accessibles à son système racinaire ». (Quezel (1986).

C - Signification bioclimatique

« Il n'est pas toujours très aisé de définir avec précision les exigences bioclimatiques des pins du groupe "halepensis", même en se cantonnant aux espèces types, de loin les mieux connues de ce point de vue. En effet leur répartition très vaste rend souvent hasardeuses certaines généralisations qui ne tiennent pas compte de la variabilité génétique de ces espèces ; d'autre part les documents météorologiques sont rares, voire absents de vastes portions de ce territoire, et en particulier des massifs montagneux et l'on est amené à établir des extrapolations parfois discutables ou tout au moins incertaines.

Par ailleurs, si les critères thermiques et les précipitations peuvent être chiffrées ou appréciées, l'utilisation effective de l'eau par les conifères reste généralement inconnue sauf dans de rares cas fort ponctuels, dont il serait prématuré de tirer des conclusions à l'échelon de l'espèce ». (OPENHEIMER, 1961).

« Comme il serait fastidieux d'analyser ici l'ensemble de ces facteurs, nous avons préféré retenir les données fournies en région méditerranéenne par divers indices bioclimatiques et en particulier celui d'EMBERGER qui permet d'intéressantes synthèses, en particulier grâce au climatogramme pluviothermique, qui a d'ailleurs été utilisé pour ces fins par de très nombreux auteurs ». (SAUVAGE, 1961)

Bibliographie :

	- Baumgarner, N. (1965) : « <i>Etude phytosociologique des massifs forestiers du Sahel de Tipasa</i> ». . Bull. Soc. Hist. Nat. Afrique du Nord, N° 56. Pp 98-164. - Quezel, P. (1974) ; « <i>Les forêts du pourtour méditerranéen</i> ». Notes tech. M.A.5. 2, U.N.E.S.C.O. Paris, 9-34. - Quezel. P (1986) : « <i>Les pins du groupe l' Halepensis : Ecologie, Végétation, Ecophysiologie</i> ». In : CIHEAM- Options méditerranéennes, N° 86/01. Pp 11- 23. - Nahal. I, (1962) : « <i>Le Pin d'Alep</i> ». Ann. Sc. Eaux et forêts, Nancy, XIX, 4.

Coefficient 2
Note / 20

1^{er} Indicateur : Identification des valeurs de nature.

3. Qualités visuelles :

Identification :

Le mausolée royal de Tipasa se situe sur une ride du Sahel occidental d'Alger, qui correspond à un anticlinal plio-quarternaire qui s'étend le long du littoral, du sud du massif de Bouzareah à la vallée de l'oued el Nador. (Saoudi. N (1989)).

« Sur le méridien du Tombeau de la Chrétienne, et vers 180 m d'altitude, se localise une corniche qui domine la rupture de pente de 30 m d'altitude. Le versant auquel elle se raccorde est taillé exclusivement dans les marnes plaisanciennes, dont la partie supérieure présente un faciès plus sableux. Cette corniche se prolonge en amont par un palier topographique vers l'altitude de 200 m environ. L'entaille de l'oued située à l'Ouest du lieu dit "Aïn-El-Halouf", permet de relever plusieurs formations.

Cette terrasse marine est coiffée à cet endroit par une formation limono-argileuse de plus de 3,50 m d'épaisseur, ravinant fortement le substratum marin. Ce dépôt encroûté se caractérise par la couleur (rouge décoloré), ainsi que par les éléments qu'il remanie dans sa masse (débris de grès marin lumachellique et morceaux de croûtes zonaires ». (Saoudi. N (1989)).



1



2



3



4

Variétés morphologiques et tectoniques du paysage du mausolée

1. Terrasse marine nord argileuse. 2. Versant nord du mausolée à partir de la CW 40. 3. Croûte calcaire ocre, de Sidi Rached. 4. Soulèvement anticlinal.

Le Sahel de Tipasa fait partie du complexe montagneux du sahel d'Alger, où le mausolée royal se retrouve sur un terrain de replat. Or, le caractère accidenté du relief couvre la majeure partie de son site géographique. Ceci explique les complexités du terrain sur le versant sud, due principalement à l'orogénèse et à l'intense érosion, qui ont donné des affleurements très variés. La complexité de ces deux actions citées, nous met en présence d'un relief à prédominance de pendage, avec des replats isolés et allongés formant ainsi une partie de la terrasse sur laquelle se trouve le mausolée.

Les pentes des falaises sont boisées de petites futaies d'essences variées et différentes, nous citons à titre d'exemple les plus répandues : **1 & 2.** les genévriers, **3.** les genêts, **4.** le myrte, **5.** les cactus, **6.** les caroubiers, ...



Par ailleurs, nous rencontrons aussi d'autres plantes de senteurs et de couleurs différentes, dont certaines sont utilisées comme plantes médicinales. A titre d'exemple, nous énumérons : **1 & 2.** Myrte, **3.** Bruyère, **4.** Lentisque, **5.** Fenouil, **6.** Aneth, **7.** Pâquerettes, **8.** garrigue.



1



2



3



4



5



6

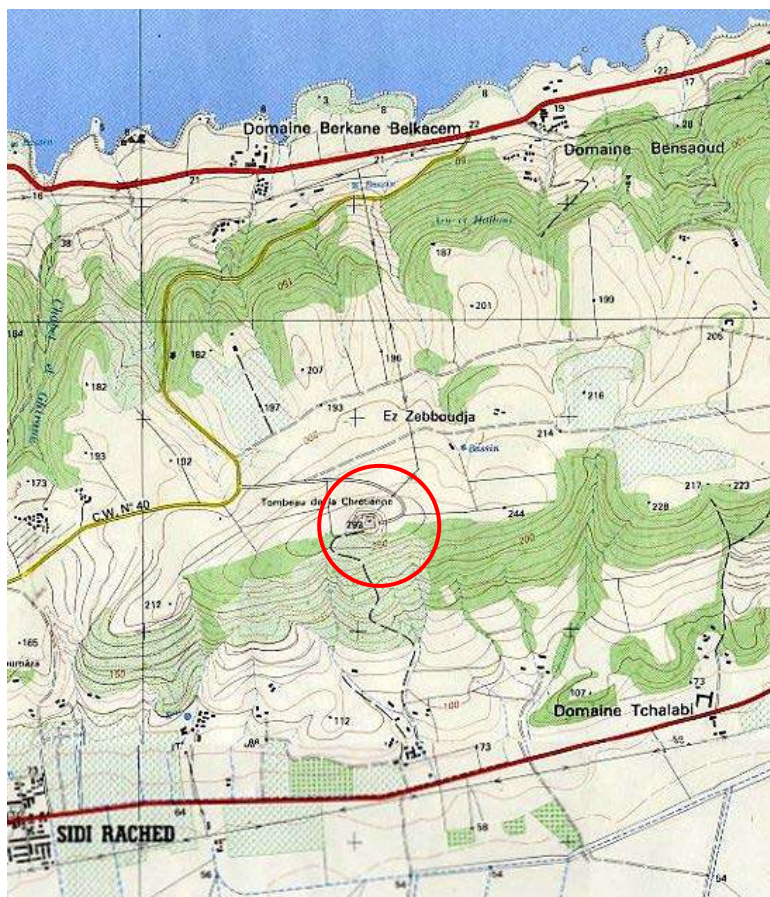


7



8

Evaluation
T.B.
16/ 20



Caractère morphologique du site diversifié, présentant **une diversité réduite du couvert végétal**. Présence d'un **élément singulier bâti**, présentant **une congruence esthétique** avec le paysage.

Le paysage du mausolée royal de Tipasa se singularise par l'émergence monumentale du tombeau au dessus des cimes. Ainsi, au vu de cette complexité du terrain de bas en haut, c'est-à-dire du littoral aux criques rocheuses, au plateau supérieur du tombeau (265 m) ; se rencontre diverses formations géologiques aux topographies tantôt abruptes favorisant le développement d'un maquis composé d'essences variées qu'on a reconnu ci-dessus, alternées par une terrasse intermédiaire marine d'altitude moyenne (180 m) au sol, fertile soigneusement entretenue grâce à des cultures maraîchères ou d'arbres fruitiers.

Au niveau du tombeau, sur l'autre versant sud, la nature abrupte du terrain aux pentes supérieur parfois à 20 %, nous livre plusieurs belvédères offrant des vues imprenables sur la plaine de la Mitidja jusqu'au massif de l'Atlas blideen au lointain.

Dés lors, l'implantation du monument dans son cadre physique global lui avait octroyé un degré de monumentalité perceptible à partir de différents endroits. Par ailleurs, la présence d'une composante végétale assez diversifiée avait aussi imprégné le site par un caractère riche et luxuriant due à une prolifération de plusieurs plantes aux senteurs et aux couleurs agréables. La présence de cette végétation dans et aux alentours du monument- se faufilant assez souvent à travers certains blocs de pierres qui gisent ça et là - instaure un rapport intrinsèque entre le minéral du monument et le végétal du site.

Certes, le répertoire botanique n'est pas spécifique ou rare, car il s'agit de formations végétales usuelles et caractéristiques du bassin méditerranéen. Or, leur nature et variété octroie au site un caractère riche et diversifiée loin d'être monotone ou anodin. La saison de printemps convoitée par les visiteurs les encourage aussi à se livrer à la cueillette de certaines plantes aromatiques ou médicinales qu'on retrouve in situ.

Notons que la beauté du site constitue une valeur ajoutée à celle du monument, car en effet le monument par son échelle, ses matériaux et sa couleur, constitue une congruence esthétique avec le paysage.

Bibliographie :

- Baumgarner, N. (1965) : « *Etude phytosociologique des massifs forestiers du Sahel de Tipasa* ». . Bull. Soc. Hist. Nat. Afrique du Nord, N° 56. Pp 98-164.

Coefficient 1
Note / 20

2^e. Indicateur : « Criticité ».

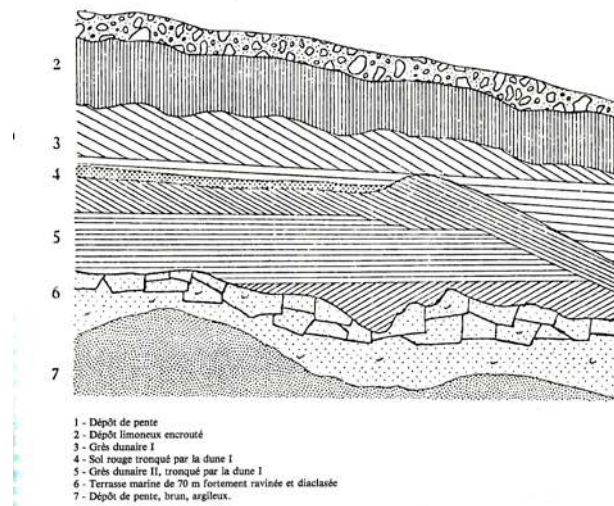
1. Dégradation et fragilité :

Identification :

« D'un point de vue stratigraphique, la région de Tipasa se présente comme étant composée de trois étages géologiques distincts, à savoir de haut en bas :

- Une couche de limons argileux roux constituant un recouvrement Quaternaire dont l'épaisseur varie de 0 à 5 mètres.
- Une couche gréseuse qui se subdivise en deux parties :
 1. Des grès du quaternaire, poreux, que l'on peut facilement travailler.
 2. Des grès de l'Astien, plus compacts, ces derniers ont servi comme matériaux de construction de base à la majorité des édifices de l'époque romaine, que l'on peut voir dans la région.
- Un substratum, constitué de marnes bleu datant du plaisancien (pliocène inférieur) dont le toit se trouve à une profondeur variant entre 5 et 15 mètres ». (Betrouni.M et Saoudi. N (1992)).

Fig. 45 - Coupe de K'bar et Roumia : Coupe IVb



Coupe géologique montrant le faciès du terrain du mausolée

Au niveau de la partie sommitale du mausolée se retrouve les résidus d'une dune de sable de couleur ocre de 1,5 mètres d'épaisseur, terminée par une formation rouge limoneuse. (Saoudi. N (1989)) pense qu'il s'agit de vestige d'une grande dune qui se trouve sur le littoral au niveau de la nécropole romaine.



Faciès comparé entre celui du mausolée et celui de la nécropole romaine.
1. Dune de sable sur le plateau du mausolée. 2. Dune encroûtée sur la dalle marine de la nécropole romaine.

Saoudi. N (1989) affirme qu' : « une importante surface d'érosion caractérise le passage de cette unité marine au gré dunaire qui la surmonte. Epaisse de 3,5 m, celui-ci s'est déposé sur une surface à peu près plane, que suggère sa structure de base (litage) ». Ceci dit, au vu de la coupe précédente, et de notre investigation in situ, il semblerait que les terrains, même ceux en faible pente du versant nord, présentent de faibles probabilités de risques de dénudation des sols. Le caractère demeure identique pour celui du versant sud, car le couvert végétal composé d'un maquis très dense empêcherait pour beaucoup tout risque considérable d'érosion.



Aspects des sols avec son couvert végétal du site d'implantation du mausolée.
1 & 2 versant sud (boisement). 3. Versant nord (maquis).

Selon le dernier annuaire statistique de la wilaya de Tipasa de 1998, on a dénombré pour l'année 1997, pour la daïra de Tipasa 69,65 ha d'incendies en forêts causées par 21 foyers.

Nous avons relevé la présence d'une brigade de sûreté communale à l'entrée du site du mausolée, implantée dès la seconde moitié des années 1990, afin de prendre en charge le volet sécuritaire des lieux et des visiteurs. Celle-ci a entre autres pour mission d'alerter en cas d'incendie les services concernés. Cependant, nous signalons la présence de quelques points d'eau in situ.

Nous avons noté sur site au niveau du bois contigu au mausolée un manque d'esprit de civisme flagrant, qui se concrétise in situ par des détritus de tout type (papier, verre, plastique) jetés par les visiteurs qui viennent pique niquer dans ce bois. Ceci constitue un facteur de dégradation du site mais aussi un agent potentiel pouvant provoquer des incendies lors de la saison des fortes chaleurs. Des panneaux signalétiques de vigilance au feu ne manque pas ici, rappelant les usagers de prendre soin de leur cadre de vie.



Risques prévisibles d'incendies ravageurs, dues aux détritus jetés par les visiteurs.

1 & 2 : Panneaux signalétiques de vigilance au feu de forêts. 3 : aspects des détritus jonchant le sol. 4/ Brigade de sûreté communale in situ.

Les terrains en pente du versant nord sont soigneusement entretenus et cultivés par les agriculteurs qui utilisent pour leurs arrosages des puits alimentés par les nappes phréatiques souterraines. On y trouve des arbres fruitiers tels que : les abricotiers, les pruniers, poiriers et autres. Les zones de replats en contrebas de ce versant, sont cultivés aussi en cultures maraîchères et parfois céréalières : blé et orge.



1



2



3



4



5



6

Typologie d'exploitation agricole des sites environnants le mausolée.

1 : arboriculture, versant nord. 2 : Arboriculture mêlée aux cultures maraîchères, versant nord en contrebas. 3 : Culture céréalière sur le plateau du versant nord. 4 : lopins de culture maraîchère interrompue par un maquis peu dense. 5 : Terres en jachère, investi par des plantes naturelles. 6 : Maquis peu dense.

Notons qu'il s'agit ici d'exploitation agricole peu extensive qui s'harmonise parfaitement avec le cadre naturel du site, en créant une variété dans le couvert végétal selon les saisons des labours en automne, des cueillettes et primeurs au printemps ou à celle des moissons.

	Ceci avait octroyé un degré de stabilité écologique supplémentaire au site en général. L'agriculteur ici ne perturbe guère le système écologique, au contraire il le conforte d'une manière indirecte, car de par ses activités agricoles, il entretient les sols et veille au maintien de la diversité paysagère de notre cas d'étude.
Evaluation B. 10/ 20	Probabilité moyenne de risque d'érosion ou de dénudation des sols. Risques prévisibles d'incendies ravageurs avec existence limitée des possibilités de maîtrise des feux. Faible à moyenne probabilité de fragmentation et rupture des écosystèmes. Usage anthropique de l'environnement présentant des impacts négatifs pour l'ensemble.  Les activités humaines agricoles appliquées sur des sols relativement stables, n'ont pas conduit à des bouleversements des équilibres naturels. Le versant nord, contigu immédiatement au mausolée royal, ne présente aucune menace d'érosion ou de dégradation des sols par l'inadéquation des équipements agricoles, car il s'agit ici d'une arboriculture peu extensive. Or, la menace qui se présente serait plutôt au niveau de la forêt du mausolée, où les visiteurs qui s'adonnent au pique nique demeurent très peu respectueux envers la propreté des lieux, en y laissant leurs détrit. Ces derniers sont considérés comme des facteurs potentiels de prise de feu de forêt.

Nous avons noté des moyens très réduits d'extinction du feu, à part la présence de quelques points d'eau. La présence de cette brigade de sûreté communale s'avère être un agent de protection supplémentaires au site.

En conclusion, on a reconnu de visu, que la menace proviendrait de cette charge anthropique des visiteurs des lieux, dont certains malheureusement n'ont pas du tout la culture du patrimoine. Ils salissent les lieux et se livrent à certaines activités (grimpette et escalade) aux impacts négatifs au vestige dans son ensemble, et cela malgré la veille des gardiens des lieux et les panneaux signalétiques de rappel.



Bibliographie :

- Saoudi. N et Betrouni. M (1992): « *Sur les risques physiques et dynamiques des sols de Tipasa* ». PPSMVSS de Tipasa.
- Saoudi. N (1989) : « *Pliocène et Pléistocène inférieur et moyen du Sahel occidental d'Alger* ». Edit Enal, Alger.

Coefficient 1
Note / 10

2^e. Indicateur : « Criticité ».

2. Capacité de charge :

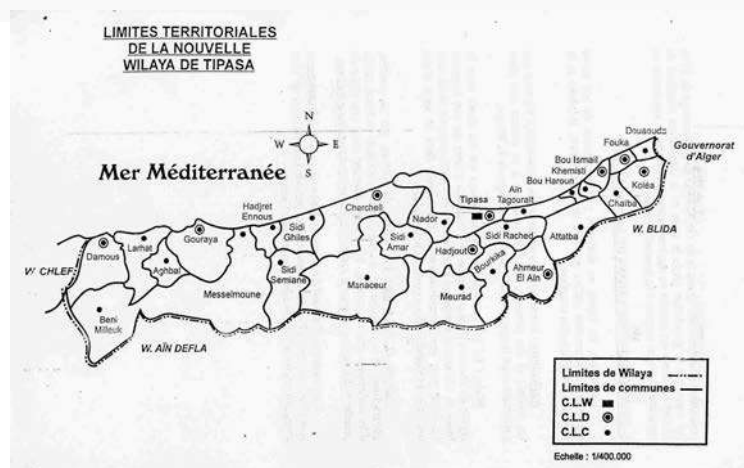
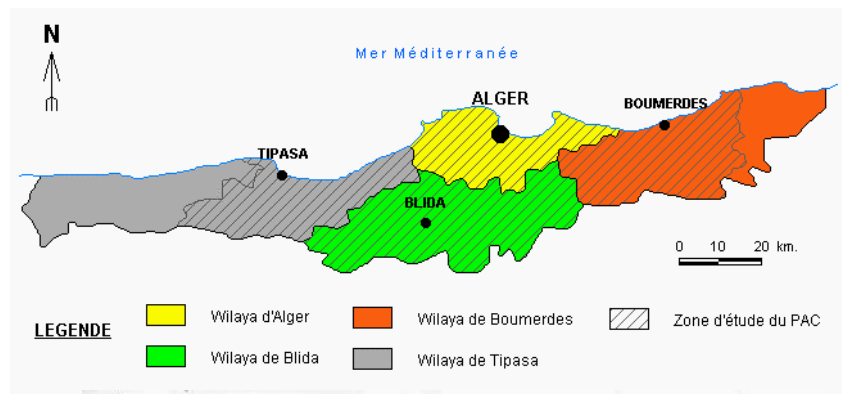
Identification :

Les ressources et dotations territoriales et environnementales.

Les systèmes d'établissement sur le territoire : La wilaya de Tipasa se situe au nord du tell central et est délimitée géographiquement par la mer méditerranée au nord, la wilaya de Chlef à l'ouest, la wilaya de Ain Defla au sud ouest, la wilaya de Blida au sud et la wilaya d'Alger à l'est.

Le territoire de la wilaya de Tipasa couvre une superficie de 1725 Km² (sources bureau du cadastre), qui se répartissent en :

- Montagne : 340 Km².
- Collines et piedmonts : 583 Km².
- Plaines : 617 Km².
- Autres : 185 km².



Structure démographique :

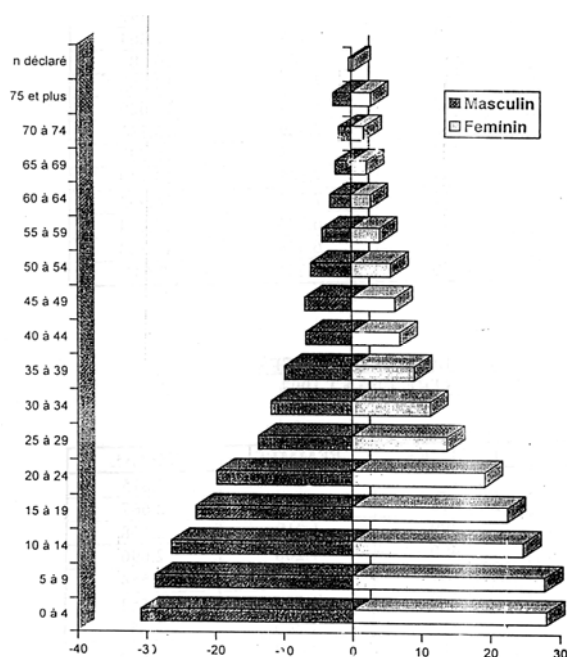
a- Population residente :

DAIRAS:	1977	1987	1998		
			Masc	Fem	Totale
TIPASA	43945	62879	42573	41559	84132
CHERCHELL	37022	46423	28767	28725	57492
HADJOUT	34838	49917	31030	30744	61774
GOURAYA	19070	26038	15317	14969	30343
FOUKA	24432	39423	28572	28029	56601
BOU-ISMAIL	33933	49089	34154	34107	68261
DAMOUS	17928	23833	14091	13916	28007
SIDI-AMAR	23307	34183	21115	20865	41980
AHMEUR-EL-AIN	28485	39669	27552	26278	53830
TOTALE	272960	387210	254249	250051	504300

(Sources ONS, RGPH 1998)

1- Quelques repères :

- population totale = 1,6% du total national
- taux de croissance (1998) = 2,4%
- pop. urbaine = 56%
- pop. en zone eparses = 17%
- pop. agglomerations secondaires = 17%
- pop. - 35 ans = 78%

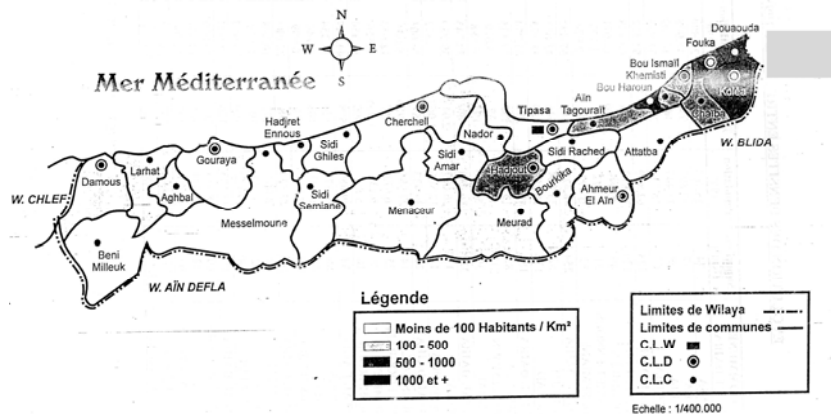


La wilaya de Tipasa est constituée de 28 communes. Elle compte une population de 504.300 habitants selon le dernier recensement de 1998, ce qui représente un taux de 1,6% du total national. Le taux d'accroissement moyen constaté entre les deux derniers recensements de 1987 et 1989 est de 2,75%, dont une légère tendance à la baisse grâce à une plus grande prise en charge du planning familial. (Annuaire statistique de wilaya (1998)).

b- Structure de la population residente :

Groupes d'âges	Masculin	Feminin	Totale	T%
< 14 ans	110564	106523	217087	43,04
15-25	54846	55084	109930	21,79
26-65	80148	79327	159475	31,62
> 65	8637	9084	17721	3,51
n.declarés	54	33	87	
TOTAL	254249	250051	504300	100

De ce fait, la densité de la population passe de 224 habitants au Km² en 1987 à 292 habitants au Km² en 1998. La daïra de Fouka apparaît avec la plus grande densité de population avec 2.264 habitants. Par ailleurs, la daïra de Kolea s'avère être la plus peuplée avec 84.132 habitants, soit 675 habitants au Km². (Ibidem supra).



Répartition des densités par grandes troupes

Niveaux d'instruction et Classes d'activité, emploi, niveaux de revenus :

(Territoire de référence :la Wilaya)
année 1998,source RGPH

Niveaux:	Masculin	Feminin	Total	T%
Alphabétisé	265	209	474	0,11
Primaire	75694	62478	138172	30,96
Moyen	61957	47447	109403	24,51
Secondaire	30859	29921	60780	13,62
Sup. 1-2°cycle	6735	5729	12464	2,79
Sup.3°cycle	385	174	559	0,13
Sans instruction	47319	70137	117457	26,32
Non déclaré	3136	3855	6992	1,57
TOTAL	226351	219951	446302	100%

CATEGORIES :	NOMBRES:
Population scolaire	128 347
Retraites	17 278
Chômeurs	168 957 (*)
Total 1	314 582
Agriculture	18 166
Education	5 721
Industrie:	2 816
Peches	2 093
Commerces	13 771
Poste et Telecom.	746
Santé	1 726
Liberales	255
Non déclarés	1 950
Autres	29 116
Total 2	93 638 (**)

Usages du territoire :

a- Usages agricoles

. Le potentiel en sol agricole de la Wilaya de Tipasa est de 132 200 HA dont :
64 300 HA : Surface agricole utile (SAU) soit 48,63% du total et une superficie irriguée estimée à fin 1997 à 9080 HA soit 14,12% du SAU
8 200 HA Pacages et parcours
59 700 HA Terres improductives

1- Cultures pratiquées (campagne agricole 1996-1997)

	HA	%	Prod (qx)	Rend(Qx/Ha)
Cereales	14080	33,4	132908	9
Fourrages	11266	26,7	129643	12
Arboriculture	7630	18,1	7630	72
Maraichages	5057	12	5057	182
Viticulture	3220	7,6	3220	53
Legumes secs	692	1,6	5040	7
Cultures industrielles	188	0,44	188	190
TOTAL=	42 133	100		

2- Repartition generale des terres (campagne agricole 1996-1997)

	HA	%
Cultures Herbacées	42 133	65,52
Jachere	11 317	17,60
Vignobles	3 220	5
Arbres fruitiers	7 630	11,86
Total SAU	64300	100

3- Arboriculture (campagne agricole 1996-1997)

	Sup(Ha)	Prod. (qx)	Rend. (Qx/Ha)
Grenadier	12	600	50
Pommier	285	32775	115
Poirier	324	35640	110
Neflier	252	25200	100
Arbicotier	591	59100	100
Prunier	518	61800	119
Pecher	885	97350	110
Amandier	957	1910	2
Olivier	531	13150	25
Figuier	490	12010	24
Agrumes	2064	208850	101

- Production animale

	Unité	Quantité
Viande rouge	kg	12072
Viande blanche	kg	15000
Lait	l	11448000
Oeufs	u	57680000
Miel	qx	200

5- Forêts

La superficie forestiere totale de la Wilaya est de l'ordre de 40 314 HA dont 68% est concentré dans la region ouest couvrant les Dairas de Cherchell, Damous, Gouraya et Sidi Amar.

L'exploitation forestierese ne presente pas un caractere permanent et organisé de type industriel et se limite à des interventions de : Couronnement des arbres d'alignement et des brises vents; Assainissement des forets incendiées et d'operation de coupes exceptionnelles .

b- Usage industriel et artisanal

(Territoire de référence: La Wilaya)

-Secteur Publique:

1- Repartition des EPE:

Denomination:	Localisation	Activité	Effectif
E.P.R.C	Hadjout	Briqueterie	154
E.R.I.A.D	Cherchell	Biscuiterie	232
SAIDAL	Cherchell	C.Hemodialse	33
Total			419

2- Repartition des EPL:

Denomination:	Localisation	Activité	Effectif
EARSM	Cherchell	B.C.Tapis	97
SOPROMAT	Kolea	Briqueterie	90
		Siege	34
	Ahmeur El Ain	Briqueterie	82
	Hadjout	Briqueterie	141
	Ménaceur	Briqueterie	112
	Douaouda	Buses	47
Total			603

3- Transformation et reparation navale

Denomination:	Localisation	Activité	Effectif
ECOREP	Bou Haroun	reparation	143
ECOREP	Khemisti	reparation	152
ENOCEP	Khemisti	transformation	8
Total			303

4-Situation de la flottille de peche:

	Chalutiers	Sardiniers	Petits metiers	Effectif
Cherchell	17	13	94	425
Tipasa	0	0	6	13
Bou-Haroun	22	44	63	1025
Khemisti	0	17	21	327
Total	39	74	184	1790

5- Le secteur privé par branche d'activité:

Branches d'activités:	N. d'unités:	Effectif:
. Matériaux de construction, Verre, Céramique	15	260
. Chimie, Plastique	13	216
. ISMME	18	336
. Textile	9	215
. Cuir, Chaussure	9	146
. Agro-alimentaire	1	41
. Bois, Papier, Liège	15	277
Total	80	1491

c- Usages tertiaires

(Territoire de référence: La Wilaya)

1- Répartition des commerces par branches d'activités

	Nombre	%
Production industrielle	1164	9
Activités artisanales	336	2
Commerces de gros	688	5
Activités de détail	7616	55
Importation	143	1
Services	3824	28
Total	13771	100

La wilaya de Tipasa se distingue par la richesse de ses terres agricoles et sa position côtière qui font de l'agriculture, la pêche et le tourisme ses principales vocations.

Agriculture : Les superficies relatives des plaines (35,8%) ainsi que les collines et les piedmonts (33,8%) donnent à ce secteur une place particulièrement importante dans la vie économique de la wilaya.

Pêche : La bordure maritime de la wilaya qui est située entre la région de Damous et la commune de Douaouda s'étale sur une longueur totale de 115 Kms et comprend essentiellement 5 ports de pêche dont l'activité peut être considérablement développée dans le sens d'une meilleure exploitation des ressources halieutiques.

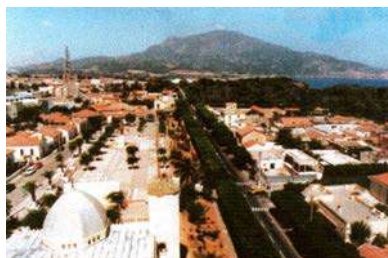
Dotations et équipements territoriaux :

Les ressources monumentales, culturelles et environnementales :

La wilaya de Tipasa, de par sa position géographique et son histoire liée à celle de toute l'Afrique du Nord, recèle d'innombrables sites et vestiges historiques donnant ainsi une place de premier ordre au secteur dans le cadre de la culture et du tourisme national. (Annuaire statistique de wilaya (1998)). D'une superficie de 60 Ha, les deux parcs archéologiques de Tipasa avec le mausolée royal ont enregistré 142.000 visiteurs en 1999 et 276.000 visiteurs en 2004.

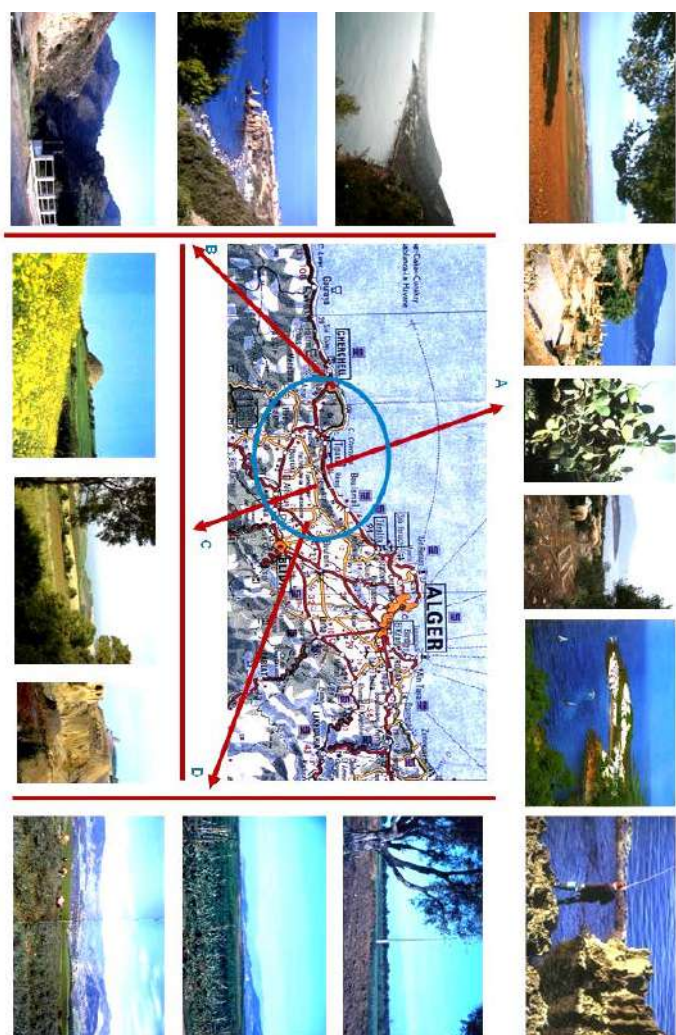


Les deux Parc archéologiques de Tipasa. (Patrimoine universel dès 1982).



Le village de Tipasa de l'époque colonial (1848). Secteur sauvegardé.

Quelques ressources environnementales et historiques :



Figures A: La côte de Tipasa avec ses sites archéologiques. Figures B: La corniche du Chenoua.
Figures C: Le mausolée royal sur sa crête. Figures D: La plaine de la Mitidja.

Autres ressources patrimoniales :



Typologie de la ressource patrimoniale de la wilaya de Tipasa.
Quelques exemples :

1. Le castellum du Nador, sis au lieu-dit Sour Er-roumane 2^e S Ap J.C (15 Kms de Tipasa). 2. Une ferme coloniale à Sidi Rached 19^e S. 3. Une église paroissiale à Ain Tagourait (Ex Bérard), 19^e S. (14 Kms de Tipasa). 4. Place des martyrs à Cherchell, dite « place romaine », avec le musée et l'ex église au fond (style neo-classique 19^e S). 5. Ilot Joinville, dit « Sid Ali El Ferki », vestiges plusieurs époques historiques, depuis le punique 4^e S AV J.C jusqu'à L'époque moderne 19^e S. 6, 7, 8 : Quartier traditionnel à Cherchell de l'époque arabe andalou-ottomane du 16^e S.

Les ressources culturelles :

La poterie modelée du Chenoua est entièrement façonnée à la main. Des femmes continuent jusqu'à nos jours, à perpétuer l'art de la poterie sans grand changement ni dans la technique du modelage, ni dans le style de la décoration. Les matériaux de production de cette poterie proviennent tous de l'agglomération de Tipasa ou du Chenoua. La couleur rougeâtre de la terre glaise octroie aux objets une couleur particulière qui diffère de celle de la poterie de la grande Kabylie. Le vernis est une couche de finition qu'on applique sur les faces extérieures des ustensiles de cuisine. C'est une résine naturelle extraite de l'écorce des arbres des genévriers qu'on retrouve dans la nature de Tipasa.

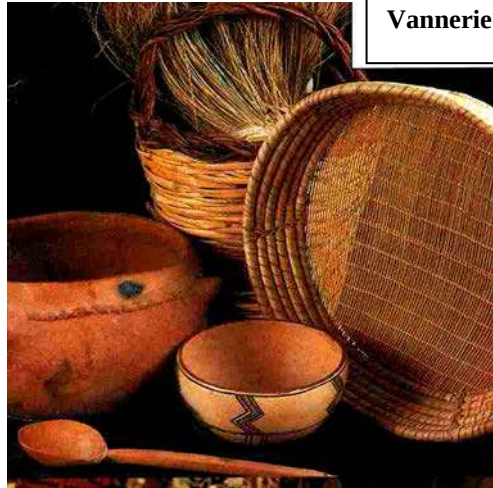


POTERIE TRADITIONNELLE

الفخار التقليدي

Poterie traditionnelle du Chenoua (Brochure : Algérie, Agence nationale de l'artisanat traditionnel, 1997).

La vannerie travaillée dans la région de Tipasa et du Chenoua, vient enrichir le patrimoine culturel local.



Vannerie traditionnelle locale

Le matériau le « Doum », provient encore de l'agglomération de Tipasa.

Parler de l'art culinaire de la région rurale de Tipasa et du Chenoua, nous conduit à parler des divers couscous faits à base de semoule ou d'orge. L'innombrable variété des pains cuits dans des fours en argile ou sur le feu sur des terrines, constitue une denrée alimentaire de base qu'on retrouve sous diverses formes sur la table locale. Notons, que le poisson constitue beaucoup de plats et de mets de l'agglomération littorale de Tipasa.

Accessibilité des visiteurs au site du mausolée royal de Tipasa:



Carte routière de la région centre. Ech : 1/200.000^e.

Distance du site aux différents points d'accès par rapport aux différents modes de locomotion :



Aéroport international Houari Boumediene :
Distance totale au site (RN 11 et CW40) : 102 Kms.



Aéroport militaire de Boufarik :
Distance totale au site (RN 42 et CW 07): 85 Kms.



Gares ferroviaires :

- Station de Blida (RN 42 et CW 07): Distance : 65 Kms.
- Station d'El Affroun (RN 42 et CW 07): Distance : 50 Kms.
 - Gare maritime d'Alger (RN 11 et CW40) : 80 Kms.



Accessibilité régionale :

En venant d'Alger, ou de Cherchell dans le sens opposé, le mausolée royal est desservi à partir de la RN 11. Un embranchement avec la route communale CW 40 nous y mène au site (Fig 1). C'est une voie de desserte à caractère panoramique et touristique (Fig 2). A mi chemin, un second embranchement nous lie à une voie de pénétration au site du tombeau (Fig 3). L'autre voie de communication (CW N° 07) (Fig 4), desservant les villages de piedmont du sahel, tel que Sidi Rached, se branche à la précédente voie CW 40 dans l'autre sens.



1



2



3



4

Signalétique :

1. **Routière :** Présence d'une signalisation routière sur la CW 40, indiquant la dangerosité de la pente et des virages. On note que cette voie est très empruntée par les voitures qui viennent rejoindre le littoral (RN 11) à partir de Sidi Rached CW 07.



Par Ailleurs, on signale la présence de panneaux d'orientation et d'indication du site du mausolée royal dès le premier embranchement, sis à la RN11 (Figs 1 & 2) puis au niveau du second sur la CW 40 (Figs 3 & 4 & 5).



1

2



3



4



5

2. Didactique :

Ce sont des panneaux se trouvant à l'intérieur du site sur le circuit extérieur de visite, nous relatant l'importance universelle du bien (Figs 1 & 2), et les caractéristiques architecturales du mausolée (Figs 3 & 4).



1



2



3



4

3. Instructifs :

Ce sont des panneaux de rappels et d'instruction pour le maintien de l'ordre et d'hygiène des lieux.



Aires de stationnement :

Un parking gardé et clôturé se trouve juste à l'entrée du mausolée royal. Il a une capacité de près de 60 places.



Structures d'accueil, culturel et de loisirs :

L'agglomération de Tipasa occupe sur le littoral un site verdoyant au climat doux et salubre. Grâce à ses infrastructures d'accueil et de loisirs, elle se présente comme la première vitrine culturelle et touristique de l'Algérie.

1. Hôtellerie (Territoire de référence : la Wilaya) :

- Secteur public : Deux complexes touristiques : « Matarès », et « CET » (3 étoiles), situés à Tipasa, d'une capacité d'accueil globale de 2402 lits réparties en deux hôtels et 637 bungalows.
- Secteur privé :
 - Hôtel « Sindbad » : (1 étoile) à Tipasa ville.
 - Hôtel « Chenoua » : (non classé) à Tipasa ville.
 - Hôtel « La Turquoise » : (non classé) à Tipasa ville.
 - Hôtel « Front de Mer » : (non classé) à Bou Ismail.
 - Hôtel « D'Orient » : (non classé) à Hadjout.

2. Auberge de jeunes :

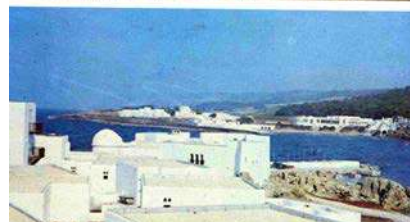
- Youth Hostel à Cherchell d'une capacité de 50 lits.
- Youth Hostel à Douaouda d'une capacité de 50 lits.

3. Camps de jeunes :

- Camp de jeunes à Tipasa d'une capacité de 250 lits.
- Camps de jeunes à Bou Ismail d'une capacité de 150 lits.



1



2

3

Quelques exemples d'infrastructures touristiques à Tipasa.
Complexe touristique du « CET » à Tipasa (Architecte F. Pouillon 1972).

- Equipements culturels et de loisirs :

- 1. Les musées :** - Un musée de site à Tipasa ville. (Collection du site : statuaire, mosaïques, ustensiles, ...).
- Un musée en cours d'aménagement (villa Angelvy), à l'intérieur du parc archéologique Ouest.
- Une salle d'exposition au mausolée royal de Tipasa (Art numide).

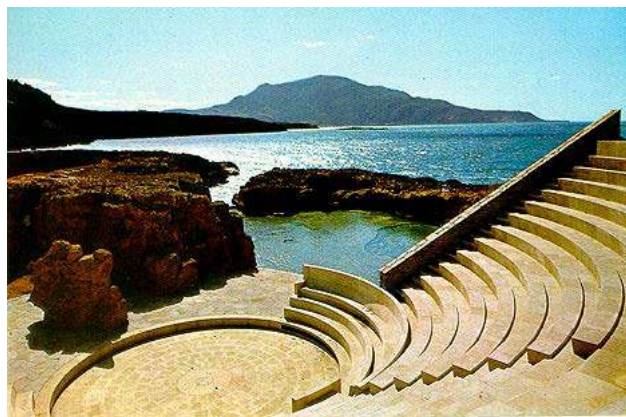


Musée de site de Tipasa.



Nouvelle salle d'exposition du mausolée royal de Tipasa (Art Numide).

- ***Bibliothèques communales*** : présence d'une bibliothèque communale à Tipasa et à Cherchell. On cite en outre, les bibliothèques des centres culturels communaux au sein de chaque commune.
- ***Théâtres*** : - Théâtre en plein air à la corne d'or au complexe touristique CET (Arch. F. Pouillon).
- Salles de cinéma dans chaque commune, utilisée comme salle des fêtes.



Théâtre en plein air à la corne d'or (Arch. F. Pouillon 1972).

Evaluation

F/I
00/ 10

Importance faible à inexistante des effets des ressources et des équipements territoriaux et environnementaux sur les activités de gestion du site d'étude. Représentation et effets des usages du territoire n'impliquant pas du tout ceux des activités de gestion du site. Capacité de charge du site aux flux de visiteurs très réduite.

L'évaluation globale d'impact a en définitif éclairé la faible intégration entre les fonctions du site et les politiques de mise en valeur ainsi que celles de planification et développement économique du territoire, en permettant d'en identifier les problèmes, les contradictions et les limites que le principe lui-même d'intégration rencontre.

Nous avons noté des impacts négatifs et critiques dans la relation d'intégration du site avec son contexte territorial extérieur, que nous allons énumérer à travers les points suivants :

- Protection du vestige / politique de développement du territoire :

Malgré la présence de grandes dotations culturelles, environnementales et paysagères très diversifiées dans le territoire qui font drainer chaque année une foule très nombreuse, la ressource patrimoniale n'est pas saisie et encouragé par les acteurs en tant que vecteur de développement local.

On note aussi une absence d'une culture de tourisme patrimonial chez les opérateurs de la restauration, commerces et autres services en relation avec les visiteurs du site. Or, nous avons reconnu in situ la présence d'un secteur économique constitué de micro- entreprises familiales artisanales qui exercent dans l'illégalité et qui fait dans la reproduction d'objets souvenirs et de poterie en rapport avec le site des deux parcs archéologiques et du mausolée royal de Tipasa.



L'absence d'intégration aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du site (territoire et système économique local) montre des valeurs de « **criticité** » des plus élevées.

Un point faible illustratif demeure dans le manque de définition d'une politique de développement du site liée aux choix et aux politiques de développement territorial local; l'absence d'un rapport de coopération clair avec les organismes présents sur le territoire accroît le malaise, en rendant difficile la programmation et la planification d'interventions conjointes de requalification et développement territorial.

Des entraves au développement du site, apparaissent de plus, dans le fossé profond trouvé entre le site et le contexte externe territorial et économique, c'est-à-dire dans le manque de projets et interventions visant l'amélioration et l'offre d'accueil et infrastructurelle et à construire un **seuil de qualité**, à même de rendre à l'usager un contexte territorial plus attrayant et permettre ainsi un développement touristique. On illustre notre propos par l'unique présence d'une cafétéria sur le site et les prix de parking hors normes affichés par les gardiens privés.

- protection et conservation du vestige / modalités de dissémination.

Celle-ci est affectée par l'absence d'intégration, comme la fonction précédente, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du site. Un malaise répandu, qui dérive de la faible qualité des services offerts qui apparaissent encore aujourd'hui improvisés et dépourvus d'une réglementation qui établit des normes de qualité (modalités de présentation du site). Les autorités n'adressent pas beaucoup d'attention à ce secteur, limitant en effet l'intervention des privés et de leurs investissements; l'offre donc se maintient spontanée et dépourvue d'une planification. Le site est détaché du contexte territorial et du système économique local ceci en effet n'avantage pas la possibilité d'instaurer un réseau d'offre des services intégrée et mûre.

Un clair signal de faiblesse provient du manque de personnel formé, capable de répondre aux nombreuses exigences du public et d'offrir un service d'accueil approprié et satisfaisant.

La fonction de promotion est affectée surtout par l'absence d'intégration entre le site et son contexte externe. Notre cas d'étude n'a pas mis en œuvre des politiques de divulgation programmées et planifiées; au contraire l'activité de promotion est discontinuée (uniquement pendant le mois du patrimoine 18 avril- 18 mai), ce qui lui confère une connotation épisodique. Le manque de personnel formé dans le domaine du marketing territorial, en plus, ne favorise pas le développement d'une politique efficiente de promotion. Il s'agit d'une présentation plus adventive, autre que celle de la signalétique qui demeure très basique et lacunaire dans notre cas.

Le manque de coopération entre le site et le contexte territorial et économique représente le facteur le plus critique; en termes d'offre, une sorte d'incommunicabilité se produit entre les différentes ressources culturelles présentes sur le territoire de sorte qu'une activité de promotion et mise en valeur intégrée entre toutes les ressources culturelles est absente. En particulier le rapport est faible entre sujets qui s'occupent de la gestion du patrimoine et les structures d'accueil (hôtels, restaurants, syndicat d'initiative de tourisme, etc.); dans ces structures du matériel d'information est rarement disponible, en engendrant une faible diffusion de l'éventuel matériel promotionnel produit. L'absence de cette activité a des conséquences indéniables sur la structure productrice locale; d'autre part l'activité promotionnelle elle-même trouve dans l'insuffisance infrastructurelle du territoire en hôtels de gamme et parkings.

Bibliographie :

- Direction de la planification et de l'aménagement du territoire (1998) : « *Annuaire statistiques de la wilaya de Tipasa* ».
- Ministère Du Tourisme, Wilaya de Tipasa et Direction du tourisme (2005): « *Tipasa et Cherchel* ». Guide, Edition Du Tell, Blida.
- Wilaya de Tipasa, sous la direction de F. Djelti et S. Ferdi (1996): « *Site et Antiquités de Tipasa* ». Edition ANEP, Alger.
- Valentino.P, (2001) : « *L'approche intégrée aux sites archéologiques. Rapport régional d'analyse comparée* ». Euromed Héritage Programme. PISA/ Imed, juin 2001. Cas d'étude : *Cherchell, Algérie* ; Equipe de recherche- action : M. Richa. M et Chennaoui. Y, Chercheurs Seniors

Coefficient 1
Note / 20

3^e Indicateur : Identification des usages/ activités compatibles.

1. Vocation et potentialité :

Identification :

Les trois secteurs évidents que nous pouvons identifier et qui sont de corrélation entre la gestion du site historique du mausolée et le marché productif ou de l'emploi sont :

1. Le secteur de la formation professionnelle :

Un centre de formation professionnelle spécialisée dans le tourisme et l'hôtellerie a été inaugurée en février 2005, afin de répondre à cette demande du marché de travail. Son site d'implantation en face du complexe touristique de Matarès s'y prête parfaitement afin d'y organiser les stages pratiques.



2. Le secteur d'Artisanat :

La présence d'une manufacture d'artisanat à caractère économique et commercial à Tipasa. Celle-ci perpétue à travers les objets façonnés l'art de la poterie et de la céramique locale.



CERAMIQUE TRADITIONNELLE

الفخار التقليدي

3. Le secteur culturel :

La biennale de Tipasa fut une manifestation culturelle de promotion et de valorisation du site archéologique de Tipasa. Elle a été organisée deux fois, dont la dernière remonte à 1992. Le thème consacré fut : « Le film et l'archéologie ». Il convient de relancer l'initiative.



Le Label du musée du site archéologique de Tipasa.

Le symbole de la dame punique « Tanit » illustre le caractère lybico-punique du site de Tipasa. Le « M » du terme double de musée et de méditerranée, matérialise les relations maghrébines et méditerranéennes des échanges culturelles.

Evaluation

B
10/ 20 points.

Diversification limitée soit des ressources patrimoniales, et culturelles soit environnementales, pouvant constituer des **potentiels** pour la valorisation du site. **Absence d'intégration d'articulation des fonctions économiques** locales avec celles de gestion du site, dans **un processus de gestion et d'exploitation** au sein de plan de développement locaux.

A travers la grille d'évaluation précédente, nous avons pu apprécier la diversité des ressources patrimoniales, culturelles et environnementales que recèle le territoire de Tipasa.

Dans la situation actuelle et pour notre bassin territorial examiné, le facteur principal de faiblesse est constitué par l'absence d'intégration dans le contexte du système de gestion du site lui-même; le manque de coordination entre les politiques qui caractérisent la gestion du site (organisationnelles, des services, etc.) influencent négativement l'ensemble des fonctions de gestion.

Les organismes de concertation internationale de l'UNESCO, insistent à travers leur étude (rapport d'expertise , UNESCO 2003), sur la nécessité d'élaboration d'un plan de gestion de site de Tipasa, du fait de son inscription sur la liste du patrimoine en péril. Ceci nécessite l'installation d'un site manager qui aura à coordonner toutes les actions de préservation et de mise en valeur et de vulgarisation du site sur son milieu social extérieur. Il agirait de concert avec le conservateur du site qui lui aurait pour missions la coordination des activités scientifiques et de préservation.

Le manque d'interventions programmées et finalisées à développer une stratégie de la conservation et mise en valeur de la ressource culturelle, a en effet restreint les potentialités de développement du site. Le fait que le conservateur du site ne soit pas impliqué dans la définition des stratégies de développement du territoire a, à la fin, des effets négatifs sur les activités des sites eux-mêmes. Du reste la réglementation en vigueur ne contribue pas à rapprocher les politiques de développement local et celles des sites. A cet effet, nous mentionnons le décret exécutif en cours de promulgation, changeant la dénomination et le caractère de l'agence nationale d'archéologie et de protection des monuments et sites historiques (ANAPMSH). Cette dernière deviendra un office à caractère d'EPIC (établissement public à caractère industriel et commercial), mettant en concession au privé la jouissance économique et culturel de certains sites et monuments historiques.

Cette nouvelle tendance s'est justifiée par : « le financement en prévalence public des activités d'un site archéologique, avec des forts flottements au cours des années et l'absence d'une participation significative au financement des privés qui ne favorise pas une politique d'intervention rationnelle et coordonnée qui, concentrant les efforts et les ressources sur des objectifs communs, soit à même d'opérer de manière décisive sur le tissu culturel, économique et social ». (P. Valentino, PISA, 2002)

L'expérience a montré de plus qu'une coordination insuffisante des politiques des services, éloigne la possibilité de dialogue entre les sujets impliqués dans le processus de mise en valeur du site. La carence de financements, la faible programmation et planification des activités, la forte centralisation de certaines phases des processus de gestion, demeurent des phénomènes qui influent de manière négative sur la capacité d'offre.

Enfin, les politiques de divulgation et promotion sont souvent peu efficaces justement pour l'incapacité d'établir des rapports de coopération dans la promotion des différentes ressources culturelles du territoire et entre celles-ci et celles économiques (accueil, information, logement, etc.).

En considérant le contexte territorial extérieur au site, il apparaît de fortes faiblesses dans l'intégration entre les fonctions qui ressortent du responsable de la gestion du site et celles qui sont de responsabilité des acteurs de la planification et du gouvernement du territoire ; faiblesses qui provoquent souvent un véritable isolement du site par rapport aux fonctions globales situées sur le territoire.

Au vu du contenu de cette grille avec celui de la précédente, nous remarquons que la capacité du site de s'intégrer avec la dimension physique, sociale et culturelle du territoire est décidément faible en produisant un affaiblissement supplémentaire des fonctions de gestion. La faible intégration entre site et dotations territoriales et environnementales (infrastructures, autres ressources culturelles et environnementales, etc.) constitue la principale restriction aux activités de mise en valeur du site. Fortement influents et restrictifs du développement du site sont, comme on peut s'y attendre naturellement, la faible intégration entre site et tous les équipements et infrastructures qui, à plusieurs titres, fournissent des services à la personne et qui sont directement au soutien de l'usage du site.

La qualité de l'environnement social (surtout niveaux professionnels et degré d'instruction de la population résidente) représente un autre important facteur de restriction. Les réalités archéologiques considérées se caractérisent par ailleurs pour n'avoir pas créé de forts liens, en termes d'appartenance et identité, avec les collectivités locales. La deuxième dimension extérieure au site est celle du système économique local, incluant l'ensemble des activités productrices (formation professionnelle et artisanat) qui, à plusieurs titres, appartiennent à la filière culturelle du site. Des analyses conduites sur ce contexte apparaît, en quelque sorte, comme le plus lointain et pour cela le moins influent sur le processus de mise en valeur du site. L'évaluation globale d'impact a en définitif éclairé la faible intégration entre les fonctions du site et les politiques de mise en valeur ainsi que celles de planification et développement économique du territoire, en permettant d'en identifier les problèmes, les contradictions et les limites que le principe lui-même d'intégration rencontre.

Bibliographie :

- Direction de la planification et de l'aménagement du territoire (1998) : « *Annuaire statistiques de la wilaya de Tipasa* ».
- Valentino.P, (2001) : « *L'approche intégrée aux sites archéologiques. Rapport régional d'analyse comparée* ». Euromed Héritage Programme. PISA/ Imed, juin 2001. Cas d'étude : *Cherchell, Algérie* ; Equipe de recherche- action : M. Richa. M et Chennaoui. Y, Chercheurs Seniors.

Coefficient 2
Note / 20

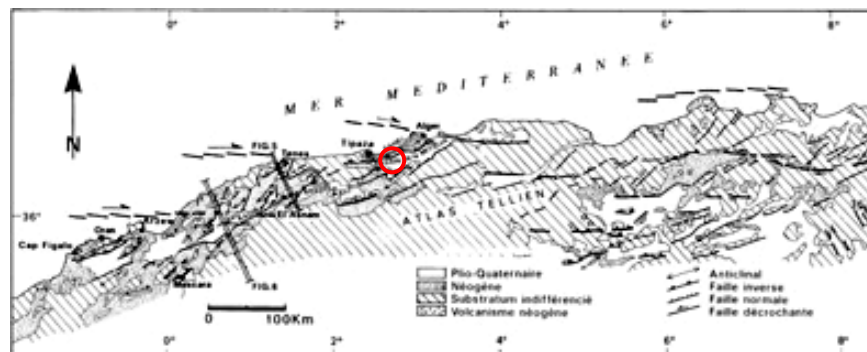
3^e Indicateur : Identification des usages/ activités compatibles.

2. Vulnérabilité :

Identification :

Les risques sismiques à Tipasa :

- ***Le cadre tectonique*** : « La région de Tipasa- Mont Chenoua appartient à l'Atlas Tellien, partie fortement sismique du nord de l'Algérie. Les travaux les plus récents effectués en 1987 et 1990 dans le mont Chenoua, montrent que la structure qui le constitue, résulte de deux déformations alpines successives qu'il a subi : la première d'âge Eocène supérieur, caractérisé par une zone de cisaillement et la seconde, d'âge Miocène inférieur, correspond à des mouvements de chevauchements du nord vers le sud ». (Ayadi. A et Bezzeghoud. M (1992)).

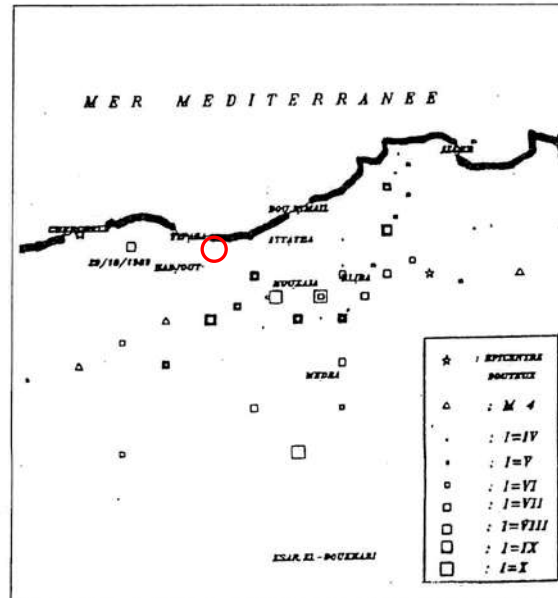


Esquisse néotectonique de l'Atlas Tellien en Algérie, et prolongements supposés en mer (Meghraoui et al. 1996).

- ***Sismicité de la région de Tipasa*** : « Selon les données historiques le premier tremblement de terre de la région de Tipasa qui détruisit Cherchell et causa des dégâts importants à Alger, remonte au 3 décembre 1735. Les recherches dans le domaine de sismicité historiques montrent que de nombreuses secousses se sont produites dans cette région le :

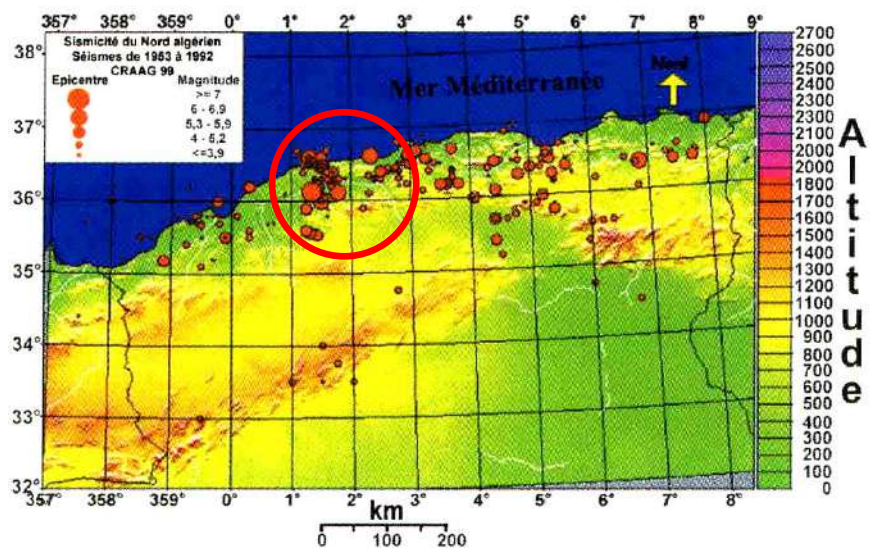
- 17 Mars 1756. ; 08 Novembre 1802 ; 18 Juin 1847 ; 15 Janvier 1881 ; 07 Novembre 1934 ; 28 Octobre 1980 ; 27 Octobre 1885. Le dernier en date : le 29 Octobre 1989, appelé « Le séisme du mont Chenoua » qui a atteint le degré VII de l'échelle de Mercalli et VIII en zone épiscopale ». (Ibidem supra).

Les données sismiques montrent clairement que la région de Tipasa et de son tombeau royal est une localité sismiquement active. La carte des intensités maximales montre que cette région est de VIII.

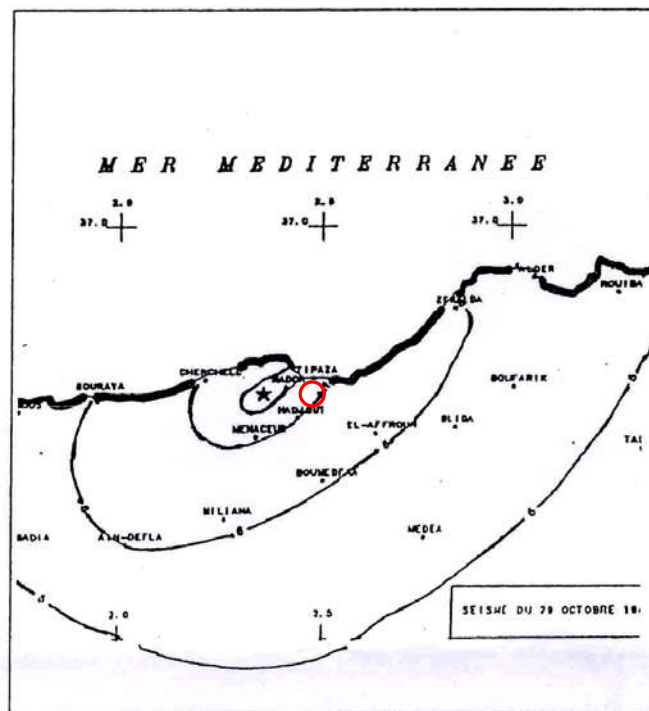


-Carte des épicentres macrosismiques de la région d'Alger-Tipasa (1825-1989) établie d'après ROTHÉ en 1950.

Carte de la sismicité du Nord algérien



Carte de sismicité de l'Algérie enregistrée par les réseaux terrestres au XXème siècle, et grands mécanismes au foyer (CRAAG, 2000).



-Carte macrosismique du séisme du 28-10-1980

En raison de la tectonique et de l'aléa sismique, les couches pliocènes accusent un pendage très accentué. Elles sont en outre formées d'argiles plastiques très épaisses formant les substratums de Tipasa. Les couches rigides greneuses qui les surmontent étant perméables, vont donner naissance à couche savon sur laquelle vont glisser par gravité les formations massives (C.f route CET), phénomène également à prendre en considération pour toutes constructions importantes au niveau de Tipasa ». (Betrouni. M et Saoudi. N (1992)).

- **Aléas, vulnérabilité sismique et aménagement du territoire :**

Aujourd'hui, par suite de la croissance démographique galopante, de l'industrialisation et de l'urbanisation anarchique ; le littoral algérien devient le réceptacle de différentes sources de pollutions : «Les eaux usées se jettent directement à la mer. A cela s'ajoutent la pollution industrielle (fumée de gaz et poussières) due aux grands complexes industriels installés à proximité des grands centres suburbains côtiers, une pollution marine due au trafic maritime qui se pratique à proximité des cotes .Les conséquences immédiates sont des atteintes graves au rivage dont de nombreuses études font ressortir des formes de dégradation et d'érosion spectaculaires dues à l'exploitation abusive ou clandestine du sable de mer » (Algérie, Environnement, N° 02, 1999. Edit Le secrétariat d'état de l'environnement. Plan d'aménagement côtier, p15).

Cette véritable littoralisation du peuplement est liée évidemment à la concentration des activités dans les plus grandes villes, du nord du pays, surtout dans sa frange littorale.

« Le littoral de la région d'Alger est représentatif des problèmes que pose l'élaboration et l'application de la gestion intégrée des zones côtières (GIZC), en Algérie. C'est une région délimitée par une aire métropolitaine sous l'influence de la croissance socio économique et urbaine accélérée, qu'a connu Alger la capitale algérienne. Cette évolution a donné de bons résultats sur le niveau de vie des populations, mais elle n'a pas manqué d'avoir des conséquences négatives sur les ressources et le milieu marins et côtiers. La pression et les impacts environnementaux sont nombreux :

- Pollution aquatique côtière et marine
- Pollution par les déchets solides
- Qualité de l'air autour notamment de l'agglomération algéroise
- Mauvaise occupation du sol, plus particulièrement du rivage marin
- Gaspillage des terres fertiles à cause de la mauvaise croissance urbaine
- Erosion côtière avec amaigrissement des plages pour différentes raisons d'ordre anthropique comme l'extraction abusive de sable par exemple
- Mauvaises pratiques de la pêche
- Dégradation des sites sensibles naturels
- Dégradation de sites et monuments historiques ». (M. Larid institut des sciences de la mer et de l'aménagement du littoral. 2004)

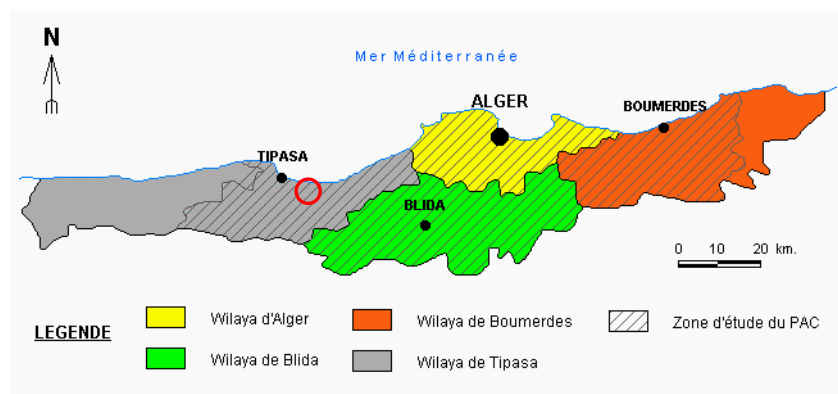
La partie terrestre côtière est délimitée au Sud par la ligne des piémonts qui annoncent les versant Tellien. Le point le plus reculé est à environ 60 Km du trait de côte. La partie marine est délimitée par la plate forme continentale dont la largeur est plutôt réduite.

L'ensemble de toute la zone côtière algéroise retenue occupe une surface terrestre de 447.173 hectares et des fonds marins de l'ordre de 80.000, soit au total environ 5271 Km².

D'un point de vue administratif on dénombre 4 départements ou wilayas (**Alger**, Boumerdès, Tipasa, Blida) qui regroupent un ensemble de 125 communes.

Aujourd'hui, la population totale dépasse **4.300.000** habitants dont plus de **2.600.000** sont concentrés dans Alger et sa zone péri-urbaine. (Ibidem supra Larid).

Devant la gravité d'une telle situation, un programme d'aménagement côtier est en cours d'élaboration avec, comme première étape, la préservation et l'aménagement de la zone côtière allant de Bou-Ismaïl à Zemmouri.



○ Situation du mausolée royal de Tipasa dans l'aire d'étude du plan d'aménagement côtier.

Par ailleurs, la volonté d'une meilleure prise en compte de l'environnement et du développement durable s'est concrétisée dans le projet d'aménagement du territoire, tel qu'il est esquissé dans « Algérie 2020 ». Celui-ci intègre les enjeux du développement durable par :

1. « La recherche de la qualité de vie et du bien-être.
2. La mise en valeur de nos ressources, de notre patrimoine naturel et culturel et de nos paysages pour développer l'attractivité de nos régions, améliorer le cadre de vie des populations qui y vivent et développer les activités touristiques.
3. La préservation de notre capital naturel ». (C.f « L'Algérie de 2020 ». Ministère du territoire et de l'environnement).

Le parachèvement et la stabilisation du dispositif institutionnel chargé de l'environnement ont pour corollaire de nombreuses structures nationales et locales qui exercent des compétences environnementales, soit de manière spécifique dans un secteur particulier, soit de manière partielle résultant de certaines de leurs activités. A ce titre, on cite :

- Le ministère de la santé et de la population.
- Le ministère du Tourisme
- Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.
- Le ministère de l'équipement.
- Le ministère de L'agriculture.
- Le ministère de la pêche et des ressources halieutiques.
- Le ministère des Transports.
- Le ministère des ressources hydriques.

Dés lors, la création de l'observatoire national de l'environnement et du développement durable : ONEDD constitue une institution ayant les capacités de protection de l'environnement.

	Dés lors, le conservatoire national du littoral se présentera comme un deuxième maillon dans la chaîne de la préservation de la zone littorale en tant que ressource à valeur écologique et patrimoniale. Ses missions seront de : 1. « Effectuer des études au profit de wilayas et communes littorales ». 2. « Elaborer des critères et identifier des sites naturels et balnéaires éligibles à des actions de protection ». 3. « Agir en tant que régulateur des transactions foncières ».
Evaluation B 10/ 20 points.	Absence de coordination permanente institutionnelle et professionnelle. Existence d'une planification sectorielle de gestion de risque et de protection des ressources contre certains types d'aléas. <u>Photo sur la baie de Tipasa à partir du Chenoua (2005). Le mausolée royal de Tipasa étant mentionné par la flèche.</u> La politique d'aménagement du territoire en Algérie est menée au moyen d'un ensemble de schémas et de plans d'aménagement constituant un réseau d'instruments techniques complémentaires. Ils sont reliés les uns aux autres à travers une succession respectueuse et réflexive. Une analyse rapide du contenu de ces instruments révèle non seulement la précarité actuelle des outils d'évaluation et d'estimation du territoire, mais également les gisements non encore exploités d'analyse et de recherche pour le projet intégré au sein de l'optique d'un développement durable :

« Fiabilité du PDAU, regroupement de communes, perspectives d'aménagement régional, soulèvent autant d'interrogations irrésolues que s'impose l'évidence d'innover dans les méthodes et leurs instrumentation ». (Serradj. M (1997).

Le renforcement législatif et réglementaire avait pour dessein la mise en conformité du cadre réglementaire avec les objectifs suivants ; seuls regardant l'aménagement du littoral, qui nous intéressent ici, tels que :

1. «La mise en œuvre d'une nouvelle loi-cadre sur l'environnement et le développement durable.
2. « Elaboration d'une loi relative à l'aménagement et le développement durable».
3. « Elaboration d'une loi relative à la protection du littoral ».

Le Schéma de développement et d'aménagement du Littoral (SDAL), répond parfaitement à la préoccupation grandissante de dégradation du littoral. Parmi ces objectifs globaux, on cite :

- La définition des normes et des principes d'aménagement intégré du littoral.
- L'identification des sites les plus remarquables du patrimoine côtier.
- L'interdiction de l'extraction du sable des plages et des dunes côtières.

Une première zone pilote de Tipasa, d'Alger et de Boumerdès est concernée sur une longueur de 200 Kms par un plan d'aménagement côtier spécifique, dit : PAC. Parmi les objectifs du programme de cette recherche-action, on cite :

- «La maîtrise et la réduction des retombées négatives du développement économique sur le milieu marin et les ressources côtières ».
- «La protection du milieu, en agissant en amont sur les problèmes de dégradation ».
- « La mise en valeur par un aménagement cohérent lui assurant une attraction touristique fort appréciable ».

Parmi, les points faibles que nous reconnaissons dans les contenus des deux instruments de réglementation urbaines, PDAU et POS, ceux-ci :

- Une carence des dits instruments actuels dans l'intervention sur les tissus urbains historiques non classés, non regardé par des plans de sauvegarde spécifiques, en l'occurrence : Plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés (PPSMVSS) et plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur des zones archéologiques. (PPSMVZA).
- Une attitude sectorielle des problèmes, dont l'élaboration de ces plans se fait encore selon la logique du Zoning.
- Une confusion entre le niveau de la planification urbaine et les techniques de mise en valeur et de gestion du territoire et de la ville.

- L'inadéquation de ces instruments dans les cas des sites à composante archéologique et paysagère spécifiques. Ceci est dû à l'absence d'outils d'évaluation et de contrôle, nous les instituant en tant que valeurs à promouvoir.
- Les options du POS sont souvent génériques, vagues et imprécises.

L'absence d'une politique de promotion de richesses paysagères (naturelles, archéologiques, et mythiques) empêche la préservation de l'environnement. Dès lors, plusieurs actions peuvent être retenues dans le processus d'un développement durable basé sur la ressource environnementale. Aujourd'hui, il est prioritaire de passer par une évaluation scientifique et objective de toutes les composantes du paysage.

En conclusion, la préservation de l'environnement par rapport aux faits d'aménagement du territoire, obéit vraisemblablement à un modèle centralisé représenté par plusieurs sujets publics centraux (tutelle, ministères, observatoire, ...), généralement compétents pour un ensemble de fonctions ; au moins les fonctions de recherche, protection et conservation.

Relevons que d'autres administrations centrales (ministères évoqués supra) peuvent à divers titres, participer au processus de gouvernance environnementale au niveau sectoriel, qu'intersectoriel, en créant en fait une séparation entre zones techniques/ scientifiques, zones de la gestion économique et budgétaire des ressources et des activités d'exploitation et d'offre de service.

L'analyse de ce modèle révèle que ce dernier se caractérise par la diversité des comportements au sein de chaque administration, et éventuellement aux conflits de compétence vu le chevauchement des différents rôles.

La « criticité » spécifique de ce modèle est en effet liée à la présence de multiples sujets compétents en matière de fonction de protection de l'environnement, tant institutionnellement autonomes (observatoire, haut conseil, associations culturelles, ...), qu'internes à l'administration elle-même (ministères, directions, ...) et donc qui opèrent au même niveau administratif et avec la même autonomie dans la prise de décisions, d'où une difficulté éventuelle de coordination entre les différents sujets impliqués.

La possibilité de superposition des tâches, et par suite, une perte d'efficacité dans les stratégies d'intervention. La structure responsable de la prise de décision se présente donc plutôt complexe et articulée et entraîne des retombées négatives sur le degré de coordination des décisions et d'intégration des fonctions de préservation de l'environnement au niveau local.

Il est tout à fait évident que le succès de la préservation de l'environnement n'est réalisable que si le secteur avec l'ensemble des acteurs fait preuve de cohérence dans leurs diverses approches multisectorielles.

Le gage pour un tel succès pour nous, est de se prémunir d'instruments et de moyens adéquats visant à mieux approcher l'environnement et de cerner sa composante paysagère.

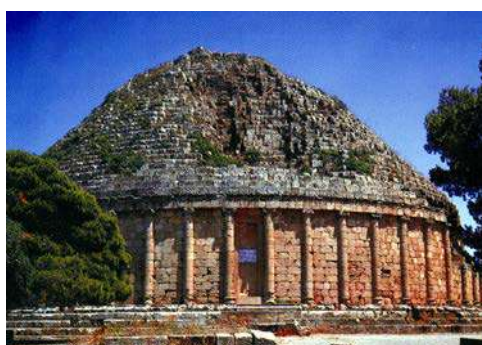
Bibliographie :

- Betrouni. M et Saoudi. N (1992) : « *Sur les risques physiques et dynamiques des sols à Tipasa* ». Rapports d'études réalisés pour le Plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur de Tipasa.
- Larid. M (2004) : « *Présentation de la zone et ses problèmes* ». Document Pdf, Institut des sciences de la mer et de l'aménagement du littoral.
- Loi N° 03-10 du 19 juillet 2003 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable.
- Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement. *Rapport sur l'état et l'avenir de l'environnement*. Mai 2001. Pp. 104-114.
- Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement (2002) : « *Plan d'action pour l'environnement et le développement durable* ». Janvier 2002.
- Secrétariat d'état chargé de l'environnement (1997) : *Action 21, Algérie*. Edit ENAG, Alger.
- Serradj. M (1997). : « *L'environnement comme question urbaine* ». In : *Revue des collectivités locales*, N° 02, 1997. P 12.
- Collectif. *Revue : Algérie, Environnement*, N° 02, 1999. Edit Le secrétariat d'état de l'environnement. Plan d'aménagement côtier, p09.
- [www. Campagne MARADJA 2003. .html](http://www.CampagneMARADJA2003.html)

Elaboration des grilles d'évaluation par

Les Critères Culturels

2.2



Rapport descriptif.

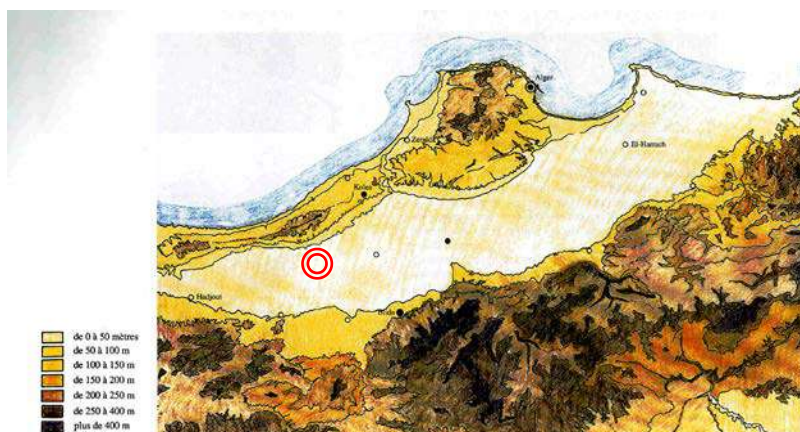
Identification des valeurs de connaissance.

Typologie de la ressource patrimoniale:

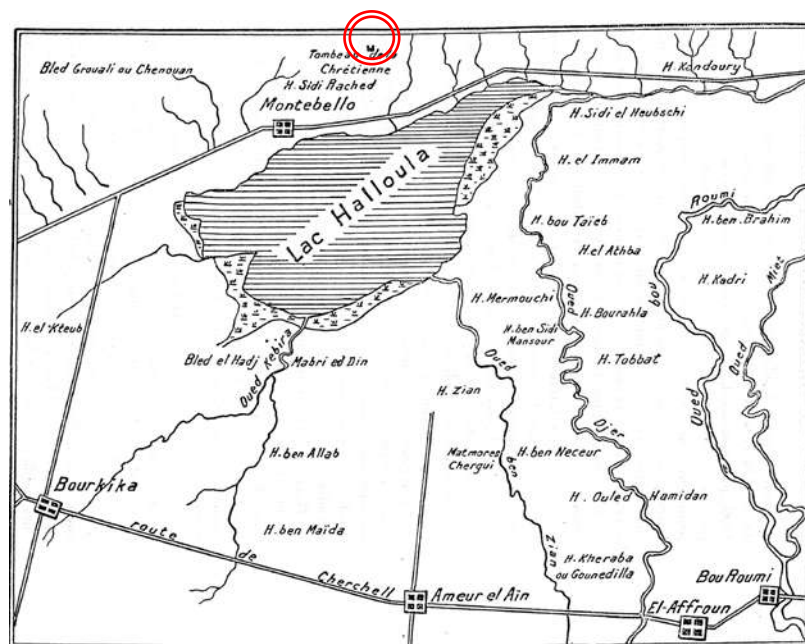
Connaissance de la nature physique et historique du bien et de sa structure dans son ensemble et de son évolution à travers les âges.

La Mitidja est une dépression oblongue d'environ 100 Kms sur 15 à 20 Kms de large. Elle est circonscrite par l'Atlas Tellien au Sud dont les points culminants atteignent 1604 mètres au pic de Mouzaia, et les collines du Sahel de faibles hauteurs dont le point le plus haut est à 261 mètres, sur lequel se dresse le tombeau royal de Maurétanie.

« La plaine se trouvait privée de tout exutoire vers la mer sur une distance de 40 Kms, entre l'oued Nador à l'ouest et l'oued Mazafran à l'est. Les eaux provenant de l'Atlas ne pouvant atteindre la mer, une vaste zone marécageuse s'était formée, zone comprenant en son point le plus bas le lac Halloula ». Le lac Halloula asséché aujourd'hui, mesurait 7 Kms sur 4 Kms environ, couvrant près de 2000 hectares. Sa superficie et sa profondeur augmentaient en hiver, car il devenait le réceptacle de tous les cours d'eaux de la région ouest de la Mitidja. Son expansion lors de la saison des pluies atteignait le territoire du village colonial français de Marengo (Actuel Hadjout).



Carte Morphologique des altitudes de la région algéroise (Carte de l'auteur).



Carte de situation du lac de Halloula établie vers la seconde moitié du 19^e S.
(Sources : Franc. J (1929) : « La colonisation cde la Mitidja ». Edit Coll. du
centenaire de l'Algérie.

Le scénario de structuration du territoire de Tipasa à travers
l'histoire propose deux cycles essentiels :

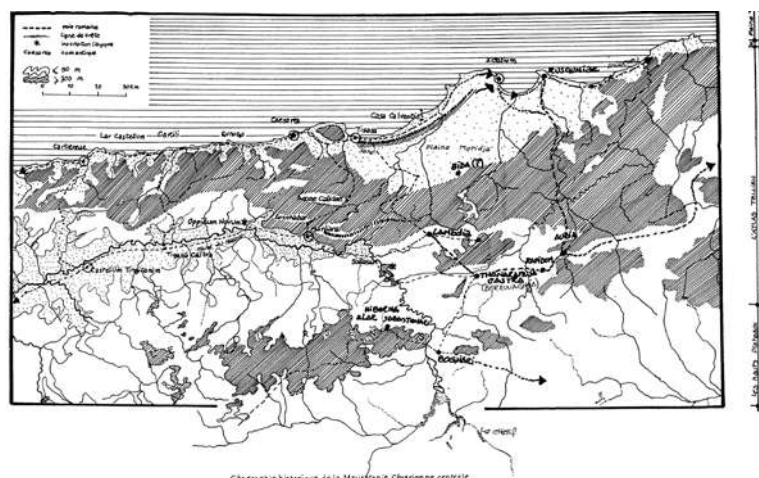
. LE 1^{er} cycle : Le cycle de formation.

- **La période antique.**

La double vocation de la ville de Tipasa locale et régionale, acquise
dés son ascension au rang de « Municipium », était conditionnée par
le développement d'un réseau de communication qui a dû s'adapter
à un relief assez complexe et différentiel.

Ainsi, on divise ce réseau de communication en :

- 1- Un réseau primaire à vocation provinciale à plus ample
système de communication.
- 2- Un réseau secondaire à usage local.



Géographie historique de la M'zabaine Charienne centrale.

Carte de la géographie historique de l'Algérie centrale. (Y. Chennaoui).



*Galère phénicienne
gravée sur un bas
relief*

La formation de ces parcours s'est opérée chronologiquement suivant les quatre phases distinctes suivantes :

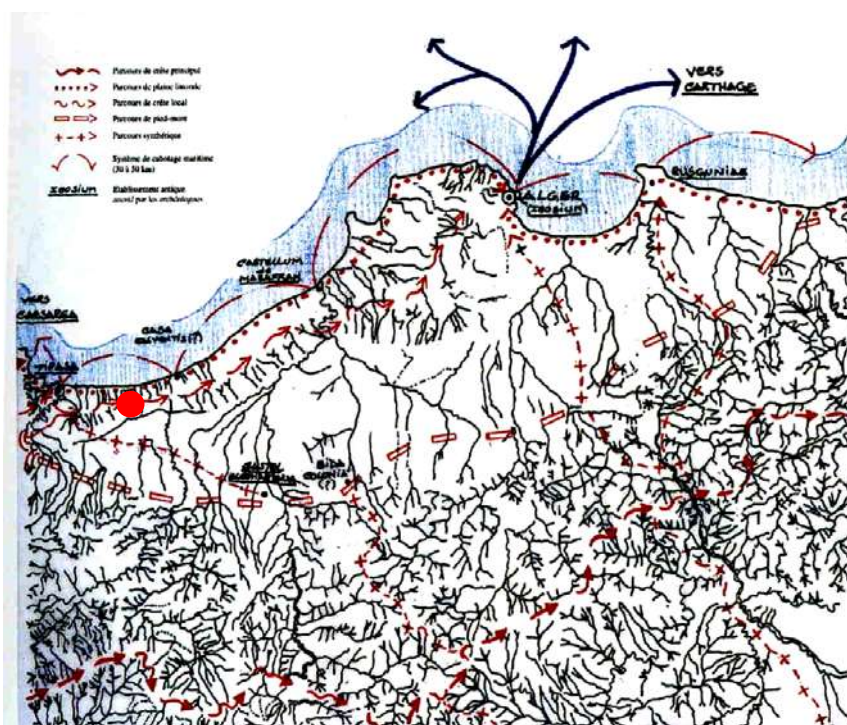
1^{ère} phase :

On assimile cette période dans l'histoire de la région centrale du Maghreb à la période néo-lytique aux premiers états Libyques.

L'occupation préromaine de l'arrière pays par des sites Libyques tel que : SUFASAR, TIGAVA-CASTRA, ET CASTELLUM-TINGITANUM (act. -CHELEF), apparaissent dans une suite de villes régulièrement disposées dans un chapelet de bassins intérieurs nettement individualisés. L'ensemble constitue un couloir de plaines entre l'Atlas Tellien et l'Atlas littoral (le Sahel de Tipasa).

Cependant, un autre axe littoral terrestre (act. RN 11) reprend la série des comptoirs phéniciens, dressés par leur système de « cabotage ». Entre ces deux axes parallèles, des lignes perpendiculaires formées par des chemins de crêtes essentiellement viennent en tant que parcours synthétiques assurer la liaison entre ces établissements portuaires et leurs arrières -pays. Le parcours de crête constitue un chemin naturel, offrant plusieurs avantages : contrôle, sécurité, commodité,...

Le centre de ces oscillations embrassait l'extrémité occidentale de large éventail de l'Atlas Tellien, dont l'unique seuil vers le littoral se situe à proximité du plateau de Fedjana, non loin de l'oued Nador.



La période antique

Carte du réseau de communication. Période antique. (établie par l'auteur).



*Statue de Jules
Auguste*

2^{ème} phase :

Afin de remplacer une urbanisation bien antérieure, l'empereur JULES AUGUSTE avait fondé quatre colonies sur le littoral : CARTENNA (TENES)- GUNUGU (prés de GOURAYA), le castellum de MAZAFRAN et la colonie AELIA AUGUSTA Tipasensium à l'embouchure de l'Oued MAZAFRAN et RUSGUNIAE (TAMENDFOUST) sur le cap MATIFOU ; et des colonies dans l'arrière-pays : Aquae calidae (Hammam RIGHA) sur l'Atlas Tellien, Castellum Elephantarae (prés de Mouzaia) sur la Mitidja au pied mont de l'Atlas Blidéen.

Dés lors, le parcours de piedmont reprenait dans le sens de sa largeur méridienne le dessin des flancs montagneux de l'Atlas Blidéen, en devenant parallèle au chemin de crête principal.

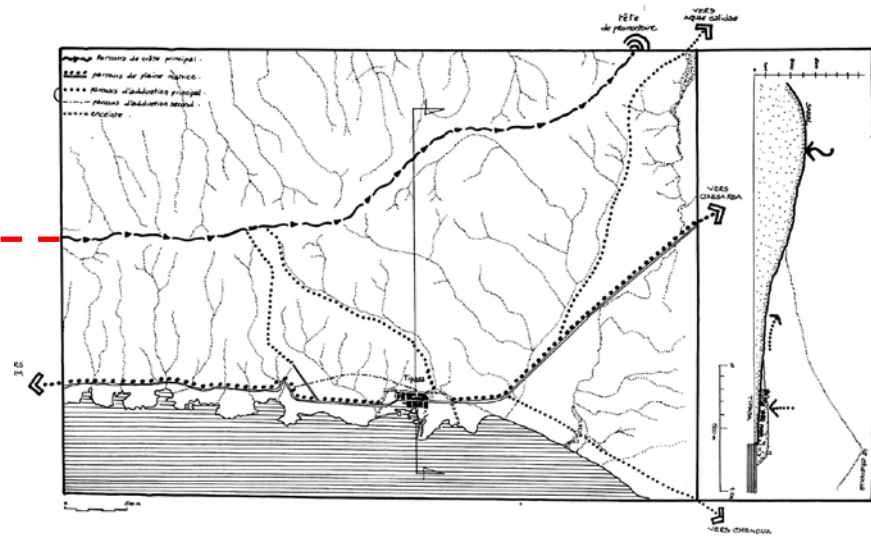


Restitution idéale de Tipasa vers la fin du 3^e Siècle de J.C (sources :
« Archeologia Viva », N° : 14, Novembre, décembre 1990, Giunti, Italie.

3^{ème} phase :

La consolidation de l'empire de Rome sur le territoire nord-africain s'est traduite par la reprise et l'amélioration de la structure viaire avec de grands travaux d'ouvrages d'arts : ponts, viabilisation et indications routières par des bornes milliaires ; en plus de l'irrigation d'autres parcours fond vallées principaux vers la plaine de la Mitidja.

Le parcours de crête local qui courait sur le Sahel d'ouest en est ne pu atteindre un grade de parcourance primaire et est resté à caractère de desserte secondaire.



Restitution du réseau de communication locale de l'agglomération de Tipasa pendant la période antique. (carte établie par l'auteur).

4^{eme} phase :

Les colonies Juliae Augustae peuvent fournir des indications historiques se résumant en des refondations d'une centuriation agraire, l'édification des fermes d'exploitations agricoles (villae rusticae) et la création de castellum pour les vétérans de l'armée romaine en guise de récompense de fin de carrière.

Nous citons en l'occurrence, le castellum du Nador sur la route intérieure Caesarea (Cherchell) –Tipasa.

Cependant, des pistes descendues de l'Atlas du Sahel vers les divers bassins hydrographiques reliaient la ligne de crête locale du Sahel au parcours piedmont de l'Atlas Blidéen.

Un second réseau de voirie secondaire assurait la liaison aux diverses agglomérations agricoles de la plaine littorale sur l'autre versant nord.



Actuelle RN 11



Le 2^{ème} cycle : Le cycle de consolidation.

1^{ère} phase : La période berbère.

La dislocation de la structure territoriale du Sahel avait déclassé les cités romaines côtières dès l'invasion vandale au 4^e siècle de J.C, telles que : Cherchell, Tipasa, Alger..., jugées sans doute trop exposées, car cette région demeurait jusqu'au 10^e siècle mal contrôlée par les états du Maghreb central.

Ce fut une période d'abandon et de dispersion des habitants dans la campagne, où ils pouvaient tirer leurs subsistances de la terre compte tenu de l'insécurité qui y régnait au sein de la cité.

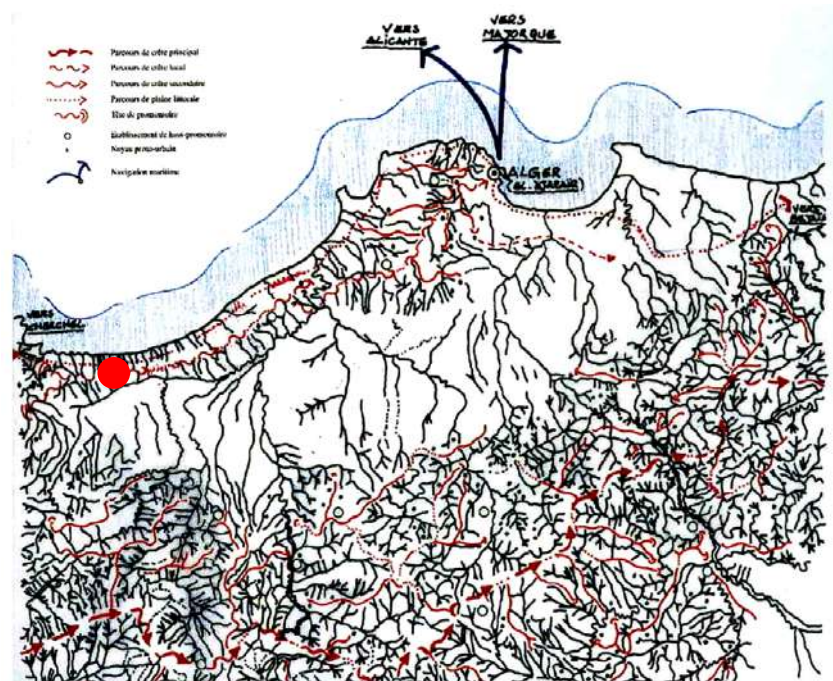
Le grand territoire du Sahel fut investi et habité depuis toujours par des tribus berbères, dont on retrouvait jusqu'à l'avènement colonial :

- La tribu des Beni-Khelil dans la région de ZERALDA.
- La tribu guerrière des Hadjoutes sur le sahel de Tipasa.

Notons qu'après plusieurs siècles d'abandon –du 6^e au 10^e siècle- la plaine de la Mitidja est devenue marécageuse et infranchissable. Les écrits des géographes arabes après le 12^e siècle, insistaient tous sur ses produits agricoles (blé et orge) cultivés par les tribus berbères.

Les tribus se cantonnaient sur le massif Blidéen ou sur le Sahel en entretenant leurs parcelles sur les terrains de faible pente.

Alger fut en cette période structurée suivant un premier axe littoral qui reliait à l'ouest Cherchell et à l'est Bejaïa. Le second parcours est présumé être le parcours de crête local du sahel qui descendait vers Mouzaia pour reprendre les hauteurs de Oued Djer afin de se rendre à ACHIR (capitale des ZIRIDES) près de Médéa.



La période berbère



*Portrait du
Corsaire
Barberousse.*

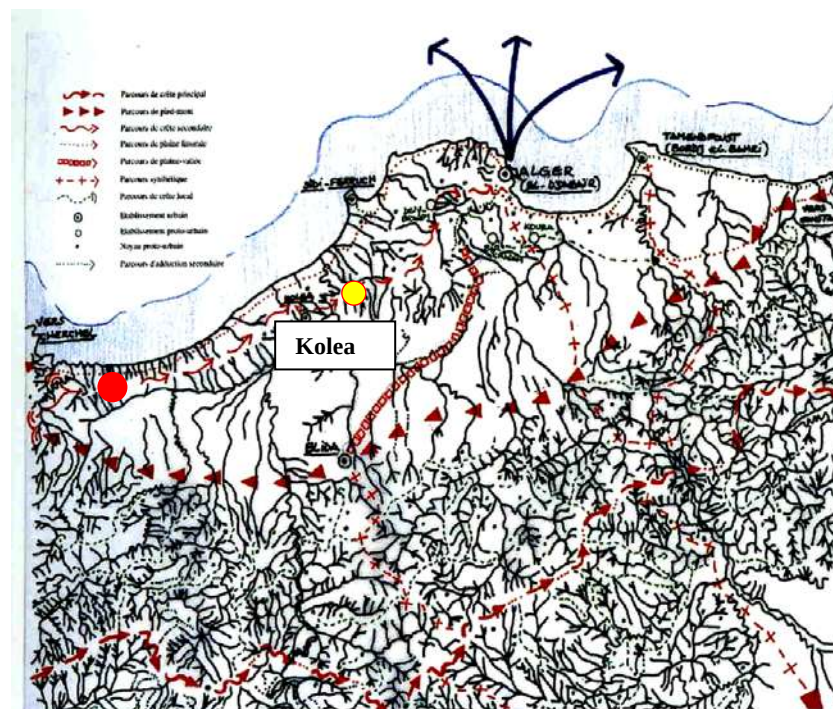
2^{ème} phase : La période Ottomane.

Le territoire algérien sous l'occupation Ottomane : « était divisé en trois provinces comprenant à l'ouest le Beylik du Ponant, à l'est le Beylik du Levant, au centre le Beylik du Titeri ». Or, le territoire d'Alger fut restreint et cerné dans une autre limite administrative appelée : DAR EL SULTANE, afin de mieux le gérer.

Alger et la Mitidja qui formaient Dar El sultane était dirigé par un Agha qui relevait directement du Dey.

La structure territoriale héritée reposait sur un contrôle qui s'exerçait sur les régions occupées par les tribus berbères qui leur ont valu un impôt de plusieurs centaines de pièces d'or versé par an. Cependant, les seuls établissements proches d'Alger demeuraient Blida contrôlant la plaine de la Mitidja, Koléa contrôlant le Sahel, et Cherchell plus loin contrôlant le Chenoua et l'Atlas littoral des Beni Menacer.

En 1516, un roi de Ténès écrit au général « Castillan » une lettre lui signalant que le terrain à garder s'étend du « Cheliff au Kober Roumia ».



La période ottomane

Marmol signale, en outre, que : « En 1555, Salah Raïs, pacha d'Alger, tente de démolir le K'bour pour en enlever les trésors et le fait même battre au canon. ».

En 1738, le docteur Shaw a vécu douze ans à Alger, dans le premier tiers du XVIII^e siècle, remplissant les fonctions de chapelain au Consulat de Grande-Bretagne. « Si nous prenons en considération l'élégance du travail et la splendeur des matériaux

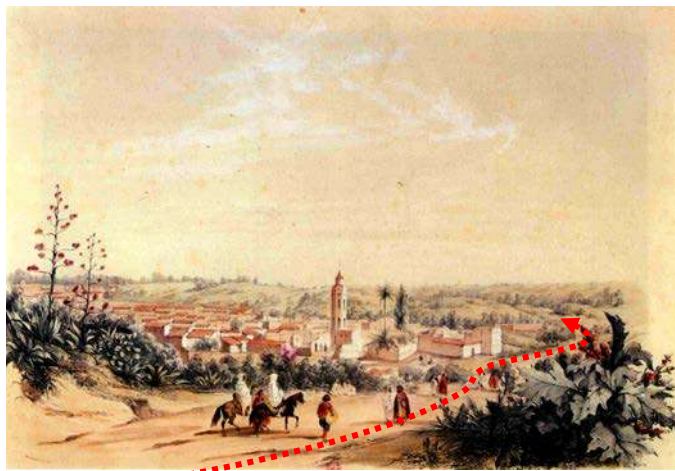
employés, nous supposons que l'édifice est bien antérieur aux conquêtes musulmanes et que c'est bien le même monument que Mèla place entre Iol et Icosium (Cherchell et Alger), destiné à la famille royale des rois de Numidie. Des tombeaux de ce genre et placés dans une situation pareille ont été signalés par des auteurs anciens en d'autres endroits ».

Entre 1766 et 1775, sous le règne de Baba Mohammed, dey d'Alger, une exploration, pour y découvrir des trésors, est entreprise par des Marocains qui « en sont chassés par des moustiques devenus gros comme des oiseaux! ». Nous pensons qu'ils provenaient certainement du lac insalubre de Halloula qui se trouve en contre bas du tombeau.

Le Sahel de Tipasa est resté inexploité qu'environnait le tombeau royal de Tipasa : «C'est une région en ravin et racaille, hérissée de brousses et de maquis, abandonnée aux chacals et aux sangliers.

A quelques encablures de la ville d'Alger, s'y rencontraient des caravansérails, abreuvoirs, fontaines, et cafés proposant un lieu d'escale et de repos propice aux caravanes marchandes.

Nous remarquons en cette période qu'Alger fut structurée suivant un axe littoral (act.RN11) qui la reliait du côté ouest à Cherchell , et à l'est à Constantine –capitale du Beylik du levant. On se rendait dans la petite ville de Koléa en empruntant toujours le parcours de crête du Sahel.



**Parcours de crête du
Sahel passant par Kolea**



*Portrait de
Napoléon 3*

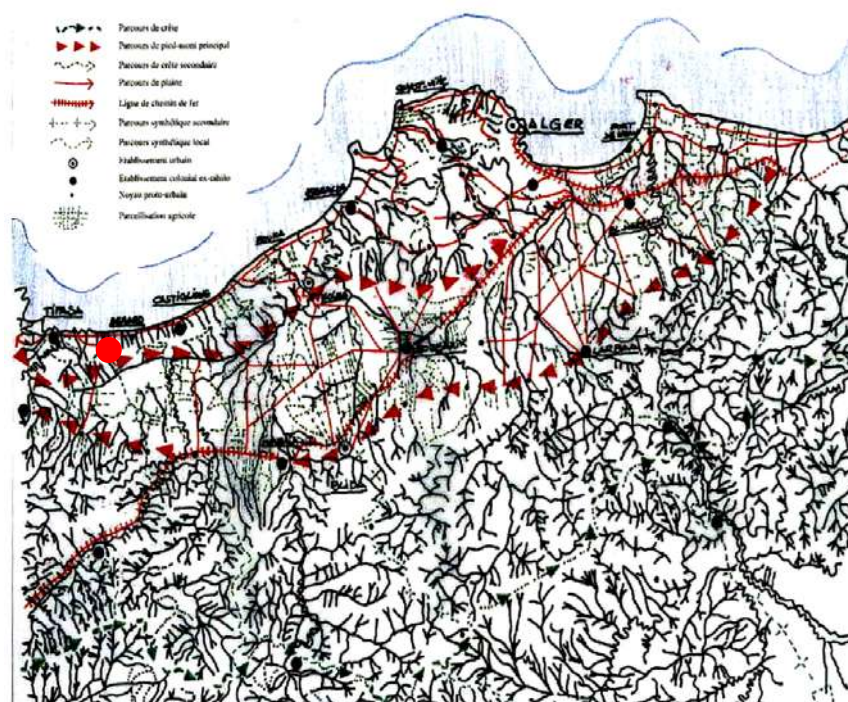
3eme phase : La période coloniale Française.

L'expansion coloniale française en Algérie s'inscrivait dans un plan d'exploitation économique des richesses de l'Algérie. Ainsi, plusieurs projets de colonisation et d'organisation agricole des grandes plaines de la Mitidja et du sahel d'Alger furent abordés dès 1840, en y attribuant aux colons des terres mises sous séquestre.

La fondation de nouveaux centres de colonisation fut entamée dès 1842, afin de renforcer leur présence et exploiter de nouveaux territoires conquis.

En 1840, cette partie du territoire du Sahel de Tipasa n'était pas peuplée ; le paludisme et le choléra régnaient en maîtres. Elle ne comprenait pas des voies de communication vers le mausolée royal de Tipasa que de rares sentiers qui se frayaient un chemin dans les broussailles.

Le réseau de communication reprenait en partie la structure viaire préexistante Ottomane et proposée de nouvelles voies à chaque nouvelle création d'établissement colonial.



La période coloniale française

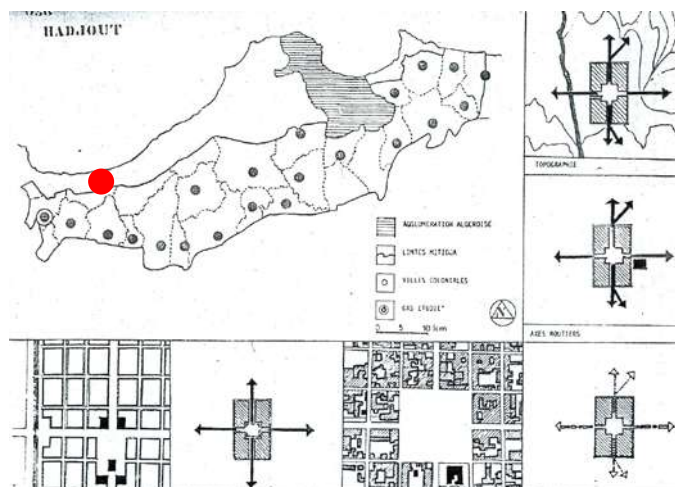
Hadjout autrefois Marengo est l'un des premiers centres de colonisation créés en Algérie. Il fut implanté à l'extrémité occidentale de la Mitidja sur la rive droite de l'oued Meurad, sur un plateau d'une altitude de 113 mètres. L'essor de l'agriculture et la position du village ont fait de Marengo plus tard une ville très attrayante. Certes, Marengo ne se trouvait pas sur la rocade littorale : Alger- Cherchell, mais occupait une position stratégique

nodale. Ainsi, une connexion supplémentaire fut nécessaire à établir entre Marengo et le nouveau village de Montebello (1867), (Act Sidi Rached). Un ensemble de fermes d'exploitation agricoles furent mises en concession pour de nouveaux candidats.

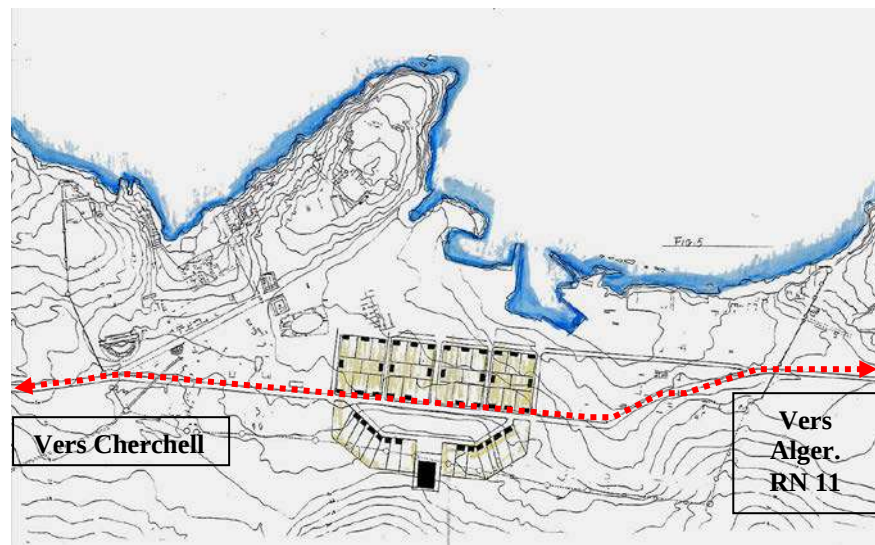
Cependant, on voit apparaître dans cette région un arbre exotique : l'Eucalyptus. Vu ses multiples qualités d'assèchement du sol et assainissement de l'air, on procéda à sa plantation sur les abords des routes ou en bosquets.



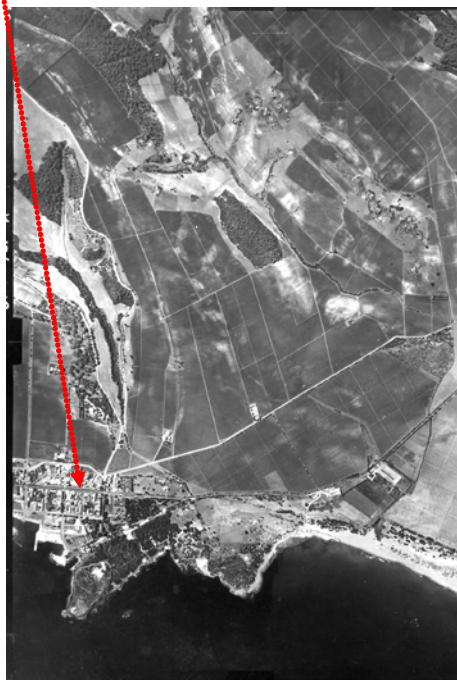
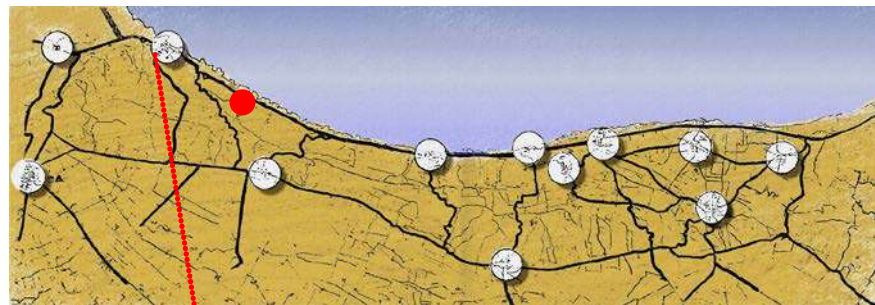
Carte de situation des villages coloniaux sur la partie occidentale de la Mitidja en 1901. Echelle d'origine : 1/50.000^e. Sources : Boumansour. R. 2003).



Processus de structuration du territoire de la plaine de la Mitidja (Sources : Boutoutaou 1986).



Le premier village des pêcheurs de Tipasa de Demonchy (1848). Composition urbaine avec les vestiges archéologiques.(Carte de l'auteur).

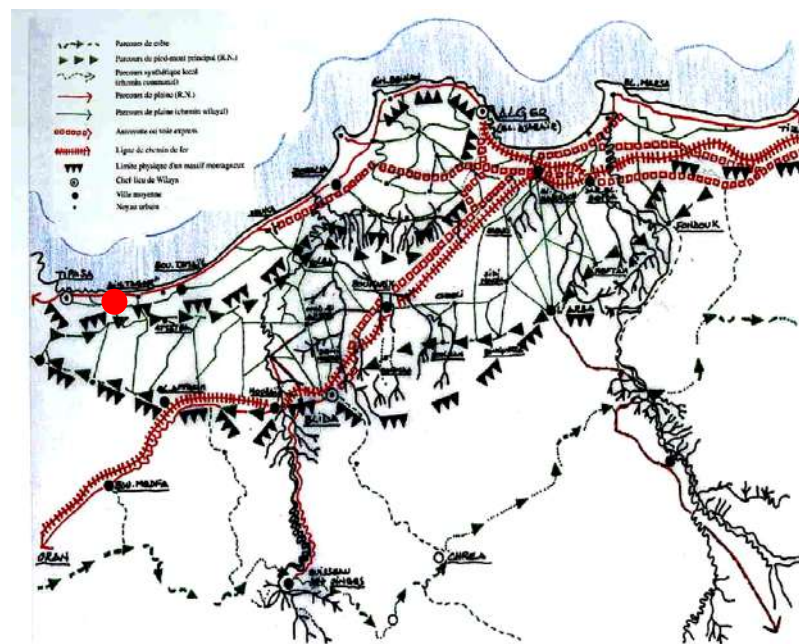


Situation du village de Tipasa dans les années 1950. (Archives personnelles).

4^{ème} phase : La période contemporaine.

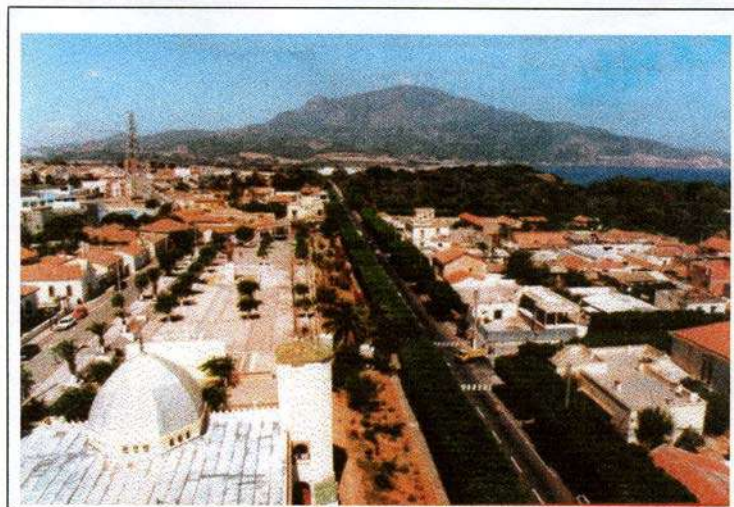
La route vers le mausolée fut percée et viabilisée dès le début du 20^e siècle, lors des travaux de restauration entrepris par Christofle. M en 1912.

La croissance des implantations territoriales et la fondation de nouvelles agglomérations urbaines (cas de la nouvelle ville de Mahelma, et de Sidi Abdelkader à Zeralda) fut dictées principalement par la forte demande en logement, due à la hausse démographique d'une part, et d'autre part le souci de décentralisation de la capitale Alger ; en créant des centres satellites qui graviteront autour du noyau d'Alger.



La période contemporaine

Vue sur la ville de TIPASA a partir de la RN11



¹ D'après un orientaliste, M. Juda, cité par Albert Caise dans sa notice sur le Tombeau (Blida, Mauguin édit, 1893) : « Kober roumia » signifierait en phénicien : " Tombeau royal ". ² Le raisonnement sur lequel se base aujourd'hui certains archéologues pour voir dans le Kober Roumia le tombeau de Juba II est assez maigre d'arguments, et paraît être une simple spéculation de l'esprit. Le voici : « Pomponius Mêla, que nous venons de citer, écrivait son <i>De situ orbis</i>, vers l'an 45 Av J.C. Le géographe Strabon ne parle pas de ce moment dans sa description des côtes d'Afrique qui est antérieure à l'an 12 Av J.C, date de sa mort. Donc, le tombeau a été construit entre les années 12 et 45. Or, Juba II étant mort vers l'an 25, il s'ensuit. Ajoutons, toutefois, qu'on a recueilli, dans le déblai du N.O. un moyen bronze de Juba II ». Op. Cit. Pomponius Mela : « <i>De situ Orbis</i> », Chap IV. ³ Judas. A : « <i>Notes sur l'origine de Kber Er-Roumia, dit : Tombeau de la chrétienne</i> ». 4. Berbrugger. A (1867) : « <i>Le tombeau de la chrétienne, mausolée des rois mauritaniens de la dernière dynastie</i> ». Edit Mauguin, Blida.	<u>Chronologie des recherches scientifiques et archéologiques :</u> Intérêts divers portés au bien historique ou à son environnement avec estimation de son support de publication. Que savait-on du Tombeau de la Chrétienne au moment où commencèrent les premières annotations des écrivains et voyageurs anciens. Le mausolée royal de Tipasa a été signalé d'abord par Pomponius Mêla, puis par l'Espagnol Marmol, qui avait été esclave à Alger. Le monument appelé en arabe: Kober Roumia (traduction mot à mot : Tombeau de la Romaine ou Tombeau de la Chrétienne) (1), a donné matière à de nombreuses interprétations historiques des interprétations qui sont considérées de peu de valeur par les archéologues, car en vérité, ces anciens, à part les écrivains que nous venons de nommer, n'avaient pu voir le monument dont ils décrivaient, ni même la région où il était situé, et que les modernes manquent toujours de documents précis à son sujet. Il faut bien avouer qu'aujourd'hui, près d'un siècle après les fouilles de Berbrugger, nous ne sommes pas tellement mieux renseignés quant à la destination au Kober Roumia. Le texte de Pomponius Mêla, le plus ancien que nous connaissons, demeure, malgré les gloses modernes et les commentateurs nombreux et distingués, d'une imprécision remarquable. Le voici : " <i>Iol, sur le bord de la mer, jadis inconnu, illustre maintenant pour avoir été la Cité royale de Juba et parce qu'il se nomme Césarée. En deçà, à l'Ouest les bourgs de Cartinna (Ténès) et d'Arsina (?), le château de Quiza (?) le golfe Laturus (?) et le fleuve Sardabale (?) ;</i> <i>Au-delà, le Monument commun de la famille royale, ensuite Icosium (Alger)... " (De situ orbis, L. 1, chap. 6)(2).</i> L'explication du terme « Roumia », se trouve probablement dans le terme issu de l'arabe « Roum » et qui désignait en Orient et en Andalousie : byzantin ou chrétien.(3.) Berbrugger (4) et de nombreux historiens ultérieurs y ont vu un mausolée du roi Juba et de sa famille. Rien, semble-t-il, ne permet de l'affirmer. L'idée d'une chambre secrète a traversé les âges ; c'est pourquoi le tombeau a été profané quelquefois et ce, depuis l'Antiquité, comme en attestent des fragments de céramique et des pièces de monnaies datant des 6^e et 5^e siècles, de même que les traces de boyaux creusés sous le tombeau. L'absence d'objets funéraires ou autres rend impossible la datation du tombeau : «le premier et le seul texte antique que nous possédions, qui parle de ce monument, est celui d'un auteur latin, Pomponius Mêla. Son livre, intitulé «De situ Orbis», a été rédigé aux alentours des quarante années après

⁵ C.f Marmol. Carvajal Luis.del : « *Description générale de l'Afrique : Descripcion general de Africa, sus guerras y vicisitudes, desde la fundacion del mahometismo basta el ano 1571* ». 3 vol, Granada 1573, Malaga 1599.

⁶ Op. cit, Dr Shaw . T (1743): « *Voyages en Barbarie et au Levant* », trad. française, La Haye, p. 58, tome I.

⁷ C.f Berbrugger. A : « *Rapport des travaux exécutés au tombeau de la chrétienne* ». In Revue Africaine, T X1. Pp 39-48. Les frais d'exploration s'élevèrent en tout à 15.000 FR. (lettre du 14 juin 1866).

JC... Mentionnons, toutefois, que dans sa description de l'Afrique du Nord, cet auteur reproduit, avec peu de nouveautés, un livre plus ancien, que Stéphane Gsell attribue à Vairon, mort en 27 avant JC». Le mausolée est attribué à Juba II (25 avant à 23 après JC) qui, dit-on, y a enterré sa femme Cléopâtre Sélénée, sa capitale, Cherchell, n'étant pas loin de ce site. D'autres sources affirment que Juba II lui-même attribuait le tombeau à ses prédécesseurs, Bochas l'Ancien (105 avant JC) ou Bochas le jeune.

La décoration extérieure est l'élément qui permet de situer sa construction à une période antérieure à la présence romaine ; en effet, ce mausolée n'est pas le seul puisqu'il en existe un autre dans l'est du pays, à Batna, similaire dans son architecture, mais en plus réduit : le Médracen, tombeau dit de Massinissa et puisqu'un autre, encore, a été découvert à l'embouchure de la Tafna, près de Siga (ouest du pays), ancienne capitale du roi Masaessyle Syphax, contemporain et rival de Massinissa. Dans les trois royaumes d'avant l'invasion romaine, Massyle, Massaessyle et Mauritanide, se dressent trois tombeaux, témoins de la vie des cités antiques.

Quant à Marmol (5), il raconte, au livre 5, chapitre 34 de sa Description générale de l'Afrique que près de Cherchell : « *Sur une haute terre qui entre dans la mer, il y a deux anciens temples où l'on sacrifiait aux idoles, dans l'un desquels se trouve un dôme fort haut sous lequel les Maures prétendent qu'est enterrée la fille du Comte Julien. Et les autres hypothèses émises, si elles sont plus merveilleuses, n'en sont pas plus solides* ».

Par ailleurs, indiquons que selon Shaw. T (6). Turcs nommaient le Kober " Maltapasy ", c'est-à-dire : le Trésor du Pain de sucre, et qu'il servait " de direction aux matelots ".

Durant la présence ottomane en Algérie, dès le 16^e siècle, le pacha Salah Raïs le fait bombarder, à la recherche d'une entrée, endommageant ainsi, la partie extérieure de la porte de l'Est. Plus tard, au 18^e siècle, le bey Baba Mohamed tente des fouilles qui restent infructueuses. Dès les premiers moments de la colonisation française, des expéditions archéologiques furent entamées et des fouilles furent entreprises par un chercheur, Berbrugger (7), qui «décide d'utiliser une sonde semblable à celles qui servent à forer les puits artésiens ». Au bout de quatre mois d'efforts, la sonde tomba brusquement de 2,65 m. Elle avait traversé un espace vide». Un tunnel creusé sous la fausse porte du Sud a permis de s'engager dans cet espace et, c'est de l'intérieur qu'est enfin trouvée la véritable porte, sous la fausse porte de l'Est. Cette porte de 1,10 mètre, murée par deux dalles, se trouve en dessous du niveau du sol, recouverte par la terre au fil des siècles. De cette porte, part un couloir qui aboutit à un caveau vide, où sont sculptés un lion et une lionne, gardiens de sépulture. En suivant ce couloir, on voit apparaître sept marches d'escalier qui permettent d'atteindre le niveau de la plate-forme carrée, laquelle supporte le tombeau. Les marches conduisent à une galerie, haute de 2,40 mètres, large de 2 mètres et qui fait le tour du mausolée, parcourant 141 mètres de long depuis la porte de l'Est, en passant par les trois autres fausses portes, avant de bifurquer vers le centre du tombeau. C'est vers le centre que la galerie traverse un vestibule, dont la porte

8 C. f Berbrugger. A :
« Le Tombeau de la
Chrétienne, Mausolée
des Rois Mauritaniens de
la dernière dynastie, »
Edition Bastide, Alger.
Porte folio avec vues du
monument avant et après
l'exploration et plan de
l'hypogée.

est orientée vers l'Est, puis un couloir surbaissé et une porte, pour aboutir à une pièce de 4,04 mètres de longueur sur 3,06 mètres de largeur et 3,43 de hauteur... Résolument vide.

Comme on le verra plus loin, les fouilles entreprises par Berbrugger (8) allaient révéler l'existence, à l'intérieur, d'un couloir circulaire et de trois caveaux.

L'hypogée évoque de façon frappante les tumuli égyptiens jusque dans de petits détails. On, y pénètre par une entrée unique qui s'ouvre à l'Est sous une des fausses portes. Cette entrée fermait par une dalle à glissière que Berbrugger trouva brisée. Après un petit couloir très bas, on se trouve dans un caveau long de 5 m. 29, large de 2 m. 49, haut de 3 m 50, au fond duquel a été creusée, probablement à l'époque romaine, une excavation d'environ 7 mètres, sans doute avec l'espoir de trouver une issue secrète accédant directement au grand caveau central. A droite, s'ouvre une porte basse, sur le linteau de laquelle sont sculptés un lion et une lionne : les symboles de Juba II et de son épouse Cléopâtre Séléné, disent les partisans du Tombeau de Juba. Par cette porte, qui était également fermée d'une dalle, sept marches mènent à la galerie circulaire.

Celle-ci, très bien conservée, pavée en losanges, à la façon des rues de Timgad par exemple, est pourvue tous les 3 mètres de petites niches creusées en quart de sphères et destinées sans doute à contenir les lampes à huile, puisqu'on y remarque encore des traces de fumée. La galerie a environ 150 mètres de long, est large de 2 mètres et haute de 2 m 40. Elle fait presque tout le tour du monument, mais, arrivée près de son point de départ, elle décrit un coude brusque presque à angle droit vers le centre.

Les caveaux auxquels elle aboutit sont fermés eux aussi par des portes dalles qui s'ouvriraient autrefois à volonté, toujours comme dans les chapelles des tumuli égyptiens, mais qui semblent bien étroites pour avoir pu autrefois laisser passer des sarcophages. La première pièce a 4 mètres de long sur 1 m. 50 de large ; on y a trouvé, au moment de l'ouverture, quelques petites perles en pierre rare et des morceaux de bijoux en pâte de verre. Après un couloir de 3 m 40, on arrive dans la seconde pièce de 4 mètres sur 3, avec une voûte en berceau, située juste dans l'axe du mausolée ; on y remarque trois niches destinées égaleraient à recevoir des. Lampes.

Berbrugger pensa que ces deux caveaux étaient les chambres sépulcrales où avaient dû être déposés les sarcophages ; mais beaucoup de savants estiment, aujourd'hui, que ces chambres sont simplement des chapelles où les parents et les prêtres venaient, à certains jours anniversaires, procéder à des cérémonies religieuses, en l'honneur des défunts, certainement inhumés dans un caveau plus somptueux et plus vaste, ménagé sous le sol et dont l'issue secrète a échappé jusqu'ici, pensent-ils, à toutes les investigations. L'avenir décidera peut-être qui a raison.

Chronologie des travaux de fouilles du tombeau.

Quoi qu'il en soit, Berbrugger fut parmi les premiers Français qui approchèrent le Kober Roumia.

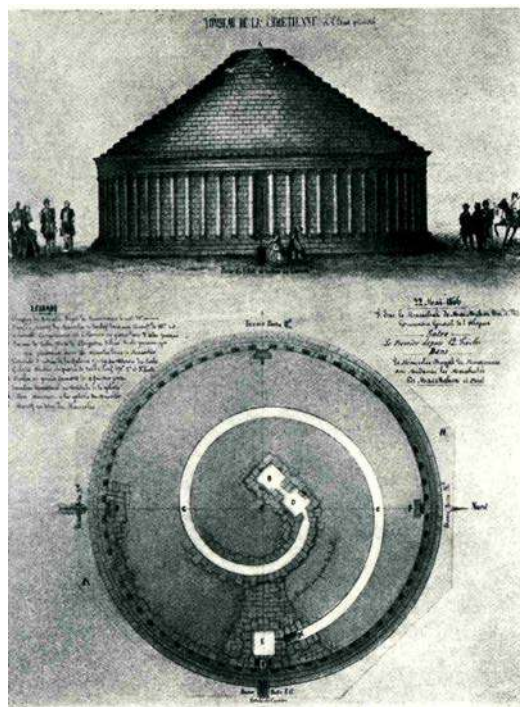
Le 20 octobre 1835, le Maréchal Clauzel, Gouverneur Général, accompagné de son secrétaire particulier Berbrugger, et escorté d'une colonne mobile, alla visiter l'imposante et mystérieuse pyramide de pierres : visite trop rapide pour que d'utiles observations aient pu être faites.

Par ailleurs, la région, à cette époque, n'était pas assez sûre pour qu'une expédition scientifique pût avoir lieu.

Dix ans plus tard, en 1845, le comte Guyot, directeur de l'Intérieur à Alger, vint à son tour, au cours d'une tournée dans la Mitidja, visiter le Tombeau. A son retour, il demanda au Maréchal Soult, Ministre de la Guerre, un crédit de 5.000 francs pour entreprendre des fouilles, crédit qui lui fut refusé faute de fonds, et aussi de crainte que -on ne voit pas bien pourquoi - ces " travaux ne produisent mauvais effet sur les Arabes ".

Enfin en 1855-1856, comme nous l'avons précédemment indiqué, Adrien Berbrugger fut chargé par le Maréchal Randon, Gouverneur Général, de pratiquer les premières fouilles.

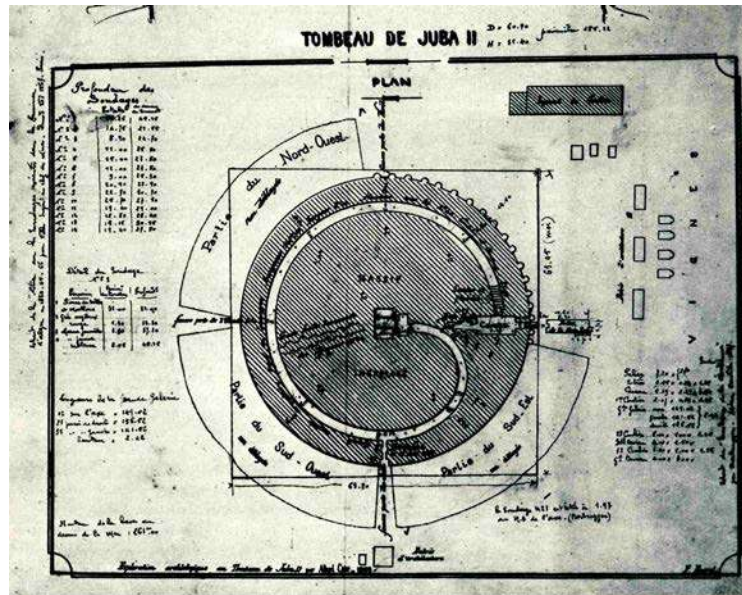
Mais, comme toujours en pareil cas, - les ressources financières ne tardèrent pas à manquer. Ce n'est qu'en 1865, à l'occasion d'un passage de Napoléon III près du Kober Roumia, qu'une exploration sérieuse fut décidée, alimentée par des fonds que l'Empereur préleva sur sa cassette particulière (10). Une décision de juin 1865 désigna MM. Berbrugger et Mac Carthy comme chargés de travaux.



Sources : Berbrugger. « Rapport des travaux exécutés au tombeau de la chrétienne ». In Revue Africaine, T XI

Par une entente tacite, ce fut Berbrugger qui prit la direction effective de l'expédition.

Durant les 7, 8 et 9 juillet, Berbrugger et Mac Carthy rendirent une première visite préparatoire au mausolée mauritanien, pour reconnaître le terrain et préparer un plan d'exploration.



109 - Le plan Caise.

Le double but que s'étaient fixés les explorateurs était de débayer suffisamment la construction pour retrouver la forme architecturale primitive du Tombeau, rendue informe par l'action conjuguée du temps et des chercheurs de trésors, et de découvrir l'hypogée qu'il devait contenir.

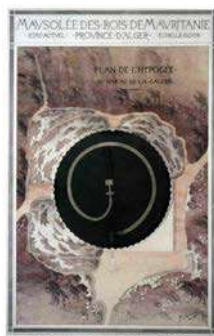
L'édifice à explorer, on l'a vu, présentait une élévation de 33 mètres sur une base de 128 mètres. Les pierres écroulées entouraient le bas du monument sur une hauteur de 14 mètres.

De plus, il ne fallait pas ajouter de nouvelles détériorations à celles déjà existantes. Par ailleurs, le mausolée était loin des voies régulières de communication, à 7 kilomètres de tout centre de population.

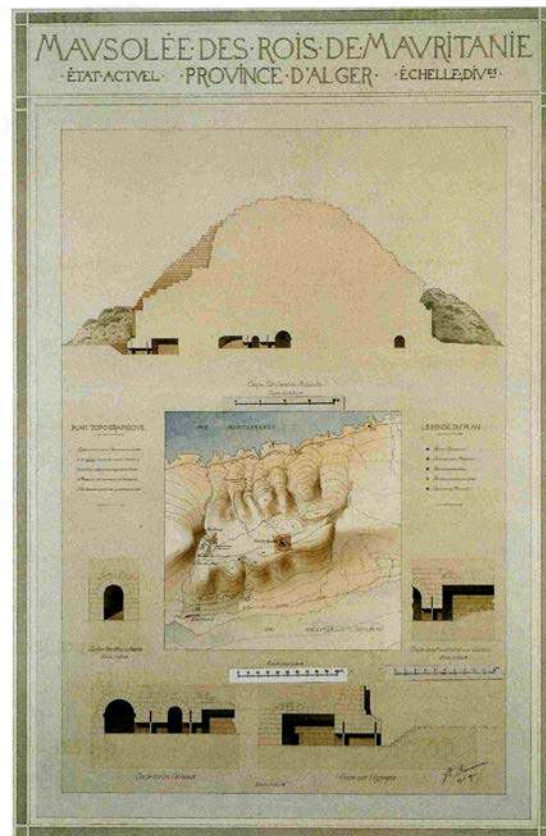
Le 5 novembre 1865, l'expédition arriva sur le terrain sauf, naturellement, Mac Carthy, qui ne la rejoignit que le 6 décembre. Les travaux ne devaient aboutir que le 5 mai 1866 à 2 h. 15 de 'après-midi. Ce jour-là, le trépan, qui travaillait dans la partie Sud du mausolée, tomba dans le vide, indiquant une cavité. Un boyau de mine horizontal de 6 m 75 fut aussitôt creusé en partant du point le plus proche de l'extérieur et les explorateurs accédèrent bientôt au couloir circulaire long de 150 mètres qui se love au cœur du monument ; en poussant jusqu'au bout, ils parvinrent aux trois caveaux centraux qu'ils trouvèrent vides. Après quelques sondages complémentaires, l'exploration du Tombeau de la Chrétienne fut considérée comme terminée par les explorateurs ; elle ne donnait pas de grands résultats. Berbrugger consigna le résultat des travaux d'exploration du Tombeau dans un livre qu'il publia en 1867 chez Bastide, à Alger : *Le Tombeau de la Chrétienne, Mausolée des Rois Mauritaniens de la dernière dynastie, par M. Berbrugger, Inspecteur général des Monuments historiques et des Musées archéologiques de l'Algérie, etc...*,

¹⁰ Berbrugger. « Rapport des travaux exécutés au tombeau de la chrétienne ». In Revue Africaine, T X1. Pp 39-48. Les frais d'exploration s'élevèrent en tout à 15.000 FR. (lettre du 14 juin 1866).

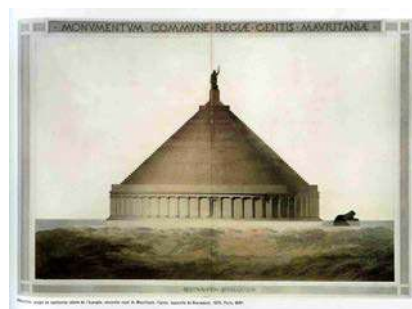
¹¹ Les aquarelles de Bourmancé (1878) sont archivées à la médiathèque d'architecture et du patrimoine de Paris (MAP).
Op. Cit. Koumas, H et Nafa, Ch ,(2003) : *L'Algérie et son patrimoine. Dessins français du XIXe siècle*. Ed Du Patrimoine, Paris.



avec des vues du monument avant et après l'exploration et plan de l'hypogée. (10). Plus tard, en 1878, Bourmancé, s'attaqua de nouveaux au tombeau des rois de Maurétanie de Tipasa, en nous livrant lors de son expédition en Algérie, de magnifiques planches dessinées en aquarelle ; nous restituant au détail l'état existant des lieux (plan de masse, plans des niveaux, coupes et élévations) mais nous fournissant encore des propositions de restitution idéales pour une éventuelle opération de restauration. (11).



Élévation, plan de situation et coupes, mausolée royal de Mauritanie, Tipasa, aquarelle de Bourmancé, 1878. Paris, MAP.

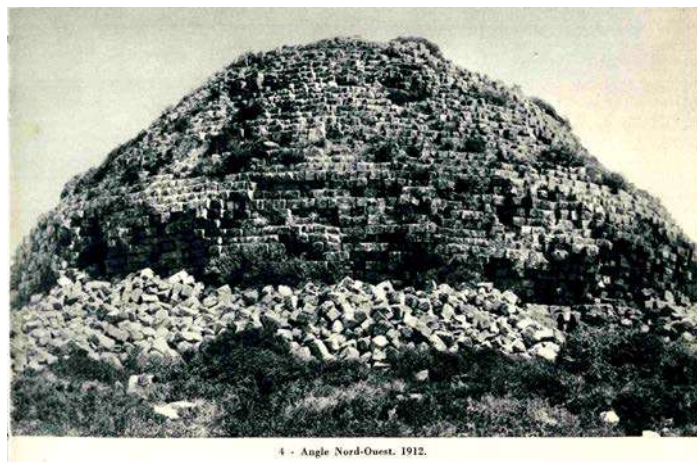


Sources : Koumas, H et Nafa, Ch, (2003) : *L'Algérie et son patrimoine. Dessins français du XIXe siècle*. Ed Du Patrimoine, Paris.

Chronologie des travaux de restauration du tombeau :

Notons que tous les travaux de consolidation et de restauration ou d'anastylose sont effectués par l'architecte des monuments Christofle. M entre 1912 et 1950. Ceux-ci étaient réalisés chronologiquement comme suit :

- **En 1912** : - Demande de financement des travaux d'urgence de réparation et de consolidation.
- **En 1913** : - Les travaux furent entrepris.
 - Consolidation totale de la fausse porte du Nord.
 - Réparation des assises de blocs de derrière et cramponnage de la porte à l'aide de barres de fer scellées ; maçonnerie du vide entre la paroi et la porte, en enrobant soigneusement les fers dans le ciment de la maçonnerie.
 - Remplacement du claveau manquant et consolidation de la voûte de la galerie intérieure.
 - Désherbage du cône de couverture extérieur.
 - Déblayage des fausses portes du Sud et de l'Ouest et de l'Est.
 - Débroussaillage de près d'un hectare et repérage des pierres (environ 60 pièces reconnues : chapiteaux, blocs de pierres, corniches, ...) et le travail de bardage du corps cylindrique commença.
 - Restitution intégrale de la porte Est par substitution des parties manquantes d'autres blocs similaires.
 - Cramponnage des blocs de pierres des portes.
 - Restitution des assises hautes des colonnes et leurs chapiteaux ainsi que ceux des portes et de leurs entablements.
 - Nettoyage du dallage de la galerie intérieure des saletés et de la boue.



4 - Angle Nord-Ouest. 1912.

- **En 1920 :**

- La porte Est et l'entrée des caveaux restitués en entier.



82 - La porte Est. 1922. Embarck : Christidis. Lachon : Fèvre : Gizeh :



27 et 28 - Barage.

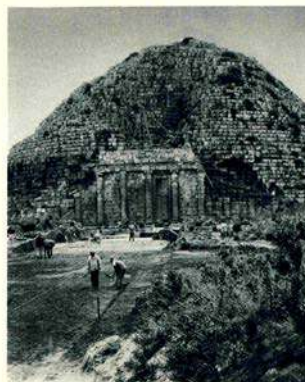


- **En 1923 :**

- Ouverture de la route avant la découverte du deuxième plateau.
- Nettoyage, déblayage et décharge du site des blocs de pierres inutiles vers le village de Montebello (Sidi Rached).
- Mise en scène en perspective de l'entrée principale au tombeau vers la porte du Nord.



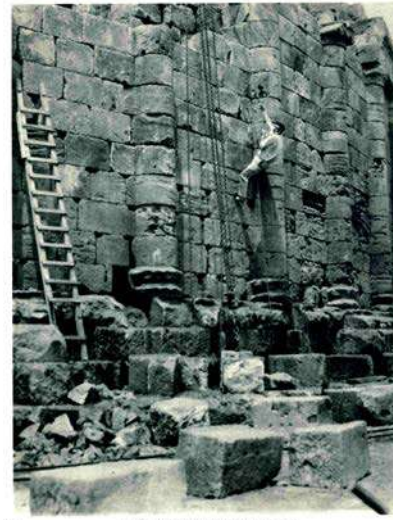
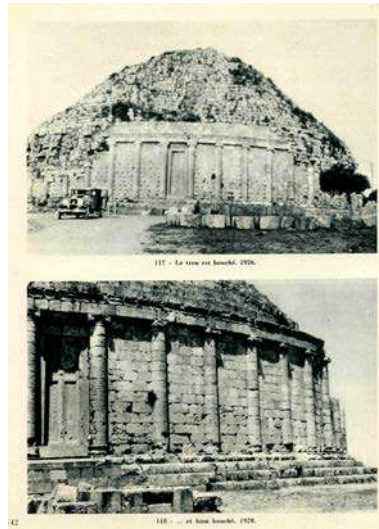
100 - Avant la route.



101 - Ouverture de la route avant la découverte du deuxième plateau.

- **En 1926 :**

- Les trous du cône ont été bouchés et colmatés.
- Restitution de douze colonnes du tambour, section nord de l'entrée principale.



- **En 1931 :**

- Dix colonnes furent entièrement remontées sur la face Est et deux autres vers le nord-est.
- Une vaste esplanade s'étendait vers le sud.
- Le quart sud-est de la plate forme était entièrement visible et le tombeau largement dégagé vers l'est, avait repris son aspect primitif, quant à sa partie cylindrique tout au moins.

- **En 1933 :**

- Travaux d'étaie des blocs de pierres du cône, coté nord -est, à l'issue d'un écroulement d'un bloc qui s'est pulvérisé.
- Consolidation et remontage des pierres écroulées.

- **En 1935 :**

- Continuation des travaux de consolidation et remplacement des blocs « malades » par d'autres sains repris du site.
- Continuation du déblai du coté sud-ouest de la plate forme.

- **En 1939 :**

- Déblayage entier de la face sud –ouest.
- Une grande partie de la colonnade à l'est est remontée en entier, la corniche posée sur une belle longueur.

- **Entre 1939 et 1945 :**

- La seconde guerre mondiale interrompt les travaux.
- Installation d'un poste militaire des forces alliées sur le site du tombeau : aucun dommage.

- **Entre 1947 et 1948 :**

- Déblayage en entier du coté sud-ouest et nord-est.
- Fouilles sous le dernier caveau.
- Relevé exact et définitif du tombeau.

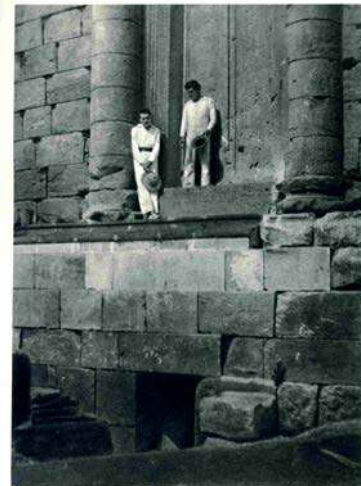


141 - Facs Nord-Ouest vue en avion.



142

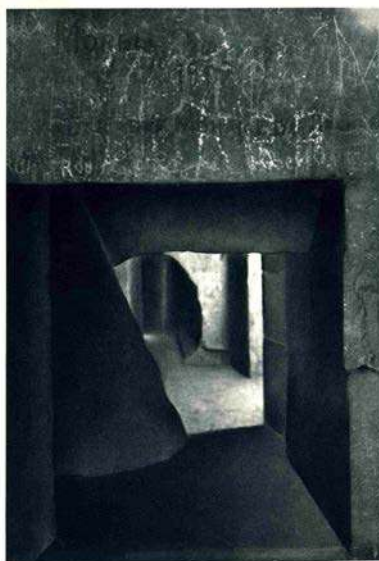
143 - Facs Est, vue en avion, 1935.



112 - 1920. Le bas de la porte Est et l'escalier des caveaux restitués en maçonnerie et deux restaurateurs du Service des Monuments Historiques qui ont, depuis, pris de garde.

- **En 1950 :**

- Reprise de deux fouilles souterraines à partir de l'hypogée sans succès de retrouvaille des sarcophages des Rois. L'énigme persiste.



125 - La sortie du couloir dans le grand caveau. Au fond la sortie du couloir dans le petit caveau.



142 - Vue vue impressionnante.



143 - Repas sur le sommet.

Le mausolée royal de Tipasa est classé Monument historique sur la liste de 1900.

Il figure encore sur la : « Liste des monuments historiques classés au 31 mars 1959 », In : *Réglementation concernant les fouilles, la protection des sites et monuments historiques les enseignes et la publicité par affiches et panneaux réclames*, 1959, Alger.

Bibliographie relative au vestige :

- Berbrugger Louis Adrien (1866) : « *Le tombeau de la chrétienne d'après Shaw et Bruce* ». In : *Revue Africaine* T X. Pp 441- 450.
- Berbrugger Louis Adrien (1867) : « *le tombeau de la chrétienne, mausolée des rois maurétaniens de la dernière dynastie* », Alger, bastide.
- Bouchnaki, Mounir (1979) : « *Le mausolée royal de Maurétanie* » ; Alger, Ministère de l'information et de la culture.
- Caisse. A (1892) : « *Le tombeau de Juba II, dit tombeau de la chrétienne* ». Edit Maugin, Blida.
- Christofle, Marcel (1951) : « *le tombeau de la chrétienne* », paris, Arts et métiers graphiques.
- Gsell, Stéphane, (1901) : « *les monuments antiques de l'Algérie* ». Paris, A, Fontemoing, 2 vol.
- Gsell, Stéphane, (1911) : « *Atlas archéologique de l'Algérie* ». Edition spéciale des cartes u 200 000^e du service géographique de l'armée, Alger, A. Jourdain.
- Ravoisié. Amable. Bonaventure, (1846- 1851): « *Exploration scientifique de l'Algérie pendant les années 1840- 1841 – 1842. Beaux arts, Architecture et sculpture* ». Paris, Firmin didot, 3 vol, gravures in folio.
- Salama. P (1967) : « *Tombeau Royal de Maurétanie* ». Revue du Ministère du Tourisme, N° 04.

Bibliographie générale relative au site de Tipasa antique :

- Baradez . Jean, (1952) : « *Tipasa, ville antique de Maurétanie* ». Alger.
- Blas De Roblès J.M et Sintès. C (2003) : « *Sites et monuments antiques de l'Algérie* ». Edit Edisud archéologie, Aix en Provence.
- Bouchenaki, Mounir , (1978) : « *Cités antiques d'Algérie* ». Alger, ministère de l'information et de la culture.
- Bouchenaki. Mounir , (1988) : « *Tipasa, Site du patrimoine mondial* », Alger.
- Bouchenaki. M et Lancel , Serge, (1971) : « *Tipasa de Maurétanie* ». Alger.
- Lancel, Serge (2003) : « *L'Algérie antique. De Massinissa à Saint augustin* ». Paris, Mangés.

Identification générale :

Date précise ou présumée de construction. Nom officiel selon le découpage administratif et noms locaux ou officieux utilisés par le voisinage ou dans la région.

Christofle. M (1951) nous livre une synthèse de tous les textes qui relatent le mausolée royal de Maurétanie et son hypothétique datation. Ainsi par ordre chronologique, nous avons le texte de :

Strabon.

Mort en l'an 12 de notre ère, n'en fait aucune mention.

Pomponius Mêla.

« De situ orbis ». Livre premier. Chapitre vi. Folio 38. Imprimé à Leyde en 1748.

« Iol, ad mare aliquando ignobilis; nunc quia Jubae regia fuit et quod Cæsarea vocitatur : illustris. — Citra hanc Cartinna et Arsinna sunt oppida, et Quiza castellum, et Laturus sinus, et Sardabale fluvius ; ultra : « Monumentum commune Regiæ gentis...

...deinde Icosium. »

Ce que Christofle traduit ainsi : « Iol, sur le bord de la mer, ville jadis inconnue et illustre maintenant pour avoir été la cité royale de Juba et parce qu'elle se nomme Césarée. En deçà (à l'Ouest), les bourgs de Cartenna (Ténès) et de Arsenaria, le château de Quiza, le golfe Laturus et le fleuve Sardabale. Au delà (à l'Est), le mausolée commun de la famille royale... « ...ensuite Icosium (Alger). »

Ces lignes sont tirées de l'ouvrage de Pomponius Mêla, intitulé « Notes sur la Numidie ». Or, la « Numidie » prend officiellement le nom de « Mauritanie Césarienne », sur l'ordre de Claude, en l'an 42.

D'autre part, Juba II est mort en l'an 23. Conclusion : les Notes sur la Numidie, parlant d'un tombeau royal, ont été écrites entre l'an 23 et l'an 42.

En 1516, un roi de Ténès écrit au général « Castellan » une lettre lui signalant que le terrain à garder s'étend du « Cheliff au Kober Roumia ».

Marmol.

Secrétaire de Charles-Quint, esclave des Turcs, en 1541, dit ceci dans ses Mémoires, en parlant du tombeau : « Là est un dôme très élevé, que les Mores appellent « Cobor Roumia », comme qui dirait : « Sépulcre ou sépulture romaine » ; les chrétiens, mauvais arabisants, disent « Caba Roumia » et disent, fabuleusement, que dedans est enterrée la Cava, fille du comte Julien. Ce dôme est si haut que du sommet on découvre la plaine de la Mitidja sur plus de 17 lieues (espagnoles) de longueur. Ce monument est fait de très grandes pierres et fermé de toutes parts.

« Esta hecho de grandissimas piédras y cerrado por todas partes. » Marmol signale, en outre, que : « En 1555, Salah Raïs, pacha d'Alger, tente de démolir le K'bour pour en enlever les trésors et le fait même battre au canon.

»

Shaw.

Voici la longue note qu'il consacre au tombeau : « Le Kober-Roumir, le Tombeau Romain, ou le Tombeau (ainsi que l'expression peut également le signifier) de la Femme Chrétienne est situé sur la partie montagneuse de la côte, à 7 milles à l'Est quart Sud Est de Tefessad (Tipasa).

La forme de cette construction et l'opinion qu'elle a été élevée sur un trésor considérable ont pu amener les Turcs à l'appeler « Maltapasy » (le Trésor du Pain de Sucre). La pointe a disparu et, à la suite de fréquentes recherches du trésor, d'autres parties du monument sont brisées ou défigurées. Cependant, il est encore suffisamment élevé pour servir d'amer aux gens de mer.

Le Kober-Roumia doit être la même construction que Marmol nous dit avoir été élevée pour la fille du comte Julien, dans la ville de Tignident, quoique Tignident (si c'est la ville de Tigadempt citée par d'autres écrivains) est une ville de l'intérieur des terres, située à une grande distance au Sud-Ouest, et qu'il n'existe en cet endroit aucun vestige des temples et autres édifices dont parle en même temps la notice de Marmol.

Marcus.

« Le prétendu mausolée de Kober-el-Romeah a probablement été érigé par les deux fils de Bocchus l'Ancien, beau-père de Jugurtha, lorsque, à la mort de leur père, Bogud devint roi de Mauritanie Tingitane, et Bocchus de la Césarienne (page 690)... ». Plus loin (page 692) : « Le Kober-el-Romeah est un monument expiatoire élevé sous Claude, après l'assassinat de Ptolémée par Caligula, pour donner satisfaction aux Maures que ce meurtre de leur prince avait fortement indisposés contre l'empire. »

Duplat. (Pharmacien chef de l'hôpital militaire de Blida, nous livre une belle synthèse philologique. Il a écrit le 18 mars 1856):

« Juba et Sélène établirent à loi leur capitale ; par reconnaissance envers les Césars, Juba changea le nom de loi en celui de Julia Caesarea, et, grâce aux architectes et aux sculpteurs qu'il manda de Rome et d'Athènes, Julia se transforma bientôt en une ville dont les restes attestent l'antique splendeur ».

« Sélène, digne fille de Cléopâtre, dut s'emparer de l'esprit de son mari et chercher, pour ainsi dire, à relever la dynastie des Sotec ; aussi le crocodile, le palmier et son nom : Cléopâtre, apparaissent-ils sur les monnaies du nouvel Etat, comme si ces monnaies avaient été frappées à Alexandrie.

Or, à l'exemple des Ptolémées, qui avaient fait bâtir à Alexandrie ou dans les environs plusieurs tombeaux, afin de remplacer pour eux et leurs descendants les rois des XIII^e et XIV^e dynasties des Pharaons, cette reine, fille et petite-fille des Ptolémées par sa mère, aurait engagé Juba à construire un mausolée destiné à recevoir leurs cendres.

Juba céda sans doute aux désirs de Sélène et ce monument aurait été achevé après sa mort (l'an 25 de notre ère), soit par son fils Ptolémée, soit par sa veuve. (Nota : erreur manifeste, car Sélène est morte avant Juba.)

Personne n'ignore que le gendre d'Auguste (Agrippa) avait exposé sous le

portique de Rome la carte des conquêtes de l'empire romain. Cette carte avait certainement été soumise à Strabon qui, depuis longtemps, avait abandonné Amasia, sa patrie, pour résider à Rome où l'empereur Mécène et Agrippa le comblèrent de faveurs.

Strabon composait alors sa géographie, immense dépôt des connaissances de ses prédécesseurs et de ses propres observations. Topographe, il décrit en détail les contrées qu'il a visitées : c'est ainsi qu'il nous a dépeint les côtes d'Afrique, Numidie et de Mauritanie, tout le littoral de l'Afrique française, relevé les caps, les îlots, les villes, et il fait même mention de l'îlot qui se trouve en avant de loi et des îlots en avant d'Icosium. (Chapitre xvn, 11, 18.) On a remarqué que Strabon ne fait pas mention de ce monument : donc, il n'existait pas de son temps.

Strabon est mort deux ans avant Auguste (en l'an 12). Quelques auteurs prétendent qu'il mourut sous Tibère. Quoi qu'il en soit, il ne pouvait pas ignorer la construction d'un tel mausolée, si réellement ce mausolée avait existé alors.

Pomponius Mêla, géographe instruit, écrivain consciencieux, avait quitté, comme Sénèque, la Bétique, pour aller résider à Rome. Il publia sa géographie *De Situ Orbis* sous le règne de Claude (an 44).

En parlant des côtes, si bien décrites par Strabon, Pomponius Mêla fait connaître en quelques mots la position et la destination du monument... Remarquons bien ceci : avant Mêla, aucun auteur n'en parle. Pomponius Mêla a été le collaborateur de Ptolémée, assassiné en l'an 39 ; son père était mort depuis quinze ans et Ptolémée depuis quatre ou cinq ans ; Pomponius Mêla ne pouvait donc ignorer la destination d'une construction aussi considérable, aussi étonnante, sur la côte de Mauritanie.

Frappés, comme nous, de l'évidence du texte de Mêla et de l'autorité de ce géographe, MM. Hazel et Raoul Rochette, membres de la Commission scientifique de l'Algérie, admettent, comme nous, que ce monument est le tombeau du roi Juba II et de sa femme, la reine Sélène ».

Judas.

Eminent orientaliste, fait observer qu'en langages phénicien et lybique « Roumia » signifie textuellement « Royal », mais que les Arabes ayant déjà ce mot dans leur propre langue lui ont alors donné la signification qu'ils avaient dans leur idiome : « Tombeau Royal ».

Stéphane Gsell.

Le maître incontesté des archéologues de l'Afrique du Nord a publié, à plusieurs reprises, des Notes sur le Tombeau de la Chrétienne. Ces notes sont, pour ainsi dire, condensées dans une brochure parue en 1896, chez Jourdan, imprimeur à Alger, sous le titre : *Guide archéologique des environs d'Alger*. La croix ornementale de la porte Nord, bien conservée et restée visible de tout temps, a donné naissance à la dénomination de « K'bour Roumia », Tombeau de la Chrétienne, par lequel on désigne d'ordinaire ce monument. »

Rakob. F.

En 1979, lors de l'exposition « Die Numider. Reiter und Könige nördlich der Sahara » sous la direction de Horn H.G et Rüger C.B organisée à Bonn, on avait soutenu l'idée que :

« L'idée d'une chambre secrète a traversé les âges ; c'est pourquoi le tombeau a été profané quelquefois et ce, depuis l'Antiquité, comme en attestent des fragments de céramique et des pièces de monnaies datant des 6^e et 5^e siècles, de même que les traces de boyaux creusés sous le tombeau. L'absence d'objets funéraires ou autres rend impossible la datation du tombeau : «le premier et le seul texte antique que nous possédions, qui parle de ce monument, est celui d'un auteur latin, Pomponius Mela. Son livre, intitulé «De situ Orbis», a été rédigé aux alentours des quarante années après JC... Mentionnons, toutefois, que dans sa description de l'Afrique du Nord, cet auteur reproduit, avec peu de nouveautés, un livre plus ancien, que Stéphane Gsell attribue à Vairon, mort en 27 avant JC». Le mausolée est attribué à Juba II (25 avant à 23 après JC) qui, dit-on, y a enterré sa femme Cléopâtre Sélénée, sa capitale, Cherchell, n'étant pas loin de ce site. D'autres sources affirment que Juba II lui-même attribuait le tombeau à ses prédécesseurs, Bochas l'Ancien (105 avant JC) ou Bochas le jeune.

La décoration extérieure est l'élément qui permet de situer sa construction à une période antérieure à la présence romaine ; en effet, ce mausolée n'est pas le seul puisqu'il en existe un autre dans l'est du pays, à Batna, similaire dans son architecture, mais en plus réduit : le Médracen, tombeau dit de Massinissa et puisqu'un autre, encore, a été découvert à l'embouchure de la Tafna, près de Siga (ouest du pays), ancienne capitale du roi Masaessyle Syphax, contemporain et rival de Massinissa. Dans les trois royaumes d'avant l'invasion romaine, Massyle, Massaessyle et Mauritanide, se dressent trois tombeaux, témoins de la vie des cités antiques ».

Nom officiel selon le découpage administratif et noms locaux ou officieux

- ***Nom officiel*** : Le Mausolée royal de Maurétanie.
- ***Noms officieux*** : Le mausolée royal de Juba 2 et de Cléopâtre séléne.
- Le tombeau de la chrétienne.
- ***Noms locaux*** : Le tombeau de la chrétienne.
- Kbour Er-roumia.



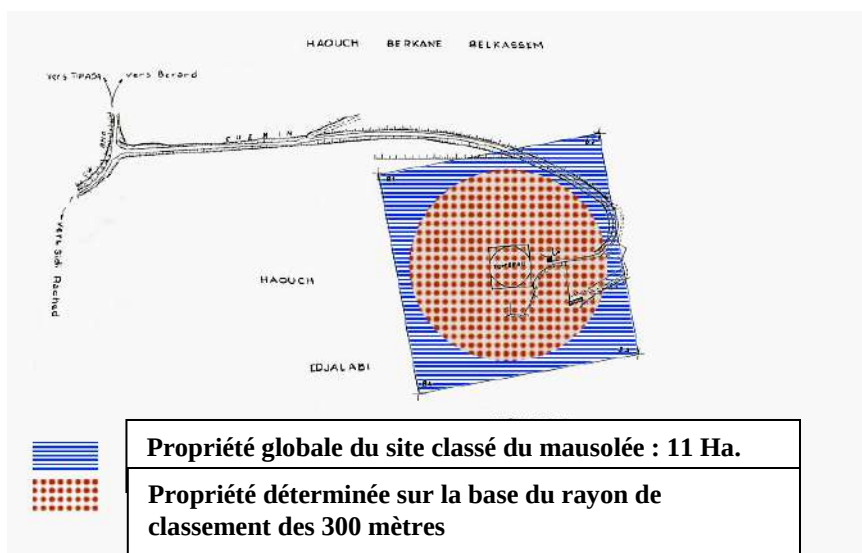
Localisation géographique :

Le mausolée royal de Tipasa se trouve sur le territoire de la commune de Sidi Rached, ceci selon le dernier découpage administratif communal de 1987.

Cette commune demeure limitrophe à la commune de Ain-Tagourait (ex Bérard). La voie CW 40 qui mène au mausolée est en sa majeure partie incluse dans le territoire de Ain Tagourait.

Identification juridique :

Type de propriétés avec délimitation des périmètres de classement et leurs champs de visibilité par rapport au bien historique et à son ensemble.



L'expropriation du terrain du site du mausolée royal de Tipasa a été acquise en 1985 du domaine public cadastral. Le principe de délimitation de cette propriété au sol avait repris la réglementation en vigueur de l'époque, en l'occurrence l'ordonnance 67- 281 qui détermine un rayon de 300 mètres pour le secteur de sauvegarde du

bien et de ses abords. Or, nous notons que les services archéologiques avaient demandé d'élargir ce rayon à une plus ample aire de propriété en la ramenant à un carré 345 mètres sur 342, 65 mètres. Ce qui avait ramené cette surface à 11 ha 82 Ca 20.

Les terres agricoles sont cédées en concession aux agriculteurs privés dans le cadre d'exploitation agricole collective EAC ou individuelle EAI.



1



2



3

Notons que la salle d'exposition sise à l'intérieur du site demeure la propriété de la circonscription archéologique de Tipasa. **Figs 1 et 2.** Or, la cafétéria avec le parking en gérance privée, constitue un contentieux juridique avec les services archéologiques de Tipasa, car ils se sont établis à l'intérieur du périmètre de classement du vestige. La garde communale avait été admise dans des locaux de la circonscription archéologique qui furent jadis un ancien restaurant.

Coefficient 2
Note / 20

1^{er} Indicateur : Signification architecturale du bien.

1. Style et typologie Architecturales :

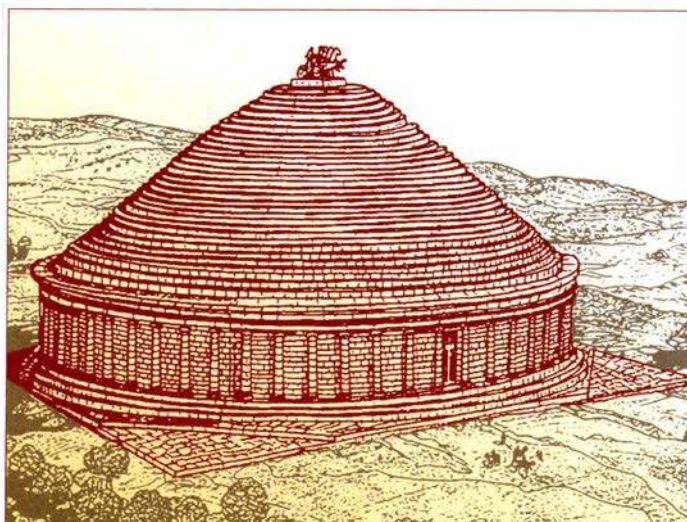
Identification :

« Ce bâtiment circulaire à destination funéraire qui, de loin fait penser à une ruche ou meule de foin, est situé sur la route qui mène d'Alger à Cherchell, non loin de Tipasa.

Ses dimensions sont impressionnantes :

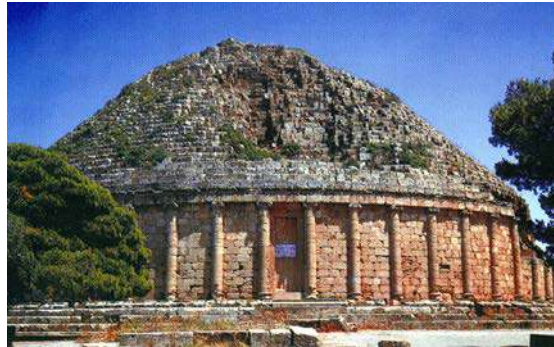
- 185,50 m de circonférence.
- 60,90 m de diamètre
- 32-40 m de hauteur
- le volume dépasse 80.000 m³.

Ce massif édifice semble être posé sur un socle carré d'environ 64 m de côté ; celui-ci reposant lui-même sur une série de gradins en pierres de taille. La section du mausolée ayant la forme d'un cône est constituée de 33 gradins de 0,58 m de hauteur chacun et se termine par une plate forme ». (Djelti.F et Ferdi.S (1996)).



« Devant le monument subsistent les restes d'un avant-corps d'une construction de 16 m de longueur et de 6 m de largeur, qui doivent être à la base d'un temple ou d'un autel monumental ». (Ibid supra).

« A l'extérieur, il présente 60 colonnes engagées de type ionique, 4 fausses portes (une à chaque point cardinal) dont les moulures forment des croix, ce qui a valu au monument la fausse appellation du "Tombeau de la Chrétienne ». (Id supra).

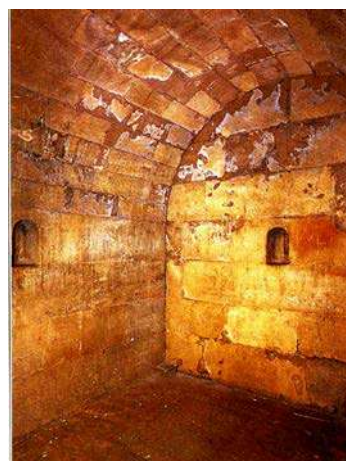
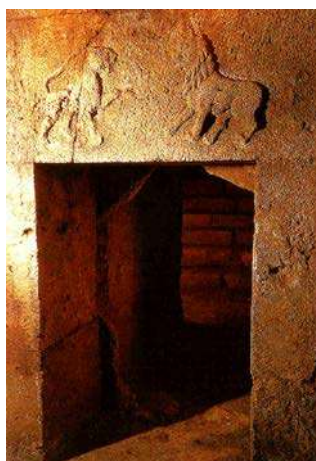


« On pénètre dans le Mausolée par une porte basse et étroite, située dans le soubassement du monument sous la fausse porte de l'Est. On remarque, dès l'entrée, à l'intérieur du premier caveau, un lion et une lionne sculptés qui semble ni veiller sur le monument ». (Id supra).

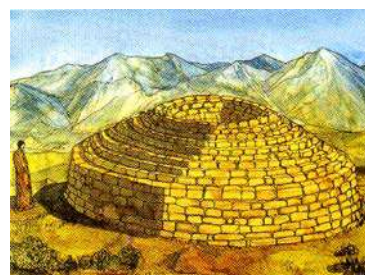


« Après avoir traversé un caveau et un vestibule, on accède par un couloir circulaire voûté en plein cintre long de 141 mètres et large de 2,40 m, à deux autres caveaux, le second (4,04 m x 3,06 m) étant orné de 3 niches à l'ouest, au nord et au sud ». (Id supra).

« Toutes les salles, dont la chambre centrale, ont été trouvées vides; aucun indice de quelque ordre que ce soit ne peut venir étayer les différentes hypothèses émises jusqu'à aujourd'hui ». (Id supra).

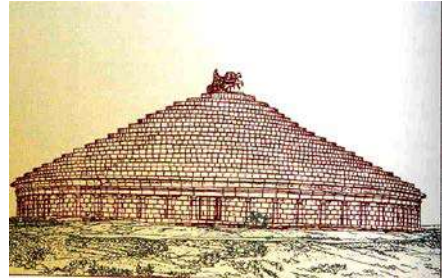


« Ce mausolée, de construction nord-africaine, rappelle "les Tombes africaines composées de pierres, préservant une tombe, avec au centre un caveau de la dimension, tout au plus d'un cercueil que l'on appelle les Basinas ». (M.Berbrugger).

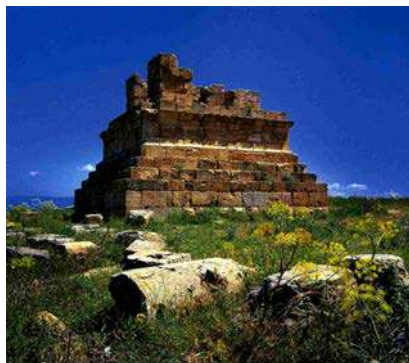


Filiation du mausolée circulaire des anciennes bazinas. (Rakob. F (1979) et Golvin. J.C (2003)).

« D'autres monuments, conçus selon un plan similaire, existent en Algérie, le Medracen, non loin de Batna présente une structure pratiquement identique à celle du Mausolée, ou encore le mausolée découvert non loin de Siga (Tlemcen) capitale Massyle du roi Syphax ». (Id supra).



Le mausolée du Medracen près de Batna. (Golvin. J.C (2003).



Le mausolée du Khroub près de Constantine. Influence égyptienne Ou hellénistique (Rakob (1979).



« Il est donc possible d'affirmer que ce type de Mausolée appartient à une tradition nord-africaine avec toutefois, en ce qui concerne "le mausolée royal de Maurétanie", une influence étrangère (ex : les colonnes semi engagées de type ionique) ». (Id supra).



L'ordre ionique des chapiteaux.

« Dans l'état actuel des choses, nous pouvons dire que le monument était sans doute destiné à une famille royale ». (Ferdi .S et Djalti. F (1996)).

Excellent exemple d'un style architectural reconnu ou d'une typologie architecturale héritée et rare d'une période historique du pays ou d'une région géographique.

Vaste mausolée circulaire en forme de cône, décoré de 60 colonnes. On sait aujourd'hui qu'il servit de sépultures à des rois maures, et sa construction remonterait à une époque située entre le IIIème et le Ier siècle avant J.C. Cet énigmatique édifice de plus de 60 m de diamètre a donné naissance à mille légendes. A l'une d'elles, on doit le nom encore communément employé de "Tombeau de la Chrétienne"

L'hypogée évoque de façon frappante les tumuli égyptiens jusque dans de petits détails. Les caveaux auxquels elle aboutit sont fermés eux aussi par des portes dalles qui s'ouvraient autrefois à volonté, toujours comme dans les chapelles des tumuli égyptiens, mais qui semblent bien étroites pour avoir pu autrefois laisser passer des sarcophages.

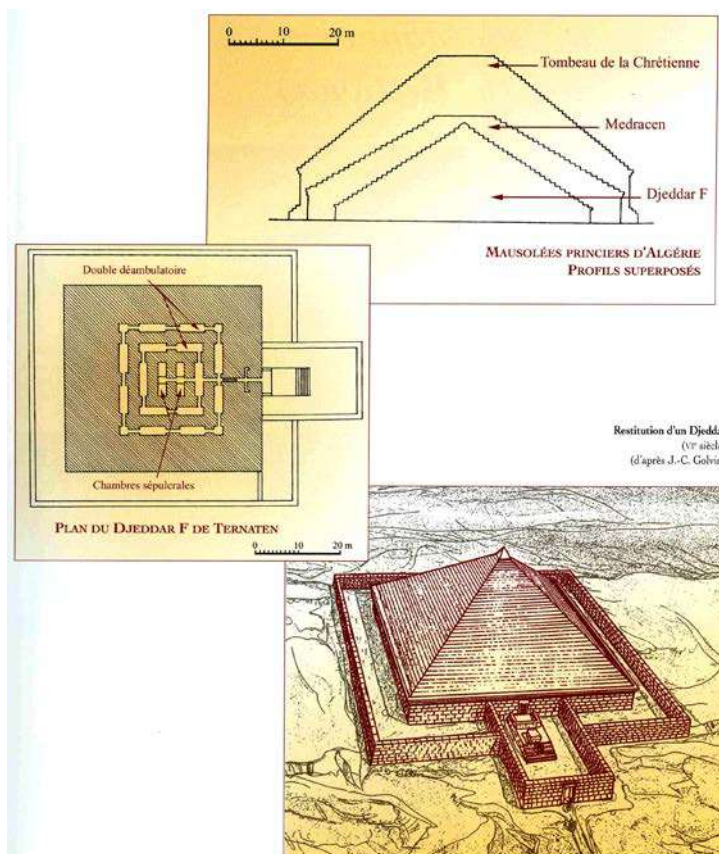
La décoration extérieure est l'élément qui permet de situer sa construction à une période antérieure à la présence romaine ; en effet, ce mausolée n'est pas le seul puisqu'il en existe un autre dans l'est du pays, à Batna, similaire dans son architecture, mais en plus réduit : le Médracen, tombeau dit de Massinissa et puisqu'un autre, encore, a été découvert à l'embouchure de la Tafna, près de Siga (ouest du pays), ancienne capitale du roi Masaessyle Syphax, contemporain et rival de Massinissa.

Evaluation

E.
20/ 20

Dans les trois royaumes d'avant l'invasion romaine, Massyle, Massaessyle et Mauritanide, se dressent trois tombeaux, témoins de la vie des cités antiques.

L'un et l'autre sont essentiellement formés d'un énorme tas de pierres recouvert d'une enveloppe architecturale. Le tas de pierre, plus ou moins haut, plus ou moins orné, a toujours été une sépulture africaine. Nous entendons par là les djeddars qui sont des sépultures royal du 5^e siècle Ap. J.C qui eux ont plutôt une base carrée chemisée par une enveloppe à gradins en pyramide. Ils illustrent une pérennité d'une tradition funéraire royale propre au Maghreb antique.



Les djeddars près de Frenda- Tiaret (Blas De Roblès J.M et Cintes. C (2003))

Coefficient 1
Note / 10

1^{er} Indicateur : Signification architecturale du bien.

2. A. Modèle de conception architecturale :

Identification :

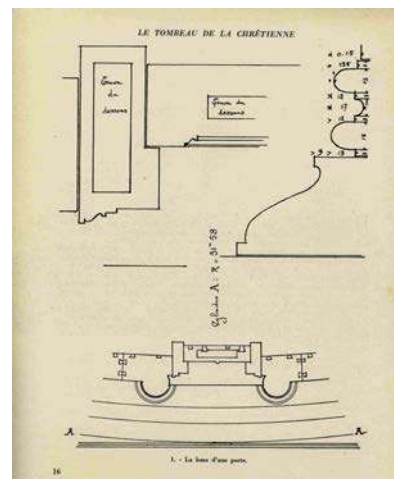
Le mausolée royal de Tipasa est posé sur plusieurs assises enterrées, une base carrée, émergeant légèrement du sol, haute de 2 assises (dont les angles ont disparu) soutient une base cylindrique lisse, sur laquelle s'appuie une base moulurée. Sur celle-ci est posé un énorme cylindre, haut de 13 assises, décoré de 60 colonnes encastrées, avec bases et chapiteaux, cylindre interrompu, aux quatre points cardinaux, par une fausse porte en pierre à 4 panneaux, encadrée de jambages légèrement inclinés, réunis par un linteau portant moulures à crossettes, surmonté d'un couronnement mouluré et décoré.



En saillie sur cet ensemble et à l'aplomb des colonnes, une corniche formée de 2 pierres, dont la plus haute, qui porte moulures simples, en soutient une troisième, lisse, qui sert de départ à une série de 37 gradins en retrait les uns sur les autres.

Les colonnes, au nombre de 60, sont disposées par groupes de 15, séparés par 4 fausses portes — à encadrement mouluré — orientées exactement suivant les 4 points cardinaux.

Toutes les bases des colonnes sont identiques et sont formées, en partant du bas : d'un listel de 0 m. 03 ; un tore de 0 m. 15 ; un listel de 0 m. 03 ; une gorge de 0 m. 10 ; un listel de 0 m. 03 ; un tore de 0 m. 13 et, enfin, un listel de 0 m. 04, soit au total une hauteur de 0 m. 51. Il est à remarquer que le diamètre de la base, mesuré au fond de la gorge de 0 m. 10, est plus faible de 0 m. 02 que le diamètre du tambour bas de la colonne. (Christofle (1950)).



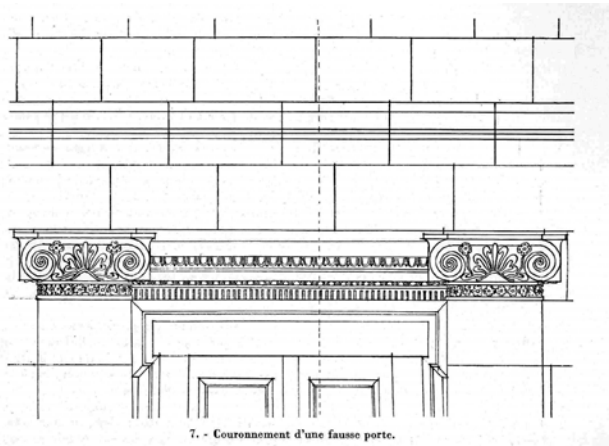
Détails des moulures des colonnes semi engagées (Photos de l'auteur).

Les colonnes, engagées à mi-diamètre, sont formées de 11 tambours, ayant comme diamètre à la base, 0 m. 77 pour n'avoir plus que 0 m. 73 au sommet, suivant une diminution progressive.

Les chapiteaux, en mauvais ionique, sont de deux sortes : le plus grand nombre (52) est à simples volutes à bandeau, surmontant une couronne (relevée sur fond et sertie entre deux listels), formée de fleurs largement traitées, sortes d'églantines à 4, 5, 6, 7 et même parfois 8 pétales, dont la distribution est constante : une fleur à 4 pétales, une à pétales plus nombreux, une à 4 et ainsi de suite.

Les chapiteaux restants sont ceux qui, deux par deux, encadraient les 4 fausses portes. Ils portent au bas la même couronne de fleurs que les autres, mais sont du type, dit : à palmettes, avec volutes d'angle à gauche et à droite et sont entaillés pour recevoir l'about de la pierre de couronnement de la porte qu'ils encadraient.

Si les 52 colonnes ordinaires sont engagées à mi-épaisseur, il n'en va pas de même pour les colonnes des portes qui sont encastrées sur un angle, si l'on peut s'exprimer ainsi, de telle façon qu'elles permettaient à l'encadrement mouluré des portes de venir reposer directement sur le sol, au niveau de la base même des colonnes.



7. - Couronnement d'une fausse porte.



Détails de la modénature de la fausse porte de l'Est. (Relevé Christofle 1950).

L'entrée conduisant à l'intérieur du Tombeau se trouve sous le panneau droit de la fausse porte de l'Est.

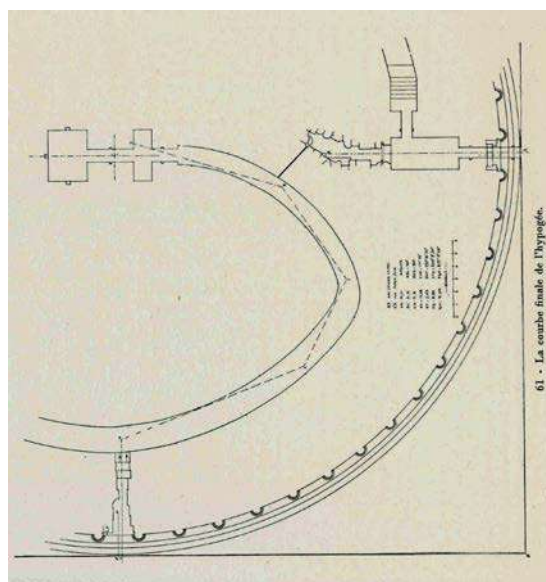
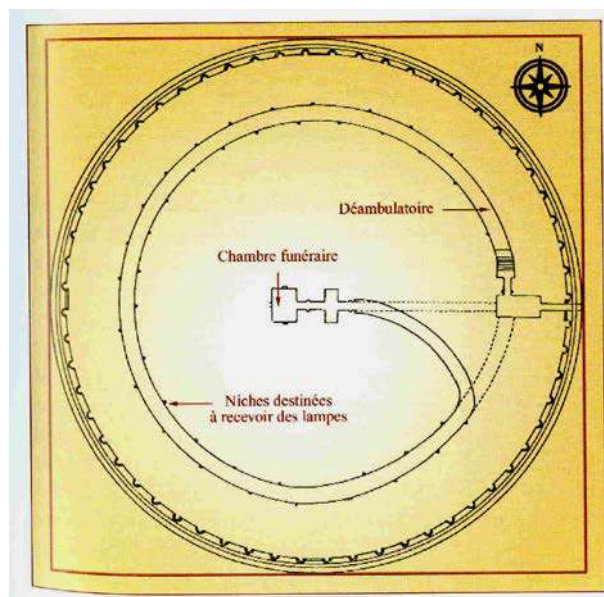
Un couloir débouche dans la paroi verticale Est d'un premier caveau dit « Caveau des Lions », voûté en berceau et orienté Est-Ouest.

Dans la paroi de droite du caveau des Lions et non loin du fond s'ouvre un second couloir semblable au premier, moins long, mais fermé, lui aussi, près de son entrée, par une troisième dalle-porte en tout semblable aux précédentes.

Ce couloir débouche sur un palier aboutant un escalier de 7 marches montant dans une galerie circulaire s'infléchissant à main gauche.

La galerie, où nous venons d'entrer, est voûtée en plein cintre et présente au niveau du premier claveau une série de petites niches, creusées dans les deux parois, niches disposées en quinconces et pouvant recevoir chacune une petite lampe « Romaine » en terre ou en métal, destinée à éclairer maigrement la galerie.

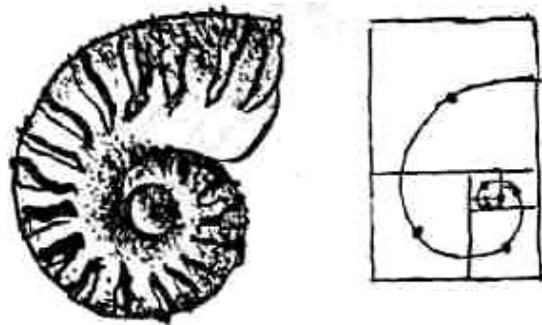
L'hypogée évoque de façon frappante les tumuli égyptiens jusque dans de petits détails.



« Longue de plus de 140 mètres, large de 2 m. 05, la galerie s'infléchit à gauche, à 2 m. 36 de son départ, et reste ainsi courbe jusqu'à son extrémité. Elle est construite de la façon suivante : de chaque côté, trois assises verticales posées sur les dalles du sol, et d'une hauteur totale de 1 m. 58, supportant une voûte en plein cintre, à claveaux, et dont la hauteur (2 m. 40 au-dessus du sol) ne varie

que très peu ». (Christofle 1951).

Ainsi, le tracé en spirale du couloir menant au caveau central, reprend la forme circulaire de la circonférence extérieure du cylindre qui arrivé presque à son extrémité de départ, présente un fléchissement raide en coude se dirigeant vers l'axe central du tombeau où se trouve le caveau. Le caveau central se trouve alors décalé légèrement vers l'ouest du centre du cercle.



Il ne s'agit pas du tracé usuel de la spirale à plusieurs foyers de rotations comme le stipule le schéma ci haut.

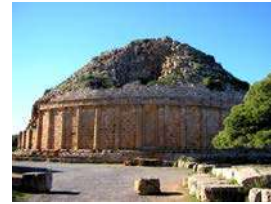
De conception semblable à d'autres exemples de qualité architecturale spéciale reconnue.

Il est difficile de parler du Tombeau de la Chrétienne sans signaler qu'il existe près de Batna, un Mausolée analogue, le Medracen, qui serait le Tombeau de Massinissa, et qui semble avoir inspiré ses constructeurs.

L'un et l'autre sont essentiellement formés d'un énorme tas de pierres recouvert d'une enveloppe architecturale. Le tas de pierre, plus ou moins haut, plus ou moins orné, a toujours été une sépulture africaine.

Evaluation

T.B.
08/ 10



1. Le Medracen près de Batna.

2. Le mausolée royal de Tipasa.

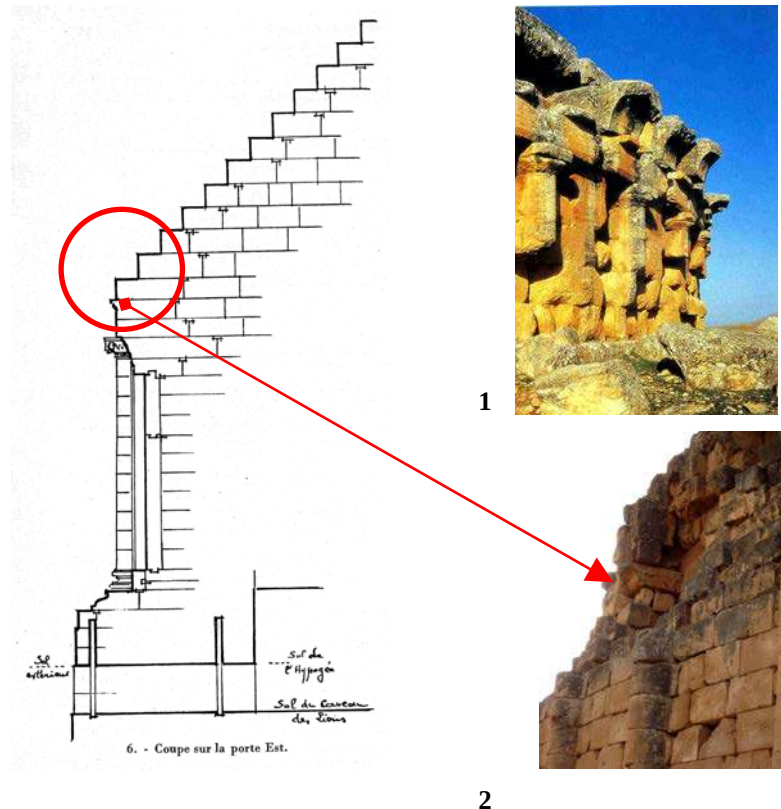
« Les bazinas sont des monuments funéraires qui appartiennent à la protohistoire de la tradition berbère. Ils se présentent sous forme de tertres à base cylindrique qui ont inspiré les grands mausolées comme le Medracen ou le tombeau de la chrétienne ». (Bals De Roblès. J.M et Sintès. C (2003)).

« Comme le tombeau de la chrétienne dont il est très proche de la forme, le Medracen est un mausolée que les archéologues rattachent au type paléo-berbère des bazinas cylindo-tronconiques, ce qui signifie que cette famille de monuments possède une base circulaire plus ou moins architecturée et un couronnement conique en gradins ». (Ibidem supra).

Ce que nous remarquons c'est que le couloir intérieur menant au caveau funéraire est court et rectiligne pour le cas du Medracen ; or, il demeure long et en spirale pour le cas du mausolée de Tipasa.

Identiques tous les deux, le Medracen et le mausolée royal de Tipasa, sont ornés de 60 colonnes semi engagées à fûts lisses. Or, notons qu'au Medracen le chapiteau reprend l'ordre dorique, alors qu'il est de type ionique dans le mausolée de Tipasa.

Par ailleurs, la corniche de type égyptien du Medracen est plus saillante comparée à celle du mausolée royal de Tipasa.



2
Analyse comparative des caractères géométriques des deux corniches.
1. Le cas du Medracen. 2. Le cas du mausolée royal de Tipasa.

Bibliographie :

- Blas De Roblès J.M et Sintès. C (2003) : « *Sites et monuments antiques de l'Algérie* ». Edit Edisud archéologie, Aix en Provence.
- Bertier. A (1956) : « *Les bazzinas de Tiddis* ». In : Revue Lybica, A/P, 4. Pp 147- 153.
- Berbrugger Louis Adrien (1866) : « *Le tombeau de la chrétienne d'après Shaw et Bruce* ». In : Revue Africaine T X. Pp 441- 450.
- Berbrugger Louis Adrien (1867) : « *le tombeau de la chrétienne, mausolée des rois maurétaniens de la dernière dynastie* », Alger, bastide.
- Bouchnaki, M (1979) : « *Le mausolée royal de Maurétanie* » ; Alger, Ministère de l'information et de la culture.
- Caisse. A (1892) : « *Le tombeau de Juba II, dit tombeau de la chrétienne* ». Edit Mauguin, Blida.

- Christofle, Marcel (1951) : « *le tombeau de la chrétienne* », paris, Arts et métiers graphiques.
- Coarelli. F et Thebert. Y (1988) : « *Architecture funéraire et pouvoirs. Réflexions sur l'hellénisme numide* ». Revue MEFRA, 100. Pp 761- 818.
- Gsell. Stéphane, (1901) : « *les monuments antiques de l'Algérie* ». Paris, A, Fontemoing, 2 vol.
- Gsell, Stéphane, (1911) : « *Atlas archéologique de l'Algérie* ». Edition spéciale des cartes u 200 000^e du service géographique de l'armée, Alger, A. Jourdain.
- Kadra. F (1983) : « *Les Djeddars. Monuments funéraires berbères de la région de Frenda* ». Edition OPU, Alger.
- Lancel, Serge (2003) : « *L'Algérie antique. De Massinissa à Saint augustin* ». Paris, Mangés.
- Lezine. A (1962) : « *Architecture punique. Recueil de documents* ». Paris, Tunis.
- Rakob. F (1979) : « *Die Numider. Reiter und Könige nördlich der Sahara* ». Exposition sous la direction de H.G Horn et C.B Rüger, Bonn.
- Ravoisié. Amable. Bonaventure, (1846- 1851):
« *Exploration scientifique de l'Algérie pendant les années 1840- 1841 – 1842. Beaux arts, Architecture et sculpture* ». Paris, Firmin didot, 3 vol, gravures in folio.
- Salama. P (1967) : « *Tombeau Royal de Maurétanie* ». Revue du Ministère du Tourisme, N° 04.

Coefficient 1
Note / 10

1^{er} Indicateur : Signification architecturale du bien.

2. B. Modèles de construction architecturale :

Identification :

Les carrières :

« Les blocs de pierres sont taillés dans du calcaire coquillier dur, dont une carrière existe à Bérard (6 kilomètres) et une autres à Tipasa (12 kilomètres).

Les pierres à doucines, les colonnes, les chambranles, les linteaux sont taillés dans un grès jaunâtre dur, dont la carrière se situe à 600 mètres environ à l'est de la basilique Sainte Salsa près de Tipasa, au bord de la mer, au pied de la colline. Là existe encore les traces d'une large exploitation antique ». (Christofle 1951).

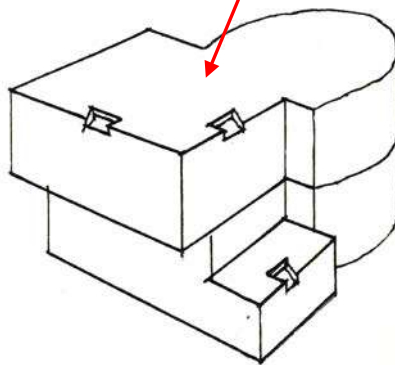
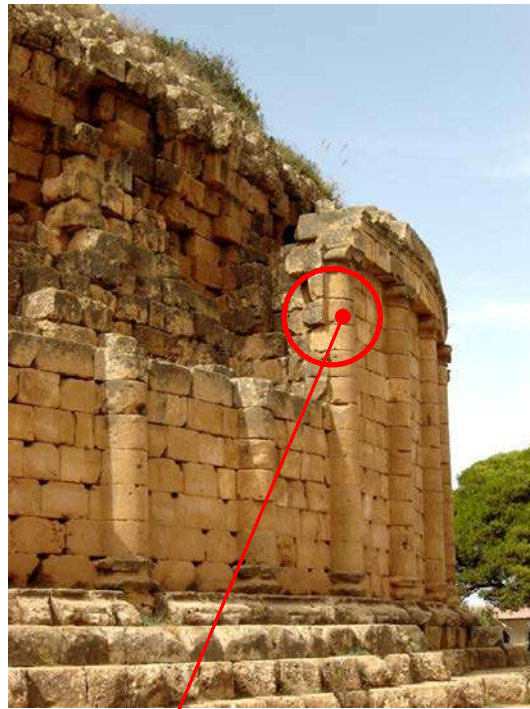


1.

2.

Les carrières du matériau du mausolée. 1. Tipasa. 2. Ain Tagourait (Ex Bérard).

« Si les 52 colonnes ordinaires sont engagées à mi-épaisseur, il n'en va pas de même pour les colonnes des portes qui sont encastrées sur un angle, si l'on peut s'exprimer ainsi, de telle façon qu'elles permettaient à l'encadrement mouluré des portes de venir reposer directement sur le sol, au niveau de la base même des colonnes ». (Ibidem supra).



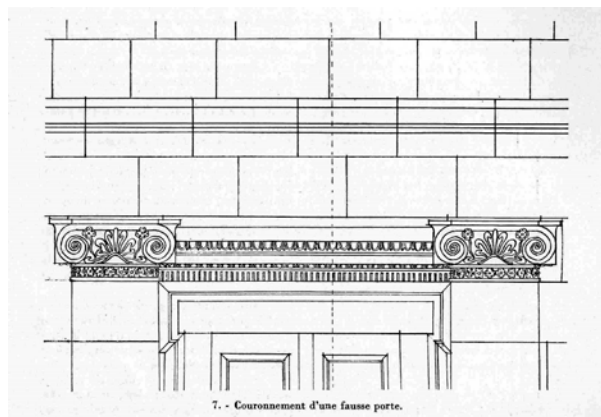
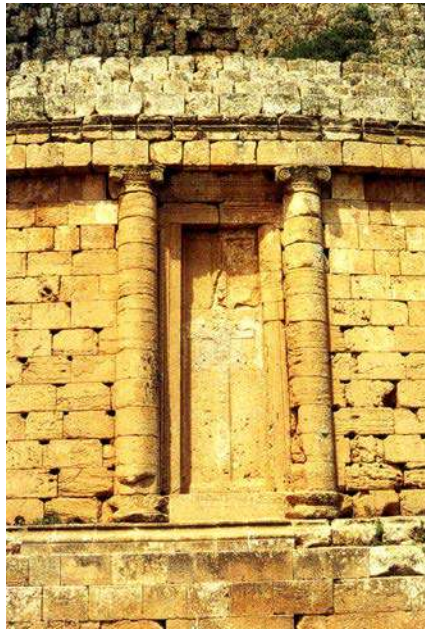
35 - Les deux derniers tambours de la colonne de droite d'une fausse porte.



36 - Les 9^e et 10^e assises et le chapiteau de droite de la porte Est.

Système de cramponnage des tambours des colonnes semi engagées.
(Sources : Photos ci haut de l'auteur, ci-bas de Christofle (1951).

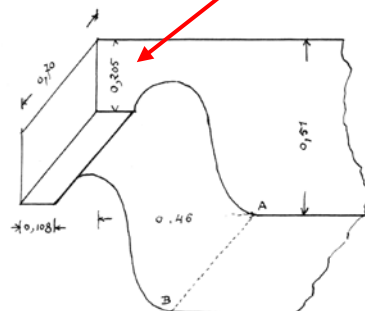
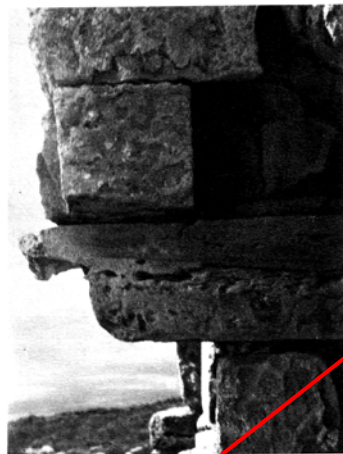
Les portes sont, toutes les quatre identiques et formées de 2 blocs de hauteur inégale : celui du bas mesure 1 m. 70 de largeur moyenne ; 0 m. 43 d'épaisseur et 3 m. 57 de hauteur, non compris un tenon bas qui s'encastrait dans une demie marche située sous la porte. La partie haute non compris les tenons bas et haut, celui du bas s'encastrant dans une entaille creusée sur la tranche haute de la pierre basse, tandis que celui du haut s'encastrait dans une rainure creusée dans la face inférieure du linteau.



Un encadrement, formée de 2 jambages monolithes, bordait les côtés de chaque porte et supportait un couronnement taillé dans une seule pierre, portant, agrémentées de crossettes, les mêmes moulures que les jambages. Au-dessus de cette pierre formant cadre il s'en trouvait une seconde, décorée de moulures portant denticules, perles, pirouettes et oves...

« Au-dessus des chapiteaux court une corniche, formée de 3 pierres, en saillie sur l'énorme cylindre et posées normalement à l'aplomb du dernier tambour des colonnes. Toutes trois sont de même épaisseur ; la plus basse est soigneusement taillée sur ses parties vues qui sont lisses. Celle du milieu est moulurée sobrement à sa partie supérieure, la saillie maximum des moulures ne dépassant pas 0 m. 105. Sur ces trois assises repose le premier des gradins qui couronnaient l'édifice.

33 rangées de gradins sont encore en place, ou plus exactement 37 contre gradins, car tous les gradins, tous sans exception aucune, ont été précipités au bas du monument ». (Christofle 1951).



47 et 48 - La grande doucine de gauche.

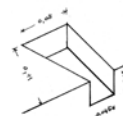
Système de mise en œuvre de la corniche supérieure à doucine.

« Toutes les pierres formant « la chemise » du Tombeau, depuis celles de la première assise de base carrée (sur les assises enterrées) jusqu'au dernier gradin étaient liées entre elles d'une part, et avec la pierre postérieure d'autre part, par des crampons taillés en double queue d'aronde et posés dans des mortaises ad hoc, creusées face à face dans les deux pierres à lier. Ces crampons étaient de trois sortes : en fer, en plomb, et, enfin, en bois coulé au plomb.

Aucun de ces crampons n'était visible. Tous étant recouverts, absolument, par la pierre qui venait au-dessus, de telle sorte que pour récupérer le plomb, on a tout simplement culbuté les pierres les unes après les autres ». (Christofle 1951).



11 - Entaille à droite pour d'arrêter sur des pierres surmontées en place. Poutre des douilles brutes.



12 - Section en coupe d'entaille.

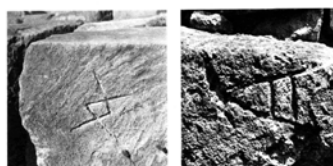
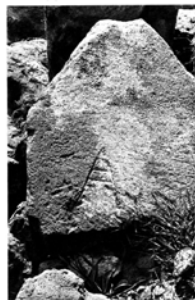


13 - Les quatre catégories de crampons capillaires : 1. Noir et grisâtre - 2. Fer - 3. Plomb - 4. Blanc.

Système de cramponnage des blocs de pierres relevé par Christofle.

Les « marques de tâcheron » sont parfaitement visibles sur quelques pierres encore en place.

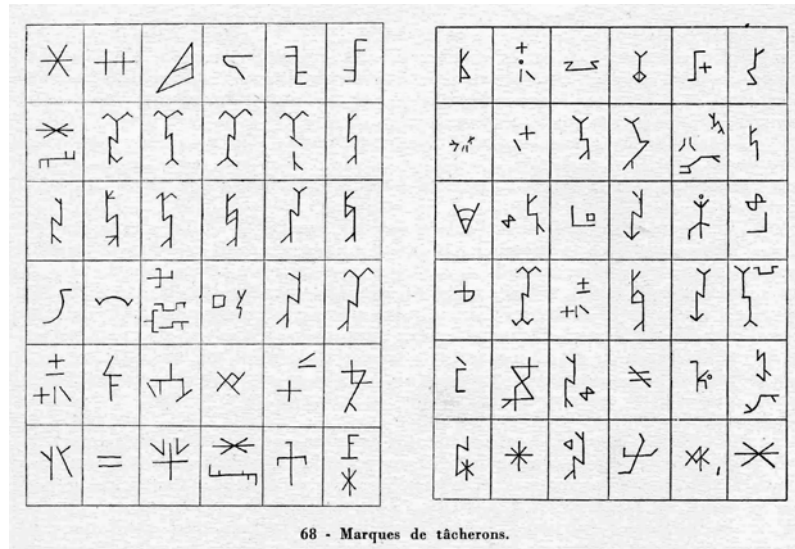
Ce sont des signes gravés sur une face quelconque des pierres (jamais sur une face vue) et qui ne sont pour nous que la signature particulière de chacune des nombreuses équipes de tailleurs de pierre travaillant autour du Tombeau.



14, 15 et 16 - Marques de tâcheron.

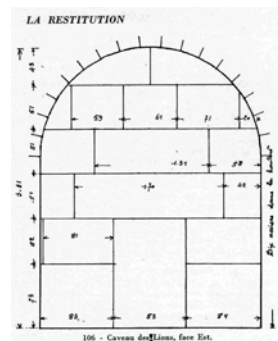
Exemples de quelques tacherons (Relevés par Christofle (1951)).

Christofle (1951) avait reconnu une analogie si frappante entre ces signaux et les signes des tatouages qu'on retrouve chez les Ouled Nail, apparentés à l'alphabet des les Touaregs au Sahara.



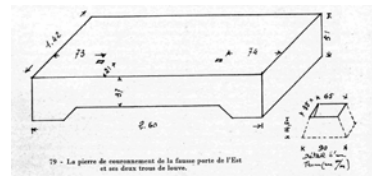
« la structure même de l'hypogée et nous fait voir que les claveaux de la voûte ne tiennent en place que grâce à leur forme logique et sans qu'aucun crampon ne les relie entre eux. Les joints sont presque toujours nus, parfois ils sont garnis d'un simple mortier de terre rouge fine, tandis que d'autres sont coulés au plâtre, surtout dans la paroi de droite ».

Il est à remarquer, d'ailleurs, que tous les blocs, formant linteau au-dessus des entrées et des sorties des couloirs sont fendus en leur milieu et ce, malgré leur faible portée et malgré le soin admirable qu'a eu le constructeur prévoyant de les doubler et même tripler en hauteur par des blocs de plus en plus longs afin de mieux reporter la charge sur les piédroits. Il est vrai qu'ici cette charge doit atteindre environ 80 tonnes au mètre carré ». (Ibidem supra).



98 - Une louve.

99 - Un trou de louve romaine et la louve en place.



308

Evaluation
B.
05/ 10

De construction typique relative à une période historique caractérisant une aire culturelle géographique.

De part le système constructif adopté pour l'édification du Mausolée royal de Tipasa, nous confirmons d'autres traits d'influence étrangère et l'apport certain de cultures architecturales majeures du bassin méditerranéen ayant eu des influences techniques sur l'architecture du mausolée. De ces dernières, nous reconnaissons :

1. Le caractère constructif des encadrements des quatre fausses portes (pieds droits, jambages et linteau supérieur) qui s'apparente aux portiques de l'architecture égyptienne pharaonienne.
2. Le cône de couverture est une chemise à gradins plein effectuée selon la tradition égyptienne.
3. Le cramponnage des blocs de pierres au moyen de crampon métallique ou en bois s'est réalisé selon la tradition grecque hellénistique.
4. Le système de levage des blocs de pierres a été accompli sans avoir recours au système de loupes comme le voulait la tradition antique romaine. Le levage du bloc s'est fait grâce au treuil. Le système voulait qu'on attache les cordages au centre de gravité du bloc de pierre, afin d'éviter son basculement. Ceci dénote de l'influence d'une tradition de mise en œuvre préromaine.
5. La mise en œuvre de la corniche moulurée en gorge à l'égyptienne, dénote de l'influence pharaonienne sur notre mausolée de Tipasa.

Bibliographie :

- Adam. J.P (1985) : « *L'arte di costruire presso i Romani. Materiali e tecniche* ». Edition Biblioteca di archeologia, Rome.
- Berbrugger Louis Adrien (1867) : « *le tombeau de la chrétienne, mausolée des rois maurétaniens de la dernière dynastie* », Alger, bastide.
- Bouchnaki, .M (1979) : « *Le mausolée royal de Maurétanie* » ; Alger, Ministère de l'information et de la culture.
- Christofle, Marcel (1951) : « *le tombeau de la chrétienne* », paris, Arts et métiers graphiques.
- Haywood. J (1999) : « *Les sources de la civilisation occidentale. Proche-orient- Egypte- Grèce et Rome Antiques* ». Edition française Club de France loisirs, Larousse- Bordas, Paris.

Coefficient 1
Note / 10

1^{er} Indicateur : Signification architecturale du bien.

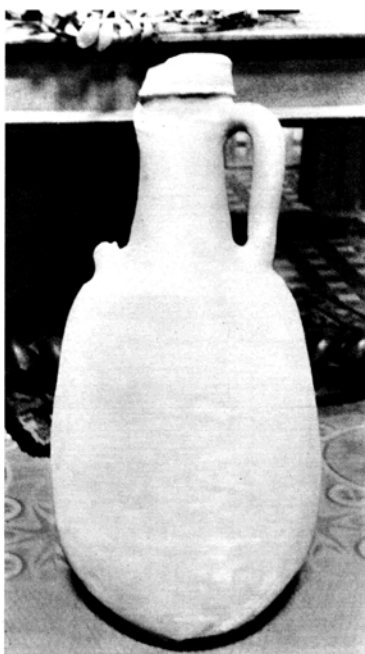
3. Nom de l'architecte ou du constructeur.

Identification :

Adrien Berbrugger et de nombreux historiens ultérieurs y ont vu un mausolée du roi Juba et de sa famille. Rien, semble-t-il, ne permet de l'affirmer.

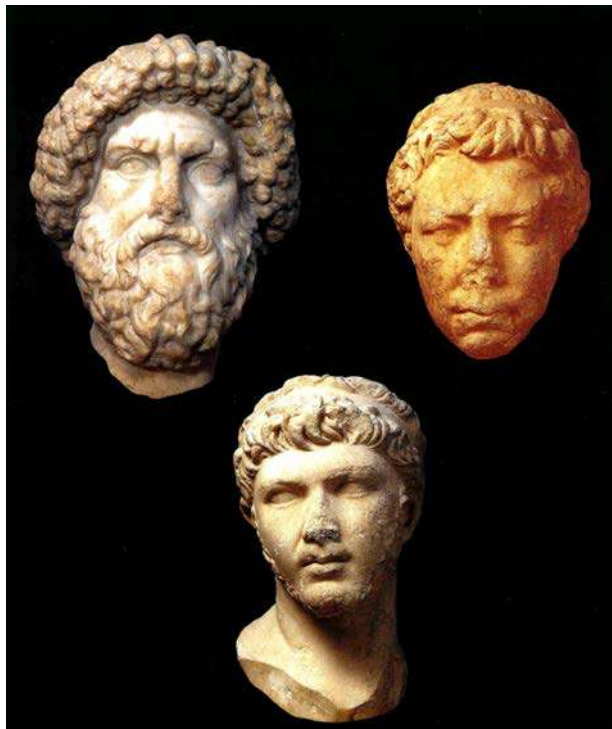
L'idée d'une chambre secrète a traversé les âges ; c'est pourquoi le tombeau a été profané quelquefois et ce, depuis l'Antiquité, comme en attestent des fragments de céramique et des pièces de monnaies datant des 6^e et 5^e siècles, de même que les traces de boyaux creusés sous le tombeau.

L'absence d'objets funéraires ou autres rend impossible la datation du tombeau : «le premier et le seul texte antique que nous possédions, qui parle de ce monument, est celui d'un auteur latin, Pomponius Mela.



Une amphore recueillie sur place. (Christofle 1951).

Son livre, intitulé «De situ Orbis», a été rédigé aux alentours des quarante années après JC... Mentionnons, toutefois, que dans sa description de l'Afrique du Nord, cet auteur reproduit, avec peu de nouveautés, un livre plus ancien, que Stéphane Gsell attribue à Vairon, mort en 27 avant JC». Le mausolée est attribué à Juba II (25 avant à 23 après JC) qui, dit-on, y a enterré sa femme Cléopâtre Séléné, sa capitale, Cherchell, n'étant pas loin de ce site. D'autres sources affirment que Juba II lui-même attribuait le tombeau à ses prédécesseurs, Bochus l'Ancien (105 avant JC) ou Bochus le jeune.



La famille royale : De gauche à droite et de haut en bas :

Juba 1^{er} : (60 -46 av. J.C). Portrait posthume, marbre Cherchell, Musée du Louvre.

Juba II: (25 av. J.C à 23 ap. J.C). Marbre Cherchell. Musée du Louvre.

Ptolémée : (21 -40 ap. J.C). Fils de Juba II. Marbre Cherchell. Musée du Louvre.

- **Sources** : Blas De Roblès J.M et Sintès. C (2003) : « *Sites et monuments antiques de l'Algérie* ». Edit Edisud archéologie, Aix en Provence. P 8.

Evaluation**F/I**
00/ 10

De maître d'oeuvre d'un architecte, ingénieur ou constructeur inconnu, et sans signification d'acte d'édification notable.

La décoration extérieure est l'élément qui permet de situer sa construction à une période antérieure à la présence romaine ; en effet, ce mausolée n'est pas le seul puisqu'il en existe un autre dans l'est du pays, à Batna, similaire dans son architecture, mais en plus réduit : le Médracen, tombeau dit de Massinissa et puisqu'un autre, encore, a été découvert à l'embouchure de la Tafna, près de Siga (ouest du pays), ancienne capitale du roi Masaessyle Syphax, contemporain et rival de Massinissa. Dans les trois royaumes d'avant l'invasion romaine, Massyle, Massaessyle et Mauritanide, se dressent trois tombeaux, témoins de la vie des cités antiques.

Coefficient 2
Note / 20

2^e Indicateur : Contexte d'appartenance.

1. Rapport : Site/ Paysage :

Identification :

Le paysage du mausolée royal de Tipasa se singularise par l'émergence monumentale du tombeau au dessus des cimes. Ainsi, au vu de cette complexité du terrain de bas en haut, c'est-à-dire du littoral aux criques rocheuses au plateau supérieur du tombeau (265 m) ; se rencontre diverses formations géologiques aux topographies, tantôt abruptes favorisant le développement d'un maquis composé d'essences variées qu'on a reconnu ci-dessus, alternées par une terrasse intermédiaire marine d'altitude moyenne (180 m) au sol fertile soigneusement entretenue grâce à des cultures maraîchères ou d'arbres fruitiers



Paysage du versant nord du mausolée, vers les coteaux du Sahel.

1. En 1970. 2. En 2005



Paysage du versant Sud du mausolée, vers la plaine de la Mitidja.

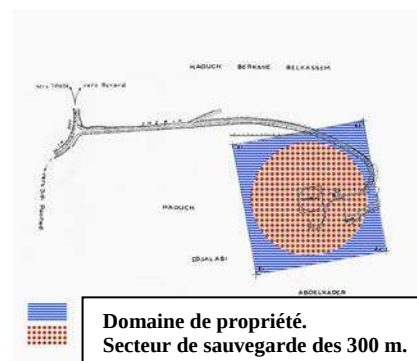
1. En 1970. 2. En 2005

Au niveau du tombeau, sur l'autre versant sud, la nature abrupte du terrain aux pentes supérieures parfois à 20 %, nous livre plusieurs belvédères offrant des vues imprenables sur la plaine de la Mitidja jusqu'au massif de l'Atlas blideen au lointain.

Dés lors, l'implantation du monument dans son cadre physique global lui avait octroyé un degré de monumentalité perceptible à partir de différents endroits. Par ailleurs, la présence d'une composante végétale assez diversifiée avait aussi imprégné le site par un caractère riche et luxuriant due à une prolifération de plusieurs plantes aux senteurs et aux couleurs agréables.



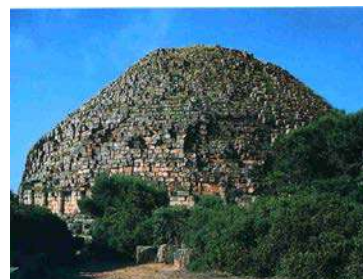
L'expropriation du terrain du site du mausolée royal de Tipasa a été acquise en 1985 du domaine public cadastral. Le principe de délimitation de cette propriété au sol avait repris la réglementation en vigueur de l'époque, en l'occurrence l'ordonnance 67- 281 qui détermine un rayon de 300 mètres pour le secteur de sauvegarde du bien et de ses abords. Or, nous notons que les services archéologiques avaient demandé d'élargir ce rayon à une plus ample aire de propriété en la ramenant à un carré de 345 mètres sur 342, 65 mètres. Ce qui avait ramené cette surface à 11 ha 82 Ca 20.



Les terres agricoles sont cédées en concession aux agriculteurs privés dans le cadre d'exploitation agricole collective EAC ou individuelle EAI. Notons qu'il y a eu depuis une dizaine d'années une diversification des cultures, en optant pour l'arboriculture. Ce qui a octroyé au site du mausolée royal une grande diversité paysagère.



Notons que la beauté du site constitue une valeur ajoutée à celle du monument, car en effet le monument par son échelle, ses matériaux et sa couleur, constitue une congruence esthétique avec le paysage.



Evaluation

B

10/ 20

Paysage historique muté, constitué d'un ou de deux dispositifs significatifs qui sont directement liés soit à un modèle d'usage du sol, soit à la conception du bâtiment, soit ayant un rapport historique **reconnaissable** au site géographique, relatifs à une certaine manière de faire reconnue d'une époque historique.

Le rapport d'implantation du mausolée royal de Tipasa dans son milieu paysager s'est accompli au travers d'attributs géomorphologiques du site conjuguées à celle d'usage contemporain du sol au travers d'exploitations agricoles.

La défaillance littéraire et le manque d'informations archéologique sur l'état du paysage du mausolée pendant l'antiquité ne nous ont pas permis d'apprécier aujourd'hui son état de conservation, et évaluer ainsi le grade du rapport d'appartenance du mausolée à son site.

Or, ce qui semble certain ici, c'est la permanence de l'échelle de monumentalité du vestige qui demeure pour les alentours un repère visuel prédominant et ceci grâce d'une part à sa position géographique et d'autre part à l'absence d'indus occupants sur le site du monument, hormis quelques constructions en contre bas.

Tous ces attributs d'héritage ou de cultures agraires avaient garanti la pérennité de l'esprit du lieu au moins dans ses caractères physiques et paysagers.



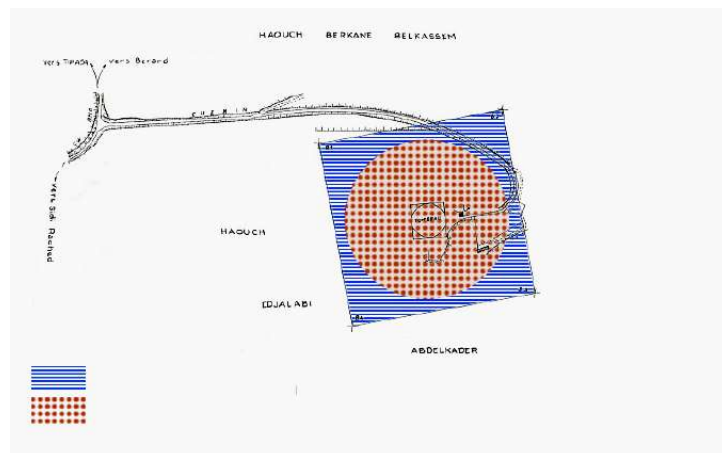
Coefficient 2
Note / 20

2^e Indicateur : Contexte d'appartenance.

2. Rapport de voisinage :

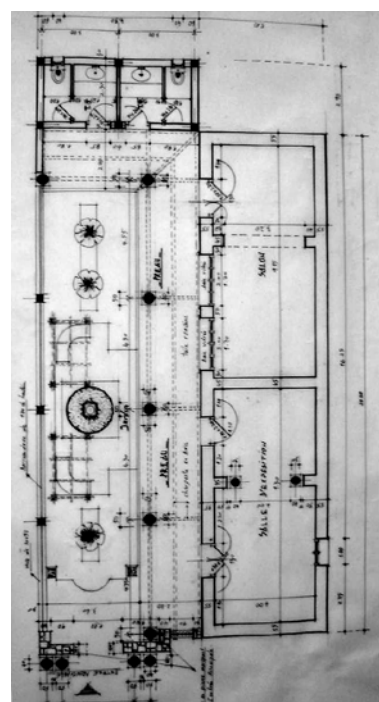
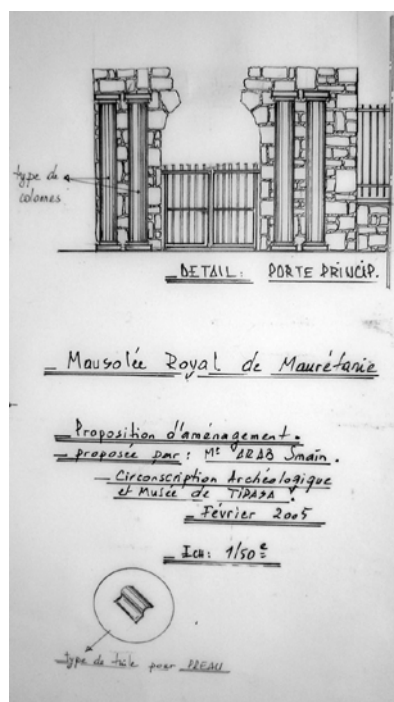
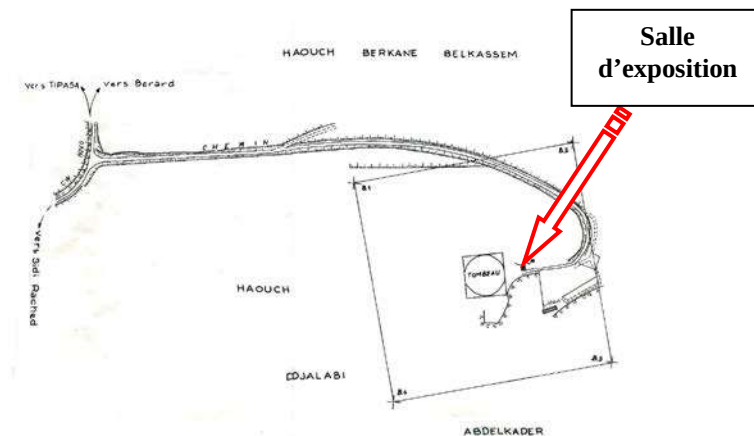
Identification :

L'expropriation du terrain du site du mausolée royal de Tipasa a été acquise en 1985 du domaine public cadastral. Le principe de délimitation de cette propriété au sol avait repris la réglementation en vigueur de l'époque, en l'occurrence l'ordonnance 67- 281 qui détermine un rayon de 300 mètres pour le secteur de sauvegarde du bien et de ses abords. Or, nous notons que les services archéologiques avaient demandé d'élargir ce rayon à une plus ample aire de propriété en la ramenant à un carré de 345 mètres sur 342, 65 mètres. Ce qui avait ramené cette surface à 11 ha 82 Ca 20.



Propriété globale du site classé du mausolée : 11 Ha. Propriété déterminée sur la base du rayon de classement des 300 mètres

Notons que la salle d'exposition sise à l'intérieur du site demeure la propriété de la circonscription archéologique de Tipasa.

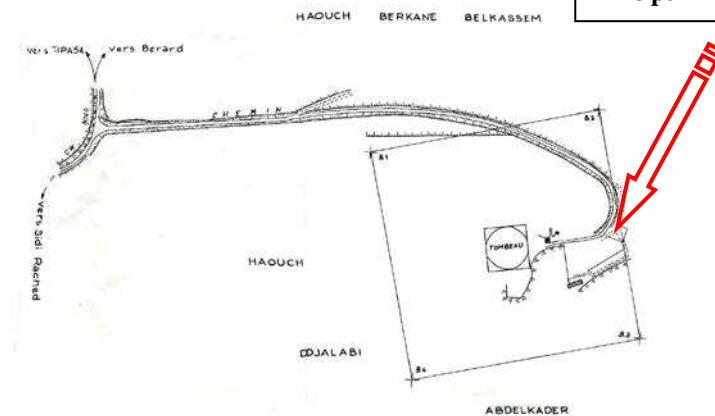


Plans d'état des lieux de la salle d'exposition.

L'architecture de la salle d'exposition avait repris un style antique renouvelé par la reprise d'un portique aux fûts cylindriques couvert par une charpente en bois et de tuiles rondes. Le portail d'entrée avait réinterprété le thème d'une arcade plein cintre.

La cafétéria avec le parking en mode de gérance privée, constitue un contentieux juridique avec les services archéologiques de Tipasa, car ces derniers se sont établis à l'intérieur du périmètre de classement du vestige.

La cafeteria et le parking



La garde communale avait été admise dans des locaux de la circonscription archéologique qui furent jadis un ancien restaurant. Notons que le mausolée est clôturé seulement sur son côté nord, où se trouve un guichet de billetterie d'entrée.



Aspect du mur de clôture.

Groupe ment de bâtiments ou d'une partie importante ne faisant pas partie du contexte du bien, ni de son style architectural, ni de son époque historique, pris dans aire **d'usage incompatible.**

L'appréciation générique présentée dans son encadré ne se confirme pas totalement pour notre cas d'étude, car certes, les bâtiments contigus au bien ne sont ni du même style architectural, ni de la même époque historique, mais ils appartiennent à cet ensemble nécessaire pour la jouissance du vestige.

A une autre échelle plus vaste, les groupements de maison situés sur le versant sud vers Sidi Rached, n'altèrent pas le contexte du vestige, car ils sont en dehors des champs de vision du mausolée. (Voir fiche précédente).

Evaluation

F/I
00/ 20

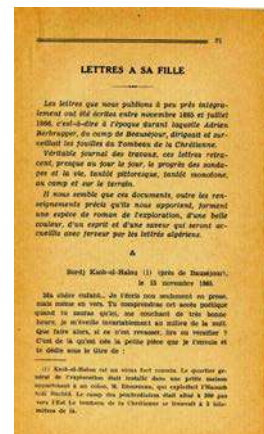
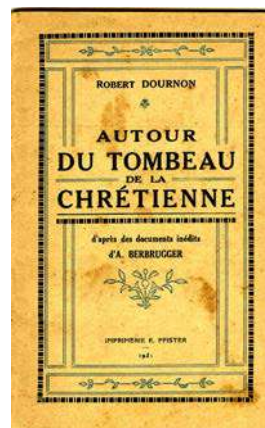
Coefficient 2 Note / 20	<u>2^e Indicateur</u> : Contexte d'appartenance. <u>3. Importance visuelle et symbolique :</u>
¹ C.f. Stephan Gsell. (1899): « <i>Cherchell, Tipasa, Tombeau de la Chrétienne</i> ». Edition Adolphe Jourdan, Alger. ² Op. Cit. Ibidem note supra. 3. Berbrugger. A (1866) : « <i>Le tombeau de la chrétienne d'après Shaw et Bruce</i> ». In <i>Revue Africaine</i>, T X. Pp 441- 450.	<u>Identification :</u> Des Mythes et des Légendes autour du mausolée. Comme il fallait s'y attendre- nous sommes au pays du merveilleux - les légendes, concernant le Tombeau sont nombreuses et diverses. Et d'abord, il y a celles du trésor. Elles ont des variantes multiples et remontent probablement très loin dans le temps. Le " Kober Roumia ", disent les autochtones de la région algéroise, contient un trésor sur lequel veille la fée Halloula. Gsell. S 1 a recueilli une version de ce légendaire selon laquelle un berger du voisinage avait remarqué qu'une de ses vaches disparaissait toutes les nuits ; cependant, le lendemain matin il la retrouvait au milieu de son troupeau. Un soir il l'épia, la suivit et la vit s'enfoncer dans le monument par une ouverture qui se referma aussitôt. Le jour suivant il s'accrocha à la queue de sa bête au moment où elle allait disparaître et put, ainsi, entrer avec elle. Il sortit à l'aube, toujours cramponné à sa vache mais avec tant d'or qu'il devint un des plus riches seigneurs du pays. Autre légende de même inspiration: « <i>Un Arabe de la Mitidja, tombé entre les mains des chrétiens, avait été emmené en Europe et était devenu l'esclave d'un vieux savant espagnol fort expert en sorcellerie. Un jour, celui-ci lui rendit la liberté sous la condition qu'aussitôt revenu chez lui, il irait au Tombeau, y allumerait un feu et, tourné vers l'Orient, y brûlerait un papier magique qu'il lui remit. L'Algérien obéit. A peine le papier était-il consumé qu'il vit la muraille s'entrouvrir et livrer passage à une immense nuée de pièces d'or qui s'envolèrent dans la direction de l'Espagne où elles allèrent, sans aucun doute, rejoindre le sorcier</i> » 2. Berbrugger rapporte une recette magique tirée de la sorcellerie marocaine pour trouver le trésor du Tombeau : « <i>Endroit appelé Tombeau de la Chrétienne. - Si tu t'y rends, tiens-toi debout à la tête du Tombeau faisant face au Sud ; puis regarde vers l'Est et tu verras deux pierres dressées comme un homme debout ; par une fouille, descends entre elles, et tu y rencontreras deux chaudrons après avoir immolé</i> ». 3.

Naturellement, les maîtres de la Régence d'Alger ne manquèrent pas d'être impressionnés par des récits aussi merveilleux et alléchés par les magnifiques trésors qui devaient dormir sous cette montagne de pierre.

Au 16^e siècle, le pacha Sala Reïs fit canonner le Tombeau avec l'espoir de mettre au jour des caisses d'or et de pierreries. Mais les boulets de ses bombardes ne réussirent qu'à ouvrir une brèche large mais superficielle au-dessus de la fausse porte de l'Est. Salah Reïs employa alors de nombreux esclaves chrétiens à faire une ouverture dans la muraille, mais ses ouvriers furent mis en fuite, disent les narrateurs populaires, par des légions de gros frelons noirs ; probablement, interprète Gsell, s'agissait-il des moustiques qui pullulaient dans la région avant le dessèchement du lac Halloula.

Au 18^e siècle, un dey employa des travailleurs marocains à de nouvelles fouilles, mais sans plus de succès. Ces fouilles-là, cependant, furent plus néfastes au monument que les bombardements de Sala Reïs, car les Marocains déchaussèrent les tenons de plomb qui liaient les blocs pour en faire des balles. Les blocs, n'étant plus scellés les uns aux autres, s'affaissèrent lentement et finirent par culbuter, si bien que, depuis cette époque, le Tombeau s'écroule en partie.

Dans une lettre du 15 novembre 1865, Berbrugger rapporte une autre légende relative au Tombeau de la Chrétienne qu'on trouve dans Marmol et à laquelle nous avons fait allusion plus haut, mais d'une inspiration différente, celle-là.



« La légende, plutôt que l'histoire, dit que le comte Julien, Gouverneur de l'Andalousie, au commencement du VIII^e siècle, pour venger un attentat du roi Roderik contre la vertu de sa fille, la belle Florinde, livra aux Arabes le passage d'Afrique en Espagne, dans l'année 711 ; Florinde, victime mais non complice du crime royal, fut pourtant et demeure flétrie jusqu'à nos jours de l'épithète " Cava ", qui se prononce " Caba " (prostituée), mot d'origine arabe, dont

la signification n'est que trop connue ici. Les Espagnols, ayant entendu les indigènes donner le nom de Kober Roumia au Tombeau de la Chrétienne, ont fait de cette désignation qu'ils ne comprenaient pas, celle de " Cava " ou " Caba Roumia ". D'où ils ont conclu que c'était la sépulture de la fameuse " Cava " ; et alors ils ont donné au golfe qui s'étend sous le monument le titre de " Bahia de la Mala Myer ", Baie de la Mauvaise Femme. ».

Ajoutons enfin que des traditions locales toujours vivantes prétendent qu'une galerie appelée " Ras-el-Mendjel " mènerait de l'intérieur du Tombeau jusqu'à une grotte du littoral nommée Mersa-es-Safa, située entre le Rocher plat et la Maison Etourneau. Mais personne n'a encore retrouvé ni le Ras-el-Mendjel ni la Mersa-es-Safa.

Le Mausolée royal de Tipasa dans toutes ses représentations.

Le débat culturel algérien manifeste aujourd'hui une nouvelle sensibilité à l'égard du patrimoine historique matériel et immatériel, en tant que témoignages culturels que la société devra se réapproprier.

La conjugaison des initiatives et des efforts de différentes instances converge vers une nouvelle approche de « *la préservation et mise en valeur du patrimoine culturel* », centrée sur une stratégie de sensibilisation et de vulgarisation novatrices qui exige de nos jours une représentation plus efficace.

A cet effet, le timbre postal -objet peu onéreux et aisément diffusable- vu qu'il peut atteindre les contrées les plus éloignées reste encore un outil fiable pour une large campagne de vulgarisation.

Le timbre postal a toujours été un haut support iconographique pour une représentation culturelle en Algérie et à l'étranger.

Le service de Philatélie et comptabilité du Ministère des postes et des technologies de communications avait émis dès le premier novembre 1962 des timbres postes, relatant le patrimoine historique mobilier et immobilier de l'Algérie.

Un répertoire très diversifié qui nous permet de découvrir plus de 200 timbres puisés de près de 90 lettres oblitérés restituant la richesse du patrimoine algérien.

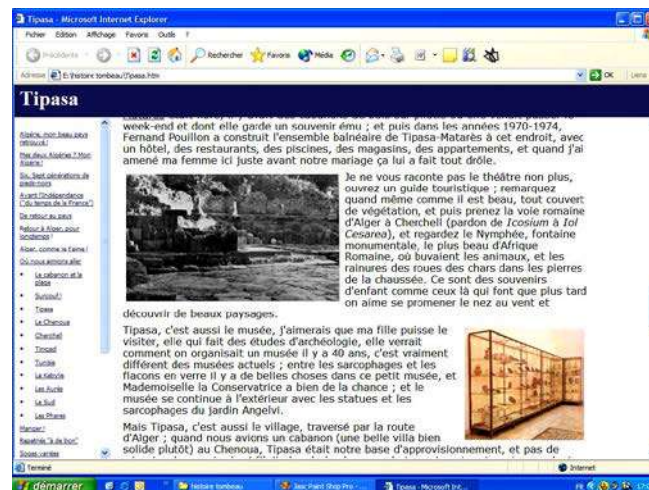
Ainsi, dans le lot du thème dédié aux vestiges numides algériens, deux timbres ont été diffusés le 16 juin 1993 de format 40 par 30 mm au nombre de 98 dentelures. Le dessinateur Karim Kamr-Eddine avait restitué sur ces deux supports iconographiques le mausolée royal de Tipasa pour le prix de 8,60 DA et le tombeau de Massinissa à El Khroub pour le prix de 12 DA.

⁴Le mausolée royal de Tipasa a été classé monument historique sur la liste de 1900. Il figure encore sur la : « Liste des monuments historiques classés au 31 mars 1959 », In : *Réglementation concernant les fouilles, la protection des sites et monuments historiques les enseignes et la publicité par affiches et panneaux réclames*, 1959, Alger.



TIPASA. Algérie - émissions en 1967 et 1993

Nombreuses sont les activités de dissémination du patrimoine numide de l'Algérie, en l'occurrence notre cas étude. Cependant, plusieurs publications scientifiques à caractère spécialisé destinées à un public érudit, ou adressées au grand public profane ; ont été émises depuis les premiers moments de la colonisation française jusqu'à aujourd'hui ⁴.



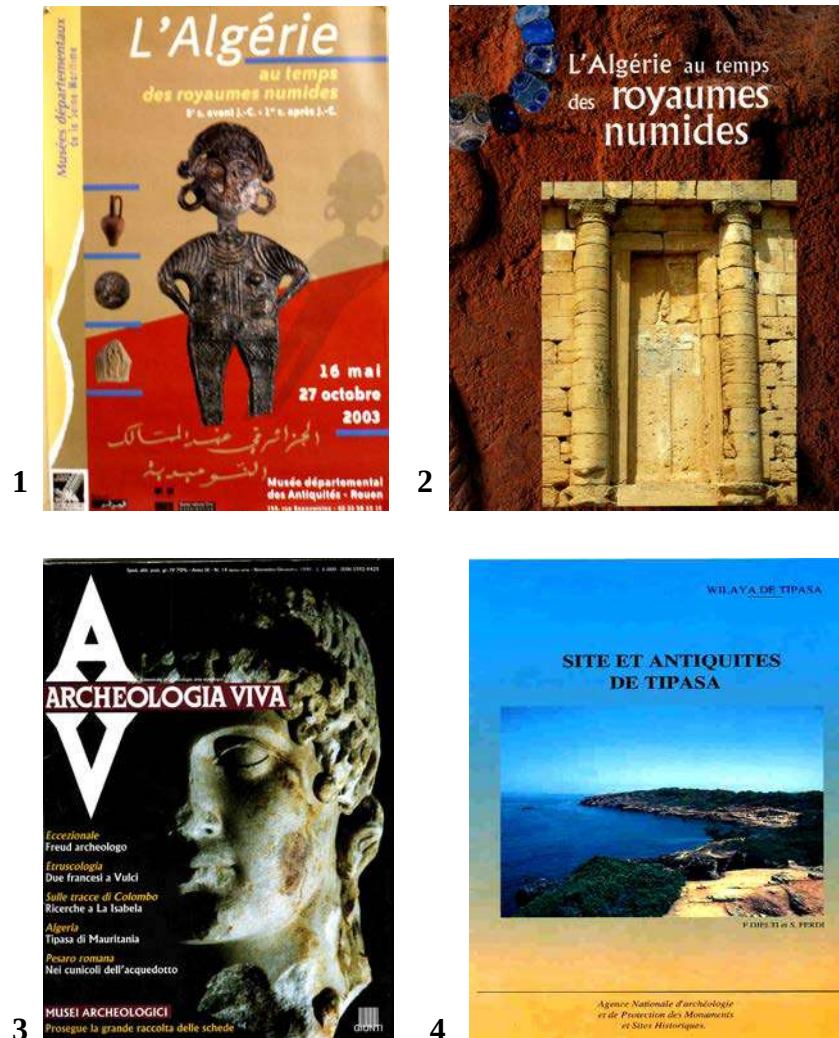
Tipasa



Tipasa

Activités de dissémination du patrimoine archéologique de Tipasa. Exemple d'un site Web et de cartes postales.

L'occasion des festivités de l'année de l'Algérie en France en 2003, a été saisie pour organiser une grande exposition dédiée à l'Algérie au temps des royaumes numides.



Les activités de dissémination du patrimoine numide de l'Algérie, en l'occurrence notre cas d'étude.

1 : Affiche d'une des expositions organisées dans le cadre de l'année de l'Algérie en France en 2003. 2. Collectif (2003) : « L'Algérie au temps des royaumes numides ». Edit Edisud, Aix en Provence., 3: Couverture d'une revue spécialisée « Archeologia viva ». N° : 14, Novembre, décembre 1990, Giunti, Italie. Dossier consacré au site archéologique de Tipasa et à son mausolée royal. 4. Couverture d'un des guides de Tipasa.

1



2



Confrontation entre les deux genres de représentation plastique par la juxtaposition de fragments et de divers objets archéologiques de Tipasa et de Skikda (ex philippeville).

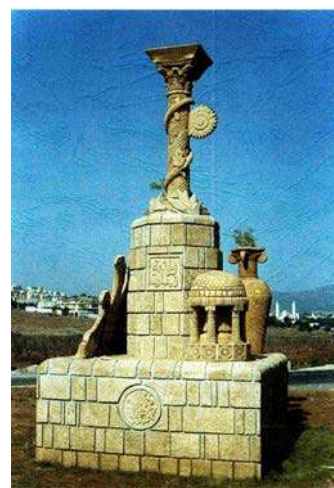
1. Stèle-armoire de Tipasa. Photos de l'auteur (2005).
2. Op. cit : Ravoisié, A (1848) : *Exploration scientifique de l'Algérie dans les années 1840, 1841, 1842.* Architecture, sculpture et beaux-arts. 3 vols, Paris.

L'icône du mausolée de Tipasa a été retenue comme une des effigies officielles de la Wilaya de Tipasa.

Ainsi, la stèle –armoire érigée sur un piédestal au centre d'un carrefour, à l'entrée est de la ville en venant d'Alger, illustre un genre de représentation plastique par la juxtaposition de fragments et d'objets archéologiques de Tipasa. Le mausolée royal aux traits stylisés occupe l'angle nord-ouest de la stèle.



1



2



3



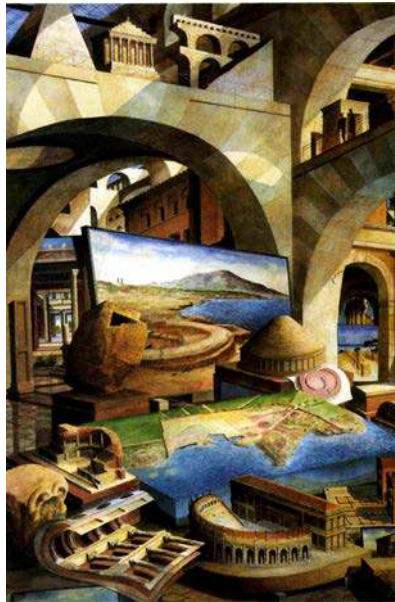
4

L'icône du mausolée royal de Tipasa retenue comme une des effigies officielles de la wilaya de Tipasa.

Photos 1, 2, 3 : Stèle –armoire de la wilaya de Tipasa, sise à l'entrée est de la ville. Photo 4 : Ecusson officiel des transports en public de la wilaya de Tipasa. (Photos de Chennaoui, Y (2005)).

D'autre part, l'écusson officiel des transports en public de toute la wilaya de Tipasa, retient l'emblème du mausolée royal, dit : tombeau de la chrétienne. Ces différents supports sont venus renforcer quelque part l'image de ce vestige dans le vu et le vécu des résidents ou des visiteurs du site.

L'art pictural a aussi repris le sujet historique classique du mausolée dans des représentations tantôt surréaliste post moderniste, tantôt naïf comme ce panneau signalétique qu'on retrouve sur le carrefour qui nous mène vers le vestige.



1



► Pierre Clément, Dans les ruines de Tipasa



► Eugène Corneau, Tipasa ou Entrée de la Villa: 36x, 41 x 33 cm.

2



3



4

Le mausolée dans toutes ses représentations artistiques.

1 : Aquarelle (Genre : surréalisme), de Francis Martinuzzi, In : Archeologia viva. Op.cit, supra. 2. ci haut : Pierre Clément (1950) « les ruines de Tipasa » ci bas : Eugène Corneau (1950) « Tipasa ou entrée de la villa ». 3 et 4 : Panneau signalétiques (art naïf).

Le mausolée royal de Tipasa demeure encore un gigantesque mystère. Evoquant cette énigme archéologique dans son ouvrage : « L'Algérie, terre d'art et d'histoire », H. Berque a écrit :

« Le Kbour er-Roumia n'a pas épuisé sa vocation historico légendaire. Hanté de fantômes, riche d'énigmes, et d'une silhouette trapue sous la lune berbère, il retentit de souffles romantiques. Par les nuits d'hivers, la galerie gémit et chuchote. Les pierres vibrent. Les lumières chancellent. Quel décor pour une intrigue de Walter Scott... Quel thème pour des anticipations à la Wells, ou des préhistoires à la Rosny. Le tombeau de la chrétienne nous réserve encore de passionnants coups de théâtre... » 5.

5. Op. Cit. Bouchenaki. M (1979) : « Le mausolée royal de Maurétanie ». Edition Agence nationale d'Archéologie et de protection des sites et monuments historiques. Alger. Réédité en 1991. P 11.

6. OP. Cit. Albert Camus (1939) : « Noces. Noces à Tipasa ». Editions Chariot, Alger, 1939 /Gallimard, Paris, 1947.



Un autre texte intéressant de Camus nous décrit les ambiances et les caractères du site de Tipasa. En voici quelques extraits de texte.

« Au printemps, Tipasa est habitée par les dieux et les dieux parlent dans le soleil et l'odeur des absinthes, la mer cuirassée d'argent, le ciel bleu écru, les ruines couvertes de fleurs et la lumière à gros bouillons dans les amas de pierres. À certaines heures, la campagne est noire de lumière. Les yeux tentent vainement de saisir autre chose que des gouttes de lumière et de couleurs qui tremblent au bord des cils. L'odeur volumineuse des plantes aromatiques racle la gorge et suffoque dans la chaleur énorme. À peine, au fond du paysage, puis-je voir la masse noire du Chenoua qui prend racine dans les collines autour du village et s'ébranle d'un rythme sûr et pesant pour aller s'accroupir dans la mer. ». 6.



Dans cet esprit d'endroit retranché et d'intrigue, Le réalisateur, Dj. Fezzaz (1992), avait retenu le mausolée pour le tournage d'une scène de banditisme nécessitée par les exigences du scénario , pour son film : « Le chant de l'espoir ».

Parfaitement visible depuis le large, le mausolée royal de Tipasa sert jusqu'au jour d'aujourd'hui d'amer aux navigateurs marins.



Evaluation

E
20/ 20

Bâtiment comme repère d'importance civile pour un secteur géographique ; **bâtiment de valeur symbolique et de signification historique et ethnique** pour une ville ou une région.

Le mausolée royal de Tipasa est jalonné de repères historiques, ou par un parcours réalisé mentalement grâce à l'imagination, sur la base d'un acquis éducationnel et d'instruction par des récits ou de documents imagés (guide, photos, cartes) ou même d'expériences personnelles.

En somme, tous ces moyens de diffusion et de communication, de l'Internet aux affiches publicitaires, de la littérature à l'art pictural, nous relatent l'image de ce vestige exceptionnel et contribue directement à travers les activités de dissémination organisées par les responsables du secteur du patrimoine, ou indirectement à travers ses images qui sont consommées quotidiennement, à son enracinement dans la vie des gens.

Coefficient 1
Note / 10

- 3^e Indicateur : Intégrité.

1. Intégrité architecturale et stylistique :

Identification :

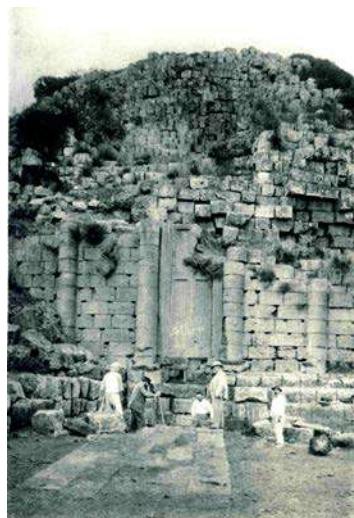
Tous les travaux de consolidation et de restauration ou d'anastylose sont effectués par l'architecte des monuments Christofle. M entre 1913 et 1948. Ceux-ci étaient réalisés chronologiquement comme suit :

En 1913 :

- Débroussaillage de près d'un hectare et repérage des pierres (environ 60 pièces reconnues : chapiteaux, blocs de pierres, corniches, ...) et le travail de bardage du corps cylindrique commença.
- Restitution intégrale de la porte Est par substitution des parties manquantes d'autres blocs similaires.
- Restitution des assises hautes des colonnes et leurs chapiteaux ainsi que ceux des portes et de leurs entablements.

En 1920 :

- La porte Est et l'entrée des caveaux restitués en entier.



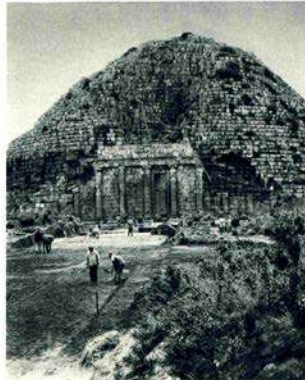
En 1923 :

- Ouverture de la route avant la découverte du deuxième plateau.

- Mise en scène en perspective de l'entrée principale au tombeau vers la porte du Nord.



100 - Avant la route.



101 - Ouverture de la route avant la découverte du deuxième plateau.

En 1926 :

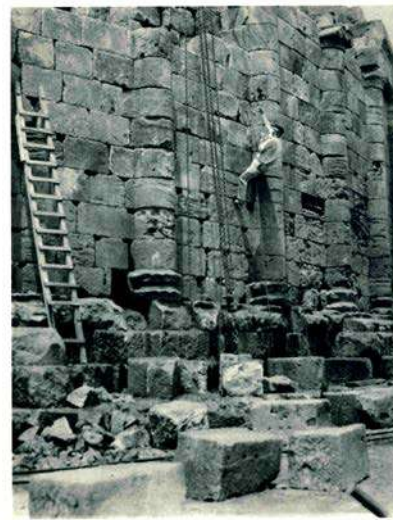
- Les trous du cône ont été bouchés et colmatés.
- Restitution de douze colonnes du tambour, section nord de l'entrée principale.



117 - Le trou est bouché. 1926.



118 - ... et bien bouché. 1928.

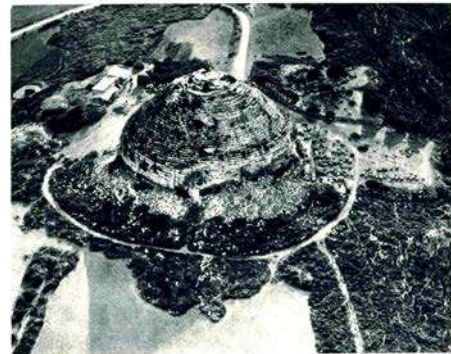


119 - Quand l'échelle est devenue trop courte... 1934.

En 1931 :

- Dix colonnes furent entièrement remontées sur la face Est et deux autres vers le nord-est.
- Une vaste esplanade s'étendait vers le sud.

- Le quart sud-est de la plate forme était entièrement visible et le tombeau largement dégagé vers l'est, avait repris son aspect primitif, quant à sa partie cylindrique tout au moins.



145 - Face Ouest.



146 - Face Sud.

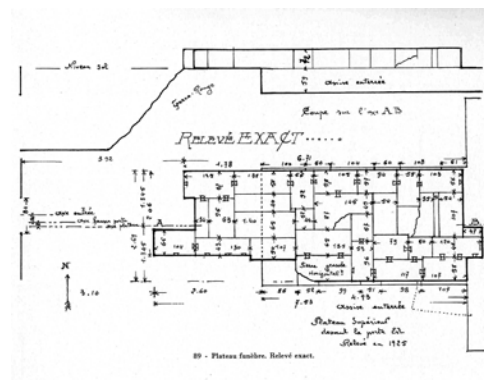
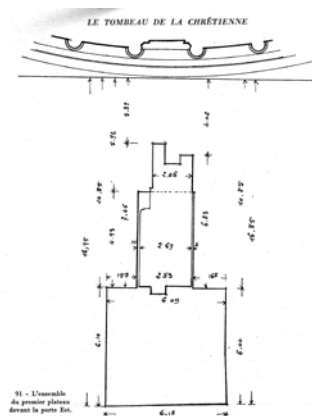
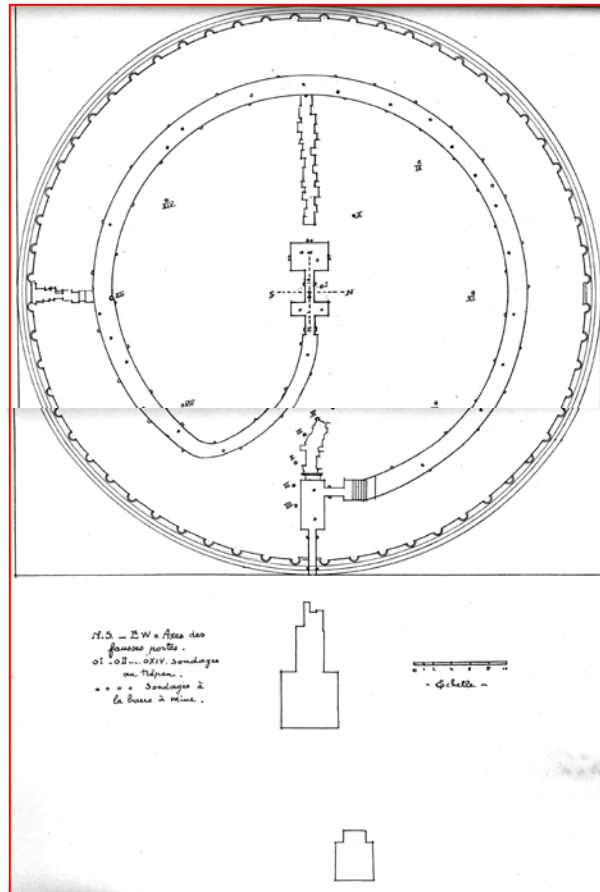
En 1939 :

- Déblayage entier de la face sud –ouest.
- Une grande partie de la colonnade à l'est est remontée en entier, la corniche posée sur une belle longueur.

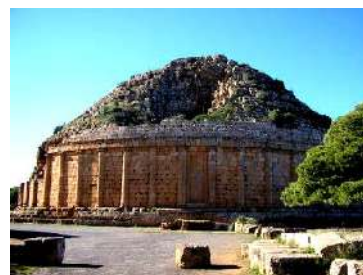


Entre 1947 et 1948 :

- Déblayage en entier du coté sud-ouest et nord-est.
- Fouilles sous le dernier caveau.
- Relevé exact et définitif du tombeau.



Relevés d'état des lieux définitifs du mausolée royal de Tipasa (Christofle (1951)).



Etat comparatif du mausolée entre le début des années 1930 et 2005.

Evaluation
T.B
08/ 10

Bâtiment présentant un ou plusieurs modifications, dont leur **effet est reconnaissable** mais n'altère pas de manière significative les caractères de son organisation architecturale et de ses composants stylistiques.

La compréhension puis l'appréciation de l'histoire architecturale et culturelle du bâtiment, avaient déterminé une unique période dominante dans son histoire. Il s'agit en l'occurrence celle de la période numide.

Rakob. F (1979) avait reconnu pour l'Algérie antique préromaine en cette période numide une architecture funéraire royale dont ses principes opératoires se confirment dans le mausolée royal de Tipasa, au vu de ce qui a été déjà dit en amont.

A cet effet, l'évaluation du grade de permanence ou de transformation des structures physiques de notre cas d'étude et de leur état de conservation, ne présentent pas de grandes modifications qui apportent d'importantes altérations aux composants stylistiques du bien, ni à celles à ses structures architecturales.

Les seuls et uniques travaux de remontage et d'anastylose effectuées par Christofle. M durant une période de 35 ans (de 1913 à 1848) se sont subordonnées à une réalité archéologique incontestable.

Coefficient 1
Note / 05

3^e Indicateur : Intégrité.

2. Intégrité d'usage :

Identification :



Carte de situation des vestiges préromains de Tipasa (Djalti. F et Ferdi. S Guide de Tipasa (1996)).

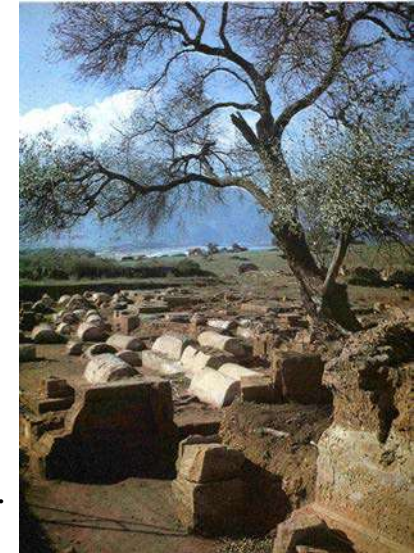
Le mausolée royal de Tipasa a été porté sur la liste du patrimoine mondial en 1982 en même temps que les deux parcs archéologiques de Tipasa.

De part la datation présumée du mausolée royal de Tipasa rapportée à l'époque préromaine numide, nous relions celui-ci à l'histoire de lybico-punique de cette région centrale de l'Algérie, dont la capitale fut Iol (Act Cherchell).

Comme il a été déjà mentionné supra, le mausolée est attribué à Juba II (25 avant à 23 après JC) qui, dit-on, y a enterré sa femme Cléopâtre Sélénée, sa capitale, Cherchell, n'étant pas loin de ce site.

D'autres sources affirment que Juba II lui-même attribuait le tombeau à ses prédécesseurs, Bochus l'Ancien (105 avant JC) ou Bochus le jeune, dont la capitale fut Iol.

Ceci dit, l'histoire du mausolée demeure intimement liée à celle de Cherchell et de Tipasa, considérés tous deux dans un seul territoire. Or, les seuls vestiges qui nous parviennent de cette époque relèvent tous de la typologie funéraire : nécropoles, caveau funéraire, ...



1 - 2

3 - 4

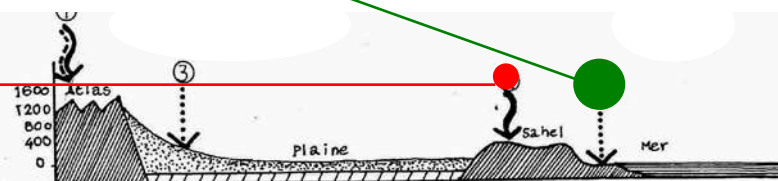
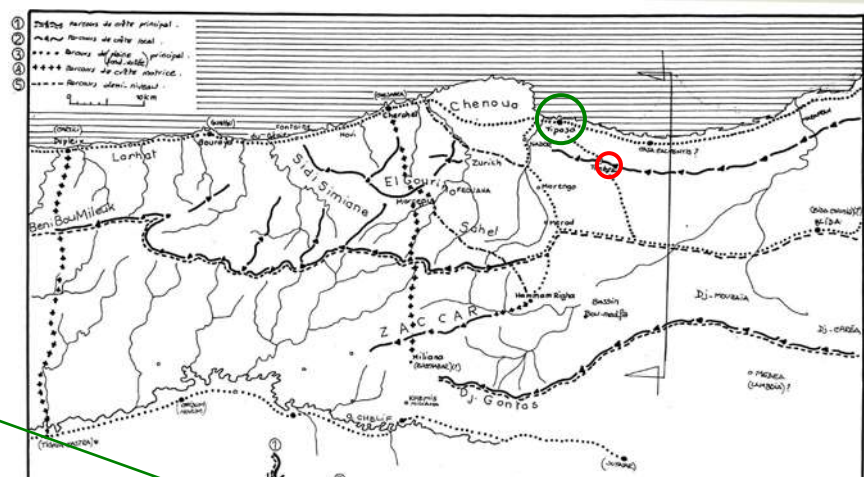
1. Caveau punique au port de Tipasa.
2. Nécropole Est de Ste Salsa.
- 3 et 4. Nécropole Ouest.



Tipasa vers la fin du 4^e Siècle de J.C.



Le mausolée royal de Tipasa.



Rapport d'association géographique du mausolée royal de Tipasa et son bassin géographique à l'époque antique. (Carte établie par l'auteur).

Evaluation

T.B
03/ 05

Bâtiment ayant **perdu sa fonction d'origine**, pouvant **être directement lié par sa vocation** à un établissement humain de type historique et d'importance civique.

L'évaluation par ce critère d'intégrité d'usage du mausolée royal de Tipasa s'est réalisée par rapport à son environnement général. Il s'avère donc qu'il existe un ensemble d'associations connues du bien par sa vocation de sépulture au sein de sa sphère environnementale à laquelle il fut destiné.

Il s'agit donc ici d'un degré de pérennité d'un vestige dont la fonction d'origine a disparue. Ceci illustre le rapport de transformation des associations d'appartenance par la fonction de sépulture royal dont la situation culminante sur la crête fut délibérément recherché afin de matérialiser le degré de force et de pouvoir de la famille royal régnante par rapport à son environnement social et géographique global.

D'autre part, la tradition de sépulture s'est maintenue dans le territoire de Tipasa, de l'époque punique préromaine à la période romaine tardive jusqu'au début de l'ère chrétienne. Ainsi, se reconnaissent plusieurs traditions funéraires allant du type par incinération dont les cendres sont conservées dans des cruches, aux inhumations dans des hypogés souterrains dits localement « hawanet » ou dans des sarcophages taillées en pierres ou en marbre.



1. Hypogés de la période punique contigus à un martyrium chrétien.



2. Nécropole romaine en sarcophages.

Coefficient 1
Note / 05

3^e Indicateur : Intégrité.

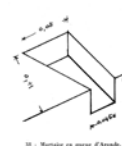
3. Intégrité constructive :

Identification :

Toutes les pierres formant « la chemise » du Tombeau, depuis celles de la première assise de base carrée (sur les assises enterrées) jusqu'au dernier gradin étaient liées entre elles d'une part, et avec la pierre postérieure d'autre part, par des crampons taillés en double queue d'aronde et posés dans des mortaises *ad hoc*, creusées face à face dans les deux pierres à lier. Ces crampons étaient de trois sortes : en fer, en plomb, et, enfin, en bois coulé au plomb.



37 - Entaille à double queue d'aronde sur des pierres recouvertes en place. Planches des fondations brutes.



38 - Mortaise en queue d'aronde.



39 - Les quatre sortes de crampons employés.
1. Bois et plomb — 2. Fer — 3. Plomb — 4. Bois.

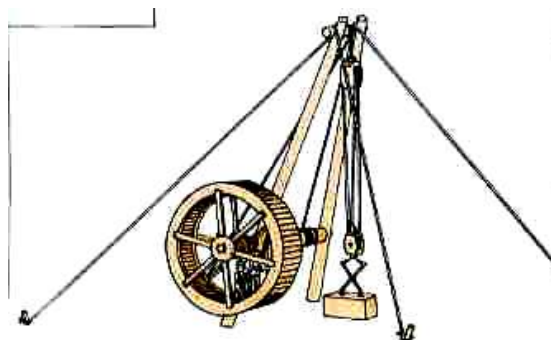
Système de cramponnage des blocs de pierres relevé par Christofle.

Aucun de ces crampons n'était visible. Tous étant recouverts, absolument, par la pierre qui venait au-dessus, de telle sorte que pour récupérer le plomb, on a tout simplement culbuté les pierres les unes après les autres.

« Sur les cinq premières assises du tambour, on voit encore les jeux creusés dans la pierre, sans doute par des bergers du voisinage (...); les bergers se sont servis d'un simple caillou pour écraser le grain de la pierre là où ils voulaient leurs jeux! ». (Christofle (1951)).



Le système de levage des pierres préconisé par Christofle (1950) stipule que les blocs ont été soulevés à l'époque numide par un treuil (Scapus); ils étaient simplement amarrés par des cordes. Or, Christofle n'avait reconnu que quatre trous de louve creusés à l'époque antique, sur trois pierres. Ainsi, les blocs à l'origine ne présentant aucun trous de louves, à part celles des crampons sur les arrêtes, le poussa à recourir au système de levage à la romaine grâce au treuil. (voir fig).



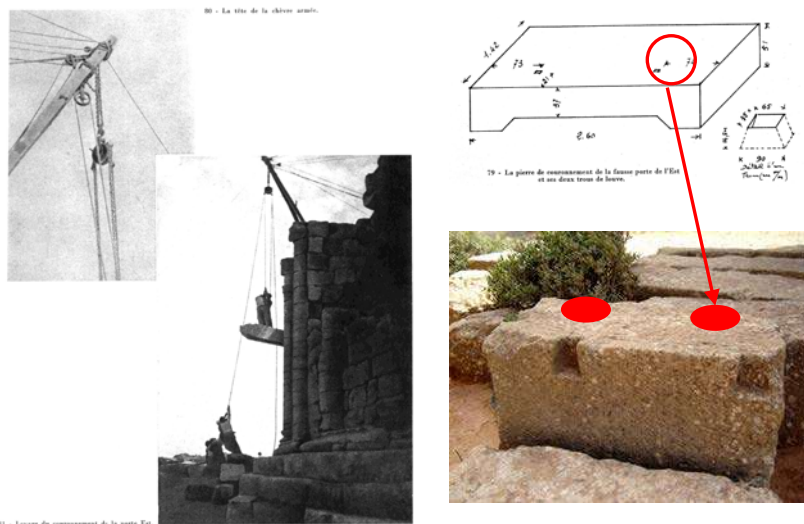
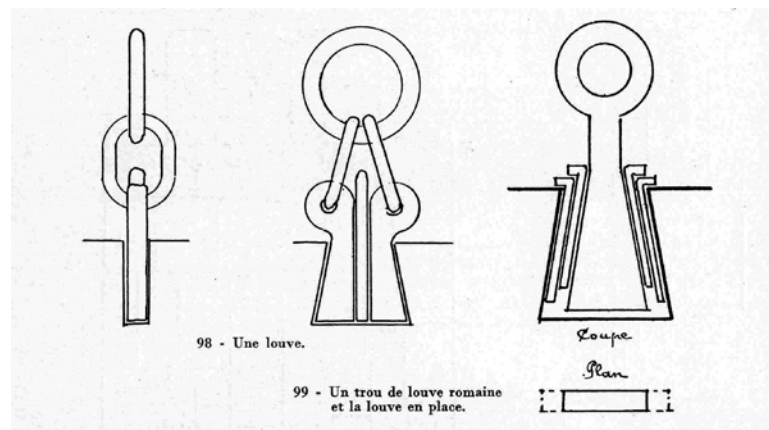
Le Treuil : instrument de levage manoeuvré par une grande roue

Cependant, Christofle. M (1928-45) demanda à ses ouvriers de creuser les trous de louves sur les faces d'assise des blocs de pierres, afin de procéder au levage selon le mode antique romain.

« Depuis 1928, date à laquelle j'ai été appelé à l'honneur grand de succéder, comme « en chef » au cher « patron », j'ai continué opiniâtrement à déblayer le pourtour du monument, à en consolider les parois extérieures toujours prêtes à s'écrouler, à poursuivre la restitution totale d'une partie de la colonnade et à essayer, presque vainement toujours, de trouver une réponse satisfaisante aux mille et une questions que ne cesse de me poser le « K'Bour Roumia ».

« Résultat admirable : j'ai pu rendre au monument sa figure antique que nul ne connaissait, et aucune critique ne m'a encore été adressée à ce sujet!

Que M. Ballu me permette de lui adresser ici un respectueux, mais profondément affectueux merci (in memoriam) ». Op. cit. P 5-6. (Christofle (1951)).



Système de levage préconisé par Christofle. Adoption du mode romain.

Evaluation

T.B

03/ 05

Bâtiment présentant un ou plusieurs modifications

constructives, dont leur **effet est reconnaissable** mais n'altère pas de manière significative les caractères de sa logique structurelle générale. Le bâtiment illustre **le cas typique de l'évolution des techniques constructives** successives.

L'évaluation encore du mausolée royal de Tipasa par ce critère d'intégrité constructive nous livre d'abord un état des lieux sur l'état de conservation des structures matérielles (matériaux, textures, couleurs,...), en reconnaissant à l'issue que ce dernier constitue un cas typique et authentique d'une période historique inhérente à tout le Maghreb antique.

La continuité des matériaux et appareillages constructifs, demeure une manifestation du récit architectural du monument. L'évolution technique de remontage des pierres au temps de Christofle est sanctionnée dans des rapports d'exécution qui illustre toute l'histoire de ce monument.

Coefficient 2
Note / 20

3^e Indicateur : Intégrité.

4. Intégrité de l'image :

Identification :

En 1913 :

- Consolidation totale de la fausse porte du Nord.
- Réparation des assises de blocs de derrière et cramponnage de la porte à l'aide de barres de fer scellées ; maçonnerie du vide entre la paroi et la porte, en enrobant soigneusement les fers dans le ciment de la maçonnerie.
- Remplacement du claveau manquant et consolidation de la voûte de la galerie intérieure.
- Cramponnage des blocs de pierres des portes.
- Restitution des assises hautes des colonnes et leurs chapiteaux ainsi que ceux des portes et de leurs entablements.



19 - La fausse porte de l'Est, 1913.



21 et 22 - La fausse porte Nord consolidée, 1913.

En 1923 :

- Mise en scène en perspective de l'entrée principale au tombeau vers la porte du Nord.



32 - La porte Est. 1912. Embareck s. Christoffe, Luchan s. Ferrer s. Gize s.



100 - Avant la route.



101 - Ouverture de la route avant la découverte du deuxième plateau.

En 1926 :

- Les trous du cône ont été bouchés et colmatés.
- Restitution de douze colonnes du tambour, section nord de l'entrée principale.

En 1933 :

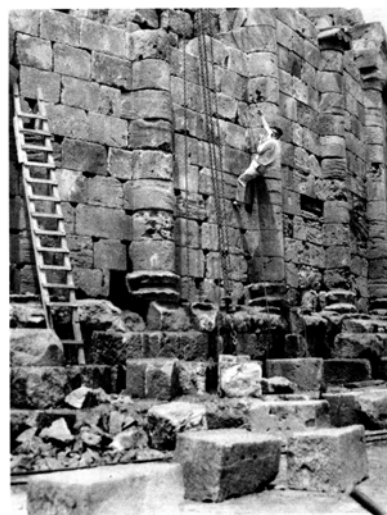
- Travaux d'étaie des blocs de pierres du cône, coté nord-est, à l'issue d'un écoulement d'un bloc qui s'est pulvérisé.
- Consolidation et remontage des pierres écroulées.



117 - Le trou est bouché. 1926.



118 - ... et trou bouché. 1926.



119 - Quand l'échelle est devenue trop courte... 1933.

En 1935 :

- Continuation des travaux de consolidation et remplacement des blocs « malades » par d'autres sains repris du site.
- Continuation du déblai du côté sud-ouest de la plate forme.

En 1939 :

- Déblayage entier de la face sud –ouest.
- Une grande partie de la colonnade à l'est est remontée en entier, la corniche posée sur une belle longueur.

Entre 1947 et 1948 :

- Déblayage en entier du côté sud-ouest et nord-est.



D'autres part, nous relevons la prolifération d'une composante végétale à partir des années 1950, en l'occurrence deux grands arbres (conifères) qui avaient intégré d'une manière indissociable l'image du monument.



Evaluation

E

20/ 20

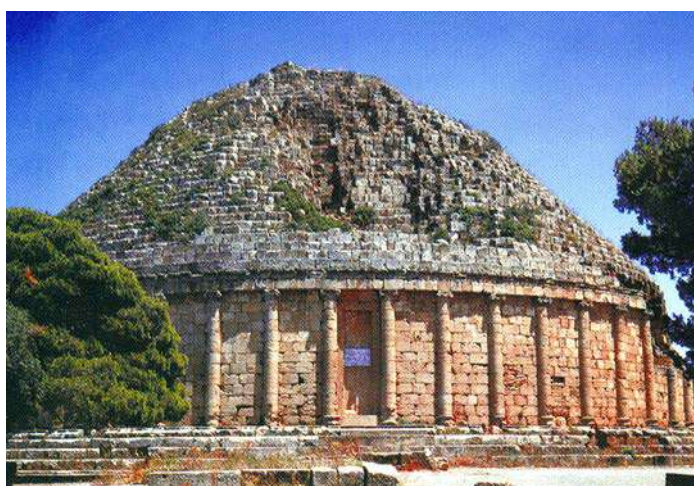
Bâtiment ayant gardé son authenticité historique grâce des **opérations de conservation justes** se **subordonnant à sa vérité archéologique**, effectuées selon les principes fondamentaux universels de préservation du patrimoine historique.

Le mausolée royal de Tipasa a conservé l'intégrité de son image malgré le poids des diverses opérations de préservation : restauration, anastylose, consolidation réalisées pendant la période coloniale.

En effet, nous avons pu apprécier que toutes ces opérations se sont scrupuleusement conformées aux principes fondamentaux de la restauration, en l'occurrence celui de :

1. *L'authenticité* : où la restauration du mausolée s'est subordonnée à la vérité archéologique car elle est partie rechercher une réalité historique incontestable à travers les diverses sources d'informations philologiques ou archéologiques.

2. *Le respect des apports successifs du temps* : avait conduit Christofle initiateur des opérations de restauration du mausolée à conserver les marques de la diversité historique par la sauvegarde des fouilles anonymes retrouvés dans un des cotés du soubassement et l'adoption de nouvelles techniques de levage des pierres et la restitution de quelques lignes manquantes de portails ou de corniches par de nouvelles pièces.



CHAPITRE 2.

L'EVALUATION FINALE, dite : Ex Post.

Suite aux diverses évaluations établies selon les deux catégories de critères environnementaux et culturels, nous avons procédé au report de ces notes en rouge dans leurs grilles d'évaluation respectives, puis au calcul numérique des scores totaux obtenus. Le calcul numérique avait adopté parmi les méthodes d'analyse multicritères la méthode des sommes pondérées, dite WSM (Weight Sum Method). Celle-ci retient comme principe l'assomption des valeurs d'une manière additive. Elle présente le moins de calcul, du moins pour cette phase. Ainsi, nous avons obtenu respectivement pour :

La première catégorie d'indicateurs environnementaux : Cette dernière avait compris 03 indicateurs avec 07 critères d'évaluation, dont le score total est sur 120 points. Il en est ressorti ceci :

1^{er} Indicateur : Identification des valeurs de nature.	E	T.B	B	F/I
[Score maximum de 50 pts]				
1. Rareté et Diversité	20	15	10	0
2. Intégrité et stabilité	10	08	05	0
3. Qualités visuelles (Coefficient =02)	20	16	10	0

2^e Indicateur : Criticité.

[Score maximum de 30 pts]

1. Dégradation et Fragilité	20	15	10	0
2. Capacité de charge	10	08	05	0

3^e Indicateur : Identification des usages/activités compatibles.

[Score maximum de 40 pts]

1. Vocation et potentialité	20	15	10	0
2. Vulnérabilité (Coefficient =02)	20	16	10	0

Score total / 120 points.	69 pts

La deuxième catégorie d'indicateurs culturels. Celle-ci avait compris 03 indicateurs avec 11 critères d'évaluation, dont le score total est sur 150 points. Il en est ressorti ceci :

1^{er} Indicateur : Signification architecturale du bien. E T.B B F/I

[Score maximum de 50 pts]

1. Style et typologie architecturale. (Coefficient =02)	20	16	10	0
2. Modèle de conception architecturale.	10	08	05	0
3. Modèle de construction architecturale.	10	08	05	0
4. Nom de l'Architecte ou du Constructeur.	10	08	05	0

2e Indicateur : Contexte d'Appartenance.

[Score maximum de 60 pts]

1. Rapport Site/ Paysage. (Coefficient =02)	20	16	10	0
2. Rapport de voisinage. (Coefficient =02)	20	16	10	0
3. Importance visuelle et symbolique. (Coef= 02)	20	16	10	0

3e Indicateur: Intégrité.

[Score maximum de 40 pts]

1. Intégrité architecturale et stylistique.	10	08	05	0
2. Intégrité d'usage.	05	03	02	0
3. Intégrité constructive.	05	03	02	0
4. Intégrité de l'image. (Coefficient =02)	20	16	10	0

Score Total / 150 points. **97 pts**

Comme on l'avait signalé auparavant, une fois les scores totaux établis respectivement pour les deux catégories d'indicateurs paysagers, on procède à une interprétation des résultats d'évaluations selon un canevas préétabli toujours par les spécialistes et les experts. Ce dernier nous récapitule les scores dans des fourchettes d'écarts relatives aux trois types d'évaluations. Il s'agit du :

- **Type A** : Selon le degré d'écart de ses scores, celui-ci nous indique un niveau de valeurs très appréciable à excellent du paysage évalué.
- **Type B** : Celui-ci nous indique un second niveau de qualité de valeurs qui demeurent appréciable à moyen, pouvant présenter des potentiels à promouvoir.
- **Type C** : Ce dernier nous, indique un niveau inférieur de qualité de valeurs du paysage culturel, qui présenteraient beaucoup d'insuffisances et d'aspects critiques.

Catégories d'indicateurs	Ecart des scores	Type
Indicateurs environnementaux	80 - 120	A
	60 - 79	B
	40 - 59	C
Indicateurs culturels	100 - 150	A
	80 - 99	B
	50 - 79	C

Ainsi, au vu de ces scores, on se rend compte que pour les deux évaluations par les deux catégories d'indicateurs paysagers, le paysage de notre cas d'étude recèle d'innombrables valeurs environnementales et culturelles de qualité appréciable à moyenne, pouvant présenter des potentiels à promouvoir pour sa mise en valeur et sa promotion touristique et économique.

Or, dans cette ultime phase d'évaluation paysagère dite ex-post, les spécialistes reviennent sur les matrices d'évaluation du cas d'étude en ayant recours à un autre modèle d'analyse multicritères qui vise à vérifier la cohérence du jugement établi respectivement par chaque critère.

Parmi celles-ci, on considère la méthode AHP (Analytic Hierarchy Process) comme celle usuelle et retenue pour les évaluations ex-post.

A cet effet, il faut procéder à la décomposition d'un problème complexe en un système de hiérarchies à travers plusieurs matrices requises. Cette méthode est pratique et recommandée pour les critères intangibles.

La méthode AHP fut développée en 1971 par Thomas L.Saaty¹. Elle se distingue par sa façon de déterminer les poids de critères. Elle procède par combinaisons binaires de chaque niveau de la hiérarchie par rapport aux éléments du niveau supérieur. Le niveau de hiérarchie correspond chez nous au contenu de chaque indicateur paysager. Parmi les raisons de sa popularité, on dénombre celles des :

- Unités de mesures : Etant qualitatives et quantitatives, elles demeurent des valeurs relatives ou absolues pour établir des priorités.
- Structure hiérarchique : Elle procède au trie des éléments d'un système dans différents niveaux et dans de groupes à caractéristiques similaires.
- Interdépendance : Elle permet de considérer l'interdépendance des éléments d'un système sans insister dans le raisonnement linéaire.
- Consistance : Elle permet de garder une consistance logique des jugements utilisés pour déterminer les priorités par la suite.

¹ Les cahiers PPUR : « Décider sur plusieurs critères : panorama de l'aide à la décision multicritères », 1998.

- Les évaluations obtenues présentent souvent un certain degré d'incohérence. AHP n'exige pas que les jugements soient cohérents ni transitifs, par contre Saaty a défini un indice de cohérence (IC), nous permettant de le vérifier respectivement pour chaque matrice. Il s'agit de :

Plus l'indice de cohérence devient grand et plus les jugements de l'utilisateur sont incohérents et vice versa. Par la suite, **IC** est comparé à des valeurs critiques obtenues par simulation.

En effet, Saaty a défini, par expérimentation, un ratio de cohérence comme le rapport de l'indice de cohérence calculé sur la matrice correspondant aux jugements du décideur et de l'indice aléatoire (IA) d'une matrice de même dimension. Ce fut :

Ainsi, le ratio de cohérence est donné par la formule suivante :

$$RC = IC / IA$$

RC : est le ratio de cohérence

IA : est un indice aléatoire

IC : est l'indice de cohérence.

Le ratio de cohérence peut être interprété comme la probabilité que la matrice soit complétée aléatoirement. La cohérence globale d'appréciation est évaluée au moyen de ce ratio de cohérence RC. Selon Saaty, la valeur de ce dernier doit être au plus égale à 10%. Dans le cas où cette valeur dépasse 10%, les appréciations peuvent exiger certaines révisions.

Afin d'illustrer notre propos, nous avons décidé d'illustrer par cet exemple d'application.

Vérification de la cohérence de la matrice d'évaluation 1. « Rareté et diversité » :

[illegible][illegible]

Cette matrice comprenait en son sein trois indices, qui représenteraient dans la formule l'indice K. Dés lors, on aura :

$l_{\max} = 9.02 / 3 = 3.0$ (Le 9,02 est une moyenne arithmétique des constantes IA obtenues par Saaty par expérience, or, le K devra être > 1 pour que la matrice soit carrée).

$$\mathbf{IC = (l_{\max} - K) / (K-1) = (3-3) / (3-1) = 0.0}$$

$$\mathbf{RC = IC / IA = 0.0 / 0.58 = 0 = < 0.10 \text{ Alors la matrice est cohérente.}}$$

Cette démarche de vérification mathématique similaire à celle de la théorie des probabilités ou le ratio de 10 % est plutôt ici une valeur comprise entre $[0 - 1]$; nous livre un moyen de vérification de la cohérence de nos jugements. Dans le cas de figure contraire, les spécialistes devront revenir sur la matrice pour affiner leur évaluation.

Notons que la méthode WSM des moyennes pondérées demeure facile et largement favorisée par les décideurs. Or, parmi les raisons principales d'usage de la méthode AHP est celles de vérification ex-post du degré de cohérence des jugements pour un éventuel réajustement de nos indices d'évaluation préétablis.

CHAPITRE CONCLUSIF.

**Elaboration d'un processus méthodologique normatif
d'évaluation du paysage culturel.**

CHAPITRE 1.

LES NOTIONS DE NORMES ET DE VALEURS DE JUGEMENT ; DE L'UTILE ET DE LA PREFERENCE.

En général, les processus d'évaluation tendent le plus souvent à déterminer d'une part, ce qui doit être considéré beau ou laid, valable ou sans valeur ; d'autre part, ce qui est ou n'est pas une composante de notre héritage, ce qui devrait être sauvegardé de ce qui pourrait être débarrassé.

Dés lors, les questions auxquelles nous tenterons de répondre à travers la définition des concepts de base inhérents à cette notion de jugement de valeurs, seraient :

- 1. De quelles manières les valeurs et les normes instillées par un fond culturel, peuvent-elles déterminer la perception et l'évaluation des paysages culturels ?***
- 2. Quels seraient les critères et les normes appropriées aujourd'hui, pour l'évaluation des paysages culturels, du point de vue social et culturel ?***

Par définition l'axiologie, issue du terme grec *axios*, qui signifie *valable*, est la science des valeurs, et par extension, théorie des valeurs morales.¹

1.1. La formation de la valeur.

Pour rappel, ayant vu que la perception est cette action dirigée vers un objet, d'où cette empreinte d'intentionnalité propre de la part du sujet. On parle, alors d'acte perceptif qui demeure discernement, différenciation et émergence de cet objet de son contexte.

Le sujet compare ce qu'il distingue à ce qu'il connaît déjà, s'étant constitué une représentation de l'objet, dans laquelle les souvenirs d'expériences et d'observations passées entrent en jeu. Le sujet trie, classe et reclasse ses représentations intériorisées d'objets perçus, les unes par rapport aux autres suivant leurs différences ou leurs similitudes.

Des critères relatifs à l'intérêt, à l'utilité, à l'avantage ou à la satisfaction que l'objet représenté peut avoir pour le sujet dans sa vie, lui permettent des discriminations évaluatives plus fines. Ce travail cognitif est essentiellement comparatif : le sujet juge. Le jugement résulte d'une délibération raisonnée, même si l'émotion peut y participer.

Selon Kant. E (1781)², Il n'est pas exempt de la volonté de l'individu qui détermine « *ses* » valeurs morales : bien, beau, bon, mauvais, juste, etc.

Les classements opérés par le sujet peuvent conceptuellement constituer des échelles relatives les unes aux autres.

Cependant, toutes les philosophies qui s'en suivirent ont été sensibles aux dangers qu'il y aurait à voir nos valeurs se réduire à nos désirs propres, d'où par voie de conséquence, ces théories avaient proposé, d'instaurer une division radicale entre les faits et les motivations, entre les croyances et les désirs.

¹ Op.Cit. Le petit Larousse illustré (1998), Paris. P 107.

² C.f Kant. E (1781) : « *Critique de la raison pure* ». In : Esthétiques transcendantale. 1.1.

Le lien ou au contraire, la division entre valeurs, motivations et croyances doivent relever du domaine de la connaissance rationnelle si l'on veut tendre à la neutralité par rapport aux faits d'identification de ces valeurs.

Dans ce sens, Max Weber³ défend une telle neutralité de la connaissance par rapport aux valeurs.

*« Les valeurs varient selon les personnes et les communautés humaines, et sont évolutives dans le temps : la notion de valeur est relative. Pour une personne ou pour une communauté, l'échelle des valeurs peut être rapportée à une échelle des « biens » : il y a pluralité des valeurs comme des Biens ».*⁴

Selon Max Weber, il reste que cette séparation, qui est censée assurer : « une connaissance dégagée des conflits de valeurs et démontrer l'autonomie du normatif par rapport au factuel, peut avoir des effets pervers. Si les valeurs ne se fondent pas sur les faits, elles renverront à l'arbitraire des motivations subjectives. Nos valeurs seront simplement les façons de voir que nous projetterions sur le monde. Les valeurs n'auront gagné leur autonomie que pour perdre leur objectivité ».⁵

Ainsi, face à ce subjectivisme, trois attitudes se sont dégagées des réflexions de divers philosophes :

1. La première attitude :

Selon Nietzsche (1881)⁶ puis Habermas (1968)⁷, **une description véridique** et sans illusion du statut fragile des valeurs, nous impose a fortiori de nous résigner à cette situation, voire magnifier notre capacité à créer des valeurs à partir de rien (Nietzsche), ou encore tempérer l'absence d'objectivité par le recours à un accord intersubjectif (Habermas).

Cette voie consiste à organiser la description des expériences vécues des valeurs qui sont au fait que des faits de valeurs, selon une typologie qui peut même donner lieu à une hiérarchie des valeurs. C'est la voie explorée par Max Scheler⁸.

Des philosophes comme Max Scheler ont tenté de relier les différents domaines de valeur en définissant entre eux une hiérarchie. Scheler soutient même que les valeurs s'organisent forcément entre elles de manière hiérarchique. De l'inférieur vers le supérieur, la hiérarchie qu'il nous propose commence par l'agréable (les valeurs liées au fonctionnement d'un organe de sensibilité particulier, exemple : la vue), puis passe par les valeurs vitales (l'accroissement de la vie, donc aussi ce qui est « noble »), par les valeurs spirituelles – le beau, le juste, le vrai – pour atteindre finalement la valeur suprême, le sacré. Cette valeur est liée à l'irréductibilité de la personne à des conduites et propriétés particulières.

L'amour seul nous permet de comprendre la personne dans sa singularité. Le bien consiste à activer chaque valeur à son niveau, et à ne pas préférer une valeur inférieure à une valeur supérieure.

« En phénoménologie, Scheler devait fonder cette hiérarchie sur une analyse de notre expérience vécue. Il aurait dû montrer qu'en faisant varier les expériences, on changeait d'essence de la valeur. Mais on ne voit pas comment il aurait pu tirer de cette étude descriptive une hiérarchie qui est évidemment évaluative. Il faudrait montrer par exemple que

³ C.f Weber. Max (1919) : « Le jugement de valeurs ». In : Actes Conférences : Le savant et le politique. In : Polycopié : Faculté centrale d'Alger. S.d.

⁴ Collection Microsoft ® Encarta ® 2005. © 1993-2004 Microsoft Corporation. Tous droits réservés.

⁵ Ibidem note 3 supra.

⁶ Nietzsche. C (1881) : « Le gai savoir ».

⁷ Habermas. E (1968) : « La technique et la science comme idéologie ». In : Polycopié : Faculté centrale d'Alger. S.d.

⁸ C.f Scheler. M (1913- 1916) : « Ethique matérielles des valeurs ». 2 Volumes.

*le fait que nous placions la personne singulière au-dessus du juste en général est un fait d'essence. Or c'est précisément un enjeu de la philosophie morale sur lequel il y a débat ».*⁹

2. La seconde attitude :

Bien que ces valeurs aient pour origine des subjectivités, elles s'imposeront à nous par **une description correcte**, une fois qu'elles ont été fixées par les résultats d'échanges collectifs. On tente ici de ramener la subjectivité des valeurs à une mesure commune en rabattant toutes les valeurs sur la notion, définie par la théorie économique, de la valeur d'échange. C'est une attitude qui tend vers un pragmatisme rationnel.

En voyant dans la société la source de toute valeur, Durkheim¹⁰ pouvait justement opposer les valeurs collectives aux désirs individuels. Il s'appuyait sur l'unification que permettait le concept de valeur et celui de norme entre les domaines économiques, esthétiques et moraux, afin de mettre les différentes valeurs sur le même plan. Durkheim et ses successeurs préféreront d'ailleurs souvent parler de normes plutôt que de valeurs.

Les normes sont collectives, elles s'imposent à l'individu, elles le dépassent et guident ses jugements. L'individu découvre à travers elles les valeurs que sa société produit. Durkheim voyait dans les normes l'impact sur l'individu de l'« autorité morale » de la société, qui se manifeste par le respect que nous avons pour elles, par la contrainte qu'elles exercent, enfin par les passions, les émotions communes que nous inspirent les réunions rituelles ou de masse. Cette force morale sociale peut aller à l'encontre de toute considération utilitaire relative aux conséquences nuisibles ou utiles de nos actes.

Durkheim, nous suggère même que le critère de la puissance de la société, c'est justement qu'elle peut nous faire aller contre tout conséquentialisme individuel ou même collectif. Mais s'il faut sûrement tenir compte de la puissance sociale qui détermine en grande partie nos valeurs effectives, ce n'est cependant pas pour sa puissance que nous accordons de la valeur à la société.

Par conclusion, on rapproche dans cette voie la notion de valeur de la notion de normes sociales, car la société s'impose aux individus, ses valeurs aussi. Ceci dit, cette voie consiste à attribuer la relative autonomie des valeurs par rapport aux sujets à leur statut d'entités sociales.

3. La troisième attitude :

C'est **une description infidèle** de notre expérience des valeurs, puisque nous vivons les valeurs comme relativement indépendantes de notre bon vouloir subjectif.

Meinong¹¹ a esquissé une théorie similaire à celle des « dispositions », mais il la limite aux valeurs personnelles, propres au seul sujet. Pour les valeurs impersonnelles, il faut renvoyer à la propriété que possèdent les objets ou les situations actuellement, au moment de notre sentiment de valeur, sinon on ne rend pas compte de l'expérience intentionnelle du sujet, c'est-à-dire de ce qu'il vise véritablement.

Or, quand il vise une valeur impersonnelle, comme la victoire, il ne vise pas une disposition qui pourrait n'être pas encore réalisée, mais une propriété actuelle. Par ailleurs, Meinong tenait à faire une différence entre la valeur et le devoir, qui était pour lui de l'ordre du « désidératif ».

⁹ Ibidem note 4 supra.

¹⁰ C.f Durkheim. (1912) : « *Formes élémentaires de la vie religieuse* ». In : Polycopié : *Faculté centrale d'Alger. S.d.*

¹¹ C.f Meinong. A (1901) : « *Gegenstandstheorie : Théorie des objets* ». In : *Traité des assomptions « über Annahmen »* (1904).

Il n'avait sans doute fait que reculer sans cesse le problème en accumulant les analogies entre le sentiment de valeur et la perception (comme dans la théorie dispositionnelle) puis entre le sentiment de valeur et la vérité (d'ordre intellectuel, mais pour Meinong il y a continuité entre sentiment et intellect) pour finir par renvoyer à l'obligation.

Le but était de rendre justice à l'intuition « réaliste » que le sentiment de valeur nous donne accès à la valeur, mais qu'il ne la produit pas, qu'elle en est indépendante. Comme l'auteur voyait dans les valeurs des réalités accessibles et non pas des projections subjectives, il devait définir un mode d'accès aux valeurs. Mais il fallait préserver leur spécificité de valeurs, et donc les distinguer des propriétés perçues, comme les couleurs, ou conçues, comme les obligations. C'est pourquoi il a proposé de voir dans les émotions l'origine de cet accès aux valeurs.

1.2. La dialectique : Norme/ Valeur.

Habermas¹² a voulu établir une différence fondamentale entre les normes et les valeurs : les normes sont universellement obligatoires dans leur domaine d'application, alors que les valeurs indiquent seulement ce qui est préférable ; nous sommes donc en droit d'être plus ou moins d'accord avec les propositions évaluatives.

Mais après discussion, il reconnaît que toute norme implique un jugement de valeur, que certaines valeurs sont liées à des obligations, et qu'inversement les normes sociales et non pas juridiques admettent des exceptions locales. Il reste vrai que certaines valeurs pourraient ne pas avoir force de norme : elles n'impliqueraient pas d'engagement pratique, et encore moins de sanctions si elles n'étaient pas respectées.

Habermas relie ainsi les valeurs aux préférences. Il leur donne donc une forme relationnelle : *« cette décision est plus juste que celle-ci »*. D'autres voient dans les valeurs des prédicats simples (du type « bon », « courageux », « hideux »...). Ces différences de formes (relationnelles ou simples) peuvent renvoyer à des philosophies des valeurs très différentes. Si les valeurs sont des prédicats comme « courageux », on va rechercher à quelles propriétés elles pourraient correspondre, et on se posera la question de savoir quelle réalité ont les valeurs. Si ce sont des relations, on aura tendance à penser que l'établissement de ces relations est l'œuvre d'un sujet, et qu'à la limite la notion fondamentale dans le domaine des valeurs est celle de préférence. On va alors retrouver les concepts de la théorie du choix rationnel. Il sera plus difficile d'être réaliste quant aux valeurs, puisque les préférences du sujet ne sont pas supposées être dans les choses »¹³.

Notons cependant que les valeurs chez Habermas débordent le domaine de la théorie du choix rationnel, puisqu'il distingue les valeurs épistémiques (vérité, rationalité cognitive), le domaine de l'utilité technique, celui des interactions stratégiques (rationalité instrumentale), enfin le domaine du normativement juste, et celui de l'expression authentique (appartenant tous les deux à la rationalité communicationnelle). Il veut demeurer dans le domaine de la rationalité, tout en refusant et le scepticisme à l'égard des valeurs, qui naît de ce qu'on les relie à une pure subjectivité, et le réalisme des valeurs qui veut s'opposer à ce subjectivisme¹⁴.

¹² C.f Habermas . A (1981) : « *Théorie de l'Agir communicationnel* ». In : Polycopié : *Faculté centrale d'Alger*. S.d.

¹³ Ibidem note 12 supra.

¹⁴ C.F © 2003, Encyclopædia Universalis France S.A.

1.3. L'Utile et la Préférence.

Même si toutes les valeurs ne sont pas comparables, toute visée de valeur positive, ceci implique que l'on préfère une situation où la valeur est satisfaite à celle où elle ne l'est pas.

Il semble donc possible de ramener les valeurs à une théorie des préférences révélées par nos choix. Ainsi Von Ehrenfels¹⁵, à la suite de Menger¹⁶, proposait de fonder la valeur sur le désir, qui lui-même définirait l'utilité.

Finalement, on en est arrivé à une conception purement ordinale de l'utilité.

En voici un exemple illustratif : *« Supposons que j'aie le choix entre plusieurs actions, qui chacune donne lieu à une conséquence différente. Je choisirai les actions selon leur « utilité ». Mais qu'est-ce que cette « utilité » ? Je dois d'abord pondérer les conséquences par les probabilités de succès de mes actions. J'ai par ailleurs en tête l'ordre de préférences selon lequel je range les conséquences. Les « utilités » ne sont alors que les coefficients qui me permettent, une fois les conséquences pondérées par ces coefficients et ces probabilités, de rester cohérent dans mes choix d'actions avec mon ordre de préférences ».*¹⁷

Ce dispositif permet à la théorie de la décision de rester formelle, indépendante des contenus. Elle se borne à définir quel choix serait rationnel, une fois un ordre de préférences donné. On est donc en présence d'une théorie relativiste, qui n'a pas besoin de fixer un repère extérieur aux agents. On pourra bien vouloir rationaliser le choix des préférences (imposer de préférer un bien commun au bien purement individuel, par exemple). Mais il ne s'agit encore là que d'une préférence.

La théorie du choix rationnel nous impose seulement de rester cohérent avec notre ordre de préférences, et en particulier, si nous en changeons dans le temps, d'avoir prévu ce changement et de l'avoir intégré dans un ordre plus global. Une fois les agents supposés rationnels, la notion de valeur sera définie en faisant la théorie de leurs actes d'échange. Là encore, on échappe à toute valeur qui tienne à un contenu.

¹⁵ C.f Von Ehrenfels, C (1890) : « *Über Gestaltqualitäten : Psychologie de la forme* ».

¹⁶ C.f Menger, K (1892) : « *Monnaie* », Edit Geld.

¹⁷ C.F © 2003, Encyclopædia Universalis France S.A. Tous droits de propriété industrielle et intellectuelle réservés.

Conclusion du chapitre.

À la lumière de cette description, nous pouvons revenir sur trois problèmes récurrents que nous avons consulté par le biais de cet essai de définition des concepts inhérents au jugement de valeur.

- 1. Peut-on considérer les valeurs comme reposant sur des propriétés indépendantes de nous ?**
- 2. Les valeurs sont-elles relatives à des cultures incomparables entre elles ?**
- 3. Existe-t-il une rationalité des valeurs, une rationalité axiologique qui soit parente mais différente de la rationalité instrumentale – celle qui se borne à ajuster les moyens aux fins ?**

Trois réponses positives ne seraient pas incompatibles entre elles, qui poseraient toujours certaines zones d'ombres.

La réponse à la première question, examinée dans ce texte, sera rapide.

Peut-on considérer les valeurs comme reposant sur des propriétés indépendantes de nous ?

Puisque nous nous révélons à nous-mêmes nos valeurs en confrontant nos attentes aux révisions que peut leur infliger la réalité, et en retenant comme vraies valeurs celles qui peuvent être maintenues une fois ces révisions accomplies, il existe probablement des valeurs qui survivront à toute révision, et qui ont donc un statut comparable aux vérités mathématiques.

Si l'on est réaliste concernant ces vérités, on le sera concernant les valeurs, et si on est intuitionniste, c'est-à-dire si on ne croit pas à une vérité indépendante de la définition de la manière dont les sujets peuvent y avoir accès. Il n'y aura alors de vérité que si elle est accessible, ici par révision.

Or, dans ce cas de figure, les valeurs auraient un statut un peu paradoxal ; ce seraient des données accessibles qui justement ne le seraient pas forcément : rien ne dit que les processus effectifs de révision que nous engageons nous permettront d'accéder à ces valeurs résistantes. Il se pourrait que nos attentes effectives de valeurs soient tellement mal construites qu'aucune d'entre elles ne puisse résister indéfiniment.

La seconde question : Les valeurs sont-elles relatives à des cultures incomparables entre elles ?

Cette interrogation nous renvoie au débat sur le relativisme, et aussi au retour de la notion de vertu dans le débat moral.

Si les valeurs sont des attentes résistantes aux révisions cognitives, alors il doit être possible de passer des valeurs d'une culture à celles d'une autre, mais par révision. Cela suppose qu'on change la structure des attentes.

Or rien ne dit qu'il soit aisé ensuite de parcourir le chemin inverse. Une comparabilité des valeurs au sens fort exigerait que l'on puisse aller d'une culture à l'autre et réciproquement sans difficulté. Une comparabilité au sens faible exige seulement la possibilité du changement dans un sens, mais pas celle du retour. Cependant, s'il y a des valeurs qui résistent aux révisions, alors on pourrait les retrouver d'une culture à l'autre. Ainsi la non comparabilité des cultures n'est nullement une nécessité, même si elle est fréquente.

Si on ne peut avoir d'expérience de valeur sans avoir aussi la capacité de ressentir certaines émotions, la sensibilité aux valeurs est donc liée à la manière dont nos dispositions affectives évoluent dans le temps, en liaison avec nos révisions cognitives.

Comme l'analyse des valeurs et des émotions tourne autour des concepts d'habituation et d'attente, elle renvoie tôt ou tard à la notion de caractère, qui désigne un ensemble

relativement cohérent de dispositions et d'habitudes de réaction et d'action. On retrouve alors la notion de vertu aristotélicienne, qui désigne un ensemble de dispositions appris par habitude et propre à un domaine de pratiques.

Ce type de sensibilité est contextuel, puisqu'il dépend de domaines de pratiques, de modes de vie, de règles qu'on ne peut pas expliciter de manière indépendante des pratiques.

Enfin : ***Faut-il maintenant distinguer deux rationalités, l'une instrumentale et conséquentialiste, l'autre axiologique, une rationalité « en valeurs », comme l'a fait Weber ?***

Raymond Boudon¹⁸ a repris cette distinction pour soutenir que les choix de valeurs ne sont pas irrationnels, qu'ils se fondent sur des raisons, mais des raisons qui ne sont pas seulement conséquentialistes.

La rationalité axiologique n'est pas sans rapports avec d'autres modes de rationalité. Tout d'abord, elle utilise la rationalité cognitive, les inférences à partir des faits, tout comme n'importe quelle rationalité. Ensuite, elle utilise aussi les résultats de la rationalité instrumentale : tenir à telle fin et tenter d'utiliser tel moyen pour la satisfaire produit, de fait, telle et telle conséquence.

Cela permet de mettre à l'épreuve la cohérence entre nos attentes de valeurs, et éventuellement de réviser l'ordre de priorité entre ces attentes. Si la poursuite de telle fin est incohérente avec celle de tel autre, si les moyens utilisés pour obtenir telle fin vont contre telle autre, peut-être devrions-nous nous interroger sur la validité de cette fin.

La rationalité axiologique utilise donc les faits pour réviser nos attentes de valeurs. Et nos valeurs réelles sont celles qui résistent à juste titre aux révisions que leur inflige la réalité et nos engagements pour d'autres fins. Mais le processus de révision des attentes par les faits obéit à des exigences similaires dans le domaine cognitif et dans le domaine des valeurs, si bien que la rationalité axiologique s'avère une manifestation particulière de la rationalité en général.

La mise en branle, d'une telle analyse épistémologique et philosophique des concepts : Norme, Valeur, Utile, Préférence, nous ont permis de cerner l'évolution d'une attitude devenue une discipline en soi, en l'occurrence : l'Axiologie :

« Si des valeurs vraies existent, alors l'ensemble de nos attentes, de la révélation de leur résistance à leur insatisfaction, qui ne se fait pas sans émotions, et de leur mise à l'épreuve des révisions cognitives, forme un processus qui devrait rendre probable leur détection.

(...), C'est en effet seulement la suite infinie du processus qui nous certifierait que les valeurs que nous sommes parvenus à isoler restent toujours stables. Du point de vue qui est le nôtre, et qui s'inscrit dans un moment donné de l'histoire, nous ne pouvons évidemment pas certifier qu'il en sera ainsi dans tout avenir. La tâche de proposer des valeurs et de les mettre à l'épreuve des faits est bien la nôtre, mais elle se poursuivra indéfiniment »¹⁹.

Les valeurs varient selon les personnes et les communautés humaines, et sont évolutives dans le temps : la notion de valeur est relative. Pour une personne ou pour une communauté, l'échelle des valeurs peut être rapportée à une échelle des « biens » : il y a pluralité des valeurs comme des Biens.

¹⁸ C.f Boudon. R (1973) : « *L'inégalité des chances. La mobilité sociale dans les sociétés industrielles* ». In : Polycopié : Faculté centrale d'Alger. S.d.

¹⁹ C.F © 2003, Encyclopædia Universalis France S.A. Tous droits de propriété industrielle et intellectuelle réservés.

CHAPITRE 2.

ESQUISSE D'UN PROCESSUS METHODOLOGIQUE NORMATIF D'EVALUATION PAYSAGERE.

2.1. Réflexions sur les besoins des gestionnaires pour ce processus d'évaluation.

Le défi du développement régional soutenable se situe dans la nécessité de faire des changements dans nos politiques territoriales qui sont critiques pour le patrimoine culturel. Ainsi il est nécessaire d'intégrer des objectifs environnementaux et culturels dès les premiers moments de la planification.

À cet effet, l'intégration de l'environnement comme objectif horizontal comprend l'adoption, par tous les secteurs et politiques considérés dans la programmation, de certaines mesures avec les objectifs environnementaux qui contribuent au développement socio-économique devant être en harmonie avec l'environnement d'une part et le patrimoine historique d'autre part.

Nous avons vu que les autorités environnementales doivent participer avec celles culturelles dans la conception des indicateurs d'évaluation paysagère dans le but de favoriser une meilleure intégration environnementale du patrimoine culturel.

À cet égard il est nécessaire de convenir :

- Le degré de participation des autorités environnementales dans l'évaluation du paysage culturel.
- Les responsabilités et la division des tâches des autorités environnementales dans la portée de la programmation des projets de valorisation du patrimoine culturel.
- Les mécanismes pour la coordination entre les autorités environnementales et les autorités responsables du site culturel en question.

Le mode et la qualité de l'utilisation du patrimoine culturel sont cruciaux pour sa conservation dans le long terme. Puisque le tourisme est sa source principale de jouissance, le degré de menace qu'il pose, doivent être évalués.

La prétention serait de réaliser un rapport harmonieux entre le patrimoine et sa consommation devant nous mener à une utilisation soutenable de ces capitaux culturels.

Un processus d'évaluation normatif identifiera la nécessité de connaître puis d'évaluer sur la même base un cadre réalisable pour la planification locale du secteur de sauvegarde d'un paysage culturel.

Les critères d'évaluation fournissent l'emphase à la signification locale, régional voire universelle du paysage culturel soumis à une évaluation.

Notre travail a entrepris la recherche sur l'évaluation en la considérant comme étant un processus de science sociale comportant à la fois découverte et action.

Pour toutes les instances impliquées, l'élaboration d'un processus normatif d'évaluation du paysage culturel peut apporter sa contribution à la connaissance, et à partir de là, à l'action politique ; donc à un changement social plus important et positif.

Ainsi le choix d'une méthode et celui de la façon d'appliquer les "outils" analytiques d'évaluation, devraient relever d'un domaine scientifique pragmatique et rigoureux. Une politique pertinente en matière de préservation et de mise en valeur du paysage culturel est nécessairement un acte social chargé d'un poids à la fois culturel et politique.

2.2. Définition des valeurs d'appréciation du paysage culturel.

Afin de progresser dans nos objectifs assignés en amont, nous avons adopté une méthodologie synthétique pour l'élaboration d'un processus normatif d'évaluation du paysage culturel. Or, il s'avère nécessaire ici de revenir sur certaines considérations que nous avons abordées en amont.

Partant de notre hypothèse première vérifiée qui stipulait qu' : « **Il n'existe guère d'universalité de critère d'évaluation du paysage, car chaque milieu socio culturel demeure spécifique** » ; et qu'une différence fondamentale est à établir entre les normes et les valeurs ; nous sommes parvenus à reconnaître que les normes sont universellement obligatoires dans leur domaine d'application et qu'elles ne peuvent être définies ici, alors que les valeurs indiquent seulement ce qui est préférable et convenus collectivement ; nous sommes donc en droit d'être plus ou moins d'accord avec la proposition d'un processus méthodologique normatif.

Il faut éviter toute possibilité d'équivoques sur la notion de « valeur » ; les valeurs sont des variables historiques et socio culturelles qui s'imposent à une société à la suite de motivations très variées.

Sur la base de ces considérations, il n'est nullement paradoxal d'imaginer qu'un processus méthodologique soit normatif, donc ses critères d'évaluation devraient être spécifiques pour chaque cas d'étude.

Mais à l'issue de notre recherche établie sur un cas d'étude précis, en l'occurrence « le mausolée royal de Tipasa », on reconnaît que toute norme implique un jugement de valeur, et que certaines valeurs sont liées à des obligations, et qu'inversement les normes sociales admettent des exceptions locales.

Il reste vrai que certaines valeurs pourraient ne pas avoir force de norme : elles n'impliqueraient pas d'engagement pratique, et encore moins de sanctions si elles n'étaient pas généralisables.

À la lumière des résultats pratiques que nous avons obtenus à l'issue de l'évaluation paysagère de notre cas d'étude, nous pouvons revenir sur deux concepts récurrents que nous avons consulté et qui sont inhérents au jugement de valeur.

Peut-on considérer les valeurs comme reposant sur des propriétés indépendantes de nous ?

Puisque nous nous révélons à nous-mêmes et à nos valeurs, en confrontant nos attentes aux révisions que peut leur infliger la réalité, et en retenant comme vraies valeurs celles qui peuvent être maintenues une fois ces révisions accomplies, il existe probablement des valeurs qui survivront à toute révision, et qui ont donc un statut comparable aux vérités mathématiques.

La seconde question : Les valeurs sont-elles relatives à des cultures incomparables entre elles ?

Si les valeurs sont des attentes résistantes aux révisions cognitives, alors ce serait possible de passer des valeurs d'une culture à celles d'une autre, mais par révision. Cela suppose qu'on

change la structure des attentes en fonction des spécificités culturelles de chaque société. Ce qui est venu plaider en suffisance à travers notre recherche, que les valeurs d'appréciation du paysage culturel peuvent être définies à titre indicatif, mais pas leurs critères d'évaluation.

L'identification de ces valeurs est donc liée à la manière dont nos dispositions politiques ou socioculturelles évoluent dans le temps, en liaison avec nos révisions cognitives.

Ce type d'identification demeure contextuel, puisqu'il dépend de domaines de pratiques, de modes de vie, de règles qu'on ne peut pas expliciter de manière indépendante des pratiques sociales. Cela permet de mettre à l'épreuve la cohérence entre nos attentes de valeurs, et éventuellement de réviser l'ordre de priorité entre ces attentes.

Notre recherche comptait apporter une contribution à l'interprétation de la notion du patrimoine culturel à travers la définition d'une autre catégorie de biens du patrimoine culturel, en l'occurrence le paysage culturel, en mettant l'accent à partir du terrain de notre cas d'étude sur les pratiques sociales, techniques, culturelles et environnementales. Dès lors, le paysage culturel trouve toute sa pertinence dans une optique de gouvernance environnementale.

Nous avons vu que le paysage culturel intègre d'une manière intrinsèque deux dimensions : une réalité objective dans sa matérialité, et une réalité subjective issue d'une représentation mentale qui concourt à donner sens et architecture à un environnement.

Du fait que le paysage culturel soit d'abord une affaire d'identification et d'interprétation, Il est nécessaire de déterminer ses valeurs. Si dans le passé, les différentes chartes internationales¹ avaient défini les valeurs d'héritage d'un patrimoine historique : architectural et urbain ; aujourd'hui il n'en demeure pas le cas pour le paysage culturel.

Pour rappel, les quatre valeurs d'appréciation usuelles du patrimoine historique sont :

1. La valeur historique : Le respect des apports successifs du temps, nous conduit à conserver les marques de la diversité historique en tant que témoignages de la vie du monument ou d'un site qu'il convient de préserver.

2. La valeur architecturale : Le caractère d'un monument historique, englobant plusieurs références historiques, culturelles et architecturales, devient un répertoire à récits pluriels. Il demeure par conséquent, un des témoignages historiques et culturels que la société devra se réapproprier, et une référence pour l'illustration artistique d'un savoir-faire d'une communauté.

3. La valeur esthétique : L'attention, autrefois concentrée sur les édifices les plus prestigieux, se porte de plus en plus aujourd'hui vers des aspects nouveaux de notre

¹ Office international des musées (1933) : « *La Charte d'Athènes sur la conservation des monuments d'art et d'histoire.* » Athènes 1931 ».

- ICOMOS (1965) : « *Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites* ». Venise, 1964, Actes du congrès international des architectes et des techniciens des monuments historiques.

- Convention internationale sur la protection du patrimoine mondial naturel et culturel, adoptée le : 16-11- 1972. Celle-ci est ratifiée en date du 30-06-1994 par 137 états membres.

- La convention de Florence fut adoptée le 20 octobre 2000, dite « *La convention européenne des paysages* ». 2000.

- Charte Euro- méditerranéenne sur : « *La valorisation intégrée du patrimoine culturel* ». Version préliminaire. 2002.

patrimoine : bâtiments ruraux ou industriels. On protège aujourd'hui même les œuvres contemporaines d'illustres architectes. La description du style architectural du bien historique tend vers une reconnaissance des codes architecturaux de l'objet inhérents à une époque esthétique, émanant d'une société donnée à une période historique donnée. Cette valeur d'appréciation demeure un moyen de reconnaissance des caractères formels, matériels et ornementaux, caractéristiques d'un âge ou d'une période de développement historique.

4. La valeur d'usage : La pérennité des fonctions d'origine dans certains monuments ou le maintien des modes sociaux dans certains sites historique témoigne du maintien du caractère du lieu et de sa vocation malgré les injures de l'action de la modernité sur eux.

Par voie de conséquence à l'évaluation paysagère de notre cas d'étude, en l'occurrence le mausolée royal de Tipasa, notre travail s'inscrivait aussi dans une seconde réflexion qui se voulait encore une contribution de notre part, par la définition des valeurs d'appréciation du paysage culturel que nous définissons comme suit :

1. La valeur paysagère esthétique et scénique : Ceux sont tous les attributs paysagers spécifiques ou insolites par rapport à l'ensemble en tant que forces octroyant aux paysages un sens particulier. Les différents champs de la géomorphologie et de l'écologie constituent les dispositifs faisant partie avec les autres attributs des caractères du paysage. Ils peuvent s'illustrer aussi sous formes de multiples manifestations visuelles, apportant une valeur particulière aux caractères du paysage.

2. La valeur écologique et naturelle : Celle-ci illustre la plus ample gamme d'habitats d'espèces animales et végétales inclus dans des écosystèmes qui maintiennent des diversités génétiques des variétés traditionnelles des plantes et des animaux.

3. La valeur patrimoniale et d'héritage : Cette valeur indique le rapport d'implantation du bien ou du site dans son milieu paysager par rapport soit à des attributs géomorphologiques du site, soit à des principes de composition architecturale ou d'art urbain, soit à des modalités d'usage du sol d'antan, nous livrant une appréciation sur le grade du rapport d'appartenance du bien à son site.

4. La valeur symbolique et émotionnelle : Celle-ci illustre la valeur du paysage culturel à travers ses caractères spécifiques de repères et d'orientation par rapport au voisinage. Elle définira aussi toutes les charges symboliques pour une communauté avec leurs réseaux de significations culturelles pour le voisinage à travers les us et les coutumes, les rites et les usages, les publications littéraires et tout support de représentation et de vulgarisation.

2.3. Modalités d'élaboration d'un processus normatif d'évaluation du paysage culturel.

Maintenant, peut-on partir de l'étude d'un cas spécifique pour aboutir en fin de parcours à une généralisation, voire à une conceptualisation.

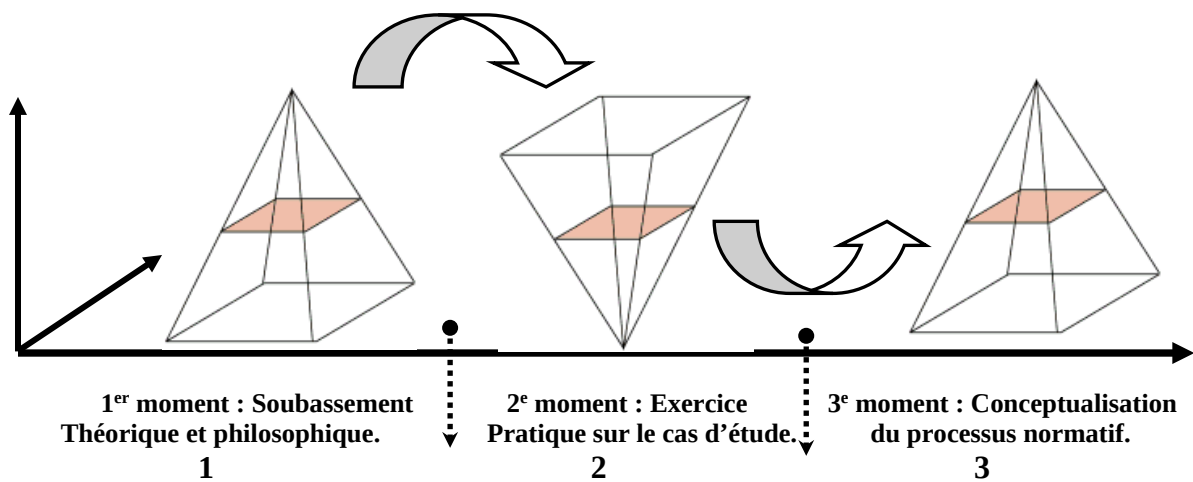
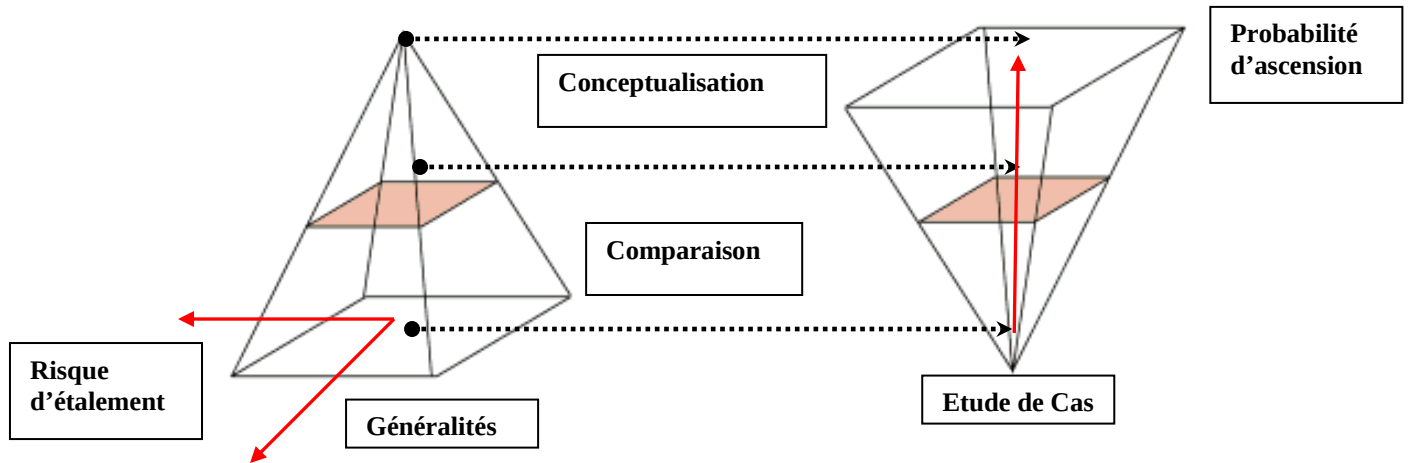
Rappelons ce qui a été dit auparavant. Les recherches opérationnelles récentes² avaient démontré en suffisance qu'il s'agit de nos jours de renverser la pyramide méthodologique classique dont le sommet se retrouverait dès lors à la base. Si dans le cas classique, le départ de la recherche de sa base générale : bibliographique et d'analyse de tous les cas d'espèces, exigeaient un moment de confrontation et de comparaison des résultats avec les autres cas analogues pour enfin arriver au sommet de la pyramide qui constituerait le moment de conceptualisation ; il s'est avéré qu'en inversant cette pyramide, le point de départ de toute recherche opérationnelle serait l'analyse d'un cas d'étude précis. Le moment de comparaison située au milieu de la pyramide serait dès lors similaire à celui du cas classique. Enfin la base étant située dans ce cas-ci en haut, constituerait le moment de conceptualisation, voire de généralisation. En effet, la pyramide classique présentait le risque de s'étaler à la base dans les généralités sans toutefois atteindre le sommet. Or, le cas inverse, nous présente toutes les chances de monter vers la base située en haut et aboutir ainsi à une conceptualisation.

Suite à une analyse critique de ces deux parcours méthodologiques, nous avons convenu de les combiner tous les deux, afin d'approcher nos objectifs assignés en amont, en l'occurrence : l'élaboration d'un processus normatif d'évaluation du paysage culturel.

Pour ainsi dire, la pyramide classique représenterait pour nous toute la construction du soubassement théorique et des méthodologies existantes, inhérentes au processus de l'évaluation paysagère. D'autre part, la pyramide inversée représenterait le corpus cognitif obtenu de notre exercice pratique d'application sur le cas d'étude. In fine, nous retournerons à travers un troisième moment à notre pyramide classique qui illustrerait notre moment de conceptualisation d'élaboration d'un processus normatif d'évaluation du paysage.

² C.f Imbert, M et al. Dir. (1987) : « *Cognitive Science in Europe* », Edition Springer Verlag.

Le schéma ci dessous nous, résume le parcours méthodologique de la pyramide inversée que nous avons adoptée dans notre définition de ce processus méthodologique normatif.



Les modalités d'élaboration du processus normatif d'évaluation du paysage culturel.
(Diagramme établi par l'auteur).

Pour appliquer cette méthode, en vue de l'élaboration de notre processus méthodologique normatif, nous prévoyons sa réalisation à travers les trois moments suivants :

1^{er} Moment : Etape 1 : Décision politique.

- Identifier l'objectif global de la décision qui exige l'acte d'évaluer le paysage culturel, objet d'étude.
- Identifier d'une manière générique des alternatives de valorisation pour ce dernier.

2^e Moment : Etape 1 : Evaluation ex-ante.

- Décomposer le système complexe paysager en une structure hiérarchique de caractères.
- Dresser la batterie d'indicateurs paysagers potentiels pour le cas d'étude.
- Identifier les contenus des critères d'évaluation qui orienteront les décideurs.

Etape 2 : Evaluation de mi-parcours : « Audit de tiers par le sondage d'opinion ».

- Réviser des critères d'évaluation par pondération numérique.

3^e Moment : Etape 1 : Evaluation finale.

- Elaborer une matrice d'évaluation par rapport à chacun des critères.
- Calcul des totaux par la méthode WSM et interprétation des résultats selon le canevas théorique.

Etape 2 : Evaluation ex-post.

- Vérifier le degré de cohérence de chaque matrice d'évaluation par méthode AHP.
- Agréger toutes les évaluations pour choisir l'alternative la plus satisfaisante en matière de valorisation du paysage culturel d'étude.

Nous tenons à signaler ici que le dernier moment d'évaluation des choix d'alternatives optimales de valorisation du paysage culturel ne doit aucunement être implicitement intégré dans le processus d'évaluation paysagère que nous préconisons pour des fins de classement. Or, nous le mentionnons ici, seulement à titre indicatif en tant que débouché éventuel amorçant un second processus d'évaluation paysagère qui pourrait être effectué ensuite dans l'optique d'une valorisation du paysage culturel, objet d'une quelconque étude.

Ceci dit, ce dit processus d'évaluation du paysage culturel de valorisation pourrait constituer un autre thème de recherche pour le futur.

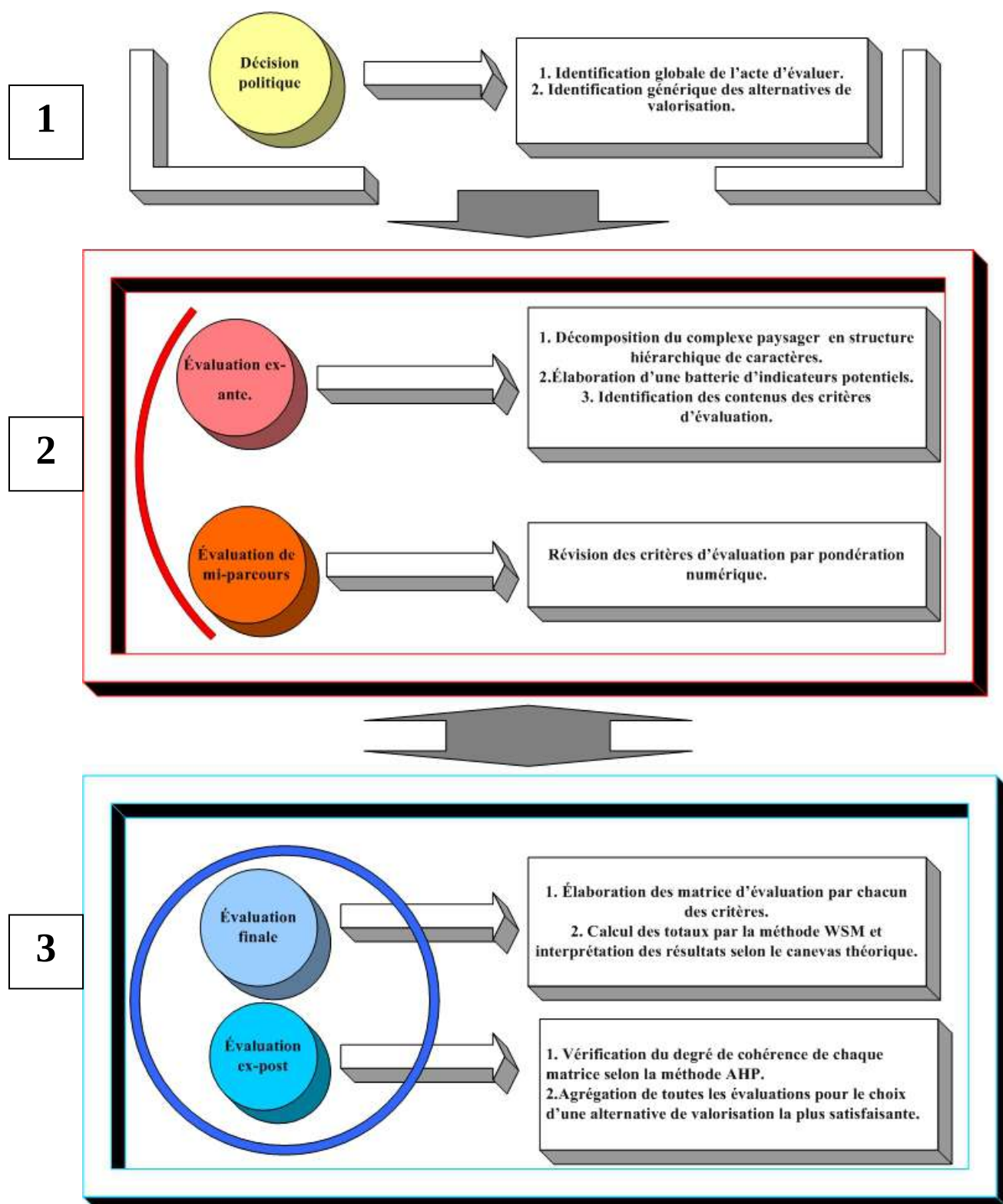


Diagramme 8 : Diagramme du processus méthodologique normatif d'évaluation du paysage culturel. (Établi par l'auteur).

La démarche d'évaluation que nous préconisons se résume à travers ce processus normatif qui s'articule à travers cinq étapes respectives et réflexives :

1^{er} Moment : Etape 1 : Décision politique.

Identifier l'objectif global de la décision qui exige l'acte d'évaluer le paysage culturel, objet d'étude.

Nous avons déjà vu que le paysage culturel ayant accédé au statut d'objet patrimonial ; en tant que ressource, il acquiert **une valeur économique**, en devenant ainsi une source d'emploi. Dans cette perspective, le paysage culturel est alors reconnu comme objet de gestion, et à ce titre, il peut être évalué.

L'émergence de politiques paysagères concertées avec tous les acteurs serait à notre sens, le signe d'une société qui rompt avec la logique de cloisonnement disciplinaire, pour s'engager dans la voie de l'intégration du public dans la gestion de son patrimoine et par voie de conséquence crédibiliser et rendre plus fiable ces critères d'évaluation.

Ainsi, les enjeux politiques des stratégies d'un développement durable voire pratiques de valorisation du paysage culturel tendront à :

- Créer des liens tangibles entre les exigences du tourisme culturel et l'aménagement du territoire.
- Identifier des outils de gestion pour des stratégies de protection des paysages culturels et scéniques.
- Inclure les valeurs du paysage culturel dans les approches d'aménagement du territoire à travers tous les niveaux de la planification territoriale.
- Adopter de nouvelles approches stratégiques pour améliorer la protection et la gestion des paysages culturels en tant que composantes du patrimoine culturel.
- Mettre à jour des directives pratiques pour garantir à long terme un développement durable des paysages culturels.
- Œuvrer au soulèvement de la conscience publique sur l'importance capitale de ces valeurs pour la valorisation tout azimuts de leur environnement par des initiatives ludiques spécifiques.
- Identifier d'une manière générique des alternatives de valorisation pour ce dernier³.

2^e Moment : Etape 1 : Evaluation ex-ante.

- Décomposer le système complexe paysager en une structure hiérarchique de caractères.

Nous entendons ici par hiérarchie, l'échelonnement des caractères que composent la structure du paysage culturel, objet d'étude. Ces derniers pourraient être rehaussés ultérieurement en tant que valeurs à préserver ou à promouvoir.

Décomposer le problème complexe en une structure hiérarchique constitue ici le niveau (1), c'est l'objectif cible.

C'est un moment de définition d'une batterie d'indicateurs paysagers potentiels pour le cas d'étude.

Selon le diagramme présenté ci-dessus, le premier moment n'est qu'une élaboration quasi-théorique par les spécialistes et les gestionnaires d'indicateurs environnementaux et culturels avec des critères y afférents, dont leurs contenus devraient être réexaminés lors des moments ultérieurs.

³ C'est ici que nous préconiserons les modalités d'évaluation ex-post des alternatives de valorisation du paysage culturel susceptibles d'être adoptées. (voir infra page 363).

Le moment d'évaluation est un moment clé dans ce processus, car il devra aboutir à une auto-évaluation des spécialistes lors de l'interprétation des données du sondage ou des entretiens ciblés⁴.

Etape 2 : Evaluation de mi-parcours : « Audit de tiers par le sondage d'opinion ».

A. Réviser les critères d'évaluation par pondération numérique.

Il s'agit là, d'un moment d'une évaluation de mi-parcours qui n'est qu'une confrontation détaillée des résultats du sondage des populations ou encore des entretiens ciblés, avec les critères d'évaluation ex-ante prédéfinis par les spécialistes.

L'objectif serait ici d'aboutir à une crédibilité plus objective des critères d'évaluation, plus inhérents à leur milieu d'appartenance socioculturel.

Ceci dit, le résultat se finalise par un réajustement au biais d'une pondération numérique des critères d'évaluation, voire parfois par l'inclusion de nouveaux critères. A cet effet, nous notons que les spécialistes peuvent revenir sur les contenus des critères d'évaluation, chacun à son tour, sous étude du niveau (2).

Le dernier moment de cette étape comprendra les différentes alternatives de sommation numérique, adoptées après analyse et confrontation.

Par ailleurs, à l'issue de cette étape, les spécialistes élaborent une seconde grille de combinaisons binaires en :

B. Comparant l'importance relative de tous les éléments appartenant à un même niveau de la hiérarchie pris deux par deux, par rapport à l'élément du niveau immédiatement supérieur.

C'est-à-dire, ici pour notre cas d'évaluation du paysage culturel, la comparaison s'effectuerait d'abord, en comparant les critères d'évaluation de chaque indicateur, pris selon une combinaison binaire. Par la suite, la comparaison s'effectuerait par rapport à l'indicateur hiérarchique supérieur de la même nature (soit les indicateurs environnementaux entre eux ou ceux culturels entre eux).

C. Configurant une matrice réciproque formée par les évaluations des rapports des poids ($K = i \times j$), K étant le nombre des critères comparés.

Le K dans notre cas est relatif au nombre des critères relevant de tous les indicateurs d'évaluation adoptés.

On obtient de cette façon **une grille de position** de chaque critère d'évaluation sous la dénomination :

$$P = a_{ij} \text{ avec } a_{jj} = 1 \text{ et } a_{ji} = 1/a_{ij} \text{ (étant une position réciproque).}$$

Cette grille de position pourrait être utile pour une analyse multicritères ultérieure élaborée en phase ex-post, afin de synthétiser les priorités des alternatives d'actions pris deux à deux entre les critères d'évaluation d'indicateurs différents, comme on le verra ci-dessous.

⁴ Ca pourrait être soit de larges sondages d'opinions, soit des entretiens ciblés sur des groupes de populations illustratif prédéfinis par les spécialistes.

j	i	Critères Environnementaux							
		1 ^{er} Indicateur : Identification des valeurs de nature.	a. Rareté et Diversité.	b. Intégrité et stabilité.	c. Qualités visuelles.	2 ^e Indicateur : Criticité.	3 ^e Indicateur : Identification des usages/		
Critères Culturels	1 ^{er} Indicateur : Signification architecturale du bien.								
	1. Style et typologie architecturale.		P1a		P1c				
	2. Modèles de conception architecturale.		P2a		P2c				
	3. Modèles de construction architecturale.		P3a		P3c				
	4. Nom de l'architecte ou du constructeur.		P4a		P4c				
	2 ^e Indicateur : Contexte d'appartenance.								
	3 ^e Indicateur : Intégrité.								
									

Exemple d'une grille de position des critères d'évaluation (Etablie par l'auteur).

3^e Moment : Etape 1 : Evaluation finale.

- A. Elaborer une matrice d'évaluation par rapport à chacun des critères.
- B. Calcul des totaux par la méthode WSM et interprétation des résultats selon le canevas théorique.

Etape 2 : Evaluation ex-post.

A. Appréciation de la cohérence des jugements.

- Vérifier le degré de cohérence de chaque matrice d'évaluation par la méthode AHP.

Les réponses obtenues présentent souvent un certain degré d'incohérence. AHP n'exige pas que les jugements soient cohérents ni transitifs, par contre Saaty⁵ a défini un indice de cohérence (IC) comme on l'a déjà vu supra.

- Agréger toutes les évaluations pour choisir l'alternative la plus satisfaisante en matière de valorisation du paysage culturel d'étude⁶.

B. Détermination des priorités des alternatives d'actions :

Une fois que les priorités locales pour tous les critères figurant dans la hiérarchie ont été déterminées, AHP calcule un score d'évaluation global rattaché à chacune des solutions des alternatives identifiées.

On obtient alors un vecteur {pi1, pi2, ..., pin} qui indique l'impact du critère i sur chacune des alternatives. Ce vecteur représente le vecteur propre principal de la matrice réciproque de dimension n x m.

Pratiquement, ce sont les mêmes formules données par L. Saaty⁷ qui seront utilisées ici afin de calculer le degré d'optimisation et de faisabilité de l'alternative préconisée.

$$IC = (I_{max} - K) / (K - 1)$$

K : nombre d'éléments comparés

$$RC = IC / IA$$

RC : est le ratio de cohérence

IA : est un indice aléatoire

IC : est l'indice de cohérence

La démarche consiste ici de déterminer tout d'abord un niveau de hiérarchie des critères de chaque indicateur, à l'issue de l'analyse des matrices Pij.

Il pourrait s'agir à titre d'exemple de : la qualité des retombées économiques de l'intervention, faisabilité, impacts sociaux, ..., en les pondérant par un coefficient.

Par la suite, nous appliquons la méthode WSM, méthode des sommes pondérées pour le calcul du poids de chaque alternative.

L'analyse multicritères AHP nous permet de déterminer ici l'alternative optimale la plus performante en matière de préservation et de valorisation du patrimoine culturel.

⁵ C.f Les cahiers PPUR : « Décider sur plusieurs critères : panorama de l'aide à la décision multicritères », 1998.

⁶ Nous tenons à signaler ici que nous n'avons pas engagé un tel moment dans notre application au cas d'étude. Or, nous le signalons ici en tant que moment complémentaire inhérent à l'acte d'évaluer précisé en amont qui pourrait tendre vers des choix d'alternatives optimales de valorisation du paysage culturel. Ainsi, nous le mentionnons qu'à titre indicatif en tant qu'un moment de l'évaluation ex-post.

⁷ Ibid note supra.

Les résultats peuvent être classés dans un tableau synthétique à l'image de celui que nous présentons ci-dessous.

	Critères				
	C1	C2	C3		Cn
Alternatives	W1	W2	W3		Wn
Poids relatifs					
A1	a11	a12	a13		a1n
.					
A4	a41	a42	a43		a4n
AM	am1	am2	am3		amn

En conclusion, cette analyse multicritères ex-post nous permet :

- La détermination des alternatives d'actions optimales et des critères de décision pertinents.
- La fixation des mesures numériques d'importance relatives (poids) et des performances des alternatives par rapport aux critères définis.
- Le traitement des valeurs numériques pour classer les alternatives d'actions.

In fine, comment pourrait-on élargir le champ d'application de notre processus normatif d'évaluation que nous avons préconisé, à d'autres cas de paysages culturels en Algérie ?

En guise d'avertissement préalable, je voudrai cependant pas que notre contribution méthodologique se confonde avec une proposition de méthode fermée en tant que formule ou de « recette » ; puisque nous sommes dans le domaine du patrimoine culturel, où l'accumulation / échange et transmission des connaissances demeurent très importants. Ce qui signifie que dans cette recherche, notre propos ne prétend pas de fournir aux différents acteurs concernés par la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine culturel, des outils opératoires pour une situation donnée, mais plutôt, voire en notre processus d'évaluation proposée une démarche normative structurelle à adopter en tant que feuille de route qui guiderait les acteurs concernés dans cette opération d'évaluation paysagère.

Afin de répondre à cette interrogation posée en fin de parcours sur l'éventualité de généralisation de notre processus normatif aux autres cas d'espèces ; nous devons signaler le fait d'établir tout d'abord une classification typologique de ces paysages culturels. A cet effet, nous soutenons qu'il en existe plusieurs types, tels ceux :

1. Des paysages culturels urbains bâtis : (paysages urbains : silhouettes « Skyline » ; champs de perspectives ; scénographie urbaine ; ...).
2. Des paysages culturels non bâtis : champs de batailles, voies de communications historiques ou culturelles ; aires de manifestations socioculturelles ; ...
3. Des paysages culturels historiques relatifs à des monuments historiques isolés.

C'est en effet, à cette dernière catégorie de paysages culturels que pourrait s'appliquer notre démarche méthodologique ; où le monument historique ici, est considéré en tant qu'élément catalyseur de l'ensemble des caractères environnementaux et culturels de son territoire d'appartenance. Nous convenons ainsi, que le monument en tant qu'héritage collectif, est la mémoire signifiée par cette forme visible du territoire. Il matérialise ainsi cette relation visuelle ou mentale entre la société et son territoire, c'est à la fois l'objet patrimonial physique et sa représentation dans son territoire d'appartenance.

Ainsi, notre démarche méthodologique avait eu recours entre autres au sondage d'opinions afin de reconnaître les types de représentations sociales que fait le public profane de son paysage culturel ; et ceci dans le but de maximiser l'efficacité des critères d'évaluation pour approcher une plus grande objectivité scientifique.

C'est au vu de la grande présence de cette catégorie de paysages culturels très répandus sur notre territoire national que nous espérons donner à notre processus d'évaluation, une grande portée pratique, à la fois immédiate et potentielle.

Par ailleurs, à quelle architecture institutionnelle peut-on proposer une telle démarche ?

L'analyse paysagère que nous avons préconisée à travers notre processus normatif, tend aussi à élaborer des orientations en matière de protection de chaque ressource paysagère, en soulignant en amont dès cette phase d'évaluation les risques auxquels elles sont exposées.

Elle déboucherait éventuellement sur des recommandations à retenir plus tard dans les projets de sauvegarde et de mise en valeur ; en ce sens qu'elle offre la possibilité d'identifier les aspects critiques ou problématiques, où il faut que la planification et la conception du développement soient intégrées dans l'aire d'un paysage culturel, où le préalable fondamental est l'analyse et l'identification correcte et systématique des ressources et des détracteurs présents.

Dans l'expectative, nous pouvons affirmer que l'importance d'une telle recherche réside dans :

- L'analyse approfondie des ressources présentes dans le territoire et de leur évaluation respective en vue d'une patrimonialisation du paysage culturel en tant que nouvelle catégorie de biens de l'environnement. Ce sont les différentes instances de gestion du patrimoine culturel, à titre indicatif, nous citons : le Ministère de tutelle- l'office national de gestion et d'exploitation des biens culturels protégés – les directions de Wilaya- les circonscriptions archéologiques.
- L'intégration de cette analyse dans les documents d'aménagement du territoire, à l'échelle appropriée des PAW (Plan d'Aménagement de Wilaya), PAC (Plan d'Aménagement Communal) et PDAU (Plan Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme), en préconisant un outil normatif pour ces derniers, tels que les plans des parcs culturels déjà promulgués au sein de la loi 98-04 sur le patrimoine culturel. Ce sont les bureaux d'études étatiques ou privés habilités à mener des études de plans de sauvegarde et de mise en valeur.
- L'intégration de la dimension économique locale par une optimisation de la plus value des ressources patrimoniales au sein de l'optique du développement durable qui passerait par des projets de valorisation du paysage culturel. Ce pourrait être des commandes d'études d'impact et de rentabilité socio-économique diligentées par différents acteurs qui agissent sur ces derniers.

CONCLUSION GENERALE.

Aujourd'hui, nous pouvons affirmer que les ressources culturelles et environnementales d'un territoire jouent un rôle irremplaçable pour construire un modèle de développement à la fois durable et rentable.

Les paysages culturels largement répandus dans l'ensemble des pays méditerranéens, en l'occurrence en Algérie, constitue pour autant une ressource qui donne une identité tant du point de vue de la cohésion sociale, que du point de vue testimonial et d'héritage.

L'intérêt de notre recherche entreprise dans cette direction de l'évaluation du paysage culturel, est lié à la constatation que l'homologation d'un processus méthodologique demeure à l'origine d'une réelle action de préservation et de mise en valeur des patrimoines culturels.

En effet, si sur le plan de l'application, ces considérations d'élaboration d'indicateurs paysagers pour chaque cas d'étude -en tant que moment crucial figurant au sein de ce processus normatif que nous avons proposé- requièrent toute leurs importances conceptuelles, Il s'avère aujourd'hui qu'il ne s'agit plus d'un simple recensement des biens sous forme de catalogue, mais plutôt d'une proposition d'une vision globale, où la notion de « Valeur » paysagère s'induirait par des relations d'ambivalences de systèmes ou de réseaux de valeurs plurielles à déterminer.

Par ailleurs, nous avons vu qu'il faut éviter toute parcellisation disciplinaire pour l'évaluation du paysage culturel, afin d'éviter toute perte de signification ou possibilité d'équivoques sur la notion de « valeur » du paysage culturel.

Le chapitre consacré à la notion de valeur, nous a démontré du point de vue philosophique que ces dernières demeurent des variables historiques liées à des substrats socioculturels ou parfois à des conjonctures politiques. Nos hypothèses relatives à cet aspect sont venues encore le confirmer.

Notre recherche trouve une assise réglementaire dans les deux nouvelles lois (Loi sur le patrimoine culturel N° 98-04 du 15 juin 1998) et (Loi sur la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable N° 03-10 du 19 juillet 2003).

Cette récente mobilisation de l'opinion publique au sujet de la protection de l'environnement naturel et culturel au sein de l'optique du développement durable exprime les inquiétudes très concrètes quant aux crises multiples qui peuvent survenir face au processus de mondialisation que nous assistons aujourd'hui.

Le réinvestissement des valeurs des paysages culturels se justifie aujourd'hui sur plusieurs niveaux :

1. **Identitaire** : Aujourd'hui, le recours au patrimoine culturel est le résultat d'une prise de conscience collective et universelle. Nous avons saisi que chaque société devra s'identifier par rapport à son histoire, ses ancrages culturels, son identité spécifique.
2. **Géopolitique** : Toute la réglementation actuelle sur le patrimoine culturel (chartes et conventions internationales) stipule que le recours au patrimoine culturel devra être saisi en tant que facteur de rapprochement entre les peuples et les cultures. Dès lors, les regroupements régionaux ne devraient pas être définis seulement à travers des aspects seulement économiques ou d'échanges, mais que la culture et le patrimoine,

devraient constitués des catalyseurs de développement mutuel pour des régions géographiques. Par là même, l'évolution de la notion de la valeur du patrimoine de celle nationale à celle universelle, plaide pour une perception nouvelle du patrimoine culturel de l'humanité, en abolissant toutes frontières géographiques ou discrimination culturelle, religieuse ou raciale.

3. **Environnementale** : Face à cet anonymat du caractère régional urbanistique et architectural de nos villes, le recours au patrimoine culturel constitue un facteur d'intégration culturelle pour les populations, au vu de ce laminage engendré par ce processus de mondialisation qui insuffle un changement de mode de vie, de coutume et de manière d'habiter.
4. **Economique** : Aujourd'hui, le développement du tourisme culturel, supplantant largement le tourisme balnéaire, développé pendant les années 1970, est venu rajouter une plus value économique au patrimoines culturels. Il constitue effectivement un facteur de développement économique, en tant que pourvoyeur d'emplois et de richesses. Ainsi, le paysage culturel est considéré en tant qu'objet de gestion qui rentre dans des stratégies de valorisation utilisant tout les attributs et ressources présentes dans le territoire.

Il est évident que les résultats concrets de notre recherche liés au thème de l'évaluation paysagère, tiennent, d'une part, des concepts propres à la discipline du patrimoine en général, c'est-à-dire des techniques et procédés d'identification et mise en répertoire qui relèvent des démarches courantes d'identification du patrimoine culturel ; et d'autre part, du cadre scientifique théorique universel en matière d'élaboration des indicateurs et critères paysagers.

Sans vouloir en juger les effets et les apports d'une telle recherche, les diverses opérations préconisées dans un processus normatif d'évaluation paysagère la plus complète et exhaustive qu'elle soit, se relie sans doute à cette volonté actuelle d'une gouvernance durable du territoire.

En effet, les diverses instances publiques qui agissent sur le paysage culturel en Algérie, d'une manière directe ou indirecte, ne dispose d'aucune démarche spécifique, leur permettant l'élaboration d'une telle évaluation paysagère.

Les intentions, procédés et les méthodes d'évaluation du paysage disponible aujourd'hui, analysés dans des fiches en annexe, nous ont permis d'amorcer notre processus normatif.

L'étude d'un cas d'étude en l'occurrence le mausolée royal de Tipasa, prisé à la fois du point de vue paysager, environnemental et monumental, n'était pour nous qu'un prétexte pour approcher nos objectifs assignés par l'élaboration d'une plate forme méthodologique d'évaluation du paysage culturel.

Cette tentative avait nécessairement exigé des enquêtes multidisciplinaires au moyen du sondage d'opinions, visant non seulement à analyser le territoire du cas d'étude à la recherche de ressources dans les différents secteurs, mais également à examiner ces ressources en vue de leur rapport avec les caractères perceptuelles qu'en fait le public profane à l'égard de notre paysage d'étude.

Un tel travail nous a permis de dresser une sorte d'inventaires raisonnée d'indicateurs paysagers dotées de leurs propres critères, qui nous ont permis de fournir à l'issue une sorte de synthèse-cadre des diverses opérations qui constitueraient les divers moments de notre

processus normatif d'évaluation du paysage culturel. Ce dernier fut examiné du point de vue philologique et structurel par rapport au cadre universel composé d'un fort ensemble d'expériences et plans d'actions, élaboré en Europe ou en Amérique.

Ainsi, l'analyse paysagère que nous préconisons à travers notre processus normatif, tend à mettre en évidence les points forts et les points faibles de tous les caractères du paysage culturel. Elle tend aussi à élaborer des orientations en matière de protection de chaque ressource paysagère, en soulignant en amont dès cette phase d'évaluation les risques auxquels elles sont exposées.

Elle déboucherait éventuellement sur des recommandations à retenir plus tard dans les projets de sauvegarde et de mise en valeur ; en ce sens qu'elle offre la possibilité d'identifier les aspects critiques ou problématiques, où il faut que la planification et la conception du développement soient intégrées dans l'aire d'un paysage culturel, où le préalable fondamental est l'analyse et l'identification correcte et systématique des ressources et des détracteurs présents.

En élargissant notre horizon, nous pouvons affirmer que l'importance d'une telle recherche réside dans :

- L'analyse approfondie des ressources présentes dans le territoire et de leur évaluation respective.
- L'intégration de cette analyse dans les documents d'aménagement du territoire, à l'échelle appropriée des PDAU.
- L'intégration de la dimension économique locale.

In fine, quelles sont les perspectives que notre recherche pourrait ouvrir ?

L'itinéraire d'investigation et d'analyse que notre recherche avait emprunté avait laissé entrevoir deux ouvertures problématiques futures que nous pourrions explorer à travers des recherches post-doctorales ou des travaux de direction de thèses futures. Il s'agit de :

1. La définition des systèmes et des modalités de cotation des valeurs du paysage culturel selon les méthodes de représentation d'informations géographiques localisées : SIG.
2. La définition d'une stratégie de programmation intégrée pour la valorisation du paysage culturel par l'usage des méthodes dite SWOT (Strength, Worth, Opportunities,...).

En conclusion, on dirait que toute stratégie de valorisation ou de développement du paysage culturel, est un fait de type dynamique pour lequel le volet d'identification puis de gestion doit être dotée des pouvoirs et des instruments qui demeurent nécessaires à la réalisation de sa requalification territoriale et économique.

Tous les acteurs qui agissent sur le paysage culturel doivent être impliqués dans une concertation et une participation permanente : soit publics que privés, soit économiques que sociaux, afin de créer des offres majeures dans le processus de valorisation des ressources culturelles, environnementales et touristiques d'une région.

BIBLIOGRAPHIE GENERALE.

1. Histoire du mausolée royal de Tipasa et de son territoire.

- Baumgarner, N. (1965) : « *Etude phytosociologique des massifs forestiers du Sahel de Tipasa* ». . Bull. Soc. Hist. Nat. Afrique du Nord, N° 56. Pp 98-164.
- Berbrugger. A (1866): « *Rapport des travaux exécutés au tombeau de la chrétienne* ». In Revue Africaine, T X1.
- Berbrugger Louis Adrien (1866) : « *Le tombeau de la chrétienne d'après Shaw et Bruce* ». In : Revue Africaine T X. Pp 441- 450.
- Berbrugger Louis Adrien (1867) : « *le tombeau de la chrétienne, mausolée des rois maurétaniens de la dernière dynastie* », Alger, bastide.
- Bouchnaki, Mounir (1979) : « *Le mausolée royal de Maurétanie* » ; Alger, Ministère de l'information et de la culture.
- Caisse. A (1892) : « *Le tombeau de Juba II, dit tombeau de la chrétienne* ». Edit Maugin, Blida.
- Christofle, Marcel (1951) : « *le tombeau de la chrétienne* », paris, Arts et métiers graphiques.
- Coarelli. F et Thebert. Y (1988) : « *Architecture funéraire et pouvoirs. Réflexions sur l'hellénisme numide* ». Revue MEFRA, 100. Pp 761- 818.
- Dr Shaw. T (1743): « *Voyages en Barbarie et au Levant* », trad. française, La Haye, p. 58, tome I.
- Direction de la planification et de l'aménagement du territoire (1998) : « *Annuaire statistiques de la wilaya de Tipasa* ».
- Gsell. Stéphane, (1901) : « *les monuments antiques de l'Algérie* ». Paris, A, Fontemoing, 2 vol.
- Gsell, Stéphane, (1911) : « *Atlas archéologique de l'Algérie* ». Edition spéciale des cartes u 200 000^e du service géographique de l'armée, Alger, A. Jourdain.
- Marmol. Carvajal Luis.del (1599): « *Description générale de l'Afrique : Descripcion general de Africa, sus guerras y vicisitudes, desde la fundacion del mahometismo basta el ano 1571* ». 3 vol, Granada 1573, Malaga.
- Julien. Ch. A (1979):« *Histoire de l'Algérie contemporaine* ». Edit PUF, Paris.
- Koumas H et Nefa Ch (2003): « *L'Algérie et son patrimoine. Dessins français du XIXe siècle* ». Ed Du Patrimoine, Paris.
- Lezine. A (1962) : « *Architecture punique. Recueil de documents* ». Paris, Tunis.
- Ministère Du Tourisme, Wilaya de Tipasa et Direction du tourisme (2005): « *Tipasa et Cherchel* ». Guide, Edition Du Tell, Blida.
- Ravoisié. Amable. Bonaventure, (1846- 1851): « *Exploration scientifique de l'Algérie pendant les années 1840- 1841 – 1842. Beaux arts, Architecture et sculpture* ». Paris, Firmin didot, 3 vol, gravures in folio.
- Rakob. F (1979): « *Die Numider. Reiter und Könige nördlich der Sahara* ». Exposition sous la direction de H.G Horn et C.B Rüger, Bonn.
- Salama. P (1967) : « *Tombeau Royal de Maurétanie* ». Revue du Ministère du Tourisme, N° 04.
- Saoudi. N (1989) : « *Pliocène et Pléistocène inférieur et moyen du Sahel occidental d'Alger* ». Edit Enal, Alger.
- Saoudi. N et Betrouni. M (1992): « *Sur les risques physiques et dynamiques des sols de Tipasa* ». PPSMVSS de Tipasa.

- Wilaya de Tipasa, sous la direction de F. Djelti et S. Ferdi (1996): « *Site et Antiquités de Tipasa* ». Edition ANEP, Alger.

2. Bibliographie générale relative au site de Tipasa antique :

- Baradez. Jean, (1952) : « *Tipasa, ville antique de Maurétanie* ». Alger.
- Blas De Roblès J.M et Sintès. C (2003) : « *Sites et monuments antiques de l'Algérie* ». Edit Edisud archéologie, Aix en Provence.
- Bouchenaki, Mounir, (1978): « *Cités antiques d'Algérie* ». Alger, ministère de l'information et de la culture.
- Bouchenaki. Mounir , (1988) : « *Tipasa, Site du patrimoine mondial* », Alger.
- Bouchenaki. M et Lancel , Serge, (1971) : « *Tipasa de Maurétanie* ». Alger.
- Khelifa. A (2003) : « *Algérie : Les sites du patrimoine mondial* ». Catalogue de l'exposition. Edition, Une année de l'Algérie en France, Alger.
- Lancel, Serge (2003) : « *L'Algérie antique. De Massinissa à Saint augustin* ». Paris, Mangés.

3. Ouvrages généraux relatifs aux théories générales et à la philosophie de la pensée.

- Blanchet, A., Gotman, A. (1992) : « *L'enquête et ses méthodes : l'entretien* ». Edit Nathan, Paris.
- Boudon. R (1973) : « *L'inégalité des chances. La mobilité sociale dans les sociétés industrielles* ». In : Polycopié Faculté centrale d'Alger. Sans date.
- Durkheim. (1912) : « *Formes élémentaires de la vie religieuse* ».In : Polycopié Faculté centrale d'Alger. Sans date.
- Habermas. E (1968) : « *La technique et la science comme idéologie* ». In : Polycopié Faculté centrale d'Alger. Sans date.
- Habermas. A (1981) : « *Théorie de l'Agir communicationnel* ». In : Polycopié Faculté centrale d'Alger. Sans date.
- Kant. E (1781) : « *Critique de la raison pure* ». In : Esthétiques transcendantale. 1.1. In : Polycopié Faculté centrale d'Alger. Sans date.
- Les cahiers PPUR : « *Décider sur plusieurs critères : panorama de l'aide à la décision multicritères* ». 1998.
- Meinong. A (1901) : « *Gegenstandstheorie : Théorie des objets* ». In : *Traité des assumptions « über Annahmen »* (1904).
- Nora. P (1991) : « *L'opération de mémoire* ». In : L'apologie du périssable. Edition Du Rouergue – Rodez, Paris.
- Scheler. M (1913- 1916) : « *Ethique matérielles des valeurs* ». 2 Volumes.
- Weber. Max (1919) : « *Le jugement de valeurs* ». In : Actes Conférences : Le savant et le politique. In : Polycopié Faculté centrale d'Alger. Sans date.

4. Ouvrages généraux relatifs aux théories du paysage culturel et naturel.

- Andreotti G. (1997) : « *Aspects généraux du rapport entre paysage et religion* ». In : *Géographie et Cultures*, n° 23, Paris, L'Harmattan, pp. 77-88.
- Association « Horizon-Paysage » : « *Paysage et Patrimoine* ». Journées d'études des 23 -24 octobre 1998. Université de Reims.
- Avocat. Ch (1984) : « *Essai de mise au point d'une méthode d'étude des paysages* ». In : « *Lire le paysage, lire les paysages* ». Colloque de l'Université de Saint Etienne, CIEREC. Pp 11-36.
- Augoyard. J.F (1995) : *L'environnement sensible et les ambiances architecturales*. In: *L'Espace Géographique*, 1995, N° 04. Pp 302-318.
- Bailly. A, Raffestin. C et Reymond. H (1980) : « *Les concepts du paysage : Problématique et représentations* ». In : *L'Espace géographique*, N° 04, 1980, Paris. Pp 277- 286.
- Belayew D., Caudron T., Dalose P., Delporte T., Jacques C. (1995) : « *Lecture géographique du territoire rural - les outils de la lecture paysagère* », Namur, CEFOGEO, FUNDP.
- Berque. A (1994) : « *Paysage, milieu, histoire* ». In : collectif : « *Cinq propositions pour une théorie du paysage* ». Edition Champ Vallon, Seyssel.
- Berque A. (1995) : « *Les raisons du paysage, de la Chine antique aux environnements de synthèse* », Paris, Hazan.
- Bertrand. G (1973) : « *Quelques remarques sur le rôle de l'outil mathématique dans les études intégrées de paysage* ». In : *Revue L'espace géographique*, N° 3.
- Besse J.-M., (2000) : « *Voir la terre, six essais sur le paysage et la géographie* », Paris, Actes Sud / École Nationale Supérieure du Paysage / Centre du paysage.
- Bonnefoy Y. (1990) : « *Existe-t-il des hauts lieux ?* ». In : *Hauts Lieux*, Crépu M. et Figuier R. (dir), Paris, Autrement, série Mutations, n° 115, pp. 14-19.
- Beringuier. Ch et Ph (1991) : « *Manières paysagères : Une méthode d'étude, des pratiques* ». Document de recherche de l'UFR, *Géographie et Aménagement*, Université de Toulouse le Mirail, N° 35.
- Brossard T., Joly D., Laffly D., Vuillod P., Wieber J-C. (1994).: « *Pratique des systèmes d'information géographique et analyse des paysages* ». IN : *Revue internationale de Géomantique*, 3-4, pp. 243-256.
- Brunet R. (1974) : « *Espace, perception et comportement* », IN : *L'Espace géographique*, 3, pp. 189-204.
- Choay. F (1992) : « *l'Allégorie du patrimoine* ». Edition Du Seuil, Paris.
- Clark. S.B.K (1974) : « *The value of landscape* ». In: *Landscape research news*, N° 1.
- Claval P. (1995) : « *L'analyse des paysages, Géographie et Cultures* », Spécial Paysages, L'Harmattan, Paris, vol. 13, pp. 55-75.
- Collot. M (1986) : « *Point de vue sur la perception des paysages* ». In : *L'espace géographique*, 3, Paris. PP : 211- 217.
- Cullen. G (1968): « *Townscape* ». Edition MIT Press. Cambridge. USA.
- Dajoz. R (1996) : « *Précis d'écologie* ». Edition Dunod, 6^e édition, Paris
- D'Angio et alii,(2001) : « *Le paysage, réalité ou chimère ?* », sur le site de l'IUFM d'Aix-Marseille.
- www.aixmrs.iufm.fr/formations/filieres/hge/gd/gdgeographie/notions/paysage/paysage.htm
- Devilliers, Ch (1988) : « *Le projet urbain en question. Continuité et discontinuité* ». Edit Eyrolles, Paris.
- Dubost F., Lizet B., (1995) : « *Pour une ethnologie du paysage, Paysages au pluriel : pour une approche ethnologique des paysages* », In : *Cahier*, n°9, pp. 223-240.

- Finke. L (1993): « Introduzione all'ecologia dell paesaggio ». Edit F. Angeli, Milano.
- Garnier C., Sauvé L., (1999) : « *Apport de la théorie des représentations sociales à l'éducation relative à l'environnement* » - Conditions pour un design de recherche, Éducation relative à l'environnement - regards, recherches, réflexions, Arlon, FUL, pp. 65-77.
- Gimblett R.H., (1992): "*Perceptual values in the cultural landscape: a spatial model for assessing and mapping perceived mystery in rural environments*". In: Journal of Computers, Environment and Urban Systems, 16: 453-471.
- Golledger G. (1992): "*Place Recognition and Wayfinding : Making Sense of Space*", In: Geoforum 23, n° 2, pp. 199-214.
- Hall. E (1996) : « *La dimension cachée* ». Edit Points, Paris.
- ICCROM (2003): « *The challenge of cultural landscapes* ». In: ICCROM Newsletter, N° 29, Juin 2003, Rome.
- Le Floch S. (1996) : "*Bilan des définitions et méthodes d'évaluation des paysages*". In : Revue Ingénieries - EAT n°5, pp. 23-31, Mars 1996.
- Joye. C (1978) : « *Problèmes d'aménagement du territoire et de conservation de la nature. Les méthodes d'évaluation des sites et des paysages* ». In : Natura Mosana, N° 31.
- Loiseau J.-M., Terrasson F., Trochel Y. (1993) : « *Le paysage urbain* », Paris, éd. Sang de la Terre.
- Kaplan, R., Kaplan S. (1989): "*The experience of nature. A psychological perspective*". Cambridge University Press,
- Kessler M. (1999) : « *Le paysage et son ombre* » Edit PUF, coll. Perspectives critiques.
- Kipman. S.D (1987) : "*La perception piégée par la pensée*". In : Les cinq sens, N° spécial, Sciences et vie, paris. Pp 68- 73.
- Mayne- Wilson (2001): « *Understanding and managing cultural landscapes* ». Australia, Typed document unpublished.
- Mazzino.F et Gherzi .A (2003) : « *Per un atlante dei paesaggi italiani* ». Edit Alinea editore, Florence.
- Moldan. F , Billharz. S et Mattravers. R (1977): "*Sustainability indicators. Report of the project on indicators of sustainable development* ". New York.
- Norberg Schultz . C (1997) : « *L'art du lieu* ». Edition Le moniteur, Paris.
- O'Riordan T., Wood C., Shadrake A. (1993): "*Landscapes for Tomorrow*", In: Journal of Environmental Planning and Management, vol. 36, n° 2.
- Oulebseir, N (2004) : « *Les usages du patrimoine : Monuments, musées et politiques coloniales en Algérie, 1830- 1930* ». Ed De la maison des sciences de l'homme, Paris,
- Paulet J.-P (2002) : « *Les représentations mentales en géographie* », Paris, Anthropos, coll. Géographie.
- Parramon. J. Ma. (1977) : « *Comment peindre le paysage* ». Edition Bordas, Paris,
- Patourne. C. (2004): « *Le concept de paysage une mosaïque d'éléments pour le construire* » Thèse de doctorat en sciences géographiques ». Université de Liège, Belgique.
- Philips. A (2003): « *Why living in landscapes matter to nature conservation* ». In: ATP Bulletin: The journal of the preservation of technology, Association for Preservation Technology International, Vol XXXIV, N° 1. Pp 5- 10.
- Philipps. M et Khoubbane. A (1988): « *20 ans après : réflexions sur l'analyse du paysage* ». In : Actes de la table ronde PIREN-CNRS « *La quadrature du paysage* ». Parution dans RGPSO, Toulouse.
- Pearson, M., D. Johnston, J. Lennon, I. Mc Bryde, D. Marshall, D. Nash and B. Wellington (1998): "*Environmental Indicators for National State of the Environment Reporting: natural and cultural heritage*", Environment Australia, Canberra.
- Pinchemel P. (1987) : « *Lire les paysages* », Paris, Documentation française et CNDP, coll. Documentation photographique, vol. 6088.

- Rapoport. A (2003): « *Culture, Architecture and design* ». In: Architectonics. Mind, land and society. N° 05, Edition UPC, Barcelone.
- Richard J.F (1990): « *Les activités mentales* ». Collection Psychologie, Edition A. Collin, Paris.
- Ronai. M (1976) : « *Paysages (1)* ». In : Hérodote, N°1, Paris. Pp 125- 159.
- Rougerie. G et Beroutchachvili. N (1991) : « *Géosystèmes et paysages. Bilan et méthodes* ». Edition Armand Colin. Paris.
- Sauvé L., Machabée L. (2000) : « *La représentation : point focal de l'apprentissage, Éducation relative à l'environnement : Regards - Recherches – Réflexions* », vol. 2, Arlon, Fondation Universitaire Luxembourgeoise, pp. 183-194
- SCÉRÉN – CNDP (1997) : « *Le paysage dans tous ses sens* ». Documentation pédagogique. Paris.
- Schmitz S. (1999) : « *Les sensibilités territoriales : contribution à l'étude des relations homme-environnement* ». Thèse de doctorat en sciences géographies à l'Université de Liège.
- Sourp R. (1992) : « *L'analyse du paysage : une didactique pour la géographie* ». Thèse de doctorat - Université de Toulouse Le Mirail.
- Sourp R. (1999) : « *50 activités avec le paysage, de l'école au collège* », Toulouse, CRDP Midi-Pyrénées.
- Zube, E.H., Friedman S., Simcox D.E (1989): « *Landscape change – Perceptions and physical measures* ». In: Environmental Management 13. Pp 639-644.
- Wager . J (1987) : « *Evaluation des ressources paysagères* ». In : Annales de Gembloux N° 2, Belgique. Pp 71-80.
- Wieber. J.C : « *Le paysage. Questions pour un bilan* ». Bull. A.G.F, 2. Pp 146-155.

5. Méthodes d'approches d'évaluation du paysage:

L'Approche du Gestalt :

- Brunet. R (1974) : « *Analyse des paysages et sémiologie. Eléments pour un débat* ». In: L'Espace géographique. Paris. Pp 120- 126.
- Pelletier. Ph (1987): « *Prototypes et archétypes paysagers au Japon: l'exemple du Bassin de Nara* ». In : L'Espace géographique, N° 2, Paris. Pp 81- 93.
- Sautter. G (1979) : « *Le paysage comme connivence* ». In : Hérodote, N° 16, Paris. Pp 40-67.
- Koffka, K (1935): « *Principles of gestalt psychology* », Harcourt Brace, New York.
- Kohler, W (1964): « *La psychologie de la forme* », Ed Gallimard, Paris.

L'Approche architecturale :

- François. J (1965) : « *Paysage et architecture* ». Edition Art et Techniques, Bruxelles.
- Simonds. J.O (1961): *Landscape architecture* ». Edit Mac Graw Hill, New York.
- Cerasi. M (1966): « *Lettura dell'ambiente* ». Faculté d'architecture de Milan, Italie.
- Cerasi. M (1967): *Valori ambientali del comprensorio Lodigiano Ilse* ». Milan.
- Raffestin. Cl (1989) : « *Théorie du réel et géographicité* ». In : ESPACE-TEMPS. N° 40-41. Paris. Pp 50-60.

-L'Approche Historico-culturelle :

- Epstein. J (1981) : *Paysages-images et idéologie* », In : Les annales de la recherche urbaine, N° 10/11, Edit Dunod.

- L'Approche Patrimoniale : (Le Modèle Italien) :

- Bottino. F (1987): « *Il piano paesistico dell'Emilia Romagna* ». In: *Parametro*, N° 87/ 1987. Pp 46-80.
- Bottino. F (1988): « *Il piano territoriale di coordinamento paesistico* ». In: *Parametro*, N° 163-164, 1988.

- L'approche Naturaliste :

- Dansereau. P (1975): « *Inscape and landscape. The human perception of environment* ». Columbia university press, New York, Londres.
- Phipps . M (1966) : « *Introduction au concept de modèle biogéographique* ». In : *Actes du IIe Symposium international de la photo-interprétation*, Paris, 1966.
- Phipps. M (1968) : « *Contributions à l'analyse et à la classification des types de paysages* ». In, *Actes Congrès International de la photogrammétrie*, Lausannes, 1968.
- Phipps. M (1981) : « *Information theory and landscape analysis* ». In: « *Perspectives in Landscape ecology* ». PUDOC, Wageningen, Pp 57- 64.
- Milkov. F.N (1979): « *The contractivity principle in landscape geography* ». Trad in: *Soviet geography*, N° 20, 1, New York. Pp 31- 39.

- L'approche géographique:

- L'école russe :

- Armand. L.D (1964): « *The geophysics of landscape* ». IZV, Akad, Nauk, SSSR, 2. Pp 12-23.
- Berroutchachvili. N (1990): « *La géophysique du paysage* ». Trad Moscou.
- Berroutchachvili. N et Mathieu. J.L (1984): « *L'éthologie des geosystèmes* ». In : *L'espace géographique*, N° 02, Paris. Pp 73- 84.
- Hasse. G et Richter. H (1983): « *Current trends in landscape research* ». In : *Geo Journal*, N° 7, 2, Wiesbaden. Pp 107- 120.

- L'école allemande :

- Neumeister. H (1981): « *schichten als structurelemente und zeitliche verhalten von geosystemen* ». Patermanns Geogr. Mitt, 125, Gotha, Leipzig. Pp 231- 238.

- L'école française :

- Bertrand. G (1973) : « *Quelques remarques sur le role de l'outil mathématique dans les études intégrées de paysage* ». In : *L'espace géographique*, N° 03, Paris.
- Bertrand. G (1969) : « *Ecologie de l'espace géographique. Recherches sur une science du paysage* ». In : *C. R, SOC, Biogeogr*, 2, Paris. Pp 404- 406 et 195- 204.

-L'école britannique :

- Fines. K.D (1968): « *Landscape evaluation. A research project in East Sussex* ». In *Regional studies*, 2, Cambridge Univ Press. Pp 41- 55.
- Tandy. G .V.R (1969): *Landscape evaluation technique* ». Land use consultant Croydon (Kent).
- Trail. A.L (1978): « *The Manchester landscape evaluation method* ». *Landscape research* Exter. Pp 2-3.

-L'approche géographique : Le modèle sitologique :

- Beringuier. CH et Ph : « *Manières paysagères : une méthode d'étude, des pratiques* ». Doc de recherche, UFR, Univ Toulouse, N° 35.
- Deffontaines. J.P (1986) : « *Un point de vue d'agronome sur le paysage. Une méthode d'analyse du paysage pour l'étude de l'activité agricole* ». In : *Lecture du paysage*, Paris. Pp 33- 52.

- Landais. E (1996) : « *Systèmes techniques agricoles, organisation de l'espace rural et protection du paysage : Le projet MAP* ». Actes du séminaire, Paris.

-L'Approche Ecologique :

- Allaire. G (1972) : « *Analyse écologique et cartographique du paysage. Contributions méthodologiques et proposition pour une étude quantitative de la distribution spatiale de l'utilisation du sol* ». Thèse de doctorat d'état, laboratoire de biogéographie de l'ENSAT, Toulouse.
- Allaire. G (1973) : « *L'analyse quantitative du paysage* ». In : Revue l'Espace géographique, N°1.
- Baudry. Y (1986) : « *Approche écologique du paysage* ». In : Lecture du paysage. INRAP en coll avec Françoise Burel Foucher.
- Mc Harg. I (1979): « *Design with nature* »IAURIF, Trad. Française.
- Nef. L (1977) : « *Considération sur le choix des critères d'évaluation écologique. L'évaluation des écosystèmes* ». In : Document N° 01, Université de Mons.
- Tarlet. J (1977): « *Milieu naturel et aménagement: Les méthodes de planification écologiques* »In : Les annales de géographie, 474. Pp 164-199. Paris.
- Tarlet. J (1984) : « *La planification écologique* ». In : Economia, Paris.
- Takeuchi. K (1983): "Landscape, Planning methodology based on ecological land evaluation". In Geo , Journal, 7, 2, Pp 167-183, Wiesbaden.
- Tarlet.J et Valleix. F (1972) : « *Un cas d'application de la planification écologique* ». L'étude de Toulon-Ouest.

-L'approche Psychologique :

- Guillaume. P (1937) : « *La psychologie de la forme* ». Edition Flammarion, Paris.
- Lynch. K (1964): "The view of the road". MIT Press, Cambridge.
- Lynch. K (1971): « *The image of the city* ». MIT Press, Cambridge, USA, Trad Française, Edit Dunod, Paris.
- Lynch. K (1982): « *Voir et planifier. L'aménagement quantitatif de l'espace* ». Edition Dunod, Paris.
- Trail. A.L (1978): « *The Manchester landscape evaluation method* ». In: Landscape research, Exeter, 3. Pp 2-3.

-L'Approche Phénoménologique:

- Bailly. A.S (1986): « *Espaces et représentations mentales* ». In : Représentations spatiales et dynamiques urbaines et régionales. Pp 5-36, Univ Quebec, Montreal , 1986.
- Bailly. A.S et Sanguin. A.L (1981): « *La géographie humaniste ou l'approche phénoménologique des lieux, des paysages et des espaces* ».In : Annales de Géographie. Pp 560-587, Paris, 1981
- Berque. A (1984) : « *Paysage-empreinte, paysage- matrice. Eléments de problématique pour une géographie culturelle* ». In : L'Espace géographique, 1, Paris, 1984. Pp 33-34.
- Epstein. J (1981): *Paysages images et idéologie*. In : Annales de la recherche urbaine, N° 10/11. Ed Dunod.
- Francastel. P (1983) : « *L'image, la vision et l'imagination* ». Ed Denoel , Paris, 1983.
- Merleau – Ponty. M (1945): « *phénoménologie de la perception* ». Ed Gallimard, Paris.
- Tuan. Yi-Fu (1975): "Images and mental maps". In: Annals of the Assoc of Amr Geographers, 65. Pp 205-213, Mineapolis.

- L'Approche Sociologique :

- Bertrand. G (1978) : « *Le paysage entre la nature et la société* ». In : *Revue Géographique des Pyrénées et du Sud-ouest*, Tome 49, fasc 2, Pp 239- 258.
- Cadiou. N (1991) : « *Perception du paysage dans le Domfrontais (Normandie) et évolution de l'espace rural* ». In : *Revue Etudes rurales*, N° 121 à 124.
- Chalier. S (1995): « *La demande sociale en matière de paysage* ». In : *Revue de géographie Alpine*, N° 15.
- Cloarec. J et De La Soudière. M (1992): « *Plateaux Ardéchois, Vivarais, Cénevois, étude ethno-sociologique de la mise en paysage de l'Ardèche* ». Centre de sociologie rurale, EHESS, CNRS.
- Luginbuhl. Y (1991): « *Méthodologie pour l'identification et la typologie des paysages* ». SEGESA-UA, STRATES/CNRS.
- Kalaora. B (1993) : « *Le musée vert. Radiographie des loisirs en forêt* ». Ed L'Harmattan, Paris.
- Shaffer. E.L et Mietz. J (1970): "It seems possible to quantify scenic beauty in photographs". USDA, for *Ser. Res. Paper*, NE. 192.
- Wintz. M (1995): « *De la nature produite à la nature sans homme* ». In : *Revue, Le Courrier de l'environnement de l'INRA*, N° 24.

-L'approche d'évaluation sensorielle :

La méthode de Neuray . G (1982) en Belgique :

- Neuray. G (1982) : « *Des paysages. Pour Qui ? Pourquoi ? Comment ?* Edition Presse agronomiques de Gembloux, Belgique.

La Méthode « Conno-Dénotative » de Bailly. A , Québec, (1986) :

- Bailly. A (1986): *Espaces et représentations mentales.* In : *Représentations spatiales et dynamiques urbaines et régionales.* Op. cit Supra. Pp 5-36.
- Bailly. A (1989) : *L'imaginaire spatial. Plaidoyer pour la géographie des représentations.* In : *Espace-temps*, N° 40/41, Pp 53-58, Paris.
- Bailly. A et Raffestin. C et Reymond. H (1980) : *Les concepts du paysage : problématique et représentations.* In : *L'Espace géographique*, N° 4, Pp 277-286, Paris.

Les recherches de Flatrés- Mury. H (1984) :

- Flatrés-Mury, H (1984) : « *L'évaluation des paysages bretons* », In : *Lire le paysage, lire les paysages*, Univ de St Etienne, CIEREC, 1984.

6. Le cadre universel. Etudes de cas :

- Alanen et Melnick (2000): « *Preserving Cultural landscape in America* ». The John Hopkins University Press, USA.
- Anonyme : « *Contribution à la définition d'une méthode pour l'évaluation de l'évolution des sites Natura 2000. Application au Parc National du Mercantour. France* ». In : www.espaces-naturels.fr
- Arnt Kr. Gjertsen et Wendy Fjellstad (2002): « *Rural indicators. Agricultural landscape monitoring in Norway* ». Pdf Document.
- CDC consultants (2000): « *Tourisme et développement local autour de Bibracte. Contribution à la définition d'une stratégie* ». Expertise réalisée pour le compte de la société mixte nationale Mont Beuvray. France.
- Chételat, J. (2000) : « *L'image du paysage sylvo-pastoral: quelques clefs de compréhension de l'attrait des pâturages boisés* ». In : *La Forêt*, n°9, p. 19. <http://wslar.epfl.ch/rubrique/year2000/Rubr0900.html>.

- Chételat. J et Ley. E (2002) : « *Intégration des représentations sociales dans la gestion du paysage jurassien* ». In: *cybergeogeo*, N° 228, Novembre 2002.
- Environmental Authorities Network. (1999): “*Strategic Environmental Assessment of Regional Development Plans: 2000-2006*”. Common Basic Methodology. Madrid.
- Fines. K.D (1968): «Landscape evaluation: A research project in East-Sussex. In: *Regional studies*, N° 2, Cambridge University Press, Pp 41-55.
- Hardesty (2000) : « *Ethnographics landscapes. Transforming nature into culture* ». In : Alanen et Melnick (2000): « *Preserving Cultural landscape in America* ». The John Hopkins University Press, USA.
- Lennon (2001): “*Identifying and assessing cultural landscapes. Australian practice in a global context*”. In: Cotter, Boyd and Gardiner (2001): *Heritage landscapes. Understanding place and communities*. Southern Cross University Press, Lismore. Pp 11- 24.
- Lynch. K (1980): «*Managing a sense of region*”. The MIT Press Cambridge, Massachusetts.
- Manteiga, L. & Sunyer, C. (2003): “*Quantification for environmental impact: Methodology and practical aspects*”. In: *IV European Conference on Evaluation of the Structural Funds* 18-19 September 2000 Edinburgh.
- Miéville-Ott V (2000) : « *Les éleveurs du Jura face à l’écologisation de leur métier* ». In : *Le Courrier de l’environnement de l’INRA*, n°40, 10 p.
- Pearson, M., D. Johnston, J. Lennon, I. McBryde, D. Marshall, D. Nash and B. Wellington (1998): “*Environmental Indicators for National State of the Environment Reporting: natural and cultural heritage*”, Environment Australia, Canberra.
- Peeler, L. (1998): “Criteria and Indicators for Ecologically Sustainable Forest Management – An Aboriginal Australia Perspective”. In *Proceedings of International Conference on Indicators for Sustainable Forest Management*, International Union of Forestry Research Organisations, in collaboration with CIFOR and FAO, published by Natural Resources and Environment, Melbourne
- Philips .A (2002): “*Management guidelines for IUCN, Category V Protected areas : Protected landscapes/ seascapes*”. IUCN Gland. Switzerland and Cambridge, UK. XV. P 05.
- Stephen Brown (2001): “*Landscape Architecture and EcoSchemes*”. Edit Urbis- ERM Hong Kong Limited.
- Smyth, D.M. (2000): “*Monitoring Culture: towards the development of cultural indicators for the Wet Tropics World Heritage Area*”. Discussion Paper, Rainforest Cooperative Research Centre, James Cook University, Cairns. In: *Wet Tropics Management Authority (2000): “State of The Wet Tropics Reporting”*, WTMA, Cairns.
- Valentino. P.A (2002): « *Rapport régional d’analyse comparée* ». Projet PISA : Programmation intégrée aux sites archéologiques. Euromed héritage, MEDA1.Voir: www.pisanet.org
- Veuve. L. (1998) : « *La gestion du paysage* ». Lausanne, Rapport établi dans le cadre du plan directeur cantonal vaudois, 15 p.

7. Réglementation normative internationale :

- Convention du patrimoine mondial culturel et naturel, UNESCO, Paris, 16 novembre 1972.
- Jukka Jokilehto et Feilden Bernard. M (1993): « *Management guidelines for world cultural heritage sites*”. Edition ICCROM, Rome.
- Office international des musées (1933) : « *La Charte d’Athènes sur la conservation des monuments d’art et d’histoire. Athènes 1931* ».
- ICOMOS (1965) : « *Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites* ». Venise, 1964, Actes du congrès international des architectes et des techniciens des monuments historiques.

- ICOMOS (1982) : « *La charte de Florence : Jardins historiques* ». Florence.
- ICOMOS (1989) : « *Charte internationale pour la sauvegarde des villes historiques* ». Marseille.
- ICOMOS (1990) : « *Charte internationale pour la gestion du patrimoine archéologique* ». Londres, révisée à Malte en 1992.
- UNESCO/ ICOMOS, *Expert Group, World heritage convention, Operation Guidelines*, February, 1995. Secretary Of interior Standards for treatment of historic properties with guidelines for treatment of cultural landscapes.
- IMED (2002) : « *Charte Euro- méditerranéenne sur la valorisation intégrée du patrimoine culturel* ». Euromed héritage, MEDA1, Rome. (Version préliminaire).
- UNESCO (2003) : « *Nouvelles notions du patrimoine : Itinéraires culturels* ». In : http://mirror_us.unesco.org.
- REGIONI ABRUZZO, Enti Locali, Istituzioni e associazioni (2005) : « *Charte euro-méditerranéenne des paysages de la méditerranée* ». Pescara, Italie, Mai 2005. (version préliminaire).

8. Réglementation normative nationale :

- Lois :

- Loi N° 83-03 du 05 février 1983 relative à la protection de l'environnement.
- Loi N° 84-12, relative au code forestier.
- Loi N° 87-03 du 27 juin 1987 relative à l'aménagement du territoire.
- Loi N° 90-09 du 07 avril 1990 relative à la Wilaya. Et la commune.
- Loi N° 90-29 du 1^{er} décembre 1990 relative à l'aménagement et à l'urbanisme.
- Loi N° 98-04 du 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel.
- Loi N° 01-20 du 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire.
- Loi N° 02-02 du 05 février 2002 relative à la protection et à la valorisation du littoral.
- Loi N° 03-10 du 19 juillet 2003 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable.

- Ordonnances :

- Ordonnance N° 66-62 du 26 mars 1966 relative aux zones et aux sites touristiques.
- Ordonnance N° 67-281 du 20 décembre 1967 relative aux fouilles et à la protection des sites et monuments historiques et naturels.

- Décrets d'applications :

- Décret N° 83-458 du 23 juillet 1983 fixant le statut type des parcs nationaux.
- Décret N° 85-227 du 05 janvier 1985 relatif au corps d'inspecteurs chargés de la protection de l'environnement.
- Décret N° 90-78 du 27 février 1990 relatif aux études d'impact sur l'environnement.
- Décret N° 93-165 du 10 juillet 1993, réglemente les émissions atmosphériques de fumée, gaz, poussière, odeurs et particules solides des installations fixes et de nature à incommoder la population, à compromettre la santé ou la sécurité publique, à manière à nuire aux végétaux et à la production agricole ainsi que la conservation des constructions, des monuments historiques et naturels.
- Décret N° 93-164 du 10 juillet 1993 définissant la qualité requise des eaux de baignades.
- Décret N° 94-279 du 17 septembre 1994 portant organisation de la lutte contre les pollutions marines et institutions de plan d'urgence.

- Décret N° 96-59 du 27 janvier 1996 relatif à la création de l'inspection générale de l'environnement.
- Décret N° 96-60 du 27 janvier 1996 relatif à la création des inspections de l'environnement de wilaya.
- Décret exécutif N° 2001-104 du 23 avril 2001 portant fonctionnement de la commission nationale et de la commission de wilaya des biens culturels.
- Décret exécutif N° 2003-324 du 05 octobre 2003 portant modalités d'établissement des plans permanents de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés (PPSMVSS), et des plans permanents de sauvegarde et de mise en valeur des zones archéologiques (PPSMVZA).

- Littérature spécifique :

- Collectif (1999) : « *Institutions, structures et missions du secteur de l'environnement* ». In : Algérie, Environnement. N° 01, 1999. Pp 16 et 19.
- Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement : « *Rapport sur l'état et l'avenir de l'environnement* ». Mai 2001.
- Noui. A. (1997) : « *Agir au lieu de réagir* ». In : Revue des collectivités locales : Environnement, Enjeux, N° 02, 1997
- Serradj. M (1997). : « *L'environnement comme question urbaine* ». In : Revue des collectivités locales, N° 02, 1997. P 12.
- Secrétariat d'état chargé de l'environnement (1997) : *Action 21, Algérie*. Edit ENAG, Alger.
- Sefiane .A (1997) : « *Les fondements juridiques de la participation de la commune à la protection de l'environnement* ». In : Revue des collectivités locales, N° 02, 1997. P 33.
- Saidouni. M (2000) : « *Eléments d'introduction à l'urbanisme : histoire, méthodologie, réglementation* ». Edit Casbah, Alger.
- Valentino.P, (2001) : « *L'approche intégrée aux sites archéologiques. Rapport régional d'analyse comparée* ». Euromed Héritage Programme. PISA/ Imed, juin 2001. Cas d'étude : Cherchell, Algérie ; Equipe de recherche- action : M. Richa. M et Chennaoui. Y, Chercheurs Seniors.

LISTE DES FIGURES, DIAGRAMMES et TABLEAUX.

1. Liste des figures :

Fig. 1 : *Croquis de Ravoisié à Cherchell.*

Fig. 2 : *Un arc de triomphe à Cuicul (Actuelle Djemila).*

Fig. 3 : *Un Mausolée à Rusicadae (Actuelle Skikda).*

Sources : Figs 1, 2, 3 : Ravoisié, A (1848) : *Exploration scientifique de l'Algérie dans les années 1840, 1841, 1842. Architecture, sculpture et beaux-arts.* 3 vols, Paris.

Fig. 4 : *Constantine. (Delamare. A (1848-1851)).*

Sources : Delamare, A (1846-1851) : « *Exploration scientifique de l'Algérie dans les années 1840, 1841, 1842* ». Publiée par ordre du gouvernement et avec le concours d'une académie scientifique, Ed Firmin Didot, 3tomes en 2 volumes.

Fig. 5 : *Timgad : Elévations, coupe et plan de l'arc de triomphe. (s .d)*

Fig. 6 : *Elévation, projet de restauration idéale de l'arc de Diana Veteranorum. (Ballu. A (1900)).*

Sources : **Figs 5 et 6.** Koumas, H et Nafa, Ch (2003) : « *L'Algérie et son patrimoine. Dessins français du XIXe siècle* ». Ed Du Patrimoine, Paris.

Fig. 7 : *Mansourah à Tlemcen (Algérie) ; Fig. 8 :* *Tébessa (Algérie) ; Fig. 9:* *Skikda (Algérie) ; Fig.10 :* *Sidi El Houari à Oran (Algérie) : *Forme de marginalisation du patrimoine historique.**

Sources : Photos de J. Lange (1989). Diapothèque Epau.

Fig.11 : *HLM à Arzew (Algérie) ; Fig. 12 :* *HLM à Arzew (Algérie) : *Standardisation de la construction et anonymat architectural.**

Sources : Photos de J. Lange (1989). Diapothèque Epau.

Fig. 13 : *Organigramme-type de fonctionnement d'une circonscription archéologique en Algérie, cas de Cherchell.*

Sources : Valentino.P, 2001 : *L'approche intégrée aux sites archéologiques. Rapport régional d'analyse comparée.* Euromed Héritage Programme. PISA/ Imed, juin 2001. Cas d'étude : Cherchell, Algérie ; Equipe de recherche- action : M. Richa. M et Chennaoui. Y, Chercheurs Seniors.

Fig. 14: *Processus habituel d'aménagement du territoire et de l'urbanisme, impliquant aussi bien les acteurs publics que privés.*

Sources : Valentino.P, 2001 : *L'approche intégrée aux sites archéologiques. Rapport régional d'analyse comparée.* Euromed Héritage Programme. PISA/ Imed, juin 2001. Cas d'étude : Cherchell, Algérie ; Equipe de recherche- action : M. Richa. M et Chennaoui. Y, Chercheurs Seniors.

Fig. 15 : *Processus de production du cadre bâti en Algérie, impliquant aussi bien les acteurs publics que privés.*

Sources : Valentino.P, 2001 : *L'approche intégrée aux sites archéologiques. Rapport régional d'analyse comparée.* Euromed Héritage Programme. PISA/ Imed, juin 2001. Cas d'étude : Cherchell, Algérie ; Equipe de recherche- action : M. Richa. M et Chennaoui. Y, Chercheurs Seniors.

Figs. 16 et 17 : Paysage peint, période Tang (618-907 J.C).

Sources: The Avery Brundage Collection, Museum of Asian Art, San Francisco, California.
Encyclopédie Encarta.

Figs. 18 et 19 : Paysage fantastique et idyllique : représentation idéale du paradis selon les textes coraniques, Iran, fin du 14^e siècle de J.C

Sources : Catalogue du Musée de l'art turc et islamique d'Istanbul.

Figs 20 ; 21 ; 22 ; 23 : Intérêts des artistes peintres aux paysages des ruines classiques à l'époque Neo-classique du 18^e siècle. (Planche 1 et 2).

Sources : © 2003 Encyclopædia Universalis France S.A. Tous droits de propriété intellectuelle et industrielle réservés.

Fig. 24 : Figure de l'emblème officiel du patrimoine mondial.

Sources: Jukka Jokilehto et Feilden Bernard . M (1993): "*Management guidelines for world cultural heritage sites*". Edition ICCROM, Rome. P 10.

Fig. 25 : Les facteurs qui déterminent l'unité dans la variété dans l'art pictural.

Sources: Parramon. J.Ma (1985) : « *Comment peindre le paysage* », Edit Bordas, Barcelone. Pp 23 et 25.

Fig. 26: La notion de durabilité écologique d'un paysage.

Sources : Berroutchachvili. B et Rougerie. G (1991): « *Géosystèmes et paysages : Bilan et méthodes* ». Edit A. Collin, Paris. P 77.

Fig. 27. La lisibilité du paysage: Un facteur sécurisant essentiel.

Sources : Berroutchachvili. B et Rougerie. G (1991): « *Géosystèmes et paysages : Bilan et méthodes* ». Edit A. Collin, Paris. P 193.

Fig. 28. Le courant Psycho-physique : Etudes moderne de l'environnement : Le complexe « Paysage ».

Sources : Berroutchachvili. B et Rougerie. G (1991): « *Géosystèmes et paysages : Bilan et méthodes* ». Edit A. Collin, Paris. P 158.

Fig. 29. La méthode Conno-dénotative de Bailly. A (1986).

Sources : Berroutchachvili. B et Rougerie. G (1991): « *Géosystèmes et paysages : Bilan et méthodes* ». Edit A. Collin, Paris. P 196.

Fig. 30. La méthode d'évaluation de Flatrés- Mury. H (1984).A. Grille d'évaluation paysagère. B. Expression cartographique de la valeur visuelle d'aires paysagères selon cette méthode.

Sources: Berroutchachvili. B et Rougerie. G (1991): « *Géosystèmes et paysages : Bilan et méthodes* ». Edit A. Collin, Paris. Pp 200- 202.

Fig. 31. La mécanique de la vision sur le plan neurophysiologique.

1. La mécanique de la vision.
2. La vision bi oculaire stéréoscopique, avec l'abaque de champ de vision des deux yeux. A droite, illustration d'un champ de vision de l'œil gauche.

Sources Fig. 1. Petite figure encadrée : Vereycken. K (1996) : « *L'invention de la perspective* ». In : Fusion N° : 60, Mars-Avril 1996. P 06. Grande figure: Francis Ching. DK : « *Drawing. A creative process* ». Edit Van Nostrand Reinhold. New york. P 103.
Fig. 2. Gibson. JJ (1973) : « *Die sienne und der Prozes der Wahrnehmung* ». Bern, Stuttgart. Pp 53 et 158.

Fig. 32. Le cône de Vision.

1 Et 2. Le champ de vision sur les deux plans horizontal et vertical.

3. Champs de vision comparés chez l'homme et le cheval.

Sources: Fig. 1. Francis Ching. DK : « *Drawing. A creative process* ». Edit Van Nostrand Reinhold. New york. P 101.

Fig. 2 et 3. Gibson. JJ (1982): « *Wahrnehmung und Umwelt. Der ökologissche Ansatz in der Umweltwahrnehmung* ». München, Wien, Baltimore. Pp 80 et 220.

Fig. 33. Le processus de la reconnaissance visuelle.

1. Le parcours de l'œil par balayage des points et des lignes majeurs de l'objet.

2. La détection des lignes et des bords et le regroupement en ensembles géométriques (contours, régions, surfaces), cas des champs agricoles.

Sources: Fig 1 et 2 Gibson. JJ (1982): « *Wahrnehmung und Umwelt. Der ökologissche Ansatz in der Umweltwahrnehmung* ». München, Wien, Baltimore. Pp 235 et 134, 139, 147.

Fig. 34. Les Dynamiques des Formes Visuelles.

Sources: Fig. 1. De Sausmarez. M (1964): « *Basic Design: The dynamics of visual forms* ». Edit Studio Vista, London. Pp 20 -22.

Figs. 2. Graphiques puisés de l'affiche : « *Au rythme du patrimoine* ». Ministère de la communication et de la culture. Mois du patrimoine 18 Avril- 18 Mai 2001.

Fig. 35. La perception du paysage : Le Tracé des Routes.

Sources : Dessins Tandy. C (1975). Op.cit. Neuray. G (1982) : « *Des paysages. Pour qui ? Pourquoi ? Comment ?* ». Edit Presses agronomiques de Gembloux, Belgique. P 281.

Fig. 36. L'approche à l'édifice.

A. Eléments de circulation. B. Eléments d'accès.

Sources: Francis D.K Ching (1978): « *Architecture, Form, Space and order* ». Edit Reynolds, New York. Pp 247 et 249.

Fig. 37. La possession par la vision

Sources de certaines figures : Francis D.k Ching (1978). Op. cit supra ; Cinà. G (2000) : « *La pianificazione paesistica : aspetti operativi, consertativi gestionale* ». In : « *Urbanistica* », N° 114, Pp 46-49.

Fig. 38. La possession par la vision.

Sources de certaines figures : Francis D.k Ching (1978). Op. cit supra ; Cinà. G (2000) : « *La pianificazione paesistica : aspetti operativi, consertativi gestionale* ». In : « *Urbanistica* », N° 114, Pp 46-49.

Fig. 39. Diagramme des systèmes de filtres pour la perception du paysage.

Source : Paulet. J.P (2002) : « *Les représentations mentales en géographie* », Paris, Anthropos, p. 8.

Fig. 40. Diagrammes des systèmes de perception du paysage par les différents filtres.

Sources : Bailly. A, Raffestin. C et Reymond. H (1980) : « *Les concepts du paysage : Problématique et représentations* ». In : L'espace géographique, N° 04, Paris. Pp 281 et 283.

Fig. 41. Diagramme combiné de deux « cultures démantelées », mis en relation à l'environnement bâti.

Sources: 1. Belayew (2002). 2. Rapports. Amos (2003): « *Culture, Architecture and design* ». In: Architectonics. Mind, land and society. N° 05, Edition UPC, Barcelona. P 166.

Fig. 42. Diagrammes d'évaluation selon les critères de choix dans l'EBS

Sources: Rapoport. Amos (2003): « *Culture, Architecture and design* ». In: Architectonics. Mind, land and society. N° 05, Edition UPC, Barcelona. Pp 109, 113 et 117.

Fig. 43. Schéma simplifié d'évaluation du paysage: les différentes représentations sociales des acteurs ont été regroupées en modèles explicatifs synthétiques, sur la base desquels des critères d'appréciation du paysage peuvent être déterminés.

Sources : Chételat. J et Ley. E (2002) : « *Intégration des représentations sociales dans la gestion du paysage jurassien* ». In : cybergeog, N° 228, Novembre 2002.

Fig. 44. Illustration d'une méthode d'approche d'évaluation paysagère. Cas de la Norvège.

Sources: Arnt Kr. Gjertsen et Wendy Fjellstad (2002) : « Rural indicators. Agricultural landscape monitoring in Norway ». Pdf Document.

Fig. 45. Un exemple d'une carte de cotation des valeurs paysagères, avec sa légende de représentation.

Sources : Mazzino.F et Gherzi .A (2003) : « Per un atlante dei paesaggi italiani ». Edit Alinea editore, Florence. Pp 78- 79.

Fig. 46. Carte géographique de l'aire d'étude du paysage culturel du Mausolée royal de Tipasa. (Établie par l'auteur). Echelle d'origine : 1/ 25.000°.

2. Listes des diagrammes :

Diagramme 1 : Présentation des trois domaines du triptyque de la perception du paysage. (Établi par l'auteur).

Diagramme 2 : Protocole d'élaboration du sondage d'opinion corrélé aux hypothèses de travail. (Établi par l'auteur).

Diagramme 3 : Les modalités d'élaboration du processus normatif d'évaluation du paysage culturel. (Établi par l'auteur).

Diagramme 4 : Schéma des articulations méthodologiques. (Établi par l'auteur).

Diagramme 5 : Typologie des différentes catégories de méthodes d'évaluation paysagère. (Établi par l'auteur).

Diagramme 6 : Processus méthodologique de l'évaluation paysagère adopté. (Etabli par l'auteur).

Diagramme 7 : Définition des objectifs respectifs à chaque phase du processus d'évaluation paysagère. (Etabli par l'auteur)

Diagramme 8 : Rapport entre signifiant, signe et signifié dans la représentation du paysage, selon G. Olsson (2000). (Traduit par l'auteur).

Sources : Mazzino.F et Gherzi .A (2003) : « *Per un atlante dei paesaggi italiani* ». Edit Alinea editore, Florence. P 98.

Diagramme 9 : Construction de la connaissance dans la science, dans l'art et dans la religion, selon G. Olsson. (Traduit par l'auteur).

Sources : Mazzino.F et Gherzi .A (2003) : « *Per un atlante dei paesaggi italiani* ». Edit Alinea editore, Florence. P 124.

3. Liste des tableaux :

TAB. 1 : Identification des éléments de patrimoine culturel et naturel dans : « La convention du patrimoine mondial culturel et naturel », Unesco, Paris, le 16 novembre 1972. (Tableau traduit par l'auteur).

Sources : Mazzino.F et Gherzi .A (2003) : « *Per un atlante dei paesaggi italiani* ». Edit Alinea editore, Florence. P 52.

TAB. 2 : Les valeurs culturelles et les types d'indicateurs développés par Jumbun Community. (Traduit par l'auteur).

Sources: Smyth, D.M. (2000):" *Monitoring Culture: towards the development of cultural indicators for the Wet Tropics World Heritage Area*". Discussion Paper, Rainforest Cooperative Research Centre, James Cook University, Cairns.

TAB 3. Tableau synthétique des modalités d'élaboration d'une évaluation paysagère. (Etabli par l'auteur).

TAB. 4 : Indicateurs environnementaux généraux pour l'évaluation du paysage. (Tableau traduit par l'auteur).

Sources : Mazzino.F et Gherzi .A (2003) : « *Per un atlante dei paesaggi italiani* ». Edit Alinea editore, Florence. P 48.

TAB. 5 : Indicateurs culturels généraux pour l'évaluation du paysage. (Tableau traduit et établi par l'auteur).

Sources: www.vancouver.bc.ca/Planning.html (Dernière modification: le 27 Octobre 2003).

TAB. 6 : Tableau synthétique des objectifs respectifs à chaque phase du processus d'évaluation paysagère.

Sources : Tableau élaboré et réadapté par l'auteur sur la base des articles de :

- Environmental Authorities Network. (1999): "*Strategic Environmental Assessment of Regional Development Plans: 2000-2006*". Common Basic Methodology. Madrid.
- Manteiga, L. & Sunyer, C. (2003): "*Quantification for environmental impact: Methodology and practical aspects*". IV European Conference on Evaluation of the Structural Funds 18-19 September 2000 Edinburgh.

TAB. 7 : Premier tableau théorique du barème de notation par les critères environnementaux. (Etabli par l'auteur).

TAB. 8: Premier tableau théorique du barème de notation par les critères culturels. (Etabli par l'auteur).

TAB. 9 : Canevas théorique des écarts de points. (Etabli par l'auteur).

TAB 10. A et B : Tableau récapitulatif des modalités de représentation des valeurs

Paysagères en mode SIG. (Traduit de l'auteur).

Sources: Stephen Brown (2001): "*Landscape Architecture and EcoSchemes*". Edit Urbis-ERM Hong Kong Limited.

TAB. 11: Taux des personnes sondées par rapport au genre et aux catégories des sujets. (Etabli par l'auteur).

TAB. 12: Description de l'échantillon selon la formation et l'activité des individus. (Etabli par l'auteur).

TAB. 13: Taux des classes d'âges des personnes sondées par rapport aux catégories des sujets. (Etabli par l'auteur).

TAB. 14: Taux des degrés d'intérêt aux domaines cités selon les catégories des sujets. (Etabli par l'auteur).

TAB. 15: Les principales raisons de présence des sujets au Mausolée royal de Tipasa, dit : « Tombeau de la chrétienne ». (Etabli par l'auteur).

TAB 16 : Les aspects qui ont retenu l'attention des sujets par catégories de sujets. (Etabli par l'auteur).

TAB 17 : Les motifs de visite libre du site (sans la visite du vestige). (Etabli par l'auteur).

TAB.18: Détermination du niveau de perception du « Tombeau de la chrétienne ». (Etabli par l'auteur).

TAB. 19: Typologie des émotions qui inspirent les sujets. (Etabli par l'auteur).

TAB. 20: Taux relatif à la seule image de visite conservé dans l'esprit des sujets. (Etabli par l'auteur).

TAB 21 : Tableau récapitulatif : Les traits caractéristiques des deux catégories de sujets sondés. (Etabli par l'auteur).

TAB 22 : Tableau théorique définitif et réajusté du barème de notation par les critères environnementaux. (Etabli par l'auteur).

TAB 23 : Tableau théorique définitif et réajusté du barème de notation par les critères culturels. (Etabli par l'auteur).

TAB. 24: Canevas réajusté des écarts de points. (Etabli par l'auteur).

Glossaire.

Actus : Unité élémentaire de subdivision agraire romaine.

Aqueduc : Du latin aqua (eau) et ducere (conduire). Canal en maçonnerie pour amener l'eau.

Centurie : Unité de mesure romaine de partage des terres agricoles. Elle est formée de vingt actus quadrata, soit 710 mètres sur 710 mètres.

Centuriation : Action de partage des terres agricoles selon les mesures des centurions.

Criticité : Terme d'origine italienne, rapporté ici pour désigner tout phénomène ou aspect critique.

Dar : Terme arabe désignant maison ou demeure.

Genius loci : Terme latin correspondant au génie du lieu.

Homo Islamicus : Terme latin désignant tout être humain de confession ou de culture islamique.

Patrimonium : Terme d'origine latine, désignant tout héritage familial.

K'bor : Du terme arabe Kabr qui désigne une tombe funéraire.

Roumia : Terme dialectal qui désigne « *la chrétienne* ».

Tipasa : Transcription antique de la ville actuelle de TIPAZA.

Wilaya : Terme arabe officiel désignant Département administratif.

Liste des abréviations utilisées.

ANAT : Agence nationale d'aménagement du territoire.

ANAPSMH : Agence nationale d'archéologie et de préservation des sites et monuments historiques.

APC : Assemblée populaire communale (Mairie).

CTC : Centre de contrôle de la construction.

EPAU : Ecole polytechnique d'architecture et d'urbanisme d'Alger.

HLM : Habitat à loyer modéré.

PAC : Plan d'aménagement communal.

PAW : Plan d'aménagement de wilaya.

PDAU : Plan directeur d'aménagement et d'urbanisme.

POS : Plan d'occupation des sols.

PPSMV : Plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur.

ANNEXE 1.

Questionnaire de l'enquête par le sondage d'opinions.
(Etabli et réalisé par l'auteur).

Enquête : Mausolée royal de Tipasa, dit : « Tombeau de la Chrétienne »

Date de l'entretien :/200.

Lieu :

Enquêteur:

1. Sexe :

2. Nationalité :

3. Lieu de résidence principal

Algérie (précisez la wilaya) :

Etranger: 1. Européen 2. Maghrébin.

3. Autres:

4. Age entre 15 et 20 ans 1
 Entre 21 et 30 ans 2
 entre 31 et 40 ans..... 3
 entre 41 et 50 ans..... 4
 entre 51 et 60 ans..... 5
 60 ans et plus..... 6

5. Activité :

scolaire, étudiant..... 1
 Actuellement sans emploi 2
 Retraité..... 3
 Archéologue..... 4
 Artiste..... 5
 Enseignant..... 6
 Artisan, commerçant..... 7
 Ouvrier/employé..... 8
 Cadres..... 9
 Profession libérale, dirigeants..... 10
 Architecte..... 11
 Autre, précisez :

6. Domaine d'activité (passé pour retraité) :

7. Si étudiant, qu'étudiez-vous ?

Archéologie, oui.....> 1 non.....> 2 Histoire , oui....>1 non> 2
 Architecture oui> 1 non.....> 2
 autre, précisez :

8. Si enseignant, qu'enseignez-vous ?

Archéologie oui>1 non.....> 2 Histoire , oui ...>1 non.....> 2
 Architecture oui.....> 1 non> 2
 autre, précisez:.....

9. Dans la wilaya de Tipasa, Etes-vous en :

Vacances 1 , Week-end 2 , Résident 3

10. Depuis combien de temps vous résidez dans la wilaya de Tipasa :

1..... 2 : Wilaya précédente de résidence :

11. Visite "seul(e) ou accompagnée :

seul(e) 1 accompagné(e) 2

12. Composition du groupe (réponses multiples possibles, indiquez un nombre) :

Conjoint(e):

Profession :

Famille :

Parents :

Enfants:

Petits-enfants :

(précisez les âges) :

(précisez les âges) :

13. Votre degré d'intérêt pour les domaines suivants (de 1 très faible à 4 très élevé)

Archéologie (Civilisation punique et romaine).	1	2	3	4
Histoire (en général)	1	2	3	4
Architecture	1	2	3	4
Nature et Environnement	1	2	3	4
Sports et loisirs	1	2	3	4
Paysage	1	2	3	4

II- Votre présence sur le tombeau de la chrétienne**14. Etes-vous en vacances ou en week-end ;**

Vacances.....>1 week-end.....> 2 autre 3 :.....

15. moyen de locomotion pour venir au tombeau :

auto.....> 1, car....> 2, moto..... > 3, vélo>4, marche..... >5
Autre:.....

16. 1^{ère} visite du lieu

Oui.....>1 non.....> 2

nbre visites antérieures : __

Musée de Tipasa oui 1 non 2 nbre visites antérieures : __

17. Visite "seul(e) ou accompagnée :

seul(e) 1 accompagné(e) 2

18. Composition du groupe (réponses multiples possibles, indiquez un nombre) :

Conjoint(e):

Profession :.....

Famille :

Parents :

Enfants:

(précisez les âges) :.....

Petits-enfants :

(précisez les âges) :.....

19. Votre degré d'intérêt pour les domaines suivants (de 1 très faible à 4 très élevé)

Archéologie (Civilisation punique et romaine).	1	2	3	4
Histoire (en général)	1	2	3	4
Architecture	1	2	3	4
Nature et Environnement	1	2	3	4
Sports et loisirs	1	2	3	4
Paysage	1	2	3	4

20. Comment avez-vous connu le tombeau de la chrétienne (réponses multiples possibles) ?

Visite antérieure du site.....>1

Relation (famille, amis)>2

Agence, tour opérateur>3

Guide touristique.....>4

Office du tourisme.....>5
 École, université, formation>6
 vous habitez la région>7

Autre, précisez :

Dépliants publicitaires, affiches.....>8
 Internet>9
 presse>10
 radio>11
 carte postale.....>12
 Vous avez découvert par hasard...>13
 Précisez : précisez :

21. Trouvez-vous que l'information diffusée relative au vestige du tombeau soit suffisante ?

Oui> 1

Non.....> 2

Suggestions :.....

22. Quelle connaissance aviez- vous du tombeau avant de vous y rendre ?

.....

23. Quelles sont les principales raisons de votre présence au tombeau de la chrétienne (de 1 très faible à 4 : très élevé) et en êtes-vous satisfait (de 1 pas du tout à 4 tout à fait)

	raisons					satisfaction		
	1	2	3	4	1	2	3	4
nature, paysage								
promenade, marche								
visite du vestige								
pique-nique								
curiosité								
activité de plein air								
vue panoramique								
haut lieu de l'Histoire								
passage à proximité du site								
fouilles archéologiques								
rêve, méditation								
autre précisez •								

24. Votre avis sur la signalétique indiquant le site (1peu satisfait à 4 très satisfait, précisez)

Signalétique / site : Bonne> 1 , Insuffisante ...>2 , Remarques:

25. Votre avis sur le parcours (de 1 peu satisfait à 4 très satisfait, précisez)

	Pas du tout satisfaisant	Peu satisfaisant	Satisfaisant	Très satisfaisant	
Etat des routes	1	2	3	4	précisez:
Trafic / Fluidité	1	2	3	4	précisez:
Durée du trajet	1	2	3	4	précisez:
Autres, précisez :	1	2	3	4	précisez :

26. A partir de quel niveau , avez-vous aperçu le tombeau de la chrétienne ?

Sur sa crête, à partir de la Route nationale.....>1

Au fur et à mesure, sur la route qui nous y mène.....>2

Une fois arrivé sur place.....> 3

27. Quels sont les aspects qui ont retenus votre attention. (Réponses multiples possibles).

	pas du tout	peu	modérément	beaucoup
atmosphère générale du site	1	2	3	4
beauté du site	1	2	3	4
sentiers de découverte	1	2	3	4
La végétation	1	2	3	4
panorama	1	2	3	4
architecture, matériaux	1	2	3	4
autres, précisez :	1	2	3	4

III- Votre opinion sur le tombeau de la chrétienne

28. Combien de temps a duré votre visite ?

Durée totale

1/2 heure	1
1 heure	2
2 heures	3

3 heures	4
1/2 journée	5
1 journée	6
Plus d'1 journée	7

29. En quelle saison, préféreriez-vous venir au tombeau de la chrétienne ?

En : Automne.....>1, Hiver.....>2, Printemps.....>3, Eté.....>4

30. Quels sont les motifs de votre visite libre du site (sans visite du vestige).

passage à proximité.....	1
Prendre de l'air.....	2
L'évasion.....	3
Le pique-nique.....	4
L'intérêt à la nature (faune et flore).....	5
La nostalgie aux souvenirs.....	6
autre, précisez.....	

IV - Niveaux de satisfaction relatifs au tombeau

	pas du tout	peu		très
satisfaisant		satisfaisant	satisfaisant	satisfaisant
accueil	1	2	3	4
circuit de visite et sa compréhension	1	2	3	4
informations "civilisation punique et romaine"	1	2	3	4
informations "recherches archéologiques"	1	2	3	4
informations "Tipasa" (dans son ensemble)	1	2	3	4
boutique	1	2	3	4
caféteria	1	2	3	4
restauration / produits du terroir et souvenirs	1	2	3	4
Commentaires :				

33. Que vous a inspiré, le site du tombeau de la chrétienne ?

- une émotion : Attachement.....>1, Répulsion.....>2, Peur.....>3, Intimité.....>4.
Aucune...>5.

- Une évocation : Témoignage historique...>1, Souvenirs>2, Mythe.....>3,
Aucune....>4.

33. Site (services)

	Peu satisfaisant	Satisfaisant	Très satisfaisant
Panneaux d'orientation (signalétique)	1	2	3
Informations fournies (sur les fouilles)	1	2	3
Point Information	1	2	3
Propreté	1	2	3
Sécurité	1	2	3
Navette	1	2	3
Commentaires :			

34 .Parmi ces lieux :le parc archéologique de Tipasa ou le tombeau. Quel est le site que vous préférez (indiquez le n° correspondant) ?

n°1 :_ n°2:_

35. Pour ceux qui ont déjà visité Tipasa; le fait d'avoir visité le parc archéologique vous a-t-il incité à vous rendre au tombeau de la chrétienne ?

oui, tout à fait.....> 1 pourquoi

oui, modérément ...>2 pourquoi.....

non, pas du tout....>3 pourquoi.....

36. Voyez-vous un lien historique entre Tipasa le site archéologique et le tombeau de la chrétienne. Si oui, lequel ?

Oui, lien très fort>1

Lequel :

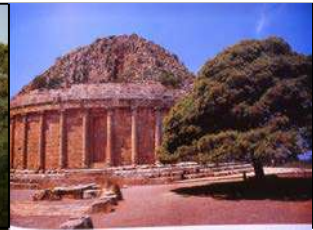
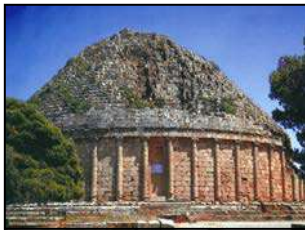
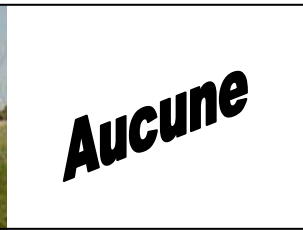
Oui, lien faible>2

Lequel :

Non, pas du tout de lien>3

Raison:

37. Si vous ne devez conserver qu'une seule image de votre visite, laquelle choisiriez-vous? (Cochez la case correspondante)

☐☐☐☐☐☐☐

38. Penseriez-vous revenir sur le site du tombeau de la chrétienne ?

Oui, plutôt seul,.....>1 pourquoi :

Oui, accompagné> 2 pourquoi :

non>3 pourquoi:

39. Conseilleriez-vous à vos proches / à vos connaissances de venir sur le site du tombeau de la chrétienne ?

Oui, tout à fait>1 pourquoi :

Non, pas du tout.....> 2 pourquoi :

40. Enfin, en un mot, quel(s) qualificatif(s), donneriez-vous au tombeau de la chrétienne ?

.....
.....
.....

Merci de votre coopération.

ANNEXE 2.

Bilan critique des méthodes d'évaluation du paysage.

Fiches techniques.
(Etablies par l'auteur).

Etat des savoirs :

Bilan critique des méthodes d'évaluation du paysage.

Fiches techniques.

Fiche 1 :

A. <u>Les Paysages –objet :</u>	
<u>1ère Catégorie :</u> A. <i>Les Modèles esthétiques formels :</i> 1. <u>L'Approche du Gestalt :</u>	
A. Les propriétés	- Théorie de la forme. - Refuse d'isoler les phénomènes les uns des autres, en les considérant comme des ensembles indissociables structurés. Elle a permis notamment de découvrir certaines loi de la perception : théorie de la forme. - Elle est fondée sur la nature et la diversité des formes, des couleurs et des mouvements. (Considérations d'ordre esthétique). - Concept : le paysage se définit premièrement comme un spectacle, où doit intervenir l'ensemble des processus sensori-moteurs. - Concepts puisés de la peinture impressionniste paysagiste.
B. Les aspects positifs	Les psychologues de la gestalt (à l'encontre des phénoménologues), refusent de distinguer : sensation et perception . Pour eux la perception est immédiate, indépendante du savoir et des habitudes du sujet. La qualité du paysage dépend de la valeur propre du donné extérieur. Cette valeur est optimale, quand l'objet perçu se présente comme un ensemble structuré selon la loi de la bonne forme .
C. Les aspects négatifs :	- L'expérience est liée suivant la perception et l'intentionnalité propre du sujet qui le perçoit (Subjectivité). - Variabilité des aptitudes de ce récepteur (Sujet) induisant par voie de conséquence une polysémie du paysage.
D. Références bibliographiques et méthodologiques : - Brunet. R (1974) : « <i>Analyse des paysages et sémiologie. Eléments pour un débat</i> ».. In: « L'Espace géographique. Paris. Pp 120- 126. Citation : « <i>L'apparence, le reflet d'une structure spatiale</i> » - Pelletier. Ph (1987): « <i>Prototypes et archétypes paysagers au Japon: l'exemple du Bassin de Nara</i> ». In : « L'Espace géographique », N° 2, Paris. Pp 81- 93. Citation : « <i>Le paysage se définit à la fois d'un triptyque : construction de la nature – de l'homme et de l'esprit de l'homme.</i>	

- Sautter. G (1979) : « *Le paysage comme connivence* ». In : « Hérodote, N° 16, Paris. Pp 40- 67. **Citation** : « *Le paysage dépasse les limites du « message » perceptible, en provenance du support matériel. Le paysage est plus que spectacle, sa face cachée est meublée par des images mentales* ».
- Koffka, K (1935): « *Principles of gestalt psychology* », Harcourt Brace, New York.
- Kohler, W (1964): «*La psychologie de la forme*», Ed Gallimard, Paris.

Fiche 2 :

A. <u>Les Paysages –objet :</u>	
<u>1ère Catégorie :</u> A. Les Modèles esthétiques formels : 2. <u>L’Approche architecturale :</u>	
A. Les propriétés	- Etude normative visant à établir des critères auquel se réfère tout jugement de valeur esthétique entre l’architecture et son environnement. - François. J voulait vérifier les propriétés des rapports hiérarchiques entre l’espace bâti et l’espace non bâti, en définissant des types de constructions, des couleurs et des matériaux « compatibles » avec un environnement donné. - Cerasi.M reprend l’approche de Lynch.K et en fait un consensus entre tous les composants du paysage ; en examinant sur un réseau maillé toutes leurs caractéristiques, en faisant appel aux parcours, dominances architecturales, séquences visuelles, ...
B. Les aspects positifs	- L’approche De Cerasi. M étant liée à la pratique du sujet à l’espace. Ce dernier, étant conscient de la relativité des systèmes de valeurs par rapport aux divers points de vue, valorise son approche par une seconde analyse de terrain, en confrontant les analyses des images idéales du paysage avec celles du vécu ou de l’utilisation des usagers. Cette approche tend vers l’aspect sociologique.
C. Les aspects négatifs :	- J. François : approche régionaliste sans aucun fondement pour le jugement du « Beau », confondue avec l’art de bâtir traditionnel (Le pittoresque gratuit). - L’espace vécu et les nouveaux régionalistes : Cette pensée en matière de géographie régionale caractérisa les travaux de l’école française, suisse et canadienne pendant les années ’70 et ’80. Notion de « Région » en Europe et de « Territoire » en Amérique, portée sur la géographie culturelle. - C. Raffestin règle ce problème : « <i>Le paysage ne représente que le VU, alors que la territorialité atteint le VECU, le langage du paysage est celui des Formes, alors que le langage de la territorialité est celui des Relations</i> ».

D. Références bibliographiques et méthodologiques :

- François. J (1965): « *Paysage et architecture* ». Edition Art et Techniques, Bruxelles.
- Simonds. J.O (1961) : *Landscape architecture* ». Edit Mac Graw Hill, New York.
- Cerasi. M (1966): “ *Lettura dell’ambiente*”. Faculté d’architecture de Milan, Italie.
- Cerasi. M (1967): *Valori ambientali del comprensorio Lodigiano Ilse* ». Milan.
- Raffestin. Cl (1989) : « *Théorie du réel et géographicit * ». In : « *Espace-Temps* ». N  40-41. Paris. Pp 50-60.

A

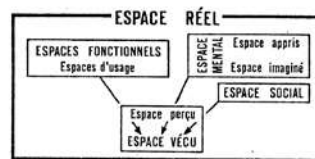


Fig. 17. Les espaces humains d'un paysage et leurs relations : le per  u et le v  cu.
(Extrait de M.J. Bertrand, 1974)

B



C

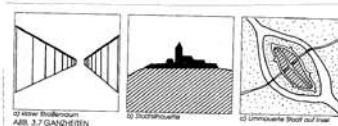


Figure I : **Les appropriations humaines d'un paysage et leurs relations : Le per  u et le v  cu.**

Sources des figures :

- A : Berrouthachvili. B et Rougerie. G (1991): « *G  osyst  mes et paysages : Bilan et m  thodes* ». Edit A. Collin, Paris. P 105.
- B: Iron. *Bridge. Townscape* . In : *Architectural Review*, N  796, Juin 1963.

C: Gibson. J.J (1982): « *wahrnehmung und umwelt. Der ökologische anstaz in der umweltwahrnenmung* ». München, Wien, Baltimore.

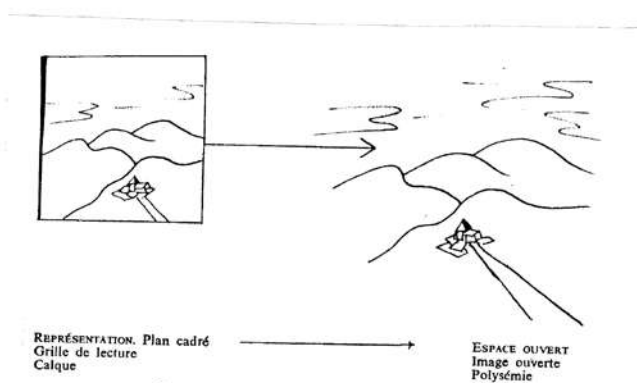
Fiche 3:

A. <u>Les Paysages –objet :</u>	
<u>1ère Catégorie :</u> A. <i>Les Modèles esthétiques formels :</i> 3. <u>L’Approche Historico-culturelle :</u>	
A. Les propriétés	- Approche à tendance artistique, dont <i>L’ambiance</i> et <i>L’atmosphère</i> sont deux notions privilégiées. - La perception prend une place primordiale. La profusion de paysages-images introduit une multiplicité de repères dans la perception de l’espace et des paysages. - L’analyse met en évidence sur une grille de lecture : les traces de l’histoire et les symboles des racines. - Ces paysages-images « Officiels », sont des fenêtres idéologiques, interpellant une mémoire collective, renvoyant à des évocations du passé : histoire, origine, ...
B. Les aspects positifs	- Enjeux politiques : préserver l’esthétique et la qualité visuelle du cadre de vie, lutte contre la pollution visuelle et le mitage (réglementation technique). - Enjeux touristiques : promotion par des images ou spots publicitaires
C. Les aspects négatifs :	- La limite des concepts des outils des sciences humaines dont l’analyse échappe au décodage d’idéologies et à la définition des catégories culturelles précises qui y sont sous jacentes. - La perception de l’espace demeure polysémique, car la lecture des traces et la reconnaissance des symboles est perçu selon des repères personnels, des usages et des pratiques, dépassant le plan statique du paysage comme tableau. La perception n’est pas canalisée ou fixée par des normes. - Ces paysages-images se veulent des vecteurs de valeurs et sont décalés par rapport à la manière dont se façonne aujourd’hui l’espace par rapport aux contextes sociaux et culturels, mutants.
D. Références bibliographiques et méthodologiques : - Epstein. J (1981) : <i>Paysages-images et idéologie</i> », In : Les annales de la recherche urbaine, N° 10/11, Edit Dunod.	



A.

Fig.19. Le paysage stéréotypé de la France rurale patrimoniale.
Dessin de Alain Freytet, inspiré de "Fleurjoie ... un charmant village", présenté dans un livre scolaire français, niveau cours élémentaire.



B.

Figure II: Paysage –images et Idéologie.

Sources des figures:

- **A** : Le paysage stéréotypé de la France rurale patrimoniale. Ref : Rougerie. Op.Cit. P 131. Berrouthachvili. B et Rougerie. G (1991); « Géosystèmes et paysages : Bilan et méthodes ». Edit A. Collin, Paris. P 131.
- B** : Epstein. J (1981) : « Paysages images et idéologie ». In : Les annales de la recherche urbaine. N° 10/11, Edition Dunod, 1981. P 75.

Fiche 4:

<u>B. Les Paysages Objets:</u>	
<u>1ère Catégorie :</u> <i>Les Modèles descriptifs.</i> <u>4. L'Approche Patrimoniale : (Le Modèle Italien).</u>	
A. Les propriétés	- Insertion du patrimoine bâti historique dans des niveaux de témoignages complets. On considère dès lors : <i>Le patrimoine culturel de l'environnement</i>. - Le concept : est considéré « Bien de l'environnement » tout bien qui présente une singularité géologique, écologique, d'usage au territoire, de valeur de civilisation, qui intégré dans le milieu naturel, de façon à former une entité représentative. - La méthode : Le catalogage des biens culturels de l'environnement se fait par un repérage et évaluation sur une entité paysagère.
B. Les aspects positifs	Convergence des compétences disciplinaires pour élargir la notion du concept du paysage culturel. - Les thèmes : identification – risque et mise en valeur constituent les objectifs les plus intéressants dans cette démarche. - Analyse subjective non déclarée des interprétations des structures de permanence (densité historique, évaluation, ...), d'usage et la capacité d'évocation (symboles, souvenirs, attachement,...). Ceci est représenté sur des cartes à 1/25.000°. - L'outil normatif (plan de paysage) est un moyen aidant à la gestion et à la prise de décision.
C. Les aspects négatifs :	L'évaluation détaillée sur les caractères constitutifs et la consistance physique de chaque bien immobilier n'informe pas tellement sur la structure de ses rapports avec le contexte du paysage. - Le décalage entre la phase d'identification et la phase de mise en œuvre (politiques d'intervention : problèmes de propriétés foncière). - Absence de critères scientifiques rigoureux pour définir l'unité paysagère, car ici : Unité paysagère = plusieurs unités élémentaires du paysage. Unité ambiante ? Aire homogène ? - On utilise essentiellement comme base la carte IGM au 1/25.000° mise à jour pour les régions.
D. Références bibliographiques et méthodologiques : Bottino. F (1987) : « <i>Il piano paesistico dell'Emilia Romagna</i> ». In : Parametro, N° 87/1987. Pp 46-80. - Bottino. F (1988): " <i>Il piano territoriale di coordinamento paesistico</i> ". In: Parametro, N° 163-164, 1988.	

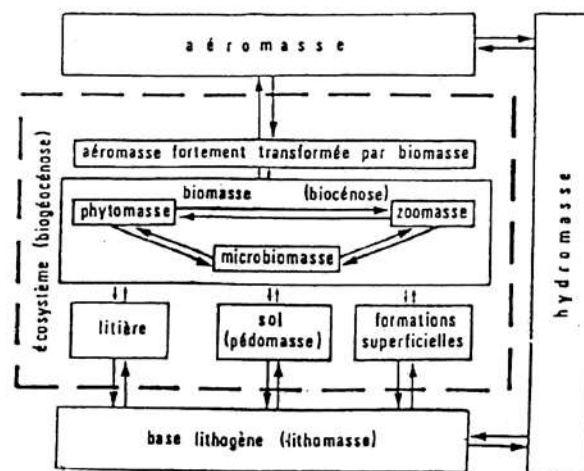
Fiche 5:

A. <u>Les Paysages –objet :</u>	
<u>2eme Catégorie :</u> <i>Les Modèles Descriptifs.</i> 1. <u>L’approche Naturaliste :</u>	
A. Les propriétés	Le paysage est essentiellement un objet physique. - L’action de l’homme est mesurée comme une contrainte sur cet objet. - A cet effet, on fait appel à des disciplines rationnelles scientifiques (topographie, géomorphologie, climatologie, ...) pour approcher l’évaluation objective et quantifiable. - Emprise au départ des travaux des naturalistes Allemands, privilégiant une approche purement morphologique, se limitant à la description des formes végétales. De là, on distingue : <i>La Landschaftkunde :</i> Celle-ci étudie l’expression spatiale des structures naturelles. Analyse se basant sur des critères scientifiques, extrapolés des autres disciplines. Exemple des travaux de Griesbach (1838) : Mise en place d’une typologie végétale. En (1872) : Aperçu global sur les différents modes d’organisation des structures végétales. <i>La Kulturlandschaft :</i> Elle se base sur la perception des formes sensibles du paysage. Ce sont les paysages textures.
B. Les aspects positifs	- Cette approche suggère que les formes détiennent des valeurs qui leurs sont propres, tendant vers les concepts de la Gestaltl théorie. - Evolution de cette discipline à partir des années 1990 sous le dénominateur « L’écologie du paysage », vu son intérêt vers la végétation. - Plus tard, en examinant les aspects physionomiques des paysages, en vue de déceler les contraintes naturelles, comme étant des obstacles à la colonisation humaine, selon des percepts scientifiques. Dès lors, on assimile plus le paysage comme des ensembles végétaux, mais on considère l’ensemble du « Géosystème » qui comprend : hydrosystème, le relief, la géologie, le climat, ... De là, sont né trois approches distinctes : <u>1. L’expérience australienne du Land System :</u> Utilisant la méthode CSIRO : Commonwealth Scientific and Industrial Research Organisation, pour l’établissement d’une classification économique des possibilités d’exploitation entre les milieux étudiés suivant des critères d’évaluation : Ressources, potentialités, Vulnérabilité, accessibilité, coûts. <u>2. La science du paysage en Russie :</u> Se basant sur les travaux de Dokoutchaev (La Landschaftovedenie), déterminant une conceptualisation en matière de paysage en termes d’organisation des paysages pour des fins d’approche pratique. <u>3. L’approche agro-écologique canadienne :</u> Inauguré par P. Dansereau (1973), puis M. Phipps (1985). Elle s’apparente aux descriptions physionomistes des naturalistes allemands, en se basant sur les formes et

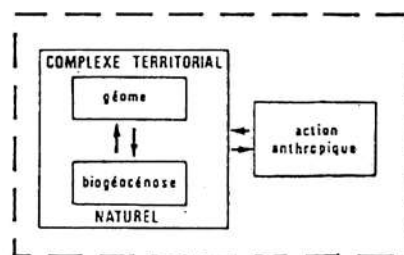
	les types structuraux des couverts végétaux.
C. Les aspects négatifs :	- Cette approche exclue toute considération esthétique du paysage. - Le paysage fut restreint dans son sens physionomiste : c'est le paysage objet. - Le paysage n'est appréhendé que sous son angle purement morphologique. Point de vue réducteur, car on a évacué l'homme (le sujet) de toutes les relations émotionnelles qui le lient à l'espace.

D. Références bibliographiques et méthodologiques :

- Phipps . M (1966) : *Introduction au concept de modèle biogéographique* ». In : Actes du I^{er} Symposium international de la photo-interprétation, Paris, 1966.
- Phipps. M (1968) : « *Contributions à l'analyse et à la classification des types de paysages* ». In, Actes Congrès International de la photogrammétrie, Lausannes, 1968.
- Phipps. M (1981) : *Information theory and landscape analysis* ». In: "Perspectives in Landscape ecology". PUDOC, Wageningen, Pp 57- 64.
- Milkov. F.N (1979) : « *The contractivity principle in landscape geography* ». Trad in: Soviet geography, N° 20, 1, New York. Pp 31- 39.
- Dansereau. P (1975): *Inscape and landscape. The human perception of environment* ». Columbia university press, New York, Londres.



a — Complexe spatial naturel et écosystème.



b. — Le géosystème.

A.

Fig. 9. Écosystème, CNT et géosystème, selon N. Beroutchachvili.
(Extrait de N. Beroutchachvili et J.L. Mathieu, 1977)

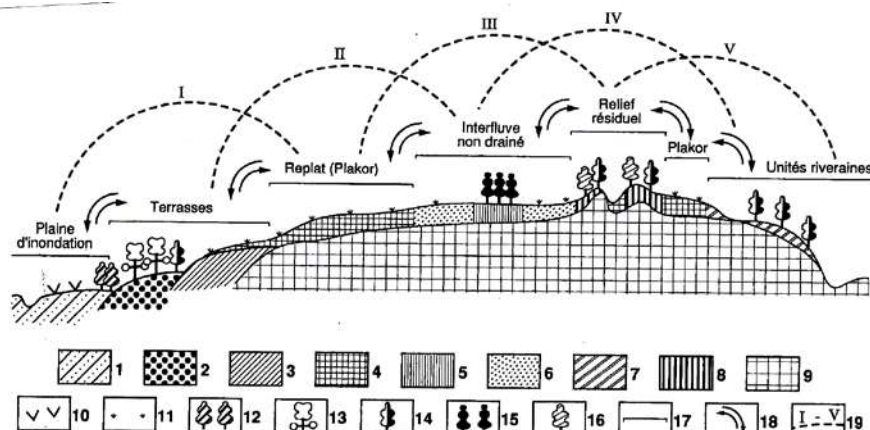
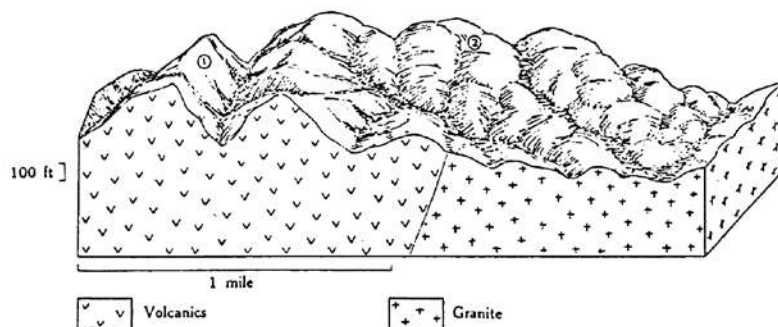


Fig. 7. Unités et complexes paysagiques dans la steppe boisée de Russie centrale.

1. Plaine alluviale; 2. Alluvions sableuses de la basse terrasse; 3. Limons sablo-loessiques de la haute terrasse; 4. Chernozems typiques; 5. Solod (solonetz dégradé); 6. Chernozems sur limons loessiques et argile morainique; 7. Chernozems podzolisés et sols gris forestiers; 8. Chernozems érodés et sols gris forestiers sur pentes; 9. Roche-mère; 10. Prairies; 11. Cultures; 12. Aulne noir; 13. Pin; 14. Chêne; 15. Tremble; 16. Bouleau; 17. Unités de paysage; 18. Paires d'unités interagissant; 19. Complexes intriqués.

(Extrait de F.N. Milkov, 1979)



Land Unit	Area and Distribution	Land Forms	Soils	Vegetation	Land Class
1 2 obs.	40% Murrumbidgee valley	Volcanic mountains; steep and rocky; modal slopes 25-50%; stony colluvium on concave lower slopes	Grey and brown massive earths, Tarago (Gn2.94), and uniform coarse-textured soils, Hillview (Uc 2.22); mainly soft weathered rock below 2 ft	Dry sclerophyll forest (mixture, <i>E. dives</i> , <i>E. macrocarpa</i> , <i>E. pauciflora</i>); on lower slopes savannah woodland (<i>E. melliodora</i> - <i>E. bridgesiana</i> community); <i>Danthonia</i> , <i>Aristida</i> , <i>Panicum</i>	VI-VII t ₈₋₁₁ , 04-7, S.I. 50-80
2 1 obs.	60% Tinderry Range	Granite mountains with extensive outcrops and tors; modal slopes 25-50%	Mainly shallow uniform coarse-textured soils, Molonglo (Uc1.12); minor shallow red and yellow massive earths, Colinton (Gn2.14) and Monga (Gn2.24); 30% surface cover of stones and boulders	Intermediate sclerophyll forest (gum community) with dense shrubs and <i>Poa</i>	VII-VIII 07-11, t ₈₋₁₁ , S.I. 50-80

Fig. 5. Exemple de fiche de Land System, du CSIRO australien.

Les unités paysagiques 1 et 2, observées dans leurs reliefs, leurs sols et leur végétation, permettent de définir des classes d'utilisation potentielle : ici, pâturage plus ou moins extensif, pour VI et VII; forêt, pour VIII.

(Extrait de : "Land Systems of the Queanbeyan-Shoalhaven Area, par P.J.B. Duffy, in : CSIRO Aust. Land Res. Ser., n° 26).

Figure III: Ecosystème et géosystème.

Sources des figures A et B et C: Berroutchachvili. B et Rougerie. G (1991): « Géosystèmes et paysages : Bilan et méthodes ». Edit A. Collin, Paris. Pp, 58, 62, 63, .

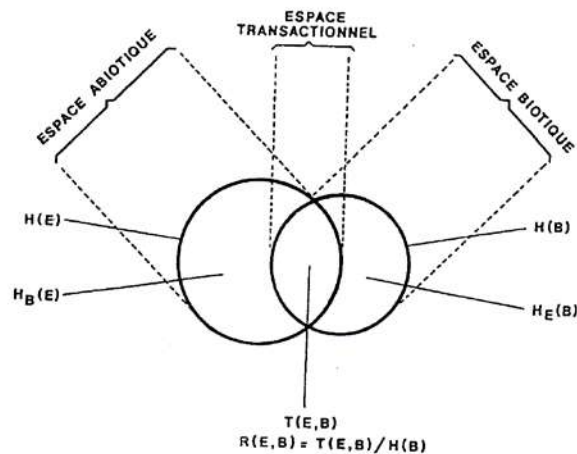


Fig. 38. Le paysage vu comme un "canal d'information" entre espaces abiotique et biotique, d'après M. Phipps.

- $H(E)$: Entropie spatiale des combinaisons d'états de descripteurs abiotiques
 Entropie des messages abiotiques
 Complexité environnementale
 $H_B(E)$: Équivocation du canal d'information
 Part des messages abiotiques non efficace dans la prédiction de l'état biotique
 $H(B)$: Entropie spatiale des types de communautés biotiques (ou types d'utilisation du sol)
 Entropie des messages biotiques
 Complexité spatiale biotique
 $H_E(B)$: Ambiguïté du canal d'information
 Part d'indétermination résiduelle des communautés biotiques
 $T(E, B)$: Négentropie, information mutuelle
 Mesure de l'organisation spatiale écologique du paysage
 Diminution d'entropie due à l'espace transactionnel
 $R(E, B)$: Redondance du canal d'information
 (Le chevauchement des deux cercles représente la redondance entre les deux espaces et l'organisation spatiale écologique du paysage.)

(Extrait de M. Phipps, 1985)

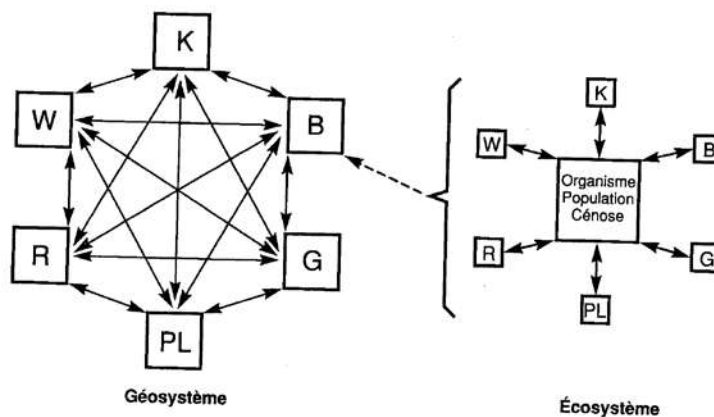


Fig. 8. Écosystème et géosystème, selon S. Preobrajenski.

- K : climat PL : pédo- et lithosphères
 W : eau B : biosphère
 R : relief G : société

(Extrait de G. Haase, 1977)

Sources des figures: Berroutchachvili, B et Rougerie, G (1991): « Géosystèmes et paysages : Bilan et méthodes ». Edit A. Collin, Paris. P 58.

Fiche 6 :

B. <u>Les Paysages –objet :</u>	
<u>2eme Catégorie :</u> <i>Les Modèles Descriptifs.</i> 2. <u>L’approche géographique.</u>	
A. Les propriétés	- Diverses approches convergent vers une définition plus globale du milieu de vie, dont les éléments sont en permanente interaction. - Appel à plusieurs disciplines : Biologie, pédologie, climatologie, géomorphologie, ..., pour évaluer les diverses dimensions de cet écosystème. - Or, l’action de l’homme est directement prise en compte dans cet écosystème, afin d’évaluer ses actions dans le milieu, mais en excluant toute considération esthétique dans cette évaluation. - On distingue deux courants analytiques : 1. <u>La Landschaftovednie (Russie) :</u> Orienté vers le champ physico géographique, avec des études CNT (Complexe natural territorial) ou de geosystèmes, dont l’objectif est une normalisation méthodologique (modélisation). <u>Le concept :</u> les problèmes consistent à étudier, dans l’espace et dans le temps, les différenciations et les variations des éléments constitutifs des complexes géosystémiques.(C.f travaux Université de Tbilissi, Géorgie). 2. <u>La Geosynergetik (Allemagne de l’Ouest) :</u> S’appuie sur le concept de « Synergie » : association de plusieurs organes pour l’accomplissement d’une fonction d’ensemble. L’observation tient lieu de sondage pour saisir la constitution perceptible de la « géosphère » et réalisant par abstraction une classification typologique des unités spatiales paysagères. 3. <u>L’école de géographie humaine française :</u> Elle est sous l’emprise de la géographie physique dominée par la géomorphologie jusqu’aux années 1970, puis apparition d’un courant biogéographique renouvelant l’intérêt pour le paysage. Les deux notions de base : 1. Appréhension globale du système étudié. 2. Prépondérance des mécanismes perceptifs dans cette approche. - La typologie des paysages se réalise selon trois niveaux : - L’idée novatrice : Organisation du paysage en unités emboîtées par niveaux, réfutant cette notion utilisée différemment par les naturalistes ou par ceux de la géographie sectorielle. 4. <u>L’école britannique: The countryside planning :</u> 1. Méthode de Linton. D.L (1968): Analytique et quantitative, décomposant le paysage en unités auxquelles on attribue des notes (valeurs arithmétiques) qu’on additionne. Ces unités sont définies par des limites d’un quadrillage prédéfini.

	2. La méthode de Fines. K.D (1968) : Ici, les unités paysagères sont délimitées par leurs limites naturelles et non par un quadrillage. L'évaluation est une seule note et non une somme de note des différents éléments constitutifs. L'usage de photos classiques, et non de photos aériennes et de cartes.
B. Les aspects positifs	1. L'école russe : - Approche matérielle du paysage, rigoureusement objective ; les informations recueillies et traitées sont d'ordre physique et biotique. - Influence de ce courant et protocoles d'analyses sur les écoles de l'Europe centrale (Tchéquie). Elles sont souvent d'inspiration thermodynamique. 2. L'école allemande : - On avait défini deux notions de base : - La synergose : C'est une unité de base du paysage qui correspond à une combinaison dynamique, localisée et isomorphe de la géosphère. Elle est d'ordre systémique et fonctionnel. - La synergochore : Egalement isomorphe du point de vue synergique. Or, elle est d'ordre chronologique. Le passage à travers la classification typologique d'une unité à une autre permet d'évaluer ces derniers et d'affermir les fondements d'une géographie régionale. 3. L'école française : - Les unités organisatrices du paysage ne correspondent ni à : ▪ une région naturelle. ▪ Ni des pays ou d'unités structurales. ▪ Ni biomes ou zones écologiques equipotentiélles. ▪ Ni aux écosystèmes. ▪ Mais sur des unités géographiques globales adaptées à l'étude du paysage. - La taxonomie proposée comprend six unités hiérarchiques dont les trois dernières, plus petites se situent aux échelles habituelles des perceptions des paysages. Il s'agit de : - o Le géosystème : défini par des dominants qui concernent l'organisation d'ensemble du complexe géographique local et sa dynamique. - o Le géofaciès : Au plan structural, il se divise en plan statique illustrant une homogénéité physiologique et au plan dynamique illustrant une phase évolutive qui lui est propre. - o Le géotope : Unité mésologique, ou écologique ou éventuellement fonctionnelle qui affecte ponctuellement le géofaciès. 4. L'école britannique : - L'intérêt pratique est la distinction des points respectifs des éléments retenus par l'analyse, dont chacun est doté d'un coefficient qui semble présenter une évaluation pondérée. - L'enjeu pratique est valable pour des décisions d'aménagement (commission départementales). - Elle s'apparente à la gestalt théorie, privilégiant la part émotionnelle des sujets.

C. Les aspects négatifs :	La polysémie du phénomène paysager chez les diverses écoles. 1. L'école russe : - La demande conserve l'analyse du milieu comme point de départ. - Aucune représentation mentale des paysages. - Analyses pointues voulant approcher la rigueur des disciplines scientifiques techniques ; parfois trop sophistiquées. 2. L'école allemande : - Démarche à caractère théorique et non appliqué qui pourrait être utilisée pour des fins de la planification ou de gestion des territoires. - Elle est d'ordre épistémologique universitaire. 3. L'école française : - Quels sont les critères pour définir ces unités globales ? Notions d'intention velléitaires. - Approche mal définie, car elle se situe au confluent de l'écologie et de la géographie ; s'est greffé le pôle subjectif, analysant le Vécu ou l'histoire des paysages de France. 4. L'école britannique : - Caractère subjectif, car les paramètres retenus dans l'évaluation appartiennent à deux groupes de faits : le relief et ses types d'occupation au sol et la structure naturelle ou anthropique. - Une échelle prédéfinie logarithmique de valeurs à partir du classement d'un assortiment de photographies de diverses provenances. La note donnée est en référence à cette échelle pré-établie.
D. Références bibliographiques et méthodologiques : 1. - L'école russe : - Armand. L.D (1964): « <i>The geophysics of landscape</i> ». IZV, Akad, Nauk, SSSR, 2. Pp 12- 23. - Berroutchachvili. N (1990): “ <i>La géophysique du paysage</i>”. Trad Moscou. - Berroutchachvili. N et Mathieu. J.L (1984): « <i>L'éthologie des geosystèmes</i> ». In : <i>L'espace géographique</i>, N° 02, Paris. Pp 73- 84. - Hasse. G et Richter. H (1983) : « <i>Current trends in lanscape research</i> ». In : <i>Geo Journal</i>, N° 7, 2, Wiesbaden. Pp 107- 120. 2. L'école allemande : - Neumeister. H (1981) : « <i>schichten als structurelemente und zeitliche verhalten von geosystemen</i> ». Patermanns Geogr. Mitt, 125, Gotha, Leipzig. Pp 231- 238. 3. L'école française : - Bertrand. G (1973) : « <i>Quelques remarques sur le role de l'outil mathématique dans les études intégrées de paysage</i> ». In : <i>L'espace géographique</i>, N° 03, Paris. - Bertrand. G (1969) : « <i>Ecologie de l'espace géographique. Recherches sur une science du paysage</i> ». In :C. R, SOC, Biogeogr, 2, Paris. Pp 404- 406 et 195- 204. 4. L'école britannique : - Fines. K.D (1968) : « <i>Landscape evaluation. A research project in East Sussex</i>”. In <i>Regional studies</i>, 2, Cambridge Univ Press. Pp 41- 55. - Tandy. G .V.R (1969) : <i>Landscape evaluation technique</i> ». Land use consultant	

Croydon (Kent). - Trail. A.L (1978) : « <i>The Manchester landscape evaluation method</i> ». Landscape research Exter. Pp 2-3.

Fiche 7 :

<u>A. Les Paysages –objet :</u>	
<u>2eme Catégorie :</u> <i>Les Modèles Descriptifs.</i> 2.1 : <u>L’approche géographique : Le modèle sitologique :</u>	
A. Les propriétés	- La sitologie est la science pour la conservation des sites naturels. - Plusieurs approches furent développées dès la seconde moitié des années 1980 en France, autour du paysagisme d’aménagement, ex Travaux de Fischesser. B (1985), relevant du domaine de la sitologie. - Le concept de base : prise en compte des rapports visuels : structures géométriques / type chromatique, en se basant sur les règles de la psychologie des formes de la gestaltt théorie. - La seconde démarche a pour objet la recherche des activités humaines et leurs conséquences sur l’organisation du territoire. Recherche du rapport : géographie : Système en agriculture. Ex, Travaux de Landais. E et Deffontaines. J.P (1988).
B. Les aspects positifs	- La non réduction du paysage au cadre étroit d’une photographie ou d’un cône de vision, mais il est caractérisé par la totalité des éléments qui le composent et qui constituent des indicateurs visuels ou physiologiques. - L’évaluation est pondérée par un examen supplémentaire attribué à ces indicateurs par les usagers. - Deffontaines propose cinq paramètres qu’il appelle « Indicateurs visuels ». qui permettront de caractériser un paysage : - o Les modes d’occupation du sol avec définition des couvertures végétales, des différentes strates, de leurs nature et leurs compétitivité (dense, épars, homogène, ...) (Voir Tab). - o Les différentes pratiques et modes d’intervention de l’homme (usager) sur les formations végétales ou sur les sols, leurs traces et la diversification ou uniformisation des couleurs : maraîchers, jachères, forêts, ... - o La structure physiologique des différentes composantes du paysage en vue en perspective. Le point de vue de l’observateur étant primordial. - o Les relations de dépendance ou d’emboîtement des hétérogénéités reconnues sur les plans de l’organisation spatiale entre les différentes unités

	paysagères. o Les modes de propriétés au sol qui conditionnent la gestion du paysage par l'absence ou l'existence de projet. Les indicateurs visuels sont évalués à partir d'un tableau et portés sur les croquis (complétés parfois de photos panoramiques, voire photos aériennes). Ce croquis déterminé au préalable, à partir d'un point de vue de l'observateur.
C. Les aspects négatifs :	- Toutes ces études ou démarches s'efforcent de prendre en compte l'ensemble des formes paysagères produites par l'agriculture. Elles se limitent à leur début à une formulation de concepts qu'à une véritable contribution méthodologique. - L'idée fait son chemin depuis les années 1990, en y fédérant plusieurs disciplines : agronomie, géographie physique, paysagisme. - La procédure d'analyse n'est ni sectorielle, ni même thématique ; le seul outil : l'observation. Elle s'apparente à la démarche naturaliste. - Prototype théorique et non outil d'aide à la décision pour la préservation d'une cohérence formelle paysagère.
D. Références bibliographiques et méthodologiques : - Landais. E (1996) : « <i>Systèmes techniques agricoles, organisation de l'espace rural et protection du paysage : Le projet MAP</i> ». Actes du séminaire, Paris. - Beringuier. CH et Ph : « <i>Manières paysagères : une méthode d'étude, des pratiques</i> ». Doc de recherche, UFR, Univ Toulouse, N° 35. - Deffontaines. J.P (1986) : <i>Un point de vue d'agronome sur le paysage. Une méthode d'analyse du paysage pour l'étude de l'activité agricole</i> ». In : Lecture du paysage, Paris. Pp 33- 52.	

Fiche 8 :

A. <u>Les Paysages –objet :</u>	
<u>2eme Catégorie :</u> <i>Les Modèles Descriptifs.</i> <u>2.2.L'Approche Ecologique :</u>	
B. Les propriétés	B. Introduction /historique : Ecologie et paysage sont de plus en plus liés : la planification écologique ou la « Landscape Ecology » (écologie du paysage) montrent qu'il est possible d'associer les assemblages des divers éléments du paysage à des fonctions écologiques (Mc Arthur et Wilson 1967, Burgen et Sharpe 1981). On considère que c'est l'ouvrage de Mc Harg (1969), un architecte-paysagiste , travaillant en milieu urbain, qui a été le véritable

	fondateur de ce courant de pensée. En France, la première méthodologie d'évaluation initiée sur ce modèle a été adaptée entre 1973-1977 par M. Falque (Ancien étudiant de Mc Harg) et de J. Tarlet au moyen d'analyse multisectorielle statique. C. Les propriétés (Les concepts) : Afin de pallier aux carences des impacts d'une telle approche écologique sur le plan social, certains auteurs sont partis lier des aspects esthétiques, de perception et d'histoire (patrimoine) pour définir « la notion de durabilité écologique d'un paysage » (C. Thenail 1996). Le concept : La durabilité écologique est tributaire aussi de : patrimoine et d'esthétique, favorisant le fonctionnement écologique. Cette demande tend vers les beautés scéniques du paysage (prônées par d'autres auteurs , voir supra). 1. L'échelle des études est ponctuelle et variable d'après le cas d'étude : échelle urbaine ou régionale. 2. L'essentiel de la méthode américaine fut conservé : jeux de cartes et de matrices d'évaluation avec l'adjonction souvent du critère : impact du facteur d'aménagement. 3. L'analyse repose sur des considérations d'ordre purement visuel, mais en laissant de coté le problème de perception et de signification. (Développé par K. Lynch).
B. Les aspects positifs	« The Landcsape Ecology » développé d'abord aux USA durant les années '60, avec comme application l'étude de l'hinterland de Washington en 1965 a permis à cette approche de devenir école, s'étendant au Japon avec Takeuchi, puis la grande Bretagne, l'Allemagne, ... appliqués pour des aménagements touristiques. Les deux points forts de l'analyse pour la définition du degré de lisibilité des sites : Evaluation du degré de visibilité. Evaluation de la qualité des vues. Ceci s'effectue par confrontation et comparaison des vues afin de déterminer la localisation préférentielle des nouveaux projets. 1. Engagement pragmatique seulement remarqué au niveau du soubassement théorique de cette approche. (Interaction : homme – nature – environnement) Voir Figs . 2. La valeur écologique des paysages agraires en France prend une place prépondérante dans son évaluation la relation : usage du sol / propriétés écologiques (F. Burel, Y. Baudrey et C. Thenail (1996)).
C. Les aspects négatifs :	C'est une démarche d'aménagement qu'il s'agit. Elle est amputée de toute part affective ou sémiotique, en considérant que les éléments physiques que compose l'environnement. - Cette démarche ne comble pas les attentes qu'elle avait pu éveiller. - Les indicateurs choisis sont déterminés pour des fins d'opérations d'aménagement (consommation du paysage) sont partiels et non rigoureux, choisis par des spécialistes eux-mêmes. - Hésitation de cette méthode dans le choix des critères à caractère objectifs ou subjectifs. Le propos oscille de l'objet à l'affect, de la forme au signe, du visuel au rationnel écologique, de la structure au fonctionnement. - La sensibilité aux paysages diffère de l'artiste peintre au scientifique au praticien d'où problème de vocabulaire (lexique).

D. Références bibliographiques et méthodologiques :

- Mc Harg . I (1979): *Design with nature* »IAURIF, Trad Française .
- Tarlet . J (1977): *Milieu naturel et aménagement: Les méthodes de planification écologiques*”In : Les annales se géographie, 474. Pp 164-199. Paris.
- Tarlet. J (1984) : *La planification écologique* . In Economia, Paris.
- Takeuchi. K (1983): *Landscape , Planning methodology based on ecological land evaluation* . In Geo , Journal, 7, 2, Pp 167-183, Wiesbaden.
- Tarlet.J et Valleix. F (1972) : *Un cas d’application de la planification écologique. L’étude de Toulon-Ouest*.

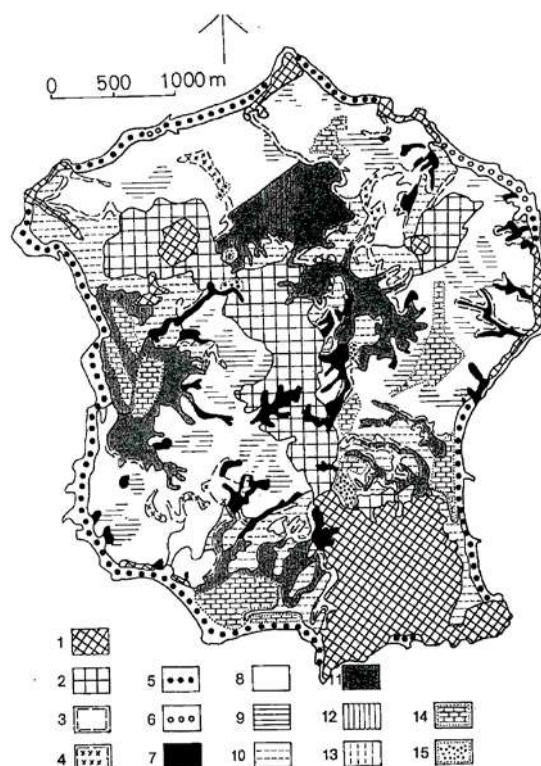


Fig. 6. Plan de paysage de l'île d'Izuna (Japon), établi d'après les résultats de l'évaluation écologique.

1. Réserve naturelle forestière ; 2. Forêt protégée ; 3. Pentcs protégées ; 4. Pentcs à reboiser ; 5. Brise-vents à conserver ; 6. Brise-vents à créer ; 7. Étangs et marécages ; 8. Culture sèche de plein champ ; 9. Culture sèche de plein champ avec mesures anti-érosives ; 10. Culture sèche intensive ; 11. Riziculture en grand ; 12. Riziculture avec mesures conservatoires ; 13. Riziculture intensive ; 14. Installations ; 15. Aire paysagère.

(Extrait de K. Takeuchi, 1983)

Figure IV : La notion de durabilité écologique d'un paysage.

Plan de paysage (Japon). Etabli d'après les résultats de l'évaluation écologique.

Sources : Berroutchachvili. B et Rougerie. G (1991): « Géosystèmes et paysages : Bilan et méthodes ». Edit A. Collin, Paris. P 52.

Fiche 9:

<u>B. Les Paysages Sujets :</u>	
<u>2eme Catégorie :</u> <i>Les Modèles publics de préférence.</i> <u>1. L'approche Psychologique :</u>	
A. Les propriétés	Cette approche vient souvent compléter l'analyse de l'environnement de l'homme selon des dimensions couvrant la subjectivité des individus. - Elle fait appel aux théories de la forme, aux théories de la perception sur le plan psychologique. On y trouve également des analyses du comportement, des systèmes de valeurs, des normes esthétiques sur le plan psychosociologique. - Le concept de base : L'homme et son milieu sont là, entretenant divers rapports qu'il s'agit d'analyser. Les travaux de Lynch. K, auxquels l'apport des éléments théoriques de psychologie et de psychologie sociale est évident pour illustrer cette démarche rationnelle des problèmes esthétiques des paysages.
B. Les aspects positifs	- C'est le domaine de la géographie « Behavioriste ». Ces démarches de Lynch, Kates, Wager, Tandy, ..., ont un point commun : Aller du paysage vers l'usager et non le chemin inverse. - Lynch. K part de la notion de « Lisibilité du paysage ». Son postulat méthodologique : La compréhension du milieu vécu repose sur l'expérience vécue du sujet, qu'on corrobore par une enquête au près d'experts. Les techniques d'enquêtes (habitants, usagers de la zone), sont employées pour déterminer les éléments clés qui représentent et valorisent donc l'environnement comme milieu vécu. - La méthode : Un relevé d'éléments du paysage urbain considérés comme du plus grand poids dans sa structure (Axe, croisements d'axes, limites, repères remarquables, ...). - La mise en évidence des relations existant entre eux. - Un questionnaire léger sur le comportement spatial des usagers, afin de décrypter d'une façon subjective volontaire des types de repères utilisés par l'individu dans ses relations à l'espace. L'objectif étant la formulation d'une « LOI » : La lisibilité du paysage est un facteur sécurisant. Les enjeux pratiques : Les analyses statistiques et cartographiques combinées à des questionnaires, cherchent à préciser des choix orientés pour des décisions d'opérations ou de gestion d'urbanisme. - En grande Bretagne, Tandy (1969), avait défini une procédure d'évaluation, dont deux principes sous tendent jusqu'à aujourd'hui (Travaux de Wager 1987). - Les principes : 1. Utilisation d'une carte ou document photogrammétrique, dotées d'une grille à maille pré-définie, sur laquelle on porte des échelles de cotation des éléments retenus. 2. Enquête sur terrain. Les exemples analysés : A. Méthode effectuée à Coventry Solihull Warwickshire (Dite CSW 1971), et celle de Manchester un peu plus tard. La CSW utilise une quinzaine d'indicateurs visuels mesurables, pour déterminer la valeur du paysage.

	L'évaluation s'appuie sur un traitement en régression multiple entre valeurs attribuées aux variables et appréciation globale du paysage. Celle de Manchester : Identique, mais dissociant deux moments dans l'analyse : 1. Attribuer sur le terrain une notation de valeur aux unités du paysage. 2. Analyse statistique d'un échantillon de données recueillies sur le terrain. Le cas des chercheurs hollandais et de Neuray en Belgique : Même démarche : Lisibilité du paysage, mais en étudiant encore sa vulnérabilité. Notons que certains auteurs ont essayé de formuler des analyses multidirectionnelles, en analysant les aspects pittoresques des paysages et leurs perceptions par le public profane. Ce sont des analyses historico sociologiques.
C. Les aspects négatifs :	- L'intervention des sciences humaines sous le rapport du paysage, est considéré comme moyen de compréhension des normes, valeurs, habitudes et mécanismes psychosociologiques ; et non comme des instruments opérationnels. - Cette approche regarde essentiellement les milieux vécus, donc l'analyse des paysages dans sa dimension subjective principalement. - Lynch. K (1982), dans sa nouvelle phase de sa recherche, fait appel à l'utilisation des photographies, voire des croquis, prise au sol de façon systématique (Le point d'observation étant important), suivant une grille établie à partir de la carte. - Ces méthodes d'évaluation du paysage expérimentées dans des pays anglo-saxons, traduisent l'ambiguïté coutumière et le danger de quantifier par un exercice arithmétique des phénomènes de sensibilité et d'appréciation intangibles et subtils. - La carence scientifique de mise en forme des modalités d'une approche sensorielle.
D. Références bibliographiques et méthodologiques : - - Guillaume. P (1937) : « <i>La psychologie de la forme</i> ». Edition Flammarion, Paris. - Trail. A.L (1978) : « <i>The Manchester landscape evaluation method</i> ». In: Landscape research, Exeter, 3. Pp 2-3. - Lynch. K (1964): « <i>The view of the road</i> ». MIT Press, Cambridge. - Lynch. K (1971): « <i>The image of the city</i> ». MIT Press, Cambridge, USA, Trad Française, , Edit Dunod, Paris. - Lynch. K (1982): « <i>Voir et planifier. L'aménagement quantitatif de l'espace</i> ». Edition Dunod, Paris.	

Fiche 10:

<u>B. Les Paysages Sujets :</u>	
<u>2eme Catégorie :</u> <i>Les Modèles publics de préférence.</i> <u>2. L'Approche Phénoménologique:</u>	
A. Les propriétés	Dés la fin des années '70, ce courant s'est distancé des écoles de pensées américaines et anglo-saxonnes (école psychologique). <u>Le Concept:</u> Approche subjective et existentielle du monde de l'homme, depuis la phénoménologie jusqu'à la psychologie de la perception. - Déceler les représentations mentales des usagers que se font des paysages et leurs différentes expressions spatiales. - Explorer le monde des images mentales. - L'émergence de la notion de « lieu », dérivé du courant humaniste. Le terme supplantant « paysage » et même celui « espace ». <u>La méthode d'approche :</u> Le paysage est formé d'un ensemble de signes qui ne sont pas forcément les mêmes que ceux des aspects matériels liés aux structures du milieu naturel et aux usages qu'en font les hommes. - Décoder pour évaluer.
B. Les aspects positifs	Cette approche a permis de découvrir le caractère abstrait des espaces. - Dans les publications, l'attachement au paysage revient sous d'autres expressions « <i>Le sens du lieu</i> », « <i>L'attachement au lieu</i> », « <i>Le Genius Loci</i> ». - « <i>Le fait de la perception est une réponse phénoménale, a un stimulus, mais cette perception est influencée par « l'orientation » du comportement personnel</i> ». (Intentionnalité de Husserl). - L'image perçue n'est pas tout entière, donnée par les objets. Elle n'est pas qu'une empreinte du réel, et l'on ne perçoit jamais le monde tel qu'il est mais tel qu'est disposé par le sujet lui-même. - S.K. Kipman (1987): « <i>Le paysage peut renvoyer à une expérience passée (...). Essentiellement inconscients, ces choix obéissent aux « lois » des associations psychiques antérieures et à celle de la symbolisation</i> ». - On traite les images perçues dans une optique informationnelle. Le message sensoriel et fait d'informations qui doivent être interprétées. L'information est dotée de signification par rapport à l'expérience existentielle du sujet.
C. Les aspects négatifs :	Les lieux dans cette approche ne s'agissent pas au sens géométrique ou physiognomique, car la notion de « lieu » chez les géographes humanistes est construite par l'expérience que l'on en a. Exemple La topophilie de Tuan : Les paysages peuvent présenter des foyers de sécurité, d'attachement, ... - Il est difficile de cerner avec précision ce que devient le paysage dans cette mouvance ? - Tous les signes de l'herméneutique paysagère ne sont pas

	puisés dans le même milieu naturel. - Variations de pensées et d'approches entre différents courants de pensée au sein de la même doctrine. - Interaction de champs de disciplines : subjectivité contre objectivité. - Approche théorique non opératoire.
D. Références bibliographiques et méthodologiques : - Merleau – Ponty . M (1945): « <i>phénoménologie de la perception</i> »._Ed Gallimard, Paris. - Epstein . J (1981): <i>Paysages images et idéologie</i>._ In Annales de la recherche urbaine, N° 10/11. Ed Dunod. - Berque. A (1984) : « <i>Paysage-empreinte, paysage- matrice. Eléments de problématique pour une géographie culturelle</i> ». In : Espace géographique, 1, Paris, 1984. Pp 33-34. - Francastel. P (1983) : « <i>L'image , la vision et l'imagination</i> »_ Ed Denoel , Paris, 1983. - Tuan . Yi-Fu (1975): “<i>Images and mental maps</i>” .Annals of the Assoc of Amr Geographerqs, 65,. Pp 205-213, Mineapolis. - Bailly. A.S (1986): « <i>Espaces et représentations mentales</i> ». In : « Représentations spatiales et dynamiques urbaines et régionales ». Pp 5-36, Univ Quebec, Montreal , 1986. - Bailly. A.S et Sanguin. A.L (1981): « <i>La géographie humaniste ou l'approche phénoménologique des lieux, des paysages et des espaces</i> ». Annales de Géogr. Pp 560-587, Paris, 1981	

Fiche 11:

<u>B. Les Paysages Sujets :</u>	
<u>2eme Catégorie :</u> <i>Les Modèles publics de préférence.</i> <u>3. L'Approche Sociologique</u>	
A. Les propriétés	C'est une approche qui privilégie les représentations sociales comme unique critère d'évaluation possible sans s'interroger réellement sur le rôle que jouent les données spatiales dans la perception du paysage. <u>Le principe</u> : Un intérêt aux systèmes des valeurs des individus et aux façons dont ils se les constituent à partir des données socioculturelles ou de l'expérience propre à chacun. On distingue deux méthodes d'approches sociologiques distinctes, utilisant des moyens et supports d'investigation différents. 1. <u>Les Enquêtes Ethno-sociologiques :</u> Par la réalisation d'entretiens par questionnaire direct ou semi-direct sur un échantillon de population résidente ou usagers réguliers. 2. <u>Les analyses de préférence de photographies (Analyse iconographique</u> – Luburhl –1989) : Développée par les Anglo-saxons puis les Espagnols. Classement des photos sensées couvrir de façon représentative un territoire donné, selon des critères propres à l'enquête.
	Cette approche sociologique permet d'enrichir l'analyse par

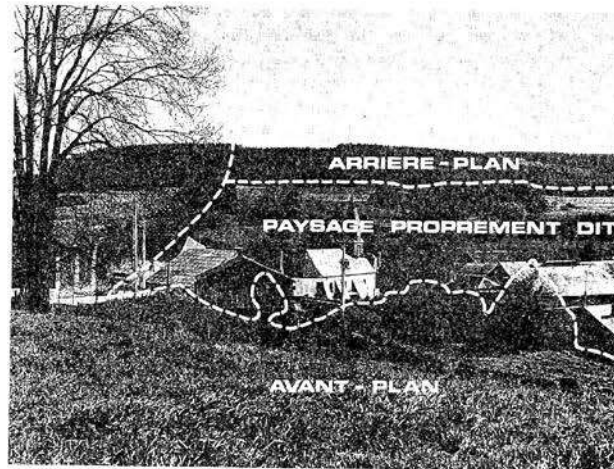
B. Les aspects positifs	l'apport des enquêtes de fréquentation. C'est un moyen d'appréciation, ce que les individus viennent chercher dans le contact avec la nature. - Utilisation essentiellement des techniques de questionnaires. C.f . Kalaora. B (1993): Sur la forêt de l'île de France. Anonyme : Le parc du Morvan en Bourgogne (2000). - Evaluation du paysage agraire : Etude des représentations sociales et le degrés de perception esthétique du paysage rural par les ruraux et les agriculteurs eux-mêmes. (Cadiou. N 1991). - L'espace ouvert du sociologue : en tant que représentations, chaque tableau de paysage ou photos est porteur de valeurs et d'idéologies : repères sociaux, symboles de classe. Le décodage ici est « loi » des analyses sémiologiques.
C. Les aspects négatifs :	- Echelle subjective des critères des valeurs de classement - Cette approche relève la valeur au « propre » et à « l'ordonné » comme critère d'évaluation subjectif. Elle se démarque nettement de la demande actuelle sociale en paysages qui se portent plutôt sur le paysage naturel non anthropique (C.f Luginbuhl. Y et Chalier.S 1989-1994), ou culturel.
D. Références bibliographiques et méthodologiques : - Cadiou. N (1991) : « <i>Perception du paysage dans le Domfrontais (Normandie) et évolution de l'espace rural</i> » Rev 2tudes rurales, N° 121 à 124. - Chalier. S (1995): « <i>La demande sociale en matière de paysage</i> ». In : Rev de géogr Alpine, N° 15. - Cloarec. J et De La Soudière. M (1992): « <i>Plateaux Ardéchois, Vivarais, Cénevols, étude ethno-sociologique de la mise en paysage de l'Ardèche</i> ». Centre de sociologie rurale, EHESS, CNRS. - Luginbuhl. Y (1991): « <i>Méthodologie pour l'identification et la typologie des paysages</i> ». SEGESA-UA, STRATES/CNRS. - Kalaora. B (1993): « <i>Le musée vert. Radiographie des loisirs en forêt</i> ». Ed L'Harmattan, Paris. - Shaffer. E.L et Mietz. J (1970) : <i>It seems possible to quantify scenic beauty in photographs</i>. USDA, for Ser. Res. Paper, NE. 192. - Wintz. M (1995): « <i>De la nature produite à la nature sans homme</i> ». Rev Le Courrier de l'environnement de l'INRA, N° 24.	

Fiche 12:

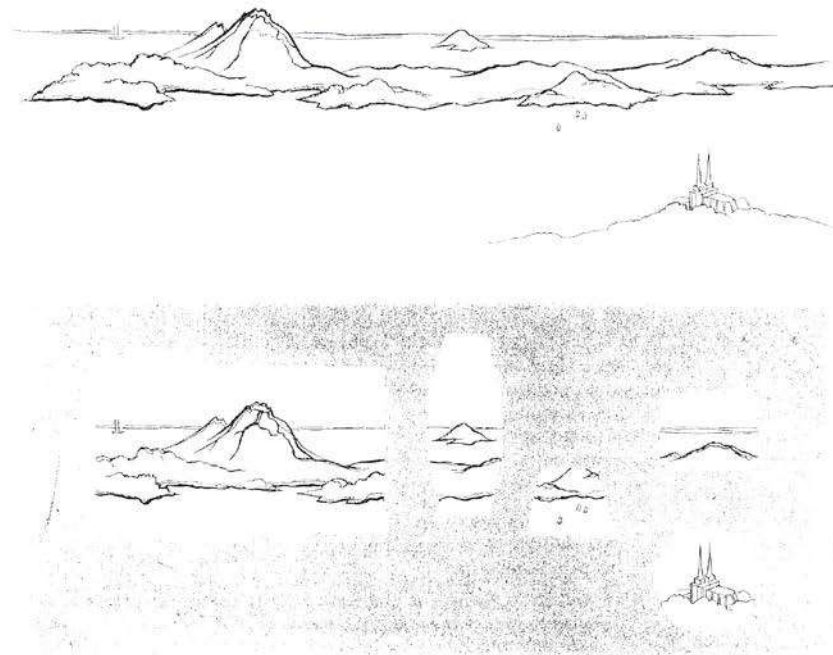
<u>C. Les paysages Objet / Sujet :</u>	
<u>A. Le courant Psycho-physique :</u> <u>L'approche d'évaluation sensorielle :</u> 1.1 <u>La méthode de Neuray . G (1982) en Belgique :</u>	
A. Les propriétés	- S'attache à évaluer la qualité des éléments ou des groupes d'éléments constitutifs d'une vue. Le paysage n'est appréhendé que sous son aspect visuel. - <i>La démarche :</i> - Choix des points de vue majeurs qui retiennent l'attention du spectateur, résidents, occasionnels, ... - L'espace est découpé en unités de paysage = unités naturelles définies par leurs caractères topographiques, à l'intérieur de laquelle existent des relations visuelles entre les différents points d'observation potentiels (les points fréquentés).
B. Les aspects positifs	- L'auteur se distingue par son souci de quantification arithmétique en usant de tout un appareil mathématique, afin d'approcher une plus grande objectivité scientifique. - La procédure comporte deux opérations successives : 1. Une évaluation de la valeur de la vue. Celle-ci est tributaire de la longueur, l'orientation, la largeur et les dimensions verticales de la vue. 2. La valorisation de la vue par des facteurs : Exemple présence d'eau, de rochers, de cimes ; le nombre de disposition des plans (avant plan, arrière plan, ...).
C. Les aspects négatifs :	- Le paysage n'est appréhendé que sous son aspect visuel. - Problème de bien réduire l'ensemble des informations traitées en fonction de ce qui sera aisément représenté (Choix de l'information utile). - Dès lors quelle information, choisir pour une représentation unique sur carte de cette valeur visuelle d'une entité paysagère. - On a négligé les sentiments de l'utilisateur et de l'observateur.
D. Références bibliographiques et méthodologiques : Neuray. G (1982) : « <i>Des paysages. Pour Qui ? Pourquoi ? Comment ?</i> Edition Presse agronomiques de Gembloux, Belgique.	

Les trois plans principaux d'un paysage.

*Our
Photo C. Bastin, 1978*



*La vista est un segment de vue encadrée.
Simonds, 1961*



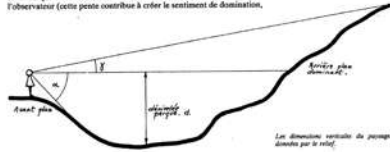
Les Trois plans principaux du paysage.

Sources : Neuray. G (1982): « *Des paysages. Pour Qui ? Pourquoi ? Comment ?* Edition Presse agronomiques de Gembloux, Belgique. Pp, 31 et 35.

Les dimensions verticales de la vue (le relief au sens large)

Les composantes verticales de la vue sont le relief du terrain et les éléments (arbres et constructions) qui créent, réduisent ou accentuent une dimension verticale.

Les dimensions verticales de la vue sont calculées au moyen d'une formule qui fait intervenir à la fois l'inclinaison de la pente devant l'observateur (cette pente contribue à créer le sentiment de domination,



Les dimensions verticales du paysage dominées par le relief.

Les dimensions verticales du paysage dominées par les éléments qui sont créés ou peuvent renforcer l'effet du relief.

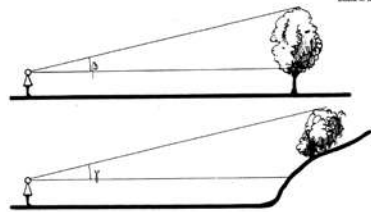


Tableau 15. Analyse de la valeur des vues d'un paysage.

Localisation des points de vue	C	D	D'	D''	E	F	F'	G	H	Valeur des éléments
Direction de la vue	N-E	S-O	O-N	N	N	N-E	N	E	S	
V = L x R x S	2,9	4,9	3,3	4,5	5,4	2,9	6,3	6,8	3,8	
Arbustes	0,4	1								1,4
Peuplier	0,5	0,5								1,0
Ferme de Vichet			3,0							3,0
Ferme de Chénemont				-1	-0,5					-1,5
Arbre				1	0,5	1				2,5
Haute-Bise								0,5		0,5
Valeurs des vues	3,8	9,4	3,3	4,5	6,4	2,9	6,3	7,3	3,8	

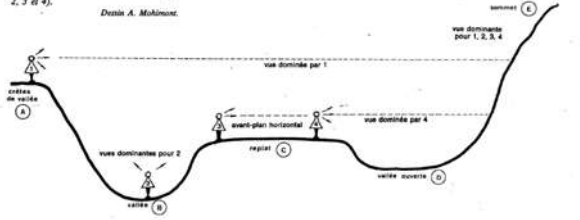
Source : D'après G. Neuray, 1987.

Spectateurs dominants et vues dominées

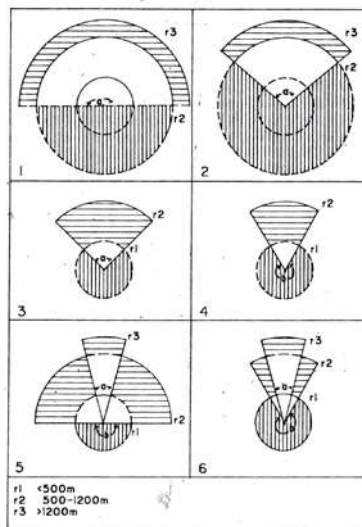
(1 et 4).

Spectateurs dominés - vues dominantes (1, 2, 3 et 4).

Dessin A. Mahieux.



Méthode de Van der Ham et autres (1970) : estimation de la valeur des vues.



Méthode de Van der Ham et autres (1970)

Classement des points d'observation selon l'angle de vue des zones « extraoculaires », « oculaires » et « intraoculaires ».

1) Supraoculaire — angle de vue de r^3 (a) $> 180^\circ$

2) Extraoculaire — angle de vue de r^3 (a) $> 60^\circ$ SP ; $> 160^\circ$ MP

3) Oculaire — angle de vue de r^3 (a) $> 60^\circ$ SP ou MP

4) Intraoculaire — angle de vue de r^3 (b) $> 90^\circ$

5) Extraoculaire — angle de vue de r^3 (a) $< 60^\circ$ SP ; $< 160^\circ$ MP

6) Oculaire — angle de vue de r^3 (a) $< 60^\circ$ SP ; $< 160^\circ$ MP et angle de vue dans r^1 (b) $> 240^\circ$

7) Intraoculaire — angle de vue de r^3 (a) $< 60^\circ$ SP ; $< 160^\circ$ MP et angle de vue dans r^1 (b) $> 240^\circ$

SP = arc d'un panorama simple ; MP =

somme des arcs de panoramas multiples.

Quatre sites environ par Km² sont pris en

considération. Ensuite, les zones ayant des

points de vue équivalents sont réunies dans des

unités cartographiques.

dans : De Vree et Burrough, 1978.

La méthode d'évaluation des valeurs de vue selon Neuray.G (1982)

Sources : Neuray. G (1982): « Des paysages. Pour Qui ? Pourquoi ? Comment ? Edition Presse agronomiques de Gembloux, Belgique. Pp, 31 et 35.

Fiche 13:

<u>C. Les paysages Objet / Sujet :</u>	
A. <u>Le courant Psycho-physique :</u> <u>L'approche d'évaluation sensorielle :</u> <u>1.2. La Méthode « Conno-Dénotative » de Bailly. A , Québec, (1986) :</u>	
A. Les propriétés	Ces études portaient d'abord sur le milieu urbain (1980) ; puis elles se refusaient à se limiter à des analyses d'ordre purement objectifs, en adoptant pour le paysage (1986) conjointement deux types d'approches : l'une « <i>dénotative</i> », portant sur le support matériel du paysage et l'autre « <i>connotative</i> », qui s'appuie sur la détection des signifiants culturels et symboliques du paysage. - <i>Le principe</i> : Méthode appuyée par des enquêtes ouvertes afin de saisir les associations privilégiées entre le paysage « <i>perçu</i> » et le « <i>vécu</i> » ; les liens entre « <i>les images mentales</i> » et « <i>les structures spatiales</i> ». <i>On dénombre trois étapes :</i> - <i>Un parcours abandonné à l'intuition individuelle</i> - <i>Une visite systématique visant la découverte des facteurs d'organisation de l'espace vécu qui aboutit à une expression cartographique des représentations mentales du paysage.</i> - <i>Une mise en relation objective entre les deux premiers moments par une évaluation suivant un tableau normatif pré-établi.).</i>
B. Les aspects positifs	Sur cette base, un autre groupe de géographes québécois a mené une analyse perceptuelle exhaustive avec un inventaire d'espaces culturels par le procédé du questionnaire (Bureau. B. 1977), suivi d'un inventaire du contenu du paysage, indépendamment de tout jugement de valeur (Raveneau. J. 1977). - Toutes les remarques s'inscrivent dans le cadre de grilles qui servent d'appui et de repères pour quantifier, évaluer les phénomènes d'ordre social, écologique, émotionnel ; mais ce ne sont en aucun cas de caractère directif.
C. Les aspects négatifs :	Libre cours à la subjectivité des individus, se maintenant en priorité dans les procédures d'analyse du paysage vécu. - La perception spontanée du paysage, s'appuyant sur des indices visuels tels que la lisibilité des structures préconisée par Lynch. K, mais qui dépend des connotations, projections et interprétations propres de l'observateur. ?
D. Références bibliographiques et méthodologiques : - Bailly. A (1986): <u>Espaces et représentations mentales.</u> In : « Représentations spatiales et dynamiques urbaines et régionales ». Op. cit Supra. Pp 5-36. - Bailly. A (1989): <u>L'imaginaire spatial. Plaidoyer pour la géographie des représentations.</u> In : Espace-temps, N° 40/41, Pp 53-58, Paris. - Bailly. A et Raffestin. C et Reymond. H (1980): <u>Les concepts du paysage : problématique et représentations.</u> In : Espace géographique, N° 4, Pp 277-286, Paris.	

Fiche 14:

<u>C. Les paysages Objet / Sujet :</u>	
<u>B. Le courant Psycho-physique :</u> <u>L'approche d'évaluation sensorielle :</u> <u>1.3. Les recherches de Flatrés- Mury. H (1984) :</u>	
A. Les propriétés	Cette recherche se positionne dans une situation intermédiaire entre les recherches de Neuray et Bailly. - Elle se penche vers la position de Neuray sans partir très loin dans les quantifications mathématiques. - Elle n'abandonne pas tout à fait l'aspect subjectif. - Elle parachève l'œuvre de Neuray par une expression cartographique en leur donnant une part essentiel dans ce travail. <u>- La démarche pratique :</u> - Cette méthode est pratiquée sur le terrain et non sur des documents iconographiques. - L'analyse est effectuée dans le cadre d'unités physionomiquement distinctes les unes des autres. - Ainsi, le procédé de maillage artificiel est donc rigoureusement rejeté, au profit d'une division de l'espace en des entités empiriquement définies. 1. L'unité de vue. 2. L'unité paysagère. 3. L'aire de paysage. Ceci est considéré dans un ordre croissant. - Les sites échantillons représentent des unités de vues, sont choisies pour répondre à chaque nuance de l'unité de paysage. - L'analyse de ces unités s'effectue sur deux sortes de composants du paysage : Les éléments concrets : physiques (minéraux et végétaux) individualisables. Les éléments intangibles : faits d'ambiances et d'impression (variété, équilibre, pittoresque,...). - Un tableau d'évaluation selon la méthode de Neuray, évalue les aspects de relief et le degré de perception de celui-ci.
B. Les aspects positifs	La grille d'évaluation prend en compte les échappées visuelles (effet de voisinage). - Le rapport aussi d'harmonie entre le modelé (support physique) et sa couverture. - Les notes attribuées correspondent soit à des classes de grandeur (longueur de vue), soit à des classes de pourcentages (pentes), soit à des évaluations (variétés). , combinant ainsi <i>quantitatif et qualitatif</i>. - Au total, un crédit de 100 points est affecté à l'ensemble de l'évaluation. Chaque type dispose d'une échelle de notation de 05 points ou exceptionnellement de 10 points. (Voir Tab). - Les résultats sont exprimés graphiquement par des cercles centrés au point de l'observation, permettant de passer des unités paysagères à l'aire paysagère.
C. Les aspects négatifs :	Les mensurations ne sont pas aussi strictes. - L'intérêt est surtout porté sur les faits d'organisation des structures physiques qui sont responsables d'une grande part des impressions éprouvées devant la vue (La méthode de

	Boitreaud 1975). - La notation des différents éléments paysagers retenus sur la grille repose seulement sur la notion « <i>d'attractivité</i> » (Contraire à la démarche de Bailly, qui est pré- évalué par une échelle de valeurs).
D. Références bibliographiques et méthodologiques : - Flatres-Mury, H (1984) : « <i>L'évaluation des paysages bretons</i> », In : Lire le paysage, lire les paysages, Univ de St Etienne, CIEREC, 1984.	

Fiche 15:

<u>C. Les paysages Objet / Sujet :</u>	
<u>C. Le courant économique :</u>	
A. Les propriétés	Les économistes considèrent le paysage comme un bien collectif, et s'intéressent à la logique sociale globale qui le sous entend. La valeur du paysage peut être déterminée par différents modes d'analyses, exemple, Travaux de Faccini (1994). A. Le principe : A. L'évaluation du coût du trajet et des prix hédonistes : <i>Hédonisme</i> : Motivation de l'activité économique par la recherche du maximum de satisfaction par le minimum d'efforts. La première démarche : Calcule le temps et l'argent qu'un individu consacre pour passer un moment à un endroit. La seconde démarche : Compare les valeurs foncières et les salaires des différents lieux, en partant du principe que leurs montants incluent les bénéfices liés à l'environnement : la vue sur la mer, par exemple, a un prix. B. La méthode contingente : Elle permet de comparer les valeurs du paysage en dehors de leurs utilisations effectives, s'appuyant sur des préférences photographiques. Elle met en relation les formes du paysage et leurs évaluation monétaires.